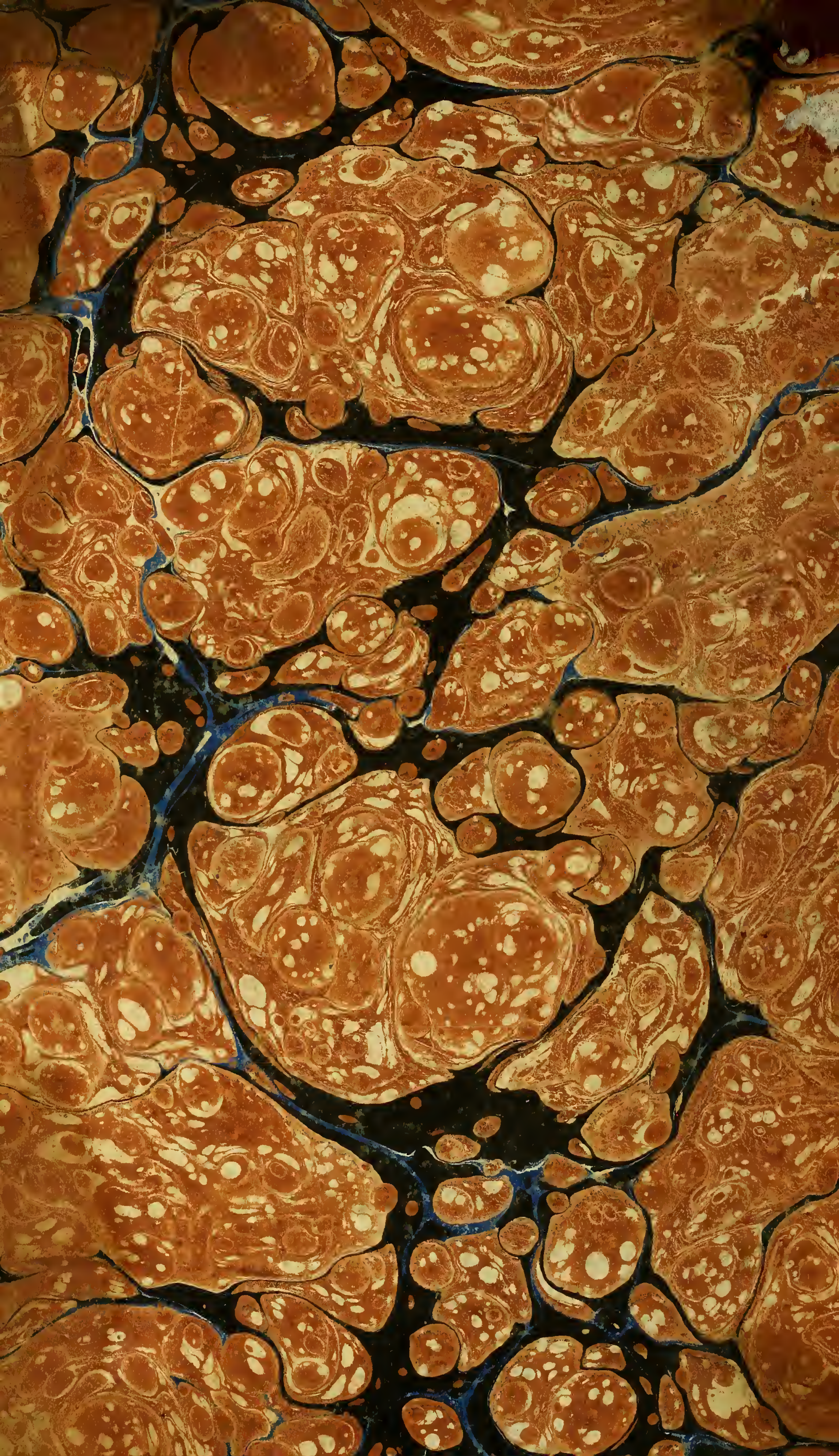
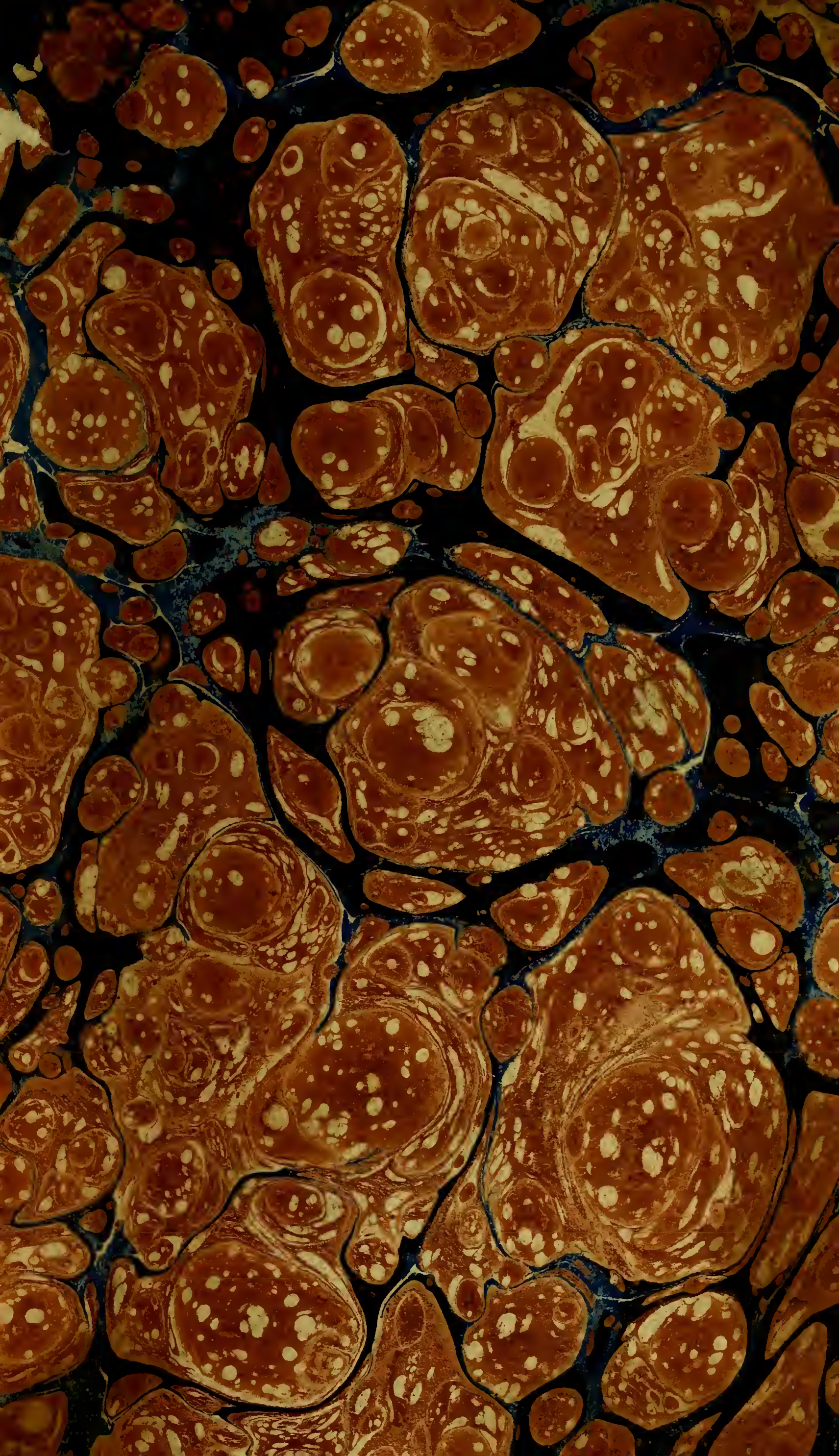
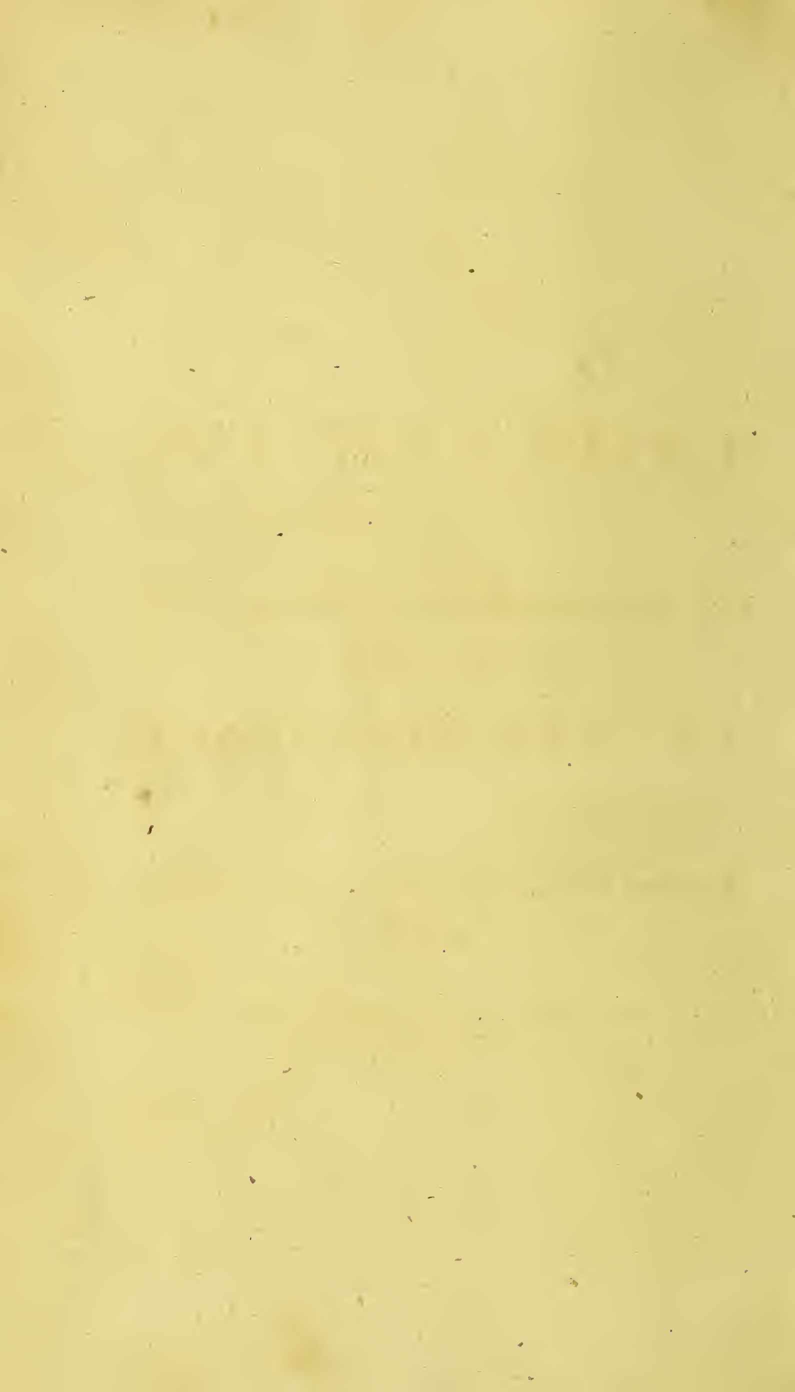












COLLECTION
DE FAITS
ET RECUEIL D'EXPÉRIENCES
SUR LES EFFETS
DE L'EAU MÉDICINALE
DE M. HUSSON,

Ancien Officier au service de France,
à Sedan.

DEUXIÈME ÉDITION.

RÉCIT HISTORIQUE

DE LA DÉCOUVERTE,

DU PROGRÈS ET PUBLICITÉ

DE L'EAU MÉDICINALE.

EXPOSITION des Propriétés de cette Eau, découverte par M. HUSSON, ancien Officier au service de France, résidant à Sedan;

OBSERVATIONS SUR SES PROPRIÉTÉS;

PROCÈS-VERBAL de l'analyse de l'Eau Médicinale, faite par MM. CADET et PARMENTIER, Apothicaires; et PIECES JUSTIFICATIVES.

Si quid novisti rectiùs istis
Candidus imperti : si non, his utere mecum.
HORAT. Lib. I. Ep. VI.

PARIS,

De l'Imprimerie de J. GRATIOT, ruë Saint-Jacques, N°. 41.

1807.

dont il a été l'objet, et comment il est parvenu à fixer la confiance, à se faire des protecteurs et des défenseurs puissans par leur mérite et leur science dans les classes distinguées de la société, et même parmi les personnes de l'art. Les pièces contenues dans ce volume sont toutes l'effet de la reconnaissance et de l'amour du vrai. L'auteur avoue qu'il doit la réunion de tant de beaux témoignages, et toutes ces preuves irrésistibles de la vérité des faits, aux bons soins et aux attentions des personnes qui, d'après l'expérience, ont conçu une juste idée de l'Eau médicinale, de sa vertu, de son efficacité et des grandes ressources que cette découverte peut procurer à l'humanité souffrante.

RÉCIT HISTORIQUE

De la découverte, du progrès et publicité de l'Eau Médicinale.

VOUÉ dès ma jeunesse à la profession des armes, exercé dans les travaux militaires, je n'ai point borné mes études aux seules connoissances nécessaires à l'art destructeur de la guerre. Un goût naturel, un penchant irrésistible attiroit mes regards sur cette multitude de simples dont la nature a enrichi la surface de notre globe.

Entraîné presque malgré moi à ce spectacle enchanteur par l'immensité des objets, leur diversité si prodigieusement multipliée, le charme des formes, la richesse des couleurs, la variété des nuances, je consacrois tous mes momens de loisir à l'étude attrayante de la botanique.

Loin d'oser prétendre au bonheur inestimable d'être utile à l'humanité, je ne voyois dans cette occupation qu'une jouissance agréable, et qui ne peut être appréciée que par les personnes nées avec ce goût que la nature seule peut donner.

Bientôt je voulus connoître l'utilité de ces mêmes simples. Leurs vertus, leurs propriétés ne pouvoient m'être dévoilées que par le secours de la pharmacie, je me livrai ardemment à cette nouvelle étude.

Je ne tardai pas à découvrir le principe de l'in-

suffisance des remèdes généraux, objet qui avoit fixé mes premières recherches. Je crus qu'il étoit possible d'attribuer la véritable cause du peu d'efficacité des remèdes connus dans plusieurs circonstances à leurs différentes préparations; que les fermentations, les évaporations, les combinaisons, les amalgames, en déroboient ou altéroient les parties les plus précieuses.

Je me persuadai donc que le seul moyen de parvenir à éviter ces grands inconvéniens, seroit de découvrir dans le règne végétal un remède simple et renfermant une vertu assez efficace pour que, dégagé des formes, des préparations ordinaires, il pût seul dominer l'humeur, premier principe des désordres qui surviennent dans le physique animal. Bien convaincu que les immenses découvertes faites jusqu'à nos jours par tant d'hommes célèbres, et qui ont été le fruit d'une attention qui annonce les travaux les plus profonds et les plus réfléchis, ne pouvoient offrir à mes recherches rien de nouveau dans la classe des plantes usitées, j'ai porté mes regards vers celles auxquelles on n'a pas cru reconnoître de vertus assez efficaces pour devoir leur assigner ce rang.

Il est aisé de concevoir toute l'étendue du travail que je m'imposois; et en effet il a été long et pénible, mais il a été favorisé au-delà de mes vœux par la découverte d'un simple qui, par les expériences les plus multipliées, m'a paru renfermer en lui seul les propriétés qui sont reconnues appartenir à chacun de la plus grande partie des simples connus et usités. D'après l'opinion publique, je l'ai nommé Médicinal.

Après avoir fait les premières épreuves sur moi-même, je les ai étendues sur les indigens de

la ville et des environs de Sedan. Mes premiers succès ont surpassé mon attente. Ce n'a été qu'après cinq années d'expériences multipliées presque à l'infini, que j'ai cru pouvoir publier le remède que j'avois découvert. Des personnes d'un ordre distingué ayant éprouvé l'efficacité de cette nouvelle découverte, elle est parvenue jusqu'à Versailles et à la capitale.

M. le chevalier de Robien ayant été des premiers à en faire usage, n'a pu se refuser à la satisfaction de lui donner la publicité qu'elle a eue à la cour. Son témoignage, appuyé sur les expériences les plus heureuses, a été porté jusqu'au Ministre qui, à cette époque, avoit le département de la guerre.

Il étoit important pour la célébrité du remède que l'on vît céder à ses effets des maux qui avoient constamment résisté aux remèdes ordinaires; mais cet avantage étoit difficile à obtenir par l'appréhension qu'inspire naturellement un remède inusité. L'épouse de M. Pollissard, marchand de vin du roi, eut bientôt à s'applaudir d'une confiance qui auroit pu paroître légèrement accordée, si elle n'avoit été fondée sur toutes les perquisitions possibles.

La malade étoit alors réduite à l'état le plus alarmant. Percluse de tous ses membres, à la suite d'une maladie très-compliquée et fort ancienne, dont le caractère principal paroissoit être une humeur rhumatismale et goutteuse, à laquelle s'étoit joint un épanchement de lait. Elle venoit d'être traitée suivant les règles de l'art par feu MM. Bellot et Belletête, qui s'étoient fortifiés de l'avis du célèbre M. Petit. Cette maladie avoit résisté à la plus savante médecine. La dame Pollissard, dans un état de marasme inquiétant, n'of-

froit que la plus affligeante perspective, lorsque M. Pollissard m'écrivit, à l'instigation du frère Côme et de plusieurs autres témoins des effets de l'Eau Médicinale. Je donnai mes conseils par une réponse exacte à M. Pollissard ; et de Sedan, lieu de ma résidence, j'indiquai la manière de traiter son épouse : mes avis furent suivis de point en point, et la malade, en moins de trois mois, a obtenu la plus parfaite guérison.

A la vue d'une cure aussi inattendue, M. Pollissard, incommodé de dartres qui jusque-là avoient été rebelles à tous les remèdes connus, et s'étoit réduit, pour toute nourriture, au lait, qu'il ne digéroit même qu'avec peine, n'a point hésité à se soumettre, d'après mon assertion, à l'usage de l'Eau Médicinale. J'ai eu la satisfaction de procurer la santé à ce digne citoyen, et il a été, en très-peu de temps, rendu à l'usage des alimens ordinaires, qu'il n'a pas quittés depuis. Ces deux cures remarquables, à la suite d'une infinité d'autres, ont fait dans le public la sensation qu'elles devoient naturellement y faire. Elles ont eu pour témoins particuliers MM. Bailly, célèbres apothicaires, parens de la dame Pollissard.

Aux expressions de la plus vive reconnoissance, les sieur et dame Pollissard joignirent l'invitation la plus instante de me transporter auprès d'eux pour y jouir du doux spectacle de leur bonheur. Je crus devoir me rendre à leurs sollicitations, et j'arrivai à Paris au commencement de l'année 1776. Ils me reçurent avec une affection et une cordialité supérieures à ce que j'avois droit d'attendre de leur honnêteté. Il me fut aisé de voir combien ils étoient pénétrés du service que je venois de leur rendre. M. Pollissard voulut me

gratifier d'une somme très-honnête pour reconnoître mes soins, et m'indemniser de la consommation qu'il avoit faite de mon remède. Je refusai ses offres.

Convaincu, par une société de plusieurs mois, que ma confiance ne pouvoit être placée dans des mains plus sûres, je le priai, en daignant se charger seul du pénible emploi de la publicité de mon remède, de m'aider à faire jouir l'humanité des avantages de ma découverte. Il voulut bien se rendre à mes sollicitations. Ce remède eut entre ses mains le même succès qu'entre les miennes, et, pour rendre hommage à la vérité, de plus grands encore.

Qu'il me soit ici permis de payer à ce fidèle et rare ami le juste tribut de sensibilité que ses soins difficiles et suivis lui ont justement acquis sur mon cœur. En publiant son zèle et son parfait désintéressement, je ne m'acquitte envers lui que très-imparfaitement des services qu'il me prodigue journellement.

Si des gens à qui il est permis de ne pas croire à la vertu, confondent la gratitude avec la cupidité, il est de mon devoir de détruire jusqu'à l'ombre d'un soupçon qui pourroit ternir l'éclat dont doit briller la réputation de l'homme vertueux et bienfaisant qui met au-dessus de tout l'avantage inappréciable de servir l'humanité.

Je déclare donc que, dans la part que M. Pollissard veut bien prendre à la publicité de l'Eau Médicinale, il y apporte autant de désintéressement que de zèle, d'empressement et de prévoyance. Si cette déclaration, dictée par la vérité qui m'anime depuis que je respire, ne suffit pas pour détruire le soupçon si injurieux à ce digne ami, que ses motifs de reconnoissance et d'amour

du bien public ne sont que le masque de son intérêt, je le supplie, en me continuant ses bons offices, de s'appuyer sur sa générosité et sa droiture reconnues de tous les gens de bien, et de livrer les gens mal intentionnés à tout le mépris que leur opiniâtreté calomnieuse doit inspirer aux ames honnêtes.

Au surplus, je lui dois encore cette justice, que le souvenir de ses obligations à l'efficacité du remède, et ce même amour du bien public ont tellement prévalu sur les dégoûts que l'envie s'est efforcé de lui inspirer, que son zèle n'en a acquis que plus d'activité. Sa récompense a été une perte réelle de ce qui est le plus précieux au plus grand nombre des hommes, je veux dire de son intérêt pécuniaire. Il est vrai que son courage a dû se fortifier par (1) de nouvelles expériences des plus heureuses sur la dame Pollissard, et l'acclamation presqu'universelle des personnes de tous états, parmi lesquels on peut compter des gens de l'art. M. de Préfontaine, entr'autres, docteur en médecine, et médecin de l'Intendance et du Gouvernement pour les épidémies, résidant à Compiègne, s'exprime ainsi, dans sa lettre du 10 janvier 1781, adressée à M. Pollissard. « Votre nom, Monsieur, » me devient cher par la déposition d'un spéci- » fique parfait. » Un ancien militaire (2), qui occupe une place honorable et de confiance à la cour, lui marque, dans sa lettre du 16 août 1781 : « Vous avez droit, Monsieur, à la reconnoissance

---

(1) Voir le certificat de M. Pollissard, au nombre des Pièces justificatives, n°. 66.

(2) M. de Romainville, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St.-Louis, gouverneur des Pages de la grande-écurie.

» de l'humanité entière : elle vous aura un jour
» l'obligation de l'établissement d'un remède aussi
» salutaire qu'est l'Eau Médicinale. » M. Thuin, ancien chanoine de la collégiale de Montereau, et curé de Saint-Maurice de ladite ville, s'exprime sur ce même sujet en ces termes, dans une lettre qu'il m'a adressée le 24 novembre 1780. « C'est
» à M. Pollissard, mon camarade d'études et mon
» ami, que je suis redevable de la connoissance
» de votre Eau Médicinale; son ardeur et son
» zèle à en faire connoître toutes les propriétés
» et à en conseiller l'usage, méritent les plus
» grands éloges. »

J'ai cru devoir cette digression à un ami qui me rend, et à la société, journellement les services les plus importans. Heureux de confirmer par-là le suffrage honorable dont jouit dans le public ce citoyen distingué.

Je rentre dans mon sujet. L'expérience de douze années a constaté l'utilité de ma découverte. Je produis ici la preuve des faits que j'avance. Il n'appartient qu'au public de prononcer sur l'importance de ces faits.

Dans mes différens voyages à Paris et à Versailles, j'ai fait les plus exactes recherches pour m'assurer des effets de l'Eau Médicinale. Partout je n'ai reçu que des témoignages satisfaisans.

J'ai eu l'honneur de me présenter aux audiences du Magistrat chargé du détail de la police, plus d'une fois importuné par des plaintes qui ont donné lieu aux perquisitions les plus exactes, dont le résultat a été constamment d'en démontrer le peu de fondement, mais que la réclamation de citoyens de tous états a intéressé en ma faveur. J'ai pris la liberté de remettre à ce Ma-

gistrat éclairé un court Mémoire expositif de mes demandes. J'ai déclaré sur mon honneur et scellé de ma signature cette vérité si intéressante, que l'Eau Médicinale est l'extrait simple d'une plante dont les propriétés ont été ignorées des anciens comme des modernes.

Cette assertion doit rassurer mes concitoyens sur les impressions défavorables que l'envie s'est efforcé de répandre contre ma découverte. On a dit qu'elle étoit composée de drogues mises en oubli et reproduites au jour. On a été jusqu'à avancer qu'elle contenoit des parties reconnues pour nuisibles et même pernicieuses. Mais les faits dont je viens de rendre compte, l'assertion que j'ai faite au magistrat, et que je renouvelle ici à la face de l'univers, l'analyse qui a été faite de l'Eau Médicinale, tant à ma sollicitation qu'à mon insu, par les chimistes les plus célèbres et les plus instruits, et qu'une curiosité inquiète a multipliée de toutes parts; enfin les preuves que je vais mettre sous les yeux de mes lecteurs, doivent anéantir ces craintes chimériques; et en dissipant tous les nuages dont on a cherché à envelopper la vérité, ne peuvent que rendre son triomphe plus complet.

EXPOSITION

*Des propriétés de l'*EAU MÉDICINALE, *découverte par* M. HUSSON, *ancien officier au service de France, résidant à Sedan.*

L'ART de guérir, le premier et le plus essentiel de tous, a toujours été l'objet de la recherche des hommes. Les progrès de cet art ont été lents, les expériences conjecturales; la plupart des remèdes sont combinés, ils ne produisent pas toujours les effets qu'on en espère : ce seroit un avantage pour l'humanité souffrante d'avoir découvert un spécifique simple, dont la petite quantité et l'activité puissent absolument évacuer l'humeur, principe de tous les maux auxquels la médecine a donné autant de dénominations différentes que cette humeur a de variétés, et qu'elle affecte les différentes parties du corps.

L'eau médicinale n'a rien de contraire aux traitemens qui ont précédé son administration, ni à ceux que l'on désireroit lui substituer. Elle n'est point exclusive des remèdes usités, surtout lorsqu'ils remplissent l'intention et le but que les malades et les médecins se proposent. Son véritable caractère est de suppléer à l'impuissance des remèdes généraux, et d'opérer ce qu'il ne leur a pas été donné de faire.

Ce remède, dirigé et administré par un médecin sage et éclairé, ne peut que seconder et accélérer le rétablissement des malades. Ce seroit le moyen de faire cesser les plaintes que l'injustice se permet souvent contre les personnes de l'art, lorsqu'elles ne réussissent pas dans les cures qu'elles entreprennent; ce défaut de succès provenant plutôt de l'impuissance des remèdes connus, que de l'impéritie dont on taxe légèrement le médecin.

Tout excellent qu'est ce spécifique, il n'est pas universel; il est même des maladies que le degré d'ancienneté rend incurables. Il n'est point propre aux pulmoniques, et ne peut guérir la paralysie fixée; n'agissant que sur les fluides, elle ne peut guérir les polypes et autres excroissances internes.

L'eau médicinale a singulièrement la vertu de se porter au local affligé. Une expérience journalière prouve que ce procédé salutaire est invariable.

Ses effets sont aussi variés que les tempéramens et les humeurs; mais ses succès sont constamment les mêmes; et dans les uns comme dans les autres, elle finit par lever, plus ou moins promptement, les obstacles qui s'opposent à l'équilibre parfait d'où dépend la santé.

Ce qui doit ranger l'eau médicinale dans une classe distinguée, c'est que l'abus porté jusqu'à l'imprudence qu'en ont fait quelques personnes qui, se confiant à la force de leur tempérament, se flattent de précipiter leur guérison par de fortes doses, n'en ont éprouvé que des vomissemens ou malaises, ou d'abondantes évacuations.

Ce remède a la vertu d'écarter les humeurs

toujours inclinées à se jeter de préférence sur les parties affligées. Son usage exclut les cautères, les vessicatoires et les autres moyens violens et douloureux que l'art a substitués au défaut des remèdes intérieurs, et par cela même l'eau médicinale est d'une excellente ressource dans les opérations chirurgicales.

Une expérience constante prouve que l'usage de ce remède est absolument sans inconvéniens; que son action, ses procédés et ses succès sont les mêmes en toutes saisons et dans tous climats. La différence des épidémies, les variations, les formes diverses sous lesquelles elles reparoissent chaque année, sont également combattues et détruites. Il est prouvé que l'eau médicinale guérit les fièvres de tout genre, ainsi que l'épilepsie récente; qu'elle éloigne et modère les accès de celle qui est accréditée.

Cette découverte n'est pas moins sûre pour guérir les maladies des animaux de toute espèce, en donnant les doses convenables. Diverses expériences ont constaté qu'elle est un remède certain contre l'épizootie. Quelques personnes (1) assurent avoir la certitude que la rage lui est soumise.

Pour justifier ce qu'on vient de dire, il ne reste plus qu'à produire les lettres, certificats et extraits qui attestent, et la nature des maladies dont la cure a été entreprise avec l'eau médicinale, et les succès plus ou moins prompts qu'on en a obtenus.

En différant de donner ce recueil, il eût été

---

(1) Entr'autres M. le comte de Buzançois, colonel, et M. Planson, ancien capitaine d'infanterie à la suite du régiment de Poitou.

facile de le grossir considérablement; mais une découverte aussi importante pour l'humanité ne peut être trop tôt communiquée. Il falloit mettre ceux qui auroient quelque doute à portée de les dissiper en s'adressant aux personnes mêmes qui ont été guéries, ou à celles qui ont été témoins de la guérison. Peut-être ce moyen sera-t-il encore insuffisant pour faire céder le préjugé : quel qu'en soit l'événement, l'auteur de cette découverte aura toujours la satisfaction d'avoir transmis à l'humanité l'usage d'un dépôt qui ne lui a été confié par la Providence que pour le répandre et en manifester les avantages.

Il est nécessaire, avant de terminer, de répondre à quelques objections. L'eau médicinale, dit-on, est un remède qui est annoncé comme capable de guérir toutes les maladies, et par cela seul il doit être suspect.

Ceux qui font cette objection, ou n'ont pas lu avec attention les observations sur les propriétés de l'eau médicinale que l'on retrouvera à la suite de cette exposition, ou ignorent le principe des maladies qu'une expérience constante et multipliée dans chaque genre, prouve ne pas résister à l'efficacité de cette eau.

Il n'y a pas une seule de ces maladies qui ne provienne, ou de la stagnation des humeurs, ou du vice du sang, et même ces deux causes ne diffèrent pas ; car le sang ne se corrompt que quand les humeurs y refluant, le vicient. Ces deux causes réagissent l'une sur l'autre, de manière que le sang vicié augmente le vice de l'humeur. Si donc il existe un remède, quel qu'il soit, qui, se mêlant aux humeurs, les dissolvent, les rendent plus fluides, ces humeurs couleront dans les canaux qui leur sont destinés,

et

et on verra se rétablir l'équilibre si nécessaire à la conservation du corps et de toutes les parties animales.

Il n'est aucun médecin qui ne convienne qu'il y a des simples ou d'autres remèdes qui produisent plus ou moins cet effet. S'il est vrai qu'il existe un simple dont l'extrait ait cette propriété à un degré supérieur aux autres simples connus, dès lors cette plante supplée à toutes celles qui sont communément employées. Or, telle est la plante qui sert à la formation de l'Eau médicinale; on dit à la formation et non à la composition, parce qu'elle n'est point composée, qu'elle est simple, et ne doit son existence qu'à une seule plante.

L'Auteur s'est appliqué pendant douze ans à faire des expériences; d'autres personnes intelligentes en ont fait pareillement, et c'est d'après le résultat de toutes ces expériences qu'on croit pouvoir assurer au public qu'on n'a assigné à l'eau médicinale aucune propriété qui ne soit avouée et démontrée.

Un des effets les plus extraordinaires de ce remède est la guérison de la folie. Cette assertion a été (contre l'existence de faits), mise dans la classe de l'empirisme, parce qu'on n'a pas voulu réfléchir sur un des principes de cette maladie, qui n'a souvent pour cause qu'un dépôt occasionné par l'abondance et l'âcreté des humeurs qui peuvent causer le dérangement d'esprit.

Parmi les nombreuses maladies que le lait cause aux femmes, il est certain que cette humeur laiteuse se jette quelquefois dans la tête et les rend folles. Une humeur, ou aussi abondante, ou aussi âcre, peut attaquer dans les hommes une partie du cerveau, au bon état de laquelle

le Créateur a attaché l'exercice de la raison. Dès lors cette humeur peut rendre les hommes insensés, et quiconque trouvera le moyen de la dissiper ou de la déplacer, rendra la raison aux uns et aux autres. En général, quand il y a un vice ancien de conformation, il n'est pas de moyen dans la nature qui puisse y remédier ; mais lorsque le mal provient, ou d'humeurs stagnantes, ou trop abondantes, ou viciées, la nature fournit des remèdes, soit dans le règne végétal, soit dans le règne minéral, mais encore plus dans le premier, comme plus analogue à la délicatesse du corps humain.

La goutte est encore une maladie des plus cruelles, et qui paroît aujourd'hui plus répandue, principalement dans la classe des gens aisés. L'eau médicinale en dissipe les accès d'une manière aussi prompte que victorieuse. Les critiques se sont exercés sur cette propriété avec plus de chaleur que sur toute autre. Le préjugé ancien, et qui, jusqu'à l'époque de cette découverte, étoit établi sur l'expérience qu'il étoit du plus grand danger d'user d'aucune sorte de purgatifs dans les accès de goutte, est la base des raisonnemens que l'on ne cesse d'opposer à une expérience contraire, qui acquiert journellement de nouvelles forces.

La multitude d'expériences, toutes infaillibles, faites par des personnes qui ne peuvent se méprendre sur le véritable effet du remède, suffit pour en attester l'efficacité. Il doit en être de ce préjugé comme de beaucoup d'autres, dont notre raison a secoué le joug, lorsqu'elle s'est vue éclairée par des faits destructifs de ceux qui la déterminaient : il doit céder à l'évidence ; on doit désormais bannir toute crainte de réper-

cussions d'humeurs, et de tous les accidens qui ont jusqu'à présent résulté des purgatifs ordinaires, puisqu'il est établi par l'expérience que l'eau médicinale employée dans les plus violens accès de goutte, non-seulement n'a jamais produit la plus légère apparence d'accidens, mais qu'au contraire elle dissipe les douleurs comme par enchantement, suivant le témoignage unanime des personnes qui en ont fait usage dans l'accès. Il doit résulter de ceci, que le simple qui forme l'eau médicinale renferme spécialement la vertu destructive de l'humeur qui occasionne la goutte.

Quand bien même toutes les vertus que l'on a cru reconnoître dans ce simple, se réduiroient au soulagement de cette seule infirmité, quel don plus précieux pouvoit-on offrir à cette classe trop multipliée de malheureux, qui, au sein de l'opulence, souvent même des grandeurs, dans le moment le plus calme de leur vie, se voient assaillis, dans tous les membres, de douleurs qui, par les cris qu'elles leur arrachent, paroissent égaler les plus grands supplices? De quel sentiment doit être affecté celui qui, des horreurs de cette torture, passe, en un petit nombre d'heures dans un état calme et tranquille, et d'autant plus heureux que, par une longue et funeste expérience, il ne pouvoit envisager un terme à ses maux?

On n'en dira pas davantage pour détruire des objections qui ne sont appuyées que sur des préjugés. L'expérience vaut tous les raisonnemens, quand la chose n'est pas démontrée impossible.

La possibilité est démontrée par les faits; l'efficacité de l'eau médicinale est donc prouvée, c'est à l'expérience à faire le reste. Elle se trouve déjà

consignée dans les lettres et certificats dont on donne le recueil; le tems et les circonstances la confirmeront. D'après l'authenticité des preuves que l'on produit, il ne doit plus exister de doute sur l'étendue des propriétés et de l'efficacité de l'Eau médicinale, et par conséquent de son utilité.

D'APRÈS ce qui précède sur la recherche, la découverte, les expériences et la publicité de l'Eau médicinale, d'après l'authenticité des témoignages qui vont être produits, sur lesquels l'état et la considération du plus grand nombre des personnes qui les ont rendus, ne permettent pas de former le plus léger doute, on espère voir céder à l'évidence la mieux démontrée, une prévention qui est nécessairement attachée à toute nouveauté. Le moyen d'y parvenir est de continuer à publier des guérisons qui s'opéreront en maladies graves et compliquées seulement. On espère que les personnes qui s'intéressent au bien de l'humanité, voudront bien continuer de faire parvenir à l'Auteur du remède, ou à M. Pollissard, négociant à Paris, rue Geoffroy-l'Asnier, les détails et renseignemens qu'ils acquerront par eux-mêmes, ou qui pourront leur parvenir. Ce sera avec peine que l'on tiendra plus long-tems dans l'obscurité le principe constitutif d'un moyen si puissant et si efficace pour le soulagement de l'humanité. La révélation de cet important secret ne peut être que de la plus grande utilité pour la perfection de la médecine-pratique. Elle enrichiroit en même tems la botanique d'un bien qui lui appartient, et compléteroit nos cours et traités de plantes.

OBSERVATIONS

Sur les propriétés de l'Eau Médicinale, découverte par M. Husson, ancien officier au service de France, résidant à Sedan.

L'Eau Médicinale est l'extrait simple d'une plante dont les propriétés ont été ignorées des Anciens comme des modernes. Cette découverte a été faite il y a environ quarante ans; depuis cette époque, les expériences en ont constamment prouvé l'efficacité et l'utilité (1).

Sa vertu principale est de se porter sur les parties affligées de l'intérieur; d'en calmer les affections douloureuses; de diviser, atténuer les humeurs, et de les évacuer efficacement.

Dans les maladies compliquées, elle en développe les caractères et lève toute incertitude sur le principe qui échappe souvent aux personnes de l'art les plus expérimentées, par les vicissitudes et variétés des symptômes.

L'Eau Médicinale, administrée dès le commencement d'une maladie, et même à celle d'une époque ancienne, en suspend le progrès, les guérit, en continuant d'en user.

(1) Voir les certificats ci-après.

Ce remède n'exige pas de longues préparations, et n'est point assujetti aux intempéries de l'air et des saisons : en tout tems, dans les cas de nécessité surtout, on peut l'administrer sans inconvéniens.

Ce moyen curatif ne contrarie pas les traitemens usités ; il les favorise par son association, et les résultats n'en sont que plus satisfaisans : il peut leur être substitué avec d'autant plus d'avantage, que tenant sa vertu supérieure de sa simplicité, l'amalgame entrave nécessairement son action.

Ce remède a une marche et des procédés qui lui sont particuliers ; les délais plus ou moins prolongés qu'il apporte pour agir intérieurement, et ensuite pour se manifester au dehors, sont toujours en raison des différentes constitutions, de l'intensité, de l'adhérence ou de l'opiniâtreté des humeurs : les effets subséquens varient de même; et ainsi s'opère plus ou moins promptement la guérison. La constante uniformité de cette marche est la preuve des rapports de ce remède simple avec les lois physiques de l'économie animale, dont il rétablit l'harmonie en détruisant le principe qui la trouble.

Les véhicules ou les amalgames, avec lesquels on essaie d'en restreindre l'effet, ne le privent pas de sa marche ordinaire ; mais dans ces cas-là, quoique plus ou moins libre, il donne toujours, avec les mêmes procédés, les mêmes résultats. L'Eau Médicinale n'est point entraînée et anéantie par les humeurs qu'elle évacue ; elle continue ultérieurement son action intérieure, dans des délais et à des distances plus ou moins éloignées. Dans les cas et circonstances qui exigent un traitement suivi, les différentes doses de ce remède

destinées à le suivre sont préparatoires les unes des autres, et conduisent ainsi à une entière guérison, sans éprouver de convalescence.

Ce remède dissipe les maladies de congestions, comme la goutte, dont il fait promptement cesser le paroxisme et les spasmes, ainsi que le danger de celle remontée à l'estomac, la paralysie et l'apoplexie humorale, les dartres, le scorbut, les laits répandus, et généralement toutes celles qui procèdent du vice du sang ou des humeurs, surtout lorsque ces maladies ne sont point trop invétérées, et que la nature, dans le malade, est encore assez forte pour agir conjointement avec le remède.

L'Eau Médicinale est d'une grande ressource dans les cas difficiles, critiques, et lorsque les remèdes connus sont impuissans (1). Une prise ou deux font souvent cesser les dangers qui résultent des fièvres putrides, malignes et inflammatoires, des petites-véroles, dont elle dissipe les dépôts, détruit les vers, notamment le TÆNIA, connu sous le nom de *Ver solitaire*.

Cette Eau n'est point émétique, encore qu'il y ait des cas où elle fasse vomir; elle supprime les vomissemens occasionnés par un vice d'estomac, même le CHOLERA MORBUS. Amie de la nature, elle n'attaque point les solides, mais seulement les liquides superflus. L'Eau Médicinale, indépendamment de sa vertu purgative, a encore la propriété de guérir, en certains cas, sans évacuer, surtout lors d'un défaut d'équilibre entre les fluides et les solides. On observe que cette Eau n'est point propre aux pulmoniques; que

---

(1) Voir les Collections d'Expériences.

n'agissant que sur les fluides, elle est impuissante contre les polypes et autres excroissances internes. Elle n'est pas topique; mais nombre d'expériences prouvent que sa vertu dépurative accélère la guérison des plaies et autres maux extérieurs.

Plusieurs expériences prouvent que l'Eau Médicinale guérit l'épilepsie, la folie accidentelle et récente; elle modère et éloigne les accès de celles invétérées.

Elle a le même empire sur les maladies pédiculaires et fièvres vermineuses.

Diverses expériences ont constaté l'efficacité de l'Eau Médicinale dans les épidémies, les épizooties et la rage, et autres maladies des bestiaux.

Ce court exposé des principales propriétés de l'Eau Médicinale est appuyé d'une suite d'expériences multipliées, de témoignages honorables, de certificats authentiques, consignés dans la correspondance de l'auteur par des personnes dignes de foi, et dont partie sont des gens de l'art.

Quoique ce suffrage public ait suffisamment sanctionné cette découverte intéressante pour le bien de l'humanité, on ne la propose pas comme exclusive et universelle, ni au-dessus de tout obstacle, mais comme douée d'une énergie et d'une efficacité supérieures, opérant dans les cas extrêmes et désespérés; ainsi que des maladies rebelles aux traitemens méthodiques, des guérisons inattendues, et parce que ce remède est d'ailleurs une ressource de plus, sans danger ni inconvénient dans l'usage.

Conduite et régime à observer dans l'usage de l'Eau Médicinale.

Les personnes d'un tempérament échauffé et difficiles à émouvoir, se prépareront à l'usage de ce remède par un régime, lequel consistera à éviter les alimens malsains, comme les ragoûts, pâtisseries, les laitages, les viandes noires, et NOTAMMENT LES ŒUFS ; il faut faire concourir ce régime avec quelques boissons délayantes et les lavemens. La prise d'Eau Médicinale est de deux gros ; elle se prend le soir, en se mettant au lit, dans deux cuillerées à bouche d'eau commune froide, sans avoir soupé, ou trois heures après un léger repas ; ce remède n'agit ordinairement que huit heures après l'avoir incorporé. Le lendemain, soit que l'effet du remède se manifeste ou non, on boira par intervalles, et lors des évacuations, du thé léger, du bouillon aux herbes, ou toute autre infusion, au choix et au goût du malade. Si, à l'occasion de l'effet du remède, on éprouve des nausées, des malaises, vomissemens, abondance d'évacutions, ou même des RÉVOLUTIONS, il ne faut nullement s'en inquiéter ; ces sortes d'états, suite ordinaire de l'embarras dans les premières voies, durent peu et arrivent rarement ; ensuite on éprouve du soulagement. Ces effets sont plus ou moins ordinaires, et la durée plus ou moins prolongée, suivant la différente constitution des malades ; mais une expérience journalière prouve qu'il n'en résulte jamais d'inconvénient, et toujours du bien. Les sujets d'une forte constitution, échauffés, nerveux, mélancoliques et sanguins, subissent assez ordinairement ces situations, surtout lors-

qu'ils ne sont pas assez préparés ; mais, dans tous les cas, c'est sans aucun danger, car les superpurgations ne sont pas à craindre.

Si, à la première prise de cette Eau, on n'est pas, ou si on est peu purgé, alors il faudra reprendre une même dose quatre jours après ; ce délai est nécessaire pour ne point prévenir l'effet de la précédente, qui a souvent lieu dans cet intervalle : si au contraire ce remède a convenablement évacué, on attendra huit jours avant que de le réitérer, et l'on continuera ainsi, de huit jours en huit jours, en se conformant au régime jusqu'à parfaite guérison.

EXCEPTIONS.

Les tempéramens faciles à émouvoir pourront prendre ce remède sans aucune préparation, en se conformant au régime indiqué. Dans les cas subits d'apoplexie, léthargie, catalepsie, paralysie, de goutte remontée à l'estomac, de coliques et d'indigestions, fièvres violentes, tremblemens, irritations de nerfs causées par la vapeur du mercure, du plomb et du broiement du vert-de-gris, de céruse et autres poisons ; dans tous ces cas, on doit administrer une prise et demie au plus, suivant l'âge, la force et le tempérament du malade, sans égard si le sujet a mangé ou non, et le laisser tranquille. Les enfans à la mamelle seront purgés, si l'on fait prendre l'Eau Médicinale aux nourrices. Quant aux enfans sevrés, jusqu'à douze ans, ainsi que les personnes foibles, exténuées et délicates, celles aisées à émouvoir, on leur fera prendre le remède à la dose d'une demi-prise. Les femmes enceintes pourront faire

usage de ce remède au commencement et dans tout le cours de leur grossesse ; elles éviteront les maladies de leur état, l'accouchement sera moins douloureux et moins laborieux. Cette Eau peut être prise pendant le tems des règles, qu'elle favorise, ainsi que dans le tems critique, dont elle prévient et écarte les dangers. L'expérience prouve également son efficacité dans les maux vénériens.

L'Eau Médicinale se prend en *altérant*, c'est-à-dire à très-petites doses, d'un quart de prise à peu près, le matin à jeun, ou le soir, deux heures après un souper léger, dans un peu de vin ou de thé, plusieurs jours de suite. Cette manière d'en user convient dans les cas d'épuisement, de convalescence, de pertes, de dyssenterie, d'hydropisie et d'asthme ; dans les affections nerveuses, les dérangemens d'estomac, occasionnés par les glaires ou viscosités, principe des digestions lentes, des vents, des affections épigastriques et du pilore ; dans tous ces cas, si l'on est purgé sensiblement, on mettra quelques jours d'intervalle.

Cette Eau se donne encore avec succès en lavement, dans les cas de constipation, d'ardeur d'entrailles et d'urines, dans les maux de reins. On doit avant prendre un lavement d'eau naturelle ; après l'avoir rendu, on mettra dans un demi-lavement une prise et demie au plus d'Eau Médicinale, que l'on gardera à peu près une demi-heure : cette manière d'en user est une ressource de plus pour les personnes qu'une répugnance invincible empêche de se purger autrement. Ces lavemens n'opèrent le plus souvent que dans les vingt-quatre heures, et on peut les réitérer lorsque l'effet n'a pas lieu.

L'usage journalier de ce remède, à la dose de cinq à six gouttes, pris le matin à jeun dans un peu de bouillon ou tisanne, est très-utile dans l'âge avancé : il fortifie, prévient les infirmités de la vieillesse, et maintient la santé.

LETTRE

DE M. CADET,

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, APOTHICAIRE,

A Me. L. M. L'ESCALOPIER,

Contenant le Rapport de l'analyse de l'Eau Medicinale.

Ce 24 Mai 1782.

J'ai l'honneur de vous adresser l'analyse que vous avez désirée de M. Parmentier et de moi ; vous pouvez être sûre que nous y avons porté l'un et l'autre la plus grande attention.

Je suis avec respect, etc. etc.

Mad. la Me. l'Escalopier, désirant savoir si un remède, dont elle dit être contente des effets, ne contient pas des minéraux ou autres substances contraires à la santé, a chargé MM. Cadet et Parmentier de l'examiner, et de lui en donner leur avis.

Ce remède est une liqueur transparente, de couleur de bière un peu foncée, dont l'odeur et le goût ressemblent beaucoup au vin d'Espagne, mais ayant une saveur amère, qui annonce la pré-

sence d'une matière extractive végétale obtenue par la voie de l'infusion.

Nous avons employé ensuite les réactifs les plus puissans en chimie, pour tâcher d'y découvrir des matières métalliques, telles que préparations mercurielles, arsénicales, cuivreuses, antimoniales, etc.

La manière rigoureuse dont nous avons procédé, tant sur la liqueur que sur celle rapprochée par l'évaporation, nous fait prononcer affirmativement qu'elle ne contient rien de semblable.

Quant à la substance amère végétale dont participe cette liqueur, qui paroît avoir un vin d'Espagne pour base, il est impossible à l'Art de pouvoir déterminer la plante ou les plantes dont elle a été extraite.

Il résulte de cette analyse, que le remède dont il s'agit ne renferme rien de métallique ni de corrosif, et que si Mad. la M^e^. l'Escalopier est contente de ses effets, ainsi qu'elle l'assure, elle peut continuer d'en user avec la plus grande confiance.

Fait à Paris, ce 24 Mai 1782.

Signé, PARMENTIER et CADET.

Je déclare que la liqueur mentionnée au présent Rapport d'analyse de MM. Cadet et Parmentier, est le remède de M. HUSSON, ancien officier résidant à Sedan, connu dans le public, sous le nom d'*Eau Médicinale*.

Fait à Paris, ce 24 Mai 1782.

Signé, D..... P..... L'ESCALOPIER.

Nous, soussigné, Jean-Marie Collet, Docteur en médecine de l'Université Ludovicée de Montpellier, ancien professeur royal de Physique en ladite Université, Conseiller du roi, son médecin ordinaire au Bailliage et siége présidial de Troyes, doyen du collége de Médecine de la

même ville, associé et correspondant de la Société royale de Médecine, certifions que depuis plusieurs années nous faisons usage de l'Eau Médicinale de M. Husson, dans le traitement de plusieurs maladies ; que loin de nous être aperçu d'aucuns effets contraires et dangereux, nous l'aurions donnée et vu donner aux malades avec le plus grand succès, dans des cas graves et même désespérés, ainsi qu'en tems et lieux nous le ferions apparoître par le détail de nos observations multipliées.

A Troyes, 6 Janvier 1783.

Signé, COLLET, D. MM.

Nous, soussigné, Docteur et Professeur royal aux écoles de Médecine en l'Université de Caen, certifions nous être servi de l'Eau Médicinale de M. Husson, dans le traitement de diverses maladies, avec succès, et de l'avoir employée même dans des cas critiques, sans qu'il en soit résulté d'accidens. Nous déclarons en outre que ce remède a le plus grand empire sur la goutte, dont il fait cesser le paroxisme sous peu d'heures, et que l'administration de quelques prises rend aux grabataires de plusieurs années l'usage de leurs membres.

A Caen, le 23 octobre 1783.

Signé, DEJEAN, D. MM.

AVIS INTÉRESSANT.

M. Husson, ancien officier des troupes au service de France, résidant à Sedan, qui seul a fait la découverte de l'Eau Médicinale, dont la vertu et les propriétés pour les diverses maladies, mais singulièrement pour la goutte, sont connues depuis trente ans, non-seulement en France et en Europe, mais aussi outre-mer, croit devoir prévenir le public que des contrefacteurs distribuent un remède de leur composition, sous le nom d'*Eau Médicinale d'Husson*, et donnent avec un imprimé ou manière de se servir de leur remède, qui est la copie de celle qu'il donne, et auquel, pour mieux tromper, ils ont joint l'analyse de l'Eau Médicinale, par MM. Cadet et Parmentier, et autres pièces et certificats qui n'appartiennent qu'à lui. Cet Avis est d'autant plus intéressant, qu'il préviendra toutes surprises et autres accidens au Public. Il le prévient qu'à raison de son grand âge, il a concédé et s'est dessaisi par acte authentique, en faveur de François Chardron, manufacturier de draps à Sedan, du secret et de la composition de son Eau Médicinale; qu'il en est seul le propriétaire, sous le nom d'*Eau Medicinale d'Husson, ancien officier des troupes de France.*

A Sedan, le 10 fructidor an 12.

Signé, Husson,
Ancien Officier au service de France.

Nous, Robert et son collègue, notaires soussignés, à la résidance de Sedan, certifions à tous qu'il appartiendra que la signature apposée au bas de l'Avis ci-dessus, est celle du sieur Husson, par lequel nous l'avons vu écrire de sa propre

main, et qu'en conséquence la plus grande foi doit y être ajoutée.

Fait à Sedan, cejourd'hui 17 fructidor an 12.

Signé, Fourier et Robert.

Scellé et enregistré à Sedan, le 17 fructidor an 12. Reçu un franc dix centimes.

Signé, Maroselle, *pour* Guérin.

Nous, juge suppléant du tribunal civil séant à Sedan, certifions que les signatures ci-dessus sont celles de MM. Robert et Fourier, notaires en cette ville, et que foi doit y être ajoutée, tant en jugement que dehors.

Sedan, le 17 fructidor an 12.

Signé, La Fontaines.

M. Husson, Auteur de cette découverte, prévient le Public que son remède ne se trouve qu'à Sedan et à Paris, chez M. Pollissard, rue Geoffroy-l'Asnier, n°. 26.

La prise d'Eau Medicinale est de 2 fr.

Les lettres doivent être affranchies.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N°. 1.

Acte de dépôt du Procès-verbal d'analyse de l'Eau Médicinale, faite par MM. Cadet et Parmentier.

Aujourd'hui est comparu par-devant les conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris, soussignés, le sieur Nicolas Husson, ancien officier au service de Sa Majesté, demeurant ordinairement en la ville de Sedan, de présent à Paris, logé rue Geoffroy-l'Asnier, paroisse St. Gervais, chez M. Pollissard, marchand de vin du Roi.

Lequel a, par ces présentes, représenté à Me. Girard, l'un des notaires soussignés, pour être à lui déposé et mis au rang de ses minutes, deux pièces: l'une est un écrit signé Parmentier et Cadet, daté à Paris du 24 mai 1782, contenant analyse d'un remède qui leur avoit été donné à décomposer par madame la Marquise de l'Escalopier, au-dessous duquel écrit est la déclaration qui paroît être faite et signée de la main de ladite dame de l'Escalopier, en date du même jour; que la liqueur mentionnée au rapport d'analyse desdits sieurs Cadet et Parmentier, est le remède dudit sieur Husson, comparant, connu dans le public sous le nom d'Eau médicinale.

L'autre est la lettre d'envoi dudit rapport d'analyse, écrite par ledit sieur Cadet à madame la marquise de l'Escalopier, aussi en date du 24 mai dernier.

Lesquelles deux pièces, dûment contrôlées à Paris par Lezan, cejourd'hui, sont en conséquence, et de la réquisition dudit sieur Husson, demeurées annexées à la minute des présentes, après qu'il les a eu, l'une comme l'autre, certifiées véritables, signées et paraphées en présence des notaires soussignés, dont acte requis et octroyé. Fait et passé à Paris, en l'étude, l'an mil sept cent quatre-vingt-deux, le vingt-sept juin, et a signé la minute des présentes, demeurée à Me. Girard, l'un des notaires soussignés.

Suit la teneur des annexes.

Madame la marquise de l'Escalopier désirant savoir si un remède dont elle dit être contente des effets, ne contient point de minéraux ou autres substances contraires à la santé, a chargé MM. Parmentier et Cadet de l'examiner, et de lui en donner leur avis.

Ce remède est une liqueur transparente, de couleur de bière un peu foncée, dont l'odeur et le goût ressemblent beaucoup au vin d'Espagne, mais ayant une saveur amère qui annonce la présence d'une matière extractive végétale obtenue par la voie de l'infusion.

Nous avons employé ensuite les réactifs les plus puissans en chimie, pour tâcher d'y découvrir des matières métalliques, telles que préparations mercurielles, arsénicales, cuivreuses, antimoniales, etc. La manière rigoureuse dont nous avons procédé, tant sur la liqueur que sur celle rapprochée par l'évaporation, nous fait prononcer affirmativement qu'elle ne contient rien de semblable.

Quant à la substance amère végétale, dont participe cette liqueur, qui paroît avoir un vin d'Espagne pour base, il est impossible à l'art de pouvoir déterminer la plante ou les plantes d'où elle a été extraite.

Il résulte de cette analyse que le remède dont il s'agit ne renferme rien de métallique ni de corrosif, et que si madame la marquise de l'Escalopier est contente de ses effets, ainsi qu'elle l'assure, elle peut continuer d'en user avec la plus grande confiance. Fait à Paris ce vingt-quatre mai mil sept cent quatre-vingt-deux. Signé Parmentier et Cadet. En marge est écrit, contrôlé à Paris le vingt-sept juin mil sept cent quatre-vingt-deux. Signé Lezan, avec paraphe. Au bas est écrit :

Je déclare que la liqueur mentionnée au présent rapport d'analyse de MM. Cadet et Parmentier, est le remède de M. Husson, ancien officier, résidant à Sedan, connu dans le public sous le nom d'Eau médicinale. Fait à Paris ce vingt-quatre mai mil sept cent quatre-vingt-deux. Signé de l'Escalopier. Au-dessous est écrit, contrôlé à Paris le vingt-sept juin mil sept cent quatre-vingt-deux. Reçu quinze sols. Signé Lezan, avec paraphe.

Madame la marquise (1), j'ai l'honneur de vous adresser

---

(1) On doit cette analyse à la sollicitude de Madame la marquise de l'Escalopier et à sa tendresse pour les pauvres, auxquels elle administre, dans l'étendue de ses terres et domaines, des secours de toute espèce.

l'analyse que vous avez désirée de M. Parmentier et de moi; vous pouvez être sûre que nous y avons porté l'un et l'autre la plus grande attention. Je suis avec respect, madame la marquise, votre très-humble et très-obéissant serviteur; signé Cadet, ce vingt-quatre mai mil sept cent quatre-vingt-deux : au-dessous est écrit, contrôlé à Paris le vingt-sept juin mil sept cent quatre-vingt-deux. Reçu quinze sols. Signé Lezan.

Il est ainsi ès originaux desdites deux pièces certifiées véritables, signées et paraphées, et demeurées annexées à la minute de l'acte ci-dessus expédié, le tout demeuré en la possession de Me. Girard, l'un des notaires soussignés, signé Chavet et Girard. Et en marge est écrit, scellé lesdits jour et an.

No. 2.

M. Alléon, chanoine régulier et ancien prieur de la congrégation de France, attaché à la maison de Saint-Louis, rue St. Antoine, fut attaqué, vers la fin de l'année 1777, d'une langueur extraordinaire, suite d'un très-ancien dérangement d'estomac qui lui occasionnoit de fréquentes indigestions, et qu'aucuns remèdes n'avoient pu guérir, malgré les soins que M. Baron, médecin de la maison de Saint-Louis, avoit apportés. On conseilla, dans cette fâcheuse circonstance, à M. Alléon, l'usage de l'Eau Médicinale, dont il éprouva bientôt les meilleurs effets; sept prises lui procurèrent une guérison parfaite. M. Alléon, pénétré de reconnoissance, crut devoir en donner des preuves en publiant le bienfait qu'il avoit reçu. Devant faire sa résidence à l'abbaye de St. Loup à Troyes, il se munit d'Eau médicinale, tant pour son propre usage que pour la faire connoître à d'autres. Il opéra à Troyes les cures surprenantes consignées dans ses lettres. Avec l'Eau médicinale il arrêta, dans l'hôpital des Orphelines, les progrès funestes de la dyssenterie qui régnoit alors dans toutes les provinces du royaume, et qui avoit déjà enlevé un grand nombre de filles de cet hospice. Ce premier succès fut suivi d'un autre bien frappant : il rappela à la vie la domestique d'un chanoine de St. Etienne, de la même ville. Cette fille, administrée et agonisante, avoit une fluxion de poitrine dont on peut lire le détail dans la lettre de M. Alléon, du 24 avril

1780, produite dans ce recueil. Ces succès si admirables, si consolans, si dignes de reconnoissance pour des cœurs humains, indisposèrent quelques personnes de l'art, qui firent un crime à M. Alléon d'un si grand bien, et voulurent lui intenter procès; il se précautionna de l'avis d'avocats au parlement, dont on produit ici la consultation.

N°. 3.

Mémoire à consulter et Consultation.

M. Alléon, chanoine régulier de l'abbaye de St. Loup de Troyes, a distribué à plusieurs personnes un nouveau remède, connu sous le nom d'*Eau médicinale*. Il a pris la précaution de demander l'avis de M. Collet, docteur en médecine en l'université de Montpellier, doyen des médecins de Troyes, et associé correspondant de la société royale de médecine.

Le sieur Collet lui a même donné un certificat, dont la teneur est : « Nous..... certifions que l'Eau médicinale » a été administrée sous nos yeux par M. Alléon, à plu- » sieurs personnes de considération; que les bons, et » même les plus surprenans effets qu'elle auroit produits » dans les différentes circonstances, nous auroit donné » une telle confiance, qu'en qualité de maître, comme » aussi de médecin ordinaire du Roi, nous en aurions » approuvé la distribution, et pour concourir au bien » de l'humanité, suivi les succès. A Troyes le 15 d'août » 1780 ».

Signé Collet, D. M. M.

Les succès multipliés de l'administration de cette eau, y ont rendu attentifs trois médecins de la même ville, lesquels, par un motif qu'on n'ose approfondir, ont présenté requête, le 30 d'août dernier, à M. le lieutenant général de police, pour demander permission d'assigner, le lendemain 31, le sieur Alléon, au nom des médecins de la ville de Troyes.

Le motif de la requête est que cette distribution est contraire à l'article 22 d'un édit de 1707, portant règlement pour l'exercice de la médecine, lequel porte, que *nul ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, exercer la médecine, ni donner aucuns remèdes, même gratuitement,*

dans les villes et bourgs de notre royaume, s'il n'a obtenu le degré de licencié dans quelques-unes des facultés de médecine, à peine de 500 *liv. d'amende, applicable, etc.*

Il faut observer que ce remède est administré par plusieurs médecins (1) de Paris et de province, et que ses succès, non équivoques dans la capitale, ont engagé l'administration d'en permettre tacitement la distribution.

Le conseil est prié de donner son avis sur l'action intentée au sieur Alléon, par les trois médecins de la ville de Troyes.

CONSULTATION.

Le conseil soussigné, qui a lu le mémoire ci-joint,

Estime que M. Alléon doit être tranquille sur l'événement de la plainte rendue par quelques médecins.

Suivant le mémoire, l'Eau Médicinale n'a été administrée que d'après l'avis du doyen de Troyes, et d'un autre médecin de Paris. Ainsi le sieur Alléon ne doit être regardé que comme le dépositaire, qui distribue sous les ordres des médecins.

L'édit de 1707 défend, *à ceux qui ne sont pas licenciés, de distribuer aucun remède.*

La raison de cette prohibition est fondée sur le danger qu'il y auroit de laisser un libre cours à des remèdes qui pourroient être nuisibles, étant présentés par des personnes peu ou même point au fait de la médecine, et par conséquent incapables de discerner quand et comment il faut les administrer.

Ce danger n'est pas à craindre, quand un homme de l'art conseille l'usage du remède.

Certainement l'édit de 1707 n'a pas défendu de faire des découvertes dans les simples, et d'augmenter les ressources de la médecine. Dès-lors il faut bien faire des essais, et si les essais répondent à l'espérance du citoyen qui travaille à trouver dans la nature des moyens de soulager ses concitoyens, il est conséquent qu'il lui soit permis d'en faire usage; il n'est pas nécessaire qu'il demande permission à ses confrères d'employer un remède de son invention.

---

(1) M. de Brotonne, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris; M. de Préfontaine, docteur en médecine et médecin de l'intendance de Compiègne.

Si cependant il arrivoit quelques accidens, peut-être devroit-il à la société une justification nécessaire pour la circonstance. Mais avant qu'on ait sujet de se plaindre, il ne doit son secret à personne, et il n'est aucune loi qui l'oblige à le découvrir; son secret est à lui, et il est aussi essentiellement sa propriété, qu'un champ qu'il auroit acheté.

Ce qu'on vient de dire du médecin distribuant un remède de son invention, convient également, dans le cas d'une distribution faite sur les ordres du médecin, d'un remède inventé ou découvert par un homme qui n'exerce pas la médecine.

L'approbation et l'ordonnance du médecin sont un garant suffisant pour attester que le remède est bon et utile, et par conséquent pour ne pas le ranger dans la classe des *remèdes donnés par autres que par des licenciés.*

Les médecins de Troyes ne doivent voir que l'ordonnance de leur doyen, et non le sieur Alléon, qui n'est que le simple dépositaire de l'Eau Médicinale.

Ainsi, quand même les informations fourniroient des exemples de personnes auxquelles le remède auroit nui, l'ordonnance du médecin suffit pour justifier le distributeur.

Une autre considération très-importante, c'est l'autorisation de cette distribution dans la capitale : à la vérité, elle n'est que secrète, mais elle est réelle, et elle ne sera pas déniée.

Si on joint à cela les guérisons sans nombre qu'a opéré l'Eau Médicinale, il n'en peut résulter pour les médecins de Troyes que le chagrin d'avoir tracassé mal à propos un citoyen bienfaisant, et le risque que le public, souvent injuste pour les médecins, n'attribue à une basse et mercenaire jalousie une démarche qui peut être l'effet du zèle pour le bien public.

Délibéré à Paris le 9 septembre 1780.

Signé, BLONDE, PARISOT.

N°. 4.

De Troyes, le 30 juin 1780.

M. ALLÉON.

Monsieur, laissez aboyer les dogues et les roquets, le succès de l'Eau Médicinale parle assez en sa faveur, et le

bien qu'elle a fait, et que je lui vois faire tous les jours, annonce combien ce remède peut être utile à l'humanité. La jeune Champagne doit lui avoir de grandes obligations, c'est elle qui l'a tirée du plus grand danger; et les sept saignées faites à la boullevue, et que sans moi on auroit réitérées, ont accéléré sa couche. Quel personnage fait là M. L***! *Blasphemat quod ignorat;* si l'Eau Médicinale n'a jamais de plus redoutable ennemi, son triomphe est assuré. Vous pouvez sans risque donner la petite dose à la jeune Champagne; l'indication répond à vos vues sages et bienfaisantes.

Je suis avec respect, Monsieur, votre, etc. COLLET, docteur en médecine.

N°. 5.

Humanitatis amico, et martiri Alleoni, salus.

Ad majorem rei memoriam, rumpantur ut ilia codris, opportunum crederem, confrater albe illustrissime, Aquæ Hussonianæ, Médicinalis dictæ, analisim chimicam à pharmacopeis Parisiensibus clarissimis Parmentier et Cadet, ex arte nuperrime factam in diario Trecensi inserere, nihil obstat quominus apud tabellionum acta consecretur, ad hoc eliges quemcumque volueris. Bene valeas. Vale.

COLLET, doctor medicus et medicorum decanus.

Trecensi die julii 26, anno Domini 1782.

A l'ami Alléon, et martyr pour le bien de l'humanité, salut.

Pour la plus grande mémoire de l'événement, et en dépit des envieux, mon très-illustre frère, je croirois à propos que l'analyse chimique de l'Eau de M. Husson, dite Médicinale. récemment faite par les très-chers maîtres en pharmacie, Cadet et Parmentier, soit insérée dans le Journal de Troyes; rien néanmoins n'empêche d'en faire le dépôt, et pour ce sujet, vous choisirez tel notaire qu'il vous plaira. Portez-vous bien.

Signé, COLLET, docteur en médecine et doyen des médecins de Troyes.

A Troyes, le 26 juillet 1782.

N°. 6.

De Troyes, le 15 août 1780.

Copie du certificat du doyen de médecine du collége de Troyes.

Nous, soussigné, docteur en médecine de l'Université Ludovicée de Montpellier, ancien professeur de physique, conseiller du roi, son médecin ordinaire, doyen des médecins de Troyes, associé et correspondant de la société royale de médecine, certifions que l'Eau Médicinale a été administrée sous nos yeux par M. Alléon, prêtre, chanoine régulier de la congrégation de France, à plusieurs personnes de considération, que les bons, même les plus surprenans effets qu'elle auroit produit dans les différentes circonstances, nous auroit donné une telle confiance, qu'en qualité de maître, comme aussi de médecin ordinaire du roi, nous en aurions approuvé la distribution, et, pour concourir à l'humanité, suivi les succès multipliés.

A Troyes, le 15 août 1780. *Signé*, COLLET, D. M. M.

N°. 7.

Nous, soussigné, Jean-Marie Collet, docteur en l'Université Ludovicée de médecine de Montpellier, ancien professeur royal de philosophie en l'Université de ladite ville, conseiller du roi, son médecin ordinaire, aux bailliage et siége présidial de Troyes, doyen du collége de médecine, associé correspondant de la société royale de médecine, certifions que depuis plusieurs années nous ferions usage de l'Eau Médecinale de M. Husson, dans le traitement de différentes maladies ; que loin de nous être aperçus d'aucuns effets contraires et dangereux, nous l'aurions donné et vu donner aux malades avec le plus grand succès dans des cas graves et même désespérés, ainsi qu'en tems et lieux nous le ferons apparoître par le détail de nos observations multipliées. A Troyes, ce 6 janvier 1783.

Signé, COLLET, D. M. M.

N°. 8.

M. HUSSON.

De Paris, le 30 avril 1776.

Monsieur, je connois mieux que jamais votre précieux

remède, et je le manie maintenant comme je veux. Il est rare actuellement que je débute à le donner à grande dose, à moins que ce ne soit un cas pressant ; je commence par environ une demi-cuillerée à café, que je répète tous les soirs pendant six ou huit jours, ensuite j'en donne une dose assez forte pour purger ; cela réussit très-bien, parce que la personne est très-bien préparée par les petites doses précédentes. D'ailleurs je le fais toujours prendre dans de l'eau tiède sucrée, ou dans du thé ; de cette manière les malades ne s'en dégoûtent pas, et le continuent plus volontiers ; outre cela il n'occasionne pas de cette façon d'aussi grandes révolutions qui effrayoient et décourageoient beaucoup de gens, au lieu qu'à petites doses ils se familiarisent avec le remède ou y prennent la plus grande confiance; mais alors je leur fais entendre que ces petites doses ont fait une fonte d'humeurs qu'il seroit très-dangereux de ne pas évacuer ; ils en conviennent, et je les amène à en prendre une ou deux cuillerées à café, qui les purgent parfaitement bien sans les affoiblir.

Cette méthode est très-commode pour les personnes qui ont des affaires et qui ne peuvent pas se dispenser de sortir ; d'ailleurs j'ai remarqué que ces petites doses prises journellement, donnent de la gaîté, du ressort, de la légèreté, et souvent même de l'appétit. Il se rencontre quelquefois, mais rarement à la vérité, des tempéramens à qui même les doses journalières d'une bonne cuillerée à café ne font rien du tout; je pense que cela vient de ce que ces personnes n'ont aucune humeur dans le sang, et qu'elles ne sont malades que par défaut de ressort et d'équilibre entre les solides et les fluides, tandis qu'il s'en trouve d'autres qui ne paroissent pas bien malades, à qui cela fait des effets énormes par en haut et par bas, parce que ces personnes abondent en humeurs hétérogènes; mais ce qu'il y a de bien consolant pour le médecin et de très-agréable pour les malades, c'est que tous se trouvent également bien du remède qui est divin, et fait pour tenir le premier rang parmi les remèdes connus. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. *Signé* De Brotonne, docteur régent de la faculté.

N°. 9.

Cinq guérisons opérées par M. de Brotonne, docteur régent de la faculté de médecine de Paris.

La dame veuve Marié, ancienne portière de la petite écurie du roi, pour des glandes au sein prêtes à tomber en suppuration et paroissant adhérentes aux côtes.

Le sieur Lamelle, laquais de M. de la Judic, écuyer du roi, pour une fièvre intermittente des plus rebelles, avec obstruction au foie et une boufissure universelle.

Le sieur Foucault, coureur de monseigneur le duc de Coigny, ayant la jaunisse, une ancienne obstruction au foie, une fièvre continue, avec redoublement, et ayant une telle sensibilité de nerfs, que deux onces de manne lui donnoient la plus grande irritation.

Le sieur Herman, maître perruquier, rue de la Vieille Bouclerie, au coin de celle de Macon, ayant une fièvre lente, obstruction au foie et un dévoiement très-opiniâtre, point de digestion.

Madame Migneron, maîtresse sellière, rue des Brodeurs, mourante d'une suppression de lochies étant en couche, lu le quatorzième jour.

N°. 10.

M. Husson.

De Paris, le 20 septembre 1777.

Monsieur, il y a environ trois semaines, je fus mandé chez une femme qui avoit une fièvre putride considérable, avec du lait dans le sang, à la suite d'une couche de deux ou trois mois, mais cette femme étoit brûlante comme un charbon ardent, au point qu'en lui touchant le pouls j'avois peine à soutenir la chaleur de son bras; elle se plaignoit d'un feu terrible dans l'estomac, qui lui remontoit dans la gorge, de manière à lui faire jeter les hauts cris; immédiatement après elle rendoit un flot de crachats qui la soulageoit pour quelques instans. J'ai traité cette malade pendant quelques jours avec les remèdes ordinaires et usités en de semblables cas, mais je voyois que la malade étoit au point de m'échapper. Comme j'étois seul à voir cette femme, je lui administrai une cuillerée à café de l'Eau médicinale, et je lui ordonnai de boire dans la journée du sirop de vinaigre dans de l'eau, quelquefois de la limonade

elle fut passablement purgée et soulagée, au point que les commères qui la soignoient me dirent que la petite drogue l'avoit tirée d'affaire ; mais elle en étoit encore bien éloignée. Deux jours après je lui en donnai encore autant avec les mêmes boissons et quelques légers bouillons ; j'obtins les mêmes effets : alors les symptômes obéirent plus sensiblement. Les jours suivans je prescrivis beaucoup de lavemens, qui enlevèrent ce que l'Eau médicinale avoit fondu. J'en vins à une troisième prise un peu plus forte, qui fit effet pendant près de deux jours, mais si doucement que la malade n'en fut point fatiguée. Les symptômes cédèrent encore davantage, et enfin après la cinquième prise, tous les accidens disparurent, en sorte que peu de jours après la malade fut parfaitement guérie de la fièvre putride et de son lait répandu ; elle mange maintenant avec appétit ; elle se lève, marche un peu dans sa chambre, et dort très-bien. Cette cure mérite sa place dans les plus belles qu'un médecin puisse faire; mais ce n'est pas la seule que j'aie faite dans le même genre, puisque celle dont je viens de parler, indépendamment de tous les symptômes de fièvre putride, avoit de plus cette excessive chaleur dans l'estomac, comme je l'ai dit plus haut, qu'on appelle le fer chaud, et un hoquet très-violent, qui est souvent un signe de mort. Une observation de cette nature, Monsieur, en vaut mille, c'est-à-dire, qu'il n'en faut pas davantage pour constater qu'il n'y a point de remède connu pour combattre les fièvres putrides comme l'Eau médicinale. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. DE BROTONNE, docteur régent de la faculté de médecine de Paris.

N°. 11.

M. POLLISSARD.

De Compiegne, le 16 août 1780.

Monsieur, bien loin de m'apercevoir d'un mauvais effet par l'usage de l'Eau médicinale, je ne puis qu'en admirer les effets. J'ai joui de toute la satisfaction auprès de mon malade, et je vous assure que l'effet en a été merveilleux ; la paralysie n'a pas disparu encore dans son entier, l'âge y contribue beaucoup, mais le malade jouit d'une parfaite santé. Comme je travaille beaucoup et que j'aime mon état, que toute ma correspondance est dans la capitale, que je suis médecin de l'intendance pour les épidémies, que le re-

mède n'est pas connu, ne pourrais-je pas, pour le bien public, avoir un dépôt sacré d'une certaine quantité de fioles dont je rendrai un compte fidèle. Le public seroit à portée de jouir de ce remède, où il trouveroit une diminution de frais, et l'usage s'en ferait plus aisément l'ayant à la main. Je ne demande aucune rétribution à cet effet que le bien public ; comme je ne connais que vous, Monsieur, s'il y a moyen, je vous prie d'y coopérer, et vous me trouverez toujours dévoué à l'humanité. J'ai l'honneur d'être, en attendant votre réponse, avec une parfaite considération, Monsieur, votre, etc. *Signé* DE PRÉFONTAINE, D. M. M.

N°. 12.

De Compiegne, le 12 septembre 1780.

M. POLLISARD.

Monsieur, je ne saurois trop vous assurer combien grand est mon zèle pour vous et Monsieur Husson, vous pouvez être persuadé du vrai de ma façon de penser. Je suis amateur non pas d'un nouveau remède sophistique, mais d'une chose qui est le fruit d'un travail assidu et qui peut procurer au public un bien réel ; en conséquence voici ce que je me propose pour le bien des deux parties. Vous n'ignorez pas la simplicité de la médecine, combien les facultés travaillent pour *renfermer dans un remède différentes propriétés. Je crois avoir eu le tact assez fin dans le remède de M. Husson pour reconnoître un effet sensible pour arrêter la cause destructive de notre physique.* D'ailleurs il est intéressant pour l'auteur de trouver des praticiens de bonne foi qui lui rendent justice, et non des jeunes gens qui par ambition ne trouvent bon que l'emphase qu'ils joignent aux impérities. Ma réputation est faite dans cette province, et je suis de bonne foi.

En conséquence, vous devez voir, Monsieur, que je ne cherche pas d'intérêt dans ce moment que celui de l'auteur, en me réservant le droit de l'ambition de concourir au bien public. Je me charge de solliciter au gouvernement, comme étant médecin de l'intendance pour les épidémies, une certaine somme pour l'usage de ce remède dans les différentes maladies. Je ferai faire des extraits imprimés pour mon usage, et je ne demande que la quantité suffisante pour fournir et ne point en abuser, au contraire, j'en veux faire un mystère bienfaisant. Je ne vous demanderai qu'une

grace, c'est la permission d'en faire usage moi-même; j'ai fait une maladie l'hiver dernier, de laquelle je me sens encore. Je suis d'un tempérament très-bilieux, et ma maladie n'étoit qu'un engorgement au foie, qui fut suivi d'une inflammation; il me reste de tems en tems de petites douleurs occasionnées par le séjour de la bile; vous pouvez être persuadé que je me livre entièrement et avec confiance à la vôtre; ainsi, faites-moi passer par la prochaine diligence cent gros; j'espère en faire un grand usage et ne point en manquer, je n'en prendrai qu'à proportion. Vous annoncez une instruction plus intéressante sur l'usage; je vous prie de me la faire passer. Vous pouvez être assuré que c'est avec le plus sincère attachement que je serai toute ma vie, Monsieur, votre, etc. *Signé* De Préfontaine, docteur en médecine, médecin de l'intendance et du gouvernement.

No. 13.

M. Pollissard.

De Compiègne, le 10 janvier 1781.

Monsieur, je viens d'écrire à M. Husson très-légèrement: au premier moment que je serai débarrassé de mes malades, je lui ferai part, de même qu'à vous, de mes observations, qui deviendront très-essentielles pour l'administration du spécifique. En attendant, je ne crois pas trop avancer que de vous dire de ne jamais passer deux gros pour la dose, à l'exception des cas de paralysie et apoplexie. Je vous enverrai sous peu l'expérience que j'en ai faite, et vous jugerez. Ma femme joint ses vœux aux miens pour que le ciel vous conserve dans une parfaite santé, et *tous les jours votre nom me devient cher par la déposition d'un spécifique parfait.* J'ai de la peine avec mes habitans, ils aiment beaucoup ce qui est nouveau; mais comme je ne suis pas un charlatan, pour abuser d'un remède, je leur en fait connoître le prix par la difficulté de le leur laisser. Je l'administre moi-même; je choisis les circonstances pour ne pas échouer. Il est minuit, et je suis fort fatigué; j'aurai l'honneur de vous donner un petit détail sous quinzaine. Je fais des vœux pour la conservation de vos jours. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. *Signé* De Préfontaine, médecin.

N. 14.

M. Husson.

De Cherbourg, le 2 juin 1778.

Monsieur, c'est pour rendre justice à l'efficacité de l'Eau médicinale que j'ai l'honneur de vous écrire et vous informer que je l'ai administrée l'hiver de 1777 à M. de Caux, brigadier des armées du roi, directeur des fortifications, attaqué depuis quinze ans d'une goutte vague et des plus violentes, qui se portoit tantôt sur les articulations, tantôt sur le bas-ventre; réduit dans un état affreux et dangereux il s'est déterminé à prendre votre remède avec les précautions que vous indiquez. Peu de semaines après il a été en état de se rendre en voiture à Versailles, de-là à Brest, où il a fait travailler tout l'été dernier, observant toujours le régime et continuant le médicament. Il est revenu en bon état, bon teint, bonne carnation; il est reparti pour la cour, et de là pour Brest, où il continue à jouir d'une meilleure santé qui se fortifie de jour en jour. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. *Signé* Delaville, docteur médecin de l'hôpital militaire et maritime de Cherbourg.

N°. 15.

M. Husson.

De Cherbourg, le 21 juin 1778.

Monsieur Dozonville de Beusevalle, écuyer, demeurant en cette ville, goutteux depuis bien des années, a commencé l'usage de l'Eau médicinale. Lorsqu'il en a pris pour la première fois, il lui étoit impossible de remuer les mains ni les doigts. Le lendemain j'ai été le voir et été très-surpris de lui voir jouer sa partie, remuer les doigts, et me dire qu'il pouvoit aisément toucher le clavecin. Ce sont ses termes. Je manquerois à ce que je dois à la vérité, si je ne rendois ce témoignage authentique des bons effets que ce remède a opéré sous mes yeux et administration. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* Delaville, D. M. de l'hôpital militaire et maritime de Cherbourg.

N°. 16.

M. Husson.

De Cherbourg, le 28 décembre 1778.

Monsieur, les succès que j'ai obtenus par le moyen de

votre Eau médicinale seroient incroyables, si je ne les avois vus par moi-même en l'administrant. Ce médicament a un empire singulier sur la goutte, et tous ceux qui en ont pris en sont on ne peut pas plus satisfaits. Je l'ai administré à une femme âgée de soixante à soixante-deux ans, dont la tête étoit couverte d'une dartre approchante de la teigne. Ce remède, après les réparations convenables, a fait tomber les croûtes, desséché les ulcères; enfin la tête est très-nette, sans aucune démangeaison ni douleur; les cheveux sont revenus, et depuis six mois le malade jouit de la meilleure santé. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* DELAVILLE, D. M. médecin de l'hôpital militaire et maritime de Cherbourg.

N°. 17.

M. POLLISSARD.

De Cherbourg, le 18 janvier 2783.

Monsieur, je ne puis trop vous exhorter à faire usage de l'Eau médicinale de M. Husson; plus vous vous en servirez, plus vous serez content. J'ai été étonné des succès que j'en ai obtenus, et jamais il n'a manqué de réussir toutes les fois qu'il a été pris avec les précautions convenables, qni sont l'usage des délayans adoucissans, et la privation des liqueurs ardentes et échauffantes. Il semble que ce médicament, simple par lui-même, est singulièrement destiné à diminuer et éloigner les accès de la goutte. C'est un vrai présent fait par son respectable auteur à l'humanité, et je désire de tout mon cœur qu'il obtienne la sanction qu'il mérite à tous égards. Jamais il ne m'a fait apercevoir la moindre irritation; il opère aussi doucement que nos minératifs: j'ai fait par moi-même cette heureuse expérience, et j'en suis on ne peut pas plus satisfait. Il est à souhaiter qu'il devienne plus connu, et que le public jouisse des avantages de ce précieux trésor. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* DELAVILLE, D. M. bréveté du roi, médecin de l'hôpital militaire de Cherbourg.

N°. 18.

M. POLLISSARD.

De Pont-Chartrain, le 12 juin 1781.

Monsieur, j'ai différé de quelques jours à vous faire

passer le certificat de M. le chirurgien des dames de Hautes-Bruyères, que vous m'avez fait l'honneur de me demander, parce que mes occupations ne m'avoient pas permis de l'aller chercher; vous le trouverez ci-inclus. Il est, je crois, de nature à vous satisfaire. Vous oberverez, Monsieur, que M. Lavergne n'a pas cru devoir énoncer que la dame étoit....... ; je vous prie de ne le pas répandre.

Je profite de cette circonstance, Monsieur, pour vous faire part que la femme du nommé Malor, qui travaille sans cesse aux ouvrages de limosineries de M. le comte de Maurepas, a éprouvé également les meilleurs effets de l'Eau médicinale. Cette femme étoit très-affectée d'une humeur dartreuse qui lui couvroit la main et l'avant-bras. Ces parties sembloient être lépreuses. Je lui ai donné de l'eau médicinale de concert avec M. Bonœil. Je ne l'ai pas épargnée. Elle est presque guérie. Le mal est réduit à ne plus occuper qu'une partie des doigts. Il seroit à propos qu'elle continuât; mais la provision est consommée.

Je désirerois, Monsieur, et la femme Malor aussi, que M. Husson eût la bonté d'en accorder encore une certaine quantité; mais je n'ose lui en faire la demande, craignant d'abuser de sa générosité. Faites-lui part, je vous prie, Monsieur, des témoignages que j'ai l'honneur de vous rendre de l'efficacité de son remède. Faites-moi aussi la grace de me croire avec les sentimens d'une estime très-distinguée, etc.

Signé, FLEURY, *curé de Pont-Chartrain.*

N°. 19.

De Hautes-Bruyères, le 9 juin 1781.

Je soussigné, maître en chirurgie et chirurgien de la communauté des dames de Hautes-Bruyères, certifie avoir traité madame Binet, âgée de vingt-cinq ans, attaquée de manie, avec l'Eau médicinale de M. Husson.

J'atteste qu'elle a été guérie par son usage : en foi de quoi ai signé le présent certificat. Fait à Hautes-Bruyères, le 9 juin 1781.

Signé LAVERGNE, *maître en chirurgie.*

N°. 20.

Extraits des certificats et lettres déposés entre les mains de M. de Robien, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, au bureau du génie et artillerie, à Versailles, pour guérisons opérées avec l'Eau médicinale de M. Husson, ancien officier, résidant à Sedan.

M. de Robien, capitaine au corps royal du génie, artillerie, a été guéri d'une sciatique affreuse, dont il souffroit depuis six mois..... Certificat du 4 septembre 1774.

M. de Boislogé, major au corps royal d'artillerie, a été guéri en 1774 d'obstructions, hémorrhoïdes internes et externes, de rétention d'urines, de vomissemens habituels, d'insomnie, etc., après avoir été dix années dans ce déplorable état.

M. Edmond, officier au corps royal d'artillerie, qui étoit affligé d'obstructions au diaphragme, au mésentère, et dans un état de marasme avec scorbut, a été guéri en 1774.

M. Ribert, officier de grenadiers au régiment royal de la marine, suivant son certificat du 15 décembre 1775, a été guéri d'insomnie, fièvre violente, crachemens de sang, maux de tête, etc.

M. Pingart, ancien lieutenant de maire de la ville de Sedan, suivant son certificat du 13 décembre 1775, a été guéri, à la troisième prise de l'Eau médicinale, d'une goutte violente dans les intestins, et qui étoit incurable par les remèdes les plus puissans.

M. Messeaut, négociant à Sedan, a certifié le 25 novembre 1775, avoir été guéri d'hémorrhoïdes, rhumatismes, crampes et tiraillemens de nerfs.

Un certificat de M. Geraud, tondeur de drap à Sedan, daté du 27 novembre 1775, annonce qu'avec ladite Eau médicinale il a guéri fluxion de poitrine, pertes, pustules par tout le corps, jaunisse, catalepsie, mal vénérien, avec chancre, enflure, ankilose.

M. Maucombre d'Artaise, receveur des consignations à Sedan, a été guéri en très-peu de tems de la jaunisse, et d'une goutte universelle; ce qu'il a certifié le 25 novembre 1775.

Le sieur Poncelet Rollin, maître teinturier de la manufacture des draps du Dijonval à Sedan, a été guéri très-

promptement d'une fièvre lente avec redoublement réglé, suivant son certificat du 26 novembre 1775.

Avec trois prises de ladite Eau, M. Bechet Chardon a été guéri d'une goutte avec perclusion, suivant son certificat du 24 novembre 1775.

La veuve Castelle à Sedan a été guérie d'un abcès dans les reins, suivant son certificat du 22 novembre 1775.

Baptiste-Gilles Dutria, traité à l'Hôtel-Dieu de Reims, et à l'Hôtel-Dieu de Paris, pour scorbut à la bouche et aux jambes, avec enflure, a été guéri par la vertu de ladite eau; ce qui a été certifié le 6 novembre 1775.

Jean-Cosme Levent, appointé de la compagnie de Boisragon, au régiment de Chartres, a certifié à Sedan le 15 octobre 1775, avoir été guéri d'un grand mal de tête, roideur dans tous les membres, et dépôt à l'oreille.

Le sieur Girard, musicien au régiment de Chartres, au Quesnoy, suivant le certificat du 15 octobre 1775, avec une seule prise de l'Eau médicinale, a été guéri d'une fièvre très-ancienne, qui avoit été infructueusement traitée dans différens hôpitaux de l'armée.

Une fièvre quarte qui a été traitée pendant quarante jours à l'hôpital de Sedan, a été détruite en trois prises de l'eau médicinale, ce qui a été certifié par Clermont-Feuillet, au régiment de Chartres, le 17 octobre 1775.

Deux prises de l'Eau médicinale ont guéri un point de côté qui duroit depuis deux ans, et qui sans succès avoit été traité par les remèdes connus, ce qui a été certifié par Bernard Feuriet, au régiment de Chartres.

Deux autres prises d'Eau médicinale ont guéri une douleur très-vive d'entrailles; ce qui a été certifié par Demay, fourrier au régiment de Chartres. Du Quesnoy le 19 octobre 1775.

Quatre prises d'Eau médicinale ont guéri une douleur dans la plante des pieds qui duroit depuis trois ans, et qui avoit été infructueusement traitée par les plus habiles gens de l'art, à Strasbourg, ce qui a été certifié par Léonard Vollée, sergent au régiment de Chartres, infanterie, compagnie du premier chef, à Sedan.

M. de Sèves, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine, hôtel royal des Invalides, suivant son certificat du 17 mai 1775, a été guéri avec trois

prises de cette eau, d'une migraine de vingt ans, d'une humeur universelle sur toutes les parties du corps, suivie de perclusion de membres, que les personnes de l'art les plus en réputation avoient traitées inutilément.

Des maux d'estomac habituels, ainsi que des maux de tête et des foiblesses qui avoient été infructueusement traités par les remèdes connus, ont été guéris par une seule prise d'Eau médicinale, qui a fait rendre un gros ver; ce qui a été certifié par Jean-Baptiste Renaud.

Trois prises de cette dite eau ont guéri d'une perte de sang d'une année consécutive, Marie-Catherine Héran, au Gros-Caillou; ce qu'elle a certifié, le 29 septembre 1775.

Des indigestions habituelles, suivies de souffrances et de maladies graves, pendant deux ans, traitées sans succès par trois médecins successivement, et ensuite par un empirique, ont été guéries par sept prises de l'Eau médicinale, à huit jours de distance l'une de l'autre; ce qui a été certifié par le sieur Carré, marchand amidonnier, rue de l'Oursine, fauxbourg Saint-Marcel, à Paris.

Madame la comtesse de Joigny, suivant son certificat du 13 novembre 1775, a guéri, avec sept prises de l'Eau médicinale, une jaunisse rebelle à tous les remèdes les mieux administrés, ainsi que des vomissemens fréquens et journaliers.

Une rétention d'urines qui duroit depuis dix ans, a été guérie en quinze prises d'Eau médicinale; ce qui a été certifié par le sieur Baillon, le 22 novembre 1775.

Des coliques, rhumatismes, maux de nerfs, suite de tems critiques, ont été guéris avec dix prises d'Eau médicinale; ce qui a été certifié, le 23 novembre 1775, par le sieur Liard, cour des Cholets.

Une perte très-considérable depuis quatre mois a été guérie avec deux prises d'Eau médicinale; ce qui a été certifié, le 24 novembre 1775, par le sieur Guillaume Beaussin, rue de la Boucherie, au Gros-Caillou.

Le sieur Grégoire, cocher de monseigneur le prince de Conti, suivant son certificat du 26 novembre 1775, a été guéri d'obstructions avec hydropisie universelle, et vomissemens fréquens.

Le nommé Mouru a certifié à Sedan, le 7 novembre

1775, avoir été guéri de dartres rebelles, fièvres ardentes, et rhume ancien.

Des hémorrhoïdes internes et externes, avec suppuration et chûte de fondement, ont été guéries en la personne du sieur Antoine Raulin, drapier à Sedan, suivant son certificat du 21 novembre 1775.

Le sieur Tricot, fourrier de la compagnie de Boisragon, au régiment de Chartres, infanterie, au Quesnoy, suivant son certificat du 16 novembre 1775, a guéri d'une fluxion de poitrine, d'un dépôt au côté droit, d'une toux violente, et d'un rhumatisme considérable.

Des maux d'yeux provenant d'une humeur âcre, singulièrement à l'œil droit, avec épuisement causé par les fatigues de l'état militaire, ont été guéris avec l'Eau médicinale; ce qui a été certifié le 16 novembre 1775, par Louis Bonnet, fourrier au régiment de Chartres, au Quesnoy.

Divers maux, singulièrement une dartre qui couvroit la majeur partie du corps, ont été guéris avec cette même eau, suivant le certificat du nommé , fourrier de la compagnie de Fouquet, au régiment de Chartres, au Quesnoy, le 15 novembre 1775.

Le sieur Hugues Paschal, sergent au régiment de Chartres, infanterie, compagnie de la lieutenant-colonel, a certifié en novembre 1775, avoir guéri une épilepsie de dix-huit mois, à l'âge de trente-deux ans.

M. de Sales, ancien capitaine de dragons, suivant son certificat du 16 novembre 1775, a guéri d'une goutte universelle très-ancienne, et dont les accès étoient très-fréquens.

Une fièvre de dix mois, rebelle à tous remèdes, a été guérie avec une seule prise de l'Eau médicinale; ce qui a été certifié par le sieur Lavertu, grenadier au régiment de Chartres, au Quesnoy, le 25 octobre 1775.

Des maux d'yeux considérables ont été guéris avec deux prises de l'Eau médicinale; ce qui a été certifié le 15 octobre 1775, par Jean-Augustin Noury, caporal au régiment de Chartres, au Quesnoy.

Des maux de reins, d'entrailles, et sables dans les urines, ont été guéris avec quatre prises d'Eau médicinale, suivant le certificat de Julien de Thuard, sergent au régiment de Chartres, infanterie, du 15 octobre 1775.

L'Eau médicinale a aussi guéri un lait répandu depuis dix-sept ans sur tout le corps, avec surdité, suivant le certificat de Louise Leclerc, femme Lefèvre, demeurant rue Saint-Jacques, en date du 20 décembre 1775.

La nommée May, chez mademoiselle Villeray, à l'instruction chrétienne, rue du Pot-de-Fer, a certifié, le 30 décembre 1775, qu'avec cinq prises de ladite Eau, elle avoit été guérie d'un état déplorable dans lequel elle s'étoit trouvée après une chûte, et le passage d'une voiture sur le corps.

Deux cuillerées à café de l'Eau médicinale, ont guéri un érysipèle, avec enflure extraordinaire; ce qui a été certifié le 6 février 1776 par Agathe Chambon, limonadière au Gros-Caillou.

MM. Raulin et Scydelle, négocians à Sedan, certifient avoir par eux-mêmes opéré les guérisons d'un très-grand nombre de personnes à Sedan, et dans les environs, presque toutes affligées de maladies très-graves, au nombre de soixante, toutes de différentes espèces. Ils déclarent, entre autres, avoir aussi par eux-mêmes guéri, avec une seule prise de trois gros de l'Eau médicinale, donnée à chaque malade seulement, soixante-quinze habitans du village de Flégnu, = soixante-quatorze au village d'Issy, tant hommes que femmes et enfans, tous prévenus de fièvres putrides, malignes, dyssenteries, et que les habitans assurent que pendant l'effet, ils n'ont ressenti ni tranchées ni douleurs; le tout suivant l'état plus détaillé de chaque maladie, déposé entre les mains de M. le chevalier de Robien, au bureau de la guerre, à Versailles, en date du 15 octobre 1775.

N°. 21.

M. DE ROBIEN.

Paris, le 10 juillet 1774.

Monsieur, j'ai eu l'honneur de vous faire, dans mes lettres, le détail des différentes maladies que j'ai traitées avec la puissante Eau médicinale, et des progrès de cette Eau sur ces différentes maladies. Je vous fais actuellement l'état des malades qui sont guéris et de ceux que j'ai entre les mains. Il est à remarquer que tous les malades que j'ai traités, et ceux que je traite actuellement, étoient et sont abandonnés des gens de l'art.

La demoiselle Dorloge, ancienne religieuse du Bon-Pasteur, très-pauvre fille, manquant des choses nécessaires à la vie, étoit malade depuis vingt-sept ans, ayant le scorbut invétéré, les dents très-noires, actuellement très-blanches, des hémorrhoïdes internes et externes, une paralysie sur les yeux, des glandes écrouellcuses, le sang appauvri au point qu'on pouvoit le regarder comme pourri; ces maladies aggravées pouvoient être regardées comme de la dernière incurabilité. Cette demoiselle, âgée de cinquante-deux ans, fut guérie radicalement dans l'espace de cinq à six mois.

Mademoiselle Jasseau, autre pauvre religieuse du même couvent, qui étoit sur le point de perdre, malade également depuis vingt-huit ans, attaquée aussi du scorbut, d'obstructions, d'hydropisie, de dartres, suppressions de mois, qui sont actuellement réglés; elle a eu un écoulement, depuis un an, très-abondant en matières purulentes, qui diminue insensiblement à présent. Elle avoit encore des palpitations de cœur qui sont détruites il y a très-long-tems; en un mot, toute la nature est changée chez elle: elle a actuellement une très-belle carnation; elle est rubiconde, très-grasse, et a un très-grand appétit.

Mademoiselle Boursier, autre très-pauvre religieuse du même couvent, guérie aussi de la goutte et de l'apoplexie.

Une bouchère, sur le retour de l'âge critique, étoit, depuis plus de deux ans, entre les mains des médecins, sans espérance de guérison. Elle avoit des obstructions, une hydropisie épanchée en tout le corps, qui lui causoit des frissons et des fraîcheurs; elle étoit minée par une fièvre lente; il lui prenoit de tems en tems des hémorrhagies dans lesquelles elle avoit été souvent exposée à périr; elle vomissoit, tous les mois, des caillots de sang en grande abondance; elle avoit encore des étourdissemens et les mois dérangés. Toutes ces maladies sont entièrement guéries; elle est actuellement dans le meilleur embonpoint, excepté quelques étourdissemens qui recommencent à lui prendre, et que je vais lui détruire entièrement.

Je commence à donner de nouveaux secours de l'Eau médicinale à M. Puysieux, architecte de monseigneur le duc d'Orléans et de monseigneur le duc de Chartres, paralytique, âgé de quatre-vingt-six ans, qui a une goutte compliquée avec cette maladie depuis plus de trente ans;

j'avois remis le traitement de ses maladies, pour y réussir avec plus de facilité, à la saison du printems ou de l'été, parce que la foiblesse de son grand âge ne lui permettoit plus à l'automne, où je lui donnai cinq prises de l'Eau médicinale, de vomir plus qu'il avoit vomi alors. Ces cinq prises d'Eau médicinale l'avoient fait vomir environ soixante fois en six semaines; et deux ou trois fois par bas, qu'il alloit chaque fois qu'il avoit pris de cette Eau, lui avoient fait évacuer environ plein un grand seau d'eau d'humeurs, ce qui lui a procuré, jusqu'aujourd'hui, une fort bonne santé, et a détourné les accidens de la rechûte de cette maladie dangereuse.

Madame Taurin, blanchisseuse, avoit un dépôt à la jambe : elle en est encore guérie en quinze jours; elle avoit été, depuis trois mois, entre les mains d'un chirurgien qui ne lui avoit pas donné le moindre soulagement; ce dépôt provenoit du tems critique.

La demoiselle Guichard, cuisinière, pauvre fille, est attaquée d'un asthme sec, les nerfs attaqués, les mois supprimés; son asthme est très-invétéré; elle a été deux ans entre les mains des médecins, qui ne lui ont pas donné le moindre soulagement; depuis six semaines qu'elle est entre mes mains, ses maladies sont beaucoup diminuées.

Une blanchisseuse de bas de soie, pauvre femme, avoit une jambe dont les nerfs étoient retirés par le mercure qu'elle avoit pris il y avoit deux ans; sa jambe étoit d'un pouce plus courte que l'autre; elle en avoit des douleurs si violentes qu'elle tomboit en foiblesse et se désespéroit; trois cuillerées à café d'Eau médicinale lui ont enlevé ses douleurs, et lui ont rallongé sa jambe de laquelle elle boitoit.

Un jeune homme, pauvre, clerc de notaire, avoit attrapé une chau..p...., il en fut guéri par deux cuillerées à bouche de l'Eau médicinale; mais comme il en avoit eu deux, trois ans auparavant, dont il n'avoit pas été bien guéri, il avoit le sang infecté de la v....., que la première cuillerée à bouche déclara par des boutons qui lui vinrent partout le corps ; les troisième et quatrième prises de l'Eau médicinale le mirent dans un mal-aise, à cause du mercure qu'il avoit pris précédemment, qu'il a rendu par les selles ; il n'est pas encore tout-à-fait guéri.

M. Jacob, secrétaire d'un maître des requêtes, l'un de mes grands amis, avoit, depuis un an, des maux d'estomac très-grands, des hémorrhoïdes; au bout de la deuxième prise de l'Eau médicinale, les maux d'estomac cessèrent; deux autres prises de deux cuillerées à café, qu'il avoit prises chacune de huit jours en huit jours, l'ont presque totalement guéri de ses hémorrhoïdes internes et externes qu'il a depuis quatre ans.

M. Capon, asthmatique, étoit depuis deux ans entre les mains des gens de l'art, sans avoir pu recevoir le moindre soulagement; par cinq prises de l'Eau médicinale, de huit jours en huit jours, ce vieillard n'a presque plus de toux, d'étouffement, et plus de sifflement: il touche à la fin de sa guérison.

Une très-pauvre demoiselle, ouvrière en linge, traitée, il y a un an, de la v..... par un médecin qui ne l'avoit pas guérie, quatre cuillerées de l'Eau médicinale l'ont guérie, et elle fut déclarée radicalement guérie par le même médecin qui l'avoit traitée l'année dernière.

La femme d'un domestique, pauvre femme, ayant famille, étoit attaquée d'obstructions, d'une perte de sang très-considérable, depuis deux ans de maux d'estomac incroyables, suppression des mois, ayant pris toutes sortes de médicamens sans le moindre succès; à la troisième prise de l'Eau médicinale, de deux cuillerées à café, chacune de huit jours en huit jours, sa perte est arrêtée; elle a rendu haut et bas des matières verdâtres, jaunâtres et blanchâtres en grande quantité et purulentes, chaque fois qu'elle a pris de cette Eau. Ses maladies proviennent d'un lait répandu; elle vient de finir ses évacuations hier au soir, et elle a toujours rendu, ainsi que bien d'autres malades, beaucoup d'humeurs dans les remèdes qu'ils ont pris soir et matin après les évacuations finies, jusqu'au jour qu'ils reprennent de l'Eau médicinale.

Madame de Montcarel, guérie actuellement d'un dépôt de lait, des vapeurs, des maux d'estomac et autres, avec cinq prises de deux cuillerées à café chaque fois, de huit jours en huit jours.

Les malades dont le détail suit sont ceux que je commence à traiter. La sœur de madame de Montcarel, asthmatique.

La sœur de M. de Montcarel a sept à huit maladies

compliquées et très-invétérées, et abandonnée, depuis huit mois, des médecins de la cour.

Une autre dame de leur amie, femme d'un architecte, a à peu près les mêmes maladies; elles ont toutes pour causes des laits répandus. Je vous en ferai le détail plus particulièrement à mon retour de Versailles.

Le notaire de notre maison est attaqué d'hémorrhoïdes depuis l'âge de quatorze ans, et de la goutte; je commence à le préparer.

Je commence encore à préparer deux pauvres gens, qui sont l'homme et la femme, qui ont les maladies vénériennes.

Un pauvre avocat de l'ancien parlement, couvert de dartres très-vives depuis les pieds jusqu'à la tête, qui souffre considérablement des démangeaisons; il y a douze ans que tout son corps n'est qu'une lèpre; il est ruiné presque par tous les remèdes considérables des médecins, qu'il a pris sans le moindre succès. Il n'a pour tout bien qu'une place de neuf cents livres; il ne dort ni nuit ni jour, et a beaucoup de peine à faire l'exercice de son emploi : il me tourmente beaucoup pour le traiter avec l'Eau médicinale; cette cure en consommera, et elle sera une des plus belles. Il me reconnoîtra suivant ses petites facultés, que je vous ferai passer pour les pauvres que vous secourez, qui manquent des comestibles analogues à l'Eau médicinale; je vous ferai passer également ce que me remettront les autres personnes aisées, en reconnoissance de leur traitement.

Comme je n'ai traité, jusqu'à présent, que des pauvres, à qui j'avois même fourni et fait fournir, par M. l'abbé Huard, les choses nécessaires pour leur subsistance, je m'étois trouvé hors d'état de vous envoyer la moindre chose. Actuellement que j'ai entre les mains quelques personnes aisées, que la guérison de ces pauvres m'ont procurées, qui sont presque guéries, j'espère bien que ces personnes, qui sont à leur aise, me témoigneront quelques marques de leur reconnoissance d'un service si important, que la vertu de l'Eau médicinale leur a procuré. Je vous ferai passer alors ces marques de leur gratitude, ou ce tribut qu'ils doivent aux précieux bienfaits de l'Eau médicinale, destiné au soulagement des pauvres infortunés. J'ai quelques articles de mes honoraires qui vont m'être payés à Sedan, au sujet de quelques provisions que je

vais envoyer à Sedan; je les ferai remettre à M. le Camus Dumesnil, comme si c'étoit pour me les faire tenir, et je le prierai de vous les remettre pour le soulagement des pauvres qui sont entre vos mains, en à-compte sur d'autre argent plus considérable que je vous enverrai pour le même objet, à mesure que mes malades me le remettront.

Je suis arrivé avant-hier de la campagne, c'est ce qui a causé mon retard de quelques jours à vous répondre. J'ai reçu aujourd'hui le flacon de l'Eau médicinale que vous avez eu la bonté de m'envoyer; agréez-en, je vous prie, mes sincères remercîmens, et ceux des pauvres malades qui ne cessent de prier Dieu pour votre précieuse conservation. Le médecin à qui j'ai communiqué de l'Eau médicinale s'appelle M. Gallois, médecin des hôpitaux de la marine, à Lorient: voilà son nom et son adresse.

Un chanoine de Notre-Dame de Paris m'est venu trouver dans l'instant pour me prier de traiter son frère et un autre de ses parens. Une autre personne vient de me prier encore de lui administrer l'Eau médicinale pour plusieurs maladies dont elle est attaquée. Les malades commencent à venir me trouver tous les jours. Je suis avec un attachement respectueux, Monsieur, votre, etc. *Signé* DAUBIGNY, secrétaire des commandemens de M. le duc de Laval, gouverneur de Sedan.

N°. 22.

21 septembre 1775.

Je certifie que j'ai été guérie d'une fièvre avec inflammation de bas-ventre, avec une prise de l'Eau médicinale que M. Edmon, officier d'artillerie, m'a donnée le 2 juin dernier. *Idem.* M. le baron d'Espagnac, mon fils aîné, en a pris une prise pour maux d'estomac, dont il s'est bien trouvé. *Idem.* M. de Lignac, mon neveu, a été guéri, par l'usage du même remède, d'une maladie que les gens de l'art avoient traitée infructueusement pendant six mois. Que M. de la Roche, aussi mon neveu, a été guéri, avec ladite Eau médicinale, d'une fièvre qu'il avoit depuis un an. *Idem.* Que mes deux femmes de chambre ont été guéries avec le même remède, dont l'une avoit des obstructions à l'estomac, ne faisant plus de digestions, et gonflement douloureux avec insomnie; l'autre pour un dévoiement qu'elle avoit depuis quatre mois, fut

guérie en deux prises. Finalement, que Frédéric, domestique de M. le baron d'Espagnac, avoit une douleur au pied gauche qui l'empêchoit de marcher depuis quatre mois, ne se ressent plus d'aucune douleur, depuis l'usage qu'il a fait de ladite Eau médicinale; en foi de quoi j'ai donné le présent certificat, pour servir et valoir ce que de raison. A Paris, le 21 septembre 1775.

Signé la baronne D'ESPAGNAC.

N°. 23.

25 novembre 1775.

Je soussigné, certifie qu'il y a plus de deux années que j'étois attaqué et tourmenté par des crampes dans les gras de jambes, de manière que j'étois pendant huit ou neuf mois sans pouvoir faire usage de mes jambes, resté comme perclus, soit dans mon lit ou dans un fauteuil, ne pouvant supporter le moindre air; malgré tous les remèdes possibles, je n'ai jamais pu avoir le moindre soulagement; au contraire, il m'est survenu des vents, lesquels m'ont causé des vapeurs si noires et si mélancoliques, que je n'avois souvent qu'un pas à faire au désespoir; de plus, dans les derniers six mois, mes jambes enfloient tous les soirs; j'avois des démangeaisons aux pieds, aux bras et sur mon dos, à ne pouvoir pas dormir une demi-heure de suite, même mes urines passoient avec peine. A la fin un seigneur, qui me fait l'honneur de m'accorder une part de son amitié, et qui me trouva dans cet état cruel, m'a cédé une cuillerée d'Eau médicinale ou jus d'herbe, qu'il m'a dit avoir reçu de M. Edmond, officier logeant à l'hôtel des Invalides. Ayant pris cette médecine, elle m'a donné seize selles pendant vingt-quatre heures, sans les moindres tranchées; cette seule prise m'a débarrassé de tous mes maux; cependant, aux changemens de tems j'avois encore senti quelques légères attaques de crampes; mais ayant été trouver M. Edmond, il a bien voulu me faire présent de quelques cuillerées de cette même Eau salutaire. Ayant pris une seconde cuillerée, je me suis trouvé délivré de tous mes maux, et malgré les variations des vents froids, humides ou chauds, et surtout le vent d'ouest, qui est celui que je craignois le plus, je n'ai depuis senti aucune influence, et je me trouve, Dieu soit loué, parfaitement guéri. A Paris, ce 25 novembre 1775. *Signé* STOUCRAD, ancien officier de cava-

lerie, entrepreneur de la manufacture de toile peinte en or et argent, à l'hôtel de Gournay, rue de Charenton, faubourg Saint-Antoine.

N°. 24.

De Villiers-le-Bel, le 26 novembre 1775.

Je certifie, moi Louis Bonnel, maçon à Villiers-le-Bel, avoir eu une colique et un vomissement continuel depuis l'année 1775, et qui ne m'a quitté que le 28 octobre de ladite année 1775. Tout ce que je prenois, je le remettois par en haut, ne pouvant souffrir aucune goutte de vin sur mon estomac, qui ne me restoit pas plus d'une demi-heure sans sortir. J'ai été traité par le chirurgien de l'Ile-Adam, vicaire du lieu, très-renommé dans nos campagnes; par M. Le Teneur, médecin à Paris; par M. Printems, médecin au Roule, à Paris; par M. Piquet, maître chirurgien à Paris; par plusieurs autres médecins des urines, de Paris: ce qui ne m'a point soulagé, au contraire, qui n'a fait qu'affoiblir beaucoup mon tempérament; mais aussi je certifie que depuis le 28 octobre, que j'ai fait usage de quatre prises de l'Eau médicinale de M. Edmond, officier d'artillerie, jusqu'au 8 de novembre de cette présente année, et que depuis ce tems-là je n'ai senti aucune douleur; je me trouve, Dieu merci, en état de travailler, car, autant comme le vin m'étoit contraire, autant il me semble bon et me fait de bien, ce qui m'a fait finir totalement le vomissement; je me trouve à présent parfaitement guéri, ce qui étonne bien le monde de ma connoissance, vu le bonheur que j'ai eu d'être tombé entre les mains d'un homme aussi sciencé que M. Edmond. J'en remercie le Seigneur des graces qu'il m'a faites; c'est en foi de quoi je me trouve honoré de lui donner le présent certificat, signé de MM. Nicolas Michel, syndic en charge; Gouffé, collecteur en charge.

Je soussigné, certifie véritable le contenu au présent mémoire, et assure de plus que ledit Bonnel, mon paroissien, est un très-honnête homme, qu'il a de la piété et aime le travail; ce 26 novembre 1775.

Signé LUCE, prieur de Villiers-le-Bel.

N°. 25.

18 décembre 1775.

Je certifie avoir pris neuf prises du remède de M. Edmond, qui m'a guéri d'une maladie de dix années, colique d'estomac, refroidissement d'estomac, qui ne faisoit aucune digestion, et un sang appauvri, et que la faculté appelle fleurs blanches, et des douleurs dans tous les membres, avec des convulsions et une lassitude continuelle, et des vapeurs qui me mettoient hors d'état d'aller à l'église, avec une douleur dans la tête qui la rendoit comme folle. Fait à Paris, ce 10 décembre 1775.

Signé CENTY, femme CENTY.

Je certifie avoir connu madame Centy dans un état à faire pitié, et avec tous les maux ci-dessus spécifiés avant d'avoir pris le remède de M. Edmond, qui lui a rendu la santé.

Signé DESCLAITRS, vicomtesse de Sebourg.

N°. 26.

26 décembre 1775.

Je soussigné, certifie que j'étois attaqué d'obstructions qui, presque tous les soirs, se gonfloient de manière à occasionner une tension dans toute la région de la poitrine, qui me causoit des douleurs insupportables, et dont je ne pouvois diminuer la force qu'en me tenant debout. Ayant jusqu'alors, c'est-à-dire, jusqu'au mois de juillet 1775, fait plusieurs remèdes infructueusement, je me déterminai à faire usage de l'Eau médicinale administrée par M. Edmond, officier d'artillerie; le gonflement diminua sensiblement à la première prise, et j'en ai pris huit dans l'espace d'environ trois mois. Depuis ce tems, je ne sens plus la moindre douleur, et le médecin qui avoit confirmé l'existence de mes obstructions, m'a assuré, après deux examens successifs, qu'il n'en restoit pas la moindre trace, et que ma guérison étoit radicale; ce que je certifie véritable. A Paris, le 26 décembre 1775. *Signé* F. RAFFRON, chez M. de Villepatour, rue Neuve-Bourbon.

N°. 27.

27 décembre 1775.

Je soussigné, commis de la marine, certifie avoir éprouvé les effets les plus salutaires d'une liqueur désignée

sous le nom d'Eau médicinale ; que cette Eau purge très-doucement, sans tranchées ni douleurs. En foi de quoi j'ai signé le présent certificat. A Versailles, le 27 décembre 1775. *Signé* LIARD.

N°. 28.

10 janvier 1776.

Je soussigné, certifie avoir pris le remède de M. Edmond, officier d'artillerie ; à la troisième prise, voici ce qu'il a opéré en moi : il m'a fait vomir beaucoup, a aussi provoqué des selles ; j'avois un œil fermé sans pouvoir l'ouvrir, étant enflé par l'humeur d'un rhumatisme goutteux. J'avois à la tête une très-grosse bosse en forme de loupe, à la joue, des glandes douloureuses, des douleurs aux bras, aux jambes, une toux très-violente : le lendemain de la prise, mon œil s'est ouvert ; ma bosse, trois jours après, a disparu ; mes douleurs ont cessé, et ma toux a diminué petit à petit ; de sorte qu'au bout de trois semaines il n'en est plus question ; lesquelles choses j'atteste en honnête homme, et pour rendre témoignage à la vérité. A Paris, le 10 janvier 1776. *Signé* PAPION, entrepreneur de la manufacture royale de Tours, âgé de 63 ans.

N°. 29.

De Châteauroux, le 11 septembre 1776.

Lettre à madame la baronne d'Espagnac, gouvernante de l'hôtel royal des Invalides, sur les effets de l'Eau médicinale.

Madame, si je prends la liberté de vous écrire, c'est le nommé Bouquin, postillon de la poste de l'Epine, qui m'a prié de vous marquer les sentimens de sa vive reconnoissance, de la charité que vous avez eue de lui donner un remède qui lui a fait disparoître la fièvre avec autant de célérité que vous lui aviez prédit, en le purgeant, pendant vingt-quatre heures, sans douleurs.

Le zèle que j'ai de soulager les malheureux, qui sont en grand nombre dans ce pays, me force d'oser vous supplier à genoux et à mains jointes, Madame, d'avoir la bonté de me procurer ce remède si salutaire à l'humanité, soit en ayant la bonté de me faire part de la recette, ou en voulant bien m'indiquer l'endroit où on le débite.

En ce faisant, Madame, j'adresserai tous les jours au ciel des vœux pour votre conservation. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* CRUBLIER DES BORDES.

N°. 30.

De Metz, le 26 septembre 1776.

M. Husson.

J'ai, mon cher Husson, de bonnes nouvelles à vous donner sur les expériences que fait M. Brugnières de votre Eau médicinale ; il en est toujours plus émerveillé. Je ne vous parlerai plus des deux écrouelleux, dont un est radicalement guéri depuis long-tems ; l'autre, qui est celui qui étoit dans un état si déplorable, est au moment de l'être aussi parfaitement. M. Brugnières a entrepris des maladies d'une autre espèce, qui, comme les écrouelles, ont jusqu'à présent résisté aux efforts de la médecine ; ce sont des dartres : entr'autres une fille qui en avoit une générale qui la tourmentoit violemment depuis douze ans ; elle touche à sa guérison. Un soldat du régiment de Béarn, dont M. Brugnières est chirurgien major, avoit pareillement une dartre qui lui rongeoit la main droite, mais tellement que cet homme que j'ai vu cet après-midi, m'a dit qu'il avoit sur la main des trous à y mettre le pouce ; la première cuillerée qu'il prit a fait beaucoup sortir de pus ; la seconde lui a fait enfler la main de près d'un demi-pied, ce qui est prodigieux ; la main dans cet état étoit toute couverte de pustules. M. Brugnières m'a dit qu'il en avoit été effrayé, lorsqu'il avoit vu la main de cet homme ; il s'est avisé d'une chose qui lui a très-bien réussi ; c'est de faire bassiner la main de cet homme avec de l'Eau médicinale. Vous ne vous doutiez peut-être pas qu'elle étoit très-bonne employée en topique ; elle a fait ouvrir toutes les pustules ; la main s'est dégorgée, et présentement elle est parfaitement cicatrisée. Il y a encore un peu de gonflement, que quelques prises du remède dissiperont entièrement.

Une autre merveille que la liqueur a produite, c'est un enfant, sur la jambe duquel une voiture avoit passé il y a près de deux ans ; la jambe n'avoit pas été cassée, il y avoit seulement une plaie considérable que les chirurgiens n'ont jamais pu guérir, et en dernier lieu le chirurgien de l'hôpital l'a traité aussi infructueusement ; la plaie étoit changée en ulcères. M. Brugnières lui a donné une prise de la liqueur qui a aussitôt fait suppurer la plaie, que trois prises de la liqueur ont cicatrisées parfaitement ; M. Brugnières est très-satisfait de cette cure ; il m'a dit qu'il n'y avoit rien fait d'ailleurs, que d'y appliquer ce qu'il convient pour

détruire les chairs fongeuses. M. Brugnières va présentement entreprendre deux épileptiques, dont un est un enfant de sept à huit ans, l'autre est une femme de plus de cinquante ans ; l'un et l'autre ont des accès régulièrement trois fois par jour, ceux de la femme durent au moins une demi-heure ; comme le régiment de Béarn reste en garnison à Metz, que M. Brugnières y passera l'hiver, et, par conséquent l'été prochain, il aura le tems de les traiter assez long-tems, pour s'assurer si on peut espérer une guérison parfaite.

Les malades que je vous ai désignés ne sont pas les seuls qu'il a traités. Il a donné de votre liqueur à beaucoup d'autres, mais dont les maladies ne sont pas d'une nature aussi grave ; votre liqueur fait beaucoup de bruit dans la ville. M. le maréchal de Broglie a dit qu'il seroit bien aise de voir les écrouelleux, M. Brugnières les lui menera.

Je vous promets que d'abord que M. le maréchal sera de retour d'une tournée qu'il est allé faire dans quelques places de son gouvernement, je lui en parlerai. Je suis fortement tourmenté par beaucoup de personnes qui me demandent de cette merveilleuse liqueur ; j'en refuse constamment. J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, monsieur, votre, etc., *Signé* BOISLOGÉ, capitaine au corps d'artillerie.

Dans la lettre suivante on voit la guérison d'une des deux épileptiques.

N°. 31.

De Metz, le 24 octobre 1776.

M. HUSSON.

J'ai reçu, Monsieur, les deux bouteilles de liqueur que vous m'avez envoyées. J'en ai remis une le lendemain à M. Brugnières, qui de jours à autres est plus étonné des bons effets qu'il voit produire à votre Eau médicinale. Il vient d'entreprendre une fille de huit à dix ans, épileptique ; elle avoit journellement dix, douze, quinze, jusqu'à vingt accès tous les jours : après la première prise cette fille n'est plus tombée qu'une fois par jour. Au bout de huit à dix jours on lui a fait prendre une seconde prise, c'étoit dans la semaine dernière ; depuis elle n'a plus eu d'accès, ni foiblesse, pas même le moindre malaise qui puisse indiquer qu'elle ait eu un accès infiniment moindre que les précé-

dens; elle doit reprendre de la liqueur samedi prochain; si l'on parvient à guérir cet enfant, ce sera un grand point.

M. Brugnières se propose encore d'entreprendre une femme de cinquante et quelques années, épileptique aussi; celle-là sera plus difficile à guérir.

Cet enfant dont je vous ai parlé, qui étoit si prodigieusement rempli d'écrouelles, est parfaitement guéri. Lorsque M. Brugnières a commencé d'entreprendre sa guérison, M. Louis, fameux chirurgien à Paris, qui a fourni à l'Encyclopédie toute la partie chirurgicale, étoit à Metz, d'où il est. Les chirurgiens majors de la garnison lui ont donné à dîner. Après le dîner M. Brugnières lui a fait voir cet écrouelleux: M. Louis a dit, que si le remède le guérissoit, qu'il croiroit le remède très-bon, et qu'il auroit en lui une très-grande confiance. Il est guéri; c'est la seule condition que M. Louis ait mis en avant pour déterminer son opinion en faveur du remède. Elle se trouve remplie; aussi il n'a rien à alléguer pour se dédire. M. Brugnières m'a dit qu'il lui en écriroit au premier jour, pour lui mander que l'écrouelleux qu'il lui avoit fait voir étoit parfaitement guéri. De plus, M. Brugnières m'a encore dit qu'il se proposoit d'aller faire un tour à Paris cet hiver, qu'il y verroit ces messieurs, et leur rendroit compte des malades qu'il aura traités; cela fera sûrement sensation.

J'attends le retour de monsieur le procureur général, pour lui parler des merveilleux effets que votre liqueur a produits dans la ville de Metz. Comme procureur général, tout ce qui concerne l'intérêt public est de son district; je m'en ferai plus facilement écouter que de monsieur le maréchal de Broglie; sa femme étoit ma cousine germaine; je suis par conséquent en grande connoissance avec lui; soyez persuadé que je pousserai à la roue tant que je pourrai; il ne dépendra pas de moi si nous ne parvenons pas à forcer la faculté d'adopter votre liqueur comme étant le meilleur remède possible. Je suis toujours, monsieur, votre, etc. *Signé* BOISLOGÉ, capitaine au corps d'artillerie.

No. 32.

De Cherbourg, le 9 janvier 1777.

M. HUSSON.

Monsieur, nous ne pouvons douter de la bonté de votre Eau médicinale, par l'expérience qu'en a faite M. de Caux,

directeur du génie, ici; en conséquence je vous prie, au reçu de ma lettre, de m'en faire l'envoi de deux onces, que vous aurez la bonté de mettre bien arrangé dans une petite boîte à la messagerie, à l'adresse du chevalier Gigault, demeurant place du Calvaire, à Cherbourg; ne doutez nullement de ma reconnoissance, ni du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre, etc. *Signé* le chevalier GIGAULT.

N°. 33.

M. HUSSON.

De Versailles, le 28 janvier 1777.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien, aussitôt ma lettre reçue, m'envoyer quatorze bouteilles de votre Eau médicinale, contenant chacune huit gros, c'est-à-dire, une once; vous voudrez bien, s'il vous plaît, les bien boucher et cacheter, les faire emballer dans la plus petite boîte possible, et mettre ladite boîte à la poste, à l'adresse de M. Thierry fils, surintendant des petits appartemens du roi, et au-dessus de cette adresse vous mettrez pour le service du roi; j'espère, monsieur, que cet envoi donnera la plus grande célébrité au remède que vous avez trouvé, et dont madame Thierry, ma belle-sœur, se trouve à merveille, quoiqu'elle n'en ait encore usé que deux fois. J'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus distingués, monsieur, votre, etc. *Signé* DE GOURNAY, ancien capitaine de cavalerie.

N°. 34.

De Versailles, le 12 février 1777.

M. HUSSON.

Monsieur, j'ai reçu les quatorze bouteilles d'Eau médicinale que vous m'avez adressées; je vous prie de vouloir bien m'en envoyer encore six autres de la même qualité de huit gros chacune, c'est-à-dire une once, que vous voudrez bien adresser tout de suite à M. Thierry fils, Surintendant des appartemens du roi, à la cour, et au-dessus, service du roi. Votre découverte, monsieur, commence à opérer avec le plus grand succès sur un jeune homme de mes parens, qui depuis près d'un an est accablé d'un sommeil continuel, causé, à ce que l'on croit, par un épanchement au cerveau. Tous les médecins ont épuisé leur art, pour

obtenir de la nature éternuement ou saignement de nez; rien n'a répondu à leurs soins, et ce jeune homme depuis deux jours n'a point dormi, et a saigné du nez après avoir éternué, quoiqu'il n'ait encore pris que deux fois votre remède. Si cette cure est aussi complète que nous l'espérons, votre remède triomphera de l'envie, et nous nous réunirons tous pour le faire valoir auprès du roi et de ses ministres; nous aurons d'autant plus de droit à le faire, que je ne doute pas que madame Thierry, ma belle-sœur, ne se guérisse avec l'usage de votre remède. Pour mon compte, monsieur, je le proclamerai de toutes mes forces, s'il répond, comme je le crois, à nos espérances. J'ai l'honneur d'être avec les sentimens les plus distingués, monsieur, votre, etc. *Signé* DE GOURNAY, ancien capitaine de cavalerie.

No. 35.

De Metz, le 25 mars 1777.

M. HUSSON.

Monsieur, j'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; je suis désespéré que vous m'ayez prévenu, et n'aurois pas tant tardé à vous donner des nouvelles sur les cures admirables que j'ai faites avec votre remède, si j'avois rempli entièrement les vues que je me suis proposées en le commençant, qui sont de traiter des scrophuleux qui étoient affreux par les bouffissures hideuses, les différentes tumeurs à la face, à la tête, à la poitrine, au bas-ventre et au col, qui sont très-bien guéries. Une fille de douze ans, épileptique, avec des accès les plus violens et fréquens, elle est guérie et elle très-grasse. Un soldat du régiment, qui avoit toutes les deux mains et les poignets dartreux depuis deux à trois ans, auquel on avoit fait dans différens hôpitaux tous les remèdes imaginables, a été guéri dans trois mois radicalement, et m'a avoué depuis qu'il avoit une chaud...... depuis le même tems, qui a disparu à la huitième dose.

Un ulcère à la partie inférieure de la jambe, avec gonflement dans l'os, à un enfant de quinze à seize ans, a disparu à la sixième ou septième prise. Je ne vous cacherai pas, monsieur, que j'ai trouvé quelques maladies qui ont résisté, mais j'espère qu'en persévérant j'en viendrai à bout; il me manque donc, par ce que vous avez dû voir par mon exposé, à traiter des goutteux : je dois en avoir deux incessamment; lorsque j'aurai employé le remède pendant

quelque tems, je vous ferai passer un état circonstancié des malades que j'aurai traités et j'y joindrai le certificat. Je suis très-aise, monsieur, que cette occasion me mette à même de vous prouver ma bonne volonté, et au public l'efficacité dudit remède. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre, etc. *Signé* Brugnières, chirurgien major du régiment de Béarn.

No. 36.

M. Husson.

De Sedan, ce 12 décembre 1777.

Monsieur, me voilà heureusement arrivé à Sedan : j'ai eu dans mon voyage toutes sortes de satisfaction ; mais une des plus grandes et des plus admirables, c'est une nouvelle découverte des effets merveilleux de votre Eau médicinale, et si j'en avois eu un peu plus que la petite bouteille, j'aurois pu vous donner encore des nouvelles plus satisfaisantes; qu'est-ce que c'est donc, me demanderez-vous ? de quoi s'agit-il? quelle cure a-t-on faite ? sur quel sujet? dans quelle maladie ? Je ne vous dirai point ce que vous savez déjà, ce que tout Paris, ce que toute la France, ce que toute l'Europe devroit savoir, qu'aucune maladie, quelque opiniâtre, quelque enracinée souvent qu'elle soit, ne peut résister à la force toute-puissante de cette Eau salutaire, qui plus d'une fois nous a mis dans le plus grand étonnement, guérissant ceux qui avoient été abandonnés des médecins et regardés comme incurables. Je ne m'arrêterai pas à vous raconter combien cette eaux bienfaisante a grandement soulagé une femme qui, par des couches malheureuses avoit tout le corps comme tortu, le ventre presque au-dessus de la poitrine, sans pouvoir marcher ni se remuer qu'avec beaucoup de peine et grande douleur. Cette pauvre femme auroit pu, j'en suis sûr, être remise dans son premier état, si on avoit pu poursuivre la cure, de même qu'une autre qui avoit des douleurs aux reins, à laquelle on avoit donné de cette Eau médicinale. Je laisse tout cela là pour vous parler d'une chose intéressante pour tous les peuples, principalement ceux de la campagne ; c'est que l'Eau médicinale peut devenir un remède souverain, salutaire, universel, dans les maladies contagieuses des bêtes. Voici le fait. La mortalité des bestiaux a dévasté et désolé tout notre pays, a fait chez nous, en peu de tems, des ravages terribles ; de six cents bœufs et vaches

il ne nous en a pas resté la moitié dans notre endroit; mes parens en ont perdu comme les autres ; on a employé toutes sortes de remèdes , on a presque épuisé les pharmacies ; peu ont échappé. Ma mère, qui n'avoit qu'une seule vache , craignit beaucoup , la peste allant frapper à droite et à gauche. Enfin la bête fut attaquée comme les autres ; mais quelle joie, monsieur ! quel contentement ! quelle satisfaction ! on lui donne une bonne cueillerée de cette eau, qui me restoit, et dans l'espace de trente - six heures elle fut guérie entièrement , et parfaitement rétablie. Cette eau l'avoit purgée considérablement, et lui avoit ramassé toutes les vilainies dans le corps pour les jeter avec une puanteur extraordinaire. Cette infection n'étoit pas la même chez toutes les bêtes; on en a ouvert beaucoup , et la plupart , disoit-on, avoient un épanchement de bile. Si j'avois eu dans ces momens précieux la quantité de votre eau qu'il falloit, j'aurois pu faire d'autres épreuves, arrêter la mortalité , et tarir la source de bien des larmes. Quoi qu'il en soit, ma mère m'a prié de vous faire agréer ses très-humbles civilités , et de vous dire de sa part mille choses obligeantes ; elle vous supplie de n'épargner ni soins ni peines , pour que tout le monde puisse profiter de cet excellent remède ; elle souhaite de tout son cœur que Dieu y mette sa bénédiction , et donne bon succès à cette nouvelle découverte. Nous avons donc enfin un Esculape moderne, me disoit de Francfort, homme de bons sens , au-dessus de tous les préjugés vulgaires , qui nous a trouvé, après bien des recherches , cette plante dont parle le livre intitulé : l'*An deux mil deux cent quarante* , et qui seul, par une grace singulière de la divine providence , remédiera aux maux qui jusqu'ici ont affligé l'humanité. Pour moi , monsieur , s'il dépendoit de moi , je publierois votre renommée et celle de votre eau ; et si l'on a érigé des statues et des trophées aux vainqueurs des monstres des hommes , si l'on en a accordé aux bienfaiteurs , vous , à plus juste titre , méritez que votre nom soit transmis à la postérité , et qu'il soit dans un souvenir immortel. Je suis avec ces sentimens , monsieur, votre, etc. *Signé* HECK.

N°. 37.

M. Husson.

Paris, ce 20 février 1778.

Je ne saurois trop tôt, monsieur, rendre la justice que je dois à l'heureuse découverte que vous avez faite de l'Eau médicinale; j'avois déjà beaucoup entendu parler des différentes guérisons qu'elle avoit opérées dans tous les genres de maladies, et principalement sur M. et mad. Pollissard, dont l'exemple est fait pour inspirer la plus grande confiance; mais en voici une preuve des plus frappantes, qui vient de se passer sous mes yeux. A une fièvre putride et inflammatoire que vient d'avoir mon domestique, il s'étoit joint une hydropisie très-considérable et générale, ainsi que des nodus à toutes les phalanges des doigts de ses mains, qui lui en empêchoient l'usage. M. Geoffroy, médecin, dont les talens et l'habileté sont connus à juste titre, y a apporté tous les soins qu'il a pour les malades qui l'appellent; mais après avoir employé toutes les ressources de l'art, il me dit qu'il falloit le faire administrer très-promptement, parce que son état annonçoit une fin très-prochaine. Monsieur son confesseur m'assura, par l'habitude qu'il a de voir des malades, qu'il n'iroit pas jusques au lendemain, et que c'étoit le troisième qu'il voyoit périr, depuis peu de jours, de la même maladie.

M. le comte de Pollereski, mon neveu, vint me voir le soir, et comme connoissant par lui-même, et d'après plusieurs expériences, les bons effets de votre remède, il lui en administra lui-même une cuillerée à café, et me pria instamment de continuer sans aucune inquiétude. Je crus m'apercevoir le lendemain matin qu'il étoit moins mal, par un peu plus d'abondance d'urines. Je hasardai de lui en faire reprendre à peu près autant le soir; la nuit fut beaucoup meilleure, un peu moins d'étouffement et quelques évacuations. Je le laissai reposer, et voyant qu'il avoit encore de la force, je fus, au bout de trois jours d'intervalle, jusqu'à deux gros. Alors, par l'effet que cela produisit, tant par la fréquence des crachats et par celle des urines, je commençai à espérer. Effectivement, monsieur, le mieux s'est établi au point que l'enflure diminuoit tous les jours jusqu'au nodus de goutte qui ont totalement disparu; enfin j'ai eu la satisfaction, en n'usant que de votre admirable remède, de le tirer des portes de la mort avec 15

gros, de le voir rétablir et de jouir d'une meilleure santé qu'auparavant, et il est bon de vous observer qu'il étoit d'une complexion si délicate, que tout sembloit annoncer les symptômes de la pulmonie. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre, etc. *Signé* CHARPENTIER DE BONNEUIL, rue Pavée, au Marais, maison de M. de Calembacq.

N°. 37 *bis.*

M. POLLISSARD.

De Versailles, le 9 avril 1778.

Monsieur, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date d'hier. Je crois, monsieur, devoir vous détailler plusieurs épreuves que j'ai faites avec le plus grand succès, de votre merveilleux remède.

Un enfant de trente-deux mois, fils de M. Guillois, commis des affaires étrangères, étoit à toute extrémité d'une fièvre putride et maligne; la faculté avoit épuisé toutes les ressources de son art, l'émétique qu'il avait pris par haut et en lavement lui restoit dans le corps; il étoit sans mouvement, la bouche étoit retirée, son corps étoit froid comme marbre, ses yeux étoient éteints, au point de ne point apercevoir une lumière qu'on lui passoit tout près de la vue; on n'attendoit que l'instant de le voir passer. Le père vint me trouver, pour m'engager à déterminer la mère désolée à administrer le remède à cet enfant. J'y trouvai un missionnaire de la paroisse Saint-Louis de Versailles, nommé M. Messin, qui étoit là pour consoler la mère dans le moment douloureux de la perte de son enfant. Ce missionnaire n'apercevant aucune lueur d'espérance de guérison, prit sur lui de décider l'application du remède, comme dernière ressource. Il l'apprêta lui-même; à l'aide de deux cuilliers d'argent on parvint à desserrer les dents de l'enfant et à lui faire avaler la cuillerée d'eau médicinale. Il étoit deux heures et demie après midi; à minuit l'opération du remède s'annonça par une évacuation abondante de matières extrêmement fétides; la bile coula naturellement, la fièvre étoit infiniment atténuée, l'enfant reprit sa vigueur, et ce ne fut qu'une joie universelle dans la famille. Au bout de quatre jours on redonna une seconde cuillerée d'Eau médicinale; l'effet qu'elle produisit fut de faire rendre à l'enfant des épinards qu'il avoit mangés il y avoit quatorze jours; après quoi ce ne fut qu'un cri de sa part pour

avoir à manger ; on lui donna de la semouille, qu'il mangea du plus grand appétit. Je conseillai de lui faire prendre le surlendemain une once de manne, et la guérison a été radicale et complette.

Un autre enfant de treize ans, enfant de chœur de l'église de Saint-Louis, nommé Maréchaux, étoit également attaqué d'une fièvre putride et maligne ; il étoit enflé de tout son corps, la langue étoit exactement noire, ainsi que les lèvres, qui tomboient par écailles ; il prit le soir une cuillerée à café de l'Eau médicinale. J'y fus le lendemain avec un garçon de l'église, qui, en m'y conduisant, m'avoua qu'il ne se flattoit pas de le trouver en vie, après l'état dans lequel il l'avoit laissé la veille. Sa surprise fut extrême, lorsqu'arrivé au lit de cet enfant, nous le trouvâmes entièrement désenflé, sans presque plus de fièvre, et ayant les lèvres et la langue vermeilles comme une rose. Sa grand'mère, qui le gardoit, nous dit qu'il s'étoit fait en lui au milieu de la nuit une évacuation des plus abondantes, mais en même tems si infectante, qu'elle avoit été obligée de sortir précipitamment de la chambre. Une seconde prise, et le surlendemain une once et demie de manne, ont achevé la guérison. On vint ensuite me demander si on pouvoit satisfaire la faim dévorante de cet enfant ; je conseillai de lui donner de la soupe ou de la semouille qu'il dévora ; il est venu depuis me remercier comme me devant la vie. Je ris beaucoup de voir la bonne grand'mère toute émerveillée de la guérison subite et inespérée de son petit-fils, s'écrier : ah ! monsieur, que vous êtes un grand médecin.

Une nommée Brunel, blanchisseuse et raccommodeuse de dentelles à Versailles, paroisse Saint-Louis, a été pareillement guérie d'une fièvre maligne et putride avec une seule prise de cette Eau médicinale. Elle avoit reçu ses derniers sacremens ; on lui avoit mis les vessicatoires.

J'ai donné à mes deux enfans de cette Eau médicinale au milieu de la petite-vérole qu'ils eurent au mois de mars de l'année dernière. L'aîné, au quatrième jour de la maladie, n'avoit que quelques boutons parsemés sur le corps et sur le visage, il souffroit des douleurs inouies dans l'intérieur de la poitrine et de l'estomac. Je me déterminai à lui donner une prise de l'eau ; elle lui procura dans la nuit une évacuation copieuse, et au point du jour tout son corps et son visage furent couverts d'une double couche de grains de petite-vérole, et les douleurs étoient

absolument cessées. La petite-vérole a été des plus heureuses.

J'ai suivi la même méthode pour mon second fils; l'eau a opéré en lui le même succès, et j'ai eu d'autant plus lieu de bénir mille fois l'Eau médicinale, qu'une dame sur mon même pallier, qui avoit aussi deux enfans atteints de la même maladie, et qui s'est constamment obstinée à refuser l'administration de ce remède, a eu le malheur de les perdre.

Une cuisinière que j'avois se trouva tout-à-coup atterée d'une fièvre violente dont elle fut prise pendant la nuit; je lui donnai une prise d'eau médicinale, et dès le lendemain elle reprit son ouvrage, toute extasiée de se trouver aussi subitement guérie.

Moi-même, monsieur, l'année dernière, au mois d'avril, j'avois des étourdissemens affreux; en travaillant, ma tête tomboit sur mon papier; en me promenant, j'allois comme un homme ivre; plusieurs fois j'ai été fort heureux de rencontrer un mur pour ne pas tomber. Dans un cas aussi inquiétant je me déterminai bien vîte à prendre de l'Eau médicinale, des remèdes le lendemain, et le surlendemain une once et demie de manne; à la première prise je rendis au moins cinquante boules de bile recuite et dure comme des pierres. Quatre jours après je pris une seconde cuillerée et j'observai la même méthode; l'effet qui en résulta fut miraculeux, je rendis une vingtaine de morceaux de glaires gros comme de gros vers et long de plus de dix pouces. Depuis ce tems-là je n'ai plus eu le moindre soupçon des étourdissemens qui m'avoient tant inquiété.

Après de pareils succès, que j'atteste certainement sans autre intérêt que celui de rendre hommage à la vérité, peut-on révoquer en doute l'effet victorieux d'un remède aussi salutaire et aussi précieux à l'humanité; il y a plus, voilà des guérisons citées et prouvées; vous en avez de votre côté un nombre infiniment plus grand: je défie qui que ce soit de citer et de prouver que cette miraculeuse Eau médicinale ait jamais produit le moindre accident. Si cela est aussi démontré que je le soutiens, de quel motif peut-on couvrir l'intérêt avec lequel on cherche à le proscrire? Je crois, monsieur, qu'il est plus de l'intérêt de l'humanité que de l'auteur lui-même de la découverte, de chercher à propager la réputation de ce remède: en conséquence, peut-être penserez-vous qu'il seroit essentiel de rassembler tous les mi-

racles qu'il a produits, d'en faire faire le détail par une plume habile, afin de rédiger un mémoire qui pût être mis sous les yeux du gouvernement et le convaincre. J'ai entendu que quelqu'un de la maison de M. le comte de Maurepas a fait un usage utile de l'eau dont il s'agit; ce ministre est judicieux, éclairé, impartial, et je suis convaincu que ce sera une puissante protection acquise, quand on l'aura mis à portée de l'accorder avec connoissance de cause.

Quant à moi, la seule chose qui puisse dépendre de mon zèle, est le témoignage que je m'empresse de vous rendre, et qui est une suite de l'expérience que j'ai faite du remède et de la reconnoissance personnelle que je lui dois. J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, monsieur, votre, etc.

Signé LE GOUESLIER DE MONTCAREL, *commis principal des affaires étrangères.*

N°. 38.

M. HUSSON.

De Versailles, le 13 mai 1778.

Monsieur, j'ai fondé les témoignages que j'ai rendus à l'efficacité de votre remède sur les expériences les plus heureuses que j'en ai faites. Ce motif n'a rien d'équivoque, et la justice en fait la base unique. Je réunis mes vœux aux vôtres, monsieur, pour que l'Eau médicinale trouve enfin tout l'appui que je crois lui être dû. La réputation de votre découverte commence à s'étendre; le tems fera le reste : je souhaite de pouvoir y contribuer par mon suffrage, et que vous jouissiez enfin sans trouble de la reconnoissance que l'humanité vous doit, et dont je vous paie bien sincèrement le tribut. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* LE GOUESLIER DE MONTCAREL, commis principal des affaires étrangères.

N°. 39.

M. POLLISSARD.

De Pontchartrain, le 8 mai 1778.

Monsieur, différentes occupations, jointes à l'effet que faisoit de l'Eau médicinale un fermier très-estimé par M. le comte de Maurepas, m'ont fait différer de répondre à votre dernière. Je le fais aujourd'hui, monsieur, d'une manière qui va faire l'éloge du nouveau spécifique.

J'en ai donné à deux enfans qui avoient la petite-vérole ; un de ces enfans étoit très-mal et dans le plus grand danger. Ils ont été guéris et sauvés. Une fille âgée d'environ quarante ans étoit très-affectée et très-infirme depuis huit ans pour avoir été mouillée considérablement dans un tems critique. Elle a pris de l'Eau médicinale dix fois environ ; sa guérison est sensible et presque miraculeuse. Elle fait beaucoup de bien à une femme de ma paroisse, incommodée d'une dartre sur les mains.

Les personnes, monsieur, sur lesquelles le fermier dont j'ai eu l'honneur de vous parler au commencement de ma lettre fait des tentatives, sont deux femmes ; l'une est hydropique ; l'autre affectée de vapeurs convulsives. L'Eau médicinale a procuré de grandes évacuations. Si le remède procure leur guérison, je ne manquerai pas, monsieur, de vous en faire part. Vous avez raison de m'observer qu'il n'en faut pas donner à des moribonds. J'ai fait deux fois l'expérience, et elle leur a été inutile ; mais les personnes de l'art ont avoué qu'il n'avoit pas été préjudiciable.

Je crois, monsieur, que la manière de faire usage de l'Eau médicinale par petites doses réitérées, est préférable à celle de la donner par doses plus fortes. C'est l'observation de M. de Planque. L'expérience m'a prouvé qu'elle étoit sage.

Lorsque j'aurai eu le bonheur de rendre quelque autre service à l'humanité, en opérant des guérisons avec l'Eau médicinale, je me ferai un juste devoir, monsieur, de vous en faire part. Je communique à MM. nos fermiers la lettre de M. le comte d'Ussy, afin de les engager à faire usage de l'Eau médicinale dans les maladies de leurs bestiaux ; mais, graces à Dieu, je n'entends point parler qu'aucun fermier ni habitant ait des animaux malades. Je désirerois savoir la dose des bestiaux ; elle doit sans doute être plus forte que pour les hommes.

Je suis très-flatté, monsieur, que l'Eau médicinale me mette en relation avec vous, et me procure l'honneur de vous renouveler les sentimens d'estime avec lesquels je suis, etc. *Signé* FLEURY, curé de Pontchartrain.

N°. 40.

De Versailles, le 20 janvier 1778.

Ayant pris vers la fin du printems de 1775 deux fois de l'Eau médicinale, et chaque fois deux petites cuillerées à

café ; j'en fus très-bien purgé par en bas, et sans douleur quelconque ; n'étant pas délivré de mes douleurs vagues, et souffrant toujours beaucoup, je pris le 9 août, tems de la canicule, et sans préparation, trois cuillerées à café de ce remède. Elles me provoquèrent des vomissemens qui m'inquiétèrent par leur durée, et plus encore par le peu de connoissance que l'on avoit alors du remède. Je fus étonné des effets de cette dernière prise ; mais quelque tems après j'éprouvai une meilleure situation par la diminution de mes incommodités, ayant acquis plus d'appétit et plus de sommeil ; ce que je certifie véritable. Fait à Versailles, le 20 juillet 1778. *Signé* MONTGIROT, gouverneur des pages de *Monsieur.*

N°. 41.

M. POLLISSARD.

A Versailles, le 23 octobre 1778.

Les occupations dont je suis surchargé, monsieur, m'empêchent de répondre bien en détail aux deux lettres dont vous m'avez honoré ; j'aurois bien désiré qu'il m'eût été possible d'aller faire votre connoissance dans le voyage de douze heures que je viens de faire à Paris : je ne suis pas moins sensible à votre obligeante invitation ; l'Eau médicinale m'a été d'un grand secours dans un voyage que je viens de faire en Basse-Normandie ; j'en avois heureusement porté avec moi pour en faire présent à de bons amis que j'ai dans ce pays-là : je ne m'attendois pas que je serois dans le cas de leur prouver l'efficacité de ce remède, par l'application que j'ai été obligé d'en faire sur moi-même. Je fus surpris en route d'un débordement affreux de la bile la plus noire ; j'avois les yeux et tout le visage jaune comme du safran, au point que mes amis en furent effrayés. Je voulus pendant deux jours lutter contre le mal, espérant le dissiper par la diète, des remèdes et beaucoup de boissons ; mais rien n'y fit, la fièvre survint de la manière la plus violente, accompagnée de crispations d'entrailles les plus effrayantes. Je n'hésitai plus à recourir à l'Eau médicinale ; j'en pris le matin une bonne cuillerée à café. Sur les trois heures après midi je fus pris d'une extrême envie de vomir ; les vomissemens ne tardèrent pas à arriver ; je rendis d'abord la valeur de deux cuvettes de nourriture, et il faut observer qu'il y avoit

trois jours que je n'avois pour ainsi dire mangé : je bus beaucoup d'eau chaude chaque fois que je vomissois ; je fus grandement surpris lorsque je vis succéder à ces premiers vomissemens une bile verte, dont dans l'espace d'environ cinq heures je remplis la valeur de six cuvettes ; les vomissemens faits, je me trouvai au mieux, la fièvre étoit entièrement tombée ; je pris un bouillon ; je me couchai, et passai la meilleure nuit possible, au point que le lendemain, au grand étonnement de la société où j'étois, il ne me restoit pas le plus léger symptôme de l'état qui la veille avoit tant effrayé. Je dois vous ajouter que pendant huit nuits consécutives j'ai eu des sueurs considérables, et que depuis ce tems-là je jouis de la meilleure santé.

Plusieurs personnes, témoins de ce miraculeux effet de l'Eau médicinale, se sont empressées de me demander de leur procurer de cette eau ; j'en ai envoyé aux uns ; aux autres je leur ai donné votre adresse. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* LEGOUESLIER DE MONTCAREL.

N°. 42.

M. POLLISSARD.

De Lorient, le 9 novembre 1778.

Mon ami, j'ai reçu votre lettre du 23 du passé : il y avoit déjà deux jours que j'étois arrivé ici bien portant. J'ai toujours dans mon armoire une bouteille d'Eau médicinale, dont je ne ferai usage que lorsque ma santé sera altérée : j'ai laissé Colin parfaitement rétabli. Son urine, qui marquoit autrefois une âcreté dans le sang, sérosité bilieuse, gonflement de rate, vents qui occupent l'estomac, le bas-ventre et les reins, avoit changé entièrement, et étoit aussi limpide que celle d'un enfant qui vient de naître. Les jambes n'étoient plus enflées ; son teint étoit bon, l'œil vif, et je m'aperçus, en le voyant un jour dîner, que le feu, pour ainsi dire, sortoit de ses dents, tant le gaillard cassoit de bon appétit. Je l'ai vu à la chasse marcher comme un basque. Il n'est pas possible, mon ami, de voir une guérison plus complète ; ce pauvre garçon étoit auparavant dans un état affreux. Son sang, affecté de scorbut, n'avoit presque plus de circulation. Il ne faisoit plus que lutter contre la mort ; déja l'enflure avoit gagné ses jambes, qui étoient presque grosses comme mes cuisses, qui, comme vous savez, ne sont pas petites : enfin, mon ami,

l'on peut dire : *resurrexit*, *grace à l'Eau médicinale*. Je suis pour la vie, etc. *Signé* GOURLADE, négociant et armateur.

N°. 43.

M. POLLISSARD.

De Lorient, le 27 novembre 1778.

J'ai reçu, mon ami, votre lettre du 21 courant : je serai toujours un zélé défenseur de l'Eau médicinale : elle vous a conservé, et la moitié de vous-même : vous m'entendez, c'est de madame dont je parle ; votre enfant et mon pauvre Colin sans elle n'existeroient plus : ma femme en fait usage ; je lui ai écrit de s'adresser à vous par lettre, si elle n'alloit point incessamment à Paris. Si elle va visiter notre capitale, elle ira faire connoissance avec madame : je vous prie, mon ami, de lui indiquer ce qu'il convient qu'elle fasse pour jouir constamment d'une parfaite santé. Je vous embrasse et suis pour la vie, etc. *Signé* GOURLADE, négociant et armateur.

N°. 44.

M. POLLISSARD.

De Paris, le 30 octobre 1778.

Monsieur, je vous ai promis de vous rendre compte de toute la réussite de votre remède; je suis on ne peut pas plus satisfaite de votre dernière prise ; elle a été par le haut et par le bas considérablement : il est vrai que nous avons eu le bonheur de lui faire avaler cette prise par subtilité, qui lui a donné des maux de cœur infinis. Je n'ai pas encore éprouvé, depuis qu'elle l'a prise, aucune absence d'esprit ; elle paroît accablée par la fatigue qu'elle a eue : cependant elle vient de déjeûner avec un pain de demi-livre, joint avec une prise de café. Elle est tranquille et paisible, comme je ne l'ai jamais vûe. Si vous êtes content de tout ce détail, vous devez penser que je le suis moi-même; car ce seroit ma mère que je n'en seroit pas plus satisfaite. Vous devez juger des sentimens de reconnoissance avec lesquels je suis, etc. *Signé* Sœur de l'Incarnation de l'Hôtel-Dieu de Paris.

On voit qu'il est ici question de folie. La malade a été parfaitement guérie, et jouit aujourd'hui de la meilleure santé.

No. 45.

M. Pollissard.

Lorient, le 22 janvier 1779.

Monsieur, je suis, je vous assure, toujours enthousiasmé de l'eau médicinale; Colin sous mes yeux rétabli; M. Pautonnier arraché du tombeau; madame Gourlade espérant, en continuant ce remède, jouir d'une meilleure santé; si M. Leger a le même bonheur, dois-je hésiter à en faire usage, lorsque je me trouverai en avoir besoin? Non, non, monsieur, je ne la proposerai pas à des personnes qui ne sont point mes amis; mais si j'en avois un en danger, je ferois l'impossible pour le décider à en prendre. Continuez à en faire usage par précaution, afin de jouir constamment d'une santé parfaite. Je suis, avec un sincère attachement, votre, etc. *Signé*, Gourlande.

No. 46.

M. Husson.

Paris, le 27 janvier 1779.

Monsieur, je ne puis garder sous silence le bien que l'Eau médicinale a opéré en moi, et les très-humbles actions de graces que je vous en rends tous les jours; ce sont des dartres que j'avois partout le corps; entr'autres, une à la jambe, où il y avoit un trou, d'où il sortoit une matière noirâtre, et dans différens endroits des taches noires, rougeâtres et gros-bleu, qui annonçoient la gangrène; cinq prises de votre Eau médicinale m'ont entièrement guéri; le trou est refermé; plus de suppuration, et la jambe est aussi vermeille et aussi ferme que l'autre; ce que je certifie véritable. A Paris, ce 27 janvier 1779. *Signé* Aubray, caissier de la recette des aides du port Saint-Paul.

N°. 47.

M. Pollissard,

De Tanqueux, le 16 avril 1779.

Monsieur, mon fermier d'Ussy est venu me faire des remercîmens d'une bouteille d'Eau médicinale que je lui avois donnée, pour sauver, s'il se pouvoit, quelques moutons malades de ce qu'ils appellent dans ce pays *le claviau*,

maladie très-dangereuse pour les moutons, contagieuse, et contre laquelle on ne connoît point de remèdes, quand ces animaux en sont attaqués à un certain point. Il en a essayé sur deux bêtes des plus malades, qui ne mangeoient plus, et qu'il regardoit perdues. L'une avoit un an, et l'autre deux; cela a purgé ces animaux extraordinairement, et fait pousser et sortir tout le mal qu'ils avoient; de sorte que ces deux moutons sont guéris parfaitement. Si j'étois venu un mois plutôt dans le pays, il n'auroit pas perdu vingt-sept bêtes de son troupeau; car si j'avois été informé de la maladie, il en auroit fait l'essai tout de suite, et il n'auroit pas fait une aussi grande perte. Quand cette Eau ne seroit pas aussi salutaire qu'elle l'est pour l'humanité, étant aussi spécifique qu'elle l'est pour les bestiaux, elle demanderoit bien l'attention du gouvernement, pour faire l'acquisition du remède et le rendre public. Je compte aller ces jours-ci à Ussy. Je verrai les deux bêtes qui ont été sauvées par le secours de cette Eau, et mon dessein est d'en rendre compte à M. le lieutenant de police; je n'oublierai point dans ce détail l'histoire de la vache sauvée au moment que l'écorcheur étoit venu pour en prendre la peau; je pourrois y joindre l'histoire d'une poule guérie par cette Eau. Dans ma maison, le bruit s'étant répandu que mon fermier étoit venu me remercier de l'Eau que j'avois donnée pour ces moutons, on vint me dire qu'il y avoit une poule qui étoit bien malade, et si je voulois essayer de mon Eau sur la poule; je lui en fis donner un peu dans du vin: deux heures après la crête de la poule étoit redevenue rouge, et elle est dans la cour avec les autres. J'en ai donné à mon curé une bouteille pour des malades: il en a donné à une femme qui avoit pris médecine et émétique; il a été surpris des évacuations extraordinaires que cette Eau a occasionnées; et la femme se trouve bien. Je ne doute pas que vous ne fassiez part à M. de Brotonne de ces essais. Je vous prie en même tems de me croire, Monsieur, votre, etc.

Signé, COURTIN, comte d'Ussy.

No. 48.

M. HUSSON.

De Pithiviers, le 31 août 1779.

Monsieur, permettez que je vous fasse part de la guérison de mon épouse, que l'Eau médicinale a seule opérée, quoiqu'elle n'en ait pas pris autant que son état sembloit l'exi-

ger. Elle allaitoit son enfant âgé de deux mois, lorsque je fus obligé d'aller à Paris pour l'opération de la fistule dont j'étois attaqué. Ce départ et les circonstances qui l'ont accompagné, ont fait chez elle une révolution si étonnante, qu'il en est résulté un épanchement de lait sur l'estomac, et qu'il a fallu par conséquent sevrer l'enfant. Le mal lui faisoit ressentir des douleurs aussi vives que si on lui eût serré l'estomac entre deux planches. A mon retour, j'ai trouvé mon épouse dans un état si fâcheux, que, quoique muni de cette Eau salutaire, je n'ai osé lui en donner sans vous en communiquer, et c'est votre réponse qui a décidé à en faire usage.

Pendant quatre jours, elle en a pris des demi-cuillerées chaque fois. La première n'a fait qu'un malaise ; la seconde a été rejetée au bout d'une demi-heure ; son cœur a toujours résisté à tout remède liquide ; jamais médecine n'a pu lui être donnée. Quoi qu'il en soit, les deux jours suivans, à force de précautions, elle ne les a pas rejetées, de manière que les évacuations par haut ont été abondantes ; pendant trois jours consécutifs elle a vomi de la bile, enfin des vilainies qu'il est essentiel d'expulser du corps humain. Le quatrième au soir, je lui ai donné la dose entière ; mais soit que l'estomac fût trop fatigué, ou dédain naturel, cette dose a été vomie sur-le-champ. Quoi qu'il en soit, cette Eau a un effet si prompt, que les vomissemens ont continué, et qu'ensuite, pendant deux autres jours, les évacuations ont pris leur cours par bas ; malgré le peu qu'elle a pu retenir dans l'estomac, sa guérison n'en est pas moins parfaite. Elle a assisté à la noce de son frère, elle a joui de toute la récréation possible.

Quant à moi, après les précautions indiquées, la première dose m'a fait évacuer par bas quarante-cinq fois ; ensuite de quoi l'Eau médicinale ayant attaqué la fistule, m'a fait souffrir en cet endroit une nuit et un jour entier des douleurs aiguës ; je n'ai pu en reprendre que dix jours après. J'ai évacué douze fois avec mêmes douleurs dans la fistule, ce qui me donne lieu de croire qu'elle peut seule guérir ceux attaqués de cette maladie : ce que j'avance est vrai, le chirurgien qui me soigne en est témoin. Je suis avec respect et reconnoissance, monsieur, votre, etc.

Signé MOREL, notaire.

N°. 49.

M. Pollissard.

De Pontchartrain, le 16 septembre 1779.

Monsieur, il y a long-tems que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, parce que je n'avois rien de remarquable à vous marquer au sujet des effets de l'Eau médicinale. J'ai continué d'en donner à la fille Lecoq, dont je vous ai parlé dans mes lettres précédentes. Sa guérison se soutient, les accidens ne reparoissent plus. La nièce d'un ancien fermier de M. le comte de Maurepas, nommée mademoiselle Lucas, demeurant à deux lieues de Pontchartrain, ci-devant affectée d'une hydropisie dangereuse, se trouve actuellement guérie. Elle est venue, le jour de la Nativité, me faire ses remercîmens.

J'ai aussi prévenu, monsieur, tous nos habitans, principalement les fermiers, que cette Eau étoit très-salutaire pour les bestiaux : heureusement on n'a pas encore été dans le cas d'en faire l'épreuve. Vous êtes instruit, sans doute, monsieur, que nous avons l'avantage de posséder M. de Boneuil ; sa présence, le témoignage vivant de son domestique, qui doit sa guérison et son existence à l'Eau médicinale, ont excité beaucoup de confiance. Il en administre lui-même à plusieurs de mes paroissiens, en particulier à une jeune femme malade d'un lait répandu ; au jardinier de M. le baron de Kallenback, chez qui se trouve M. de Boneuil ; à un enfant que le défaut de purgation, après la petite-véroie, a mis dans un état critique pour les yeux et pour la santé. Ces malades, plus courageux et plus constans que beaucoup d'autres, continuent de faire usage de l'Eau médicinale, et s'en trouvent bien. Enfin, monsieur, j'en ai donné hier à un de mes domestiques, qui étoit au lit pour une colique très-douloureuse, et il s'est trouvé en état de reprendre aujourd'hui son travail. Ces détails vous feront plaisir à apprendre. Je vous prie d'en faire part à M. Husson ; je ne le laisserai pas ignorer à M. Leclerc du Brillet, secrétaire de M. le comte de Maurepas. Ma provision d'Eau médicinale se trouve épuisée ; seroit-il possible, monsieur, que M. Husson m'en donnât encore une demi-bouteille ? Quand elle seroit épuisée, alors ce remède seroit connu. Les personnes qui en auroient besoin pourroient s'en pourvoir ; je serois volon-

tiers ce dépositaire. Si M. Husson veut bien acquiescer à ma demande, je le prie d'envoyer la bouteille chez M. Leclerc. Je suis avec respect, Monsieur, votre. etc.

Signé, FLEURY, curé de Pontchartrain.

No. 50.

M. HUSSON.

De Versailles, le 11 janvier 1780.

Monsieur, c'est avec autant de regret que vous m'en montrez, que je ne vous ai pas demandé de vos nouvelles. Je suis resté cinq semaines malade au Hâvre; m'étant attaqué d'abord avec l'Eau médicinale, je n'étois pas découragé; mais par considération à moi personnelle, je me suis livré aux gens de l'art, et ai laissé un instant votre remède. Au moment de notre licenciement, on m'assura que l'on m'enlèveroit ma fièvre, qui étoit quotidienne, avec redoublement; nombre de personnes de notre robe, qui venoient en ce pays-ci, savoient ce que l'on me proposoit, et qui avoit réussi; je dis que, mon indisposition reconnoissant pour principe une humeur de goutte vague, on échoueroit. Enfin, pour empêcher ces bons amis de dire ici à d'autres que je n'étois qu'un entêté, un opiniâtre qui radotoit déjà, j'ai été un mois de plus malade. Graces à Dieu et à l'Eau médicinale, dont j'ai pris une bonne dose, je jouis de la santé. J'aurois besoin d'en prendre encore; mais a-t-on le tems de soigner sa santé?

Je vous remercie des lettres que vous m'avez adressées, cela me rend toujours fort pour servir vos succès. J'ai fait mon possible pour que le Hâvre connoisse et jouisse de votre découverte. Je suis avec une parfaite reconnoissance, monsieur, votre, etc. *Signé* DE ROBIEN.

No. 51.

M. HUSSON.

De Rouen, le 29 mars 1780.

Monsieur, votre dernière lettre a rendu la confiance, dissipé les craintes, et fait résoudre à la persévérance les personnes intéressées au malade pour lequel je vous ai écrit. On en étoit pour lors à la troisième prise, qui purgea peu et lentement; en conséquence on a suivi le procédé indiqué dans le prospectus pour les tempéramens difficiles à émouvoir. Comme j'ai reçu votre dernière lettre à temps, on a

fait prendre trois cuillerées à café de l'Eau médicinale à la fin de la préparation. Cette quatrième prise a assez purgé par bas. Jusqu'à cette époque, et le lendemain de cette quatrième prise, les vapeurs et le délire ont été de jour en jour, et petit à petit, en diminuant; on s'aperçoit du mieux. Aujourd'hui, qui fait les huit jours francs, on a donné au malade même dose de trois cuillerées; cela commence à opérer fortement par bas et par haut, ce qui donne la plus grande espérance, et me fait vous prier de m'envoyer, le plutôt possible, une même quantité d'Eau médicinale, pour que l'on puisse, sans interruption, continuer le remède. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

Signé PANGOT DE BENOUVILLE.

N°. 52.

M. HUSSON.

De Troyes, le 24 avril 1780.

Monsieur, un chanoine du chapitre de Saint-Etienne, auquel un de ses confrères, qui avoit une petite bouteille, avoit proposé de la lui remettre, m'est venu trouver pour une personne condamnée des médecins, administrée, n'évacuant depuis trois jours, ni par les urines, ni autrement, ayant le râle et prête à expirer. C'étoit une fluxion de poitrine, et on lui avoit (très-mal à propos) tiré seulement vingt-quatre palettes de sang et donné beaucoup de drogues. On lui fit prendre cette prise sur les onze heures du matin. Une heure et demie après, elle a uriné des vases pleins; après quoi elle a dormi trois heures. Sur les cinq heures, elle a commencé à aller par haut et par bas, ce qui a continué la nuit, et la matinée d'hier elle a rendu des infections, des biles vertes, des glaires, des vers. J'y ai été hier matin; à mon arrivée, elle a rendu par le haut des vers. L'Esculape qui la croyoit morte, a été étourdi en la voyant; il ne sait rien de ce qui s'est passé, mais il a dit hier au soir au chanoine qu'il en répondait. Elle va au mieux, et la fièvre a déjà cessé. Ce miracle de l'Eau médicinale, joint à la paralytique qui n'est pas contrefaite de la bouche, a fait beaucoup de bruit; mais il m'en faut au plutôt; la paralysée en a un besoin extrême, elle met toutes les drogues d'apothicaire de côté. Je viens d'avoir des nouvelles de la personne à fluxion de poitrine; elle a encore rendu des vers vivans cette nuit. Elle va aussi bien

qu'elle peut aller. J'ai l'honneur d'être avec tous les sentimens de reconnoissance que vous m'avez si fort inspirés, Monsieur, votre, etc. *Signé* Alleon, chanoine régulier de la congrégation de France.

N°. 53.

M. Pollissard.

De Tanqueux, le 16 mai 1780.

Monsieur, j'ai rendu compte à M. Le Noir, lieutenant général de police, de l'heureux succès que j'avois eu dans toutes les épreuves que j'avois faites de l'Eau médicinale, tant sur les hommes que sur les animaux. Je lui rendis compte que le curé de Chamigny, qui a de la célébrité dans le pays, et qu'on vient consulter pour différentes maladies, de huit à dix lieues à la ronde, en avoit fait comme moi usage avec beaucoup de succès, et récemment sur un religieux de la Chartreuse de Bourg-Fontaine, auquel il avoit auparavant conseillé différens remèdes, et qui restoit perclus. Il n'a eu de soulagement que par cette Eau, qu'il lui a en dernier conseillé le mieux qu'il a marqué, lui-même annonçant actuellement sa guérison, s'il a réitéré, ce que je ne doute pas. Je lui ai rappelé que je l'avois informé l'année dernière de différentes guérisons que j'avois opérées par le secours de celte Eau, et notamment sur une vache, qui étoit si mal, que l'écorcheur étoit venu pour en prendre la peau. Je finis ma lettre par les instances les plus fortes pour avoir une permission pour que vous m'en livriez la quantité dont j'aurois besoin; je lui remarquai même que je regarde la permission que j'espère qu'il m'accordera, nécessaire à la conservation de mes jours et de tout ce qui m'appartient. Je vous prie de me croire parfaitement, Monsieur, votre, etc. *Signé* Courtin, comte d'Ussy.

N°. 54.

M. Pollissard.

De Nancy, le 1er. septembre 1780.

Monsieur, je me trouve parfaitement bien de l'Eau médicinale; les fréquens maux de tête que j'avois sont dissipés, voilà l'objet essentiel : si cela continue, je regarderai l'Eau médicinale comme le dieu tutélaire de ma santé; j'en

ai obligation à l'honnête major qni a bien voulu me la procurer, ainsi que pour l'intérêt et les attentions qu'il a eu la bonté d'avoir pour moi. Il m'en reste encore vingt-huit gros, que je conserve très-soigneusement ; au moindre dérangement de ma santé j'en ferai vîte usage. Je vous prierai, comme je m'intéresse vivement à cette Eau-là, et qu'elle doit avoir fait de belles cures, dont vous avez les notes, de vouloir bien me les faire passer, cela me mettroit à même de l'indiquer à mes amis et connoissances, s'ils venoient à être malades. J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre, etc. *Signé* le Chevalier DE LESPÉE, officier de dragons.

N°. 55.

M. POLLISSARD.

Du châaeau de Pinceloup, par Rambouillet, le 9 septembre 1780.

Monsieur, je suis très-sensible. . . . .
. . . .
. . . .

Il faut que je vous parle un peu de moi, car je suis assez bon acteur dans la scène de l'Eau médicinale pour y paraître.

Dans les premiers jours de juillet, je sentois quelques embarras dans les chevilles ; j'ai pris deux cuillerées et demie de l'Eau Médicinale, et après une purgation abondante, mes chevilles ont été débarrassées. Sur la fin du mois dernier, j'ai été pris d'un petit accès qui m'a privé de la promenade pendant trois jours ; le quatrième, la goutte s'étoit si bien emparée de tout le pied, que ce n'a été qu'avec la plus grande difficulté que j'ai pu aller de mon lit à un fauteuil, en sorte que la compagnie a bien voulu s'assembler dans ma chambre. L'état de mon pied et de ses chevilles a effrayé toute la société. Heureusement les chaleurs qui avoient été excessives ont diminué, et dès le soir même j'ai pris deux cuillerées et demie de l'Eau médicinale ; j'ai parfaitement dormi : l'effet du remède a commencé à six heures et demie du matin ; le pied a, dès ce moment commencé à se dégager, je marchois assez librement. Enfin l'accès a totalement disparu dans la journée, et le lendemain j'ai été en voiture à un rendez-vous de chasse du roi; j'y ai marché fort librement et je n'en ai nul ressentiment. Cet évênement a eu pour témoins une douzaine de personnes qui n'étoient nullement disposées à entrer dans la

confiance que je témoignois à mon spécifique. Je ne crains pas, Monsieur, de vous ennuyer par ces détails. L'intérêt que vous avez bien voulu témoigner à ce qui me regarde, m'enhardit à vous entretenir sur mon compte. J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, Monsieur, votre, etc. *Signé* MOUETTE, ancien procureur du roi de la chambre du domaine.

N°. 56.

M. HUSSON.

De Montereau, le 22 octobre 1780.

Monsieur, votre Eau a guéri des fièvres et purgé des gens qui en avoient grand besoin. J'ai déterminé notre médecin à en faire usage contre ses dartres ; il en prend et s'en trouve bien : il lui en faudra, je pense, car il est furieusement hypothéqué. N'importe, je lui ai promis de lui en fournir, et je lui tiendrai parole. Deux chirurgiens m'en ont déjà demandé, et je leur en ai donné. Si une fois je puis tenir les gens de l'art et en faire des prosélytes, tout ira bien. Le doyen de Bray continue à en prendre. J'en ai donné hier à trois curés de mes voisins. J'ai trois malades ici, qui sont abandonnés des médecins et chirurgiens, et que je traite ; j'ose espérer de les tirer d'affaire : mais, de grace, ne me laissez pas manquer du secours essentiel ; il ne me reste plus que six gros, et ils seront employés d'ici à vendredi, que j'espère recevoir les quarante gros que je vous demande. Je les attends avec impatience, et suis avec tout l'attachement possible, etc. *Signé* THUIN, curé de l'église de St.-Maurice, et ancien chanoine de la collégiale.

N°. 57.

M. HUSSON.

De Fontènay-en-Brie, le 6 novembre 1780.

Monsieur, je suis trop reconnoissant du service que vous m'avez rendu, en procurant des secours à mon fils par la vertu de l'Eau médicinale, pour ne pas espérer que vous voudrez bien encore supporter mes importunités, non pour mon fils qui se porte on ne peut pas désirer mieux, mais pour un de mes amis qui, depuis environ huit ans, est attaqué d'un rhumatisme que l'on dit être goutteux. Ce rhumatisme court toutes les parties de son corps, et souvent se fixe pour du tems sur une seule partie, notamment

sur la poitrine ou à la tête, auquel cas il est à la mort. Actuellement que je m'entretiens avec vous, ce rhumatisme est fixé sur la main gauche, au point qu'il n'en peut faire aucun usage : je lui ai parlé de la vertu de l'Eau médicinale ; il paroît décidé à en faire usage. Il croit que cette humeur lui est survenue d'une fraîcheur qu'il a supportée, il y a huit ans, en passant une nuit. Je m'adresse donc à vous, Monsieur, pour savoir si vous êtes vivement persuadé que l'Eau médicinale lui procurera secours, parce qu'il s'en rapportera aveuglément à votre avis. Je sais bien qu'en supposant qu'elle n'opérât pas l'effet qu'on en attend, elle ne peut pas faire de mal ; néanmoins vous conviendrez qu'il seroit désagréable d'en faire usage, s'il ne résultoit pas un bien réel. J'attends avec confiance votre réponse, et suis avec le plus de reconnoissance, etc.

Signé DUCHEMIN.

N°. 58.

M. POLLISSARD.

De Montereau, le 17 novembre 1780.

Monsieur, votre prédiction commence à s'accomplir ; ma maison est assiégée de toutes parts, et je puis à peine fournir aux visites des malades. Je les vois tous et administre moi-même le remède, dans l'appréhension que si je le confiois à des étrangers, on ne fît quelques bévues préjudiciables au recouvrement de la santé des malades, et à la justice et à la réputation du remède, dans lequel j'ai la plus grande confiance. Le médecin de cette ville s'est déjà purgé quatre fois depuis un mois avec notre Eau sans pareille. Il s'en trouve si bien, qu'il est absolument déterminé à en faire usage jusqu'à parfaite guérison, et la conseille à d'autres. Deux chirurgiens de ce pays-ci, qui avoient trois malades, auxquels ils ne pouvoient donner aucun soulagement, sont venus me prier de les entreprendre. Trois purgations avec l'Eau médicinale ont guéri les deux premiers malades ; il en a fallu cinq pour le troisième, et c'est à votre Eau, c'est-à vous, mon cher maître, et primitivement à M. Husson, à qui ils sont redevables de leur santé. Graces vous en soient rendues à l'un et l'autre. J'ai guéri avec deux prises différentes personnes affligées de fièvres depuis très-long-tems. Deux ou trois enfans ont perdu la fièvre avec une seule prise d'une

cuillerée à café. Un très-habile chirurgien en a pris deux fois quatre cuillerées à café. Il a été très-parfaitement purgé et a guéri d'une langueur. Un homme qui a eu le malheur de tomber de cheval, traité dans l'état le plus pitoyable par tous les gens de l'art, et même les charlatans, a pris de l'Eau : il avoue qu'aucuns remèdes antérieurs ne lui ont procuré le soulagement qu'il éprouve. Je le conduis prudemment ; fasse le Ciel qu'il guérisse, ce sera un miracle. Je tiens un registre exact de tous mes malades, du genre de leurs maladies, et du nombre de purgations que je leur donne, marquant jour par jour l'effet du remède, et de quelle manière il agit sur chacun d'eux. Je suis avec le plus sincère attachement et avec reconnoissance, etc.

Signé THUIN, curé de la paroisse St.-Maurice.

N°. 59.

M. HUSSON.

De Montereau, le 24 novembre 1780.

Monsieur, je dois, pour rendre justice à vôtre intéressante découverte, vous informer que notre médecin, qui est très-habile, après avoir éprouvé tous les remèdes pour se débarrasser d'une dartre qui lui couvre le corps, a eu recours à l'Eau médicinale. Il en a pris quatre prises en un mois ; il s'en trouve si bien, qu'il est déterminé à en faire usage jusqu'à parfaite guérison. Deux de nos chirurgiens en ont éprouvé les satisfaisans effets. Je suis, Monsieur, animé du même zèle qui vous fait agir, avec cette différence que vous avez parfaitement réussi dans la recherche de la découverte de votre Eau médicinale ; au lieu que toutes mes tentatives ont été presque infructueuses. Il y a vingt-cinq ans que j'étudie la chirurgie et la médecine, et que j'ai employé tout le tems de liberté que peuvent me laisser les fonctions de mon ministère, et je vous avoue ingénûment que je suis aujourd'hui plus habile avec votre Eau médicinale, que je ne l'étois avec toutes mes connoissances médicales et doctorales. Je vais donc fermer mes livres, et j'ose vous assurer qu'ils ne me serviront que pour administrer avec prudence le remède souverain dont vous voulez bien nous faire part.

C'est à M. Pollissard, mon camarades d'études et mon ami, que je suis redevable de la connoissance de votre Eau médicinale ; son ardeur et son zèle à en faire connoître

toutes les propriétés et à en conseiller l'usage, méritent les plus grands éloges, et c'est d'après son assertion que je n'ai pas hésité à l'administrer à tous les malades qui se sont adressés à moi pour obtenir la guérison de leurs maux: comme ils ont tous été guéris, il est juste que je me charge de vous témoigner leur vive reconnoissance. Daignez donc, Monsieur, agréer leurs très-humbles remercîmens, et les vœux ardens qu'ils ne cessent de former pour la conservation de vos jours et la prospérité de vos entreprises. Fasse le ciel que mes vœux et les vôtres soient remplis, et que, par le moyen de votre remède incomparable et souverainement bon, nous puissions être de quelque utilité envers tous ceux qui sont affligés de maladies. Je suis, etc. *Signé* THUIN, curé de l'église de Saint-Maurice, et ancien chanoine de la Collégiale.

N. 60.

M. HUSSON.

De Montereau, le 2 janvier 1781.

Monsieur, depuis que je fais usage de votre Eau merveilleuse, j'ai sauvé, j'ose le dire, la vie à vingt personnes qui étoient dans un état déplorable depuis trois ou quatre mois; tous avoient des fièvres opiniâtres, qui les minoient depuis long-tems; des obstructions considérables, dont ils souffroient horriblement; aucuns des remèdes qu'on leur avoit administré ne les avoient soulagés; les uns avec deux, d'autres avec trois, d'autres quatre, d'autres six et même huit prises de votre Eau, ont été parfaitement guéris. Aucun ne s'en est trouvé incommodé; tous s'en louent, tous en remercient le Seigneur, et tous bénissent l'heureux mortel dont la Providence s'est servi pour découvrir aux hommes un remède aussi merveilleux.

Le médecin de cette ville, homme d'un vrai mérite, en fait usage pour se guérir de dartres dont il est infecté dans tout son corps depuis bien des années. Il s'en trouve bien, et espère qu'au printems il sera parfaitement guéri.

Nos chirurgiens, à qui je ne cesse de parler des effets merveilleux de votre remède, sont assez tentés d'en donner à leurs malades. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* THUIN, curé de Saint-Maurice, et ancien chanoine de la Collégiale.

No. 61.

M. Husson.

De Paris, le 7 février 1781.

Vous n'avez pas oublié, Monsieur, toute la répugnance que M. Mouette mon parent et mon ami vous a témoigné pour l'usage de l'Eau médicinale, combien j'ai employé d'efforts à vaincre le préjugé, motif de son éloignement, et qu'il a résisté plus de deux ans à la démonstration la mieux établie de faits qui devoient le déterminer.

M. Pollissard vous a fait part des premiers succès dont son courage, ou plutôt sa raison, ont été récompensés: il vient d'éprouver un nouveau bienfait de votre remède dans un accès de goutte qui s'annonçoit être des plus violens. La goutte l'incommodoit fort depuis deux jours. Il a remis à prendre l'Eau médicinale dans le cas où elle augmenteroit; elle n'a pas tardé à se manifester dans ce qu'elle avoit de plus douloureux. La nuit a été des plus fâcheuses; il n'a pu mettre le pied hors du lit, qu'il a gardé toute la journée, avec un cerceau qui le garantissoit du contact des draps. La journée a été encore plus mauvaise. Enfin le soir, au milieu des plus vives douleurs, il a pris deux gros de l'Eau médicinale qui l'ont purgé raisonnablement. J'ai été le voir le lendemain sur les 10 à 11 heures du matin: je l'ai trouvé déjeunant tout en s'habillant pour sortir : il m'a dit n'éprouver aucune espèce de ressentiment de goutte, qui avoit disparu la veille, vers les 8 à 9 heures du soir, et qu'il avoit parfaitement dormi. J'aurois peine, Monsieur, à vous exprimer sa satisfaction; vous pouvez être assuré que le moindre effet de sa reconnoissance sera de publier la supériorité d'un remède si admirable. Au surplus, Monsieur, il ne sera pas seul à rendre au spécifique la justice qui lui est due. Je me suis trouvé, deux jours après cet événement, dans une compagnie assez nombreuse, où étoit M. Bruna, médecin ordinaire du roi pour les châteaux de Choisy et Meudon, à qui je fis part de cette cure, dont les moindres circonstances ne m'avoient point échappées. Sa réponse fut que cela ne le surprenoit point, et avec la franchise qui caractérise l'homme honnête, et qui ne dit que ce qu'il pense. Il ajouta devant toute la compagnie (je vous rends ses propres expressions), que quoiqu'il ne soit pas malheureux dans les traitemens de ses malades, qu'après plusieurs expé-

riences qu'il avoit faites de l'Eau médicinale, dans différentes maladies, et qui avoient toutes réussi, ainsi que sur lui-même, s'il étoit jamais attaqué d'une maladie violente, il ne vouloit point prendre autre chose.

Ce témoignage, Monsieur, qui ne peut être suspect, est assez authentique pour devoir vous parvenir; je veux encore vous rapporter celui de M. de Brotonne, dont vous connoissez déjà l'opinion sur le remède, qu'il m'a également rendu depuis peu, dans la chaleur d'une satisfaction toute récente qu'il venoit d'éprouver à la vue d'un nouveau succès. Je lui avois précédemment adressé plusieurs personnes, qu'il a parfaitement guéries avec l'Eau médicinale, ainsi j'en étois connu. Il m'arrête sur le boulevard, pour me dire qu'il sortoit d'une maison où il avoit été appelé par une femme âgée de 85 ans, qui ayant toujours eu un grand appétit, se plaignoit de fréquentes indigestions. Il me dit qu'interrogé par sa fille si l'Eau médicinale dont elle avoit personnellement fait usage, seroit propre à l'état de sa mère, il lui avoit répondu qu'il ne doutoit pas que le remède employé à petites doses, c'est-à-dire environ une demi-cuillerée à café tous les matins, donneroit du ressort à cet estomac fatigué; que la malade jouissoit de la meilleure santé.

D'après les épreuves journalières que je vois, Monsieur, être toutes à l'avantage de votre superbe découverte, je ne puis douter que l'instant de son triomphe ne soit très-prochain. Il me paroît impossible que des faits aussi multipliés ne parviennent jusqu'aux magistrats ou gens en place, qui mettent au rang de leur devoir la surveillance sur ce qui intéresse la santé des sujets de Sa Majesté. Cela doit nécessairement occasionner des recherches de leur part; et comme elles ne peuvent être que satisfaisantes, il doit en résulter une protection ouverte de la part du Gouvernement; peut-être même qu'il vous soit fait des propositions tendantes à faire jouir l'humanité entière d'un bienfait aussi signalé.

L'intérêt que vous m'avez inspiré sous tous les points de vue ne me permet pas, Monsieur, de former d'autres vœux pour vous et cette même humanité. C'est avec ces sentimens que j'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* CHARPENTIER DE BONNŒIL, maison de M. de Kalembach, rue Pavée, près celle du roi de Sicile

N°. 62.

M. POLLISSARD.

De Lyon, le 6 août 1781.

Monsieur, le Seigneur a permis qu'une de mes nièces, âgée de 12 à 13 ans, a annoncé, par une fièvre des plus violentes, battant la campagne, une fièvre putride. J'ai eu bien de la peine à gagner la victoire. Enfin m'y trouvant, comme on alloit chercher le médecin, et ce, à 10 heures du soir, je lui donnai environ deux gros de l'Eau médicinale. Elle dormit une heure après. La fièvre a disparu depuis. Elle a beaucoup vomi le lendemain matin, et rendu un gros ver d'environ un pied de long : elle fut peu par le bas ; deux jours après la même dose, un gros et demi : elle vomit même sans efforts des matières vertes, tenaces, et des glaires en peau. Le surlendemain elle fut abandamment par le bas des infections ; elle fut le quatrième jour, et alors la petite-vérole parut, huit boutons au nez et au visage, le reste mains, pieds et corps ; tous les deux jours un gros. Enfin, il y a huit jours qu'elle est entièrement hors d'affaire, sans convalescence : la petite-vérole commence à sécher. Cette cure a étonné, mais n'a pas encore converti totalement. Ma sœur, mère de la jeune fille, est au comble de sa joie ; une autre de mes nièces plus âgée a été guérie de maux d'estomac de sept années.

Mon frère m'inquiète, il a eu un mal d'estomac violent avant-hier : il est fort foible ; il vous écrira au premier jour : il vous fera une demande, et vous satisfera. Je suis pressé, car je pars demain pour Troyes décidément. J'ai l'honneur, etc. *Signé* ALLÉON, chanoine régulier.

N°. 63.

M. POLLISSARD.

De Lyon, le 9 août 1781.

Monsieur, je suis actuellement l'Eau médicinale, et ne la quitterai qu'après entière guérison, que j'obtiendrai sûrement, et très-sûrement, par son moyen. J'ai sous les yeux un exemple frappant de ses heureux effets. Une de mes nièces, âgée de douze ans, en a fait l'expérience la plus heureuse : elle annonçoit être attaquée d'une fièvre violente et putride ; elle a cessé à la première prise ; la petite-vérole

s'est déclarée ensuite la plus belle possible : son prompt rétablissement nous a tous étonnés. Je puis bien vous assurer que ce remède sera le seul que j'emploierai pour moi, et je me flatte d'engager bien d'autres à n'user que de ce seul et unique remède, auquel je peux hardiment donner le nom de divin. J'attends que les chaleurs soient passées pour vous en demander davantage. J'ai l'honneur d'être, avec des sentimens qui vous sont entièrement dévoués, etc.

Signé ALLÉON, chanoine régulier.

N°. 64.

Je soussignée, Marie-Magdeleine Guilleminault, épouse de Pierre Bourdon, marchand tonnelier, rue aux Fèves, à Paris, déclare qu'étant malade, depuis environ sept ans, d'un lait répandu dans tout le corps, après avoir employé les remèdes ordinaires, qui m'ont été administrés par les médecins et chirurgiens, sans éprouver le plus léger soulagement, j'ai été conseillée par une dame qui m'honore de ses bontés, de faire usage de l'Eau médicinale, que j'ai été parfaitement guérie en peu de tems; et n'en ai nul ressentiment. En foi de quoi j'ai signé et donné le présent certificat. A Paris, ce 6 septembre 1781.

Signé M. M. GUILLEMINAULT.

N°. 65.

M. POLLISSARD.

De Versailles, le 8 septembre 1781.

Monsieur, je reçois dans l'instant la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec la copie de celle que vous avez reçue d'un négociant de Lyon. La guérison dont il vous fait part, opérée sur sa nièce par le moyen de l'Eau médecinale, ne me surprend point; elle est exactement la répétition de la guérison de mes deux fils, et surtout de l'aîné, qui étoit dans une circonstance tout-à-fait semblable. D'ailleurs, les guérisons de deux enfans, l'un de treize ans et l'autre de trente-trois mois, dont je vous fis part dans le tems, furent si miraculeuses, qu'il est incroyable qu'il reste encore quelques incrédules sur l'efficacité de ce remède. Il est, par exemple, bien difficile de concevoir comment M. Champeaux, premier valet-de-chambre de Mgr. le duc d'Orléans, qui s'est guéri par l'Eau médicinale d'une goutte

héréditaire, n'ait pas pensé à y recourir pour guérir un fils unique âgé de huit ans, qu'il vient de perdre par une fièvre putride et maligne. Il est prouvé que cette maladie n'est qu'un jeu pour l'Eau médicinale, et une affaire de vingt-quatre heures pour faire disparoître tous les accidens.

Recevez tous mes remercîmens de votre obligeante attention, et soyez convaincu du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Signé LEGOUESLIER DE MONTCAREL.

No. 66.

Premier décembre 1781.

Je soussigné certifie que mon épouse étant accouchée sur la fin de septembre dernier, elle fut atteinte d'une suppression de lochies le quatrième jour après l'accouchement, avec fièvre putride et maligne, dont il s'est ensuivi le transport au cerveau ; que d'abord, attendu la circonstance de la couche, elle a été traitée avec le régime ordinaire et usité en pareilles circonstances ; mais que sa situation devenant de plus en plus critique et inquiétante, je me déterminai, ainsi que M. de Brotonne, docteur-régent de la faculté de médecine, qui suivoit la maladie, à laisser les premiers remèdes pour leur préférer l'Eau médicinale, qui lui fut administrée à la dose d'un gros, relativement à son état de foiblesse ; que la première prise a calmé sa fièvre en la rendant plus louable ; que la deuxième prise donna le cours aux vuidanges, et supprima entièrement la fièvre avec tous les accidens et symptômes fâcheux qui l'accompagnoient ; qu'enfin le cinquième jour, qui étoit celui de la troisième prise, mon épouse a été entièrement délivrée de cette maladie accidentelle ; que le huitième jour, elle étoit dans le meilleur état possible, et que jusqu'à ce jour elle jouit d'une santé satisfaisante : ce que je certifie, pour faire connoître d'autant l'importance de la découverte de M. Husson, auteur du remède, et de quelle ressource il est dans les maladies de cette nature, qui n'enlèvent malheureusement que trop de mères de famille, et en même tems pour témoigner à l'auteur combien je lui suis redevable, pour cette deuxième guérison surprenante, qui, comme celle que j'ai certifiée en 1776, m'a conservé mon épouse, toujours par l'effet admirable du même remède. A Paris, le premier octobre 1781. POLLISSARD, marchand de vin du roi, rue Geoffroy-Lasnier.

No. 67.

De Paris, le 22 février 1782.

Madame d'Espagnac certifie les guérisons suivantes, qu'elle a opérées par le moyen de l'Eau médicinale, savoir :

D'un frotteur attaqué d'une forte jaunisse.

D'un laquais prévenu de maux de tête violens, esquinancie, et fièvre très-forte, guérie par deux prises de deux gros d'Eau médicinale.

De M. l'abbé d'Espagnac, mon fils, pour la rougeole.

De ma femme-de-chambre, d'obstructions en différentes parties du corps, dont elle a été délivrée au moyen de quelques prises d'Eau médicinale.

De la fille d'un invalide de l'Hôpital, à toute extrémité, accablée de maux divers et compliqués, tous mortels, guérie en peu de tems par quelques prises d'Eau médicinale.

D'une fille attachée à mon service, affligée d'une incommodité extraordinaire, rendant les règles par la bouche, également guérie.

D'une autre servante de ma basse-cour, d'un étouffement mortel, avec fièvres très-grosses et conséquentes, guérie également.

D'une de mes femmes-de-chambre, guérie par une seule prise, d'une dyssenterie de trois mois qui avoit résisté à tous remèdes.

Et pour abréger le récit d'une infinité de guérisons que j'ai opérees et qui s'opèrent journellement sous mes yeux, je déclare que mon neveu, M. de Sahuguet, M. le baron d'Espagnac et moi, attaqués en différentes fois d'indispositions graves, nous avons pris toujours, et sans aucuns inconvéniens, l'Eau médicinale, qui nous a réussi avec toute la plus grande satisfaction : ce que je certifie vrai. A Paris, le 22 février 1782. *Signé* la baronne d'Espagnac, gouvernante des Invalides.

N. 68.

M. Pollissard.

De Chamigny, le 24 avril 1782.

Monsieur, j'ai déjà fait établir des dépôts de l'Eau médicinale à la Ferté, à Coulommiers et à Château-Thierry.

Les apothicaires de ces trois villes en distribuent. Aussi depuis quelque tems, voyez-vous peu de mes ordonnances; j'aurois pu, j'en conviens, me mettre en état de fournir des mémoires de l'efficacité de cette Eau pour différentes maladies, surtout pour celles qui viennent d'oppressions, d'engorgemens, etc.

Je n'ai pas encore osé en faire usage pour les maladies inflammatoires, ayant adopté un traitement à ce sujet, dont j'éprouve un heureux succès depuis longues années. Mes occupations ne me donnent pas le loisir d'en faire davantage; ce que je puis certifier, c'est qu'en aucune circonstance je n'ai jamais vu cette Eau produire des effets sinistres, et qu'au contraire elle en a opéré d'extraordinaires et d'inespérés. Mais la répugnance a souvent dégoûté quelques malades d'en faire usage, malgré les assurances que j'ai toujours données qu'il n'y avoit rien à craindre. J'aurois été charmé que mes occupations m'eussent permis de faire connoissance avec l'auteur. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* . . . . , curé de Chamigny.

N°. 69.

De Paris, le 15 mai 1782.

Je soussigné Pierre-Sulpice Duvivier de Cherfosse, ancien garde de la porte du roi, vétéran, âgé de 61 ans, certifie qu'ayant été paralysé le 9 janvier dernier, au soir, de tout le côté droit, de la tête aux pieds, je fus visité le surlendemain par M. Stoukrad, lequel voyant ma situation, fit tous ses efforts pour m'engager de prendre de l'Eau médicinale. En effet, il m'en fut donné une prise entre cinq et six heures du soir, laquelle me laissa reposer la nuit, durant laquelle j'ai pris quelques bouillons. Le lendemain, vers les neuf heures, je commençai à évacuer par bas sans aucune douleur ni tranchée, ce qui a continué presque toute la journée et fort abondamment; alors je me suis trouvé fatigué, mais mieux. J'en ai pris une seconde prise trois jours après, laquelle m'a fait merveille; enfin, j'ai toujours été de mieux en mieux, et ai gardé la chambre environ un mois, dans lequel espace de tems j'en ai encore pris deux prises, desquelles j'aurois peut-être pu me dispenser, qui m'ont fait également beaucoup évacuer sans douleurs, et qui m'ont fait certainement beaucoup de bien. Enfin, depuis le mois de février je me porte on ne

peut mieux ; je me promène beaucoup tous les jours, bois mange et dors mieux que ci-devant ; enfin, je n'ai, Dieu merci, aucun reliquat, et ne me suis ressenti, depuis cette époque, d'aucune petite douleur, ni engourdissement auxquels j'étois sujet auparavant. J'observe que je n'ai pris aucun autre médicament quelconque. Fait à Paris, le 15 mai 1782. *Signé* DUVIVIER, écuyer, sieur de Cherfosse, ancien garde de la porte du roi.

N°. 70.

De Paris, le 15 mai 1782.

Je soussigné, certifie que le 10 janvier passé, me trouvant près de l'apport de Paris et à deux portes de chez M. Duvivier, le bonheur a voulu que je montasse chez lui pour lui rendre une visite d'amis ; je l'ai trouvé, contre mon attente, assis dans son fauteuil près de la cheminée, presque sans connoissance, paralysé du côté droit, depuis la tête jusqu'aux plantes des pieds, ne pouvant articuler un mot, mais pleurant comme un enfant. Sur-le-champ, j'ai envoyé chercher trois doses de l'Eau médicinale de M. Husson, lesquelles lui ayant été administrées dans l'intervalle de 20 à 30 jours, l'ont tellement rétabli en santé, qu'il y a environ six semaines il est venu au café de M. Chevalier, sur le boulevart de la porte Saint-Martin, où sa guérison subite et parfaite m'a surpris, et tous ceux qui avoient connoissance de son malheur. En foi de quoi, et pour le bien de l'humanité, j'ai signé le présent. Fait à Paris, le 15 mai 1782. *Signé* STOUCRAD, ancien officier de cavalerie au service de France, et maître de la manufacture de toiles peintes, privilégié du roi, faubourg du Temple.

N°. 71.

De Paris, le 16 1782.

Je soussigné, certifie que j'ai vu M. Duvivier, ancien garde de la porte du roi, paralysé de tout le côté droit, de la tête aux pieds, et dans un état affreux, dans le mois de janvier dernier, lequel est parfaitement rétabli depuis long-tems, et a recouvert la santé en faisant usage de l'Eau médicinale de M. Husson ; en foi de quoi j'ai signé le présent certificat. Fait à Paris, le 16 mai 1782.

Signé RAVETTE.

N°. 72.

M. Pollissard.

De Troyes, le 16 novembre 1782.

Monsieur, M. Rabiez fils vous remettra cette lettre de ma part. M. son père vient d'éprouver à l'article de la mort la vertu de l'Eau médicinale, il vous en fera le détail. J'ai suivi l'usage indiqué ; bref, ma néphrétique est dissipée. Je suis entièrement libre et urine avec autant de facilité qu'autrefois. Mes forces sont rétablies, et me porte au mieux.

J'espère que vous voudrez bien me donner de vos chères nouvelles et faire part à M. Husson de l'effet heureux de sa souveraine découverte sur moi, pour la colique néphrétique. Je suis avec reconnoissance, Monsieur, votre, etc. *Signé* Alleon, chanoine régulier de la Congrégation de France.

N°. 73.

M. Pollissard.

De Paris, le 21 décembre 1782.

C'est avec grand plaisir, Monsieur, que je vous fais part des heureux effets de l'Eau médicinale sur mon cocher. Cet homme avoit la fièvre quarte depuis deux mois et demi, et comme cette maladie est toujours la suite d'embarras dans les viscères, mon Médecin craignoit qu'il n'en eût au moins pour son hiver. Cet homme avoit les jambes, le visage et les mains enflées considérablement. Il avoit pris pendant mon absence je ne sais quel remède, qui, je pense, étoit la cause de cette enflure. Je lui ai administré moi-même six prises d'Eau médicinale à deux gros chaque fois. A la troisième prise, le frisson qui précédoit la fièvre a diminué ; à la quatrième, plus de frisson et presque point de fièvre. Enfin elle lui a manqué totalement, hier pour la troisième fois. Il lui reste un peu d'enflure aux jambes, qui diminue tous les jours. Je lui ferai prendre encore pendant quelque tems un demi-gros d'Eau médicinale le matin pour consolider sa guérison ; mais sous fort peu de jours il me menera. Ce qu'il auroit déja fait si je ne m'y fusse opposé. Vous êtes le maître, Monsieur, de faire de ma lettre l'usage que vous jugerez à propos. Je répéte-

rai verbalement tout ce qu'elle contient, si cela peut être nécessaire. Je vous envoie ci-joint, copie de la lettre que j'écris à M. le lieutenant général de police. J'ai, etc. *Signé* DE CHANGY, écuyer d'honneur du roi, capitaine de dragons, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.

No. 74.

Copie de la lettre écrite à M. le lieutenant général de police, le 21 décembre 1782, par M. de Changy, écuyer d'honneur du roi, capitaine de dragons, chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.

J'ai l'honneur de vous faire part, Monsieur, de la cure que je viens d'opérer avec l'Eau médicinale de M. Husson, ancien militaire, retiré à Sedan. Mon cocher avoit la fièvre quarte depuis deux mois et demi. Le médecin lui trouvoit de l'embarras dans les viscères. Cet homme avoit pris à mon insu un remède qui l'avoit fait enfler considérablement. Je lui ai administré moi-même six prises d'Eau médicinale à deux gros chaque. La fièvre a toujours été en diminuant dès la troisième prise. Enfin, elle lui a manqué tout à fait hier pour la troisième fois. Il ne subsiste plus qu'un peu d'enflure aux jambes, et cet homme me meneroit si je ne voulois le laisser tranquille pendant quelques jours encore.

Je dois aussi, Monsieur, pour rendre hommage à la vérité, certifier que les effets du remède n'ont pas été autres que ceux d'une médecine très-douce. J'ai entendu plusieurs personnes dire du mal de l'Eau médicinale. Quant à moi, je ne puis qu'applaudir à ses succès dont je fais la seconde épreuve, un laquais à moi en ayant pris 36 gros en un mois, pour une fièvre quarte avec des obstructions très-considérables, dont il est guéri depuis deux ans. J'ai, etc.

Signé DE CHANGY.

No. 75.

Du 24 décembre 1782.

Je soussigné, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Jean de Beauvais, certifie que la nommée Barbe Meûnier, veuve Gerin, ma domestique, âgée de 73 ans, ayant eu le malheur de faire une chute très-grave dans mon escalier, est restée presque percluse d'un bras, ne pouvant

marcher, et qu'il s'étoit formé un abcès dans sa tête ; que d'après l'avis de médecin et de chirurgien, cette malade a été vue par MM. Philip, ancien doyen et censeur actuel de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, et Goubelly, docteur, régent de ladite Faculté, qui avoient déclaré son état être du plus grand danger. Désespérant de sa guérison, rapport aux autres indispositions qu'elle avoit, je lui administrai trois prises de l'Eau médicinale, qui lui ont fait évacuer une quantité extraordinaire d'eaux, que l'abcès a été dissipé ainsi que tous les autres accidens. Ce que je certifie, tant pour rendre hommage à la vérité, que pour faire connoître (autant qu'il est en moi) au public, combien est précieuse la découverte de M. Husson, auteur dudit remède. A Paris, ce 4 décembre 1872. *Signé* DUBIN, rue Saint-Jean de Beauvais.

N°. 76.

M. POLLISSARD.

A Versailles, le 24 décembre 1782.

J'ai lu avec bien de l'intérêt, Monsieur, le nouveau détail que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, relativement à l'efficacité de l'Eau médicinale, je n'ai point été étonné de ce nouveau succès. Je savois par ma propre expérience, combien ce remède est infaillible pour couper la fièvre et en empêcher le retour. Au reste, je crois que la bonté du remède est trop généralement reconnue, la preuve en est trop multipliée, pour qu'on puisse refuser à M. Husson, la justice qui lui est due. J'ai l'honneur, etc. *Signé* LE GOUESLIER de Montcarrel, au bureau des affaires étrangères.

N°. 77.

M. POLLISSARD.

De Melun, le 3 janvier 1783.

C'est avec grand plaisir, Monsieur, qu'en réponse à votre lettre du 31 décembre dernier, je publie aujourd'hui que l'Eau médicinale de M. Husson, dont je n'ai fait usage que modérément, a eu la vertu, toutes les fois que j'en ai pris, de calmer mes vives douleurs de goutte et de hâter mon rétablissement; je crois même qu'elle a contribué beaucoup à en éloigner les accès. Je désire en conséquence

pour le bien de l'humanité, que cette Eau soit authentiquement connue et administrée par des mains habiles, qui, après en avoir reconnu les bons effets, en déterminent les doses. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* DAJOT, maréchal des camps et armées du roi, directeur du génie et des fortifications.

N°. 78.

M. POLLISSARD.

De Paris, le 11 janvier 1783.

Monsieur, lorsque les succès d'un secret utile à l'humanité sont avérés, on ne sauroit trop les faire connoître. Je vais, sans plus long préambule, vous rendre compte d'une guérison que je viens d'opérer, et qui n'est pas équivoque. Mon postillon avoit eu les fièvres tierces au mois de septembre; vers le milieu d'octobre, à force de drogues et de quinquina, la fièvre fut interrompue environ douze jours; mais au bout de ce tems, elle revint avec la plus grande force, et prit le caractère de fièvre quarte. Comme je n'étois pas encore de retour de la campagne, et qu'il étoit revenu à Paris pour se faire traiter, je ne pus point lui administrer tout de suite l'Eau médicinale. Le 26 décembre dernier, je lui en fis prendre deux gros la veille de l'accès, et l'accès manqua entièrement. Il fut purgé considérablement, et n'éprouva qu'une demi-heure d'un malaise assez fort. Le reste de l'effet ne le fit point souffrir. Le 29, veille du second accès, je lui en ai encore fait prendre deux gros qui l'ont purgé beaucoup, mais sans aucune espèce de malaise ni de fatigue, et qui ont opéré sa guérison parfaite. Il n'en a pas pris depuis; et non-seulement la fièvre n'est pas revenue, mais son teint s'est éclairci; des douleurs de côté qu'il éprouvoit ont disparu; et loin que le remède l'ait fatigué, ses forces ont commencé à revenir dès les premiers deux gros qu'il a pris. Je certifie, Monsieur, les faits que je viens d'avoir l'honneur de vous rapporter. Ils ne font qu'augmenter ma reconnoissance pour un remède dont l'utilité est certaine, et dont on n'a jamais aucun mauvais effet à craindre. J'ai, etc. *Signé* MOREL DE VINDÉ, conseiller au parlement.

N°. 79.

M. HUSSON.

De Paris, le 25 janvier 1783.

Vous désirez, Monsieur, savoir l'effet qu'a produit sur moi l'Eau médicinale dont j'ai fait usage ; j'ose vous assurer qu'elle ne peut en avoir eu de plus salutaire. Depuis près de neuf ans, j'étois continuellement dans un état de marasme complet, au point que l'existence m'étoit devenue presque insupportable. Pendant tout ce tems, il n'est sorte de médicamens et d'eaux minérales qui ne m'aient été administrés ; mais ces remèdes n'opéroient point ma guérison, et me laissoient dans un état de langueur et de tristesse inconcevable pour quiconque ne l'a pas éprouvé. Excédé de ce misérable état, j'ai pris la résolution de faire usage de l'Eau médicinale, dont plusieurs personnes de ma connoissance louoient les effets, et j'ai déclaré ma résolution à M. Fumée, mon médecin. M. Fumée, dont l'habileté et l'honnêteté sont connus, ayant approuvé mon dessein, j'ai pris, au mois de juin dernier, quatre gros d'Eau médicinale dans l'espace de huit jours. Ce purgatif m'a fait rendre une quantité prodigieuse de bile et de glaires qui tapissoient mon estomac, et sur lesquelles les purgatifs ordinaires ne faisoient que glisser ; et, depuis ce moment, je jouis de la meilleure santé. M. Fumée, après avoir vu l'effet qu'a produit sur moi l'Eau médicinale, est convenu que c'étoit le seul remède qui me convînt. Vous devez juger, Monsieur, qu'après l'expérience que j'en ai faite, je me garderai bien d'en employer d'autres, puisque c'est uniquement à ce remède que je dois le rétablissement de ma santé. J'ai, etc.

Signé LÉCUYER, procureur au parlement.

N°. 80.

Je soussigné, certifie à tous qu'il appartiendra, que dans le courant de l'été dernier, un jeune homme s'étant présenté chez moi, ayant les yeux dans un état affreux, et menacé de perdre la vue par le mercure qu'on lui avoit mal administré ; je lui donnai par charité cinq prises d'Eau médicinale de M. Husson, et que dans l'espace de quinze jours il fut guéri radicalement, et qu'il s'est toujours bien porté depuis. En foi de quoi j'ai signé le présent pour servir et valoir ce que de raison. A Paris, ce 24 janvier 1783. *Signé*, PREVERAUD, écuyer, conseiller du roi, référendaire en la chancellerie du palais, à Paris, île Saint-Louis.

N°. 81.

Je soussigné, entrepreneur de la manufacture privilégiée de toiles peintes, fauxbourg du Temple, certifie que la nuit du 2 au 3 septembre dernier, deux enfans, garçon et fille, le premier âgé de cinq ans, le deuxième de dix ans, appartenans aux sieur et dame Joubert, peintre employé dans ma manufacture, avoient, étant dans une chambre séparée, bu entr'eux deux la quantité d'un poisson et plus de vert-de-gris qui avoit été laissé par mégarde dans une bouteille; que la fille vraisemblablement en ayant pris davantage, a ressenti la première les douleurs les plus vives; qu'appelant sa mère à son secours, elle étoit aussitôt tombée dans de fortes convulsions; que son frère fut surpris peu après du même état violent; qu'ils avoient les membres contournés; qu'à cet aspect la mère, abandonnant les enfans à son mari, elle vint toute éplorée me trouver, pour me prier de leur prêter du secours, s'il étoit en mon pouvoir; qu'aussitôt je me suis muni d'une dose d'Eau médicinale de M. Husson, que j'ai toujours chez moi. Je mêlai cette prise dans un gobelet d'eau naturelle, que je donnai, avec proportion, aux deux enfans; que peu de minutes après l'incorporation, les effets du remède se manifestèrent par des vomissemens; que les enfans rendirent d'abord la nourriture de leur souper, imprégnée de vert-de-gris, et que les matieres verdâtres ont continué en s'évacuant de haut et de bas abondamment. J'ai observé que, dans l'effet, la fille a été délivrée de convulsions dans les trois heures qui ont suivi l'administration du remède, mais que le petit garçon a été cinq heures dans ce triste état, évacuant considérablement; que sur les deux heures apres minuit, les deux enfans se sont endormis, ont reposé tres-paisiblement jusqu'à plus de neuf heures, que ma surprise a été extrême de voir ces deux enfans dans ma cour, tres-gais, allant, venant dans mon atelier, en mangeant de très-grand appétit. Ce que je certifie véritable, ainsi que le père et la mère, désirant que cette heureuse expérience ait la plus grande publicité pour le bien de l'humanité, et qu'il soit notoire que l'Eau médicinale est un contre-poison assuré.

Fait à Paris, ce 25 janvier 1783. Signé, STOUCRAD. LOUIS-FRANÇOIS JOUBERT. ARMAND JOUBERT, NÉE NICAISE.

N°. 82.

M. HUSSON.

De Troyes, le 4 février 1783.

Monsieur, il ne faut qu'être ami de l'humanité pour donner son suffrage à l'Eau médicinale. D'après les effets étonnans, pour ne pas dire les miracles, en grand nombre, qui se sont opérés par l'Eau médicinale, on est forcé de convenir que c'est un excellent remède. Dans un moment plus favorable, je rendrai publiques mes observations. Je saisirai avec empressement l'occasion de vous témoigner toute l'étendue des sentimens avec lesquels, etc.

Signé COLLET, D. M.

Maladies de l'un et l'autre sexe traitées avec succès, par l'usage de l'Eau médicinale de M. Husson.

1°. Fièvres anomales d'un caractère malin.

2°. Fièvres lentes, suite de maladies aiguës, ou négligées, ou mal traitées.

3°. Fièvres tierces, quartes, principalement rebelles au quinquina et au traitement ordinaire.

4°. Fièvres occasionnées par les vers.

5°. Hydropisies commençantes, maladies du foie, obstructions.

6°. Folie manie, dont les calmans de toutes espèces, même les bains froids à la glace n'avoient pu arrêter la fougue des symptômes; ici l'Eau médicinale à haute dose fait des miracles.

7°. La rage: un enfant de dix ans mordu par un animal soupçonné d'être enragé, a été préservé de tous accidens.

Un médecin de Troyes, pour avoir fait suer deux mordus qui n'ont point été guéris, a maladroitement fait insérer dans les Affiches qu'il étoit démontré qu'après les mercuriaux, la méthode des sueurs étoit le spécifique pour la guérison de la rage. D'après ce fait constant, que diroit M. Thiesset, s'il étoit de bonne foi instruit, et qu'il voulût suivre les effets de l'Eau médicinale. Que feroit M. Thiesset, qui voit les enragés par quarantaine, *qui ictero laborant, vident omnia flava.*

8°. Apoplexies légères, paralysie récente.

9°. Fleurs blanches, vieilles gonorrhées.

10°. Suite de couche, lait épanché, bile répandue, lochies supprimées.

11°. Fluxions de poitrine, crachemens de sang, vomissemens habituels.

12°. Maux de tête périodiques, maux d'estomac, maux d'estomac à la suite d'indigestions, diarrhées bilieuses.

13°. Maladies chroniques qui avoient éludé les ressources de l'art. A Troyes, ce 6 février 1783. *Signé* COLLET, D. M. M.

N°. 83.

M. POLLISSARD.

De Marsal, le 21 mai 1781.

Monsieur, j'ai tiré de l'Eau médicinale les meilleurs effets, entr'autres, un brigadier qui venoit de passer les remèdes et avoit été traité au sublimé, le mercure s'étoit jeté sur la poitrine, et de là dans la tête, de manière que ce malheureux étoit sourd comme un pot : mais à la troisième prise il a entendu d'une oreille, et je ne doute nullement qu'il ne recouvre l'ouïe; j'en serai d'autant plus aise, que c'est un excellent sujet. J'en ai fait prendre à un autre pour la fièvre; j'en suis à la quatrième prise, mais elle n'est encore que diminuée, et pas encore tout à fait en allée; il est vrai qu'il y a 8 mois qu'il l'a.

Il y a une dame dans ce voisinage qui a des obstructions à la rate, qui lui procurent fort souvent la fièvre, qui seroit tentée de prendre de l'Eau médicinale : mais comme elle est fort délicate, je veux avoir votre avis avant de lui en donner, et la manière de lui faire prendre. Faites-moi le plaisir, Monsieur, de me mander ce que vous en pensez. Le mari de cette dame a aussi la fièvre, je vais lui en faire prendre; par conséquent, il faut que vous m'en envoyiez encore 48 gros sitôt ma lettre reçue. Si elle réussit pour la la fièvre, vous en vendrez beaucoup dans ce pays, parce qu'elle y est fort commune à cause du mauvais air. J'attends votre réponse avec grande impatience, et les 48 gros. En attendant je suis, etc. *Signé* BOURGEOIS, major du troisième régiment de chasseurs à cheval.

No. 84.

M. POLLISSARD.

De Salins, le 6 janvier 1783.

Monsieur, j'atteste que je n'ai jamais vu que de bons effets de l'Eau médicinale, sans qu'il en soit jamais arrivé de mauvais, quand elle a été donnée à dose convenable au tempérament, à l'âge, et avec les précautions qu'on doit prendre. Les maladies dans lesquelles je l'ai employée, principalement sont la goutte, les rhumatismes chroniques, les fièvres continues, rhumatismales, les fièvres intermittantes invétérées, avec obstructions dans les viscères du cœur, et les maladies provenant de l'épaississement de la lymphe. J'ai traité presque toujours ces maladies avec l'Eau médicinale, sans employer d'autres remèdes, et j'ai eu la satisfaction de le voir réussir dans les maladies qui étoient curables, comme les rhumatismes, les fièvres rhumatismales, les fièvres intermittantes ; elle calme les douleurs de la goutte, comme par enchantement.

Ce remède qui est fondant et purgatif, évacue ordinairement par le bas et quelquefois par en haut. J'ai toujours vu cet effet à ceux à qui je l'ai fait prendre, excepté dans un seul cas. Un jeune homme, âgé de 22 ans, arrivant de Berne en Suisse, se présenta à notre hôpital pour y être traité d'une fièvre, tantôt tierce, tantôt double tierce, qu'il portoit depuis 7 mois, et qui étoit double tierce quand il y entra. Je n'employai que l'Eau médicinale dans le traitement de cette fièvre, avec le régime et la boisson nécessaire. Je lui en fis prendre cinq prises, en augmentant la dose d'une cuillerée à café, jusqu'à presque la cuillière à bouche, sans qu'il eût la moindre évacuation de plus qu'à l'ordinaire, soit par les selles, soit par les urines et les sueurs. A la cinquième prise les accès ne reparurent plus. La langue se nettoya, le teint qui étoit pâle et mauvais, devint bon et naturel, et l'appétit revint. Inquiet de ce qu'il n'avoit point eu d'évacuation sensible, et craignant que la fièvre ne revînt, je lui en fis prendre encore deux doses assez fortes, à 7 à 8 jours de distance, mais sans aucune évacuation que la dernière, qui lui procura un flux d'urine assez considérable le jour qu'il l'avoit prise ; ce qui me tranquillisa sur le retour de

la fièvre, ce fut le bon état du malade. Il reprenoit tous les jours des forces et de l'embonpoint. Pour être sûr de sa guérison, je le gardai dans l'hôpital cinq semaines de plus que je n'aurois fait pour un autre malade, et il en sortit aussi bien portant que s'il n'eût jamais été malade, à ce qu'il disoit lui-même. Mon suffrage, Monsieur, est bien peu de chose, mais je désire ardemment qu'il puisse être de quelque utilité à M. Husson, qui est rempli d'honnêteté et d'humanité. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

Signé VUILLET, médecin.

N°. 85.

M. POLLISSARD.

De Versailles, le 16 août 1781.

Je profite, Monsieur, d'une occasion qui se présente, pour vous prier de m'envoyer 4 bouteilles d'Eau médicinale; plus je fais usage de ce remède, plus j'en éprouve de salutaires effets, c'est même le seul dont je me sois servi depuis que je suis débarrassé du ver solitaire, lequel m'a laissé les intestins dans un état de sensibilité extraordinaire. Cette remarque me paroît être une preuve très-frappante de la douceur de ce remède, et combien il est éloigné de toute causticité. Je vais en faire prendre à mon fils ces vacances, dans la seule vue de purger les mauvaises humeurs et d'adoucir les liqueurs. Je sais que vous avez de vives attaques à soutenir, qui ne peuvent être suscitées que par la passion la plus aveugle; mais bon courage, Monsieur, vous avez droit à la reconnoisance de l'humanité entière, elle vous aura un jour obligation d'un remède aussi salutaire qu'est l'Eau médicinale, car je ne doute pas un instant que par ses bons effets, elle ne triomphe de tous ses adversaires, à qui il ne restera que la honte de la contradiction d'un aveuglement volontaire. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

Signé DE ROMAINVILLE

N° 86.

M. HUSSON.

De Paris, le 26 janvier 1783.

Monsieur, s'il est vrai, comme je l'entends dire, que

votre incomparable remède est journellement calomnié, et que les ennemis du bien public ne cessent de faire les plus grands efforts ponr tâcher de le soustraire entièrement à l'humanité, je crois devoir, dans une circonstance si importante, réclamer en sa faveur et grossir, par mon suffrage, le nombre de ses défenseurs.

Outre que je puis, Monsieur, me donner sans témérité, ni brêche à la vérité, comme presque témoin des trois prodiges de guérisons opérées en trois cas différens sur madame Pollissard, qui peut bien dire qu'elle vous doit la vie, de même que M. son mari; j'ai, par ma propre et personnelle expérience, des preuves réitérées de l'efficacité de votre étonnant spécifique.

Je revins, à la fin de mai 1775, de l'Alsace (où j'avois resté environ quatre ans), dans un état d'amaigrissement, qui me faisoit méconnoître de bien de mes connoissances antérieures à cette abscence. J'étois sujet à de fréquentes courbatures, qui avoient pour cause une humeur catarrheuse dans la tête, qui se renouveloit assez souvent. La fièvre s'ensuivoit, continue pendant trois, quatre, cinq jours, plus ou moins, avec une pesanteur de tête qui me jetoit dans un sommeil presque continuel. La sueur ne me quittoit point et étoit le seul remède à mon mal. L'accès plus ou moins long passé, il falloit que je me purgeasse une ou deux fois, après quoi tout étoit dit jusqu'à nouvel ordre. J'ai eu cinq ou six de ces assauts, dans le courant d'environ vingt mois écoulés, depuis mon retour jusqu'en décembre 1776, qu'à la suite d'un pour lequel je pris une purgation que j'appelle de charlatan et qui me fit beaucoup de mal, je me décidai à prendre votre Eau médicinale, d'après ce que je savois de ses bons effets sur Madame et sur M. Pollissard. Ce premier essai me réussit parfaitement. Ce fut le jour des Saints-Innocens que je le fis. J'en fus extrêmement fatigué pendant six jours, parce que le remède avoit à me dégager les intestins du dernier que j'avois fait, dont la base étant la scamonée, s'y étoit attaché, et me causoit des douleurs de colique continuelles. Je ne me trouvai bien dégagé que le 3 janvier, jour de Sainte-Geneviève 1777. Le 9 février suivant un retour, mais assez léger, de l'humeur catarrheuse, me fit faire une seconde expérience de votre remède. J'en obtins le succès désiré; au mois de mai même année, autre accès pareil, avec dérangement d'estomac marqué, m'y fit recourir pour la troisième fois,

et ce fut avec un succès si complet, que jusqu'au 19 mars 1779, je n'eus pas besoin d'y avoir recours. Depuis cette époque, celles des 27 novembre 1780, 27 août 1781 et 5 décembre 1782, que j'en ai pris, sont plutôt celles de mes précautions que de besoins ou nécessités de purgations; ce n'a été que des ressentimens et non des accès de cette ancienne humeur, qui m'ont rappelé à l'usage de votre précieuse découverte. Je dois ajouter, Monsieur, pour son honneur et le vôtre, que tourmenté depuis 1765 d'une goutte sciatique dans la cuisse et jambe gauche (par suite d'une maladie grave que je fis cette année-là, et d'une autre bien plus ancienne à l'âge d'onze ans, et encore d'une autre onze ans après) qui me tenoit cette jambe dans une contraction et enflure journalière; je me trouve, par l'usage que j'ai fait de votre Eau, aux époques ci-dessus, et non autres, c'est-à-dire seulement sept fois en six ans révolus, je me trouve, dis-je à présent, avoir cette jambe et cuisse bien autrement libres. J'avois à la cheville dessus et dessous des varices toujours douloureuses, gonflées et prêtes à s'enflammer ou s'ouvrir, c'est ce que depuis au moins trois ans je n'éprouve plus, graces à Dieu et à vous. Les varices subsistent, mais sans douleurs ni inflammations. J'ai la jambe à peu près aussi libre que l'autre, quoique toujours un peu enflée du bas, et je puis vous assurer, Monsieur, que bien des gens plus jeunes que moi, qui touche à 70 ans faits, seroient plus fatigués que je ne le suis des courses que j'ai à faire dans cette grande ville.

Je me fais moins un plaisir qu'un devoir de conscience de rendre hommage à un bienfait de la providence dans ce remède, dont la découverte est le fruit de vos travaux et auquel j'ai tant d'obligation. Je profite de cette occasion pour vous renouveler les sentimens distingués d'estime et de vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. *Signé* GENTHON, intéressé dans les Affaires du Roi, cloître Saint-Louis, rue et près Saint-Paul.

N°. 87.

M. HUSSON.

De Paris, le premier mai 1781.

Je ne puis trop, Monsieur, vous mettre à même de donner des preuves de l'efficacité de votre Eau médici-

nale. Non-seulement j'en ai obtenu pour moi, mon épouse et ma famille, le plus grand succès, mais encore sur une infinité d'autres à qui je l'ai procuré.

J'ai été témoin d'un miracle, pour ainsi dire, de ce remède.

M. Fauger, négociant très-connu, dans la maison duquel je demeure, avait une de ses filles malade d'une privation de règles très-anciennes, étant entre les mains des médecins depuis plus de dix-huit mois, sans en avoir obtenu le moindre soulagement, au contraire cette demoiselle a été réduite dans un tel état, que la nature étoit absolument dérangée dans toutes ses fonctions. Elle n'évacuoit plus que par les vomissemens les plus désagréables, qui lui portoient à la tête des vapeurs extraordinaires; elle avoit, en un mot, depuis un an, ce qui s'appelle, en terme de l'art, le *Cholera morbus*.

Dans cet affligeant état, cette demoiselle voyant que son médecin l'avoit, pour ainsi dire, abandonnée, et ne la venoit plus voir, que quand on le mandoit, pria mon épouse, de l'agrément de madame sa mère, de lui procurer de votre Eau. Deux gros lui ont d'abord fait rendre par le haut une bile très-jaune, très-infecte et en quantité, ce qui lui procura un soulagement considérable. La malade encouragée voulut d'elle-même, le surlendemain, en prendre une deuxième dose, qui la fit évacuer du bas extraordinairement et pour la première fois, et lui causa une joie inexprimable, ce qui engagea cette demoiselle à en reprendre une troisième prise. L'évacuation du bas s'est soutenue, les règles se sont rétablies, et tous les symptômes fâcheux ont disparu. Depuis ce tems, cette demoiselle jouit de la plus parfaite santé. Cette cure fait ici le plus grand bruit et a étonné tout le voisinage. M. de Montabourg, docteur de la Faculté de Médecine de Paris, son médecin, dont le mérite est connu, l'avoit regardée comme incurable. On voit avec surprise les efforts qu'il fait maintenant pour nier que cette cure soit l'effet de votre Eau médicinale. Quant à moi, qui ai tout vu, et la rareté des visites du médecin vers la fin de cette maladie, et à son défaut l'administration du remède et de ses effets, je ne puis que vous en attribuer toute la gloire. Je rends bien volontiers ce témoignage à la vérité, et suis avec considération, Monsieur, votre, etc. *Signé* Delavalette, maison de M. Fauger, négociant, rue Saint-Denis.

No. 88.

M. Husson.

De Paris, le 14 février 1782.

Monsieur, pour rendre témoignage à la vérité, je me fais un plaisir de vous certifier les deux cures faites par l'Eau médicinale dont on dit que vous êtes l'auteur.

Il y a environ quatre ans qu'une de mes filles se trouva attaquée d'une fièvre des plus violentes, dont j'ignorois la cause. Le sieur Delavalette, mon ami, lui fit prendre, à huit heures du soir, deux cuillerées à café de cette Eau; sur-le-champ la fièvre se calma. Elle passa très-bien la nuit; le lendemain la petite-vérole se déclara, elle jeta une grande abondance de sang par le nez, et une évacuation considérable suivit par le bas; pendant les neuf jours que la maladie a augmenté, il n'y a pas eu le moindre danger, la moindre mauvaise odeur dans la chambre de la malade; au bout de quinze jours, j'ai fait prendre à ma fille une deuxième dose qui a procuré de fortes évacuations, et qui ont achevé de la guérir; voilà ce qui la regarde, et voici ce qui est à moi.

J'étois depuis un tems considérable affecté d'une humeur dartreuse qui, outre l'incommodité, me mettoit hors d'état de vaquer à mes affaires, même de me présenter; après avoir inutilement employé tous les remèdes, j'ai fait usage de cette Eau, quatre prises m'ont radicalement guéri. J'ai l'honneur d'être avec considération, Monsieur, votre, etc. *Signé* Bimont, vérificateur des bâtimens de S. A. S. Mgr. le duc de Chartres.

No. 89.

M. Pollissard.

Du château de Fenard, près Montargis, le 20 décembre 1782.

J'ai reçu, Monsieur, en son tems, l'envoi que vous m'avez fait d'Eau médicinale : j'ai voulu en vous annonçant la réception, vous informer du succès qu'ont eu mes tentatives : je l'ai donné dans des cas d'hydropisie de sept à huit mois de date, à la dose de deux gros, et j'en ai obtenu les succès les plus satisfaisans. Mais je l'ai administré plus particulièrement dans des maladies de lait; entr'autres une jeune fermière âgée de 25 ans, qui, le troisième jour

de ses couches, avoit vu disparoître et son lait et toute espèce d'évacuations. Depuis quatre mois, on lui avoit administré tout ce qui est d'usage en pareil cas. Son mari et toute sa famille craignoient beaucoup, parce qu'elle étoit d'une maigreur affreuse, et que des coliques violentes et continuelles ne lui permettoient pas de prendre aucun repos. C'est dans cet état que je la déterminai à essayer quelques gros d'Eau médicinale. La première prise de deux gros n'excita aucun vomissement. La malade n'alla pas beaucoup à la selle, mais les urines coulèrent abondamment, les coliques diminuèrent, ce qui encouragea la malade à en prendre une deuxième prise de deux gros qui fit le même effet; mais l'on observa quelques instans après l'évacuation, que les urines étoient laiteuses, ce qui a continué à la troisième et quatrième prise, de manière que les coliques ont été absolument dissipées. Depuis huit jours je lui en ai fait prendre trois gros qui ont produit le même effet. Actuellement elle dort bien, a de l'appétit, va, vient et travaille dans l'intérieur de sa maison, et n'attend que le beau tems pour se livrer aux travaux de la campagne dans la ferme dont son mari est chargé. Il faut observer que cette femme n'étoit pas fort précautionnée dans la nourriture qu'elle prenoit : elle suivoit quelquefois la bizarrerie de ses goûts, et empêchoit ainsi le bon effet de l'Eau médecinale. Un jour elle m'avoua qu'elle avoit mangé des nèfles qui lui avoient occasionné la colique. Je ne doute pas que si cette femme eût été soignée comme elle auroit dû l'être en pareil cas, elle n'eût vu reparoître ses règles à la quatrième prise : au reste, à cela près, elle va très-bien, son mari est très-content et m'a fait beaucoup de remercîmens. Je lui en laisse trois gros, parce que je compte partir sous quelques jours.

Vous pouvez mettre, Monsieur, cette expérience au nombre de celles qui constatent l'efficacité de l'Eau médicinale dans les maladies laiteuses : il y a tant et de si affreuses maladies causées par l'humeur laiteuse, qu'on ne peut trop se réjouir de la découverte de ce remède. — Vous avez bien fait de rendre publique l'analyse de l'Eau par MM. Cadet et Parmentier. Beaucoup de personnes se décideront plus aisément à en prendre, en voyant qu'il n'y a rien à craindre de ses effets. Vous devez avoir un grand panégyriste de cette Eau, dans la personne de M. Lecuyer. Sa guérison tient du miracle pour la promptitude, et vu l'inefficacité de

tous les remèdes qu'il avoit essayés inutilement depuis quatre à cinq ans. Je pense que M. Fuméne se refusera pas à rendre hommage à la vérité ; c'est lui-même qui l'a conseillé de continuer, d'après les effets dont il avoit été témoin.

Quant à moi, je continue, quand le besoin renaît, d'en faire usage avec succès. Depuis que j'en prends, je ne suis plus sujet, comme cela m'arrivoit tous les ans, à des fièvres qui me duroient six semaines ; l'humeur rhumatismale qui me faisoit cruellement souffrir dans les reins pendant trois semaines de l'hiver, est beaucoup adoucie quand elle se jette sur mon estomac ; avec deux gros la douleur disparoît en deux ou trois heures. Je suis persuadé que si je prenois de l'Eau médicinale de huit jours en huit jours pendant deux mois, je me débarrasserois absolument de cette humeur vague ; mais quand on ne souffre plus, et qu'on a de l'occupation qui commande, on recule toujours jusqu'à ce que le mal force d'avoir recours au remède.

Je souhaite, Monsieur, que vous ayez un nombre d'expériences assez considérables, assez constatées pour engager la Faculté à ranger l'Eau médicinale au nombre des médicamens qu'elle a coutume d'indiquer. Ce n'est pas parce que la casse et la manne sont rangées dans les catalogues des remèdes qui sont débités par les apothicaires, que le public en prend avec confiance ; c'est parce que l'expérience a appris qu'elles sont utiles dans telles et telles occasions. Il en sera de même de l'Eau médicinale, quand le public sera bien convaincu de la réalité de ses effets dans telles et telles maladies : personne ne tient contre l'expérience. Voilà ce dont M. Husson doit s'occuper. Chacun ayant la facilité de s'informer par lui-même de guérisons opérées par l'Eau médicinale, il est impossible que la confiance ne naisse pas de la vérification des faits. Je comptois écrire directement à M. Husson pour lui faire part de mes expériences. Je n'ai pas été fâché de les lui faire passer par vous. Je m'estimerai heureux d'avoir concouru en quelques choses à la bonne œuvre de ce respectable militaire. Je suis avec le plus sincère attachement. *Signé* BLONDE, avocat au Parlement.

N°. 90.

Nous soussigné, docteur en médecine en l'Université de Caen, médecin de l'hôpital militaire et maritime de Cherbourg, et des fortifications, breveté du roi, associé, titu-

laire, ancien directeur de la société littéraire académique de la même ville, certifions que depuis plusieurs années nous faisons usage de l'Eau médicinale de M. Husson dans le traitement de la goutte, sur laquelle ce médicament a un empire singulier pour en diminuer et retarder considérablement les accès ; qu'il opère des effets prodigieux, ne cause aucune irritation ni changement dans le pouls ; pas plus qu'un minoratif ordinaire ; nous en avons fait l'heureuse expérience par nous-mêmes. Nous désirons qu'il soit plus connu, d'un usage plus fréquent pour le soulagement de l'humanité souffrante. A Cherbourg, le 9 février 1783. *Signé* DELAVILLE. D. M.

N°. 91.

M. POLLISSARD.

J'ai pris, Monsieur, en différentes fois chez vous six prises de l'Eau de M. Husson : un de mes amis se trouve en avoir environ deux prises, que je vous envoie pour vous prier de me dire si elles sont suffisantes. Il n'a point d'imprimé pour savoir la conduite qu'il doit tenir. Je vous prie de m'en envoyer un. Votre médecine m'a fait un bien étonnant; depuis six mois je souffrois des coliques et des douleurs d'estomac : je n'en ressens pas la plus légère. Cinq prises m'ont rendu la santé. J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, votre, etc. *Signé* le Chevalier DANÉS DE MONTARDOT, capitaine d'infanterie.

Paris, le 18 février 1783.

N°. 92.

Nous Jean-Nicolas Toustain, conseiller du roi, et son procureur en la mairie de l'hôtel-de-ville de Beaumont-le-Roger, certifions avoir fait usage de l'Eau médicinale de M. Husson, tant sur nous-mêmes, que sur différentes personnes auxquelles nous l'aurions donnée dans des cas difficiles, critiques et désespérés, dont nous avons obtenu les plus grands succès sans aucuns inconvéniens.

Fait en notre hôtel, à Beaumont-le-Roger, ce 8 Février 1784. *Signé*, TOUSTAIN.

Indépendamment de ces Lettres et Certificats, on pourra se procurer un plus grand nombre de témoignages de l'efficacité de l'Eau médicinale, par les personnes ci-après indiquées ;

SAVOIR:

M. Dalmières, lieutenant de M. le premier chirurgien du roi, à Sens.

M. Bellier, chirurgien, élève de M. Dubertrand, à Paris rue du Temple, en face le prieuré du Temple.

M. Cheignevert, chirurgien accoucheur, successeur de M. Ravenet, à Paris, rue des Billettes.

M. Bruna, docteur en médecine, médecin ordinaire du roi pour les maisons royales de Meudon, Choisy et Belle-Vue, à Paris, rue des Vieilles-Etuves Saint-Honoré.

Il a guéri un lieutenant-général des armées navales de S. M., sans garder la chambre, d'un scorbut invétéré qui avoit résisté à la plus savante médecine de Londres, d'Hollande et de Paris.

M. Quéquet, apothicaire à Château-Thierry.

M. Duchesne, apothicaire à Coulommiers.

M. Choquet, apothicaire à la Ferté-sous-Jouarre.

M. Marchais de Migneaux, correcteur des comptes, quai de Bourbon, Isle-Saint-Louis.

M. Collin de Cancey, auditeur des comptes, rue Saint-Antoine vis-à-vis celle de Fourcy.

M. Ricouart d'Hérouville, conseiller au parlement, rue Payenne au Marais, sous la conduite de M. Missa, docteur-régent de la faculté de médecine en l'université de Paris.

M. de Ménerville, rue de Richelieu, sous la conduite de M. de Brotonne, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris.

M. Desavenelles de Grandmaison, maître des comptes, rue Coquillère.

M. le Meignen, premier secrétaire de monseigneur le duc d'Orléans, au Palais-Royal.

M. de Champeaux, premier valet de chambre de monseigneur le duc d'Orléans, au Palais-Royal.

M. Baudrillart, au bureau des finances de monseigneur le duc d'Orléans.

M. le comte d'Imécourt, à Metz.

M. Delisle, chef des haras du roi, rue Meslée vis-à-vis le passage du Noir.

M. le marquis de Grâville, rue et près la Madeleine de la Ville-l'Evêque.

M. de la Martiniere, avocat au parlement, rue des Deux-Boules Sainte-Opportune.

M. Challaye, avocat aux conseils, rue de la Poterie, à la Grève.

M. Pasquier, valet de chambre de monseigneur le comte d'Artois, à Versailles.

M. Gondouin, au bureau de la guerre, à Versailles.

M. l'abbé d'Haudimont, maître de musique et des enfans de chœur de Saint-Germain-Lauxerrois, d'un rhumatisme avec perclusion, qu'aucun remède n'avoit pu guérir.

M. l'abbé Viet, pour une infirmité d'expériences qu'il a faites par lui-même, et fait faire dans l'étendue de son prieuré de Saint-Ouen, près Chartres, par le ministère de ses curés et de ses vassaux. Sa demeure est rue Pavée Saint-André-des-Arcs, près les Frères cordonniers.

M. Lorimier, officier du roi, porte Saint-Honoré.

M. Constantin, procureur au parlement, île Saint-Louis, en face du pont rouge, pour une maladie de la dernière conséquence, guérie en la personne de madame son épouse, et qui avoit résisté à la plus savante médecine de Paris. Douze prises d'Eau médicinale l'ont rendue à la plus brillante santé dont elle jouit depuis trois ans sans interruption.

M. Tessier, officier de monseigneur le duc d'Orléans, au Palais-Royal.

M. d'Arbonne, ancien maire de la ville de Corbeil, d'une maladie très-conséquente qui avoit résisté à l'habileté de M. Borry, son médecin, guéri avec cinq prises d'Eau médicinale, sous les yeux de M. le Brasseur, ancien négociant, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, et de toute sa famille.

M. Durand, directeur des fermes et aides, hôtel Bretonvilliers.

M. l'abbé Pernot, ancien Célestin, à la communauté des Prêtres-Saint-Paul.

M. Gobert, négociant, sous les grands piliers des halles, guéri d'une folie de sept années, avec cinq prises d'Eau médicinale. Il a rendu par les urines un dépôt de pus et de sang, suite d'une fièvre putride maligne, en février 1778.

M. Buard, maître ès-arts et de pension, rue Meslé, pour rétention d'urines.

M. Martin de Bussy, substitut de M. le procureur général du grand-conseil, rue du Chaume.

M. Martin de Mentque, conseiller au grand-conseil, même demeure.

M. Lehoux, inspecteur de police, rue Bertin-Poirée.

M. Guidor, inspecteur de police, rue des Moineaux.

M. Santerre, inspecteur de police, faubourg Saint-Denis près les petites-écuries du roi.

M. Olivier, conseiller au châtelet, rue des Prouvaires.

M. Bailly du Coudray, ancien apothicaire, rue Saint-Croix de la Bretonnerie.

M. Beauvais, rue de la Parcheminerie près la rue Saint-Jacques.

M. le comte de Croismare, rue du Foin près la Place-Royale.

M. le comte d'Aumale, barrière de Vaugirard, pour la goutte. Son valet-dechambre a été guéri d'une maladie très-dangereuse.

M. Brutard, négociant, rue Saint-Denis près celle des Prescheurs.

M. et madame Lavallette, maison de M. Fauger, négociant, rue Saint-Denis, près celle des Prescheurs.

M. et madame de Marcouville, maison de M. de Lury, chirurgien-accoucheur, près le Pont-Rouge.

M. de Marcilly, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, rue des Trois-Pavillons, pour la guérison de son valet-chambre perclus, de rhumatisme et sciatique, rebelles à tous remèdes.

Madame la marquise de l'Escalopier, rue de Thorigny.

M. Guillemain, l'un des secrétaires de la police, rue Saint-Pierre-Montmartre.

M. le chevalier de Larboulerie, brigadier des armées du roi, lieutenant-colonel du régiment de Béarn, à Paris sur le boulevard, attenant le dépôt des gardes françoises, pour la goutte.

Le nommé Mangin, valet-de-chambre de M. Poisonnier, médecin de la marine, rue des Vieilles-Audriettes, hôtel Trudaine, atteint d'apoplexie et paralysie dans toute la moitié du corps, a éprouvé de l'Eau médicinale un effet très-sensible. L'Eau médicinale n'a été administrée que d'après l'inutilité bien reconnue des remèdes ordinaires.

AVIS.

On a cru devoir rapporter, dans ce recueil, les quatre discours qui suivent ; ils ont paru successivement en tête des collections données séparément au public ; ils sont placés aux époques de leur émission. Le lecteur sera à même de connoître quelle étoit alors l'opinion sur l'Eau médicinale, ainsi que les efforts de la malveillance et de la jalousie contre son auteur. Dans une lutte aussi opiniâtre, il a fallu détruire, par la force d'un raisonnement, les prejugés, réfuter les calomnies et les imputations odieuses répandues malicieusement dans la société, pour s'opposer aux succès de cette découverte.

PREMIERE PRÉFACE.

L'INVENTEUR de l'Eau médicinale ayant contracté avec le public l'engagement de lui faire part des expériences qu'il a faites depuis la publication de la première collection, il se hâte de le remplir.

C'est un service trop important pour l'humanité, pour qu'il ne témoigne pas de l'empressement à le rendre, surtout dans une circonstance où il paroît se former une espèce de ligue contre ce remède.

L'auteur, qui connoît les hommes, avoit bien senti que l'annonce des propriétés de l'Eau médicinale, feroit naître contre elle un préjugé tiré du grand nombre de maladies qu'elle guérit. Il s'est donc attaché à prouver la possibilité de ces effets, dans sa préface, et cette preuve est demeurée sans réplique. Comme la simple possibilité prouvée ne servoit qu'à dissiper le préjugé dont on vient de parler, il a joint au raisonnement l'expérience qui seule est la maîtresse du genre humain, qui subjugue les plus opiniâtres, et qui arrache, pour ainsi dire, la confiance, quoique ce sentiment soit le plus libre et le plus opposé à toute espèce d'empire.

La multitude de faits, dont le très-grand nombre est attesté par des personnes qui jouissent, à juste titre, de l'estime publique, a produit l'effet que l'expérience produit toujours en pareils cas, la confiance et la joie d'avoir rencontré un secours de plus contre les maladies sans nombre, qui affligent l'humanité.

Il paroît cependant que quelques personnes résistent à l'expérience : ce ne peut être sans doute qu'en la contestant, ou en produisant une expérience contraire. Contester les faits contenus dans la première collection, ne pourroit venir que d'une mauvaise volonté, ou de la négligence à interroger ceux qui peuvent en attester la vérité, et qui ne diroit certainement pas le pour et le contre. D'ailleurs, un seul fait douteux, sur mille qui ne le sont pas, ne pourroit effacer l'impression qui résulte de la vérité de ces derniers.

Allègue-t-on une expérience contraire? Non. Les mal-voulans, quel que soit leur motif, font bien leurs efforts pour le persuader ; mais aucun ne cite de faits qui prouvent le danger de l'Eau médicinale : c'étoit cependant le seul moyen de détruire l'impression qui résulte de ceux qui en prouvent l'utilité et l'efficacité. A peine citent-ils une personne ou deux qui aient péri dans l'usage de l'Eau médicinale : encore ne craint-on pas de dire que ces exemples ne tiendront pas contre le plus léger examen. On sait et on a des preuves que l'accident de l'un ne vient que de l'imprudence du malade, qui, sans consulter sa foiblesse, en a pris beaucoup au-delà de la dose prescrite ; et pour l'autre, que sa mort a une toute autre cause, qu'on sauroit indiquer au besoin.

Ce qui doit tranquilliser le public, c'est que le sage et vigilant magistrat qui préside à la police de la capitale, a commis un inspecteur de police, pour faire les information les plus exactes sur les plaintes qu'on pourroit former contre l'Eau médicinale. Qu'on interroge l'un et l'autre, et si on ne veut pas en croire l'auteur, au moins ne suspectera-t-on pas le témoignage de celui qui,

chargé par état, de faire les perquisitions les plus exactes, attestera que tout est en faveur de l'Eau médicinale, et rien contre elle. On dit, rien *contre elle;* parce qu'on ne fera pas l'honneur à un certain clabaudeur, qui nous entendra sans doute, de compter son suffrage. Le nommer seroit le vouer à l'indignation publique. Mais l'auteur de l'Eau médicinale ne sait que faire du bien, et s'il laisse échapper ici quelques plaintes, c'est encore son amour pour l'humanité, qui le fait gémir qu'il se trouve des personnes assez ennemies de leurs semblables, pour décrier par passion, un remède aussi généralement utile.

Il vient de s'élever contre ce remède une voix qui, après avoir déclaré *qu'on pouvoit sans danger en faire usage*, semble se rétracter. Une lettre de M. Cadet, apothicaire, insérée dans le journal de Paris, a surpris étrangement tous ceux qui avoient lu l'analyse qu'il avoit faite de l'Eau médicinale; ils le sont également qu'il ait fait parler M. Parmentier, sans en avoir été chargé, et contre son intention. Du reste, si on veut apprécier cette palinodie de M. Cadet, et connoître l'opinion publique, on n'a qu'à lire deux lettres de madame la baronne d'Espagnac, l'une à M. Cadet de Vaux, l'autre à M. Vicq d'Azyr, elles terminent cet avertissement.

On a répandu dans plusieurs papiers publics, que l'Eau médicinale étoit l'extrait de la gratiole; dans d'autres, que si ce n'étoit pas la *gratiole*, celle-ci pouvoit en tenir lieu, et qu'elle étoit préférable pour les pauvres, à raison du bon marché.

La réponse aux premiers a déjà été faite par l'auteur; il a attesté et il atteste, qu'elle est *l'extrait simple d'une plante dont les propriétés ont été ignorées des anciens comme des moder-*

nes. Il a offert au gouvernement l'acquisition de son secret; il est donc très-aisé de le mettre en défaut, si son assertion est fausse.

Quant aux seconds, on les défie d'opérer avec la gratiole les effets qu'opère l'Eau médicinale: s'ils y réussissent, l'auteur s'en réjouira, et jamais on ne l'entendra s'élever contre cette découverte. Il observera seulement à ces écrivains mal-intentionnés, qu'en faisant entendre que la prise d'une médecine est trop chère à 40 sous, ils auroient dû ne pas omettre que très-souvent il n'en faut qu'une, et par conséquent que la guérison n'est pas chère.

D'ailleurs l'auteur ayant employé vingt-cinq à trente ans à faire et à perfectionner cette découverte, n'est-il pas juste qu'il trouve une ressource dans sa vieillesse, et qu'une découverte, suivie de succès aussi nombreux, aussi précieux à l'humanité, lui procure un juste dédommagement de ses dépenses et de ses travaux? L'offre qu'il a faite au gouvernement d'acheter son secret, prouve le désir qu'il a de rendre son remède plus commun et moins dispendieux.

Sans doute le gouvernement a voulu attendre qu'une expérience, réitérée assez souvent pour constater l'efficacité du remède, lui prouvât qu'il ne seroit pas exposé à employer les deniers publics à l'acquisition d'une chose inutile. Voilà sans doute une réponse suffisante pour ceux qui trouvent le prix trop cher.

L'auteur a encore à répondre à une objection plus imposante par l'espèce d'autorité dont sont dépositaires ceux qui la forment, que par les moyens sur lesquels elle est appuyée.

Il existe, dit-on, une société de médecine, établie par lettres-patentes, et chargée d'examiner

tous les remèdes nouveaux, et dont la sanction est nécessaire pour que le débit en soit autorisé. Elle s'engage à garder le secret. Pourquoi l'inventeur de l'Eau médicinale ne se conforme-t-il pas à ce qui est préscrit par les lettres-patentes.

Les citoyens de tous les états, qui ont éprouvé les effets salutaires de l'Eau médicinale, ont déjà répondu pour l'auteur; ils ont demandé s'il peut exister une loi qui condamne un malade à n'employer que les remèdes déjà connus; et si, lorsqu'il est convaincu de leur insuffisance, et même de leur nullité, il n'est pas de droit naturel qu'il ait recours à un remède dont il a vu ou déjà éprouvé personnellement l'efficacité? Enfin, si ce droit une fois reconnu, n'emporte pas celui de la distribution; car, permettre de faire usage d'un remède, et en défendre la distribution, sont choses contradictoires. On n'a rien répondu à une si importante question.

On ne croira pas sans doute avoir fait une réponse satisfaisante, en disant, que c'est à l'auteur à leur en faciliter l'acquisition, en découvrant son secret; car la prohibition seroit une peine qui, en paroissant être infligée à l'auteur, ne feroit de mal réel qu'aux citoyens à qui le remède pourroit sauver la vie, ou épargner des douleurs très-aiguës.

On ne croira pas non plus avoir fait une meilleure réponse, en disant que l'auteur peut compter sur le secret. On ne connoît de secret bien gardé que celui de la confession: soit motif de religion, soit crainte des peines graves prononcées contre le violateur du secret, soit aussi raison plus profonde et tenant davantage à l'économie de la religion catholique, et à la Providence qui veille sur elle, ce secret est bien gardé: au moins

il est très-peu violé, c'est un fait reconnu. Mais qui est-ce qui garantit le secret promis sur la composition des remèdes? On en demande pardon à ceux des membres de la société, qui sont si jaloux de l'exercice de l'autorité que leur confient les lettres-patentes ; si on témoigne quelque défiance, ce n'est certainement pas dans le dessein de les offenser, ils le savent comme nous, que la confiance ne se commande pas.

Mais indépendamment de ces réflexions que font tous ceux qui désirent continuer l'usage de l'Eau médicinale, parce qu'ils en ont toujours éprouvé du soulagement, ne pourroit-on pas dire que l'esprit des lettres-patentes n'a pas été de prohiber toute espèce de distribution, qui n'auroit pas l'attache de la société?

En effet, prendre à la lettre cette prohibition, c'est annoncer à ceux qui seroient tentés de faire quelque découverte utile pour la médecine, qu'ils doivent y renoncer. Qu'on pèse cette observation, et on en sentira la vérité. Pour faire une découverte en médecine, ou bien pour connoître qu'une plante a des propriétés capables d'opérer la guérison d'une maladie, il est nécessaire de faire des expériences. Cependant toute expérience est prohibée lorsqu'elle n'est pas approuvée par la société. Il faut donc que tous ceux qui veulent faire des expériences, en demandent la permission. Mais pour se porter à cette démarche, il faut déjà avoir quelques preuves de succès ou autrement quelques expériences. Voilà donc au moins de premières tentatives faites sur quelques individus, sans l'attache de la société. Dès-lors, ou il faut dire que la prohibition n'est pas générale, ou qu'elle seroit une défense de faire de nouvelles découvertes dans les simples.

Si la prohibition n'est pas générale, quel sera le terme qu'on donnera à celui qui aura fait la découverte, pour en faire part à la société? Ce terme sera-t-il arbitraire? et ne pourra-t-il pas y avoir telle circonstance capable de suppléer à l'examen de la société? Par exemple, s'il se trouve des milliers de faits tous bien prouvés en faveur du remède, et qu'on n'en cite aucun qui dépose contre, à quoi peut servir alors l'examen de la société? à quoi même peut servir son avis? Les expériences constatées n'en disent-elles pas plus que l'opinion de trois médecins; lesquels ne connoîtront pas la plante, et seront obligés eux-mêmes de s'en rapporter aux expériences faites par l'auteur. Dira-t-on qu'ils en feront faire l'analyse? On peut la faire sans eux. Et si elle est faite, que diront-ils de nouveau? Encore s'ils pouvoient garantir l'exactitude dans le débit: mais ils viennent de déclarer, comme si on ne le savoit pas bien, qu'ils ne garantissent que ce qu'ils ont eu entre les mains. Alors, que nous garantissent-ils donc? S'ils ne garantissent rien, cette formalité à laquelle on assujettit les inventeurs, n'est donc qu'une espèce de servitude onéreuse pour eux, nuisible au public, qui court le risque d'être privé des découvertes que ces entraves empêcheront nécessairement.

Ces observations pourroient être poussées plus loin; mais elles doivent paroître suffisantes pour justifier la distribution de l'Eau médicinale.

L'auteur, dans l'exposé des faits dont il produit les certificats, avoit cru nécessaire de citer les médecins qui avoient vu les malades, et dont les traitemens n'avoient pas réussi à leur procurer la santé: cela paroissoit nécessaire pour constater davantage l'utilité et l'efficacité du re-

mède. Cependant, comme son dessein n'est pas d'indisposer le public centre les médecins, dont la profession et les travaux méritent de la reconnoissance, mais au contraire de leur fournir un remède de plus, qui, employé avec toutes les connoissances de leur art, aura des effets bien plus étendus et plus sûrs ; il supprimera dorénavant les noms des personnes de l'art, qui n'auront pas consenti à être nommées.

Peut-être trouvera-t-on que ce nouveau recueil d'expériences n'est pas assez fourni. Il est important que ceux qui désirent un plus grand nombre d'expériences, se rappellent, 1°. ce qu'on a déjà dit dans le premier recueil, que beaucoup de malades de l'un et l'autre sexe, peu curieux qu'on sache qu'ils ont été attaqués de certaines maladies, refusent des certificats, et ne permettent pas même qu'on les cite. Cette délicatesse, qu'on n'a garde de blâmer, prive d'une très-grande partie des certificats qui rendroient plus constantes les propriétés de l'Eau médicinale; 2°. que la première partie ayant paru en mars, on n'a ici que les expériences de cinq à six mois; 3°. qu'on n'a pas eu le temps de recevoir ceux des provinces éloignées; 4°. qu'il n'est pas aisé d'en avoir des pauvres qui, quand ils sont guéris, ne reparoissent plus. Le temps suppléera à tout, en ne négligeant pas de se procurer les certificats des personnes assez courageuses et assez amies de l'humanité, pour ne pas les refuser; on formera un recueil capable de réduire les plus incrédules.

Comme parmi les détracteurs de l'Eau médicinale, il y en a qui ont poussé l'injustice et la passion jusqu'à avancer qu'elle étoit un poison; l'auteur ne croit pas devoir se contenter d'y opposer le grand nombre d'heureux effets qu'elle a

opérés ; parce qu'on pourroit lui dire qu'il y a des simples ou autres substances qui, seules, sont un poison actif, et mêlées avec d'autres extraits, produisent des effets salutaires. Il assure donc ici non-seulement qu'elle n'est point un poison, mais encore qu'elle est un contre-poison très-puissant ; et cette assertion, il l'appuie de deux expériences bien capables de fixer pour toujours le jugement du public sur une imputation aussi grave.

La première se trouve, pag. 104, n°. 81 de la première collection. Il s'y agit de deux enfans empoisonnés par une forte dose de vert-de-gris, lesquels ont été guéris en vingt-quatre heures.

La seconde expérience a été faite en 1780. Le nommé Dubois, maître jardinier, vendant vin, rue et vis-à-vis Saint-Victor, sa femme, ses enfans et ses domestiques eurent le malheur d'être victimes des empoisonneurs publics qui s'étoient répandus à Paris et dans les provinces. Quelques-uns de ces scélérats étant entrés chez ce jardinier, pour y faire ce qu'ils appeloient un *écot*, jetèrent du poison sur un plat de viande. Quand ils se furent retirés, Dubois et toute sa famille mangèrent de ce plat qui leur étoit resté : ils ne tardèrent pas à ressentir les effets du poison. Malgré les secours qu'on leur donna, ils tombèrent dans un état de langueur accompagné de syncopes presque continuelles. On leur conseilla l'Eau médicinale : quelques prises firent cesser tous les accidens et rétablirent en peu de temps leur santé.

Dubois et sa femme ont consigné ce fait dans un mémoire qu'ils ont présenté à M. le Lieutenant de police.

L'auteur a entre les mains deux certificats d'un

célèbre médecin de la faculté de Paris, qui, après avoir pris de l'Eau médicinale à différentes fois, a déclaré qu'elle étoit un excellent stomachique, et qu'elle l'avoit bien purgé sans tranchée et sans aucune irritation. Il n'a pas permission de le nommer, ni de produire les certificats : ainsi on s'en abstiendra.

Il espère que tant d'expériences si bien constatées, feront enfin cesser les préventions, et que les médecins convaincus de la bonté de ce remède, l'emploieront avec autant de sécurité, que ceux qu'ils font prendre chez les apothicaires, et qu'ils le rendront encore plus précieux et plus utile par leurs conseils, et par l'étude qu'ils feront de ses propriétés et de ses effets.

Si les médecins doivent montrer de la constance à résister à l'empyrisme, l'auteur, qui est certain, autant qu'on peut l'être, de l'excellence de son remède, ne doit pas montrer moins de fermeté à lutter contre les préjugés, et à faire les plus grands efforts pour faire jouir ses semblables d'un des plus beaux présens que la providence ait offert aux hommes depuis plusieurs siècles.

Lettre de Madame la baronne d'Espagnac à M. Vicq-d'Azyr, secrétaire perpétuel de la Société royale de Médecine, du 13 août 1783.

Monsieur, comme je suis bien persuadée que c'est dans de bonnes vues que la société royale de médecine a voulu exciter de la défiance dans le public touchant l'Eau médicinale, je suis bien aise de contribuer autant qu'il est en moi à faire connoître un remède dont je me sers depuis huit ans avec succès. Je conviens que son usage doit être soumis aux lumières des gens de l'art, et c'est dans cette intention que madame la marquise de l'Escalopier et moi en fîmes faire l'analyse par MM. Cadet et Parmentier: ils nous assurèrent comme ils l'ont mis dans leur rapport, que le remède ne leur avoit présenté dans la décomposition *aucunes substances dangereuses, et que nous pouvions continuer de nous en servir avec la plus grande confiance.* Depuis ce temps M. Cadet m'a adressé lui-même des personnes qu'il avoit encouragées à se servir de ce remède, en leur assurant qu'il en avoit vu de bons effets. D'après cette conduite de sa part, j'ai lieu d'être surprise de la lettre qu'il a fait insérer dans le journal de Paris du 7 de ce mois. Le manuscrit de son rapport existe; il étoit libre quand il l'a fait; ainsi, il est difficile d'entendre ce qu'il veut dire, quand il se plaint qu'on a abusé de son nom. La réputation de M. Cadet, comme chymiste et comme honnête homme, nous avoit fait croire que nous ne pouvions pas choisir un meilleur garant; où en seroit-on, si sur des matières aussi importantes on devoit s'attendre à trouver chez la même personne deux opinions, l'une pour le public, et l'autre pour le particulier. La mienne, Monsieur, me paroît justifiée par la santé dont je jouis depuis que je fais usage de l'Eau médicinale. Plusieurs personnes qui s'en trouvent très-bien, ainsi que moi, désireroient qu'elle fût autorisée, étant persuadées que ce seroit un avantage pour l'humanité que l'usage de ce spécifique contre plusieurs maladies. J'espère de votre

honnêteté, Monsieur, que vous voudrez bien m'indiquer quelques moyens d'obtenir la sanction d'un remède aussi utile. Rien ne pourra égaler ma reconnoissance que les sentimens d'estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc. *Signé* la baronne d'ESPAGNAC.

Cette lettre est restée sans réponse.

Lettre de M. Cadet de Vaux, apothicaire, rue Saint-Antoine, à madame la baronne d'Espagnac.

Paris, le 13 août 1783.

Madame la baronne, je suis seul coupable dans l'affaire de l'Eau médicinale; et si mon frère n'eût pas réclamé, en son propre et privé nom, je l'eusse fait au mien, parce que je savois que l'*académie*, *la société et les médecins en général, ne jetoient tous qu'un cri contre l'analyse faite* par M. Parmentier et mon frère, et que je souffrois impatiemment d'en être supposé l'auteur. La lettre n'a pas été communiquée à M. Parmentier; mais il m'avoit fait part, dans le temps, du regret qu'il avoit de voir son nom affiché et distribué au coin des rues : ils ne savent pas à quel degré ils ont été compromis par leur condescendance, ou plutôt par l'abus qu'on en a fait; leur analyse, qui n'étoit que négative, a été déposée chez un notaire à leur insu; on en a fait une pièce de notoriété, on l'a imprimée sans leur attache. Je savois bien que vous protégiez ce remède; mais j'étois aussi bien convaincu que la réputation de mon frère et de M. Parmentier vous étoit plus chère. Un charlatan n'a rien à perdre; ces deux messieurs ne sont pas dans ce cas, ils ont une réputation à conserver; et tel homme l'a perdue sans ressource, pour avoir été le fauteur des hommes à secret. Du reste, j'ai fait part à M. Lenoir de la publicité de cette réclamation, qui a été précédée, comme vous avez dû le voir, de celle de la société.

Je me suis empressé de vous faire connoître les motifs de ma justification, convaincu que vous ne pourriez qu'applaudir aux motifs de ma conduite, qui étoient l'honneur de mon frère, de mon corps, et le mien. Je suis avec un profond respect, madame la baronne, votre très-humble serviteur. *Signé* CADET DE VAUX.

Lettre de madame la baronne d'Espagnac, à M. Cadet de Vaux, apothicaire.

6 septembre.

Je suis bien éloignée, Monsieur, d'applaudir à la fausse démarche dans laquelle vous avez engagé M. votre frère : vous avez compromis sa réputation et son honneur, par la lettre que vous l'avez engagé à rendre publique. Le compte qu'il avoit rendu du résultat de l'analyse de l'Eau médicinale, n'étoit que l'exposé vrai et exact de ce qu'il avoit découvert. Madame la marquise de l'Escalopier désiroit savoir, *si l'Eau médicinale*, *des effets de laquelle elle étoit contente, ne contenoit point de minéraux et autres substances contraires à la santé*. M. votre frère, d'après l'analyse, répond que le remède dont il s'agit, *ne renferme rien de métallique, ni de corrosif*, et que, *si madame la marquise de l'Escalopier est contente de ses effets, ainsi qu'elle l'assure, elle peut continuer* D'EN USER AVEC LA PLUS GRANDE CONFIANCE. On ne peut rien de plus précis que la question; *y a-t-il des minéraux ou des substances contraires à la santé?* La réponse l'est également, sur-tout quand elle est rapprochée de la question. *Le remède ne renferme rien de métallique*, voilà pour la première partie de la question : *ni de corrosif*, voilà pour la deuxième ; et ce qui lève tout équivoque, c'est ce qui suit : *elle peut continuer d'en user avec la plus grande confiance.*

Comment M. votre frère a-t-il pu dire depuis dans la lettre insérée au journal, que *l'Eau médicinale pouvoit être soupçonnée de teniren dissolution les principes extractifs de plantes au moins suspectes;* c'est sans doute pour sauver cette contradiction qu'il s'est rendu coupable d'une infidélité bien répréhensible, en retranchant une partie de la question proposée par madame la marquise de l'Escalopier. *Cette demande*, dit-il, *se bornoit à s'assurer s'il existoit, ou non, une substance métallique* : il savoit bien cependant que la question portoit *ou autres substances contraires à la santé*. Jugez à présent, Monsieur, si j'ai raison de dire que vous avez engagé M. votre frère, non pas simplement à une palinodie qui le compromet, mais encore à une infidélité qui lui fait le plus grand tort dans l'esprit des gens honnêtes. Vous dites, Monsieur, que vous êtes *seul coupable* dans cette affaire ; vous ne pensiez pas, sans doute, que cet aveu

auroit des suites aussi fâcheuses pour vous ; je vous conseille, Monsieur, de ne pas vous charger d'une pareille iniquité ; laissez porter le fardeau à celui qui est le vrai coupable, car M. votre frère ne se lavera jamais d'un pareil procédé ; c'est contre sa conscience qu'il a inspiré de la défiance sur l'Eau médicinale, puisqu'il a écrit depuis la publication de la collection des expériences, une lettre dans laquelle il dit (*), *qu'il se réjouit de voir une ressource de plus aux maux de l'humanité*.

Ni lui, ni vous, Monsieur, n'êtes point excusés, par ce que vous dites que *l'académie, la société et les médecins en général, ne jetoient tous qu'un cri contre l'analyse*. Si la vérité avoit dicté à M. votre frère l'exposé de cette analyse, rien ne devoit l'engager à s'en départir ; et s'il y avoit eu de l'erreur dans son résultat, il devoit l'avouer simplement et sans détours, et ne pas avoir recours à un moyen aussi odieux, que celui de tronquer la question proposée par madame la marquise de l'Escalopier.

Ainsi, Monsieur, nous savons à présent le vrai motif de la palinodie de M. votre frère. Ce n'est pas l'amour du vrai, ni de l'humanité, c'est la crainte de déplaire aux médecins. Vous nous avez donné dans cet aveu le contre-poison de cette rétractation. Il faut que les médecins soient bien redoutables, puisqu'ils inspirent la terreur, au point de faire manquer à la vérité, à l'honneur et à la bonne foi. Je ne sais si les médecins seront fort satisfaits de cet aveu ; au moins je suis bien sûre, pour quelques-uns, qu'ils sont très-mécontens qu'on les mette en jeu ; et s'il y a des médecins ennemis, jusqu'à la fureur, de l'Eau médicinale, beaucoup d'autres plus vrais leur ont soutenu en face qu'on ne pouvoit contester les effets bienfaisans de ce remède ; et dans la société de médecine, qui est plus intéressée à en empêcher le débit, plusieurs n'y trouvent d'autres inconvéniens que le secret gardé vis-à-vis d'eux sur la plante dont l'Eau médicinale est extraite.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, monsieur, que j'ai été étrangement surprise que M. votre frère ait fait parler M. Parmentier dans sa palinodie. *Nous croyons devoir ne pas laisser subsister.....* C'est encore un faux bien marqué parce que M. Parmentier n'a jamais donné pouvoir de par-

(*) Lettre à M. Pollissard, du 20 mai 1783.

ler en son nom, et encore moins de le faire recourir à des moyens aussi peu honnêtes que ceux qu'on a employés; je sais qu'il en est très-grièvement blessé; il n'auroit jamais permis qu'on jetât le moindre soupçon sur la fidélité des distributeurs de l'Eau médicinale. M. votre frère a fait une injure grave au citoyen honnête et vertueux qui est dépositaire de cette Eau. Il sait très-bien que la distribution ne s'en fait que chez l'auteur en province, et à Paris chez un de ses amis, lequel par reconnoissance et par l'intérêt de l'humanité, s'est chargé de la distribution. C'est donc de sa part une injure grave contre ce citoyen, que la précaution qu'il a prise d'avertir *qu'il ne garantissoit pas le remède que l'on prend chez les distributeurs*. Je ne crois pas que M. votre frère veuille le disputer en honnêteté, en probité, et en vertus, avec ce citoyen recommandable : je n'ai pu que ressentir de l'indignation de le voir ainsi traité, sans nécessité; car à quels propos prendre une telle précaution? Y a-t-il la moindre vraisemblance que l'analyse d'un remède soit regardée comme une annonce *qu'on ne peut compter sur l'exactitude de tous les distributeurs?* C'est donc dire une injure, pour avoir le plaisir d'injurier.

Vous avez raison, monsieur, de dire que je prends intérêt à la réputation de M. votre frère; c'est pour cette raison que j'ai été révoltée de la lettre qu'il a rendu publique, et que je vous ai fait part des réflexions qu'elle m'a fait naître.

La protection que vous dites que je donne à l'Eau médicinale, n'est pas chez moi l'effet de l'enthousiasme; elle est l'effet des nombreux succès qu'elle a eus sous mes yeux, et de la collection des expériences faites et attestées par des personnes distinguées par leur mérite et leurs vertus sociales. Quoiqu'en disent ceux qui voient avec peine ces succès, ils ne persuaderont jamais que des milliers de personnes, dont les uns ont eu la goutte la plus douloureuse, d'autres des dartres, ceux-ci des plaies scorbutiques, invétérées, avec inflammation, etc.; ils ne persuaderont, dis-je, jamais, que toutes ces personnes se soient accordées à dire qu'elles ont été guéries, si effectivement elles ne l'ont pas été. J'ai l'honneur, etc. BERGER, baronne D'ESPAGNAC.

*Lettre de M. Husson, ancien officier au service de S. M. T. C., auteur de la découverte de l'*Eau médicinale, *adressée aux Auteurs du Journal, en réponse aux observations de M. Petitfils, ci-devant médecin des troupes du roi en Corse, actuellement médecin-adjoint de l'hôpital militaire de Sedan, insérée le 15 mai dernier dans cet ouvrage périodique.*

Messieurs, si l'on en croit M. Petitfils, le végétal qui enferme l'*Eau médicinale*, est la gratiole, qu'on infuse dans du vin d'Espagne. *La preuve de cette assertion*, dit-il, *est qu'ayant fait infuser dans de l'eau-de-vie une quantité déterminée de gratiole, j'ai obtenu une espèce d'eau-de-vie allemande que j'ai employée avec succès pour différens malades, et dans les cas où j'avois besoin d'évacuations abondantes et d'inciser fortement.* Les propriétés de la gratiole se bornent à évacuer les humeurs aqueuses rebelles et les bilieuses des parties les plus éloignées, tant par haut que par bas. On peut l'employer dans l'hydropisie, la jaunisse, et les autres maladies de ce genre. Elle expulse du corps les vers et la vermine; mais il faut la corriger avec la canelle, la semence d'anis, la réglisse, etc. M. Chomel conseille de ne se servir des feuilles de cette plante, qui purgent violemment par haut et par bas, que pour des corps robustes. Il ajoute qu'il a vu des personnes délicates souffrir des tranchées et des superpurgations dangereuses pour en avoir usé inconsidérément.

Il ne faut que comparer les propriétés de la gratiole avec celle de l'*Eau médicinale*, qui ont donné lieu à ma brochure (1), pour être assuré que cette Eau n'en est point extraite. M. Petitfils tâche de persuader que, par une mauvaise administration, *plusieurs en ont été les tristes victimes.*

Je ne rapporterai que trois faits, pour prouver qu'il ne peut y en avoir eu.

Un militaire distingué, chevalier de Saint-Louis, major au corps royal de l'artillerie, vint résider à Sedan, en 1777, en qualité de commandant de l'artillerie de cette

(1) Elle a pour titre : *Récit historique de la découverte, du progrès et de la publicité de l'*Eau médicinale, etc. *in*-8°. de 104 pages.

ville. Depuis seize ans, il étoit attaqué de la maladie hypocondriaque, d'obstructions, d'une chûte de fondement, d'hémorroïdes internes et externes; il étoit dans un marasme effrayant; il fut six fois aux eaux, par ordonnance des médecins, sans avoir éprouvé de soulagement. La nouveauté le détermina à faire usage de l'*Eau médicinale :* les hémorrhoïdes disparurent, le fondement reprit son siége, les obstructions furent levées, l'atrabile fut évacuée, il reprit de l'embonpoint.

Ami de l'humanité, il essaya lui-même les effets que pouvoit produire une forte dose de cette eau; il en prit six gros; il fut beaucoup purgé par eau et par bas, sans tranchées, ni douleurs; quatre jours après, il fit à pied une promenade de trois lieues.

Il alla passer quelques mois à Metz; il m'écrivit qu'il avoit encore fait sur lui-même un second essai pareil au premier; que je pouvois être assuré qu'une forte dose d'*Eau médicinale* ne sauroit avoir de mauvaises suites; qu'il se portoit à merveille.

Madame sa sœur, qui réside à une lieue de Metz, donna six-gros d'*Eau médicinale* à une paysanne qui, depuis long-tems, avoit aux deux bras, depuis l'épaule jusqu'au bout des doigts, une dartre ou lèpre qui, par sa couleur, son épaisseur, ressembloit à une écorse d'arbre, et l'empêchoit de vaquer aux travaux rustiques. Elle lui recommanda d'en prendre la moitié en une fois, et l'autre huit jours après. La paysanne, de retour à son village, considérant le petit volume de la liqueur, prit le tout : elle fut travaillée, pendant quatre jours, d'évacuations par haut et par bas; dix jours après elle alla remercier madame de Lory, qui lui demanda si elle avoit pris en deux fois ce qu'elle lui avoit donné. *J'ai tout pris en une*, répondit la paysanne : *voyez, Madame,* ajouta-t elle en découvrant ses bras, *j'en suis guérie.*

Il résulte de ces trois expériences que cette Eau, prise à fortes doses, n'occasionne point de superpurgations dangereuses.

Il y a neuf ans qu'une pauvre femme, le quatrième jour de ses couches, se trouva fort incommodée d'une chûte de matrice grosse comme une bouteille de pinte; ses cuisses, ses jambes étoient enflées et rouges. Elle étoit abandonnée; on lui fit prendre trois gros d'*Eau médicinale ;* huit heures après, la matrice rentra comme un trait d'arbalête; en

vingt-quatre heures, l'enflure, la rougeur des cuisses et des jambes disparurent. *L'espèce d'eau-de-vie allemande* de M. Petitfils opère-t-elle de pareilles guérisons, et en aussi peu de tems?

Ce médecin, dont la charité est extrême, pour prévenir le public contre les prétendus mauvais effets de l'*Eau médicinale, par des vomissemens si long-tems soutenus*, avance que *plusieurs en ont été les victimes*. Quelques recherches qu'il puisse faire, je lui porte le défi d'en produire.

Tous ces fâcheux événemens, dit-il, sont arrivés, parce qu'il suppose gratuitement que je n'ai pas *la moindre connoissance de l'économie animale*, et *la première notion anatomique des parties malades*. Les sauvages de l'orient et de l'occident ne sont pas des Winflow; cependant ils se guérissent de leurs maladies avec des jus d'herbes qu'ils approprient.

M. Petitfils prétend qu'*un militaire, pour l'être bon, ne doit pas être autre chose*. L'étude de la botanique est aussi utile à un militaire que celle de la tactique; j'en ai souvent reconnu tous les avantages dans mes voyages de mer et de terre. Nos premiers pères, n'ayant pour objet que la propagation et la conservation de l'espèce, en firent leurs principales occupations: elle fut donc la première science. Le triomphe des consuls romains étoit orné des plantes les plus rares des Empires qu'ils avoient conquis. De grands et puissans rois, la plupart des anciens philosophes, les Egyptiens surtout, ont recherché et connu les secrets de la nature, qui nous ont été transmis de siècle en siècle, comme des héritages. Tous les souverains de l'Europe ont de magnifiques jardins botaniques que l'on cultive avec le plus grand soin, remplis des plus rares et des plus riches productions du règne végétal, plus analogue aux hommes que les deux autres. L'étude de cette science est devenue tellement à la mode, que presque toutes les dames qui passent sept à huit mois dans leurs campagnes, en font leur principale occupation: elles y trouvent l'utile et l'agréable.

Ce médecin ajoute, *qu'il est de la dernière simplicité d'imaginer qu'on doit faire fortune hors de son état primitif*. Discoride Anazarbéen, prince des botanistes, étoit soldat: s'il n'eût pas quitté son état primitif, posséderions-nous sa riche et magnifique collection de plantes? Si le pâtre

de Montalte n'eût pas secoué le joug de son état primitif, seroit-il monté au plus haut degré de la puissance suprême ? Si le célèbre Boërhaave n'eût pas quitté son état primitif de ministre évangélique, eût-il été un des plus grands et savans médecins de l'Europe ? Peu d'années avant sa mort, conversant avec ses amis, il leur dit : *Je ne désespère pas que, quelque jour, on découvre des plantes qui remédieront aux maladies rebelles aux remèdes connus.* Si Léonard de Vinci, Florentin, n'eût pas développé les talens de son vaste génie, eût-il été habile architecte, bon sculpteur, grand mécanicien, savant mathématicien, musicien, philosophe, poëte, historien et, qui plus est, anatomiste.

Il y a un an que j'eus l'honneur d'avoir un entretien avec M. Valmont de Bomare, célèbre naturaliste : je lui représentai que les gens de l'art assuroient que tout étoit connu dans le règne végétal : il me répondit que tout en étoit encore en l'a b c ; que ce règne étoit inépuisable ; qu'il y avoit plus à découvrir qu'on n'a découvert jusqu'à présent. Il m'a donc été possible de mettre ma main curieuse sur un simple dont les propriétés médicales ont été ignorées des anciens et des modernes : l'*Eau médicinale* qu'il renferme est le fruit de vingt-deux ans de voyages, de recherches très-pénibles et très-dispendieuses.

M. Petitfils a joint à sa lettre un *P. S.* conçu en ces termes : *L'amour de la vérité, de l'humanité, mon état, m'engagent à dire que la liste des victimes de cette Eau, imprudemment administrée dans notre ville et ses environs, surpasse de beaucoup celle des certificats donnés de cures prétendues opérées dans ce pays, certificats que la plupart des personnes désignées désavouent, en ajoutant qu'elles n'ont point eu la témérité de se servir d'un remède aussi violent, vraiment guerrier et bravement destructeur.* Sans doute les lecteurs judicieux me dispenseront de répondre à ces assertions purement gratuites, et à toutes celles du même genre qu'on pourra faire.

On ne connoît point d'exemple qu'un nouveau remède ait causé autant de surprise, d'étonnement, de réflexions, de mouvemens, d'analyses et de recherches que celui-ci.

Il y a des gens intéressés (et en grand nombre) qui emploient tout ce que le mensonge et la calomnie ont de plus noir pour anéantir cette eau, qu'ils assurent être un mauvais remède, sans pouvoir en donner de preuves. D'un

autre côté, une infinité d'individus, convaincus que l'*Eau médicinale* est une des plus précieuses productions médicales de la nature, n'épargnent ni soins, ni peines, ni dépenses, pour en découvrir la source. Si cette Eau étoit un mauvais remède, elle ne seroit pas décriée avec tant d'acharnement par les premiers, ni recherchée avec tant d'empressement par les derniers. Il est des hommes pervers qui, dominés par la passion du ressentiment, de l'envie, de la jalousie, de l'intérêt particulier, ne craignent point de se couvrir de honte et d'ignominie, en sacrifiant la vérité au mensonge. Les uns disent que cette Eau est un extrait d'ésule, d'autres de jusquiame, de belladone, etc. Il y en a qui ont publié que j'étois en correspondance avec un épicier-droguiste de la rue des Lombards, à Paris; qu'il m'envoyoit des charretées de noix vomiques, avec lesquelles je composois l'*Eau médicinale*. D'autres qui, sans doute, avoient une manière d'analyser supérieure à celle de MM. Cadet et Parmentier (1), ont répandu qu'après un long et pénible travail, ils avoient enfin découvert que cette Eau n'étoit autre chose que du jus de laitues, aiguisé avec de l'eau de chaux et quelques grains de vert-de-gris. Il en est qui ont dit et ne cessent de dire à ceux qui font usage de cette Eau, que c'est un poison lent : ils prédisent aux uns que, dans six mois, ils ne seront plus de ce monde, à d'autres dans deux ans, six ans, dix ans : comme si l'on ne devoit point mourir !

Malgré toutes ces mauvaises insinuations, l'*Eau médicinale*, par ses salutaires et constans effets, a obtenu la sanction de la plus saine partie du public. Il y a près de huit ans que le dépôt général de cette Eau est établi à Paris, chez M. Pollissard, négociant rue Geoffroy-l'Asnier. C'est une vérité que, pendant ces huit années, le magistrat de la police n'a entendu aucunes plaintes du public sur les prétendus mauvais effets de cette Eau, mais beaucoup de gens intéressés, qui, à force de vives et pressantes sollicitations, obtinrent, au mois d'avril 1778, la suppression de la distribution : il y eut tant de réclamateurs de considération de Paris et de Versailles, qu'elle fut rétablie le cinquième jour.

---

(1) Voyez le *Journal Encyclopédique* du premier mars 1783, pag. 342—344.

Je n'ai pas prétendu, par cette lettre, plaider ma cause, mais celle de la nature. Elle n'accorde ses faveurs qu'au travail et à la constance dans la recherche de ses trésors, qu'elle étale généreusement, sans mystère, aux yeux des mortels.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Sedan, le 9 juin 1783.

Réponse de M. Collet, Docteur en médecine à Troyes, à la critique que M. Petitfils, docteur en médecine à Sedan, avoit faite de l'Eau médicinale, dans le Journal Encyclopédique.

Troyes, le 1er. janvier 1783.

Monsieur, d'après la lecture de vos assertions, insérées dans le Journal Encyclopédique, en date du 15 mai dernier, je vous prie de me donner la liste intéressante des victimes de l'Eau médicinale, et le nom de ces personnes *honnêtes* qui désavouent leurs certificats. Puisse cette pièce curieuse dessiller tous les yeux. En attendant, permettez que je rende un légitime hommage à M, Husson, votre compatriote, ancien officier, également cher à la société par les vertus militaires et sociales.

Classez, comme il vous plaira, son remède; qu'il soit, ainsi que vous l'avez adroitement deviné, l'extrait d'une plante trop commune pour être chère, la gratiole . . . . l'herbe à pauvre homme infusée dans du vin d'Espagne; d'autres *habiles chymistes* assurent que le concombre sauvage *Asininus dictus*, ou encore *le bonnet de Saint-Ignace*, etc. etc. etc. en font la base, et *est nihil horum.*

D'accord avec l'expérience et la raison, il sera toujours vrai de dire que l'Eau médicinale est un précieux médicament, sans craindre les huées du peuple médecin, qui guérit à peine avec les remèdes les plus connus, avouez-le. J'en fais usage suivant l'indication; je l'associe souvent avec d'autres préparations, et mes malades s'en trouvent bien. Il veut être manié avec circonspection, quoiqu'il ne soit pas destructeur et meurtrier, comme le crient ceux qui ne le connoissent point; il y auroit du danger de le donner à la boullevue et moutonièrement. L'émétique, administré à propos et bien dosé, fait des miracles; entre des mains novices et inhabiles, c'est un poison; j'en appelle à la pratique. Ne confondez pas, Monsieur, le char-

latan avec le physicien vraiment observateur ; autant l'un est méprisable, autant l'autre mérite d'éloges. Sans l'activité d'hommes célèbres et laborieux nous serions encore au temps d'Adam.

A la lueur du flambeau de l'observation, l'art de guérir, la médecine est sortie des ténèbres ; si elle brille de nos jours, c'est à l'aide des découvertes utiles dont les savans l'ont enrichie. L'humanité souffrante doit avoir de grandes obligations aux savans Helvétius, Baxer, etc. etc. etc.; pourquoi n'en auroit-elle pas au brave Husson ; ses motifs sont louables, son remède est salutaire. Répondez ?

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* COLLET, D. M. M.

Comme les Lettres qu'on vient de lir sont autant de réponses aux détracteurs de l'Eau médicinale, *on a cru devoir les mettre à la suite de l'Avertissement.*

PREMIÈRE SUITE

DES PIECES JUSTIFICATIVES

DES EXPÉRIENCES FAITES

AVEC L'EAU MÉDICINALE.

N°. 93.

À M. HUSSON.

Troyes, le 7 mai 1783.

DONNEZ-VOUS de garde, Monsieur, de relever le certificat des invalides, il ne prouve absolument rien contre l'Eau médicinale ; les faits, les observations que vous avez rendus publics sont plus que suffisans pour l'anéantir. Point de détail.

Que ce certificat ait été mendié ; que la passion l'ait dicté après coup ; qu'il soit signé de gens faits, ou peu faits (comme les chirurgiens) pour décider de la vertu d'un médicament, peu importe. Vous avez des miracles à opposer à des riens....

J'ai reçu deux lettres de M. Marin Lequesne, négociant à Rouen. Dans la première, il demande mon avis sur l'Eau médicinale ; par la seconde, il me fait part des bons effets qu'il en a éprouvés. Goutteux depuis plusieurs années, âgé de soixante ans, il ne pouvoit remuer ni bras ni jambes ; il est soulagé : aussi est-il déterminé à en continuer l'usage. Il iroit trop vîte, si je ne l'arrêtois dans sa marche ; sa confiance est plénière. J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, COLLET, D. M. M.

N°. 94.

M. POLLISSARD.

Lorient, le 24 mai 1783.

Monsieur, un de mes amis, arrivant de Paris, vient de me faire part, en faveur d'un enfant que j'ai malade à la

suite d'une fièvre écarlatine avec fièvre et bouffissure générale, état qui m'inquiète, de l'ouvrage de M. Husson, ainsi que de deux fioles d'Eau médicinale, de laquelle j'ai fait commencer l'usage ce matin, malgré la fièvre; le frisson nous a paru moins long, ainsi que l'accès de près de deux heures, ce qui semble m'annoncer un succès heureux. D'après les témoignages authentiques insérés dans cet ouvrage que j'ai tout parcouru, les miracles qu'elle a opérés, le certificat y joint de M. Codercq, habitant de cette ville, les ressources qu'elle peut procurer à nos habitans, dans mille cas où la médecine échoue, me détermine, Monsieur, à vous marquer le desir. . . . . . Votre très-humble serviteur. *Signé*, GENTHON, Apothicaire de l'amirauté.

No. 95.

AU MÊME.

Troyes, le 28 mai 1783.

Monsieur, je me presse de vous envoyer le pendant du certificat des Invalides, pièce peu redoutable. Vous parlez d'une agitation universelle: vous en verrez ici une esquisse; de grace point de réponse à tous ces petits cris de guerre. Quand les armées seront en présence, et que les ennemis seront égaux en force, nous combattrons. . . jusqu'à ce moment, que j'attends avec impatience, *paratus sum et non sum turbatus.*

Donnez de l'Eau médicinale, soyez utile à l'humanité, le triomphe sera assuré; des faits, des guérisons, voilà l'appareil de la guerre, et les armes seules propres à nous rendre victorieux. . . Encore une fois, je suis tout prêt et tout enchanté de trouver l'occasion de vous assurer des sentimens distingués avec lesquels je ne cesserai d'être, Monsieur, etc. *Signé* COLLET, docteur en médecine.

No. 96.

A M. DUPONT, contrôleur des fermes du roi.

Caen, 1er. juillet 1783.

Monsieur et cher papa, je suis déjà à court de la provision d'Eau que vous m'avez envoyée; je n'en ai plus qu'une bouteille. J'ai entrepris avec le traitement de deux femmes, l'une jeune et attaquée depuis huit mois de spasmes nerveux du côté de l'estomac; elle rendoit pendant des heures, des

vents par la bouche avec une tension convulsive de tout le corps; elle devenoit noire comme l'encre, prête à étouffer; les différens remèdes, les bains même sembloient avoir augmenté ses accidens. Dans une des attaques, je lui en donnai un gros, autant le lendemain; cela n'a procuré aucune évacuation, mais les accidens ont disparu; j'ai procédé de même les deux autres jours. Le cinquième jour j'ai donné potion entière, qui fut suivie de quelques évacuations glaireuses; quelques jours après, je revins à la demi-potion que j'administrai deux jours de suite; enfin pendant tout ce temps, qui a été de douze jours, la malade n'a eu aucune attaque; mais trois jours après, le dernier demi-gros, ce fut dimanche, la malade eut une attaque; je crus devoir accuser l'arrivée des règles et une quantité de pois que la malade avoit mangés. Malgré les règles, j'ai fait prendre potion entière, qui a purgé doucement : hier jeudi j'ai réitéré; il n'y a point eu d'accident depuis dimanche; j'espère beaucoup, ainsi que les personnes qui s'intéressent à cette dame, auxquelles il a été fait les plus grands éloges du médicament par M. Piron, fils du libraire, conseiller, goutteux qui en a fait usage à son grand bien. Le recueil des certificats est entre les mains de plusieurs personnes de la ville; toutes me pressent d'en avoir toujours provision; ce que je ferai, et j'en pourrai procurer un grand débit....

Je traite encore une femme malade d'une perte depuis deux ans, à la suite de laquelle est survenu ulcère à la matrice, un écoulement *fanieux* de la plus mauvaise qualité, enfin dans un état où l'art n'offre absolument point de ressources. Je n'ai point vu d'observations de l'emploi de l'Eau dans cet état; je l'ai tenté; la suppuration me paroît plus louable, la malade plus vigoureuse, mais toujours tourmentée de coliques locales fixes, en conséquence de la plaie de la matrice... Au reçu de la présente, faites-m'en passer au moins vingt-quatre bouteilles; je les attends avec la plus grande impatience, et suis avec le plus tendre respect, votre fils et serviteur. *Signé* DEJEAN, docteur et professeur royal aux écoles de médecine de Caen.

N°. 97.

AU MÊME.

Caen, le 12 août 1783.

Monsieur et cher papa, les bouteilles vont me manquer; j'ai parfait la guérison de ma femme vaporeuse moyennan

neuf bouteilles données, tantôt par demie, tantôt par potion entière; ma femme à ulcère en a déjà pris neuf. Je vois chez elle un changement sensible en bien; depuis plusieurs jours le sang ne coule plus; les coliques locales ayant la plaie pour cause et pour siége ont beaucoup diminué; l'écoulement est blanc et peu abondant; j'en administre à une femme dont la rate et le foie, après un an de fièvres quartes devenues continuelles, ont acquis un volume énorme. Le foie paroît en meilleur état, la malade est plus à l'aise, la fièvre a diminué, l'appétit est revenu. Je traite la petite Larcher, réduite au plus pitoyable état par la suppuration de presque toutes les parties de son corps, dont les extrémités sont mutilées à faire horreur; j'en suis à la quatrième bouteille; les douleurs sont calmées, les chairs beaucoup plus vermeilles; les succès pourront d'autant plus suivre mon administration de la Liqueur, que je l'accompagne des moyens adoptés par l'art dans les différens cas; j'ai guéri aussi un goutteux, c'est-à-dire, j'ai anéanti le paroxime au moyen de quatre gros; les deux premiers en deux fois, le second d'une seule potion.... Je crois qu'il est du plus grand intérêt pour M. Husson, que son Eau soit administrée par un homme de l'art de bonne foi, qui rende en tout tems hommage à la vérité, et qui n'en hasarde pas l'usage au péril de la discréditer. Je vous prie, cher papa, de m'en envoyer vingt-quatre bouteilles; sous peu de jours vous pourrez m'en faire un envoi plus considérable, dont je prévois avoir besoin..... Recevez, s'il vous plaît, les respects les plus tendres de votre fils, mon cher papa. *Signé*, DEJEAN, D. M., professeur royal de médecine en l'université de Caen.

N°. 98.

M. POLLISSARD.

De Caen, le 4 septembre 1783.

Monsieur, j'ai reçu, ces jours derniers, une lettre de reproches de M. Dupont, sur ma négligence à répondre à la lettre honnête que vous m'avez écrite. Je confesse que je n'en suis pas tout-à-fait exempt, et je vous prie d'en agréer mes excuses. Je désire bien vraiment, Monsieur, comme ami de l'humanité et consacré par état à son service, que les moyens de diminuer ses maux se multiplient, n'importe par quelles mains; et l'intérêt en vain élevera des ennemis contre un remède dont on aura éprouvé d'heu-

reux effets. Je vous avouerai cependant que l'homme d'état qui l'administre n'est pas sans crainte, jusqu'à ce que des succès multipliés, dans ses mains, le mettent à même de lever la tête; je me crois néanmoins obligé de rendre hommage à l'Eau de M. Husson, dans le cas où je l'ai employée. Premièrement, l'été dernier en ayant emporté de Paris une bouteille de six gros, à la sollicitation de M. de Montcarel, je fus à même de l'essayer en arrivant à ma campagne : une pauvre femme de quarante et quelques années, à la suite d'une fièvre mal traitée, étoit tombée dans une bouffisure considérable; ses cuisses, ses jambes étoient d'une grosseur effrayante; le ventre, l'estomac étoient remplis d'un volume d'eau qui menaçoit la malade d'une suffocation prochaine; elle étoit dans la plus grande foiblesse. Je lui administrai une cuillerée à café de l'eau; trois heures après le vomissement des matières pituiteuses fut abondant. Le vomissement fini, l'estomac fut débarrassé; le lendemain, une nouvelle prise provoqua un flux d'urines extraordinaire; le désenflement s'opéra à vue d'œil; une troisième prise termina la cure : la convalescence ne fut pas longue. Quelque tems après, j'en administrai deux gros à une femme que j'avois traité méthodiquement d'une fièvre quarte; elle avoit eu plusieurs rechutes de fièvres de différens genres, et ce, depuis quatorze mois. Le lendemain d'un nouvel accès, ces deux gros lui procurèrent doucement plusieurs évacuations; elle ne revit plus de fièvres. Je voulus m'administrer à moi-même une forte portion du restant de l'eau, à dessein de me purger; elle ne produisit aucun effet; et je crois devoir vous communiquer à ce sujet une remarque intéressante : étonné du peu d'impression que l'Eau avoit faite sur moi, j'observai la bouteille, et j'examinai un dépôt dans le fond; dépôt qui n'étoit dû qu'à la matière tenue en dissolution dans la liqueur qui s'étoit précipitée, soit par le laps de tems, soit par quelque mouvement de fermentation; ce qui doit considérablement changer l'effet. J'ai depuis traité une jeune femme, attaquée de vapeurs convulsives depuis plus de huit mois; tous les remèdes qui paroissoient indiqués, les bains même, avoient augmenté les accidens; elle avoit des paroximes de deux à trois heures, dans lesquels elle étoit sur le point de suffoquer. La première demi-prise suspendit un de ces accès sans procurer d'évacuation; la seconde, donnée le lendemain, en procura deux ou trois : après

quatre demi-potions, une entière purgea amplement de matières glaireuses. Dans l'espace de plus d'un mois, il n'y eût que trois accès, encore on crut devoir les attribuer à quelques indiscrétions dans le régime. On a employé jusqu'à dix-huit gros: ce qui m'étonna ce fut que les deux derniers gros procurèrent un vomissement considérable de matières glaireuses pendant tout un jour, et jusqu'alors la malade n'avoit pas même éprouvé de nausées; elle jouit de la meilleure santé.

Je traitois dans le même tems une femme réduite au plus triste état par une perte de deux ans, suivie d'un ulcère à la matrice; elle rendoit alternativement ou du sang ou un pus icoreux de la plus mauvaise qualité, tellement âcre qu'il lui corrodoit les parties et les cuisses: cette femme avoit été sujette aux hémorroïdes, et étoit de constitution très-bilieuse. Je lui ai administré neuf bouteilles, tantôt par prises entières, tantôt demie; la bile a été évacuée, la perte à peu près supprimée; et le pus a tellement changé de qualité, qu'il ressemble plutôt à des fleurs blanches, et tellement adouci qu'il ne fait plus apercevoir son passage.

Quatre gros administrés à un des principaux goutteux de notre ville, ont suspendu le paroxime dans deux fois vingt-quatre heures; il en avoit ordinairement pour plus d'un mois. Je tente de guérir une jeune fille de quinze ans, ulcérée dans toutes les parties de son corps, ayant perdu tous les doigts d'une main, excepté le pouce; l'autre main affectée au point de faire craindre la même perte; les cuisses, les pieds entamés, surtout un considérablement sous les doigts. La plaie s'est desséchée, les croûtes sont tombées, et ont laissé une chair vermeille; nous n'avons plus de plaie qu'à une main; l'affection prend son origine au berceau et tient du scrophuleux et du vénérien: j'en vais continuer le traitement avec assiduité; elle est à la sixième prise de sa bouteille: je désire encore une fois que mon zèle à être utile puisse tomber et sur le public et sur l'auteur, qui méritera grandement de ses semblables. Dans l'instant on me remet une boîte de quarante gros de liqueur, elle va se trouver consacrée suivant l'intention de M. Husson: il en sera pour son Eau, moi pour mes démarches; et je lui ferai l'hommage de tout l'honneur, ce sera son bien. Il règne ici des fièvres de tous les genres; c'est un champ ouvert aux succès de son Eau; j'en vais faire des

essais; je désire qu'ils soient heureux. Remerciez-le, Monsieur, du généreux de son procédé, comme je vous remercie de l'y avoir porté. Il doit (m'écrit mon papa) faire un nouveau recueil de l'Eau médicinale. Je souhaite que mes observations vous forcent d'y ajouter un troisième volume. Je serai vrai sur tous les points. S'il arrivoit quelques accidens, ce que je ne prévois pas, vu la précaution que je prends, n'allant d'abord que par demi-doses, je vous en ferai part de même, et M. Husson sera sûrement d'aussi bonne foi envers le public.

Je suis avec les sentimens qui vous sont dus, etc. *Signé* DEJEAN, docteur-médecin, et professeur royal de médecine en l'université de Caen.

N°. 99.

AU MÊME.

De Rouen, le 3 juin 1783.

J'ai, Monsieur, administré l'Eau médicinale avec beaucoup de succès; ses effets m'ont surpris. Si vous acceptez la proposition que vous fait M. Lequesne, je serai à même d'en user sur toutes les maladies qui sont indiquées dans la brochure que j'ai, et de vous en rendre un compte exact. J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération, Monsieur, votre très-humble serviteur. *Signé*, DAVID, premier chirurgien à l'Hôtel-Dieu.

No. 100.

AU MÊME.

De Rouen, le 4 septembre 1783.

Monsieur, M. Lequesne m'a fait remettre, dans le tems, la boîte et l'envoi d'Eau médicinale que vous avez bien voulu m'annoncer; recevez-en, Monsieur, je vous prie, mes sincères remerciemens, qui n'ont été retardés que par des affaires multipliées de mon état. Dans ce tems-ci, je l'emploierai exactement suivant vos vœux de bienfaisance, et je me ferai un plaisir d'en rendre le bon témoignage, que l'usage que j'en ferai justifiera sans doute; car jusqu'ici, si elle n'a pas eu un succès aussi prompt et aussi complet que des personnes indiscrètes dans leurs espérances l'avoit désiré, je vois avec plaisir qu'elle a toujours

fait du bien, et jamais de mal, et qu'elle est un excellent remède, surtout pour la goutte. Je vais en faire usage pour des fleurs blanches habituelles, et cela chez plusieurs femmes à l'hôpital et ailleurs : je vous ferai, avec plaisir, part du résultat; mais quoi qu'il en soit, que cette Eau soit le suc d'une seule plante quelconque (ce que je crois), ou qu'il entre dans sa préparation des ingrédiens particuliers, il n'en est pas moins vrai qu'elle produit des effets heureux dans bien des cas où les remèdes ordinaires, les mieux indiqués, ont été sans effet; je dirai toujours hautement ce que je pense à l'égard de ce remède. J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé David, maître en chirurgie des colléges de Paris et de Rouen, premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

N°. 101.

Certificat de M. Codercq.

Aujourd'hui est comparu pardevant les conseillers du roi, notaires au Châtelet de Paris :

Sieur Jacques-Louis Codercq, secrétaire de M. de Gourlade, écuyer, conseiller au conseil supérieur de Pondichery, seigneur de Saint-Vrain, demeurant ordinairement en la ville de Lorient, de présent à Paris, logé rue Saint-Martin, paroisse St.-Nicolas-des-Champs.

Lequel a, par ces présentes, apporté et mis en dépôt ès-mains de M^e. Girard, l'un des notaires soussignés, pour être par lui placé au rang de ses minutes, un certificat par lui fait et souscrit de l'épreuve salutaire qu'il a faite sur lui-même de l'Eau médicinale de M. Husson, de Sedan, dans l'accès le plus violent d'une goutte dont il est attaqué depuis nombre d'années, ainsi qu'il est plus au long expliqué audit certificat, et ce tant pour rendre justice à la vérité, que pour perpétuer le souvenir d'une cure qu'il regarde comme merveilleuse, et enfin pour la rendre plus notoire et publique.

Lequel certificat, contrôlé à Paris par Lezan, greffier, cejourd'hui représenté par ledit sieur Codercq, en conséquence et de sa réquisition expresse, demeuré annexé à la minute des présentes, pour en être délivré des expéditions à toutes personnes qu'il appartiendra, en son absence comme

en sa présence ; ledit certificat dudit sieur Codercq certifié véritable, signé et paraphé en présence des notaires soussignés.

A ce faire étoient présens et sont intervenus M. Jacques-Alexandre de Courlade, écuyer, conseiller du roi en son conseil supérieur de Pondichery, seigneur de Saint-Vrain, demeurant ordinairement en la ville de Lorient, de présent à Paris, susdite rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs.

M. Jean Pothonier, négociant, sous la raison Pothonier et compagnie, demeurant à Paris, susdite rue Saint-Martin, et paroisse St.-Nicolas-des-Champs.

Et M. Laurent Besne, aussi négociant, demeurant à Paris, susdite rue et paroisse.

Lesquels ont déclaré et certifié, pour servir de notoriété quand et à qui il appartiendra, avoir la plus parfaite connoissance des faits rapportés dans le certificat dudit sieur Codercq, dont mention est ci-dessus, et qui est annexé à la minute des présentes, comme tout s'étant passé sous leurs yeux, ce qu'ils attestent pour rendre justice à la vérité.

Dont acte requis et octroyé pour servir et valoir ce que de raison.

Fait et passé à Paris ès demeures des parties, l'an mil sept cent quatre-vingt-trois, le sept mars, et ont signé la minute des présentes demeurée à Me. Girard, l'un desdits notaires soussignés.

Suit la teneur dudit certificat.

Je soussigné Jacques-Louis Codercq, secrétaire de M. de Courlade, écuyer, seigneur de Saint-Vrain, conseiller au conseil supérieur de Pondichery, demeurant à Lorient, de présent en cette ville, même maison que M. Girard, notaire, et messieurs Pothonnier et compagnie, négocians, rue Saint-Martin, certifie que depuis sept ans j'ai été sujet à de violentes attaques de goutte dont les fréquens accès dans tous les membres me causoient des douleurs insupportables, qui se terminoient par être perclus des mois entiers ; qu'un de ces accès très-violens, est celui qui m'est survenu en arrivant à Paris avec

M. Courlade, sur la fin du mois dernier ; qu'aussitôt j'ai, comme les précédens accès, eu recours aux remèdes usités, tant internes qu'externes, mais toujours infructueusement ; qu'enfin réduit dans l'état le plus affligeant, j'ai heureusement été informé, par un ami de M. Courlade, que l'Eau médicinale de M. Husson de Sedan, avoit singulièrement la vertu d'arrêter, promptement et sans danger, la fureur de cette redoutable maladie ; que d'après les assertions de cette personne, et les invitations de M. Courlade, j'ai pris, dans le fort de ces accès, deux gros d'Eau médicinale. Je déclare donc que dans l'espace de deux heures, après l'incorporation, j'ai passé de l'état de souffrance à celui d'un grand calme ; que je me suis endormi très-paisiblement ; que mon sommeil a été des plus tranquilles ; que le lendemain, à mon réveil, je n'ai ressenti ni éprouvé d'échauffement et d'irritation ; qu'ensuite de quelques évacuations que j'ai subies dans la journée, l'enflure, dont j'étois prévenu, a tellement diminué, que j'ai pu, dès le même jour, remuer les mains et les doigts ; que même j'ai pu me lever, pour donner le tems de faire mon lit ; que les jours suivans, je me suis trouvé absolument libre, exempt de douleur ; que le troisième jour qui a suivi, j'ai repris une deuxième prise, qui a consolidé et achevé mon rétablissement, et j'ai ressenti mes forces se rétablir sensiblement ; j'observe de plus, qu'à raison du grand nombre d'attaques précédentes, ma main gauche étoit tellement affoiblie, qu'à peine je pouvois, de cette main, soulever le moindre objet ; que maintenant elle a recouvré la même force qu'avant les accès de goutte, dont je fixe l'époque à l'année mil sept cent soixante-quatorze. Je dois ajouter encore aux présentes déclarations, que ma santé se fortifie de jour en jour, par l'exemption absolue où je suis de toute douleur ; ce que je certifie d'autant plus volontiers, que le cinquième jour, qui étoit le mardi gras, j'ai été, partie à pied, dîner auprès de Montmartre, et le lendemain à la comédie, accompagné de MM. Pothonnier et Besne. Sans cette heureuse expérience que je viens de faire sur moi-même, je ne pourrois jamais me persuader qu'un moyen si simple, et d'un si petit volume, puisse renfermer une vertu aussi puissante, et tant d'efficacité, contre un mal aussi cruel et irrémédiable jusqu'à présent que la goutte. C'est pourquoi je désire, pour le bien de l'humanité, que ma déclaration soit publique,

et qu'elle contribue à rendre à l'auteur d'une aussi importante découverte, toute la justice qui lui est due. Fait à Paris, le six mars mil sept cent quatre-vingt-trois.

Signé CODERCQ. Au-dessous est écrit, contrôlé à Paris le sept mars mil sept cent quatre-vingt-trois.

Signé LEZAN.

L'original dudit certificat, certifié véritable, signé et paraphé, est demeuré, comme dit est, annexé à la minute de l'acte dont expédition est des autres parts; le tout demeuré audit Me. Girard, notaire. *Signé* MONY et GIRARD. En marge est écrit, scellé lesdits jour et an, avec paraphe.

No. 102.

CERTIFICAT de M. le chevalier de Jassaud.

Je soussigné, certifie et déclare à qui il appartiendra, m'être servi personnellement en différentes circonstances de l'Eau médicinale de M. Husson, ancien officier au service de Sa Majesté, résidant à Sedan, dont j'ai éprouvé les effets les plus salutaires, et entr'autres avoir vu une dissolution d'un gonflement de rate, tendant à l'obstruction, traité par les remèdes ordinaires, et qui n'a cédé qu'à cet excellent remède, et que la personne qui en a fait usage sur mon conseil jouit de la plus parfaite santé; en foi de quoi j'ai signé le présent. A Paris, ce 7 mars 1783. *Signé* DE JASSAUD, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

No. 103

M. HUSSON.

Paris, le 12 avril 1783.

Monsieur, je me reprocherois d'avoir été si long-tems à vous donner des témoignages de ma reconnaissance, si je n'avois cru devoir m'assurer bien positivement que les incommodités pour lesquelles j'ai fait usage de votre Eau médicinale, ne seroient sujettes à aucun retour. Aujourd'hui que je crois avoir acquis cette certitude, je m'entretiendrai volontiers des obligations infinies que je vous ai, et j'entrerai dans le détail des incommodités dont cette Eau bienfaisante m'a procuré la guérison.

Il y a environ dix ans que je m'aperçus, pour la première

fois, d'une petite rougeur accompagnée de démangeaison, qui m'étoit survenue sur la main droite entre le pouce et l'index. Cette rougeur augmenta insensiblement assez pour reconnoître que c'étoit une dartre; cependant comme elle n'étoit pas considérable, je n'y fis pas pour lors grande attention. Elle se dissipa d'elle-même au bout d'un certain tems, et c'est de cette époque que j'ai commencé à me sentir la respiration gênée en marchant, et sur-tout en montant, ce qui m'occasionnoit de la toux, du sifflement et tous les symptômes qui caractérisent l'asthme. Je ne saisis pas d'abord le rapport de ces deux incommodités, que je regardois comme accidentelles et indépendantes; je ne commençai à le soupçonner qu'après plusieurs reprises alternatives de ces deux incommodités, qui augmentoient à chaque reprise.

J'habitois une terre en Champagne, l'hiver de 1777 à 1778; je vins passer trois mois à Paris; peu de tems après mon arrivée ma dartre reparut plus vive qu'elle n'avoit encore été, et dura tout le tems de mon séjour. Je repartis vers Pâques; pendant la route ma dartre disparut tout-à-coup. Je cessai d'en être surpris, lorsque je me déchaussai en arrivant, et que je me trouvai la jambe toute rouge; je compris que l'humeur n'avoit fait que se déplacer pour se porter sur la jambe; effectivement au bout de deux jours de repos la rougeur de la jambe se dissipa et la dartre reparut. Le médecin que je consultai me fit prendre des bouillons amers pendant trois semaines, et me purgea; après ces préparatifs il m'a fait prendre d'une poudre composée d'athiops antimonial, de pierres d'écrevisse et de sucre; j'en ai fait usage pendant trois mois, et n'ai point entendu parler de dartres depuis; mais je n'ai point été quitte de mon asthme, qui, au contraire, est devenu plus incommode que jamais, surtout lorsque je me mettois en train de marcher; soit à jeun, soit après mes repas, l'étouffement me prenoit accompagné de sifflement et augmentoit par degré, au point que la respiration me manquant absolument au bout de quatre ou cinq cents pas, j'étois obligé de m'arrêter et de rester en place à souffler et à tousser l'espace d'environ une demi-heure. Cette première crise passée, je pouvois continuer de marcher, difficilement à la vérité, et la respiration gênée, mais du moins je n'étois plus obligé de m'arrêter; cette incommodité n'a cessé que pour faire place à une sciatique extrêmement douloureuse, qui m'a duré environ trois se-

maines, au bout desquelles elle m'a quitté pour faire place à l'asthme : comme j'en étois fort incommodé, j'ai consulté de nouveau ; on m'a remis à l'usage des bouillons amers, on m'a purgé plusieurs fois, sans que j'en aie ressenti aucun soulagement ; ne sachant comment m'en procurer, j'imaginai de me remettre à l'usage du café à l'eau après dîner, que j'avois interrompu depuis long-tems ; je réussis par là à déloger cette humeur qui s'étoit fixée sur la poitrine, mais je n'y gagnai pas beaucoup, puisqu'elle se reporta aussitôt d'un autre côté, et je fus pris d'une sciatique aussi douloureuse que la première, mais beaucoup plus longue, puisqu'elle m'a duré six mois entiers, pendant lesquels je ne pouvois ni rester assis ni supporter la voiture. Au bout de six mois de souffrance cette humeur se déplaça encore pour se reporter sur la poitrine : c'est pour lors que je me trouvai fort mal. J'avois perdu l'appétit ; j'étois prodigieusement changé et maigri ; cette humeur me suffoquoit ; je ne savois que faire ; on me conseilloit de me faire faire un cautère ; et j'y avois une extrême répugnance. C'est dans ces circonstances qu'un de mes amis me rendit le plus grand des services en m'indiquant votre Eau médicinale, à laquelle je suis redevable de ma parfaite guérison. J'eus l'honneur de vous écrire pour lors, il peut y avoir deux ans et demi, et sur votre réponse, je me déterminai à en faire usage : l'effet a surpassé mon attente ; à peine avois-je pris la première prise, que je sentis que cela me détachoit les humeurs qui m'enveloppoient la poitrine ; le lendemain j'attendois avec quelques inquiétudes les vomissemens, ou les évacuations abondantes que je croyois devoir en être la suite ; rien de tout cela : sur les quatre heures de l'après-midi, voyant que cela n'opéroit pas, je sortis pour me promener ; j'éprouvai encore mon étouffement ordinaire, mais ce fut pour la dernière fois ; le soir je commençai à être un peu purgé, et cela continua le lendemain. Ce jour-là, lorsque je sortis encore l'après-midi, je fus merveilleusement surpris de marcher librement, sans avoir la respiration gênée que très-médiocrement ; vous jugez bien que cela m'encouragea à continuer : après la troisième prise je me suis senti la poitrine absolument dégagée ; l'appétit revenoit, et j'éprouvois un bien-être que je ne connaissois plus depuis long-tems ; j'ai continué en éloignant les prises et observant de plus longs intervalles. C'est ainsi que dans l'espace de trois mois je me suis insensiblement rétabli ; l'appétit est

revenu, j'ai repris mon embonpoint et meilleur visage, et jouis depuis d'une très-bonne santé, sans aucun retour des incommodités qui m'avoient tant fatigué.

Les expressions me manquent pour vous exprimer toute ma gratitude ; je vous dois, Monsieur, le bien le plus précieux, et je désespérerois de m'acquitter, si je ne savois que l'estime et la considération publiques sur lesquelles vous vous êtes acquis de si justes droits, sont le seul prix qu'ambitionne quiconque, ainsi que vous, consacre ses veilles au soulagement de l'humanité souffrante. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* LELARGE, ancien payeur de rentes.

No. 104.

M. POLLISSARD.

Paris, le 12 avril 1783.

Je ne sais, Monsieur, de quels termes me servir pour vous marquer ma reconnoissance ; en effet, je suis plus pénétré que je ne peux l'exprimer. L'Eau médicinale que vous m'avez fait passer m'a produit un effet miraculeux. Depuis le 3 mars j'étois tourmenté par la goutte dans les deux bras, les deux mains, les deux genoux et les deux pieds. Je ne pouvois m'aider d'aucuns de ces membres qu'avec des douleurs inouíes. J'ai été dans cet état jusqu'au 6 avril, époque à laquelle M. de Bussy me fit conseiller de faire usage de cette excellente liqueur. Des trois prises que vous m'avez envoyées, j'ai pris la première, ledit jour 6 avril, sur les dix heures du soir, et le lendemain huit heures du matin je n'avois plus de douleurs. L'enflure considérable que j'avois dans toutes les parties affectées disparut absolument, et je fis le tour de ma chambre sans bâton et sans le secours de personne. J'ai continué à prendre les deux autres prises de quatre jours en quatre jours, comme vous me l'avez ordonné. Ces dernières m'ont enlevé les dartres que j'avois aux deux jambes, qui ne paroissent plus. Si je ne marche pas encore aussi facilement que j'ai fait, ce n'est que l'effet de la foiblesse. Je n'ai absolument plus de douleurs. Il faut que j'aie cruellement souffert, puisque ma peau s'est renouvelée dans toutes les parties qui ont été affectées.

La découverte de cette composition, ou pour mieux dire de la plante dont on tire cette Eau bienfaisante, mérite que l'humanité élève un trophée à celui qui l'a faite. Veuillez,

Monsieur, dans votre correspondance, lui en marquer toute ma gratitude. J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération, etc. *Signé* Billot, échevin de la ville d'Espinal en Lorraine, et de présent rue Croix-des-Petits-Champs, hôtel Bourbon.

N°. 105.

Au même.

Du Raincy, près Paris, le 28 avril 1782.

Monsieur, je n'ai pas assez de voix pour dire à tout le monde ce que j'ai ressenti des bons effets de l'Eau médicinale. J'en ai rendu compte à S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans. Je suis originairement goutteux. J'ai particulièrement depuis quinze à seize ans éprouvé de furieux accès, presque à chaque renouvellement de saisons, quand je m'en trouvois quitte pour huit à douze jours de cruelles douleurs, et autant et souvent un mois, même plus, de bien gênante et laborieuse convalescence (mon frère est dans le même cas). Je fus pris d'un accès au pied le jour de Pâques, 20 du courant. Je souffris le lundi, mais le mardi les douleurs étoient excessives. Je m'attendois à passer une cruelle nuit, quand à neuf heures du soir je pris une prise de votre Eau. A dix heures la vivacité des douleurs se passèrent. Je dormis paisiblement jusqu'à sept heures du matin que le purgatif commença son effet. L'un de mes pieds étoit alors très-enflé; et quoique ne souffrant point au lit, il me fut impossible de me poser sur ce pied: à chaque selle je me trouvois mieux; de sorte qu'à quatre heures après midi je me chaussai et fus dans mon salon joindre une nombreuse société d'amis, occupés moins à jouer qu'à plaindre la situation où ils me croyoient encore. Rien n'égala leur surprise de me trouver chaussé, lestement disposé et très en état de danser; ce que je ne fis pourtant pas, à cause du purgatif qui me mena encore plus de huit heures après. Je montai à cheval le jeudi, ai beaucoup été à pied, ainsi que depuis, sans plus de ressentiment que si jamais je n'eus connu la goutte. Il ne me reste plus qu'une de ces précieuses bouteilles. J'en ai cédé à des amis, et donné trois à des pauvres de la paroisse pour différentes maladies... J'irai l'un de ces jours faire une nouvelle provision chez vous. J'ai l'honneur d'être, avec respect et re-

connoissance, Monsieur, votre très-humble serviteur. *Signé* CHARLEMAGNE, maître de postes et fourrier des écuries d'Orléans.

N°. 106.

AU MÊME.

Villers-Cotterêt, le 29 avril 1783.

Monsieur, je vous prie de m'envoyer pour dix-huit liv. d'Eau médicinale de M. Husson. Je vous prie aussi que ce soit des petites bouteilles par portions. Comme c'est pour trois personnes, vous m'enverrez aussi des imprimés pour les remettre aux personnes, pour leur indiquer la manière de la prendre. Moi-même j'ai déjà pris une prise qui m'a fait beaucoup de bien. Demain je prends la seconde. J'espère qu'elle opérera beaucoup pour le mieux..... J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* LENTÉ, valet-de-chambre de monseigneur le duc d'Orléans.

N°. 107.

Extrait d'une lettre écrite de Lorient, par madame Codercq à son mari.

Le 5 mai 1783.

Sais-tu que nos habitans t'ont une obligation infinie d'avoir osé prendre de l'Eau médicinale. Encouragé par ton exemple, Etienne le Tailleur en a pris. Il souffroit de la goutte depuis le mois de septembre. Vendredi dernier ses douleurs étoient extrêmes; il avala une dose, souffrit encore une demi-heure, et s'endormit. A son réveil il se trouva soulagé : il avoit une main dont il ne pouvoit faire usage; à présent il s'en sert comme de l'autre. M. Fortin, père de madame Deschâteles, en a pris pour même cause : il a été à la selle 12 fois, et le lendemain a été à l'assemblée chez sa fille.

M. Bonnet, pour ses maux d'estomac, en a pris aussi; il se trouve soulagé. Les médecins avoient crié contre toi; à présent ils crient qu'il faut attendre, et qu'il faut des expériences répétées avant de prononcer pour. Cependant on convient que pour la goutte cela est bon. Le mal, c'est qu'il n'y a guère de cette Eau ici : on devroit y établir un bureau. Je te croirois obligé, comme bon citoyen, de donner avis de ce remède dans ton pays, où tu sais qu'il y a bien des martyrs de cette malheureuse maladie.

N°. 108.

M. Pollissard.

De Rouen, le 10 mai 1783.

Monsieur, j'ai différé réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 : voulant voir l'effet que me feroit l'Eau médicinale par continuité, j'en ai pris six doses en différentes fois. Je m'aperçois à présent que l'effet en est merveilleux, et que c'est un vrai remède pour détruire la goutte ; mais comme j'ai cette misérable torture depuis très-long-tems...., ce seroit toujours beaucoup si les accès étoient interrompus, et que les attaques fussent moins fréquentes. J'ai trouvé jusqu'à présent dans le remède beaucoup de soulagement, puisque je suis plus leste, le sommeil meilleur : j'ai même la peau plus grasse, et toute la portion ordinairement affectée plus libre.... Je me figure guéri pour le bien aise où je me trouve, pourquoi je suis bien décidé à continuer à prendre l'Eau médicinale tous les huit jours, observant, si le remède me fatigue, de mettre un intervalle plus long et plus court si je puis le supporter.

.... Il ne me gênera pas de distribuer l'Eau médicinale que j'ai de trop pour mon usage. J'en ai donné une vingtaine de phioles, et aussitôt que j'en aurai encore j'en distribuerai pareille quantité : c'est pourquoi je vous prie de m'en envoyer encore cent douze bouteilles Je dois vous dire que M. David, chirurgien de notre Hôtel-Dieu, doit l'administrer à une dame qui a des vapeurs tournantes à la folie, etc. Je vous prie de me croire, avec le plus parfait dévouement, Monsieur, votre très-humble serviteur. *Signé* Marin Lequesne, négociant, administrateur de l'Hôtel-Dieu, à Rouen.

N°. 109.

Au même.

Lorient, le 30 mai 1783.

Monsieur, sur la réputation qu'acquiert journellement l'Eau médicinale de M. Husson, dont vous avez le dépôt, et notamment l'effet qu'elle vient de produire dernièrement sur deux de nos concitoyens, M. Arnoux Dessaulsays et

le sieur Etienne, tous deux attaqués de violens accès de goutte, qui en ont été soulagés aussitôt l'usage de cette Eau, c'est-à-dire, de la même manière que l'a été M. Coderçq, secrétaire de M. de Gourlade ; ces bons effets ayant eu lieu sur des sujets connus, m'engagent à vous faire une demande, Monsieur, de quatre bouteilles d'Eau médicinale de M. Husson, de chacune huit gros ou une once, afin d'en avoir pour secourir au besoin les personnes qui désireroient s'en procurer sur le champ ; car depuis quelques mois je m'aperçois que cette Eau s'accrédite singulièrement ici, et qu'il n'y a que la difficulté de s'en procurer qui en éloigne l'usage. Bientôt les environs de cette ville en feront autant. J'ai l'honneur d'être, avec considération, Monsieur, votre très-humble serviteur. *Signé* COIFFARD.

N°. 110.

AU MÊME.

Rouen, le 3 juin 1783.

Monsieur, j'ai différé réponse à celle dont vous m'avez honoré le 26 mai, parce que j'ai essuyé une attaque de goutte qui a été dissipée par quelques cuillerées d'Eau médicinale ; en conséquence je suis mieux, puisque la douleur est à peu près passée, et que je me sens en état d'écrire. Je crois que par le passé j'ai usé avec trop de précipitation de ce remède ; c'est ce qui m'a dérangé. Je comprends facilement que la goutte qui me tourmente étant un très-ancien mal, je ne puis guère en espérer une guérison complète ; ce qui fait que je ne manque cependant pas de courage, c'est que j'éprouve de bons effets, tant du remède que du régime ; et si absolument il faut se priver de souper, je ne mangerai plus le soir qu'une soupe...

M. David, qui, comme la faculté, n'avoit pas de confiance à l'Eau médicinale, est surpris de ses effets. La dame à qui il en a administré cinq doses, est tranquille à présent ; ses vertiges sont à peu près cessés, ce qui l'engage à suivre de très-près l'effet de ce remède. S'il est en votre pouvoir, vous pouvez lui en envoyer cent phioles qu'il administrera aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, et à coup sûr cet habile homme rendra justice au remède.... J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble serviteur.

Signé MARIN LEQUESNE, administrateur de l'Hôtel-Dieu.

N°. 111.

Au même.

Chatou, le 21 juin 1783.

Recevez, Monsieur, mes remercîmens et ma plus sincère reconnoissance de l'accueil que vous avez bien voulu faire à celui qui a été, de ma part, vous demander des imprimés de M. Husson; vous pouvez être bien assuré qu'à l'exception d'un exemplaire que je garde pour moi, les autres seront employés à porter au loin dans nos provinces la connoissance du remède de M. Husson, et vous devez vous attendre que plusieurs personnes ne tarderont pas de recourir à vous sur l'invitation que je leur en ai faite; car je ne dois pas vous taire que la seule lecture du petit livret, quand j'y ai vu tant de bons effets attestés par tant d'honnêtes gens, sous les yeux de médecins aussi habiles et aussi bons praticiens, cette lecture m'a tellement affecté, que j'ai regardé comme un devoir pour moi d'en faire part à mes amis malades, surtout de maladies les plus invétérées; elle m'a inspiré le désir d'en faire usage pour moi-même, pour sortir, s'il est possible, de l'état de souffrance où la goutte me tient depuis près de six mois: ce que je ferai incessamment aussitôt que j'aurai quelques jours de loisir. Si j'étois dans le cas d'avoir besoin d'autres exemplaires de petits livrets, je recourrai à vous avec confiance, d'après l'offre obligeante que vous avez la bonté de me faire, et en cela je croirois servir, non-seulement mes amis, mais aussi toute la patrie; car je crois devoir vous observer que le petit imprimé est trop laconique pour pouvoir jamais faire la même impression que celle du livret. Je sens parfaitement que dans un débit considérable la multitude innombrable de livrets deviendroit trop dispendieuse; mais n'y auroit-il pas moyen d'y suppléer? La première fois que vous ferez réimprimer les petits imprimés, il suffiroit, ce semble, de dire dans une petite addition l'abrégé du livret. Cet abrégé ne contiendroit autre chose sinon qu'on a annoncé au public, avec les lettres et certificats sur la fièvre tierce invétérée..... de guérison sur la goutte, etc.... sur chaque maladie, le nombre de guérison, en y ajoutant le nombre, et même les noms, si cela n'allongeoit pas de trop, de messieurs les médecins et chirur-

gens habiles et connus qui ont assez de confiance dans le remède pour l'employer eux-mêmes, ainsi que le nombre de ceux qui, sans l'employer, l'autorisent pour leurs malades. En réunissant ainsi dans cinq ou six lignes d'impression ces divers objets, l'imprimé deviendroit plus intéressant et diminueroit la dépense des livrets, puisqu'il en donneroit la quintescence.

Vous ne devez pas être surpris de la lenteur du gouvernement, qui ne tend qu'à laisser plus connoître et plus accréditer un remède, et dont l'autorité n'a jamais plus de force sur les esprits que quand elle a été plus lente. Je ne doute nullement, et vous n'en devez pas douter non plus, que le remède continuant à réunir et les succès et les suffrages des gens de l'art (pourquoi ne le feroit-il pas, c'est un principe et un effet physique qui ne doivent point varier, sauf les étourderies que pourroient faire des malavisés dans l'application), attirera l'attention, l'autorisation et les secours du gouvernement. Je suis charmé de cette occasion de vous témoigner les sentimens d'estime bien sincères que m'inspirent la candeur et la droiture avec laquelle vous avez attesté les bons effets de ce remède sur vous et sur madame votre épouse, ainsi que le zèle désintéressé qui vous porte par amour pour les autres hommes, à vous charger du tracas d'un pareil débit. C'est dans ces sentimens que je suis, Monsieur, votre serviteur. *Signé* Bertin, conseiller d'état.

N°. 112.

Au même.

Alençon, le 25 juin 1783.

Madame, j'ai apporté ma grande et grosse fièvre à Alençon, où j'ai été malade au point que j'ai été administrée en viatique. Je suis mieux à présent; et si bien même, que je me hasardai hier d'aller à la messe et de prendre un demi-gros de l'Eau médicinale. Je m'en trouve beaucoup mieux; je vois même sensiblement mon sein diminuer, ainsi que les douleurs. J'ose espérer, madame, qu'avec la persévérance j'obtiendrai la guérison que j'en attends. J'ose donc m'adresser à vous, madame, et vous supplier de me procurer encore trois petites phioles semblables à celles que M. Pollissard a eu la bonté de me donner. J'aurois pris la liberté de lui écrire directement, si j'avois pu me souvenir de son adresse. Au reste, madame, l'intérêt que vous avez

bien voulu prendre au triste état dans lequel j'étois chez vous, me fait trouver une grande satisfaction en vous donnant de mes nouvelles.

Si M. Pollissard vouloit me faire passer son adresse, elle me seroit non-seulement utile, mais encore à bien d'autres, qui m'ont déjà demandé de cette Eau merveilleuse. Pardon des peines que cela pourra vous occasionner. J'ai l'honneur d'être, avec la plus vive reconnoissance et respectueux attachement, madame, *signé* GERARD, femme Guilmaux, concierge de Bicêtre.

N°. 113.

M. HUSSON.

De Bretigny, le 4 juillet 1783.

Il est bon, Monsieur, que vous sachiez que votre remède a singulièrement la vertu de rétablir les suppressions de règles. Je viens d'en faire une expérience tout-à-fait admirable, sur une femme de chambre qui étoit à la campagne où j'étois chez une de mes amies. Une très-petite cuillerée à café, moins d'un gros, l'a remise dans l'état naturel; elle jouit depuis de la meilleure santé. J'avois déjà fait plusieurs expériences en ce genre, mais celle que je rapporte ici nous a tous satisfaits et a surpris beaucoup de personnes dans la maison; il seroit à souhaiter qu'un effet aussi avantageux fût généralement connu pour le bien de l'humanité, que ces sortes d'accidens désole. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc. *Signé* la baronne d'ESPAGNAC, douairière.

N. 114.

M. POLLISSARD.

De Montereau, le 8 juillet 1783.

Monsieur, vous devez avoir bien mauvaise idée de moi; on crie furieusement contre ma négligence d'avoir été si long-tems à vous faire mes remercîmens pour l'Eau médicinale et souveraine de M. Husson. On a épuisé tout mon avoir; il ne me reste pas une goutte de ladite Eau dont je puisse faire part au public; j'en ai seulement réservé deux gros pour moi dans le cas où je me trouverois malade ou indisposé, tant j'y ai confiance. Entr'autres merveilleuses cu-

res que j'ai opérées avec le seul secours de l'Eau médicinale, je ne vous cite que celle d'une jeune dame qui étoit attaquée depuis long-tems d'une épilepsie qui la désoloit, elle et toute sa famille, et qui n'a pas reparu depuis qu'elle fait usage de l'Eau médicinale. Comme cette dame n'est plus dans ce pays-ci, et qu'elle m'en demande, oserois-je vous prier de vouloir bien me faire le plaisir de lui en envoyer six gros. Cette dame demeure à Vertus en Champagne. Je vous prie de les adresser à M. de Bonisaut, employé dans les fermes du roi, partie des Aides, à Vertus en Champagne, c'est pour madame son épouse. Je vous donnerai un détail circonstancié de cette cure surprenante et de plusieurs autres, et vous verrez, mon cher ami, que je n'ai point abandonné l'Eau médicinale, mais que j'y ai la plus grande confiance, et que je ne cesse de la faire connoître dans ses effets merveilleux. Je vous prie, si vous le pouvez, de m'en envoyer une petite provision pour achever la cure des maladies extraordinaires que j'ai entreprises. Vous savez que le coche de Montereau part de Paris le jeudi à sept heures; je serois enchanté d'en recevoir vendredi matin, si cela est possible; cinq à six malades attendent après. La poste va partir, et il ne me reste que le tems de vous assurer du sincère et respectueux attachement avec lequel je suis tout à vous. *Signé* THUIN, curé de Saint-Maurice, et ancien chanoine de la Collégiale.

No. 115.

Billet de madame de Baudeville, pour commissions à Paris.

De. . . . . le 14 juillet 1783.

Carville fera dire à Saint-Louis de passer chez M. Pollissard, lui dire que l'Eau médicinale a fait des merveilles au gendre du sieur Grenouville, *qui étoit demeuré* perclus d'une *sciatique dans les genoux depuis le mois d'août* 1782; *il en a fait usage au mois de mai, et depuis ce tems il va à deux ou trois lieues autour de chez lui; auparavant, il ne pouvoit aller d'un bout de sa cuisine à l'autre sans béquilles.*

N°. 116.

AU MÊME.

De Paris, le 15 juillet 1783.

Je vous remercie, Monsieur, de l'exemplaire que vous

avez bien voulu m'accorder de la collection des effets de l'Eau médicinale. Je l'ai lu avec satisfaction, mais sans étonnement. Vous avez peut-être oublié que j'ai pris de cette Eau, il y a environ six ans, pour une surdité que j'éprouvois périodiquement toutes les années, à l'approche de l'hiver. Depuis que j'ai fait usage de l'Eau médicinale, je n'ai plus rien ressenti de mon incommodité annuelle, contre laquelle j'avois inutilement employé les ressources de la médecine. Je peux même dire avec vérité que l'usage que j'ai fait de cette Eau, il y a six ans, m'a délivré de plusieurs petites incommodités auxquelles j'étois sujet, telles que maux de tête, lassitudes et malaises. Nombre de personnes de ma connoissance ont fait usage de l'Eau médicinale, et toutes en ont éprouvé les effets les plus salutaires. J'ai eu sous les yeux la preuve la plus complète de l'efficacité de ce remède sur une personne qui demeure dans ma maison; mais votre recueil ne contient rien d'aussi merveilleux que la guérison de mademoiselle Bertrand de la Moncelle, demeurant à Chaillot, dont l'état déplorable et la guérison opérée par le secours seul de l'Eau médicinale, ont été connus de toute sa famille et de ses amis : si ce remède pouvoit être rendu public, je crois que ce seroit un présent à faire à l'humanité souffrante, qui seroit dispensée de toutes les dépenses auxquelles l'expose, en bien des occasions, l'insuffisance des remèdes connus. Je joins mes vœux à ceux que présente votre collection pour l'autorisation d'un remède qui me paroît supérieur à toutes les ressources ordinaires de l'art. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* GOULLEAU, avocat aux conseils du roi, rue Saint-Martin, près de celle Aubry-le-Boucher.

N°. 117.

De Valence en Dauphinois, le 9 août 1783.

Monsieur, votre Eau médicinale vient de faire ici, et pour ainsi dire entre mes mains, une espèce de miracle, dont, pour le bien de l'humanité et pour l'avantage de ma ville, et de ma province même, je ne peux pas me dispenser de vous rendre compte.

Un de mes amis, revenant de Paris, avoit apporté seulement deux petites bouteilles de votre Eau; il y avoit été engagé par plusieurs de ses connoissances qui lui avoient dit des merveilles de cette Eau, la plupart comme témoins oculaires, ou comme l'ayant éprouvé elles-mêmes. Il

s'étoit proposé d'en faire usage la première fois qu'une attaque de goutte, à laquelle il est très-sujet, lui en fourniroit la triste occasion ; l'attaque est survenue, mais son médecin n'ayant pu la lui conseiller, ne la connoissant point du tout, ni par sa nature ni par ses effets, mon ami n'a pas osé la prendre. Dans ces entrefaites, un vieux domestique à moi, très-goutteux depuis long-tems, qui essuie ordinairement au moins une attaque chaque année, et quelquefois fort longue, a été assailli des douleurs les plus vives ; il avoit déjà passé deux nuits cruelles, lorsque je me suis avisé de prier mon ami de me céder ses deux petites bouteilles ; j'ai fait préparer mon homme par quelques humectans, tant par haut que par bas, mais fort légèrement ; ensuite je lui ai fait prendre l'Eau, que j'avois préparée moi-même, conformément à l'instruction imprimée ; c'étoit le troisième jour de l'attaque, sur les onze heures du soir ; je ne vous dirai point les effets que ce remède a produits, parce qu'ils sont absolument les mêmes que ceux qui sont détaillés dans le certificat de M. Codercq, secrétaire de M. de Gourlade, dont il m'est tombé un imprimé entre les mains, avec ces deux différences essentielles, et très-concluantes en faveur de l'efficacité du remède : la première est que je n'ai pas mis la petite bouteille entière, c'est-à-dire les deux gros, et que j'en ai laissé au moins le quart, ou demi-cuillerée à café ; la deuxième différence est que mon vieux domestique n'a pris que cette première dose, et que la répétition qui a eu lieu pour M. Codercq le troisième jour, a paru si inutile au malade lui-même, qui ne l'étoit plus, qu'il a désiré qu'elle lui fût conservée pour une autre et meilleure occasion ; il n'en a donc pris qu'une seule et unique dose, d'environ un gros et demi tout au plus ; et dès le lendemain il a été en état de faire son ouvrage comme à l'ordinaire, dans la maison et au dehors ; il s'est obstiné malgré moi, ou du moins à mon insu, à courir la ville dont le pavé est très-mauvais ; il l'a parcourue, sans chercher à en éviter les descentes et montées, et sans le secours d'aucun bâton ni canne, ce qui a si peu nui à l'avancement de sa guérison, que deux jours après il a pu mettre dans le soulier son pied malade ; ce qu'il ne pouvoit après ses autres attaques, même guéri, que quinze jours ou même trois semaines, et un mois après sa guérison ; cet événement, qui date de dix à douze jours, pendant lesquels mon vieux domestique n'a plus ressenti la moindre douleur, a fait

sensation dans la ville, mais n'a pu encore déterminer entièrement la confiance, qui ne peut être solidement fondée que sur des épreuves réitérées, et des observations exactement suivies, sur les différentes maladies à la guérison desquelles l'Eau médicinale paroît être propre; c'est le service important que j'ai pris la résolution de rendre au pays que j'habite. Je suis, etc. *Signé* DE TARDIVON, abbé général de l'ordre de Saint-Ruf.

N°. 118.

M. POLLISSARD.

Paris, ce 19 août 1783.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien m'envoyer douze bouteilles d'Eau médicinale de M. Husson. Vu le bien que j'en ai éprouvé, je ne puis m'effrayer de ce qui a été marqué dans le journal dernièrement, et qui m'a fort étonné, d'après la lettre écrite à madame la marquise de l'Escalopier, il y a quelques années. Enfin, quant à moi, je ne puis que faire l'éloge de cette Eau médicinale. J'avois depuis nombre d'années une douleur au côté droit, et qui étoit à de certaines époques très-violentes. Je ne digerois point, je ne dormois pas; deux prises et demie m'ont soulagée au point que je puis dire être dans le cas d'en prendre peu encore, pour être parfaitement contente de ma santé. Ma femme de chambre est aussi persuadée que moi que j'ai rendu un abcès. La quantité que je vous demande de cette Eau, est non-seulement pour moi, mais pour soulager dans l'occasion des personnes qui m'intéressent et qui pourroient en avoir besoin, ma confiance étant entière dans ce remède, qui seul m'a véritablement soulagée. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble servante. *Signé* R. DE SAINT-SAUVEUR, rue Grange-Batelière.

N°. 119.

M. HUSSON.

De Paray-le-Monial en Charollois, le 21 août 1783.

Monsieur, nous avons essayé ici votre Eau, par le moyen de M. de Bourdeville, capitaine en second de grenadiers au régiment de Beaujolois, en quartier en cette

ville, qui la tenoit de vous-même, et voici ce qu'elle a opéré. Madame Dézert, jeune femme de notre ville, s'est guérie radicalement avec deux prises d'Eau médicinale, d'une glande qu'elle avoit au col, grosse comme une noix, qui lui causoit des douleurs affreuses, ainsi que de deux dartres vives qu'elle avoit au bras gauche, le tout sans aucunes préparations, et en quatre jours.

Mademoiselle de la Baqc, fille d'un garde du corps, avoit un vomissement presque continuel depuis fort long-tems; elle a été guérie avec une seule prise de deux cuillerées à café de votre Eau : elle mange de tout, sans sentir si elle a un estomac, auparavant si douloureux. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc. *Signé* le chevalier DE FAVEROLLES, ancien officier des carabiniers, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

N°. 120.

Du 22 août 1783.

M. Polissard est prié de la part de madame Amet, de lui envoyer six prises de l'Eau médicinale avec quelques livres; c'est pour Strasbourg. Mon époux est presque guéri de sa goutte : les jambes ne sont plus du tout enflées, ce qu'il a éprouvé considérablement dans ses voyages. Il lui reste une main encore bien foible; il continue d'en prendre de huit jours en huit jours. Je pense qu'il se formera dans ladite ville un bureau, si ceux qui sont affligés de cette maladie éprouvent le même bienfait. *Signé* femme D'AMET, courrier de Strasbourg.

N°. 121.

AU MÊME.

De Paris, le 27 août 1783.

Monsieur, je vous prie de faire mettre douze prises de l'Eau médicinale dans une boîte; c'est pour Strasbourg. Mon époux jusqu'à ce jour est entièrement guéri de sa goutte; malgré cela, je lui en fais prendre une prise dans les quatre jours qu'il est auprès de moi, ce qui fait quinze jours d'intervalle. Marquez-moi, s'il vous plaît, s'il peut continuer. Il est fort, de plus, disposé à faire mauvaise

digestion, ce qui lui occasionne des débordemens de bile. Vous m'enverrez, je vous prie, trois prises de plus, et séparément des douze autres. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble servante. *Signé* femme D'AMET, courrier de Strasbourg.

N°. 122.

M. POLLISSARD.

Paris, ce 24 août 1783.

Je me suis informé, Monsieur, de l'effet qu'a éprouvé le trésorier de Sorbonne. Je ne sais pas le nom de son médecin (car il en a eu plusieurs, depuis un an qu'il est malade). Ce dernier lui a ordonné le quinquina, que le malade ne prend pas, surtout depuis que l'on l'a engagé à prendre de l'Eau médicinale. La première cuillerée à café qu'il a pris d'Eau médicinale, lui a procuré le sommeil qu'il avoit perdu depuis huit mois, il a de plus éternué et mouché facilement, et au bout de vingt-quatre heures de cette demi-prise, il a été douze fois facilement et abondamment. D'après le bien qu'il en a ressenti, il en a pris quatre jours après une prise qui l'a fatigué; actuellement il continue de la prendre à demi-prise. Son médecin, au bout de huit jours, dans la bonne foi que c'est son quinquina qui a mis son malade dans le bon état où il le trouve, lui a dit avant hier soir, qu'il valoit aujourd'hui douze livres, et qu'il y a huit jours, qu'il ne valoit pas douze sols. Le malade avoit bien de la peine à se retenir d'envie de rire. Il ne pouvoit pas marcher, actuellement il marche, et reconduit son médecin jusqu'à son escalier. En tout il y a du mieux, et le malade prend grande confiance à ce remède... J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc. *Signé* PLATRIER, caissier de M. Tourtant, receveur général des finances de Champagne, rue neuve Saint-Roch, près celle des Petits-Champs.

Nota. *A l'instant où cette lettre est donnée à l'impression, on apprend que la santé de M. Tallcir, qui n'est pas entièrement rétablie, continue à aller de mieux en mieux, et qu'il a tant de confiance dans l'Eau médicinale qu'il espère de sa persévérance une parfaite guérison.*

No. 123.

AU MÊME.

Du Château de Dourdan, le 3 septembre 1783.

Recevez, Monsieur, pour M. Husson, le fidèle témoignage que je dois aux vertus de son Eau médicinale, dont j'ai beaucoup à me louer, ayant totalement dissipé une tention nerveuse qui m'étoit restée dans la partie gauche de la tête, ainsi que des lassitudes et pesanteurs dans les jambes, occasionnées par une humeur rhumatismale et goutteuse qui y étoit remontée il y a environ quatre ans, pour ne m'être pas purgé à propos. Les eaux de Balaruc, l'émétique, l'alkali-fluor volatil, etc. que l'on m'a administré avec douleurs, mais, plus que cela, le retour des douces chaleurs des mois de mai et juin, ont remis toutes choses dans leur état naturel; à cette tension près, avec un gonflement dans les pieds qui m'étoient restés, et que votre remède seul a extirpé, depuis deux mois que j'en ai fait usage pour la première fois, et que je me propose de continuer avec confiance.

Je ne connois rien, Monsieur, de moins répugnant ni de plus facile à prendre que l'Eau médicinale, ni de régime plus aisé à observer pour s'y préparer. La jalousie et l'envie, de tous tems les fléaux de l'humanité auront beau exercer leur malignité, je doute qu'elles puissent parvenir à détruire la bonté et l'utilité de cette Eau merveilleuse, que la vérité doit promulguer pour celui du soulagement de notre frêle machine. C'est ce que je fais avec autant de reconnoissance que de plaisir. C'est avec ces sentimens que j'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, etc. *Signé* ODILLE DE MENNECOURT, ancien capitaine de dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

N°. 124.

AU MÊME.

Chaillot, le 5 septembre 1783.

Depuis quelques années ma santé est très-mauvaise, et le sang étoit vicié par nombre de chagrins, saisissemens et événemens fâcheux. Il y a particulièrement trois ans que

des circonstances affligeantes portèrent le coup le plus funeste à ma mauvaise santé. Il me survint un clou sous le bras; j'eus recours aux remèdes ordinaires, cet accident fut dissipé, mais le fond de ma santé étoit toujours très-mauvais. Les personnes de l'art n'osoient me conseiller des remèdes. Il y a deux ans que je sentis un bouillonnement dans la tête, qui me faisoit jeter par les oreilles des eaux rousses, trois ou quatre fois par mois, et m'occasionnoit des douleurs dans la tête. L'engorgement étoit tel, qu'il me rendoit sourde de tems en tems. J'ai pris des médecines ordinaires; mais il y a six mois, et peu de jours après, une dernière médecine, précédée et suivie des précautions d'usages, je fus très-surprise de me trouver dans un pire état. Les douleurs de tête ont augmenté. J'ai perdu tout sommeil; je redoutois de me coucher, de crainte d'être étouffée par l'humeur que je sentois dans la tête; disparition absolue des mois et apparition fâcheuse. Mes oreilles se sont enflées et durcies. Il m'a semblé être menacée de périr par un abcès dans la tête, et par l'hydropisie tout à la fois. Tout annonçoit chez moi la décomposition du sang. Enfin la fièvre me prit la semaine de Pâques dernier. C'est dans cet état qu'une personne respectable qui avoit fait usage de l'Eau médicinale me conseilla d'en prendre. Je commençai par en prendre pendant douze jours par petites doses. Je ressentis un travail étonnant dans la tête, et fus purgée doucement. La fièvre disparut. Ces premiers succès m'ont encouragé. Je pris une plus forte dose, d'un gros et demi, qui me fit rendre par la bouche deux grandes cuvettes de bile verte, et beaucoup par les selles. Après cette évacuation, il est sorti de mon oreille droite plein une coquille de noix de pus, comme sang corrompu. Dès ce moment les douleurs ont diminué, j'ai continué les prises à des distances. J'ai rendu par la bouche, en huit jours de tems, huit cuvettes d'eau bilieuse. Dans l'intervalle, les mois ont été rétablis, et tout accident à cet égard a cessé. J'ai rendu pendant quelques tems du sang par le nez et par la bouche ; enfin le traitement s'est réduit à quatorze gros d'Eau médicinale, à une tisanne de fleurs de mauve, racine de guimauve, graine de lin et fleurs de bouillon blanc; et pour boisson ordinaire, fleurs d'ortie blanche, infusée dans de l'eau fraîche, et tous les accidens de tous genres ont disparu. Mes forces sont revenues au point que j'ai fait depuis mon rétablissement de

très-grandes promenades à pied, et que j'en fais tous les jours; enfin je me porte bien, et ma guérison est un miracle. Je crois que tous les souverains de la terre devroient acheter un remède aussi précieux à l'humanité. *Signé* BERTRAND DE LA MONCELLE.

No. 125.

AU MÊME.

Paris, le 5 septembre 1783.

Madame Platrier, Monsieur, m'a prié de vous faire passer l'adresse de M. le trésorier de Sorbonne, rue des Noyers. Son nom est Taloir, trésorier de Sorbonne. Il ne prend plus d'Eau pour laisser revenir ses forces. Après quoi il en reprendra. Il ne tousse plus, dort bien, mange bien, et sort: car il a été en Sorbonne. Il est gai, et je crois qu'il a actuellement beaucoup de confiance en cette Eau....

La cuisinière de madame Gricourt avoit les doigts des mains recourbés en dedans, avec des gersures; elle en a pris trois bouteilles, et ses mains sont redressées et font peau neuve. Actuellement elle est rue Notre-Dame des Victoires, nº 26.

J'ai vu l'autre jour quelqu'un de la société, qui dit que M. le marquis de Bullion, grand chimiste, a découvert la simple, et qu'il a fait de cette Eau; qu'elle a la même couleur, le même goût, et que ce n'est que de l'*herbe à pauvre homme*. Il peut en faire tant qu'il voudra, je n'en prendrai que de celle prise chez vous, qui mérite non-seulement la confiance de M. Husson, mais même celle du public, en sacrifiant, ainsi que madame Pollissard, vos plaisirs pour rendre service au public. Je crains que l'on ne rende un mauvais service à l'Eau médicinale, en permettant le fruit, tel mûr qu'il soit. Je sais que c'est un chirurgien qui l'a conseillé ou permis. Mais je crains que l'on abuse de la permission, et qu'il en arrive malheur, qui sera rejeté sur l'Eau médicinale. Moi, en gardant le régime le plus strict, je m'en suis très-bien trouvé, et je ne profiterai pas de cette mauvaise permission, que je crois contraire. Je désire me tromper. Cela vous procurera beaucoup de gourmands et de gourmandes de plus.

Je suis, avec considération, Monsieur, etc. *Signé* LETRÉSOR DE FONTENAY, aumônier de monseigneur le duc d'Orléans, rue neuve Saint-Roch, maison de M. Platrier.

N°. 126.

M. HUSSON.

A Toulon, le 9 septembre 1783.

Il y avoit long-tems, Monsieur, que je me proposois d'avoir l'honneur de vous écrire, pour vous faire part des progrès qu'a faits votre remède sur plusieurs personnes de cette ville auxquelles je l'ai administré. Je puis dire avec vérité que sans cela elles seroient péries ; il s'est élevé des jaloux de ses succès, mais j'ai franchi la barrière, n'ayant d'autres intentions que de secourir mes semblables ; le dernier que j'ai guéri est un capitaine de ce département, qui étoit depuis trois mois attaqué d'une colique néphrétique qui lui avoit même aliéné le cerveau ; avec deux prises de votre Eau médicinale il est guéri radicalement, étant dans ce moment à la campagne, et jouissant de la meilleure santé. La guérison de ce dernier malade m'a fait détester des. . . . Depuis trois mois, moi et ma famille ne faisons usage que de votre remède lorsque nous nous sentons indisposés, duquel nous nous trouvons très-bien. *Signé* VARILLAND, ve. GUILLEMARD.

N°. 127.

M. POLLISSARD.

Paris, ce 10 septembre 1783.

Monsieur, je dois vous rendre compte que dans les grandes chaleurs de l'été, j'ai été surpris subitement d'une rétention d'urine très-violente, d'un abattement universel avec douleur aux amigdales et dans les gencives, au point qu'avec peine je pouvois mâcher de la mie de pain et l'avaler ; j'ai resté dans cet état fâcheux près d'un mois à cause d'affaires pressées qui ne me permettoient pas de faire aucun remède. Enfin, excédé par le mal, accablé d'une fièvre inflammatoire, j'ai eu recours à l'Eau médicinale dont j'ai éprouvé, comme par le passé, les plus heureux effets. J'en ai pris une première dose qui, dans moins de deux heures, a calmé les douleurs aiguës dont

j'étois tourmenté ; deux autres prises, à cinq à six jours de distance, m'ont rétabli dans le meilleur état possible. Je m'empresse de vous faire part de cet heureux succès, qui n'est pas le premier sur moi, afin de faire connoître, autant qu'il dépendra de moi, les ressources infinies de votre précieuse Eau pour le soulagement de l'humanité souffrante. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* STOUCRAD, ancien officier de cavalerie au service de France.

P. S. Vous n'ignorez pas sans doute, Monsieur, les heureux effets de l'Eau médicinale sur M. Fontaine, ancien chef de Gobelet de la Reine, demeurant à Argenteuil, âgé de soixante-dix-neuf ans. Il avoit une incontinence d'urine depuis dix ans, ne pouvoit pas rester un quart-d'heure au lit, et par conséquent ne pouvoit prendre aucun repos ; le second gros d'Eau médicinale lui a procuré un sommeil tranquille et profond de dix heures de suite ; un bourlet dur et sec qui s'étoit formé au bas-ventre s'est adouci et devenu flexible comme le reste du corps ; son incontinence d'urine est diminuée au point de ne point l'incommoder pendant toute la nuit. Son état est tel que, malgré son âge, il monte à cheval comme un jeune homme, et marche avec une agilité qui le surprend lui-même.

N°. 128.

AU MÊME.

De Paris, le 12 septembre 1783.

Je me fais un devoir et un plaisir de vous rendre compte, Monsieur, des effets salutaires que j'ai éprouvés de l'Eau médicinale ; je vous dois, en mon particulier, l'hommage de la plus vive reconnoissance. Avant l'usage de cette Eau, j'éprouvois continuellement au creux de l'estomac un froid si vif, qu'une pièce de flanelle, à deux ou trois doubles, ne pouvoit le réchauffer, et une si grande sensibilité, que, malgré la précaution d'avoir l'habit fort large, je ne pouvois le boutonner sans arrêter sur-le-champ ma digestion. Forcé à ne me permettre que les alimens les plus sains, mes digestions étoient toujours pénibles et laborieuses, et si imparfaites, que j'avois tous les soirs des accès de tristesse et de mélancolie. Mes jambes, habituellement enflées depuis plusieurs années, le devenoient excessivement dans

les chaleurs de l'été, et d'une telle foiblesse depuis trois ans, que j'avois de la peine à marcher. Toutes les incommodités ont disparu, Monsieur, par vingt prises d'Eau médicinale, et dans l'espace de trois mois, ainsi qu'une dartre dont l'humeur devenoit tous les jours plus abondante. Plus de froid, plus de sensibilité à l'estomac. Il digère toutes sortes d'alimens, et sans efforts. Je mange indifféremment toutes sortes de fruits, que j'étois obligé de me refuser avec le plus grand soin. Mes jambes sont parfaitement nettes et remplies de vigueur et de légèreté. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé*, l'abbé DE LUSCAN, grand-vicaire de Gap, maison de M. le marquis de la Grandville, rue du Faubourg Saint-Honoré.

No. 129.

A M. HUSSON.

De Paris, le 22 septembre 1783.

Je viens, mon cher Husson, de faire l'expérience la plus heureuse de votre Eau médicinale. C'est la quatrième qui a sauvé la vie à moi ou aux miens.

Le plus jeune de mes fils, pensionnaire au collége de Navarre, m'a été renvoyé malade d'une fièvre putride et maligne, lundi 15 septembre. Le principal me mandoit en le renvoyant, que le médecin lui avoit déclaré que cette maladie étoit grave et méritoit la plus grande attention. L'avis étoit bien nécessaire ; car un médecin et un chirurgien qui étoient comme par hasard chez moi, lui trouvèrent la langue et le palais absolument noirs. Ma femme en fut si effrayée qu'elle se trouva mal. Le soir même je donnai à l'enfant un gros d'Eau médicinale dont l'effet fut, dans les vingt-quatre heures, de diminuer considérablement la fièvre et les autres symptômes fâcheux, et de faire cesser le délire. Deux jours après il a pris un second gros qui a supprimé absolument la fièvre. Cette seconde prise l'a purgé abondamment, et lui a fait rendre des matières parfaitement noires et infectes. Le lendemain, qui étoit le cinquième jour de sa maladie, il s'est levé fort gai ; un troisième gros a achevé sa guérison. Il a continué depuis à se fortifier, de manière qu'aujourd'hui 22, il seroit en état d'aller au collége.

Vous pouvez juger aisément, mon cher Husson, de ma

joie ; car le chirurgien et le médecin m'avoient annoncé que c'étoit une maladie de quarante jours, et m'avoient beaucoup inquiété sur l'événement.

Ainsi en huit jours plus de maladie, la convalescence même finie.

Recevez, mon cher Husson, mon remercîment de m'avoir procuré la connoissance d'un pareil remède. Vous connoissez toute mon amitié ; quel nouveau motif pour la resserrer, s'il étoit possible. Je suis, etc. *Signé* POLLISSARD, négociant, rue Geoffroy-Lasnier, n°. 39.

Fait très-important pour les *maladies épizootiques*.

N°. 130.

A M. POLLISSARD.

De Sedan, le 26 septembre 1783.

Il vient de se passer ici un fait qui prouve l'utilité de l'Eau médicinale pour les maladies des bêtes à corne.

M. Charles Chardon, frère de celui que vous connoissez, a une vache. Un vétérinaire et un autre guérisseur l'ont traitée pour une maladie à la suite d'avoir fait un veau.

La vache alloit de mal en pis. Samedi dernier ils déclarèrent qu'elle n'étoit plus en état de prendre aucun remède (elle étoit enflée et d'une foiblesse extrême) ; qu'elle mourroit la nuit d'ensuite.

M. Chardon leur répondit : Puisque vous jugez qu'elle doit mourir cette nuit, attendez un instant. Il apporta un gobelet d'eau commune dans lequel il mit six gros d'Eau médicinale que le vétérinaire donna à la vache, sans savoir que c'étoit de l'Eau médicinale. Trente heures après elle évacua une quantité prodigieuse d'humeurs d'une odeur infecte ; la bête se leva et mangea de l'avoine. J'ai été la voir, elle se porte à merveille. Le vétérinaire l'ayant aussi été voir fut si surpris qu'il dit : *Adieu l'école vétérinaire*. Je suis, etc. HUSSON.

P. S. Voici un fait qui seul est capable de confondre vos détracteurs, qui ne cessent de publier que votre Eau médicinale est meurtrière.

Une fille, cuisinière, se trouvant dans un état de grossesse, pour ne le point avouer, parvint dans sa maison à faire ac-

croire qu'elle avoit un squirre occasionné par une peur qui avoit supprimé les règles ; on lui administra dix prises d'Eau médicinale de semaines en semaines, qui laissèrent sa grossesse intacte, augmentèrent sa santé. On remarqua que cette fille ne témoigna pas le moindre désir de la saignée ; son état ne changeant pas, on cessa l'Eau médicinale, et cette fille, dans l'intention d'accélérer sans doute sa délivrance, prit en son particulier un lavement dans lequel elle mit 4 gros d'Eau médicinale. Quelques jours après, elle se retira à l'Hôtel-Dieu, où elle accoucha le plus heureusement : ce fait remarquable est à la connoissance de nombre de personnes, particulièrement de M. de Brotonne, docteur de la faculté de Paris ; de M. Balbatre, organiste de S.-Roch, et de madame son épouse.

Indépendamment des lettres et certificats qui forment ce supplément, on pourra se procurer un plus grand nombre de témoignages de l'efficacité de l'Eau médicinale par les personnes ci-indiquées, qui l'ont éprouvé elles-mêmes, ou qui en ont été témoins ;

SAVOIR :

M. Targesse, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, hôtel d'Harcourt, rue de la Harpe, vis-à-vis celle du Foin.

M. Chendelet, docteur en médecine de la faculté de Reims, place du Chevalier du Guet.

M. Brogniart, ancien chirurgien, chevalier de l'ordre royal de Saint-Lazare.

M. Ravel, maître en chirurgie, rue des Mauvais-Garçons Saint-Germain.

M. Bernard, neveu du feu frère Côme, maison d'un apothicaire, près la rue des Gravilliers, rue du Temple.

M. Michelet, maître en chirurgie, à l'Orient.

M. Sery, maître en chirurgie, à Pontoise.

M. Julien, ancien chirurgien, rue Culture-Sainte-Cathérine.

M. Dumont de Valdajou, chirurgien renoueur des camps et armées du roi, a obtenu avec deux prises d'Eau médicinale la guérison d'une violente sciatique, qui l'avoit mis dans l'impossibilité de remplir les fonctions utiles de son art envers le public.

M. Jourdain, chirurgien-dentiste, rue et quai de la Vallée.

M. Meunier, maître en chirurgie, à Fontainebleau.

M. Vespres, chirurgien, à Gonesse.

M. Clediers, maître en chirurgie, démonstrateur de physique expérimentale, rue des nobles, à Clermont-Ferrand.

M. Leroy de la Fangdinierre, chirurgien-dentiste, maison de M. Cadet, apothicaire, rue Saint-Honoré.

M. Farron, ancien apothicaire de Paris, pour maladie grave et ancienne de madame son épouse.

Le R. P. Potentien, maison de la Charité des hommes, pour une expérience personnelle à l'occasion d'une violente attaque de goutte, et différentes expériences sur d'autres personnes.

Le R. P. Agapit, ex-supérieur-général, actuellement procureur-syndic, pour une expérience personnelle et autres.

Le R. P. Basyle, de la maison de charité de Charenton, expériences dont il a été témoin, notamment sur la personne du chirurgien de la maison, dans une violente attaque de goutte.

Le R. P. Provincial de la maison de la Charité, rue des Saints-Pères.

Le R. P. dom Bourdon, et autres de la maison de Saint-Germain-des-Prés.

M. l'abbé Jourdain, ancien supérieur général des Camaldules de Grosbois, rue et quai de la Vallée.

Le curé de Saint-Maclou, près Rouen.

M. l'abbé de la Farre, aumônier de S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, et prieur de Saint-Martin.

M. l'abbé de Luscan, grand-vicaire de Gap, maison de M. le marquis de la Granville, grande rue du faubourg Saint-Honoré, a administré l'Eau médicinale à son domestique, qui étoit perclus de toute la partie inférieure du corps, et qui a recouvré l'usage de ses jambes, qu'aucun remède n'avoit pu lui procurer.

M. de Farraguet, receveur général des finances, rue Saint-Honoré, à l'hôtel de Noailles, goutteux de huit mois, et absolument perclus des mains; quelques prises d'Eau médicinale l'ont rétabli et mis en état de se rendre à Valogne en Normandie, lieu de sa recette générale des finances.

M. Barbier, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur, à

l'ancien hôtel de la Correspondance générale, affligé depuis 22 ans d'une goutte qui lui interdisoit six à sept mois de suite l'usage des membres, avec enflure extraordinaire et douleurs insupportables de sciatique au pied gauche, sujet encore à des coliques néphrétiques, se trouve aujourd'hui dans un état aussi satisfaisant qu'il est possible. On a observé que dans l'usage des premières prises d'Eau médicinale, les deux talons se sont ouverts, et qu'il en est sorti une craie solide qui a été extirpée en partie par les soins d'un homme de l'art. Pendant un tems assez considérable, M. Barbier a éprouvé des sueurs d'une odeur forte, qui formoient un enduit crétassé sur son gilet de flanelle : il est dans un état tel qu'il peut vaquer à ses affaires.

Madame de Rougerie aux Tuileries, cour de madame de Brionne, a fait usage de l'Eau médicinale, à l'occasion d'une maladie très-ancienne qui avoit résisté à la plus savante médecine : elle a obtenu le parfait rétablissement de sa santé.

MM. les comte et abbé de Marchangy, sous les avis et conseils du R. P. Potentien.

M. le marquis d'Asnières, rue des petits Augustins, pour un malaise fatiguant qui étoit la suite d'un ancien dérangement de santé et d'obstructions.

M. Pothounier, négociant, rue Saint-Martin, près celle aux Ours.

M. l'abbé Ricouart, pour avoir pris l'Eau médicinale, l'avoir conseillée et vu prendre à d'autres avec succès.

M. Monette père, ancien notaire, secrétaire du roi, âgé de plus de 80 ans, a pris de l'Eau médicinale dans des attaques de goutte avec le plus grand succès.

M. Décorpin, pour expériences personnelles, et sur autres personnes dans sa terre, rue du Puits, près celle Siante-Croix-de-la-Bretonnerie.

M. de Boisneuf, secrétaire du roi, rue Sainte-Avoie.

Le cuisinier de l'ambassadeur d'Hollande, en son hôtel, guéri d'une maladie ancienne et compliquée.

M. Hérault, avocat général de la cour des Monnoies, rue de la Tixéranderie.

Madame la présidente de Bussy.

M. le comte des Fontaines, rue Saint-Louis au marais.

M. de la Marque, négociant, rue Saint-Bon.

M. le marquis de Faudoas, à Bayeux.

La dame Dartuis, tenant un bureau de regrat de sel, rue du Four, près la grille du marché Saint-Germain, a été guérie d'un ulcère à l'œil gauche, à la suite d'une rougeole, par les soins et tous les conseils d'un homme de l'art.

M. Dupont, contrôleur des fermes du roi, rue d'Orléans, vis-à-vis le presbytère Saint-Médard.

M. de Moncrif, rue de Thorigny, vis-à-vis l'hôtel de Juigné.

Madame Framboisier, même maison.

Le père Saint-Simon de l'Oratoire, maison de St. Magloire, faubourg Saint-Jacques.

M. Dertisy, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, rue basse du Rempart, pour diverses expériences. Il connoît particulièrement la personne qui a été témoin oculaire de la guérison d'un chien enragé, opérée par l'Eau médicinale, administrée par M. Planson, capitaine d'infanterie, à la suite du régiment de Poitou : ce témoin s'appelle M. Gérisy, et demeure place Royale, quartier Saint-Antoine.

M. de Martincourt à Sucy en Brie.

M. Bunel, écuyer de la grande-écurie du roi.

Madame Chenorrier, rue Sainte-Appoline.

M. le comte de l'Ammerville, à Saint-Germain-en-Laye.

M. le curé de Chevannes, près de Mennecy.

M. de Vilpérou, officier aux gardes au dépôt.

M. de Boucherres, écuyer de main du roi.

M. de la Boisnetierre, capitaine des invalides, à l'Hôtel.

M. Oizille, marchand orfèvre, pont Notre-Dame.

M. Berthier, marchand tapissier, place des Victoires.

M. Sermenté, chanoine régulier de la congrégation de France, maison de Saint-Louis, rue Saint-Antoine.

M. Dodelin, armateur, à l'Orient.

Madame la comtesse de Lisemore, aux dames de la Croix, cul-de-sac de Guimenée.

La femme d'un perruquier, faubourg Saint-Denis, près les petites-écuries du roi, guérie d'un mal de tête de plusieurs années, et d'une insomnie qui la menaçoit de mort, après tous les traitemens les mieux réfléchis, auxquels cette maladie avoit résisté. Cette cure a eu pour té-

moins MM. Paté et Santerre, inspecteurs de police, qui demeurent même maison.

M. Santerre, inspecteur de police, pour la guérison d'un de ses enfans en maladie grave, et autres expériences faites sous ses yeux sur plusieurs autres personnes.

M. de Lescare, inspecteur de police, rue du Bacq, à l'ancien hôtel des Mousquetaires.

M. de Vilpart, ancien inpecteur de police, à Provins en Brie.

M. Bellery, ingénieur de monseigneur le comte d'Artois, rue Saint-Denis, près l'ancien Grand-Cerf.

M. l'abbé Bourillon, aumônier du roi, à la Savonnerie de Chaillot.

Mlle. Bouillerot, au presbytère de Saint-Gervais.

M. le marquis de Forget, rue de la Cerisaie.

M. Sauty, rue Notre-Dame-des-Victoires.

M. Linx, valet-de-chambre de monseigneur le duc d'Orléans, à Villers-Cotteret.

M. l'abbé Dugué, maître de musique de Notre-Dame.

M. Desprez, organiste de Saint-Méry.

M. d'Altermate, maréchal des camps et armées du roi.

Madame de Bercy, en sa terre de Bercy.

M. Chevalier, limonadier, au coin des rues Saint-Honoré et du Roule.

M. Doré, ancien négociant, rue Saint-Honoré, près Saint-Roch.

Madame Rossignol, rue de Richelieu, près les bains d'Orléans.

M. Beurelin, valet-de-pied de monseigneur le prince de Conti; il a été guéri d'une maladie de peau très-ancienne, qui avoit résisté à tous les remèdes, à l'hôtel du prince, rue Grenelle Saint-Germain.

M. de la Bapaumerie, rue de

M. le comte de Chavannes.

M. de Mondebret, maître des comptes, et madame son épouse, rue Boucherat, près celle Xaintonge.

M. le baron de Viliers, à Versailles.

Madame Ternier de la Ribere, vieille rue du Temple, près celle des Rosiers.

M. Robillart, maître des comptes, vieille rue du Temple, près celle de Saint-François, a éprouvé un soulagement notable de douleurs rhumatismales très-aiguës.

Le sieur Galland, maître plombier, à l'orme Saint-Gervais, guéri d'une goutte rebelle et ancienne.

M. Lesec, commis au bureau des affaires étrangères.

MM. de Montallan et Alléon, négocians à Lyon.

M. Fortin, directeur de la poste, à Nogent-le-Rotrou.

Plusieurs dames dans le monastère des religieuses de la Visitation, rue Saint-Jacques; des religieuses Carmélites de Saint-Denis; des dames de la Croix, rue de Charonne; du Val-de-Grace; des dames religieuses Ursulines de Mantes.

Le baron de Ronceray, le marquis d'Espinoze, le baron d'Ogny, le marquis de Château-Morin, madame la comtesse de Maillet, madame la comtesse d'Argouges, etc. etc.

M. Cosseron, négociant et échevin, rue Thibotodée.

M. Arconnet, directeur de la ferme du tabac, au bureau du tabac, rue Saint-Thomas-du-Louvre.

M. Galli, trésorier de M. le duc de Chartres, petit-hôtel des écuries, rue Saint-Thomas-du-Louvre.

M. de Montauban, négociant, rue Saint-Denis, vis-à-vis Saint-Magloire, pour une fièvre réglée; et, même maison, une dame de ses locataires, pour un asthme ancien qui la menaçoit, au dire des personnes de l'art, d'un danger prochain.

M. Delaunoy, receveur des capitations et autres impositions royales, à Rouen.

M. Maillotti, graveur, pour la goutte dont il étoit fort incommodé, d'après les conseils de M. Cadet, maître en pharmacie, rue Saint-Honoré.

M. Dumesnil, chef de bureau de la ferme générale, hôtel Bretonvilliers.

M. Mignon, apothicaire, à la Ferté-sous-Jouarre.

M. de Vannerel, commis au bureau de la marine, cloître Saint-Louis, rue Saint-Paul.

Madame Anson, hôtel de la recette générale des finances, rue Sainte-Avoie.

M. Lemoine, architecte de la marine, rue et hôtel des Ursins.

M. Leroy, horloger du roi, rue Saint-Denis.

M. de la Glenne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

M. Langlois, maître des comptes.

M. l'abbé Duc, chanoine de Notre-Dame.

M. Hochereau, officier major de la garde de Paris.

M. Grimperel, caissier de M. Demansuy, banquier, rue de Richelieu, guéri radicalement, avec cinq prises d'Eau médicinale, d'une violente attaque d'apoplexie.

M. Germain de Villeplat, inspecteur général des postes, à Valence en Dauphiné.

M. le chevalier de Calbiac.

M. Mallet, capitaine au régiment de Bourgogne, à Saint-Quentin.

M. le baron de Roquefort, rue de Richelieu, au coin de celle des Filles de Saint-Thomas.

M. de la Place, ancien auteur du Mercure de France, rue neuve des Filles de Saint-Thomas.

M. Langlois de Pommereuse, conseiller au parlement, rue Chapon.

M. Collart du Tilleul, l'un des secrétaires de la police.

M. Lehoux, inspecteur de police, rue Bertin-Poirée, pour un nombre d'essais qu'il a généreusement fait en faveur des pauvres, notamment sur une femme dont le bras ulcéré menaçoit de se gangrener, et que les personnes de l'art avoient jugé devoir être amputé; et encore pour une dame de sa maison, qu'une plaie scorbutique à la jambe retenoit depuis un tems considérable dans un traitement rigoureux, tant par le régime que par l'administration continuels des remèdes internes et externes. Il a sous les yeux, et aidé de l'avis et des conseils de M. Bellié, maître en chirurgie, procuré à cette dame un rétablissement parfait de santé dont elle jouit depuis plusieurs mois, à la grande satisfaction d'une infinité de personnes qui la connoissoient.

M. Sommellier, inspecteur de police, rue Thibotodée, pour anciens essais et expériences faites, tant à son égard que sur d'autres personnes.

M. Coullongeon, rue des Fossés de M. le Prince; et madame Rolland, place royale, quartier Saint-Antoine, ont éprouvé, tant sur eux-mêmes que sur plusieurs autres personnes, l'efficacité de l'Eau médicinale, pour indispositions continuelles de la part de M. Coullongeon, et maladie grave et très-ancienne, de la part de madame Rolland.

Les deux personnes susnommées ont été les témoins, étant en leurs maisons de campagne à Sceau-du-Maine, d'une cure très-surprenante, opérée sous les yeux, avec la seule Eau médicinale, sur l'enfant d'un particulier aban-

donné absolument, et sans ressource du côté des moyens de l'art. Cet enfant, d'environ sept à huit ans, étoit confié à une garde dans une chambre audit lieu ; il étoit dans un état de marasme affreux, suite d'une maladie très-compliquée : dans cet état déjà désespéré, il lui étoit survenu deux bosses fort élevées et très-rudes ; l'une sur la poitrine, l'autre vers la région des reins. A l'aspect d'une situation si déplorable, une des sœurs de la charité de la paroisse, convaincue de la puissance de l'Eau médicinale dans les cas désespérés, par des expériences dont elle avoit été le témoin, conseilla à la garde de ce malheureux enfant, l'usage de l'Eau médicinale ; d'après ce conseil, on administra ce remède à l'enfant, d'abord à très-petites doses, et en augmentant peu à peu. Les deux dépôts qui formoient les bosses dont on a parlé, disparurent. L'enfant reprit vigueur, et en très-peu de tems il a recouvré la meilleure santé dont il jouit depuis plusieurs mois, et il est entre les mains de ses parens.

M. de Saint-Aubin, demeurant quai d'Orléans, près la rue Regrattière, au n°. 16, île Saint-Louis, paralytique et perclus, après avoir essayé toutes les ressources de l'art, a été tellement soulagé par l'usage de l'Eau médicinale, qu'il est en état de marcher. M. Marchais, auditeur des comptes, et M. Vassous ont été témoins de cette cure.



DEUXIÈME SUITE

D'EXPÉRIENCES

FAITES AVEC

L'EAU MÉDICINALE,

Laquelle contient des Certificats des Gens de l'Art, et une Réponse aux Observations de M. Petit, Médecin, insérée dans la Gazette de Santé, dans le Journal de Paris, et autres Critiques.

DEUXIÈME PRÉFACE.

L'AUTEUR de l'Eau médicinale étoit bien éloigné de prévoir, quand il a offert à l'humanité ce nouveau bienfait de la providence, qui a été le fruit de longs et pénibles travaux, que sa récompense seroit un combat perpétuel contre le préjugé, la cabale, la mauvaise foi, la calomnie et tout ce que peut enfanter l'intérêt trompé dans ses calculs, et irrité de la force des moyens et de l'évidence des faits auxquels il ne peut rien opposer de solide.

Obligé d'opposer l'expérience à l'espèce d'inquiétude qu'excite immanquablement toute nouveauté en fait de remède, il a cru devoir rassembler un certain nombre de témoignages des premiers succès de son remède dont il n'a présenté que les plus authentiques.

A l'appui des pièces qui forment la première collection de faits et d'expériences sur les effets de l'Eau médicinale, il a donné copie du procès-verbal d'analyse qui en a été faite par MM. Cadet et Parmentier. Les expressions de ce procès-verbal étoient tellement apologétiques du remède, qu'il ne lui étoit pas permis de prévoir que cette pièce pût un jour éprouver la sorte de la palinodie par laquelle M. Cadet, contre le vœu de son associé, a cherché à l'affoiblir par sa lettre insérée dans la feuille du journal de Paris, du 7 août dernier.

La franchise avec laquelle madame la marquise de l'Escalopier a demandé l'analyse de l'Eau médicinale, et la bonne foi qui en a dicté le rap-

port, n'ont pas permis à l'auteur d'hésiter à le rendre public pour le bien de l'humanité ; comment se peut-il qu'on lui en fasse un crime; et n'a-t-il pas dû rechercher les motifs de cette espèce de rétractation ? Madame la baronne d'Espagnac a vengé sur ce point le remède, l'auteur et le Public (1).

Un intérêt plus pressant, et d'une conséquence bien plus importante, le contraint aujourd'hui de rentrer sur la scène.

Sans s'occuper à repousser de grossières injures et des propos multipliés à l'excès pour faire quelqu'impression, il doit détruire jusqu'au moindre doute sur de prétendus faits hasardés avec l'assurance de la vérité, et dont le but n'est que de répandre la terreur dans l'esprit du grand nombre qui ne peut se livrer à un examen suivi.

Il doit démasquer l'animosité et l'intention de nuire. L'offense portée à son honneur et à la droiture de son intention, la conviction intime de la bonté de son remède, appuyée sur douze ans d'expériences sans aucun échec, et réitérées dans quantité de maladies, et sur des individus dont la complexion est aussi variée que les noms, ne lui permettent pas de laisser plus long-tems subsister l'accusation de malfaisance qu'un homme de l'art a cru pouvoir se permettre contre l'Eau médicinale; accusation que le journal de Paris, dans sa feuille du 10 novembre dernier, a recueilli d'une feuille de la gazette de santé, que le rédacteur, sans avoir égard à l'ordre naturel des dates, a placée dans la feuille qui porte la

---

(1) Voyez à la fin de cette préface la lettre de madame d'Espagnac à M. Cadet de Vaux.

date du 4 mai dernier, pendant que l'extrait mortuaire de la dame de la Mothe (1) est du 30 juin suivant (2).

Tels sont les motifs qui ont forcé l'auteur à donner cette troisième collection de faits.

L'auteur a tout lieu d'en espérer deux avantages bien précieux aux amis de l'humanité, celui d'écarter toute prévention, de détruire entièrement l'effet de la calomnie, et d'encourager ceux des gens de l'art qui sont assez sages pour adopter les découvertes vraiment utiles, quoiqu'elles n'aient pas pris naissance parmi eux.

On y verra l'hommage que des professeurs, doyen de collége, docteurs en médecine, chirurgien, apothicaires, et nombre de personnes constituées en places honorables et d'un caractère irréprochable, n'ont pas craint de rendre à la vérité. Que ceux à qui il faudroit des autorités pour contre-balancer le léger suffrage de M. Petit, pèsent d'un côté les observations d'un homme qui n'a ni administré, ni vu administrer l'Eau médicinale, et de l'autre les expériences suivies de gens habiles, éclairés, honorés de la confiance publique, qui ont donné eux-mêmes l'Eau médicinale, qui l'ont dosée à raison des forces du malade et de la nature de la maladie. Puisse le courage de ces personnages respectables servir

(1) Voir les registres de la paroisse Saint-Roch.

(2) L'observation que l'on fait ici de ce défaut d'ordre de dates, n'a pour but que de mettre dans la plus grande évidence l'impatience des détracteurs du remède à ramasser ce qui est capable de lui nuire. On sait que cela ne prouve rien sur le fond de l'accusation de gangrène intentée contre l'Eau médicinale par le docteur Petit, qui n'est pas le célèbre médecin du même nom. Cette accusation est absolument détruite par les pièces qui suivent cette préface.

d'exemple à ceux qui n'osent publier ce qu'ils ont vu, parce que redoutant les clameurs, ils craignent de partager l'imputation infamante d'une *basse cupidité*, que l'envie et la méchanceté n'ont pas manqué d'attribuer à des témoignages qui ne sont que l'essor de la vérité et de la conviction.

C'est ici qu'il doit être permis à l'auteur de publier les premiers vœux qu'il a formés, les premières espérances qu'il a osé concevoir en faveur de l'humanité lorsque ses travaux lui ont dévoilé l'utilité de sa découverte, et que les expériences lui en ont confirmé toute l'importance.

Il avoit osé la considérer comme devant fixer l'époque d'une marche plus hardie, à laquelle le vœu des nations ne cesse de porter ceux qui se livrent à l'étude de la médecine. Il s'étoit flatté que ce qui compose la classe honorable des médecins, dans les circonstances critiques et malheureusement trop fréquentes où les ressources de l'art étant épuisées, leur sensibilité mise à la dernière épreuve, ne dédaigneroit pas de recourir à un nouveau remède dont les succès moins rares qu'on n'auroit osé l'espérer, assurent de nouvelles richesses à la médecine.

Ce n'a point été à la multitude qu'il a prétendu offrir sa découverte et ses premiers succès, ç'a été à ces hommes distingués par leurs longs travaux et par leur savoir, par cette confiance universelle, et cette haute considération attachée au vrai mérite. Il ne doutoit pas que le sage, le vrai savant ne vînt à regarder comme de son domaine une découverte qui a eu des succès évidens et sensibles. Il étoit bien loin de prévoir que ces mêmes hommes se contenteroient, en rendant justice aux faits, d'en demeurer tranquilles spec-

tateurs, au lieu de saisir avidement l'occasion de multiplier les expériences, et d'assurer un nouveau secours à l'humanité souffrante.

Si l'espoir de l'auteur n'a point été rempli sur ce point, si même il ne lui est pas permis de se dissimuler que les plus fortes contradictions que son remède éprouve journellement viennent de la part de quelques personnes de l'art, il se gardera bien de confondre parmi ses détracteurs, ceux auxquels il vient de rendre la justice qui leur est si légitimement due. Il les prie de regarder cette observation, plutôt comme une invitation que comme un reproche.

C'est à ce qu'on peut appeler *le peuple Médecin*, qu'il adresse ses reproches. C'est à celui qui a dit avoir vu périr cent victimes de l'Eau médicinale et à qui on a répondu qu'il avoit à se reprocher la mort de quatre-vingt-dix-neuf de ces prétendues victimes, puisqu'en donnant au magistrat la preuve convaincante de la véritable cause de mort de la première, il étoit assuré de sauver le surplus. C'est à celui d'une classe inférieure qui a osé adresser dans les termes les plus malhonnêtes à des personnes d'une naissance et d'un rang distingué, le reproche d'avoir pris hautement la défense d'un remède, dont elles avoient éprouvé les plus heureux effets, qui a osé dans ses écritures privées leur prodiguer les qualifications de croupiers, de fauteurs, d'adhérens au charlatanisme, d'intéressés à la chose. La mauvaise foi peut-elle se trouver accompagnée de plus d'audace et d'indécence? C'est . . . .

L'auteur n'entreprendra point de réfuter toutes les absurdités qui ont été débitées à l'occasion de son remède, il les livre à leur sort naturel. . .

Il doit s'attendre à d'autres persécutions; il

sait qu'on lui en prépare; il est même surpris de leur lenteur à se montrer. Il sait que des événemens qui sont absolument étrangers à son remède doivent cependant lui être imputés et servir ainsi d'aliment à la malignité des gens malintentionnés.

Telle, par exemple, pourra être la mort de M. de Boislogé, capitaine au corps d'artillerie, dont on a rapporté plusieurs lettres dans la première collection de faits. Guéri en 1776 par l'usage de l'Eau médicinale d'une maladie hypocondriaque, d'obstructions, d'une chute de fondement, d'hémorroïdes internes et externes, enfin d'un état de marasme des plus effrayans, il avoit donné à cette Eau une confiance portée jusqu'à l'enthousiasme; se fiant sur la force de son tempérament, il avoit fait, malgré les représentations de l'auteur, de nombreux essais des plus fortes doses où il seroit possible de porter ce remède. Dans l'intention, écrivoit-il à l'auteur, de s'assurer si ce remède étoit capable d'opérer une superpurgation dangereuse, il en avoit pris jusqu'à huit gros, sans en avoir éprouvé d'autre effet que d'être beaucoup purgé par haut et par bas, mais sans aucune suite fâcheuse. L'été dernier, cet officier qui, d'ailleurs observoit un régime fort différent de celui qu'auroient exigé ses anciennes infirmités, souvent prêtes à renaître, fut attaqué de nouveau d'hémorroïdes qui fluoient abondamment. Ce nouvel accident ayant ulcéré le gros boyau, on s'est vu contraint d'y apporter le fer. Une hémorragie considérable fut la suite de l'opération. M. de Boislogé crut qu'il parviendroit à l'arrêter par le secours de l'Eau médicinale, il en prit une dose trois fois plus forte, mais elle fut impuissante, comme elle de-

voit l'être dans ce cas, et par épuisement il succomba peu de jours après l'incorporation de l'Eau.

Voilà pour les détracteurs de l'Eau médicinale, une occasion qu'ils ne laisseront point échapper de lui attribuer un accident dont assurément elle sera parfaitement innocente. Cependant il sera possible que l'on voie un jour se produire le procès-verbal des gens de l'art, (voyez le n°. 154) où l'Eau médicinale ne manquera pas de jouer le premier rôle, et le journal de Paris d'en faire sa pâture.

Il sera possible encore qu'on recueille le témoignage de certaines personnes craintives, qui effrayées des mal-aises, des nausées, des vomissemens, appellent un médecin, lequel, ne connoissant pas le remède, augmente l'inquiétude du malade et contrarie l'effet toujours lent de l'Eau médicinale dans les maladies d'humeurs abondantes, ou d'obstructions; cependant il n'est point de malades qui ne consentent à un régime de plusieurs mois pour en guérir, et l'on s'épouvante d'un remède qui n'exige d'être pris que tous les huit jours pendant quelques semaines seulement, par la seule raison qu'il cause des mal-aises. On ne peut que plaindre une telle inconséquence de leur part sur un objet qui les intéressent tant, etc.

Combien d'autres événemens pourront donner lieu à des récits qui ne pourront qu'être effrayans, soit par un laconisme réfléchi, soit par un préambule d'amour du bien public, soit encore par ces réflexions courtes, mais serrées, qui pénètrent les gens superficiels : cependant l'auteur qui vit éloigné de la capitale, n'apprendra le nouveau reproche fait à son remède que par la rumeur qui

en sera une suite nécessaire, et sans avoir, pour rétablir la vérité et faire parvenir sa justification, la facilité d'une feuille journalière qui ne sera point empressée, qui, peut-être même, refusera de se charger de sa défense.

Comment pourroit-il se flatter de faire parvenir en même nombre, aux mêmes individus, et en aussi peu de tems que le fait le journal de Paris, la réfutation des faits dont on inculperoit son remède; et d'ailleurs une justification entraîne bien d'autres détails qu'une accusation.

Il en résultera donc que s'il garde le silence on le tiendra pour convaincu, et s'il fait une réponse, elle ne pourra paroître que long-tems après, et parviendra très-difficilement, pour ne pas dire point du tout, aux mêmes personnes qui auront connu l'accusation.

Cette facilité de pouvoir donner tout sont essor à l'animosité et à l'envie de nuire se montre dans toute son évidence par la digression qu'on s'est permis d'insérer dans une autre feuille du journal de Paris, qui a suivi de peu de jours la distribution de la seconde collection de faits que l'auteur a cru devoir donner au public.

Il y affirmoit de nouveau que le simple, qui seul forme l'Eau médicinale, n'étoit aucun de ceux qu'on s'efforçoit d'offrir à la crédulité publique, comme le *Tithymale*, la *Belladona*, la *Gratiole;* il y renouveloit son assertion constante, et dont il ne se départira point, que son *Eau médicinale est l'extrait d'un simple dont les propriétés ont été ignorées des anciens comme des modernes.* Croiroit-on que le journaliste de Paris, que l'on peut assurer avoir eu connoissance de la nouvelle collection, qui renfermoit

cette assertion exprimée, comme elle l'est ici, dans les termes les plus clairs, les plus précis, se soit permis, peu de jours après la publicité de cette collection, d'insérer dans une feuille du journal les mêmes rêveries sur la prétendue découverte de ce simple. Quel a pu être le motif de cette opiniâtreté, si ce n'est celui de détruire une confiance trop bien fondée en un remède qu'il importe beaucoup à certaines gens de voir tomber dans l'oubli.

Et en effet, qui pourra se méprendre à ce motif lorsqu'on aura suivi un moment la marche du journaliste de Paris.

Il a commencé au mois d'août dernier par mettre en avant la société royale de médecine, qui parmi nombre de remèdes, dont la plupart est aujourd'hui absolument inconnu, fait mention de l'Eau médicinale. Le lendemain, il a encore reproduit l'Eau médicinale, en rapportant une lettre isolée de M. Cadet, qui donne à son très-véridique procès-verbal d'analyse commun avec M. Parmentier, tout l'affoiblissement qu'il a pu lui donner; peu de tems après il a avancé, quoiqu'il ne lui fût plus permis d'y croire, que le secret si profondément gardé n'en étoit plus un, et que la base de l'Eau médicinale n'étoit, à coup sûr, que la gratiole. Enfin ce même journaliste, instruit de l'inutilité de tous ses efforts, s'est flatté d'atteindre plus sûrement à son but, s'il pouvoit parvenir à répandre l'effroi dans les esprits : c'est ce qui lui a dicté l'emploi qu'il a fait dans la feuille du 10 novembre dernier, de l'article de la gazette de santé du 4 mai, où le docteur Petit paroît rendre compte tout bonnement, tout innocemment de la mort de la dame de la Motthe arrivée le 29 juin suivant, occasionnée dit-il, dans sa

lettre sans date (1), par une double dose d'Eau médicinale.

Mais le journaliste aura encore besoin de faire jouer d'autres ressorts, s'il prétend anéantir la confiance d'un public trop judicieux pour se persuader que ce qui guérit l'un empoisonne l'autre, et qu'un remède capable de détruire en six heures de tems l'effet d'un poison et plus de vert-de-gris dans deux enfans en très-bas âge (2) puisse porter la gangrène dans une femme âgée de 33 ans *.

D'après ce qui vient d'être dit, les personnes sensées, et qui depuis la publicité de cette découverte ont daigné s'en occuper avec une certaine attention, ne reprocheront-elles pas à l'auteur de s'arrêter à répondre à une objection puérile et misérable ? Il le fera cependant, parce qu'elle se renouvelle.

Vous nous avez annoncé l'Eau médicinale, lui dit-on, comme devant suppléer à l'insuffisance des remèdes généraux, et cependant elle n'a pu soustraire à la mort nombre de personnes qui en avoient fait usage.

---

(1) On a peine à ne regarder ce défaut de date que comme un simple oubli. Le fait consigné dans cette lettre étoit assez grave pour devoir y assigner une date. Cette réticence n'auroit-elle pas eu pour objet de se réserver à publier le prétendu meurtre dans la circonstance que l'on auroit jugé la plus favorable pour lui acquérir plus de poids. C'est une conjecture que l'on propose aux personnes qui savent apprécier les choses. D'ailleurs, comment faire cadrer un événement du 29 juin avec la feuille de la Gazette de Santé, du 4 mai précédent ? Mais rien n'embarrasse les gens d'esprit,

(2) On a cru devoir faire entrer de nouveau, dans cette collection, le certificat et l'extrait qui attestent ce fait. Voyez les N°s. 142 et 143.

* Voir les deux extraits sous le N°. 142 ci-après.

A cette objection l'auteur n'opposera que la réponse qu'il a déjà faite, qu'en offrant à l'humanité le secours de l'Eau médicinale, il n'a pas prétendu lui apporter un préservatif assuré de sa destruction. Qu'il n'a point eu l'ineptie d'attribuer à son remède cette infaillibilité qu'il seroit souverainement injuste de vouloir en exiger; qu'il n'a jamais dissimulé qu'il n'eût ses écueils comme tous les autres médicamens, et que ses effets, telle supériorité qu'il soit en droit de lui attribuer, ne tiendront pas contre des obstacles insurmontables.

Si, par exemple, il avoit eu l'imbécilité d'avancer que son remède avoit la propriété de restituer un viscère détruit, consommé par les humeurs, il ne seroit point embarrassé pour deviner le logement qui lui conviendroit. S'il avoit prétendu rappeler à la vie avec un gros ou deux d'Eau médicinale, toute espèce d'individu qui, épuisé par la violence et la complication des maladies, ou par la multiplicité et la variété des remèdes souvent aussi destructeurs que le mal, se verroit prêt à rendre le dernier soupir, encore une fois les petites maisons seroient la véritable récompense qui lui seroit due.

Ce n'est pas sans raison qu'il place ici ces dernières suppositions; car elles ont effectivement fait la matière de reproches qu'il a eu à essuyer.

Il défie donc ses ennemis les plus acharnés de citer une seule expression qui ait pu donner à entendre rien qu'il fût possible d'interpréter dans un sens relatif à toutes ces assertions.

Il a seulement dit que, par le résultat des expériences les plus multipliées, il pouvoit assurer que son remède, bien loin de contenir rien de nuisible au corps humain, ne renfermoit au-

contraire que des propriétés salutaires, et jusqu'à présent inconnues dans les autres remèdes, telles que celles de procurer sans inconvéniens un soulagement inexprimable aux douleurs aiguës de la goutte. Il a mis à portée de s'assurer de la vérité de son assertion, *que l'on avoit vu une infinité de sujets désespérés ne devoir le retour à la vie qu'à l'usage de son remède*, en produisant des écrits dictés par l'effusion de la reconnoissance. Jamais il ne s'est élevé à prétention d'exclure les remèdes ordinaires, il a au contraire déclaré positivement, comme il le déclare encore, que son remède n'est point exclusif des autres médicamens. Bien loin d'engager à éloigner la présence des médecins, il a au contraire témoigné le désir le plus vif qu'ils voulussent bien jeter un regard sur sa découverte, bien assuré que s'il en obtenoit cette faveur, ils n'en détourneroient pas la vue; son souhait le plus ardent a constamment été, que les malades n'en fissent usage que sous leurs yeux et par leurs avis.

Quel avantage, en effet, ne pourroit-il pas résulter de cette découverte, si un œil attentif et éclairé daignoit se fixer sur ses effets, si une main sûre et habile s'attachoit à en diriger la marche, si enfin l'amour seul du bien public, cette passion des grandes âmes, en oubliant le nom de l'auteur, ne voyoit qu'un moyen de plus de procurer à l'homme souffrant un adoucissement à ses maux, en faisant succéder à ces atteintes de douleurs cruelles et déchirantes le calme d'un sommeil paisible, en restituant à des membres languissans et sans action ce mouvement, cette activité qu'ils auroient peut-être perdus sans retour, en dégageant plus promptement, plus efficacement cette masse d'humeurs si variées qui gênent, qui em-

barrassent toute l'économie animale, en détruisant entièrement les funestes effets de ces vapeurs homicides, de ces exhalaisons meurtrières qui nous ravissent une multitude d'hommes dont les talens sont consacrés à la perfection des arts utiles ou de simple cure (1); si enfin ce même amour du bien public y découvroit la possibilité d'éloigner pour un seul instant le dur sacrifice de la vie, souvent même de sauver la victime qui paroissoit devoir être dévouée à jamais à la mort?

S'il étoit permis à l'auteur d'étendre ses conjectures, il pourroit ajouter que ce seroit encore pour le médecin un abri contre l'injustice du reproche que l'on ne voit que trop souvent se substituer aux expressions de la reconnoissance uniquement due à sa sollicitude et à ses soins.

Tel est le langage que l'auteur n'a cessé de tenir dès l'instant qu'il a cru sa découverte en état de voir le jour.

Comment, d'après une conduite si sage, si mesurée, a-t-on osé se permettre de le ranger dans la classe des charlatans et des empiriques? Quel est le charlatan, l'empirique, l'homme à secret qui invoque pour témoin de ses succès l'homme éclairé, celui qui, par la sainteté de ses fonctions, a droit à nos respects et à nos hommages, qui réclame son suffrage, son concours, qui n'a rien tant à cœur que de le voir diriger ceux qui consentent à faire usage du remède, qui les engage à solliciter leurs lumières et les prendre pour guides?

---

(1) Voir le certificat de M. Assier Périca, constructeur des baromètres du roi, n°. 159, et de M. l'abbé Rougeault, concernant la dame Petit, n°. 159.

Comment M. Cadet Devaux, apothicaire, a-t-il pu écrire à madame la baronne d'Espagnac dans sa lettre du 13 août dernier, rapportée dans la seconde collection, que M. Parmentier lui avoit fait part du regret qu'il avoit de voir son nom affiché et distribué au coin des rues, lorsqu'il est constant que l'auteur, trop attaché à la dignité de son existence pour l'exposer à une pareille célébrité, n'a jamais rien affiché, ni distribué, et qu'il n'a consigné sa découverte que dans un très-court imprimé sur la conduite à tenir dans l'administration de l'Eau médicinale qui ne se délivre qu'avec le remède, et dans les deux collections de faits qui n'ont point eu besoin d'affiches pour être connues et désirées? Mais il falloit encore chercher à répandre un vernis d'abjection sur l'Eau médicinale, et en lui prêtant la marche de charlatanisme dont l'auteur a cependant toujours cherché à se garantir jusqu'au point de s'interdire l'impression de l'adresse indicative du dépôt; ce moyen, quoique fondé sur une infidélité, lui a paru propre à remplir son objet.

Quant au secret que l'auteur persiste à garder sur le nom du simple qui seul forme l'Eau médicinale, ainsi que la préparation qu'il y donne, si on lui objecte que cette réticence suffit pour nuire à cette confiance générale après laquelle il aspire, parce qu'on n'est pas obligé de croire à tout ce qu'il avance, il demandera s'il est possible de lui supposer une impudence dont il peut d'un instant à l'autre se voir contraint de mettre à découvert toute la stupidité. Dans le cas où le gouvernement convaincu de la bonté du remède seroit tenté de se l'approprier, ce ne pourroit être que d'après les offres avantageuses

qu'il daigneroit faire à l'auteur qui seroit tenu d'indiquer le nom du simple et la préparation qu'il y donne. Or, si à ce moment critique, au lieu de ce simple unique qu'il annonce depuis plus de douze ans former l'Eau médicinale, il n'avoit qu'un composé, un résultat de plusieurs ingrédiens à indiquer, à quel mépris ne devroit-il pas être dévoué, et quel traitement pourroit égaler une effronterie si répréhensible? Il n'est donc pas possible, à moins de lui supposer une audace qui n'auroit point d'égale, de révoquer en doute la vérité de son assertion. Et s'il est une fois établi que ce simple bien loin d'être malfaisant n'est que salutaire et bienfaisant, qu'importe son nom? Cette connoissance acquise apportera-t-elle quelque changement à sa nature, à ses effets? pourra-t-elle faire enfin qu'il soit adopté ou rejeté?

Une découverte aussi importante, dont l'auteur croit avoir démontré l'utilité avec la dernière évidence, n'a point été révélée à l'auteur pour sa propre et seule utilité; elle ne lui a été confiée que pour en faire jouir ses semblables; elle n'est entre ses mains que comme un fidéicommis qu'il doit transmettre aux hommes pour s'acquitter dignement de cette dette; il n'est point d'efforts, point de degrés de constance qu'il ne soit déterminé à opposer aux persécutions qu'on pourra lui susciter, aux obstacles qu'on pourra lui opposer. Si, pour le malheur de ses concitoyens, ce qu'il est loin de prévoir, l'autorité surprise arrêtoit le cours de son remède, alors il réuniroit toutes ses forces, il emploieroit toute son énergie à persuader au gouvernement qu'en voulant opposer une barrière au charlatanisme, sans avoir eu l'intention de décourager les auteurs

qu'un zèle louable porteroit à découvrir de nouvelles ressources avantageuses à la perfection de la médecine, il seroit cependant vrai que les plus belles découvertes seroient en danger de rentrer dans leur néant, par la seule raison qu'il leur refuseroit une protection qui, sans égard pour leur utilité réelle, ne leur seroit offerte qu'au prix de leur secret.

DEUXIÈME SUITE
DES PIÈCES JUSTIFICATIVES
DES EXPÉRIENCES FAITES
AVEC L'EAU MÉDICINALE.

N°. 131.

*Lettre de M. Pollissard, par laquelle il rend compte à M. Husson, auteur de l'*Eau médicinale, *de l'événement arrivé à madame de la Motthe.*

De Paris, le 3 juillet 1783.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, mon cher Husson, un événement qui sera saisi avidemment par les ennemis de votre Eau.

Le samedi 29 juin dernier, sur les onze heures du matin, s'est présenté chez moi un commissionnaire, lequel m'a demandé six gros de votre Eau médicinale, en me disant qu'il s'acquittoit d'une commission surprenante; que la personne qui l'envoyoit devoit en prendre le soir deux gros; qu'elle l'avoit conseillée à une dame qu'on croyoit en être morte, et qui devoit être enterrée dans l'après-dîné. Ce récit, cher Husson, m'affecta singulièrement; j'ai répondu à ce commissionnaire qu'il falloit que son commettant fût persuadé du contraire, puisque sa confiance étoit toujours la même; cependant, réflexions faites, j'ai cru devoir donner le billet dont voici la copie.

» J'apprends, Monsieur, avec la plus grande peine le triste événement arrivé à la personne à laquelle vous avez cru devoir conseiller l'Eau médicinale. Vous n'avez pas de tems à perdre; voyez, je vous prie, M. de Bretonne, docteur-régent de la faculté de médecine; il demeure rue Lé-

vêque, c'est dans votre quartier ; prenez son avis pour faire l'ouverture du cadavre, car cet événement peut avoir des conséquences, soit pour le présent, soit pour l'avenir, et vous pourriez être compromis. Je suis, Monsieur, etc. »

En remettant ce billet, j'engageai le commissionnaire à m'instruire du succès de ma lettre ; mais la journée, celle du lendemain se passèrent sans aucunes nouvelles. J'appris seulement sur le soir par M. Stoucrad, ancien capitaine de cavalerie, l'histoire de la maladie et de la mort de la dame de la Motthe. Cette dame ne demeuroit pas avec son mari. Elle tenoit une échoppe dans le jardin des Tuileries ; sa résidence étoit dans la maison d'un faïencier, vis-à-vis les Capucins, rue Saint-Honoré. Elle étoit sujette à de violens accès d'asthme. M. Stoucrad me proposa l'entrevue de deux personnes entr'autres, qui avoient proposé et donné l'Eau médicinale à cette dame. J'acceptai son offre : et le lendemain je trouvai en maison tierce ces deux particuliers en sa présence. L'un d'eux, m'adressant la parole, me dit qu'il étoit persuadé que la dame de la Motthe avoit été la victime de l'effet de l'Eau médicinale dont elle avoit pris double dose ; qu'elle avoit succombé à la suite de violentes tranchées dont elle avoit été travaillée près de trois jours ; que cette Eau étoit un poison ; que M. Petit, médecin, (ce n'est pas le célèbre médecin du même nom, et je ne le vois pas même sur le tableau des docteurs-régens de la faculté de Paris), le lui avoit assuré. Il s'étendit en déclamations sur la perte de cette dame, de la famille de laquelle il se trouvoit aujourd'hui chargé : que quant à lui il ne tenoit plus à rien après un si funeste accident ; qu'il alloit incessamment faire connoître tout le danger de ce remède, et interposer l'autorité du gouvernement pour le faire supprimer. A des propos aussi vagues et si peu concluans, j'opposai les réflexions suivantes :

1°. Que la mort de la dame de la Motthe pouvoit avoir une toute autre cause que celle qu'il lui attribuoit ;

2°. Que si l'Eau médicinale étoit meurtrière, les plaintes seroient générales ;

3°. Que depuis dix ans que ce remède est connu, et d'un grand usage, on a à peine cité deux faits de cette espèce, sans les avoir démontrés ;

4°. Que ce médicament reconnu salutaire, et d'une

grande ressource surtout dans les cas critiques désespérés, ne pouvoit être réputé un poison, parce qu'il étoit prouvé être lui-même un puissant contre-poison;

5°. Que les gens de l'art ont rendu témoignage que l'administration pouvoit s'en faire sans danger, et qu'elle pouvoit être prise avec la plus grande confiance;

6°. Que l'analyse de MM. Cadet et Parmentier, les certificats de docteurs en médecine de la faculté de Paris, de celle de Montpellier, et autres, ne laissoient pas le moindre doute sur l'efficacité de ce remède.

7°. Que ce spécifique n'a d'effets violens en apparence, qu'à raison de l'adhérence et tenacité des humeurs; et qu'indépendamment de ces effets apparens, la suite en étoit ordinairement heureuse.

8°. Que ce remède pris même à grande dose, n'a jamais occasionné la mort de qui que ce soit, ainsi qu'il est prouvé par les expériences réitérées de gens de l'art, et de nombre de particuliers.

9o. Qu'il étoit aussi injuste que ridicule d'exiger qu'un remède fût supérieur à tous obstacles, et qu'il guérisse infailliblement.

J'ajoutai encore aux précédentes observations celle-ci: que quoique l'administration de l'Eau médicinale, à la dame de la Motthe, n'ait été faite que d'après l'expérience heureuse qu'en avoit fait celui ou ceux qui l'ont conseillé, cette administration étoit répréhensible, en ce que d'une part on avoit excédé la dose prescrite, et encore davantage de ce qu'après l'événement de mort, on avoit négligé d'en constater la véritable cause par l'ouverture du cadavre, surtout en ayant été requis. Que si cette précaution eût été prise, elle auroit vraisemblablement non-seulement justifié le remède, mais encore les personnes qui l'avoient conseillé et administré.

A la suite de ces observations la personne est convenue qu'effectivement elle avoit fait usage de cette Eau médicinale à la dose de 6 à 7 prises pour une affection dartreuse sans danger, mais aussi sans guérison totale; qu'elle pensoit n'avoir échappé aux inconvéniens, qu'à raison de sa forte constitution. Ayant remarqué M. Stoucrad et moi que pendant tout cet entretien, il n'avoit été nullement question du mari de la défunte, non plus que des parens,

j'en fis l'observation ; il a été répondu que ces messieurs ne se mêloient de rien.

Voilà, mon très-cher Husson, quel a été le résultat de notre visite et conversation avec la personne qui paroît principalement avoir conduit l'administration de votre remède dans la triste circonstance dont je vous rends compte.

Si un jour à venir vous vous trouviez dans le cas de justifier votre remède sur une inculpation aussi grave, cette lettre vous fournira les renseignemens nécessaire pour y parvenir. Ceux qui auront connoissance de ce fait et de ses circonstances, sauront en apprécier la valeur. Les personnes sensées qui réfléchissent ne seront certainement pas la dupe de pareilles déclamations.

D'ailleurs qu'est-ce que deux ou trois faits en dix ans, et invraisemblables, qui se seront passés dans l'obscurité, si on les compare avec des milliers de faits tous plus admirables les uns que les autres, certains et attestés par des personnes irréprochables ? Tout précieux qu'est votre remède, cher Husson, il ne donne pas l'immortalité. Il n'opère que le possible dans l'économie animale : il a, il aura ses écueils, comme tous les remèdes les plus connus et les plus estimés, parce que

Contrà vim mortis, non est medicamen in hortis.

Vous connoissez les sentimens que je vous ai voués, et avec lesquels je suis, cher Husson, votre ami :

POLLISSARD.

N°. 132.

Lettres de M. Collet, docteur en médecine, à M. Petit, médecin.

De Troyes, le 29 décembre 1783.

Monsieur, j'ai lu votre observation insérée dans le journal de Paris, en date du 10 novembre. Je ne doute point de la supériorité de vos talens dans l'art de guérir. J'applaudis beaucoup à la réputation qu'ils vous ont méritée, mais vous trouverez bon que je ne sois point de votre avis sur la cause de la mort de madame de la Motthe. Je con-

nois l'Eau médicinale, je l'administre souvent, et pour entrer dans les vues sages du gouvernement, je me suis fait un devoir d'en observer scrupuleusement les effets. Lorsqu'il sera tems, j'en écrirai à la société royale de médecine. . . . . Ce n'est point un poison, une préparation dangereuse, c'est un précieux médicament; il veut être manié sagement, et l'administration doit en être confiée aux gens de l'art.

Qui peut présumer que l'auteur, homme de génie, rempli de connoissances utiles, après avoir servi son roi en brave officier, s'avilisse à faire le charlatan et à tromper le peuple. A travers les efforts que vous faites pour jeter l'effroi dans les esprits, il est aisé de voir qu'on voudroit prévenir le public contre M. Husson et son remède; ce qui a fait dire que votre observation avoit tout l'air d'un enfant trouvé qui a été baptisé sous votre nom par l'espoir d'en tirer parti.

Madame de la Motthe étoit cependant sujette à des accès d'asthme qui lui prenoit de tems en tems; devenus alors plus violens, on vous fit appeler. *In asthme quo frequentior et severior accessio, eo pejus.* Voilà une cause de mort; à quoi bon l'aller chercher dans une prise de l'Eau médicinale? Je ne prétends pas que ce remède empêche de mourir. Aucuns n'en empêchent. *Medicamenta damus, immortalitatem autem non damus.* Mais je pose en fait que si madame de la Motthe avoit pu avoir guérison, à l'exclusion même des lavemens adoucissans et d'autres remèdes convenables dans la circonstance, l'Eau médicinale la lui auroit donnée infailliblement. Votre malade y avoit une confiance plenière, puisqu'ayant déjà la mort sur les lèvres, elle n'a point craint de doubler la dose: *contrà vim mortis, non est medicamen in hortis.*

Loin d'être incendiaire, de porter le trouble et le désordre dans toute l'économie animale, cette Eau a la vertu de calmer les grandes douleurs d'estomac, des intestins, d'arrêter les vomissemens fréquens, les envies d'aller trop souvent à la garde-robe, etc. Je l'ai donnée la semaine dernière à une jeune fille asthmatique, elle se trouve soulagée. Je l'ai opposée victorieusement aux progrès rapides de la gangrène.

Disons, Monsieur, disons avec vérité, que c'est l'asthme

qui a hâté le trépas de madame de la Motthe. Aux yeux du petit peuple, le dernier médicament administré paroît être toujours celui qui tue. Graces à la seconde prise d'Eau médicinale vous avez échappé à la glose des commères; on auroit publié *que les lavemens adoucissans, les autres remèdes convenables dans la circonstance* avoient produit l'effet que vous attribuez au remède de M. Husson : *Post hoc ergo, propter hoc.* Enfin vous seriez l'auteur de la mort de madame de la Motthe. Le journal n'en auroit rien dit. Vous avez demandé à faire ouvrir le cadavre, les parens n'ont pas voulu, c'est une grande malhonnêteté de leur part : quand ils y auroient consenti; quand après l'ouverture vous eussiez été aussi sûr de votre prognostic que vous avez cru l'être avant, il est vrai de dire qu'on ne pourroit asseoir aucun jugement et conclure contre l'Eau médicinale.

En justice votre observation isolée et dénuée des formalités requises seroit nulle et de nulle valeur, mise en opposition avec une foule de succès (voyez la collection des faits, etc.) plus authentiques les uns que les autres : elle ne peut jouer qu'un petit rôle. Le paralogisme est un argument à-peu-près fait pour en imposer aux sots : c'est une trop foible arme pour attaquer. *Cur turbulentam fecisti aquam.*

Je me flatte, Monsieur, d'être aussi zelé que vous à défendre les intérêts de l'humanité souffrante. Soyez sûr que si j'avois eu moins de preuves de l'efficacité du remédé de M. Husson, dans le traitement de différentes maladies graves, je me serois déjà rapproché de ceux qui veulent lui déclarer la guerre; mais comme avec tant d'autres propriétés il réunit encore celle de guérir *citò, tutò et jucundè;* par état je me crois obligé de l'accréditer pour être classé parmi nos meilleurs remèdes. Il lui manque la sanction de la société royale de médecine. Il l'aura. J'ai l'honneur d'être votre, etc.

Signé Collet, D. M. M.

N°. 133.

Abrégé des observations de M. Collet, Docteur en l'Université de Médecine de Montpellier, Doyen des Médecins de Troyes, Associé-Correspondant de la Société Royale de Médecine, sur les effets de l'Eau Médicinale ou l'Eau de M. Husson, à Sedan.

J'AI été appelé depuis peu chez le nommé Tatin, âgé de trente-cinq ans ou environ, marchand tabletier proche la porte de Bellefroy. Lorsque j'arrivai auprès de lui, je le trouvai sans pouls; les extrémités étoient froides; il se plaignoit de violens maux de tête, d'estomac; il avoit des nausées et souffroit considérablement du bas ventre. Après avoir inutilement employé les délayans, les calmans indiqués dans la circonstance, je me décidai; enfin le cas étoit urgent de lui administrer un gros d'Eau médicinale; j'en porte toujours avec moi: au bout d'un quart d'heure, quoique l'Eau médicinale ne soit pas décidément émétique, il vomit sans efforts, alla plusieurs fois à la garde-robe et s'endormit; il étoit cinq heures du matin quand je me retirai. Le même jour je fis ma visite sur les onze heures, et le malade me remercia, en disant qu'il n'avoit plus besoin de mon ministère; que l'Eau que je lui avois donnée avoit absolument calmé tous les accidens; qu'il étoit guéri.

Dans le mois d'avril dernier, on me manda pour aller voir, à Saint-André-lès-Troyes, le nommé Germain, vigneron; il étoit alité, lié par les pieds et les mains; il jetoit des cris horribles; à peine osoit-on l'approcher; son visage étoit enflammé, le pouls extrêmement élevé, la fièvre des plus ardentes; dans un délire maniaque il brisoit tout, etc. Après avoir mis en usage, à l'exception de la saignée, tous les remèdes usités en pareil cas, lui avoir donné les bains d'eau de puits très-froide, etc., je lui administrai l'Eau de M. Husson à haute dose, au grand étonnement de ses voisins qui le regardoient comme un homme perdu, en moins de huit jours la raison lui est revenue; il est aujourd'hui parfaitement rétabli, et ne ressent de sa maladie d'autres atteintes qu'un léger engourdissement dans une main qui avoit été trop serrée.

Mademoiselle...., âgée de cinquante ans, faisant sa résidence dans une maison de campagne à six lieues de Troyes, devint folle à lier à la suite de son tems critique; on me

l'amena pour *la traiter* et pour *la guérir s'il étoit possible*. Après avoir épuisé tous les secours de l'art, les bains froids à la glace, les douches à la glace; on lui en donnoit quelquefois deux par jour; les saignées du pied, les antispasmodiques les plus décidés, les plus purgatifs, etc. etc. Mademoiselle..... trouvoit à peine du soulagement; elle a pris de l'Eau médicinale à haute dose, et il est notoire qu'en moins d'un mois elle a été guérie; il y en avoit déjà trois qu'elle étoit dans les remèdes.

Monsieur....., maître boucher, est tombé dans un délire maniaque; sans autre médicament que l'Eau de M. Husson, en moins de quinze jours la tête s'est débarrassée; il a été parfaitement rétabli.

Monsieur Rabiez père, bourgeois de cette ville, doit sa guérison à l'Eau médicinale; il seroit trop long de détailler l'état affreux où il s'est trouvé à la suite d'une fièvre quarte compliquée.

Mademoiselle Rabiez, attaquée l'été dernier d'une fièvre continue avec redoublement, ne s'est trouvée soulagée et guérie qu'après avoir fait usage de l'Eau médicinale.

Le nommé Toussaint, marchand fabricant, vint un jour me consulter sur son état; il avoit les jambes grosses comme des solives, et le bas ventre paroissoit menacé d'hydropisie. Je lui fis mettre de côté les tisanes, les sels, etc. qu'on lui avoit prescrits; j'y substituai l'Eau de M. Husson; à la troisième prise l'enflure a disparu : de tems en tems il en fait encore usage, quoique bien guéri.

Les trois enfans de M. Vaudé, maître d'écriture, demeurant actuellement à Nogent-sur-Seine, furent attaqués l'été dernier d'une fièvre rouge, d'un caractère malin; les vers étoient de la partie; ces enfans souffroient de l'estomac, du bas ventre; ils avoient des aphtes dans la bouche, des chancres, avec une grande difficulté d'avaler, etc.; j'ai eu recours à l'Eau médicinale; ils ont rendu une quantité de lambriçaux; peu à peu les symptômes ont diminué en raison des évacuations, et tous trois ont été sauvés.

Madame....., demeurant dans un bourg à six lieues de Troyes, m'ayant consulté sur son état, les fleurs blanches jointes à un grand mal d'estomac l'incommodoient beaucoup; je lui indiquai l'Eau médicinale comme un remède unique dans la circonstance; elle en a fait usage : elle m'a écrit dernièrement qu'elle étoit bien soulagée.

La femme du nommé Charles, manouvrier, à Saint-

André-lès-Troyes, menacée d'hydropisie à la suite d'une fièvre quarte qui duroit depuis trois mois, a été guérie par l'Eau médicinale.

Personne n'ignore ici l'état déplorable où s'est trouvé, en 1781, au mois de septembre, M. Tezenas l'aîné, négociant, officier de la monnoie; chacun sembloit me jeter la pierre de ce que je le gorgeois, disoit-on, d'Eau médicinale; il étoit désespéré, abandonné, etc. Qui l'a guéri? L'Eau de M. Husson, bien administrée.

Le même, en 1782, éprouva une maladie grave, la fièvre étoit quarte, les accès étoient quelquefois de vingt-quatre heures et très-violens; la jambe droite, le pied droit étoient gangrenés; on parloit déjà de l'amputation, etc. L'Eau médicinale, secondée des remèdes chirurgicaux, l'a encore sauvé. M. Tezenas se porte bien.

La nommée....., demeurant rue du Bois, tombe dans un délire maniaque; aussi-tôt on emploie les remèdes indiqués, mais en vain; appelé, je lui fis prendre de l'Eau médicinale; au bout de huit jours tous les symptômes effrayans se sont calmés; elle a joui depuis de toute sa raison sans aucune altération.

Appelé dernièrement dans la petite Tannerie pour la nommée....., qui souffroit beaucoup d'une colique violente occasionnée par la suppression des règles, je lui fis donner un demi-gros d'Eau médicinale; les règles ont reparu et la colique a cessé.

Dans la Carterie, la nommée..., accouchée depuis deux jours, me fit appeler; je la trouvai sans pouls, très-oppressée; les lochies étoient supprimées; elle se plaignoit de l'estomac, du bas ventre, de maux de tête violens, etc.; à l'aide de l'Eau médicinale, combinée avec d'autres remèdes appropriés, la malade a échappé au plus grand danger.

Le nommé Joachim, mouleur au Moulin-Brûlé, a été guéri d'une fièvre putride continue avec redoublement, etc. par l'Eau de M. Husson.

Les hydropisies confirmées ne doivent pas attendre grand secours de l'Eau médicinale; si elle n'agit que très-difficilement dans l'eau; elle ne fait aucun effet sur le parchemin.

Mademoiselle...., âgée de vingt-cinq ans, avoit le visage couvert de boutons dartreux; le corps ne faisoit qu'une plaie: après plusieurs prises d'Eau médicinale, données de

loin en loin, à petite dose, et ensuite à la dose indiquée dans la brochure, le tout secondé par des bouillons et des tisanes appropriées, Mademoiselle......., sans être absolument guérie, ne ressent plus que quelques démangeaisons légères.

Madame Robin, marchande, vis-à-vis le petit cimetière de Saint-Jean, à la suite d'une de ces fièvres qui ont régné cette année, a eu les jambes et les cuisses enflées avec des douleurs considérables dans les os; je l'ai purgée plusieurs fois avec l'Eau médicinale: elle n'est pas encore guérie, mais elle va beaucoup mieux.

La nommée...., rue de la Pie, avoit une violente colique de bas ventre, qui la tourmentoit depuis plusieurs jours; appelé pour la soulager, je lui donnai d'emblée un gros et demi d'Eau médicinale; elle a rendu six lambriçaux par la bouche et autant par le bas. J'ai réitéré la même dose deux jours après; elle en a rendu quinze. Elle n'a été rétablie qu'au bout de quinze jours; les évacuations l'avoient extrêmement affoiblie; le défaut de régime chez ces sortes de personnes retarde souvent leur guérison.

Je pourrois, Monsieur, vous donner d'autres observations qui ne prouveroient pas moins l'efficacité de l'Eau médicinale, mais :

Claudite jam rivos pueri sat prata biberunt.

No. 134.

M. Pollissard.

De Caen, le 25 novembre 1783.

Monsieur, je viens de lire, dans un journal de Paris, une observation fournie par un M. Petit, médecin de monseigneur le duc d'Orléans, sur une mort occasionnée par l'Eau médicinale. Je ne puis concevoir un pareil fait, et l'auteur de l'observation est bien hardi de donner ainsi un démenti public à un nombre si considérable de gens honnêtes de tous états. Je suis d'autant plus surpris qu'une pareille quantité de l'Eau ait produit un tel événement, qu'il m'est arrivé, nombre de fois, d'en administrer deux gros sans procurer une seule évacuation, chez des sujets foibles. Ma femme est de ce nombre; mon fils, âgé de quinze ans, et plusieurs autres personnes du même âge et de foible constitution. Un de mes enfans, âgé de six ans, attaqué d'une

fièvre quotidienne, dont il est absolument guéri, n'a pas pris d'autres médicamens qu'un gros de cette Eau, répété sept ou huit fois; ses évacuations n'ont point été au-delà de quatre. J'en ai pris moi-même au moins trois gros sans effet. J'ai vu à la vérité chez des malades où la surcharge humorale étoit abondante, des évacuations copieuses, mais toujours suivies du plus grand soulagement. Je ne puis penser qu'un homme qui s'est consacré au bien public, dans un état qui exige plus qu'aucun autre de la droiture et de la vérité, ait consenti à devenir l'organe du préjugé et de l'acharnement. Trompé lui-même, il trompe le public avec le désir de l'éclairer. Malgré tout, les hommages dus à M. Husson se multiplient, les goutteux sur-tout baisent la bouteille qui contenoit la précieuse liqueur, et regardent son auteur comme l'envoyé de Dieu pour les soustraire à la douleur; je n'en ai encore vu aucun qui n'en ait éprouvé d'heureux effets. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé*, DEJEAN, D. M. M., professeur royal en l'université de Caen.

Observations de M. Dejean, professeur royal en médecine en l'université de Caen, sur les effets de l'Eau médicinale.

Je puis attester qu'aucun goutteux n'a fait usage sans succès de l'Eau médicinale.

Qu'entre les malades que j'ai vus, auxquels je l'ai administrée, j'ai eu lieu d'être étonné de son heureux effet dans le cas suivant :

Une dame, sœur d'un jeune médecin de mes amis, ayant le foie, la rate d'un volume prodigieux et extrêmement dur, le reste du bas ventre dans un état d'empâtement, la fièvre quarte depuis un an.

Seize gros par demi-prises ont fait disparoître la fièvre, et presque anéanti les obstructions. Un enfant de sept ans étoit à l'extrémité d'une fièvre violente; vingt et quelques jours après une petite vérole confluente; le ventre très-tendu et douloureux; les lèvres et la langue noires et sèches: ce petit malade se refusoit à tous secours; une demi-prise d'Eau médicinale, donnée dans du cidre, fut rendue par haut sans effet. Une autre demi-prise le jour suivant procura l'évacuation de matières noires et fétides, rendit à la bouche une partie de sa fraîcheur. La troisième demi-prise procura un état de bien-être non équivoque; deux gros de follicule dans une décoction de pruneaux, donnés deux

jours après, entraînèrent tout ce qui pouvoit exister encore de matières nuisibles. La santé de l'enfant est parfaite ; réduit presque au marasme, il a pris depuis sa convalescence un embonpoint étonnant. Une dame malade d'une fièvre quarte depuis plusieurs mois, attaquée en outre d'affections vaporeuses effrayantes, hurloit et aboyoit ; elle souffroit de violentes douleurs dans toutes les parties du corps ; la veille du jour où je fus appelé, elle avoit été administrée et jugée être à son dernier instant.

Je la trouvai dans une expression de douleurs caractérisée, par des grincemens et une agitation générale ; le ventre, le foie et la rate empâtés, tendus et douloureux. Une demi-prise d'Eau médicinale, donnée le soir même, calma tout, comme par enchantement. La malade, qui ne dormoit pas depuis cinq mois, reposa six heures ; il y eut plusieurs évacuations de matières noires. Le surlendemain la malade se leva, mangea même avec plaisir ; et quoiqu'elle se soit bourrée de poires en pâte, elle n'en éprouva point de malêtre ; plusieurs prises, à différentes intervalles, ont perfectionné le bon état de la malade ; les trois premières ont soutenu l'évacuation de cette matière dont j'ai parlé ci-dessus ; les deux dernières ne produisent rien (1). Les douleurs ont absolument cessé, et n'ont point reparu ; le ventre a repris son état naturel. La malade ayant affaire chez elle, s'y est fait conduire, à près de quatre lieues d'ici, sans éprouver de fatigues, se sentant de la force, de l'appétit. J'observe qu'avant son départ elle se permettoit chaque matin de manger douze huîtres, avec un verre d'eau-de-vie ; ce dont je n'ai été informé qu'après son départ.

Un autre malade, non moins intéressant, souffrant depuis six mois de violens maux d'estomac, couché depuis six semaines, se plaignant que ses alimens ne passoient point, ou rarement, qu'après un très-long temps, les hypocondres étant tendus, le ventre très-empâté. Tous les moyens de l'art les plus relatifs à son état avoient été inutilement tentés ; on en étoit aux bols de camphre et de musc, sans aucun succès. Je débutai par une demi-prise d'Eau médicinale ; le malade, voyant l'état de tranquillité où cette dose l'avoit établi, prit de lui-même le lendemain

---

(1) L'Eau médicinale ne purge qu'autant que le besoin l'exige.

l'autre demi-prise. Elle fut suivie d'évacuations nombreuses qui l'inquiétèrent, quoiqu'il n'éprouvât point de douleurs. Il faut observer que ce malade n'alloit jamais à la garde-robe avant ce remède, sans subir des quintes violentes. Ce jour-là, et tous ceux qui ont suivi depuis, il n'en a ressenti aucunes: après des évacuations nombreuses de matières noires, le malade a été de mieux en mieux. Il a observé que depuis long-tems, faisant usage de lunettes, sa vue s'étoit éclaircie au point qu'il pouvoit s'en passer; le mauvais état du bas ventre et de l'estomac influoit sans doute sur l'énergie de cet organe. Un malheureux ayant une œdématie générale, avec épanchement sensible dans le bas ventre, et fièvre quarte, deux gros du remède ont vuidé la cavité du bas ventre, et rendu les parties externes à leur état naturel; il n'y avoit plus que la fièvre à vaincre, et quelques embarras au foie. Lorsque le malade, se sentant de l'appétit, s'est livré sans discrétion à un appétit vorace, je me suis déterminé à l'abandonner, l'ayant surpris dans ma dernière visite, se bourrant d'une écuellée de bouillie de sarrasin ou de bled noir. J'ai administré à un grand nombre de malades de cette Eau médicinale; la quantité devroit produire une collection nombreuse d'observations; mais la plupart ne m'ont point rendu compte des effets, et n'ont point reparu. D'autres ont cessé d'en faire usage; d'autres enfin n'éprouvant point le soulagement prompt qu'ils espéroient. J'ai vu des sujets dartreux, d'une complexion assez délicate, n'éprouver guère d'autres changemens qu'un peu moins de tension, quoiqu'ils en prissent jusqu'à trois gros. Un vieillard attaqué d'un ulcère dans les reins, avec ardeur d'urine, qui lui faisoit jeter les hauts cris, la première prise l'a calmé, et produisit plusieurs évacuations; les urines plus douces n'offensoient point au passage, mais voiturant beaucoup de pus; après quelques demi-prises, sans augmentation de bien-être sensible, je donnai une prise entière; elle procura de nombreuses évacuations de matières blanchâtres, semblables à un dépôt. La foiblesse du malade ne me permit pas de continuer la dose ordinaire; j'ai rendu le malade aux remèdes indiqués par nos auteurs, le purgeant de temps en temps avec demi-prise d'Eau médicinale; mais l'ulcère fournit toujours du pus, et depuis trois mois que je vois mon malade chaque jour, je suis forcé de dire, avec notre excellent Hippocrate, sect. 6, aph. 6: *Renum, et vesicæ mala difficile in senioribus sanantur.* *Signé*, DEJEAN.

N°. 135.

Lettre de M. Archbold, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, Associé-Correspondant de la Société Royale de Médecine, à M. Collet, etc. etc.

Bordeaux, le 13 septembre 1783.

Monsieur et très-cher confrère, je n'ai d'autres titres pour m'adresser à vous que d'exercer le même art, et de tenir à la société royale de médecine. J'ose croire pourtant qu'ils seront suffisans, et qu'ils mériteront votre réponse aux renseignemens que j'ai l'honneur de vous demander. Il s'agit, Monsieur, de l'Eau médicinale de M. Husson. Il y a quelques jours qu'une de mes malades me demanda si je connoissois l'Eau médicinale, et si je croyois qu'elle en pût faire usage. Je lui répondis que je ne connoissois point ce remède, qu'il n'étoit point dans le catalogue de ceux approuvés par la société royale de médecine, et que vraisemblablement il devoit être confondu avec cette foule de drogues que la charlatanerie offre tous les jours au public aux coins de nos rues, et avec lesquels il est grossièrement trompé. Le lendemain la même dame m'envoya une brochure sur les propriétés, les effets, l'usage de l'Eau médicinale, le tout couronné par un bon nombre d'observations heureuses, et les certificats les plus authentiques. Les vôtres, Monsieur, me frappèrent, et je revins, en lisant, de l'idée que j'avois eu la veille, de l'Eau de M. Husson. Ma réponse fut ce jour-là très-différente, et eût pu satisfaire tout partisan du remède. Cependant, Monsieur, il est bien difficile de croire à un remède applicable à-peu-près dans toutes les maladies, et à tous les tempéramens. D'ailleurs, s'il faut en croire l'assertion de M. Freenhard, (voyez la Gazette de Santé, du 2 février 1783), l'Eau médicinale tire sa vertu de la Gratiole, et le nom seul de cette plante est fait pour faire trembler. Toutes ces considérations m'ont arrêté et m'ont fait suspendre l'emploi du remède auquel il paroît que ma malade tient beaucoup. Je le lui donnerai pourtant si vous croyez qu'on puisse le faire sans inconvénient chez une malade affectée de douleurs rhumatiques très-anciennes, et douée d'une constitution irritable à l'excès. Je vous demande mille pardons de la liberté que je prends, et de la peine que je vous donne. Je serai infiniment sensible et reconnoissant des renseignemens que vous

voudrez bien m'envoyer, et je désirerai bien vivement de trouver des occasions à vous manifester les sentimens distingués de vénération et de respect avec lesquels je suis, Monsieur et très-honoré confrère, votre, etc. *Signé* ARCHBOLD, D. M. M., rue Saint-Remy.

N°. 136.

Réponse de Monsieur Collet, etc. à la lettre de Monsieur Archbold, qui lui demandoit des éclaircissemens sur les effets de l'Eau Médicinale.

A Troyes, le 19 septembre 1783.

Monsieur et très-cher honoré confrère, je m'empresse de répondre à votre lettre honnête et obligeante. L'Eau médicinale de M. Husson est un bon remède ; je l'assure d'après les effets étonnans qu'elle a produits sous mes yeux, quoiqu'elle ne soit pas revêtue de la sanction de la société royale de médecine ; loin de la confondre dans cette foule de drogues que la charlatanerie débite tous les jours au coin des rues pour amuser et tromper le public, j'en ai, sauf l'assertion hasardée de monsieur Freenhard, toute l'idée que doit avoir un médecin observateur avant que d'en faire usage auprès des malades ; j'ai agi comme vous, comme vous, j'ai hésité ; mais instruit et rassuré par des succès répétés, j'en suis devenu l'apôtre.

Quel que soit le règne dont on veut qu'elle soit tirée, quelle que soit sa préparation simple ou composée ; qu'elle tienne sa vertu de la gratiole ou d'autres analogues, etc. etc., qui font trembler les médecins, dont la pratique est craintive et pusyllanime, ce n'est point un médicament dangereux, il n'empêche point de mourir. Les minoratifs, les drastiques, etc., aucuns n'en empêchent ; mais son énergie est telle, que là où souvent nos remèdes les meilleurs, les plus estimés, les plus connus ont échoués, l'Eau médicinale triomphe et guérit ; je pourrois vous en citer plusieurs observations.

Je l'ai donnée seule ; je l'ai associée avec différentes préparations ; toujours ayant égard au tempérament, aux forces du malade, au caractère de la maladie ; j'ai commencé par des gouttes, j'ai fini par des gros ; comme il est une infinité de circonstances où il convient d'altérer, de dépurer, d'évacuer les humeurs, et qu'elle remplit parfaitement toutes

ces indications, vous ne devez pas être surpris qu'elle ait été appliquée, qu'elle soit applicable dans le traitement de tant de maladies différentes; mal-à-propos voudroit-on la regarder comme selle à tous cheveux.

Oui, Monsieur, vous pouvez en faire prendre avec sécurité à votre malade; comme elle a la fibre délicate et irritable à l'excès, commencez par des gouttes, vingt, trente, etc. Enfin, peu à peu vous arriverez à la dose énoncée dans la brochure; *et benè tibi erit;* dans un lavement, demi-lavement, j'en ai employé jusqu'à deux et trois gros.

Un médecin n'est point un charlatan pour avoir suivi pas à pas l'action d'un remède nouveau; la pharmacie, tant chymique que galénique, doit ses richesses à l'observation.

J'ajoute, qu'étant anti-émétique, qu'agissant à petite dose et dans un petit volume, de liqueur quelconque, on peut en tirer de grands avantages dans les maladies des enfans qui ont beaucoup de répugnance pour les remèdes. Vous observerez, Monsieur, qu'avant de faire son effet, quelquefois même après, elle procure aux malades un sommeil doux et tranquille.

Je serai satisfait si j'ai pu vous être utile et vous prouver les sentimens distingués, d'estime et de respect, avec lesquels je ne cesserai d'être, Monsieur et très-honoré confrère, votre, etc., *Signé* COLLET, D. M. M.

N°. 137.

M. POLLISSARD.

De Valence en Dauphiné, le 20 septembre 1783.

Les heureux succès, Monsieur, qu'a eu sous mes yeux l'Eau médicinale de M. Husson, me porte à vous faire passer la somme de trente livres, pour que vous ayez la bonté de m'en envoyer, afin qu'un plus grand nombre d'expériences me confirme de la bonne opinion que j'en ai. J'espère que vous voudrez bien donner vos soins pour qu'elle m'arrive bien conditionnée par la voie de la messagerie. J'ai l'honneur d'être avec considération, Monsieur, votre, etc. *Signé* BELHOMME, docteur en médecine.

N°. 138.

Certificat.

Nous soussigné, docteur et professeur royal aux écoles de médecine en l'université de Caen, certifions nous être servi de l'Eau médicinale de M. Husson, dans le traitement de diverses, maladies avec succès, et de l'avoir employée même dans des cas critiques, sans qu'il en soit résulté d'accidens. Nous déclarons, en outre, que ce remède a le plus grand empire sur la goutte, dont il fait cesser le paroxisme sous peu d'heures, et que l'administration de quelques prises rend aux grabataires de plusieurs années, l'usage de leurs membres. A Caen, le 23 octobre 1783.

Signé, Dejean.

N°. 139.

Certificat.

Je soussigné, Prieur, curé de la paroisse de Saint-Nicolas de Clairefontaine, diocèse de Chartres, généralité d'Orléans, certifie à tous qu'il appartiendra, que tourmenté par de violentes convulsions de nerfs, et réduit à un état de dépérissement par les mauvaises digestions de mon estomac, affoibli par la multiplicité des remèdes qui m'avoient été ordonnés pendant le cours d'une fièvre putride, qui m'a rendu grabataire l'espace de plus de trois mois, j'ai recouvré l'appétit et la santé par l'usage de l'Eau médicinale du sieur Husson. Certifie aussi que cette même Eau médicinale m'a entièrement guéri des obstructions, reliquats de la maladie violente dont j'ai été tourmenté pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre de l'année dernière, que je n'ai joui d'une bonne santé que par le moyen des quatre bouteilles de ladite Eau médicinale, et qu'aujourd'hui je ne ressens aucun mal au foie, et que mon estomac fait ses digestions sans peine. En foi de quoi j'ai donné le présent certificat à Clairefontaine, ce 20 octobre 1783. *Signé* F. Ch. François Vacossin, Prieur-Curé de la paroisse de Clairefontaine, au Diocèse, de Chartres.

No. 140.

Certificat.

Certificat de M. Jean-Baptiste Chevalier, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, et ancien Commandant des Etablissemens François dans le Bengale. sur la vertu de l'Eau Médicinale.

Je soussigné certifie que le nommé Pierre, indien, mon cuisinier, réduit, par une suite de débauche, à l'état le plus affreux, a fait usage avec le plus grand succès de l'Eau médicinale de M. Husson. Depuis long-temps atteint d'une maladie vénérienne qui avoit résisté à tous les remèdes connus, il avoit le corps couvert de pustules galleuses et de dartres qui le faisoient beaucoup souffrir. Il éprouvoit dans toutes ses jointures un engourdissement douloureux qui l'empêchoit de marcher, et qui l'avoit privé presque de l'usage de ses bras. Ses yeux enflés et chargés d'une inflammation très-dangereuse, pouvoient à peine s'ouvrir à la lumière. Il avoit employé sans succès les purgations mercurielles, et tous les traitemens en ce genre. L'usage de dix prises de l'Eau médicinale à différens temps, avec ménagement et intelligence, l'ont parfaitement rétabli en moins de six semaines, sans que depuis il ait rien ressenti. En foi et témoignage de quoi j'ai délivré le présent certificat pour servir et valoir ce que de raison. A Paris, le 20 septembre 1783. *Signé* Chevalier.

N°. 141.

Certificat.

Nous, de Barrés, chef des divisions des canoniers-gardes-côtes de Narbonne, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur de Pouzolles, certifie à tous ceux qu'il appartient, que je suis attaqué depuis 1757, d'une goutte des plus fortes, et que depuis 1780, les accès étoient si fréquens que je ne pouvois plus sortir de ma maison, et étois obligé de me faire porter sur un sopha, et que le moindre accès me duroit deux ou trois mois, étendu dans mon lit, où je ne pouvois me remuer qu'à l'aide d'un drap. Ayant vu dans les nouvelles publiques que M. Husson, ancien officier au service du roi, résidant à Sedan, avoit

découvert un remède, et las de vivre dans ce triste état, je priai M. Boucher, colonel dans le corps royal du génie, de m'en faire venir ; ce qu'il eut la bonté de faire pour moi et pour M. de Lunaret, avocat au parlement. Le 17 septembre 1783, l'accès s'annonça des plus violens, je fus pris par les pieds, les genoux, la main gauche, et le col du côté gauche, et un mal à la tête affreux. Je me déterminai à prendre deux cuillerées à café d'Eau médicinale à dix heures et demie du soir, et me fis porter dans mon lit. Je passai une assez bonne nuit. A six heures et demie du matin, huit heures après l'avoir pris, j'eus besoin d'aller à la garde-robe ; quelle fut ma surprise quand mes domestiques furent venus pour me lever, de trouver ma main gauche désenflée, et remuer mes doigts. Je me fis mettre sur la garde-robe, et me levai seul à l'aide de ma canne, et ne sentis aucunes douleurs. Le 25 septembre j'en pris pareille dose, et depuis ce temps je me lève seul à l'aide de ma canne. Je fus le premier octobre à ma campagne, et me promenai dans mon jardin pendant une heure. J'en fis un peu plus le lendemain, et je me trouvai en état d'aller à ma terre, à trois lieues de Béziers. Le remède m'a très-bien mené sans coliques ni vomissemens. La première prise m'a mené pendant trente-six heures ; il est vrai qu'il y avoit six mois que je n'avois été purgé. La nuit du 16 septembre je me levai deux fois la nuit, sans l'aide des domestiques. La deuxième prise m'a moins mené, mais a fait tout l'effet que je pouvois désirer. En foi de quoi je certifie le présent certificat véritable. A Béziers en Languedoc, le 4 octobre 1783. *Signé*, BARRÉS DE POUZOLLES.

Certificat.

Nous soussignés certifions le certificat ci-dessus véritable, et déclarons avoir vu M. de Barrés dans l'état le plus triste, et l'avoir vu actuellement marchant, et dans un bon état. A Béziers, le 8 octobre 1783. *Signés* GOS, maître en chirurgie ; GAYET, coiffeur de femmes ; BASSIERES, avocat au parlement ; DE SOREL, l'aîné ; l'abbé MARTIN, prêtre de l'église cathédrale de Béziers.

N°. 142.

Extrait du deuxième Recueil de Collections.

En 1780, le nommé Dubois, maître jardinier, vendant du

vin, rue et vis-à-vis Saint-Victor, sa femme, ses enfans et ses domestiques eurent le malheur d'être victimes des empoisonneurs publics qui s'étoient répandus à Paris et dans les provinces. Quelques-uns de ces scélérats étant entrés chez ce jardinier, pour y faire ce qu'ils appeloient un écot, jettèrent du poison sur un plat de viande. Quand ils se furent retirés, Dubois et toute sa famille mangèrent de ce plat qui leur étoit resté : ils ne tardèrent pas à ressentir les effets du poison. Malgré les secours qu'on leur donna, ils tombèrent dans un état de langueur accompagné de syncopes presque continuelles. On leur conseilla l'Eau médicinale : quelques prises firent cesser tous les accidens et rétablirent en peu de temps leur santé.

Dubois et sa femme ont consigné ce fait dans un mémoire qu'ils ont présenté à M. le Lieutenant de police.

Lettre extraite du premier Recueil de Collections, N.° 13.

Je soussigné, entrepreneur de la manufacture privilégiée de toiles peintes, faubourg du Temple, certifie que la nuit du 2 au 3 septembre dernier, deux enfans, garçon et fille, le premier âgé de cinq ans, le deuxième de dix ans, appartenans aux sieur et dame Joubert, peintre employé dans ma manufacture, auroient, étant dans une chambre séparée, bu entr'eux deux la quantité d'un poisson et plus de vert-de-gris qui avoit été laissé par mégarde, dans une bouteille; que la fille vraisemblablement en ayant pris davantage, a ressenti la première les douleurs les plus vives; qu'appelant sa mère à son secours, elle étoit aussitôt tombée dans de fortes convulsions; que son frère fut surpris peu après du même état violent; qu'ils avoient les membres contournés; qu'à cet aspect la mère abandonnant les enfans à son mari, elle vint toute éplorée me trouver pour me prier de leur prêter du secours, s'il étoit dans mon pouvoir; qu'aussitôt je me suis muni d'une dose d'Eau médicinale de M. Husson, que j'ai toujours chez moi. Je mêlai cette prise dans un gobelet d'eau naturelle que je donnai, avec proportion, aux deux enfans; que peu de minutes après l'incorporation, les effets du remède se manifestèrent par des vomissemens; que les enfans rendirent d'abord la nourriture de leur souper, imprégnée de vert-de-gris, et que les matières verdâtres ont continué en s'évacuant de haut et de bas abondamment. J'ai observé que, dans l'effet, la fille a été délivrée de convulsions dans les trois heures qui ont

suivi l'administration du remède : mais que le petit garçon a été cinq heures dans ce triste état, évacuant considérablement ; que sur les deux heures après minuit les deux enfans se sont endormis, ont reposé très-paisiblement jusqu'à plus de neuf heures ; que ma surprise a été extrême de voir ces deux enfans dans ma cour, très-gais, allant, venant dans mon attelier en mangeant de très-bon appétit. Ce que je certifie véritable, ainsi que le père et la mère, désirant que cette heureuse expérience ait la plus grande publicité pour le bien de l'humanité, et qu'il soit notoire que l'Eau médicinale est un contre-poison assuré.

Fait à Paris, ce 25 janvier 1783. *Signé* STOUCRAD. LOUIS-FRANÇOIS JOUBERT. ARMAND JOUBERT. NÉE NICAISE.

N°. 143.

M. HUSSON.

De Paris, le 5 octobre 1783.

Monsieur, votre Eau médicinale est déjà très-connue à Paris et beaucoup vantée. C'est une justice qu'on lui rend, car un remède aussi salutaire mérite d'être connu de tout l'univers. Voici, Monsieur, une cure dont j'ai été témoin ; une personne distinguée à qui je fournis des bandages, m'ayant fait confidence au mois de juillet dernier, qu'en 1781 elle avoit eu le malheur d'attraper une ch.... dont elle fut traitée par un médecin très-habile, tous les symptômes disparurent, à part un léger mal de tête qu'elle éprouvoit tous les soirs et qui a augmenté au point qu'il est devenu continuel ; elle m'a assuré avoir fait une infinité de remèdes sans éprouver le moindre soulagement. Je lui ai conseillé votre Eau, d'après les grands éloges que j'en avois entendu faire par des personnes qui en avoient fait usage. Je fus assez heureux pour lui inspirer la confiance qu'il mérite ; le même soir elle en prit une cuillerée à bouche, dormit très-bien ; mais jugez, Monsieur, de sa surprise, lorsqu'à son réveil elle s'aperçut d'un écoulement virulent d'une nature plus mauvaise que celui qu'elle avoit avant son premier traitement ; elle vint le lendemain m'en faire part ; je l'en félicitai, et lui conseillai de continuer, ce qu'elle a fait pendant dix jours, au bout desquels elle s'est trouvée parfaitement bien portante. L'écoulement et les maux de tête ont disparu ; il lui est resté un appétit dévorant. Permettez, Monsieur, que je vous rende les millions de re-

merciemens qu'elle m'a fait comme n'appartenant qu'à vous seul. Et quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, faites-moi celui de me croire, votre etc. *Signé* GIRARD, maître-ès-arts de la faculté de Paris, reçu à Saint-Côme pour la guérison des descentes, rue de la Vieille-Monnoie près celle des Lombards, à Paris.

N°. 144.

AU MÊME.

Paris, le 16 octobre 1783.

Je ne me trompois pas, cher Husson, lorsque je vous disois que vos ennemis saisiroient avidement l'histoire de la feu dame de la Motthe. M. Petit, médecin du Palais Royal, dont la lettre d'observation a été rendue publique, n'oublie pas les occasions de signaler son zèle *per vicos et compita*. Il y a environ deux mois qu'il fit la rencontre de M. Doré, mon parent, dans le Palais Royal. Vous le connoissez. M. Petit n'eut rien de plus empressé que de lui faire part de l'événement de la mort de la dame de la Motthe. Comme M. Doré est de la classe de ces hommes sages et réfléchis, qui ne se laissent pas surprendre par des mots, ce docteur a échoué net dans son dessein de lui faire peur. Sa réponse a été toute simple : la voici. Un remède qui a mérité, par ses bons effets, tant et de si beaux suffrages que ceux dont l'Eau médicinale est favorisée, ne peut être meurtrier, et il lui confirma aussi-tôt les surprenantes guérisons opérées sur sa cousine mon épouse, dans les années 1775 et 1782.

Peu de temps après, ce même M. Petit fit la rencontre de M. Chandelet, docteur en médecine, auquel il fit pareillement le détail de ses observations, attribuant à l'énergie de l'Eau médicinale la mort précipitée de sa malade. Ce médecin, de bonne foi, répondit qu'il ne reconnoissoit pas dans ce récit les effets de l'Eau médicinale; qu'il seroit difficile de persuader que ce remède fût aussi dangereux; que différentes personnes de l'art qui en avoient suivi les procédés, avouoient que c'étoit un bon remède.

J'ai reçu, il y a quelque temps, la visite d'un docteur de la faculté de Paris; il ne s'est pas nommé : il m'assura être de bonne foi, et que des personnes dignes de confiance l'avoient convaincu de l'efficacité de l'Eau médicinale; qu'il se proposoit d'en faire personnellement l'expérience, et en

feroit l'essai sur une pauvre malade de plusieurs années, cruellement tourmentée de douleurs sciatiques, qui avoient résisté à tous remèdes. Il me demanda quatre prises de votre Eau médicinale, cher Husson, avec diminution de prix en faveur de la malade. J'ai cru devoir l'en gratifier, et n'ai rien voulu recevoir. Ce médecin me promit son certificat, mais je suis sans aucunes de ses nouvelles. Il aura eu peur de la synagogue : *Petrus sequebatur à longè ut videret finem.* J'ai appris seulement que ce docteur étoit paticulièrement connu de M. Dumont de Valdajoux, dont vous connoissez le zèle à publier votre importante découverte. Je suis tout à vous, votre ami. *Signé* POLLISSARD, négociant, rue Geoffroy-l'Asnier, N.° 26.

N°. 145.

M. POLLISSARD.

De Montargis, le 20 octobre 1783.

Monsieur, mon père est très-bien portant. Je le possède, graces à l'Eau médicinale qui nous l'a rendu. Elle fait ici de belles cures. Un de nos Messieurs, attaqué depuis un mois de la fièvre quarte, la première dose a retardé sa fièvre de cinq heures; la seconde la lui a ôté : il n'y a que notre directeur à qui trois prises consécutives n'ont fait aucun effet. Il se plaint toujours de ses démangeaisons de boutons. Il s'est décidé à reprendre une médecine d'apothicaire. Je vous réitere mes remerciemens de vos bontés pour moi, et vous prie de me croire avec une reconnoissance sans bornes, Monsieur, etc. *Signé* TEZENAS, fils.

N°. 146.

M. HUSSON.

Paris, le 22 octobre 1783.

Monsieur, j'ai reçu avec le plus grand plaisir la bouteille d'Eau médicinale que vous avez eu l'honnêteté de m'envoyer. Je vous prie, Monsieur, d'agréer mes sincères remerciemens; j'y aurai recours dans le besoin, avec la plus grande confiance. Les effets salutaires et surprenans que je lui ai vu produire sur plusieurs sujets, vous doivent faire autant de partisans qu'il y a d'hommes amis de l'humanité; et si une découverte aussi intéressante trouve des détracteurs, ils ne peuvent être que dans la classe des ames viles

15

qui ne déclament contre les bonnes choses que parce qu'ils sont jaloux des avantages qu'en retire leur auteur, et que lui seul mérite. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. *Signé* Girard, chirurgien, rue de la Vieille-Monnoie près celle des Lombards.

N°. 147.

M. Pollissard.

De Caen, le 23 octobre 1783.

Monsieur, je n'ai guère fait usage de l'Eau médicinale que dans des cas désespérés; je l'ai cependant administrée à un de mes enfans âgé de six ans; attaqué d'une fièvre quotidienne, il en a pris six gros en six prises; il a été purgé doucement; l'enfant est devenu on ne peut plus foible; ses forces paroissent reprendre; mais la fièvre ne l'a pas encore quitté absolument; je l'ai administrée à deux autres malades d'une fièvre du même genre, sans plus de succès. Il est vrai qu'à l'un, je n'en ai donné que deux demi-prises, à l'autre quatre; je voudrois savoir de quelle manière en faire usage comme fébrifuge; peut-être faut-il des doses plus fortes, plus répétées? Le nouveau recueil d'observations m'instruira peut-être sur ce point. Je crois pouvoir assurer que je dois la vie d'un enfant de six ans à une demi-prise de l'Eau. Cet enfant couché dans la chambre de son père, malade d'une fièvre maligne milliaire, fut attaqué de la même maladie. Depuis six jours la fièvre étoit violente, la tête absorbée, la peau sèche, la langue, les lèvres noires, il paroissoit sur la poitrine quatre ou cinq grains de milliaire cristalline; on ne pouvoit administrer aucun médicament; quelques cuillerées de cidre étoient tout ce qu'on pouvoit faire passer; j'y ajoutai un gros de la liqueur. Après quelques heures d'un peu d'agitation, le ventre s'ouvrit; il y eût une évacuation abondante et solide; la sueur survint accompagnée d'une éruption générale; la langue s'humecta, laissa tomber sa croûte ainsi que les lèvres; la tête fut libre le lendemain; l'enfant demanda des alimens; ça été le seul médicament employé. . . . .

L'article des goutteux est des plus positifs. Un juge de notre ville, goutteux depuis bien des années, en a éprouvé le plus grand soulagement, et je certifie d'après lui, qu'il n'en a jamais fait usage sans voir le paroxisme disparoître. Un autre goutteux de mes amis a vu, par deux prises, dis-

paroître l'accès qui le retenoit quelquefois plus de six semaines. J'ai été réclamé pour un malheureux grabataire de vingt et quelques mois, qui ne changeoit de place que quand on le portoit; je jouis du plaisir de le voir marcher seul et s'éloigner un peu de son domicile. Ces jours derniers une de ses mains devint comble avec des douleurs aiguës; une heure après l'incorporation de la liqueur il s'endormit paisiblement, se réveilla sans douleurs et sans enflures; il eut plusieurs évacuations ensuite, dans lesquelles il rendit du sang pur. Sur la demande que je lui fis s'il n'avoit point eu autrefois des hémorroïdes, m'ayant répondu affirmativement, je le tranquillisai. Par ces évacuations il s'est trouvé soulagé de maux de reins violens. Une dame de quelques lieues d'ici, ayant la fièvre depuis quinze mois, la rate, le foie d'un volume et d'une dureté énorme, a fait usage de l'Eau. Huit prises, faisant seize gros, ont anéanti (m'a-t-on écrit), la fièvre et rendu les viscères à leur état naturel, à peu près : j'attends la confirmation absolue pour vous l'attester, cette cure mériteroit bien une place dans la liste. J'ai l'honneur d'être votre, etc. *Signé* DEJEAN, D. M. M. et professeur royal en médecine.

N. 148.

AU MÊME.

De Montereau, le 26 octobre 1783.

Je vous avoue, cher ami, que malgré mon zèle pour le remède de M. Husson, j'ai été obligé de me passer de son Eau pour détourner les personnes qui s'adressoient à moi pour en avoir, et les engager à en faire venir de chez vous. On s'est imaginé que je devois la donner gratis. Tout le monde en a voulu avoir, et personne ne m'a payé, quoiqu'ils aient été tous guéris. Je n'ai pas voulu en refuser dans cette circonstance critique, où tous les malades qui n'en ont pas usé ont été, on ne peut pas plus mal, tandis que les buveurs d'Eau médicinale se tiroient d'affaire, et très-promptement. Il y a long-temps que j'en manque, et j'en suis désespéré, parce que nous avons dans ce pays-ci une quantité prodigieuse de malades qui sentent aujourd'hui la nécessité d'avoir recours à un remède qui a si bien réussi à d'autres attaques de la même maladie. J'ai promis d'en faire venir, à condition que je n'en donnerois à qui que ce soit que pour son argent. On en est affamé, et je crois qu'on

en sentira maintenant plus que jamais la nécessité d'en faire usage. Si vous jugez à propos de m'en envoyer vingt-quatre gros, je ne les distribuerai qu'à ceux qui voudront les payer, et je vous en enverrai l'argent pour en ravoir d'autres sous la même condition.

J'ai reçu des nouvelles de M. de Bonnissant de Vertus en Champagne. Il me marque que madame son épouse continue à se bien porter, et qu'elle n'a pas le moindre ressentiment de sa malheureuse maladie d'épilepsie, qu'elle avance fort dans sa grossesse. J'attends qu'elle soit accouchée pour vous envoyer le détail de sa guérison opérée par l'Eau médicinale. Plusieurs goutteux, fiévreux ont été très-bien guéris à Vertus, et M. de Bonnissant me marque que tout le monde veut avoir de l'Eau médicinale, et que mon nom est en bénédiction dans ce pays-là, pour la leur avoir indiquée.

Madame de Saint-Méant, ainsi que madame sa mère, qui en ont fait venir de chez vous de ma part, sont totalement guéries des maux affreux qu'elles éprouvoient depuis long-temps à l'estomac; elles crient miracle, et vont de porte en porte pour annoncer à tout le monde le prodige de leur guérison. Adieu, mon cher ami, croyez-moi toute la vie votre, etc. *Signé* THUIN, curé de Saint-Maurice de Montereau.

No. 149.

AU MÊME.

De Lorient, le 27 octobre 1783.

Je dois à l'Eau médicinale de M. Husson, la vie de mon fils aîné, enfant âgé de quatre ans seulement, mais bien constitué, abandonné de la médecine, après trois mois de fièvres, à la sortie d'une fièvre écarlatine, ayant une bouffissure générale avec épanchement dans le tissu cellulaire, dans un état à ne s'en rien promettre; après avoir épuisé les secours de l'art, désespéré de son état, et ne sachant plus à quel saint me vouer, un de mes amis me conseilla de lui faire faire usage de l'Eau médicinale qu'il avoit apportée de Paris, qui, prise à petite dose, ne pouvoit produire que de bons effets; je tentai ce dernier moyen qui me réussit au-delà de mes espérances. Un demi-gros que je lui passai le soir, lui procura plusieurs selles le lendemain, et lui fit rendre un grand ver vivant, sur les onze heures du matin, accompagné de bile jaune, verdâtre : cette première dose

diminua de beaucoup la bouffissure du visage et des mains. Quatre jours après, la même dose fut répétée, ce qui lui procura plusieurs selles : la journée suivante diminua sensiblement la bouffissure, lui rendit un peu de coloris à la peau et le fit encore vomir une fois ; le surlendemain, à quatre heures du matin, il rendit encore un très-grand ver vivant. La fièvre, quoique moins forte, persistoit toujours. Quatre jours après je lui répétai une troisième et même dose ; elle ne me parut faire d'autre effet sensible que de lui tenir le ventre libre, lui procurant de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, deux selles seulement en raison des alimens que cet enfant prenoit toujours, quoiqu'en petite quantité. Peu content de l'effet de cette prise, le troisième jour suivant je lui en fis prendre un gros. La nuit fut paisible ; à quatre heures du matin il eut une selle qui fut suivie de huit à neuf dans le courant de la journée, deux à trois la nuit suivante, où il rendit encore un très-grand ver par le haut, mais sans vomissement, l'enfant l'ayant saisi dans sa gorge avec le doigt. Le lendemain et la nuit suivante, les évacuations se suivirent au point que l'enfant a subi trente-deux évacuations en trois jours et trois nuits sans interruption, ce qui nous inquiéta prodigieusement, quoique l'enfant n'en parût pas plus affoibli, reposant tranquillement après chaque évacuation. (*Nota.* Que le second ou troisième jour, il fut pris d'une hémorragie d'un sang séreux qu'il rendit du cerveau, qui dura au moins deux heures, et dans laquelle il baigna cinq mouchoirs sans discontinuation, ce qui nous inquiéta singulièrement.) La fièvre se trouva dissipée, ainsi que la bouffissure générale et l'épanchement. L'enfant fut pris d'un appétit dévorant que l'on avoit peine à modérer, obligé de lui faire faire des six à huit repas par jour : à peine avoit-il avalé le dernier morceau, qu'il falloit lui promettre de lui apporter bientôt quelqu'autre chose. Huit jours se sont passés ainsi sans fièvre, au bout desquels elle a reparu en renouvelant nos inquiétudes. Je pris le parti de l'envoyer à la campagne, me flattant que le changement d'air lui seroit favorable ; je le purgeai doucement avec une médecine ordinaire ; mais la fièvre persistant et le ventre se météorisant, je pris le parti de lui donner le suc de limon joint au café pur, à la dose d'une cuillerée à bouche ; cela lui enleva la fièvre à la première dose, qui fut continuée trois jours de suite ; mais la fièvre ayant reparu, nous répétâmes votre remède pendant

trois jours, ce qui détruisit la fièvre. Depuis ce temps-là l'enfant s'est bien porté, a repris des forces et de l'embonpoint; le ventre seulement a resté tendu médiocrement, mais sensiblement pendant près de trois mois, et aujourd'hui elle est absolument disparue; de sorte qu'il jouit de la meilleure santé possible, ce dont je vous prie de faire part à M. Husson, à qui le succès répété de son Eau doit faire plaisir. Je suis, Monsieur, etc. *Signé* GENTHON, apothicaire de l'amirauté.

N°. 150.

AU MÊME.

De Tanqueux, le 28 octobre 1783.

Tout ce que l'on m'a mandé de Paris, Monsieur, contre l'Eau médicinale, ce qui a été mis dans le Journal de Médecine et autres, m'avoit occasionné la plus grande frayeur sur l'usage de cette Eau, dont cependant j'avois éprouvé de bons effets. Je n'osois plus en donner à personne, de peur de devenir homicide dans le fait, de gens que j'avois intention de guérir : cependant je me suis enhardi dans deux circonstances que je veux vous raconter. Deux enfans étoient malades dans la même maison; l'un étoit à moi, et l'autre étoit son frère de lait. Le curé de Chamigny, qui est un homme qui a beaucoup de connoissances en maladie, et qui les voyoit l'un et l'autre, m'assuroit que mon fils se tireroit de sa maladie, mais que l'autre ne pouvoit pas en revenir; et la mort de cet enfant qui m'étoit étranger, paroissant assurée et prochaine, je crus pouvoir risquer à cet enfant un gros de l'Eau médicinale. Le combat fut violent entre cette essence de vie et le genre de mort; mais la victoire demeura à l'Eau médicinale. Une seule prise a guéri l'enfant; et le mien qui étoit suivi par un bon et très-bon chirurgien, et par le curé, a été emporté par le mal, malgré tous les secours (le trois septembre dernier.)

La deuxième circonstance a été sur une domestique que j'avois chez moi, qui avoit complication de maux, fièvre putride, mal de tête violent depuis trois mois, mal réglée, étouffement, vapeurs, etc. Pour cela le chirurgien l'avoit saignée du pied; mais le mal de tête continuoit toujours, et l'étouffement étant devenu plus considérable, j'envoyai à la Ferté-sous-Jouarre pour avoir un médecin ou chirurgien, et voir quel secours on pourroit donner à cette fille. La quantité de malades qui étoient alors dans la campa-

gne, fit qu'on ne trouva personne. Dans cette circonstance je dis : je vais donner deux gros d'Eau médicinale; je ne laisserai pas mourir cette fille sans essayer cette Eau. Je lui fis avaler : il étoit trois heures après-midi. Sur les cinq heures arriva le chirurgien : je lui dis l'alarme que j'avois eue, ainsi que toute ma maison. Je le prévins que j'avois fait prendre deux gros de cette Eau, pour qu'en conséquence il ne lui fît rien prendre. Il ordonna de la mettre dans le bain ; cela fut exécuté. Mais le bain n'empêcha pas l'effet du remède ; elle eut un vomissement dans lequel elle rendit trois vers tous vivans, longs de huit à dix pouces, et ensuite en rendit par en bas des paquets et des humeurs affreuses : depuis elle a été de mieux en mieux ; et au bout de dix à douze jours elle a été en état d'aller à son pays, à Clermont en Argonne, par la diligence, où nous savons qu'elle est arrivée en fort bonne santé.

J'ai fait un petit voyage à Paris ce mois-ci, et le lendemain de mon arrivée je fus pour aller voir M. le comte de la Femas, mon cousin, qui nouvellement arrivé de Moulins, étoit logé à l'hôtel d'Espagne, rue Dauphine. C'étoit le mercredi 15 ; on me dit qu'il repartoit le vendredi. Sur le regret que je témoignai chez lui ne pouvoir le voir, on me dit qu'il étoit allé chez M. Cadet, apothicaire, rue Saint-Honoré, pour voir des curiosités ; j'y fus. Dans la boutique on me dit que je trouverois M. de la Femas avec des dames au premier. Je montai tout de suite. Je trouvai madame Cadet, qui me dit que M. de la Femas étoit parti. Je contai par occasion que sur le vu du certificat que M. Cadet avoit donné à madame de l'Escalopier au sujet de l'Eau médicinale, j'en avois fait plusieurs expériences avec succès. Sur ce elle me dit, c'est donc de l'ancienne que vous avez eue ? car la première étoit très-bonne, et M. Cadet a certifié qu'il n'y avoit rien de malfaisant ; mais on l'a gâtée, et elle est très-dangereuse. Je lui dis, madame, c'est depuis six semaines que j'en ai fait des expériences, entr'autres à une fille chez moi, que l'on croyoit qui alloit mourir. Je lui en ai donné une prise ; cela lui a fait rendre des vers et des horreurs épouvantables, et elle a été guérie. Là-dessus elle dit : Pour des vers je le crois bien, c'est l'effet du mercure ; il n'y a rien qui les chasse comme le mercure (1). Mais M. Cadet, depuis qu'il l'a décomposée

(1) L'invraisemblance de cette assertion est prouvée sans réplique ;

en dernier, a trouvé que cette Eau étoit dangereuse et très-mauvaise, et qu'elle ne ressemble point du tout à la première.

A qui M. et madame Cadet persuaderont-ils qu'un homme qui a été assez heureux pour faire la découverte d'un excellent remède, iroit lui-même le gâter, et s'exposer à perdre tout le fruit de ses recherches et de son bien être? Il est plus sensible que les...... sont intéressés à le décrier, et que le mercure et autres choses malfaisantes que M. Cadet a trouvés dans la dernière analyse de cette Eau, y ont été insérés par ceux qui ont, aux dépens de l'humanité, le vil intérêt de la décrier. Je viens d'en éprouver l'efficacité ces jours-ci, sur la femme d'un compagnon maçon de mon village. On la disoit très-mal dimanche. Son fils vint à huit heures du soir, de la part du curé de Chamigny, me demander une prise pour elle : c'étoit une fièvre putride. Elle a eu une évacuation très-avantageuse, et le mari est venu le matin me remercier, me disant qu'il me devoit la vie de sa femme, qui n'a presque pas de fièvre, et qu'on regarde comme guérie. J'ai un domestique incommodé qui en doit prendre ce soir; et la façon dont m'a parlé madame Cadet de cette Eau, fait que j'ai plus de confiance que jamais, en la prenant directement chez vous. J'ai cru vous faire plaisir, Monsieur, en vous mandant ce détail; et je vous prie de me croire votre, etc. *Signé* COURTIN, comte d'Ussy. Du château de Tanqueux, près la Ferté-sous-Jouarre; et à Paris, en son hôtel, rue Neuve-Saint-Paul.

N°. 151.

AU MÊME.

De Chablis, le 28 octobre 1783.

Monsieur, l'Eau médicinale a fait des biens infinis aux personnes à qui j'en ai donné; parmi celles qui en ont fait usage, se trouve ma belle-sœur, qui est guérie et bien rétablie d'un dévoiement qui la tenoit depuis huit mois. Je vous prie de m'en procurer et envoyer vingt-quatre prises en petites bouteilles, que vous voudrez bien faire arranger dans une boîte, et la faire mettre au carrosse de Dijon, qui passe à Tonnerre, à l'adresse de monsieur Feuillebois de

---

voir ci-après la déclaration de M. Assier Périca, et celle de la dame Petit, N°. 159.

Lisle, négociant à Tonnerre. Vous obligerez, Monsieur, votre, etc. *Signé* FEUILLEBOIS.

N°. 152.

AU MÊME.

De Conflans, le 5 novembre 1783.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous faire mes remercîmens de l'incomparable écrit que vous avez eu la bonté de joindre aux bouteilles que j'ai envoyé chercher chez vous. Je me serois acquitté de ce devoir aussitôt la réception, si je ne m'étois proposé d'y ajouter l'effet du remède; il a eu son efficacité; la malade à qui on l'a administré pour des violentes attaques de goutte, qui la retenoient percluse depuis Pâques, marche très-bien, dort bien, a grand appétit quoiqu'elle n'ait pas eu de nombreuses évacuations : il ne lui reste de tous ses maux qu'une petite roideur dans une épaule; mais comme depuis sa dernière prise d'Eau médicinale, qui étoit la surveille de la fête de tous les Saints, elle a de petites purgations, l'on espère que le miracle sera complet : cette fille, qui est une de nos sœurs converses, âgée de soixante ans, est goutteuse depuis plus de dix ans. Le père Bazile me charge de vous faire ses complimens, et se porte très-bien. La malade est venue lui faire ses remercîmens avant la troisième prise; je n'ai pas manqué de lui faire les miens, pour avoir donné à notre maison la connoissance de ce spécifique, qui est un nouveau bienfait du créateur, et une marque évidente que son esprit repose sur l'auteur. Tous bons patriotes doivent faire des vœux pour sa conservation et pour la vôtre, Monsieur, qui n'oubliez rien pour en faire connoître la précieuse valeur.

J'ai lu avec bien du plaisir la seconde collection que le père Bazile m'a apportée; il n'est pas difficile de voir que l'on n'en veut qu'au secret de M. Husson. La basse jalousie de ceux qui s'efforcent d'arrêter le progrès de la publicité des merveilles qu'il opère, ne peut tourner qu'à leur confusion, vu le grand nombre de témoins digne de foi qui lui sont redevables de leur existence; quant à moi, je me ferai un devoir de religion de le conseiller à toutes les personnes de ma connoissance. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. *Signé* Sœur TRUDON, dite SAINTE-JULIE, religieuse de Conflans-l'Archevêque.

N°. 153.

Au même.

Paris, le 7 novembre 1783.

J'atteste que me trouvant attaqué d'une violente colique d'estomac et d'entrailles, laquelle, au dire d'un chirurgien habile, tendoit à l'inflammation de bas-ventre, après avoir pris tous les remèdes indiqués, les douleurs étant toujours les mêmes, c'est-à-dire, si atroces qu'elles me faisoient tomber du front une sueur abondante et froide qui effrayoit les personnes présentes; dans cette situation cruelle je me déterminai à prendre deux gros d'Eau médicinale; quelques heures après les douleurs se ralentirent, et successivement se calmèrent après quelques évacuations.

Le même chirurgien étant survenu, ne put s'empêcher de me témoigner sa surprise, me déclarant, ainsi qu'il l'avoit fait à toutes les personnes de ma famille, qu'il m'avoit vu dans le danger les plus imminent.

Mon domestique, nommé Lacourroie, eut une diarrhée qui avoit dégénéré en flux de sang; il éprouvoit de violentes douleurs d'entrailles qui lui occasionnèrent la fièvre : d'après ma propre expérience, je ne balançai pas à lui faire prendre deux gros de l'Eau médicinale, et l'effet n'en a pas été moins heureux ni moins prompt. Enfin, Monsieur, le mois de septembre dernier, étant à Auxerre, un autre domestique à moi, nommé *Subtil*, fut atteint d'une fièvre dont les accès étoient longs et violens; je n'avois pas eu la précaution de me munir d'Eau médicinale; il fallut donc avoir recours aux secours ordinaires qui, après un mois, parvinrent à le mettre en état de supporter la route; mais le mal-aise subsistoit toujours. Il n'avoit point d'appétit et étoit de la plus grande foiblesse; de retour à Paris, la fièvre l'attaqua de nouveau; alors je lui administrai deux gros d'Eau médicinale, et le lendemain il éprouva de l'appétit, se rétablit très-promptement, et jouit de la meilleure santé.

Je désire, Monsieur, que ces faits, que l'intérêt seul de l'humanité me porte à publier, puissent ajouter à la confiance que mérite la précieuse découverte de M. Husson et pouvoir le convaincre, ainsi que vous, des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. *Signé* de Lisle, capitaine d'infanterie, rue du Faubourg Saint-Jacques, n°. 64.

N°. 154.

AU MÊME.

Troyes, le 12 novembre 1783.

Monsieur, laissez fermenter les têtes, l'Eau médicinale ne peut s'accréditer qu'autant qu'elle aura des adversaires; les préparations antimoniales, la poudre d'Helvétius, et tant d'autres médicamens héroïques ont eu les leurs; aujourd'hui ils tiennent le premier rang dans les pharmacopées, etc. Le gazetier de santé, les journaux clabauderont, bavarderont, fulmineront; plus ils feront de bruit (ils ne peuvent faire que cela), plus ils exciteront, piqueront la curiosité, donneront envie de faire connoissance avec l'Eau médicinale, *nitimur in vetitum*. L'Eau médicinale prouvée salutaire, efficace par des faits, des observations, prendra le dessus, et les mal-voulans seront bientôt confondus. Que peut faire le procès-verbal d'ouverture de cadavre? Rien de si équivoque que cette manière de procéder pour décrier un remède quelconque, et comme vous dites fort bien, a beau mentir qui vient de loin : quand même M^e...... jadis mon disciple à Montpellier, *novi hominem;* que répondra-t-il à des certificats authentiques? Si la liste, le détail des malades tués par l'Eau médicinale, n'est pas mieux travaillée que celle dont nous menaçoit M. Petit fils, je ne lui conseille pas de la produire. *Signé* COLLET, D. D. en médecine.

N°. 155.

AU MÊME.

De Saint-Omer en Artois, le 20 novembre 1783.

Monsieur, l'Eau médicinale de M. Husson, dont vous avez le dépôt, produit dans la province d'Artois et dans la ville de Saint-Omer, les meilleurs effets: plusieurs personnes qui en ont fait usage pour des maladies longues et désespérées en ont obtenu une parfaite guérison. Je vous prie, Monsieur, de donner à mon commissionnaire qui est chargé de vous payer, vingt-quatre onces de cette Eau médicinale dans de petites bouteilles de quatre onces, avec le livre qui enseigne l'usage. . . . . . . Ne pourriez-vous point, Monsieur, pour la commodité du public, établir à Saint-Omer, un bureau de distribution; je vous assure que

l'Eau médicinale s'accrédite de jour en jour; il seroit fâcheux qu'elle se trouvât contrefaite par des charlatans intéressés et mal-intentionnés ; jugez de tous les maux qui en résulteroient. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. *Signé* MOORIN DE BOMICOURT.

N°. 156.

M. HUSSON.

Troyes, le 7 décembre 1783.

En multipliant, Monsieur, les autorités, l'Eau médicinale s'accréditera. Je suis enchanté que vous ayez le suffrage de M. Dejean ; la faculté de Caen est célèbre. Vous semblez avoir à cœur la désertion du Sr. . . . . ; il n'a pas assez de célébrité pour faire une sensation prépondérante ; s'il se réunit aux adversaires, c'est un. . . . . qu'ils auront de plus pour eux ; de pareils personnages ne sont point à redouter ; et ce remède a pour lui des cures surprenantes, des miracles, *si ratio pro nobis , quis contrà nos ?*

Nous avons ici un chevalier de Saint-Louis (M. Bourgeoin, il réside ordinairement à Paris), qui est grand partisan de l'Eau médicinale, et en a éprouvé des effets admirables ; il lui doit, à ce qu'il dit partout, la guérison de plusieurs maladies. Me trouvant dernièrement en compagnie avec lui, il en fit beaucoup d'éloges, et, sans me connoître, m'engagea beaucoup à en faire prendre à ma malade, la maîtresse de la maison; vous parlez à un converti à un apôtre, lui dis-je ; Madame en a déjà pris deux prises dont elle se trouve à merveille. Agréez mon respect. *Signé* COLLET, D. M. M., Doyen du collége de médecine à Troyes.

No. 157.

AU MÊME.

De Paris, le 9 décembre 1783.

Voici, mon cher Husson, un fait opéré par votre Eau médicinale, bien intéressant et digne de l'attention des personnes de l'art.

Antoine Julien, compagnon charpentier, et Marguerite Bordelet, sa femme, ouvrière pour les chapeliers, ont une fille âgée de douze ans, qui a été long-temps malade d'une rétention d'urine rebelle à tous remèdes; ils ont donné à

leur fille l'Eau médicinale à la dose de deux gros, trois prises de semaine en semaine. L'enfant n'en a point été purgé; mais l'effet du remède s'est porté vers l'estomac et le bas-ventre, et il y a excité un travail interne considérable. Le peu d'aisance des père et mère ne leur permettant pas de continuer l'usage du remède, l'enfant a cessé le traitement environ dix à douze jours, après lequel délai la petite fille a subi une évacuation de matière purulente, à la suite de laquelle elle a rendu par la voie des urines, une pierre oblongue de sept lignes de longueur sur huit à neuf d'épaisseur. J'ai observé que cette pierre est un peu minée et friable dans la partie la plus épaisse qui m'a paru en être le noyau : elle est de couleur tirant sur un gris foncé. (D'où pensez-vous que pourroit venir cette incavation ?) L'enfant a repris aussi-tôt des couleurs, de l'appétit; les urines, à dater de cette époque, ont coulé librement et abondamment; sa santé se soutient; la pierre rendue est entre les mains des père et mère. Leur demeure est rue du Poirier, quartier Saint-Merry, près celle Pierre-au-Lard, maison d'un mercier. Ce fait remarquable a eu lieu dans les derniers jours du mois dernier. J'en ai informé plusieurs personnes de l'art, entr'autres le R. P. Potentien et divers religieux de la Charité, et autres qui ont vu l'enfant avant cet événement, et qui ont pu s'assurer de la vérité du fait. Ainsi, cher Husson, votre inclination à désirer plus particulièrement le soulagement, la guérison des personnes peu accommodées de fortune, se trouve pleinement satisfaite par une expérience aussi heureuse, ce qui doit soutenir votre courage dans le but que vous vous êtes proposé de faire jouir l'humanité de votre découverte. Les médecins vraiment estimables et qui jouissent d'une réputation justement méritée, loin de combattre votre remède, conviennent des faits, désirent que le principe en soit connu, et qu'il soit administré par les personnes de l'art. Vous connoissez, cher Husson, les sentimens d'amitié avec lesquels je suis, votre ami. *Signé*, Pollissard, négociant, rue Geoffroy-l'Asnier, n°. 39.

N°. 158.

M. Pollissard.

De Paris, le 28 décembre 1783.

Monsieur, j'ai emporté à la campagne les différentes

bouteilles d'Eau médicinale que j'avois prises chez vous avant mon départ. Je les ai remises aux personnes à qui je les destinai, et dont j'ai eu l'honneur de vous parler; mais ces personnes n'ont pu en faire usage faute d'instruction sur la manière de les employer, que j'ai égarée. Parmi ces bouteilles il y en a six que je destinois à mon père qui a 77 ans; il est d'un tempérament bilieux qui l'oblige de se purger souvent. L'année dernière, au mois de novembre, il eut une maladie furieuse dont il manqua mourir. Avant cette maladie il éprouva des douleurs dans le bas-ventre et au côté gauche, avec des étourdissemens fréquens. Dans un de ces étourdissemens fréquens, il tomba à la renverse et sans connoissance. Il resta sans connoissance pendant quatre heures, malgré les secours qu'il reçut. Il se rompit en tombant quelques vaisseaux dans le corps, qui lui firent rendre par le fondement une quantité considérable de sang clair, comme celui qu'on tire dans une saignée. Son chirurgien prétendit que ce sang provenoit de vaisseaux rompus. Le médecin prétendit au contraire qu'il provenoit d'un dépôt qui s'étoit formé dans le corps: en conséquence, il ne le purgea que foiblement, et lui laissa le fond de l'humeur qui avoit occasionné la maladie. Au mois d'octobre dernier, les mêmes symptômes reparurent; il s'y joignit un rhume des plus forts, qui me faisoit beaucoup craindre une fluxion de poitrine et de la fièvre. J'étois chez lui dans ce moment. Je lui conseillai l'Eau médicinale. Il s'y détermina. Ce fut moi qui la lui administrai, et voici comment je m'y suis pris pour lui rendre la santé en peu de tems. Comme je voyois beaucoup de danger pour ses jours si la première médecine ne faisoit pas un grand effet, et que toutes mes bouteilles avoient éprouvé de l'évaporation dans la route, je remplis exactement la bouteille que je destinois pour la purgation. Je lui donnai ensuite à petites doses le matin, pendant cinq jours, ce qui me restoit de la bouteille qui avoit servi à remplir, et une autre bouteille entière. Dès le premier jour, le rhume, qui étoit très-sec, devint plus benin, et la fièvre fut moins forte. Le lendemain les crachats commencèrent à aller très-abondamment, ce qui a continué pendant les cinq jours, au bout desquels, voyant que la poitrine n'étoit plus embarrassée, je lui donnai le soir sur les dix heures, la bouteille que j'avois remplie. A six heures, il commença à aller à la selle; cela continua pendant trois jours, de loin

en loin, sans douleur et sans le fatiguer; il rendit pendant tout ce tems une quantité considérable de bile noire qui infectoit. Le premier jour, sur les deux heures après midi, il éprouva pendant quelques heures des envies de vomir; il ne vomit pourtant pas : mais il commença ensuite à rendre une quantité considérable de bile et de gravier par les urines, ce qui a duré pendant le reste de l'effet de la médecine, à la fin de laquelle il se trouva débarrassé de toutes ses douleurs, et plus qu'il n'avoit jamais été à la suite d'une médecine. La fièvre n'a plus reparu, le rhume a achevé de se dissiper quelques jours après, et l'appétit est revenu aussitôt l'effet de la médecine cessé. Voilà, Monsieur, l'usage que j'ai fait d'une partie de vos bouteilles, et un témoignage que je dois à la vérité. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de reconnoissance, Monsieur, votre, etc. *Signé* GASSELIN, bourgeois de Paris, rue Payenne, au Marais.

N°. 159.

A M. HUSSON.

De Paris, le 4 décembre 1783.

Mon cher Husson, la lettre de M. Petit, insérée d'abord dans la Gazette de santé, et depuis peu dans le Journal de Paris, et autres observations qui ont paru dans différens journaux, n'ont réellement fait d'impression que sur des gens superficiels; ceux qui réfléchissent n'en sont pas la dupe: *Sunt verba et voces, prætereaque nihil.* Et, en effet, comment un remède susceptible d'occasionner la gangrène chez un sujet, ne la procureroit-il pas à une infinité d'autres? Du moins l'exemple ne seroit pas unique, sur-tout depuis dix ans que votre Eau médicinale est connue. Mais il est bon de vous munir d'une preuve du contraire qui pourra vous servir un jour; la voici :

Madame Panchin, jeune femme d'un tempérament délicat, épouse d'un trésorier et payeur de rentes, rue du Sentier, a pris, au commencement de cette année, environ vingt prises de deux gros, dont quelques-unes de trois, de votre Eau médicinale pour un mal de tête rebelle à tous remèdes les plus savamment administrés. Madame Panchin a pour médecin M. de la Motte, docteur-régent de la Faculté de médecine de Paris, qui a suivi l'Eau médicinale dans ses effets; ce médecin sage et éclairé, d'un

mérite reconnu, n'a point remarqué que l'Eau médicinale ait donné la gangrène à sa malade ; il ne s'est pas même aperçu du plus petit inconvénient. Madame Panchin a au contraire obtenu un mieux sensible. Sa guérison finale n'a point eu lieu à la vérité, et c'est une expérience qui, en justifiant l'Eau médicinale contre l'assertion hasardée de M. Petit, prouve seulement que votre découverte, toute supérieure qu'elle est, aura ses écueils. Je pourrois, mon cher Husson, vous citer une infinité de personnes qui ont pareillement pris votre Eau médicinale en maladies rebelles aux remèdes connus, et qui n'ont rien éprouvé de dangereux. Je suis tout à vous, cher Husson. *Signé* POLLISSARD, négociant, rue Geoffroy-l'Asnier, N°. 26.

Déclaration de M. ASSIER PÉRICA, *Ingénieur du Roi, et breveté par Sa Majesté pour les instrumens de physique expérimentale, demeurant à Paris, rue Geoffroy-l'Asnier, près la rue Saint-Antoine.*

M. Périca expose que depuis trente ans il travaille à la construction des instrumens de physique, et notamment à la composition des baromètres et thermomètres, ce qui le met dans la nécessité de travailler continuellement le mercure. Il a observé, par expérience habituelle, que ce n'est pas, à proprement parler, le mercure en soi qui occasionne les accidens fréquens et dangereux qu'éprouvent tous ceux qui le travaillent, mais que ces accidens sont occasionnés principalement par les vapeurs qui s'échappent de ce métal lorsqu'on le travaille au feu. Ce sont ces vapeurs presqu'insensibles qui s'introduisent dans le corps humain, par la respiration, par l'odorat et par tous les pores, ce qui occasionne des coliques violentes, des maux de reins, des tremblemens, des affections nerveuses et autres maux indéfinissables, à tous ceux qui travaillent en ce genre.

Que, s'étant particulièrement appliqué en 1780 et 1781, à perfectionner les baromètres et thermomètres, il s'est vu dans la nécessité de chercher à purifier le mercure, afin de connoître la condensation et dilatation, tant du mercure que du verre. Il étoit obligé de mettre le mercure dans de petites bouillottes de verre, de placer ces bouillottes sur des bains de sable, de prendre ensuite ce mercure pour l'introduire dans des tubes de verre, et de les faire ensuite bouillir sur le feu de charbon ardent. De là il est arrivé souvent que ces tubes remplis de mercure, et ainsi mis en

ébullition, se cassent, que le mercure s'est exhalé et a dissipé ces vapeurs; il a même éprouvé qu'un tube contenant quatre livres de mercure destiné pour le cabinet du Roi, ayant cassé dans l'ébullition qui avoit pour objet de le purger d'air, le mercure s'est totalement évaporé de telle sorte, qu'on n'a plus aperçu qu'une espèce de vapeur blanche, dont on n'a pu rien conserver, ni recueillir. Cette circonstance a fait que dans l'opération il s'est trouvé pénétré d'une dose considérable de l'évaporation du mercure; ce qui lui a occasionné les plus grandes incommodités, notamment des maux de reins et des coliques affreuses, un tremblement considérable, d'agitations prodigieuses de nerfs, et une jaunisse universelle. Il fut malgré cela obligé de se rendre à Versailles par ordre du Roi, le 5 septembre, quelques jours avant le départ de Sa Majesté pour Fontainebleau; mais il se trouva si prodigieusement incommodé des vapeurs du mercure qu'il avoit travaillé, qu'il fut obligé de revenir à Paris pour y chercher le remède à ses maux, qui lui donnoient la plus grande inquiétude, et cela sans avoir pu faire à Versailles les opérations pour lesquelles il étoit mandé.

Ce fut alors qu'il apprit que l'Eau médicinale étoit le moyen le plus propre à lui procurer sa guérison; il n'eut point de peine à se déterminer à en prendre, d'après la bonne réputation de ce remède, et les attestations multipliées de ses bons effets.

Il n'en a pris néanmoins qu'une seule dose de deux gros; mais l'effet qu'ils ont produit sur lui est trop important et trop remarquable pour qu'il puisse se dispenser d'en faire part au public. En effet, ayant pris la dose dont il s'agit, le 7 septembre 1783, il a été purgé abondamment pendant deux jours consécutifs, sans tranchées, ni douleurs, et sans éprouver aucunes incommodités; les maux de ventre, de poitrine et de reins se sont entièrement dissipés; les tremblemens ont disparu, ainsi que la jaunisse: et ce qu'il y a de particulier, c'est que ledit sieur Assier Périca a trouvé le mercure en nature dans les selles qu'il a produites; il a même remarqué que le mercure sortoit sensiblement par ses pores, notamment entre ses ongles et sa peau, quoiqu'il n'eût point travaillé le mercure tant qu'a duré l'opération du remède qui lui étoit administré. Il doit même dire que, pour s'assurer de l'effet de ce remède, et pour vérifier s'il étoit vrai que c'étoit du mer-

cure qui lui sortoit des pores de la main, il prit une pièce d'or, la frotta pendant un peu de tems, et s'aperçut que cette pièce blanchissoit d'une manière sensible, ce qui ne lui permit pas de douter de la vérité de son assertion. Il avoit dessein de prendre une seconde et une troisième dose d'une eau aussi merveilleuse; mais s'étant senti guéri dès la première, ayant repris sa gaîté et son embonpoint, ayant vu considérablement dégrossir son ventre, et la jaunisse dont il étoit couvert ayant totalement disparu, il s'est contenté de la première dose, et n'a pas éprouvé depuis la moindre incommodité.

Cette expérience est trop remarquable sans doute, pour ne point mériter la plus sérieuse attention. Tous ceux qui travaillent le mercure, et qui en éprouvent les dangereux effets, ont le plus grand intérêt, sans doute, de connoître un remède aussi précieux, et ne peuvent trop se hâter d'en faire usage pour leur guérison.

L'académie a promis des prix et des récompenses à ceux qui donneront des mémoires, ou qui produiront des expériences propres à rendre les opérations des arts mécaniques moins mal-saines et moins dangereuses; il est louable, sans doute, de s'occuper de ces moyens intéressans; mais il n'est pas moins important de trouver des remèdes simples, faciles et efficaces contre les ravages trop fréquens et trop funestes que les opérations des arts mécaniques occasionnent; et l'exposant ose attester avec vérité et avec confiance que l'Eau médicinale est le plus grand spécifique possible contre les maux que la manipulation du mercure occasionne; et il ne doute pas, d'après l'expérience qu'il a faite, que ce remède ne soit également puissant contre toutes les maladies des miroitiers, peintres, doreurs sur métaux, broyeurs de couleurs, et autres dont il est parlé dans le prospectus du nouveau prix extraordinaire proposé par l'académie des sciences pour 1783. *Paris*, *ce* 30 *Décembre* 1783. *Signé* ASSIER PÉRICA.

M. l'Abbé Rougeault, Vicaire de St. Eustache, a conseillé l'usage de l'Eau médicinale, et en a suivi les effets dans la maladie grave dont on va donner les détails (1).

La dame Petit, épouse du sieur Petit, maître doreur sur

(1) Ce récit est rendu public sur une permission expresse de M. l'abbé Rougeault.

métaux, rue Grenier St. Lazare, maison d'un fondeur, d'une complexion très-délicate, maladive par tempérament, sujette à des attaques de nerfs fréquentes, avoit encore à la suite de couches été exposée à des accidens de lait: son état, après une infinité d'essais en remèdes différèns sans aucuns succès, avoit dégénéré en spasmes et syncopes si fréquens, qu'elle subissoit plusieurs fois dans la journée des évanouissemens suivis quelquefois de convulsions; ces sortes d'états lui prenoient dans les rues, à l'église, à table, et même dans le lit; les traitemens de tous genres n'ayant rien pu faire sur cette Dame, elle étoit décidée, ainsi que son mari, à n'en plus faire, lorsque dans les premiers jours de novembre, cette Dame se trouvant dans l'église de St.-Eutache, elle tomba évanouie avec convulsions : M. l'abbé Rougeault dont elle venoit d'entendre la messe, la fit porter à la communauté des prêtres, et avertir son mari. Il lui recommanda expressément de donner de l'Eau médicinale à son épouse, ce qui fut exécuté sur-le-champ; un gros calma en très-peu de tems l'agitation de la malade, elle vomit extraordinairement des humeurs de toutes espèces, d'une consistance qui étonnèrent les personnes qui avoient soin de la malade. L'embarras de l'estomac que la dame Petit exprimoit par le terme d'une *barre*, fut dissipé dès les premiers vomissemens, les selles succédèrent aux évacuations du haut; enfin l'effet du remède étant cessé, on laissa reposer la malade quelques jours avant que de réitérer le remède; comme il restoit environ un gros d'Eau médicinale de la prise entamée, il fut partagé en deux, et donné de deux jours l'un à la malade, pour lui éviter les évacuations trop considérables; mais ces deux demi-gros ainsi divisés et donnés, n'opérèrent aucun effet sensible, sinon quelques mal-aises ou nausées; la malade éprouva à la suite un mieux très-satisfaisant; l'estomac fut fortifié, les digestions se firent très-bien; en un mot, cette dame a été en peu de tems absolument rétablie, et depuis près de deux mois, elle n'a rien ressenti de son ancien état; elle a repris les travaux de sa profession, malgré la quantité d'inconvéniens auxquels elle est sujette à cause des vapeurs arsenicales, mercurielles et cuivreuses. M. Marcadier, chirurgien de la malade, n'a pas ignoré ce fait si remarquable, ainsi qu'un grand nombre de voisins, amis et parens. M. Badoullaut, ancien épicier-droguiste, en a été témoin.

Cette observation est de la plus grande importance pour les artistes en métaux, dorures et peintures.

Déclaration *de M. Hebert, Régisseur des vivres de la marine à Toulon, de présent à Paris, logé rue Montmartre, au coin de celle du Croissant, maison de M. de Saint-Marc, du 26 décembre 1783.*

Madame de Beaurepaire, épouse d'un capitaine de vaisseau du roi à Toulon, affligée d'une maladie ancienne très-compliquée, et dont les symptômes et autres circonstances n'offroient aux gens de l'art aucun caractère décidé, après un long et très-rigoureux traitement, ayant les vésicatoires en différentes parties du corps, s'est trouvée enfin réduite à la dernière extrémité. Dans cet état absolument désespéré, abandonnée des personnes de l'art, sans ressources et l'agonie sonnante, un chanoine de la cathédrale, informé de l'état de la malade, et qui alloit pour consoler les père et mère de cette jeune dame, fut averti en entrant dans la maison, qu'il seroit assez inutile qu'il entrât, parce que la malade alloit expirer; il monta néanmoins dans la chambre de la malade: elle avoit le râle, ses yeux étoient renversés sans mouvement ni connoissance. Cet ecclésiastique, pénétré de la plus vive douleur à l'aspect d'une si affligeante situation, pria avec instance qu'on lui permît d'administrer l'Eau médicinale à la malade; que puisqu'il n'y avoit plus de ressources, ce ne seroit point un reproche à se faire si ce remède n'opéroit point sur la malade, le bien qu'il étoit assuré qu'il y pourroit faire; qu'au contraire, on en auroit un fondé à se faire de ne point employer cette ressource déjà prouvée par un grand nombre d'expériences supérieures à tous les remèdes connus. L'assemblée y consentit. En conséquence, on courut promptement chez M. Boucher, colonel du génie, que l'on savoit avoir toujours une provision de cette Eau chez lui: on en divisa deux gros en trois parties qui furent donnés de force à la malade, les dents étant très-sérrées; on observa dans l'administration des distances égales; l'effet se déclara d'abord pendant la nuit par des vomissemens, et la malade rendit du lait en abondance. Les selles se déclarèrent ensuite par une semblable évacuation; à la différence que dans celle-ci on y remarqua non-seulement du lait, mais encore des humeurs affreuses et des glaires amoncelées: la malade reprit bientôt connoissance; tous les symptômes de mort disparurent: à un deuil et à une tristesse géné-

rale, succéda en moins de vingt-quatre heures, une joie inexprimable. Ce fait est à la connoissance de toute la ville de Toulon.

DÉCLARATION *de M. Sellier, horloger, hôtel de Calais, rue Mauconseil, du* 31 *décembre* 1783.

M. Sellier expose qu'il a un fils âgé de dix-huit ans, qui étoit sujet dans son enfance à des humeurs et des gourmes abondantes qui dégénérèrent en noueure, ou rachitis, avec marasme.

Cet état a été suivi de mouvemens convulsifs périodiques avec léthargie dont l'enfant s'est trouvé fréquemment surpris, et d'où il ne sortoit qu'avec une absence d'esprit et un extérieur d'imbécilité très-affligeant; il étoit ordinairement quinze jours dans cette triste situation. Un de ces états des plus extraordinaires, est celui dont il fut saisi il y a environ neuf mois. Il sortit un matin ayant la tête absolument perdue, prit la route d'Orléans, marchant avec précipitation pendant un jour et une nuit. Arrivé dans la forêt d'Orléans, excédé de fatigue, il revint à lui, et reprit entièrement connoissance. Il poursuivit son chemin et se rendit à Orléans, où, après avoir resté quelques heures seulement, il reprit la route de Paris. L'exposant, dans la dernière inquiétude, ainsi que la dame son épouse, firent, tant à la police qu'à l'archevêché, toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir des ordres pour la recherche de leur fils. Il consigna son signalement dans les papiers publics. Au retour de ce jeune homme, on essaya en vain de le guérir; entr'autres accès de cette nature qu'il a subis depuis, il lui en survint un il y a environ trois mois, qui fut accompagné des symptômes suivans. On remarqua qu'étant occupé aux ouvrages d'horlogerie, ses yeux s'égarèrent, et qu'ils restoient fixés sur un seul objet; qu'ils étoient très-saillans: que son visage pâlissoit, devenoit jaune, et finalement d'un morne plombé. Les bras, les cuisses et les jambes se roidirent, et devinrent avec tout le reste du corps, inflexibles. L'exposant et son épouse pénétrés de la plus vive douleur de voir leur fils dans une si triste position, ne sachant quel remède lui donner utilement. Dans cette indécision, ils furent conseillés de lui donner de l'Eau médicinale, ce qu'ils exécutèrent sans délai. On lui en donna deux gros qui parurent ne rien opérer, du

moins extérieurement. Le lendemain on administra un troisième gros d'Eau médicinale qui n'eut point d'effet sensible, mais on s'aperçut que le visage reprenoit sa couleur naturelle, que la vue étoit moins fixe : alors les lèvres se desserrèrent, ainsi que les dents. L'inflexibilité et la roideur des membres diminuèrent sensiblement, et cessèrent absolument. Enfin ce jeune homme revenu à lui-même, interrogea ceux qui l'environnoient, et leur demanda ce qu'ils lui avoient donné; que c'étoit à l'agitation extraordinaire interne qu'il avoit ressenti dans le bas-ventre qu'il devoit son réveil ; qu'il lui sembloit avoir dormi un temps infini, ou plutôt avoir cessé de vivre. A dater de cette époque l'état de rachitis, ou de marasme, a diminué progressivement, et enfin le jeune homme a repris de l'embonpoint, des couleurs, des forces; en un mot, il n'a pas subi de rechûtes, ni le moindre ressentiment de son ancien état.

La maladie dont on vient de donner le détail, a été connue en partie par *M. Gastines*, maître en chirurgie; et *M. Salomé*, maître en pharmacie, rue et vis-à-vis Saint-Paul.

Nota. Au moment où se termine l'impression de ce recueil, une dame, parente de M. de la Motte-Piquet, lieutenant-général des armées navales de Sa Majesté, donne avis à l'auteur de l'Eau médicinale, que cet illustre commandant vient de faire sur lui-même l'expérience la plus heureuse de son remède dans un violent accès de goutte.

M. le chevalier de Bevy, major du régiment de Picardie, mande de Saint-Omer à M. le Houx, inspecteur de police, qu'il a pris dans une maladie grave, l'Eau médicinale à petite, moyenne et haute dose, toujours sans le moindre inconvénient.

Il observe de plus l'avoir fait donner à un soldat du régiment, qui étoit fou, et qu'aucun remède n'a pu soulager. Il a recouvré le bon sens à la neuvième prise, et il jouit d'un jugement sain.

M. le chavalier de Bevy rendra son certificat public, appuyé d'un récit détaillé de la maladie de ce soldat, par le chirurgien du régiment, ainsi que du traitement fait avec la seule Eau Médicinale.

Observation intéressante.

M. le baron d'Espagnac a un fort beau chien de chasse, auquel il étoit survenu une maladie des plus singulières,

qui paroissoit provenir d'une très-grande âcreté de sang. Elle s'est manifestée par une maladie de peau très-douloureuse, avec éruption de gros boutons supurans. L'animal perdit tout son poil, il avoit la chair d'un rouge de feu, il souffroit au point d'hurler presque continuellement. M. le baron d'Espagnac fit avertir un guérisseur d'animaux, qui l'ayant examiné, jugea la maladie des plus dangereuses, déclara qu'elle exigeoit un traitement méthodique, comme la saignée, des boissons, lavemens, etc., et il demandoit un louis d'or pour les frais, sans garantir la cure. M. le Baron, convaincu de l'efficacité de l'Eau médicinale, fit donner à ce chien trois gros en trois jours. L'animal fut purgé convenablement. Les douleurs cessèrent dès la première prise, et l'espèce de farcin dont il étoit couvert, fut dissipé; il reprit le plus beau poil, et en très-peu de temps. On a vu ce chien aussi gai, aussi vif et aussi bien portant qu'avant sa maladie.

Cette observation est une nouvelle preuve de l'utilité de l'Eau médicinale dans les maladies des animaux, et qu'elle seroit d'un très-grand secours pour leur conservation.

INDÉPENDAMMENT *des Lettres et Certificats qui forment ce supplément, on pourra se procurer un plus grand nombre de témoignages de l'efficacité de l'Eau médicinale, par les personnes ci-indiquées qui l'ont éprouvé elles-mêmes, qui l'ont administré à d'autres, ou qui en ont été témoins.*

SAVOIR:

M. Barbette, premier médecin de la marine royale à Toulon, a fait diverses expériences avec l'Eau médicinale; sa satisfaction est telle qu'il en prescrit fréquemment l'usage.

M. Rolland, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, médecin des hôpitaux militaires de l'armée de Bretagne, pour diverses expériences.

M. Loiseau, habitant de la ville de l'Orient, résidant actuellement à Paris, où il s'est transporté depuis plus de trois mois, pour s'y faire traiter d'une hydropisie ancienne avec complication de goutte et obstructions, qui ont résisté aux traitemens méthodiques les mieux réfléchis; ce malade a été conseillé de faire usage de l'Eau médicinale dont il a éprouvé les effets les plus satisfaisans. L'hydropisie et

les accessoires ont tellement cédés à l'action de l'Eau médicinale, que la guérison seroit très-avancée sans les contre-temps de la saison. On a observé que l'Eau médicinale a fait évacuer des humeurs en si grande quantité, et d'une nature si extraordinaire, qu'il y a tout lieu de croire que le malade contenoit plusieurs obstructions, et que les remèdes administrés précédemment, n'avoient point attaqué ces humeurs foncières et primitives. Mr Bellier, chirurgien vis-à-vis le Temple, a suivi le traitement.

M. Râvel, chirurgien, rue des Mauvais Garçons, faubourg Saint-Germain, a connoissance de divers faits remarquables opérés par l'Eau médicinale.

M. Girard, chirurgien herniaire, a vu et suivi les effets de ce remède sur différentes personnes.

M. Clément, ancien officier, chef des fourriers du roi, rue du faubourg Saint-Denis, pour un traitement à l'égard de son domestique, d'après les avis et conseils de M. Dumont de Valdajoux, dont il a obtenu le plus grand succès.

M. de Sommer, grand-bailli de Saint-Vaast à Arras, pour diverses expériences.

M. de Toulorge, doreur-argenteur, d'un tempérament foible, sujet à des maladies fréquentes, que son état sembloit multiplier, et dont la suite a été un scorbut considérable, lequel a résisté aux remèdes les mieux combinés, a pris dans cette circonstance l'Eau médicinale. Quelques prises ont dissipé cette fâcheuse maladie ; il est connu de M. la Motte, rue de la Verrerie, près celle St.-Bon, qui a conseillé le remède.

M. Duchemin, maître maçon, entrepreneur de bâtimens, près la rue du Vieux Colombier, et de l'ancien noviciat des Jésuites, a éprouvé les effets les plus salutaires de l'Eau médicinale, à la suite d'un traitement méthodique inutile à son égard, pour une paralysie sur la langue, dont l'Eau médicinale a dissipé les plus fâcheux symptômes, en lui rendant la parole assez libre.

La dame veuve Cornelle, maîtresse paveuse, rue des Juifs, aux Marais, affectée d'un scorbut ancien, qu'aucun remède n'a pu enlever, a pris l'Eau médicinale d'après les avis de M. Balbi, ancien apothicaire ; elle a obtenu une prompte guérison, tant du scorbut que des ulcères internes dans le gosier, qui provenoient sans doute du même principe. Le chirurgien de la malade a eu connoissance de ce traitement.

Le R. P. ex-supérieur général des Minimes. Le P. Infirmier et autres, tant de la maison de Paris, que de Passy. Le R. P. Infirmier des convalescens de la Charité.

Le R. P. Chaumit, procureur-général des Cordeliers, maison de l'Ave-Maria, a éprouvé un effet prompt et très-satisfaisant de l'Eau médicinale, dans une violente attaque de goutte, dont le paroxisme a été dissipé en peu d'heures; et quoique cette goutte soit très-ancienne, il n'en a point ressenti d'accès, et il jouit depuis de la meilleure santé. Plusieurs religieux de la même maison, sur le vu de cette heureuse expérience, ont pris de l'Eau médicinale pour différentes causes; ils en ont pareillement éprouvé les bons effets.

Dom Soubreux, bénédictin à l'abbaye de Bonneval.

M. le curé de Barbault, près de Melun.

M. l'abbé Thomé, prieur de Nemours.

Plusieurs religieux de la maison des Capucins, rue Saint-Honoré.

M. le baron du Roncerait.

Madame la comtesse de Lossan.

Madame la marquise de Gourgues, rue Neuve Saint-Paul.

M. le marquis de Montilly.

M. le marquis de Saint-Georges.

MM. les chevaliers de Berry et de Bomicourt, à Saint-Omer.

M. Badoullaut, ancien épicier-droguiste, rue Chapon.

M. Raymont de St.-Sauveur, intendant de Perpignan.

M. le comte de Malartic, premier président du conseil supérieur de Roussillon, pour diverses expériences.

M. Romain, premier valet-de-chambre de S. A. S. Mgr. le duc de Chartres.

M. Benezet, agent général des états de Languedoc.

M. Parmentier, marchand épicier, rue de Richelieu.

M. Dumotait, hôtel de Charny, rue du Petit Musc.

M. le Bailli de la Ferté.

Le sieur Meunier, fermier à Campam, route de Meaux, près Claie, guéri avec quelques prises d'Eau médicinale, d'une humeur très-âcre répandue sur tout le corps, de maux de jambes avec ulcères. Son état étoit désespéré, tous les remèdes les mieux combinés ayant échoué : le chirurgien du lieu a suivi le traitement.

Le valet-de-chambre de M. de Baujon, faubourg Saint-Honoré.

M. Pelletier, banquier, vieille rue du Temple, près celle des Rosiers, a éprouvé sur lui, ainsi que sur madame son épouse, les effets les plus satisfaisans de l'Eau médicinale, et ils ont eu connoissance des guérisons qu'elle a opérées sur beaucoup d'autres à qui ils ont conseillé ce remède.

M. Brunault, même rue et maison.

Le premier valet-de-chambre de M. le lieutenant de Police.

TROISIÈME SUITE D'EXPÉRIENCES

FAITES AVEC

L'EAU MÉDICINALE,

Laquelle contient des Certificats des Gens de l'Art, une Réponse à la Diatribe insérée dans le Mercure de France du 17 avril 1784, et autres critiques, à laquelle on a joint une Table générale des Maladies guéries et de diverses autres pièces relatées dans les quatre collections.

TROISIEME PRÉFACE.

L'INVENTEUR de l'Eau médicinale se trouve encore obligé d'entrer en lice avec ses ennemis, ou plutôt avec ceux de l'humanité ; car, quoiqu'ils prétextent leurs attaques du desir de garantir des malades imprudens d'un remède dangereux, les moyens qu'ils prennent sont indignes de personnes animées d'un pareil motif; et toute ame honnête doit suspecter l'avis, quand le moyen qu'on emploie pour le donner est malhonnête.

Ces prétendus amis de l'humanité, confondus par les reproches graves et prouvés que leur a fait l'auteur, et encore plus par la multitude des certificats de personnes de toutes conditions qui attestent les heureux effets de l'Eau médicinale, ont, sous le voile de l'anonyme, inséré dans le Mercure du 17 avril dernier, une prétendue analyse de la seconde collection des expériences et de la préface. Sans faire mention de la première ni de la troisième, ni du nombre et de la qualité des personnes qui ont attesté le succès des expériences faites avec l'Eau médicinale, ils se sont attachés à quelques raisonnemens qu'ils ont tronqués, et n'ont pas craint de jeter d'indignes soupçons sur plusieurs de ceux qui ont donné ces certificats. Ils ont attribué à l'Eau médicinale des effets qui ont été produits par d'autres causes, et cela sans autre preuve que le désir qu'ils ont que ces allégations soient vraies.

Plusieurs personnes, justement sensibles à une accusation aussi grave, ont écrit au rédacteur du journal pour se plaindre de son extrait, lui certifier de nouveau les faits, et le prier de rendre publique, par la même voie, la réponse aux soupçons injurieux répandus sur leur compte par l'auteur de l'extrait.

L'inventeur de l'Eau médicinale a fait aussi une réponse; il avoit même pris la précaution de la soumettre d'avance au jugement du censeur, qui l'avoit approuvée et qui avoit jugé que le rédacteur du journal devoit cette satisfaction, et à l'inventeur, et aux autres personnes qui étoient insultées dans l'extrait. Il étoit à présumer que tous les obstacles étoient levés, car l'entrepreneur du journal y consentoit. Mais on a fait d'inutiles tentatives auprès du rédacteur du journal; il a trouvé qu'il n'y avoit pas d'injustice à faire circuler dans le public 15,000 exemplaires d'un extrait infidèle, renfermant des faits faux et des soupçons calomnieux contre des citoyens honnêtes. On peut juger de sa délicatesse et de son impartialité par ce trait. L'inventeur est en état de désigner l'auteur de l'extrait qui a su gagner les bonnes graces du rédacteur du Mercure, au point de lui faire faire une aussi grande injustice; mais il gardera le silence sur son nom et sur son état, content d'avoir instruit le public que cette diatribe malhonnête a été concertée par des gens mal intentionnés et conduits par des vues d'intérêt privé. L'inventeur de l'Eau médicinale est tellement assuré de l'efficacité de ce remède, qu'il ne craint point l'examen le plus rigoureux; il le désire même: il ne demande que de l'impartialité, et il est sûr de triompher de toutes les attaques qui lui sont livrées par l'intérêt et par la cupi-

dité. Il atteste même qu'il laisseroit son remède triompher lui-même de ses ennemis, et qu'il garderoit le silence, si le genre d'attaque qu'on s'est permis n'eût attaqué son honneur et celui des personnes honorables qui ont cru devoir rendre hommage à la vérité des faits dont ils ont été témoins.

C'est dans cette vue qu'il donne au public cette quatrième collection d'expériences qui sera précédée des observations sur l'extrait inséré dans le Mercure du 17 avril, et que l'auteur du Mercure n'a pas voulu rendre publiques.

Depuis ces observations il est arrivé un événement dont les adversaires de l'Eau médicinale ont tiré grand parti. Le curé de Saint-Gervais, attaqué d'une maladie grave, a pris un gros et demi d'Eau médicinale en deux fois. Il a cessé ce traitement pour suivre le traitement ordinaire. Il est mort après la quatrième ou cinquième saignée, et on a dit que l'Eau médicinale l'avoit tué. Cela a passé de bouche en bouche dans tout Paris, et dans les provinces. Sans doute cette calomnie ne s'est propagée que par le canal de ceux qui depuis long-tems cherchent inutilement à surprendre l'Eau médicinale en délit, pour ainsi parler : mais ils ne réussiront pas plus dans cette occasion que dans les autres. La lettre écrite à l'inventeur éclaire sur toutes les circonstances de la maladie et de la mort du Curé. Elle est ci-après.

OBSERVATIONS

Sur l'Extrait (inséré dans le Mercure de France du 20 avril, page 111) d'une Brochure intitulée : *Suite d'Expériences faites avec l'Eau Médicinale.*

L'AUTEUR de l'extrait s'est écarté des règles qui doivent diriger un critique. Il lui étoit permis, sans doute, de dire son avis sur le mérite des raisonnemens; mais il ne devoit ni les tronquer ni se borner à deux ou trois propositions, lorsque toute leur force résulte de leur réunion et de leur ensemble; il ne devoit pas non plus se permettre de déguiser les faits, d'en avancer de faux, d'accuser l'Editeur des expériences d'avoir usé *de ruse*, et d'avoir attaqué la réputation de *citoyens estimés en empruntant des noms respectables pour en imposer*... En un mot, il ne devoit pas taxer la foule des citoyens estimables de tous les états, qui attestent les bons effets de l'Eau médicinale, *d'être les apologistes d'un empoisonnement.* Qui ne croiroit, au ton assertif de cet auteur, qu'il a en main les preuves de ce qu'il avance? On va juger de sa véridicité et de la confiance qu'il mérite.

Il faut commencer par les inculpations qui touchent l'honnête homme, l'homme de probité; car on peut se consoler d'avoir mal raisonné, mais il n'est pas permis d'être insensible à ce qui attaque la probité.

Les noms respectables qu'il dit avoir été *empruntés pour en imposer et pour attaquer des citoyens estimés*, ne peuvent être que ceux de madame la marquise de l'Escalopier et de madame la baronne d'Espagnac, qui, dans une lettre très-bien motivée, écrite au sieur C. et qui termine ce recueil, a convaincu le sieur C. son frère, « d'avoir rétracté, » sans motif, l'analyse qu'il avoit faite de l'Eau médi- » cinale; d'avoir pour cet effet, poussé *l'infidélité* jusqu'à » changer la question qui lui avoit été proposée par ma-

» dame la marquise de l'Escalopier ; d'avoir fait entendre
» que le sieur Parmentier qui avoit signé l'analyse, se
» rétractoit aussi, tandis qu'il existe des preuves non équi-
» voques qu'il persévère dans son opinion : en un mot,
» d'avoir inquiété le public sur l'Eau médicinale, après avoir
» dit à cette Dame *qu'elle pouvoit sans danger en faire*
» *usage.* »

Cette lettre qui a été écrite par madame la baronne d'Espagnac, a été envoyée réellement à M. C......, qui, au lieu de disculper son frère, y a répondu par une lettre d'injures. Ainsi l'auteur de l'extrait a lui-même usé d'un moyen *peu honnête*, en faisant entendre que cette lettre étoit supposée, tandis qu'il doit savoir qu'elle ne l'est pas.

Le sort du sieur C.... seroit-il donc de ne pouvoir être défendu que par de tels moyens ?

La seconde imputation, également fausse, consiste à accuser l'auteur *de la collection* « de prétendre qu'une drogue
» qui n'est vantée *que par un ou deux médecins peu con-*
» *nus*, deux ou trois infirmiers de maisons religieuses,
» et quelques autres personnes absolument étrangères à
» l'art de guérir, puisse être regardée comme un spécifique
» contre une infinité de maladies, dans tous les cas, dans tous
» les sexes, tous les âges et tous les tempéramens, tandis que
» le *témoignage des médecins de Paris, le jugement de la*
» *Société royale de médecine, et les plaintes d'une foule*
» *de citoyens sur ses effets dangereux et mortels, dépo-*
» *sent contre cette Eau injustement appelée Médicinale.* »

I°. Il est faux qu'il n'y *ait qu'un ou deux médecins, et qu'ils soient peu connus.* C'est une injure gratuite et très-indécente dans la bouche de l'auteur de l'extrait ; il est fait mention dans les trois brochures (qui auroient dû être citées, puisqu'elles existoient long-tems avant l'extrait), de dix médecins, dont plusieurs sont très-connus, et d'un mérite distingué, comme on en peut juger par la note ci-après (1).

---

(1) *Liste des Docteurs en Médecine.*

MM. de Brotonne, Bruna, Chandeler et Targesse, à Paris.
De Préfontaine, médecin de l'intendance pour les épidémies, à Compiègne.
Delaville, médecin de l'hôpital militaire et maritime de Cherbourg.
Vuillet, médecin de l'hôpital militaire à Salins.

II°. Il est faux qu'*il n'y ait que deux ou trois infirmiers de maisons religieuses et quelques personnes étrangères à l'art de guérir*. D'abord les quatre religieux de la Charité dont il est fait mention, méritent en ce genre plus de croyance que cent médecins peu connus, eu égard à la grande expérience qu'ils ont, et à la réputation dont ils jouissent dans leur état; 2°. l'auteur de l'extrait n'auroit pas dû omettre qu'on a cité huit à dix apothicaires, et surtout dix maîtres en chirurgie demeurans à Paris, et huit demeurans en province, lesquels ne sont point *étrangers à l'art de guérir*, et dont plusieurs ont une réputation et des places distinguées. Il auroit dû encore ajouter que plusieurs, soit des médecins, soit des maîtres en chirurgie, ont donné le détail circonstancié et des maladies, et de la manière dont ils ont administré le remède, et de ses différens effets; 3°. il fait entendre par ces mots, *quelques personnes*, qu'il n'y en a que douze ou quinze, tandis qu'on en a cité plusieurs centaines dont la plupart occupent des rangs distingués dans la société : ce sont des gens de qualité, des officiers de cour souveraine, des militaires décorés, des avocats, des ecclésiastiques respectables, des grands-vicaires, des curés, des vicaires, et même plusieurs inspecteurs et se-

---

Dejean, professeur royal en médecine en l'université de Caen.
Collet, doyen des médecins de Troyes, associé et correspondant de la société royale de médecine.
Barbette, premier médecin de la marine royale, à Toulon.
Rolland, médecin des hôpitaux militaires de l'armée de Bretagne.
De Bonnafos, professeur en médecine à Perpignan.

Liste des Chirurgiens.

MM. David, premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Rouen.
Brogniard, Jullien, Ravelle, Bernard, neveu du frère Cosme, Dumont de Valdajoux, Jourdain, Girard, à Paris.
Michelet, l'Orient.
Sery, à Pontoise.
Meunier, à Fontainebleau.
Cleydiers, à Clermont-Ferrand.
Brugnières, chirurgien-major à Metz.
Lavergne, à Haute-Bruyères.
Vespres, à Gonesse.
Dalmières, lieutenant de M. le 1er. chirurgien du roi, à Sens.
Bellier, à Paris.
Cheignevert.
Et un grand nombre d'apothicaires.

crétaires de police. Enfin, l'auteur de l'extrait ne doit pas ignorer que le premier président du conseil souverain de Perpignan et l'intendant de cette ville ont rendu témoignage à des cures extraordinaires faites sous leurs yeux et sous ceux d'habiles médecins. On est même en état de lui prouver que le dernier désire un dépôt d'Eau médicinale dans son département.

III°. Il est faux qu'on fasse envisager l'Eau médicinale *comme un spécifique contre une infinité de maladies, dans tous les cas, tous les sexes, tous les âges et tous les tempéramens;* l'auteur de l'extrait veut jeter un vernis de ridicule sur l'Eau médicinale, en faisant entendre qu'on la prône comme guérissant toutes les maladies. Cependant la lecture du premier recueil d'expériences a dû lui faire connoître que l'inventeur n'a jamais eu cette folle prétention; il a dit: Voilà des certificats authentiques d'où il résulte que beaucoup de maladies ont été guéries avec l'Eau médicinale. On ne peut contester ces faits qu'en prouvant qu'ils sont impossibles; il s'est ensuite attaché à en prouver la la possibilité. Voici quel a été son raisonnement:

« Il n'y a pas une seule de ces maladies qui ne provienne » ou de la stagnation des humeurs, ou du vice du sang, et » même ces deux causes ne diffèrent pas; car le sang ne se » corrompt que quand les humeurs y refluant le vicient. » Ces deux causes réagissent l'une sur l'autre, de manière » que le sang vicié augmente le vice de l'humeur. Si donc » il existe un remède, quel qu'il soit, qui, se mêlant aux » humeurs, les dissolve, les rende plus fluides, ces humeurs » couleront dans les canaux qui leur sont destinés, et on » verra se rétablir l'équilibre si nécessaire à la conservation » du corps et de toutes les parties animales.

» Il n'est aucun médecin qui ne convienne qu'il y a des sim- » ples ou d'autres remèdes qui produisent plus ou moins cet » effet. S'il est vrai qu'il existe un simple dont l'extrait ait » cette propriété à un degré supérieur aux autres simples con- » nus, dès-lors cette plante supplée à celles qui sont communé- » ment employées. Or, telle est la plante qui sert à la for- » mation de l'Eau médicinale; on dit à la formation et non » à la composition, parce qu'elle n'est point composée; » qu'elle est simple, et ne doit son existence qu'à une seule » plante. »

IV°. Il est faux qu'*il existe un témoignage des médecins de Paris, contre l'Eau médicinale.* Par cette expression

générale, *un témoignage des médecins*, l'auteur de l'extrait insinue que c'est le corps des médecins qui a rendu ce témoignage. Or, c'est calomnier ce corps respectable, que de lui imputer un pareil témoignage. Car il faudroit pour cela que le corps eût fait faire sous ses yeux des expériences sur lesquelles il eût pu asseoir un témoignage digne de lui. Or, on défie de citer rien de semblable.

V°. Il est faux que la *société royale de médecine ait rendu un jugement contre l'Eau médicinale ;* elle a bien déclaré que cette Eau n'étoit pas au nombre des remèdes qu'elle avoit approuvés; mais cette déclaration ne renferme rien d'où on puisse inférer qu'elle la regarde comme dangereuse. L'inventeur de l'Eau médicinale n'ayant pas fait connoître le nom de la plante dont elle est extraite, la société s'est abstenue de prononcer sur le mérite de cette Eau. C'est donc encore une infidélité, une tournure insidieuse, de la part de l'auteur, de faire envisager un jugement purement négatif, comme un jugement positif absolument contraire à l'Eau médicinale.

VI°. Il est faux enfin qu'*une foule de citoyens se plaignent des effets dangereux et mortels de l'Eau médicinale.* Si cette assertion étoit vraie, le sieur C. (qui a mis un article *ex professo* contre l'Eau médicinale dans un mémoire imprimé depuis quelque tems) a dû connoître les événemens qui auroient donné lieu aux *plaintes* prétendues *de cette foule de citoyens.* Cependant il ne cite que cinq personnes qu'il prétend avoir été *victimes de l'Eau médicinale.* Le premier est un sieur Laurent, lequel avoit, suivant le témoignage des gens de l'art, une maladie incurable, et dont le traitement n'a été entrepris que par complaisance. La seconde est une dame Lamotte, laquelle, dans un des plus violens accès d'asthme qui annonçoient une fin prochaîne, a pris une double dose d'Eau médicinale, d'après la déclaration par écrit même de M. Petit, médecin. Le troisième est M. de Boislogé, chef au corps royal d'artillerie, qui, ayant éprouvé, depuis dix ans, les plus heureux effets de l'usage de l'Eau médicinale, a eu l'imprudence d'en prendre sept à huit gros, c'est-à-dire, une quadruple dose pour se guérir d'une fistule, et dans le moment où il venoit de perdre une quantité prodigieuse de sang à la suite de l'opération. Tels sont les trois exemples cités par le sieur C., c'est-à-dire, par l'homme le plus intéressé à décrier l'Eau médicinale. S'il en eût connu

davantage, ou plutôt s'il existoit une foule de preuves *d'effets mortels*; il n'en auroit pas épargné le détail au sieur Husson; on peut en juger par le style de son mémoire. Ainsi, sur soixante mille prises, et plus, de deux gros, administrées depuis la découverte de l'Eau médicinale, voilà trois exemples plus que douteux de mauvais effets. On le demande au lecteur impartial, s'il existe chez les apothicaires un seul remède qui ait triomphé d'une manière aussi victorieuse d'une pareille épreuve. Quant aux deux autres exemples de personnes qu'on dit avoir été incommodées de l'usage de l'Eau médicinale, le premier est un sieur de Bailleuville de la gendarmerie, sur lequel on gardera le silence, en priant et le sieur C. et le faiseur d'extraits de s'adresser à la police pour apprécier son témoignage. Quant à la dame Dubuisson, quelques nausées et des malaises assez fréquens le jour de la médecine sont les seuls effets désagréables qu'elle ait ressentis, et la plupart des malades les ressentent. L'Eau médicinale produit quelquefois, et assez ordinairement, sur des sujets mélancoliques, échauffés, et dont les humeurs sont âcres, des malaises, nausées ou vomissemens, mais toujours sans le moindre inconvénient.

L'Auteur des *Collections d'expériences* croit pouvoir se flatter de n'avoir rien avancé sans preuve, et il demande pardon à son critique et à ses agresseurs d'avoir dit des choses qui peuvent leur être désagréables; mais il les prie de se souvenir que n'étant conduit que par les motifs les plus purs et les plus honnêtes, il n'a pas dû souffrir patiemment une attaque dirigée contre son cœur et contre sa probité. Comme on ne lui a reproché d'être *inconséquent*, qu'en lui contestant les faits, il lui suffit de les avoir rétabli pour être dispensé de justifier ses raisonnemens.

Lettre de M. Collet, doyen des médecins de Troyes, à M. Husson, auteur de l'Eau médicinale.

A Troyes, le 10 mai 1784.

Monsieur, quoi! seriez-vous homme à vous affecter de la diatribe insérée dans le Mercure de France, contre l'Eau médicinale et ses partisans?

Rappelez-vous ce beau passage de Tacite; *Convitia, si irascere, agnita videntur, spreta exolescunt.*

Si, d'après une analyse chimique bien faite, raisonnée,

il étoit constaté juridiquement que les principes constitutifs de l'Eau médicinale sont effectivement dangereux ou délétères, et qu'elle n'a produit jusqu'ici que des effets incendiaires et destructifs, même ayant été administrée dans les cas indiqués, vous auriez raison de craindre l'action des mal-voulans.

Mais son efficacité univoque est démontrée par une foule de guérisons, revêtue de certificats authentiques, quel échec peut lui donner la calomnie? Que peuvent contre elles les clameurs du petit peuple médecin? Que fait le rédacteur du Mercure de France, foible écho de quelques médicastres, vil instrument de la passion d'un apothicaire mécontent, *projicit ampullas*.... Croyant nuire à l'Eau médicinale, à son auteur et à son remède, il lui assure, de la part du public éclairé, la reconnoissance la plus vraie.

Les injures sont les armes des lâches; de quelles autres pouvoit se servir l'indécent anonyme?

M. le rédacteur me permettra de lui demander quels sont les décrets que la Faculté a lancés contre l'Eau médicinale. La société royale de médecine ne lui a pas donné sa sanction; on ne la lui a pas demandée; mais a-t-elle pu prononcer contre un remède qui a l'approbation tacite du ministère public, qui réunit le suffrage de personnes distinguées dans tous les ordres de la société? Les termes de croupiers, de prôneurs, etc. etc. dont se sert M. le rédacteur, sont bien peu mesurés : aussi faut-il les prendre pour ce qu'ils valent.

Je suis fait par état pour juger d'un médicament quelconque; dans différentes maladies graves, j'ai eu recours à l'Eau médicinale, *tanquam ad sacram anchoram*; j'ai guéri. Agréez mon respect. *Signé*, Collet, D. M. M.

A M. Pollissard.

Ce 25 avril 1784.

Je vous envoie, Monsieur, comme étant chargé des affaires et de la correspondance de M. Husson, auteur de l'Eau médicinale, la copie de la lettre que je viens d'écrire à MM. les rédacteurs du Mercure de France, en réponse à la diatribe insérée dans une des feuilles de ce journal du 17 avril 1784, *page* 111. Je vous autorise à en faire tel usage que bon vous semblera, dans le cas où l'on refuseroit de l'insérer dans le Mercure. Les deux noms qui s'y trouvent en abrégé, sont ceux de M. le président Fraguier,

et du nommé Laval, mon concierge. La signature abrégée que j'y ai apposée est composée des lettres initiales de mon nom et de mon état. Les mots soulignés seroient imprimés en lettres italiques, si mon ouvrage avoit les honneurs de l'impression. Je certifie de nouveau les cures citées dans cette lettre, et vous prie d'être persuadé des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, MOREL DE VINDÉ, Conseiller au Parlement.

La personne qui vous portera cette lettre est la même qui a été guérie de l'hydropisie, et est le nommé Laval dont je parle dans cet écrit.

Réponse de M. Morel de Vindé, Conseiller au Parlement de Paris, à la critique de l'anonyme, insérée dans le Mercure du 17 *avril* 1784.

Ce 25 avril 1784.

Messieurs, il est inconcevable qu'on se permette d'insérer dans le Mercure une critique aussi plate, aussi basse et aussi méchante que celle qui se trouve dans celui du 17 avril 1784, page 111, au sujet de la brochure intitulée, *Suite des expériences faites avec l'Eau médicinale*. Cette critique, *dont l'auteur ne s'est pas fait connoître, est un chef-d'œuvre de déraison*. Je conçois que l'intérêt très-puissant de quelques médecins ait pu la dicter; mais que des gens honnêtes, ennemis de toute partialité, et qui n'agissent point par ce mobile, se soient prêtés à sa publicité, c'est une conduite aussi injuste que déraisonnable.

Mais, comme je ne veux point imiter l'auteur anonyme de la critique, ni l'attaquer sans donner au moins des preuves de ce que j'avance, je vais entrer dans quelques détails, et discuter brièvement cette analyse.

Je conviens *que je suis étranger à l'art de guérir*; aussi ne ferai-je parler que l'expérience, et les effets que j'ai produits par le moyen de l'Eau médicinale, ou dont j'ai été témoin oculaire. Je crois que cette espèce de preuves vaut bien les assertions hardies, et le ton tranchant et doctoral de M. l'anonyme.

Si les qualités des *Prôneurs* de l'Eau médicinale (c'est ainsi que M. l'anonyme appelle les personnes qui y ont confiance), ne sont pas d'un grand poids en faveur de ce remède, les qualités des détracteurs me paroissent devoir faire une moindre impression encore à son détriment. *Ces*

deux ou trois médecins peu connus, ces deux ou trois infirmiers de maison religieuse, ces quelques autres personnes absolument étrangères à l'art de guérir, citent des faits, apportent des preuves, signent des certificats, et ne s'enveloppent pas dans l'ombre du mystère; et comme la confiance ne se commande pas, celle que les effets du remède leur ont inspirée les a rendus *prôneurs.* Ils sont bien certainement désintéressés et de bonne foi, et je vois déjà, en leur faveur, ces deux qualités que le public, sans beaucoup d'injustice, peut avoir le droit de refuser à M. le détracteur. Quel est-il en effet? Vraisemblablement un homme jaloux du privilège exclusif d'expédier les malades dans les formes, et d'autant plus attaché à s'opposer à tout ce qui pourroit y porter atteinte, que ce privilège a un côté très-utile pour lui : juge et partie dans sa propre cause; comme juge, il proscrit le remède; comme partie, il prétend, sans le savoir, que le remède étoit composé de simples nuisibles, et il ajoute, *qu'une foule de citoyens se plaint des effets dangereux et mortels du remède.* Qui dit tout le monde, ne dit personne; cette foule de citoyens s'est évanouie devant moi, quand j'en ai voulu faire la recherche : d'environ quatre-vingts personnes que j'ai engagées à prendre de l'Eau médicinale, aucune n'a éprouvé le moindre effet fâcheux, et presque toutes ont éprouvé ou le plus grand soulagement, ou guérison parfaite. Voilà, Messieurs, ce qui m'a inspiré de la confiance pour ce remède; voilà ce qui m'a rendu *prôneur;* je porte même l'audace jusqu'à croire que mon témoignage et mon petit raisonnement sont bien aussi concluans que les injures de monsieur le faiseur d'analyses. Je le soupçonne d'être un peu médecin, ce M. l'anonyme; et pour n'y plus revenir, je vais très-brièvement lui parler de ses confrères. En 1778, le remède, peu connu, leur donnoit peu d'inquiétudes; la plupart ne le regardoient qu'avec indifférence; quelques-uns même toléroient que leurs malades en fissent usage comme d'un purgatif, lorsqu'ils y avoient confiance. Ce remède acquit une certaine célébrité d'après le témoignage de ses bons effets, témoignage affirmé par tous ceux qui en avoient fait usage; et en 1782, un certificat donné par MM. Cadet et Parmentier, vint confirmer l'opinion des pauvres prôneurs, et augmenter la confiance qu'ils avoient dans le remède. Ce certificat contenoit que le remède ne renfermoit *rien de métallique ni de corrosif, et qu'on pou-*

voit en user avec la plus grande confiance. Munis de cet écrit, les *prôneurs* publient l'Eau médicinale, la conseillent, guérissent leur famille, rendent aux pauvres une santé prompte et bien nécessaire à leur existence. Le remède se répand. Sa célébrité frappe l'oreille de la société royale, qui, toujours surveillante à l'intérêt public et particulier, s'alarme et publie dans le Journal de Paris un extrait de ses registres, emprunte *le secours de la pharmacie*, et arrache à M. Cadet une déclaration contraire au certificat qu'il avoit donné. Cette étrange palinodie est entièrement déniée et démentie par M. Parmentier. Un *petit* docteur fait insérer, toujours dans le Journal de Paris, une petite lettre, où il cite la mort d'une femme empoisonnée par l'Eau médicinale. Voilà les malheureux *prôneurs* inquiets et tout tremblans. Ils vont à la source, et trouvent des erreurs, des fausses dates, et des mensonges qui paroîtroient de la mauvaise foi à des gens plus méchans qu'eux. Cependant l'orage cesse. Et les croyans en l'Eau médicinale espéroient quelque repos, lorsque tout à coup l'on voit paroitre dans le Mercure, parmi les nouvelles littéraires, une critique d'une *collection* de faits attestés par des personnes dignes de foi. Leurs lettres sont traitées de libelles diffamatoires. Je ne vous le cache point, Messieurs, lorsque j'ai écrit celle qui se trouve parmi ces observations, je ne croyois point écrire un libelle. L'auteur anonyme de l'indécente critique a beau chercher une tournure qui puisse l'excuser, en disant qu'on a emprunté des noms respectables, il auroit dû savoir, avant de faire imprimer dans votre Mercure son libelle insolent et intéressé, si les noms inscrits dans le recueil des observations étoient véritablement empruntés, ou si les lettres étoient véritablement écrites par les personnes qui paroissoient les avoir signées. Tous les gens honnêtes et de bonne foi, dont l'état et la réputation méritent des égards, et qui ont, ainsi que moi, signé des lettres ou des certificats que M. l'anonyme traite si légèrement de libelles, ont le droit de lui faire le même reproche, et à vous, Messieurs, celui d'avoir inséré la critique de M. l'anonyme. Ce n'est pas que je prétende qu'on doive livrer les citoyens aux dangers de l'empirisme et de la charlatanerie, mais je voudrois que les guérisseurs autorisés comme Faculté ou comme Société, ne voulussent point combattre des témoignages authentiques par leur décision tranchante et sèche, à laquelle ils ne

donnent d'autre fondement et d'autre autorité que leur propre opinion, et qu'au moins, lorsqu'ils veulent attaquer la collection de ces témoignages, ils le fissent d'une manière plus honnête et plus décente.

Mais oublions, Messieurs, et la critique et son auteur. Laissons-le discuter tout seul dans la 112 et 113 pages de votre Mercure, entasser sophisme sur sophisme, et finir son chef-d'œuvre de calomnies et de mensonges par nous traiter, nous autres malheureux qui avons foi à l'Eau médicinale, comme *les apologistes d'un empoisonnement*, et venons à un point plus intéressant et plus consolant.

Nous n'oserons plus communiquer les cures que l'Eau médicinale aura opérées par nos soins, car si dans vos nouvelles littéraires vous nous traitez si mal, quel parti pourrons-nous prendre ? Il est cependant bien essentiel que ces cures soient connues. Par exemple, l'année 1783 a été remarquable par la quantité de fièvres intermittentes qui ont affligé presque toutes les provinces. Eh bien ! ne seroit-il pas utile que mes amis, qui croient à la bonté et à l'efficacité de l'Eau médicinale, soient instruits que j'ai guéri avec son secours, soit en Beauce, soit en Champagne, dix-neuf personnes, tant hommes que femmes et enfans, sans que depuis ce tems aucune ait eu la moindre rechûte ; que je n'en ai guéri que dix-neuf, parce que je ne l'ai administrée qu'à dix-neuf ? Ne seroit-il pas intéressant qu'ils apprissent que le postillon de M. le président Fraguier, qui se trouvoit à la campagne avec moi au mois de mai 1783, malade de fièvres doubles, tierces depuis six semaines, et hors d'état de remener son maître à Paris, a recouvré la santé en trois jours, et n'a pas eu un seul accès de fièvre depuis ? Ne seroit-il pas essentiel que je leur fisse savoir qu'au même mois de mai 1783, j'ai entrepris la cure d'une fille âgée de 33 ans, qui tomboit du haut-mal depuis l'âge de 12, et dont les accès se répétoient plusieurs fois dans la même semaine, et qui depuis qu'elle a commencé l'usage de l'Eau médicinale, n'en a pas eu le plus léger ressentiment ? Cette cure a pour témoins, entr'autres madame la présidente de Bandeville et M. Moëtte, ancien procureur du roi du domaine et de la chambre du trésor. Pensez-vous qu'ils ne regardassent pas ce moyen comme très-propre à la suppléer, ou tout au moins à favoriser celui de l'électricité ? Pensez-vous enfin qu'il ne soit pas de mon devoir de leur apprendre que le nommé *Laval*, concierge du châ-

teau d'une de mes terres, attaqué en 1781 d'une fièvre tantôt tierce, tantôt quarte, tantôt double-tierce, qu'il a conservée pendant dix-huit mois, abandonné à la médecine ordinaire sur son refus d'user de l'Eau médicinale, réduit à l'extrémité à force de quinquina, rempli d'obstructions, hydropique enfin pendant 10 mois, au point d'avoir eu huit fois des incisions aux jambes et aux cuisses, et prêt d'essuyer la ponction, a été rétabli par l'usage qu'il a fait de l'Eau médicinale pendant trois mois de suite, de semaine en semaine, et rétabli au point que, depuis le mois de juillet 1783, il n'a pas la plus légère espèce d'incommodité? Cette cure, Messieurs, est certainement bien établie. Le tems écoulé depuis la guérison la constate évidemment; et n'aurois-je pas les plus grands reproches à me faire, si je laissois ignorer ces cures précieuses à l'humanité? Outre la reconnoissance que je dois personnellement au remède pour avoir sauvé la vie à ma belle-sœur, je croirois manquer essentiellement à ce que je dois à mes concitoyens, si je ne le faisois pas connoître. Enseignez-moi donc comment je dois m'y prendre pour y parvenir, sans être traité d'auteur de libelle diffamatoire, de prôneur, et sans essuyer l'honnête critique de M. l'Anonyme.

Je crois cependant qu'il est de votre honnêteté et de votre impartialité d'insérer cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre, etc.

Signé De Vindé, conseiller au parlement.

Nota. *Plusieurs personnes distinguées, tant par leur naissance que par leur rang et leurs talens, ont cru aussi devoir réclamer contre l'injuste auteur de la diatribe insérée au Mercure du 17 avril.*

Ces personnes ont écrit à MM. les auteurs et rédacteurs du Mercure de France, pour témoigner leur mécontentement et confirmer de nouveau leurs témoignages : on ne donnera ici que la lettre de madame d'Espagnac, les autres étant à-peu-près semblables.

A M. Panckouke, au bureau général de l'abonnement.

Paris, ce 4 ma 1784.

J'ai lu avec étonnement, Monsieur, dans l'extrait inséré au Mercure, qu'on y supposoit que la lettre que j'ai écrite à M. Cadet de Vaux, pour me plaindre des procédés de M. Cadet, son frère, n'étoit pas de moi. Je vous déclare,

Monsieur, qu'elle est imprimée dans le recueil telle que je l'avois donnée à M. Cadet de Vaux, ainsi que toutes les autres insérées dans les différentes brochures qui ont paru ; et j'espère, Monsieur, que vous ne me refuserez pas de mettre cette lettre dans le Mercure à la suite de la réponse qu'on a faite à l'auteur de l'extrait. *Signé* BEYER D'ESPAGNAC.

A M. HUSSON.

Paris, le 12 mai 1784.

Vous desirez, cher Husson, être instruit de la maladie comme de la mort de M. le curé de S. Gervais, ainsi que des circonstances, en voici le détail. Mademoiselle Bouillerot, sa parente, ayant obtenu, par l'usage de votre Eau médicinale, une guérison assez prompte, d'une incommodité grave, pour laquelle cette demoiselle avoit fait inutilement beaucoup de remèdes depuis plusieurs années, sans succès. M. le curé conçut pour ce remède la plus grande confiance.

Dans les premiers jours de mai, M. le curé s'étoit plaint à différentes personnes de variations désagréables dans sa santé ; mais le lundi des Rogations, après un enterrement et messe haute chantée, il prit de lui-même, avant la procession de la station à laquelle il assista, un demi-gros d'Eau médicinale. A l'heure du dîné il se mit à table, et mangea comme à son ordinaire, et entr'autres alimens, des œufs et bonne partie d'un fort maquereau, et de la marmelade de pommes à son dessert. Sur le soir, fatigué d'audiences et de travail du cabinet, il ressentit les atteintes d'une fièvre qui s'annonça par un frisson ; il survint une douleur aiguë au côté avec de l'étouffement. La nuit du lundi au mardi fut très-agitée ; M. le curé a vomi partie des alimens mêlés d'une bile épaisse très-verte.

Le lendemain matin le malade, décidé à continuer l'usage de l'Eau médicinale, se mit entre les mains d'un médecin et d'un chirurgien qui administrent votre remède. Ils jugèrent, d'après l'inspection du malade et l'exposé qu'il fit de son état, que l'indigestion étoit elle-même une suite de la disposition maladive qu'il avoit ressentie depuis quelque tems, et qu'il devoit prendre tout de suite un gros d'Eau médicinale, ce que le malade exécuta sur-le-champ. Ils jugèrent que la fièvre, accompagnée du point de côté, tenoit de la malignité. Deux heures après l'incorporation, M. le curé entra dans une forte transpiration qui dura toute

la journée. Sur la fin du jour le point de côté avoit notablement diminué, ainsi que la fièvre; mais dans la nuit qui suivit, le point de côté et la fièvre se rétablirent. M. le curé commença à s'inquiéter; cependant son état n'indiquoit aucun danger. On a cru devoir laisser la journée entière du mercredi au malade, en ne lui réitérant pas l'Eau médicinale pour ne le point trop fatiguer, et l'on remit au jeudi matin pour administrer un deuxième gros. Pendant la nuit, M. le curé fut veillé par le chirurgien; l'état du malade étoit le même, mais sa confiance diminuoit; ce fut alors qu'on profita d'un moment d'impatience du malade, causé par la douleur, pour lui faire consentir à renoncer au traitement commencé, et que d'autres personnes de l'art furent appelées, lesquelles, sans entendre le médecin qui avoit commencé le traitement, conseillèrent la saignée. On fit ensuite une consultation à laquelle assista M. Bouvard. On rendit compte du commencement, des progrès de la maladie, des précautions prises pour l'arrêter; comme quelques-uns vouloient attribuer l'état du malade à l'Eau médicinale, M. Bouvard observa qu'il étoit assez inutile de s'occuper de ce remède relativement à la maladie dont il n'étoit certainement pas cause (1); que son principe étoit le même que celui des maladies de ce genre, aujourd'hui si communes. On fut d'avis de continuer la saignée au malade, et il l'a été quatre fois du jeudi au samedi, jour auquel il a succombé vers la fin de la soirée.

Aussitôt, cher Husson, on a répandu par-tout, avec une sorte d'acharnement, que M. le curé de Saint-Gervais étoit la triste victime de votre Eau médicinale. Les deux personnes de l'art qui ont vu M. le curé, et plusieurs autres, soutiennent avec eux que le procédé de l'Eau médicinale, loin de lui avoir nui, tendoit à sa délivrance; que, s'il l'eût continué, les sueurs se seroient soutenues, et qu'on auroit réussi plus sûrement par ce procédé, dans l'espèce de maladie dont étoit prévenu M. le curé, que par la méthode des saignées. D'après cet exposé, mon cher Husson, vous voilà parfaitement instruit. Je suis tout à vous, etc.

Signé POLLISSARD.

M. HUSSON.

Le lundi des Rogations, avant la procession, M. le curé

---

(1) On tient cette réponse d'une personne distinguée, et des plus intimes amis de M. le curé, qui étoit présent à la consultation.

de Saint-Gervais, se sentant incommodé, prend de l'Eau médicinale un demi-gros; il étoit 9 heures du matin. A une heure, il dîne assez bien; entr'autres mets, mange d'un fort maquereau frais; au dessert, de la marmelade de pommes. Environ sur les quatre heures, au moment de la digestion, il est saisi d'un violent frisson avec un point de côté. Après les boissons et lavemens qu'on lui fait prendre pendant la nuit et le lendemain matin, on lui administre un gros du remède susdit. Les sueurs surviennent en abondance, la douleur de côté se calme, le malade se trouvoit un peu mieux lorsqu'on appelle les médecins de la Faculté; ils changent le traitement; à l'Eau médicinale on substitue l'ipecacuanha; on ordonne quatre à cinq saignées dans les vingt-quatre heures, etc. etc. Le mal, au lieu de diminuer, empire. Le malade meurt deux jours après. On crie à tue-tête, on affecte de répandre dans le public que c'est l'Eau médicinale qui a fait tout le mal; que, par un effet rétroactif, elle a tué M. le curé de Saint-Gervais.

M. Bouvard, mandé en consultation peu de temps avant la mort, toujours vrai, toujours judicieux, témoin de quelques propos peu réfléchis sans doute, dit à MM. ses confrères : « N'allons point chercher dans un gros et demi d'Eau » médicinale le principe de la maladie, mais bien dans la » nature même du sujet; il la couvoit depuis long- » temps. »

Rien de plus sage et de plus modéré, Monsieur, que la réponse de ce célèbre praticien; on ne peut qu'y applaudir. Il sera toujours vrai de dire qu'il est bien imprudent, lorsqu'on a pris un médicament, de farcir son estomac de mets de difficile digestion. Voilà la vraie cause de mort qu'on ne doit imputer ici, ni à l'Eau médicinale, ni aux médecins. D'ailleurs le caractère de la maladie inflammatoire dont il a été prévenu subitement, étoit au-dessus de tous moyens.

Quant à l'effet rétroactif que l'on prête gratuitement à l'Eau médicinale, et dont on voudroit tirer avantage, il doit être regardé comme le jeu d'une imagination exaltée et féconde en malice. Cette manière de calomnier ne prendra pas. Nos jeunes docteurs ne sont point encore arrivés à ce point d'extravagance et de méchanceté.

Je reviens à mon premier avis : laissez clabauder. Agréez mon respect. *Signé* Collet, D. M. M.

TROISIÈME SUITE

DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

DES EXPÉRIENCES FAITES

AVEC L'EAU MÉDICINALE.

N°. 160.

M. Pollissard.

Perpignan, le 13 mars 1784.

Je viens de recevoir, Monsieur, l'Eau médicinale que vous m'avez adressée; elle m'est parvenue en très-bon état.

Je crois qu'incessamment il sera nécessaire d'établir ici un dépôt de ce remède, qui paroît y prendre beaucoup de faveur, et dont il n'est encore résulté aucun inconvénient venu à ma connoissance, mais au contraire de bons effets; et je vous envoie les observations, qui m'ont paru frappantes, de deux personnes dont une est un professeur de médecine de notre université. Je ferai recueillir de même celles qui me paroîtront bien constatées, pour vous les adresser, et je ne fais en cela que remplir un devoir de l'humanité; mais en veillant toujours, comme administrateur, sur un remède qui n'est pas encore avoué du gouvernement, et qui éprouve des contradictions, je désire fort que ses succès achèvent de lever tout doute et toute incertitude à cet égard. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* Raymond de Saint-Sauveur, intendant de Roussillon.

No. 161.

Observations *faites par M. Bonafos, professeur en médecine de l'université de Perpignan, correspondant de l'académie des sciences de Montpellier, médecin de l'hôpital général et de l'hôpital de la charité de Perpignan, ancien médecin de l'hôpital militaire de Collioure en Roussillon, sur une goutte sereine, guérie en partie par l'Eau médicinale de M. Husson de Sedan.*

La goutte sereine est parfaite ou imparfaite, suivant Saint-Hyves; elle est parfaite lorsque l'aveuglement est total; elle est imparfaite lorsque les malades voient encore, mais imparfaitement; elle peut exister, soit avec la prunelle dilatée, soit avec la prunelle retrécie, et c'est dans cette position que se trouve la personne dont il va être question. La goutte sereine qui l'a affligée a commencé par être imparfaite, ensuite l'aveuglement est devenu total, et dans le moment actuel il n'y a qu'un œil de guéri; le mal existe toujours dans l'autre.

La nommée Rose Lefevre, femme vertueuse, d'un tempérament sanguin, d'un caractère vif et sensible, âgée de 37 ans, fut attaquée en 1776 d'un rhume épidémique qui fut accompagné de fièvre violente, de toux convulsive, de chaleur et de douleurs de tête insoutenables, cette douleur augmenta et le mal devint au point de rendre cette femme aveugle : toutes sortes de remèdes furent inutiles, saignées aux bras, aux pieds, à la jugulaire, bouillons, aposêmes, topiques, bains, et cela fit disparoître tous les accidens, excepté la cécité; on cessa tout remède, et trois mois après la malade recouvra la vue; on se contenta alors de faire un cautère au bras; cet état a duré jusqu'en 1783. A cette époque, cette femme vive et sensible, et qui a toujours essuyé beaucoup de chagrins, commença à s'apercevoir que de légers nuages se présentoient à ses yeux, de temps à autre il lui sembloit voir des flocons de laine; elle se rappela ce qui lui étoit arrivé quelques années auparavant, se représenta sa situation, sans fortune, avec un mari perclus de tous ses membres; ce tableau affligeant augmenta son mal; elle me consulta; je me décidai à lui faire prendre l'extrait du jusquiame blanche, remède si vanté par M. *Storck*, etc. La malade commença par la dose ordinaire, et continua long-temps sans éprouver aucune dimi-

nution du mal, au contraire la goutte sereine, d'imparfaite qu'elle étoit, devint parfaite; infiniment touché de l'état de cette pauvre infortunée, je m'en occupai très-sérieusement, et soupçonnant un mal vénérien communiqué par son mari, je voulois la faire passer par les grands remèdes à la belle saison, lorsque M. Raymond de Saint-Sauveur, notre intendant, qui ne cesse de s'occuper de tout ce qui peut être avantageux aux habitans du Roussillon, me parla des bons effets qu'il avoit vu produire par l'Eau médicinale de M. Husson de Sedan, et me remit tous les écrits qui ont été faits sur ce remède; j'en fis une lecture attentive ainsi que du rapport de MM. Parmentier et Cadet; je me déterminai à faire usage de cette Eau pour la malade, je la mis au régime, je lui fis prendre quelques lavemens émolliens, et le 22 décembre 1783, je lui donnai une cuillerée à café de cette Eau dans deux cuillerées à bouche d'eau commune, trois heures après un souper léger; cette dose ne produisit aucune évacuation; j'avois commencé par une si petite dose, parce que dans les pays Méridionaux, souvent la moitié de celle qui est prescrite pour les pays du Nord est très-suffisante; quatre jours après je lui en fis prendre même dose avec beaucoup de thé léger, cela ne produisit encore aucune évacuation, et la vue étoit au même état; je continuai à lui en faire prendre tous les quatre jours, alors sa vue se développa chaque jour un peu; enfin après six bouteilles de deux onces chacune, j'eus la satisfaction de voir que la malade se conduisoit bien toute seule, et qu'elle lisoit même des caractères assez menus, et qu'elle pouvoit travailler à la couture et enfiler elle-même l'aiguille à coudre; on se rappellera qu'elle n'y voit cependant que d'un œil seul, qui est l'œil droit..

Je certifie tout ce que dessus véritable, et en outre que la malade continue à jouir également bien de la vue qu'elle a recouvrée. A Perpignan le 3 mars 1784, *Signé* BONAPHOS, professeur en médecine en l'université de Perpignan à Perpignan.

N°. 162.

Lettre de M. David, premier chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Rouen, membre de l'Académie de Paris, etc. à M. POLLISSARD, *négociant à Paris.*

Rouen, ce 21 mai 1784.

Il y a effectivement bien long-tems, Monsieur, que je

n'ai eu l'honneur de vous écrire, et de vous donner des nouvelles des succès de l'Eau médicinale, dont je continue à voir de bons effets et des merveilleux, surtout pour la goutte et les rhumatismes; je n'en éprouve pas des effets aussi constans dans les fleurs blanches; j'ai été obligé d'en abandonner l'usage chez quelques femmes, et j'ai eu peu de succès dans ce cas; mais je ne l'essaierai pas moins encore pour cette maladie, où lorsqu'elle purge elle fait bien. J'ai encore une bonne partie de la provision que vous m'avez envoyée; malgré le mal qu'en disent les journaux, je crois toujours que c'est une découverte très-utile.

M. Lequesne mène toujours une vie presqu'exempte de douleurs de goutte par l'usage de l'Eau. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* DAVID.

N°. 163.

Lettre de M. Pollissard à M. Collet, docteur en médecine.

Du 5 mars 1784.

Monsieur, un médecin de ma connoissance, homme fort éclairé dans son état, et rendant justice à l'Eau médicinale, sur beaucoup d'articles, est attaqué depuis plus d'un mois de la goutte aux deux pieds; on lui a témoigné de l'étonnement de ce qu'il n'avoit pas recours à l'Eau médicinale, dont les effets prompts et salutaires *tiennent du miracle*, suivant M. Desjean, professeur en médecine à Caen, et presque tous ceux qui l'ont employée pour la goutte : il a répondu que les principes de la médecine ne permettoient pas de prendre aucuns purgatifs pendant l'accès; qu'il y avoit lieu de craindre que l'humeur déplacée ne se jetât sur une autre partie où elle seroit plus dangereuse. On a appuyé sur la multitude de faits qui prouvent qu'on a employé l'Eau médicinale avec le plus grand succès, et sans aucune mauvaise suite. Il a répliqué qu'il lui suffisoit que cela fût possible. Je désirerois, Monsieur, savoir de vous quelle réponse la médecine offre à cette objection, d'après la connoissance que vous avez de l'Eau médicinale; cette réponse serviroit à ce médecin et à d'autres personnes qui tiennent au préjugé. Le même objecte encore, contre l'usage de l'Eau médicinale, qu'il peut arriver que dans certaines circonstances elle opère un effet opposé à celui qu'on en attendoit. (Il n'y a pas de remède dont l'usage ne soit sujet à pareil inconvénient, suivant la circonstance).

Alors que fera le médecin ? Quand le remède qu'il ordonne est un alkali, et qu'il produit un mauvais effet, il lui oppose un acide, *et sic vice versâ*. Si le médecin ne sait pas si l'Eau de M. Husson est un alkali ou un acide, il ne saura comment remédier au mal qu'il aura produit.

Je ne doute pas que vous n'ayez réponse à cette objection; je vous prie de me la faire par écrit, certain qu'en réunissant le raisonnement à l'expérience, vous parviendrez à vaincre la répugnance du grand nombre à employer les remèdes nouveaux. Je suis, etc. *Signé* POLLISSARD.

N°. 164.

RÉPONSE *de M. Collet, docteur en médecine, aux questions proposées dans la lettre précédente.* (Il prouve que la goutte peut se guérir avec le remède.)

11 mars 1784.

Monsieur, la goutte n'est point une maladie incurable; quoiqu'il soit bon quelquefois de vivre avec son ennemi, c'est une erreur de croire qu'il y auroit du danger à s'en débarrasser.

On attaque de front des maladies de la tête, de la poitrine, du bas-ventre, etc. etc. qui, souvent, ont pour principe la même humeur, qui ne changent de nom qu'en raison des parties différentes qu'elles occupent; et on craint d'agir contre cette même humeur qui se porte avec violence aux genoux, aux pieds, aux mains; c'est cette crainte qui oppose le plus d'obstacle à la guérison des goutteux. *Principiis obsta*, etc.

Je conviens qu'il est difficile de guérir une goutte héréditaire invétérée; mais je suis bien éloigné d'ajouter une foi plénière à cet axiome fait pour favoriser le découragement et la monotonie des routiniers. *Contra nodosam nescit medicina podagram.* Il n'y a que la mort dont on ne puisse pas parer les atteintes.

Soit que la goutte soit récente ou confirmée, l'art offre une infinité de moyens pour en éloigner les approches, diminuer les accès, affoiblir les tourmens, pour la combattre et la détruire.

Aujourd'hui nous avons heureusement entre les mains l'Eau de M. Husson, qui, administrée avec sagesse, fait des miracles dans cette maladie.

M. Marin Lequesne, négociant à Rouen, éprouvoit les accès de goutte les plus violens, dont il étoit tourmenté depuis plus de 30 ans consécutifs, il ne sortoit de son fauteuil que pour se mettre au lit. Qui lui a procuré l'état satisfaisant dont il jouit ? L'Eau médicinale.

Comme ce remède a la vertu de calmer, d'altérer, d'épurer les humeurs, suivant la dose et la manière dont on le prescrit, il n'est point étonnant qu'il modifie, qu'il atténue l'humeur arthritique, au point d'en émousser la pointe et de la rendre méable avec la lymphe.

Le malade essuie-t-il les premières attaques de la goutte, ses attaques sont elles fortes? *Quò magis dolet pars, eò brevior paroxismus, longiorque intermissio.* Il peut, avec sécurité, faire usage de l'Eau médicinale. Voici en deux mots, mon avis.

Dans le moment où il éprouvera un peu de calme, il prendra de deux jours l'un, dans un véhicule quelconque, comme vin, tisane, etc., quinze à vingt gouttes du remède de M. Husson; le jour intermédiaire un lavement ou demi-lavement, y ajouter un gros, un gros et demi, et même jusqu'à deux d'Eau médicinale; continuer pendant quinze jours, suivant l'effet; augmenter ou diminuer la dose : avant que de rien changer, il sera bon de m'informer de sa situation.

(Je suppose ici que le malade mène un régime analogue à la goutte).

Quant au déplacement de l'humeur arthritique, je n'en ai aucun exemple : cependant s'il arrivoit quelque accident de cette nature, et que l'humeur se jetât sur une partie foible, ce qui n'est pas à présumer, il faut mettre les pieds dans l'eau de sel, appliquer les topiques usités en pareil cas.

M. Dejean, professeur royal de médecine en l'université de Caen, a fourni dans la troisième collection, nos. 138 et 147, des observations lumineuses et satisfaisantes sur l'usage de l'Eau médicinale dans les attaques de goutte.

Comme on n'a que des théories sur la manière dont les médicamens agissent dans le corps humain, que souvent les théories sont comme les feux folets, à la lueur desquels on s'écarte de la route et on se perd, je me contente d'admirer et de publier les effets de l'Eau médicinale. *Medicis hœc sagacioribus discutienda relinquo.*

L'Eau médicinale est-elle combinée de l'acide et de l'alkali ?

Quelle que soit sa combinaison, ses principes constitutifs sont tels qu'en opérant des changemens salutaires, elle opère le *summum quid*, qui lui obtiendra un jour le premier rang parmi nos meilleurs médicamens.

La goutte ou l'humeur arthritique tient-elle de l'alkali ou de l'acide ?

Je réponds qu'il faut que cette humeur soit bien âcre, muriatique, pour épaissir aussi singulièrement la lymphe, et former des *nodus* dans les articulations.

Je désire avoir répondu à votre satisfaction ; j'apprendrai avec plaisir que le malade est soulagé ou guéri.

Je suis, monsieur, etc. *Signé* Collet, D. M. M.

No. 165.

Perpignan, le 23 février 1784.

J'ai l'honneur d'offrir mes respects à M. de Saint-Sauveur, et lui envoie le *compte rendu* des effets de l'Eau médicinale sur moi, pendant mon dernier accès de goutte. Sans doute qu'on pourroit resserrer davantage cet écrit ; mais j'ai cru devoir m'en tenir à l'historique pure et simple. M. de Saint-Sauveur voudra bien procurer à M. Martelly et à moi, douze prises de cette Eau miraculeuse *pour chacun. Signé* Paulmier de Latour, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la province du Roussillon.

No. 166.

Détails *et Observations concernant l'Eau Médicinale de M. Husson de Sedan, par M. Paulmier de Latour, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Province du Roussillon.*

Je suis sujet à la goutte depuis 22 ans, et les derniers accès, que j'ai éprouvés alternativement aux deux pieds avec des douleurs assez fortes, m'avoient duré environ quatre mois. Croyant en être quitte, sans être content de l'état de mes pieds, je délibérois sur les moyens de me purger, lorsque le 5 du courant je fus subitement atteint d'un nouvel accès au pied droit avec enflure, inflammation et douleur violente. Comme elle devint insupportable, je résolus de faire usage de l'*Eau médicinale* dont M. l'Intendant avoit bien voulu me procurer trois prises. Prévenu néanmoins que tout purgatif, pris pendant le paroxisme, pouvoit avoir des suites funestes, ce ne fut pas sans une cer-

taine inquiétude que je hasardai celui de M. Husson, en prenant les précautions indiquées par l'imprimé, c'est-à-dire, que trois heures après un souper fort léger j'avalai une prise d'Eau médicinale divisée dans deux cuillerées d'eau pure tiède, avec un peu de sucre, ce qui ne produisit au goût qu'une foible saveur de vin d'Espagne.

Je crois devoir observer que ce ne fut pas sans peine que j'approchai de mon lit, tout mon pied étoit affecté et souffrant.

Je ne tardai pas à m'endormir tranquillement, lorsque vers le milieu de la nuit une douleur au pied des plus vives me réveilla. M'étant levé et ayant appuyé le genou sur une chaise, mon pied éprouva une agitation violente qui m'étoit nouvelle. Rentré dans mon lit, je repris mon sommeil jusqu'au matin. M'étant levé sur les sept heures, mon pied se trouva tellement soulagé, que je pus marcher librement et sans appui dans la chambre. Sur les neuf heures, voyant que le purgatif ne s'annonçoit par aucun signe, je me mis à prendre force thé léger. Enfin, sur les onze heures les évacuations commencèrent d'abord modérément, ensuite fréquemment, ce qui a continué pendant trente heures, sans aucun symptôme fâcheux ni déplaisant. Vers la fin, les secrétions ressembloient à du plâtre délayé et un peu écumeux.

Pendant les deux nuits qui suivirent celle de la purgation, les crampes aux jambes furent plus douloureuses que de coutume, tant il est vrai que l'excès des souffrances, dans les accès de goutte, en annonce communément la fin. Mais après ce moment de crise, les crampes pendant la nuit, les douleurs et l'enflure au pied, pendant le jour se dissipèrent à tel point, que je pouvois frapper impunément du pied sur les corps durs, ce qui ne m'étoit point arrivé depuis long-tems.

M'étant aussi bien trouvé de cette première tentative, et après quelques jours de repos, je voulus achever la cure en prenant, comme *altérans*, une prise d'Eau médicinale dans un peu de vin, repartie en quatre jours. Le cinquième je me purgeai avec une prise entière : sommeil paisible ; point de coliques, ni aucuns autres symptômes intérieurs, toujours à peu près les mêmes effets extérieurs ; ceux-ci durèrent cette fois pendant vingt-six heures, sans fatigue ni malaise ; de sorte qu'à ne considérer l'Eau médicinale que comme un simple purgatif, comme un dépuratif du sang, c'est de tous ceux dont j'ai usé le plus doux, le plus

salutaire et le moins incommode ; ce sera désormais celui que je préférerai.

J'ajouterai qu'un goutteux de ma connoissance, affecté depuis près d'un mois, de la goutte aux pieds, aux jambes, aux genoux, à la main droite, et souffrant violemment, à qui M. l'Intendant a eu la bonté de donner quatre prises d'Eau médicinale, en a été très-soulagé, *sans cependant être encore guéri*, et se propose de continuer. Un remède qu'on peut ainsi prendre sans danger et avec succès pendant les paroxismes, (ce qui je crois lui est particulier), mérite infiniment et doit inspirer une grande confiance aux malades; c'est dans cette vue que je rends compte à qui il appartiendra de son effet sur moi. *Signé* PAULMIER DE LATOUR, ingénieur en chef des ponts et chaussées du Roussillon.

N°. 167.

LETTRE *de M. le premier président du conseil souverain du Roussillon, sur les effets de* l'Eau médicinale, *à M.* POLLISSARD.

Perpignan, le 3 mars 1784.

L'Eau médicinale a ressuscité, Monsieur, un pauvre goutteux âgé d'environ 80 ans, dans ma terre de Montricoux, où j'ai été passer le carnaval. Il s'appelle François Bellurot; il a été autrefois mon garde-chasse, et depuis 36 ans il n'exerçoit plus ce mériter, à cause des fréquentes attaques de goutte qui le retenoient la moitié de l'année dans son lit; il y étoit depuis trois mois, et perclus de tout son corps, lorsque je suis arrivé à Mantricoux; la goutte étoit remontée à la tête et dans la poitrine; l'on venoit de lui donner l'Extrême-Onction, et l'on ne croyoit pas qu'il passât la nuit. Mon secrétaire fut le voir, il le trouva sans connoissance, sans parole, et la bouche béante, comme quelqu'un prêt à rendre l'ame; il hasarda de lui donner une demi-prise d'Eau médicinale, qui pendant douze heures parut ne faire aucune sensation sur cette espèce de cadavre; au bout de ce temps, il se débonda enfin par de fréquentes évacuations qu'il fit sous lui, car il étoit impossible de le remuer. Quelques heures après cette évacuation, il commença à remuer un bras, ensuite une jambe, la parole lui revint, et il en fit usage pour demander à manger.

Deux jours après, mon secrétaire lui donna la seconde demi-prise, qui le purgea extraordinairement, et qui le

mit hors de son lit. Après trois jours d'intervalle, nous hasardâmes de lui faire prendre la prise entière, qui eut le même succès que les précédentes demi-prises, et qui ont entièrement guéri ce pauvre malheureux; il est venu me remercier lui-même avant mon départ. Cette cure extraordinaire a fait tant de bruit dans cettte contrée, que tous les goutteux m'ont demandé les livres que vous m'aviez envoyés; je n'en ai plus.

J'ai fait usage de cette Eau avec le même succès sur une femme que l'on vint m'annoncer, comme se mourant d'une attaque d'apoplexie; j'y envoyai mon maître-d'hôtel, qui le premier me tomba sous la main, il étoit dix heures du soir; il me rendit compte sur-le-champ qu'il avoit trouv cette femme étendue sur le carreau, sans pouls, sans con noissance, environnée d'une troupe de ses voisines, et d'un chirurgien qui lui avoit fait prendre des eaux fortes, mais inutilement. Je lui donnai une prise d'Eau médicinale qu'il lui fit avaler en desserrant les dents avec une cuillère. Une heure après l'avoir prise, elle commença à donner des signes de vie, elle recouvra la parole, on la mit dans son lit, on la tint chaudement, elle eut de fréquentes évacuations par haut et par bas à la pointe du jour; elle fut sur pied à midi, et vint me remercier le soir.

Le prompt effet de l'Eau médicinale sur cette femme me fit juger que le chirurgien ignorant qui étoit auprès d'elle, avoit pris pour une attaque d'apoplexie un accident occasionné par une suppression de règles que cette femme avoit depuis trois mois, d'autant plus qu'étant âgée de quarante ans, et se trouvant au terme critique, il y a à parier qu'elle ne les reverra plus de sa vie. Cette femme, appelée Jeannote Maury, s'est très-bien portée depuis, et je n'ai pas ouï dire qu'elle ait eu d'autre accident. Je suis bien sincèrement, etc. *Signé* MALARTIC, premier président du conseil souverain du Roussillon.

N°. 168.

Je soussigné, Jean-Baptiste Ymonet, écuyer, seigneur de la Fredière, capitaine des Invalides, et attaché à la compagnie de l'Ecole royale militaire, déclare que mon épouse, dans le courant de l'année dernière, est tombée dangereusement malade, d'un ulcère à la matrice et d'obstructions au foie; qu'à raison de ces maladies il a cru devoir consulter les plus habiles gens de l'art, et qu'il n'est

sortes de remèdes et de traitemens qui n'aient été employés sous leur direction ; que néanmoins son état devint désespéré. Je déclare donc que dans cette extrémité j'ai été conseillé par M. Bourgeois, agent du corps des marchands de vins, mon ami, de donner l'Eau médicinale de M. Husson, ancien officier, à mon épouse, en laissant de côté tous autres remèdes, ce que j'ai exécuté ; douze prises de ce remède, données à des distances convenables, de deux gros chacune, opérèrent l'effet suivant. Les trois premières prises procurèrent le plus grand soulagement, et les douleurs se dissipèrent, tout danger fut bientôt écarté, et la continuation du remède l'a entièrement guérie, tant de l'ulcère à la matrice que de l'obstruction au foie, et depuis huit mois environ mon épouse jouit d'une bonne santé. Pour constater d'autant mieux la vérité d'une cure aussi extraordinaire, et la rendre plus célèbre, je dois dire que son état a été connu d'un grand nombre de personnes, mais plus particulièrement de MM. Petit et Macmahon, docteurs régens de la Faculté de médecine de cette ville, encore de M. Leyrette, chirurgien-accoucheur, et de plusieurs autres personnes de l'art, qui ont constaté par écrit (1) l'état critique et désespéré de mon épouse ; ce que je certifie véritable, désirant par cette déclaration témoigner ma reconnoissance envers l'auteur d'un si excellent remède. A Paris, le 19 mars 1784, *Signé* YMONET DE LA FREDIERE.

N°. 169.

Lettre de M. l'intendant du Roussillon, à M. POLLISSARD.

Perpignan, le 20 mars 1784.

Les nouveaux imprimés, Monsieur, ont rassuré ici ceux qui étoient incertains sur les effets bons ou mauvais de l'Eau médicinale ; il seroit difficile de ne pas se rendre aux preuves qui sont données de la constance de ses bons effets, et du peu de fondement des inculpations.

Je suis hors d'état à me défier des préventions, et surtout quand il s'agit de ce qui intéresse la santé et la vie des citoyens. J'avois pensé, comme bien d'autres, que l'Eau médicinale étoit dans la classe de tous ces remèdes éphémères, que le public adopte et abandonne si légèrement,

---

(1) Ces preuves sont entre les mains du déclarant.

qui ne s'accréditent souvent que par un effet du hasard, et dont on peut désirer que le moindre inconvénient soit de ne point faire de mal ni de bien ; mais, lorsque j'ai vu toutes les cures annoncées, et plusieurs avec preuves authentiques ; lorsque j'ai connu par moi-même l'efficacité indubitable de ce remède sur plusieurs personnes incapables de se laisser séduire ou de vouloir séduire les autres ; lorsque j'ai appris et vu que des professeurs de médecine administroient avec confiance l'Eau médicinale, et avec succès, je me suis rendu à cette conviction, et j'ai pensé qu'il falloit compter ce remède parmi les présens de la nature, et placer l'auteur au nombre des bienfaiteurs de l'humanité...

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* RAYMOND DE SAINT-SAUVEUR, intendant.

No. 170.

AU MÊME.

Versailles, le 26 mars 1784.

Monsieur, la lecture d'une brochure sur les vertus de l'Eau médicinale de M. Husson, jointe aux attestations si authentiques et dignes de foi qui y sont insérées, m'ayant inspiré toute confiance pour cette Eau merveilleuse, en dépit même des vils détracteurs qui, par une cupidité plus étendue que leur savoir, ont intérêt de la décréditer, je me suis naturellement dévoué à la prôner par toutes mes connoissances, ne faisant en cela que me joindre en bon patriote à tous les honnêtes gens qui, équitablement en rendant justice à ce puissant remède et à son admirable auteur, se rendent vraiment utiles à l'humanité souffrante. Une de mes sœurs en a pris pour des vapeurs convulsives, elle commence à ressentir de bons effets. Un jeune homme de 17 ans, élève au dépôt des Gardes françaises, nommé Renier, dont le père est officier invalide, avoit des mouvemens convulsifs et agitations continuelles dans tous les membres, qui lui interdisoient tout usage de ses facultés, même de la parole. Obligé de le soigner comme un enfant, on l'emmaillottoit. Abandonné des meilleurs médecins de la cour et autres, il se trouve presque guéri, ce qui extasie nombre de personnes qui, ayant vu l'état digne de pitié de ce jeune homme, trouvent en lui l'effet de ce remède comme un miracle fait pour convaincre les incrédules, confondre les antagonistes, et multiplier les partisans de

cette Eau souveraine. Le jeune homme, une fois parfaitement guéri, compte bien, Monsieur, vous en aller prouver de vive voix la certitude, de façon qu'elle puisse être rendue publique pour le secours des malheureux qui se trouveroient dans le même cas. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* Bonfin, pensionnaire du roi, ancien brigadier des gardes de la prévôté de l'hôtel, à Versailles.

N°. 171.

Au même.

De Paris, le 12 avril 1784.

Monsieur, je ne peux pas comprendre qu'avec tant de preuves tout le monde ne se rende pas à l'expérience; pour moi, je n'oublierai jamais l'obligation que je vous ai de m'avoir fait connoître M. Husson, auteur de l'Eau médicinale. Je reçois dans le moment une lettre de ma terre de Picardie: on me mande qu'un homme qui avoit une bile venimeuse qui le dévoroit, a été parfaitement guéri avec une seule prise. Un autre, qui est tombé en apoplexie avec paralysie sur la jambe et le bras, en a pris une prise de deux gros qui ne lui a rien fait. Le lendemain il en a pris trois gros, ce qui l'a fait vomir et aller par bas, ce qui lui a rendu la liberté du bras et de la jambe. Je ne puis vous dire le plaisir que cela me fait; je désire trouver une occasion pour en envoyer 24 gros que je vous prierai de me procurer quand j'aurai une occasion. Je suis, etc.

Signé de Paris, l'Escalopier.

N. 172.

Au même.

Evreux, le 12 février 1784.

Monsieur, je n'ai entendu parler d'aucun accident causé par l'Eau médicinale; bien du monde se loue au contraire à juste titre; j'en ai fait moi-même un essai bien heureux sur une jeune demoiselle qui avoit la fièvre depuis deux mois, à laquelle une seule prise l'a enlevée comme avec la main. Un officier, chevalier de Saint-Louis, qui tous les hivers passoit trois mois dans son lit, à cause de la goutte qui ne le quitte pas même de l'année, en ayant été pris vivement, est sorti le lendemain de son lit, après une prise qui lui fit des effets vifs à la vérité; mais depuis ce

moment il sort, et mange en ville comme tout le monde. Envoyez-moi, je vous prie, les vingt-quatre gros que je vous ai demandés; joignez-y six brochures et davantage de toutes les espèces. Croyez que je suis un des zélés partisans du remède. Votre obéissant, etc. *Signé* DE VARENNES, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St.-Louis.

N°. 173.

AU MÊME.

Mortagne au Perche, le 22 février 1784.

Monsieur, vous avez fait passer en cette ville l'Eau de M. de Husson, qui a fait des effets merveilleux. Si vous vouliez m'en faire accorder un entrepôt en cette ville, par ce digne auteur, dont le nom sera immémorial, vous me rendriez un service essentiel, en en faisant autant à l'auteur, pour lequel j'emploirois tout mon zèle pour fortifier de plus en plus sa réputation. Pour cet effet, il ne faudroit pas que d'autre que moi l'eût en cette ville, par le désintéressement qui s'ensuivroit. Si donc vous pouvez faire droit à ma supplication, je tâcherai d'en reconnoître tout le prix, ainsi que vous l'assure celui qui a l'honneur d'être, etc. *Signé* LEFEVREMENIL, maître apothicaire.

N°. 174.

AU MÊME.

Mortagne au Perche, le 23 fevrier 1784.

Monsieur, d'après une brochure qu'un de mes amis, un premier valet-de-chambre de monseigneur le comte d'Artois, m'a procurée, qui contient les effets de l'Eau médicinale de M. Husson, et le nombre de certificats y contenus pour différentes cures qu'a opérées cette Eau, je me suis décidé à en faire usage pour une maladie de rétention d'urines causée par un dépôt de glaires dans la vessie, qui trouvent leur création dans le vice de mon sang; cette maladie m'a mis deux différentes fois aux portes de la mort, de sorte que depuis je ne trouvois de secours pour uriner que par le moyen de la sonde, secours que vous devez regarder comme bien douloureux; je me suis donc, dis-je, décidé à faire usage de l'Eau médicinale; la première bouteille m'a causé des révolutions étonnantes, et

qui m'a fait jeter des horreurs par les urines; la seconde, que j'ai prise huit jours après, m'a fait un bien sensible, de manière que je me suis borné à n'en prendre que la moitié de la bouteille tous les huit jours, de manière que depuis ce temps mes urines passent avec beaucoup plus de facilité, et je ne me sers plus de sonde ; je donne ordre qu'on m'en reprenne six bouteilles, afin de continuer l'usage de cette Eau jusqu'à guérison complète. Mon médecin et mon chirurgien sont surpris des effets que cela m'a fait, et du mieux que j'en ressens; je vous serai fort obligé de me dire un mot sur la manière d'en user plus longuement. Plusieurs de nos concitoyens sont venus me féliciter de l'effet que cela m'a procuré ; mais désirant eux-mêmes en avoir, désirant être utile à M. Husson, si vous désirez m'en faire passer une certaine quantité, vous pouvez me les adresser par la voie de la messagerie de notre ville ; m'étant parvenue, je vous en accuserai la réception; mon médecin et mon chirurgien désireroient bien que j'en puisse procurer au besoin. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* LEMARIÉ, au bureau des Gabelles.

No. 175.

AU MÊME.

A Rouen, le 2 mars 1784.

Je n'avois pas besoin, Monsieur, de nouvelles preuves de l'efficacité de l'Eau médicinale, ayant fait faire usage, depuis que je suis de retour à Rouen, de plus de cinquante bouteilles que j'ai fait prendre chez vous par des occasions, et dont j'ai obtenu les plus grands avantages pour l'humanité; j'espère en tirer de plus en plus, et faire connoître cette Eau ici et ses propriétés, en me prêtant autant qu'il est en moi pour tout ce qui pourra contribuer à sa célébrité. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* AUVRAY, curé de Saint-André de la ville.

No. 176.

AU MÊME.

Perpignan, le 7 avril 1784.

Je viens, Monsieur, de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 dernier. Suivant vos désirs, j'en ai conféré avec M. notre intendant, auquel

j'ai remis mes deux certificats concernant les effets *sur moi* de l'Eau médicinale, qu'il m'a promis d'adresser à M. Lenoir. C'est effectivement par la publicité des faits et des observations qu'à la longue ce remède, comme tant d'autres, triomphera de la cabale et de l'opinion. Mais il faut de la patience : il n'y a que les sottises et les erreurs qui s'accréditent facilement.

Quant à moi, ma profession de foi sur l'Eau médicinale est établie sur deux faits positifs et bien observés, et je promets à la goutte, lorsqu'elle m'aura un peu tourmenté, c'est-à-dire dans le paroxisme, de la déloger de son poste, sauf ensuite à la poursuivre par toutes voies; car l'Eau médicinale la tira de mon pied comme avec la main; mais je m'aperçus bien qu'elle n'étoit que déplacée et divisée, puis les symptômes disparurent successivement. Toutes les autorités, toutes les facultés et sociétés de médecine ne peuvent rien contre ce que j'ai éprouvé, et ne m'empêcheront pas de recourir au remède de M. Husson toutes fois et quantes. En conséquence, M. l'intendant a eu la bonté de m'en faire venir douze prises que je tiens en réserve. J'ai l'honneur, etc. *Signé* PAULMIER DE LATOUR, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province du Roussillon.

N°. 177.

AU MÊME.

Conflans, le 17 avril 1784.

Monsieur, l'alleluia ayant levé le scellé des plumes bénédictines, la mienne prend la liberté de vous adresser les sentimens de reconnoissance dont je suis pénétrée. Vous avez bien raison, Monsieur, de nommer triomphantes les deux dernières pièces que vous m'avez envoyées; elles ont servi à Paris et à la campagne, où je les ai fait passer depuis Pâques, ainsi que les brochures. Comme j'ai la réputation de connoître les plantes, les ayant étudiées plusieurs années dans les meilleurs simplistes, j'ai soutenu en quelque sorte des thèses sur le simple qui opère tant de merveilles; si je n'ai pas la gloire d'avoir éteint l'envie, j'en ai une que je prise infiniment davantage, c'est d'avoir fait avouer à mes auditeurs que M. Husson a trouvé en vous, Monsieur, cet ami incomparable, dépeint au livre de la Sagesse, infiniment plus rare dans notre siècle que

la fêve de Saint-Ignace, que bien des gens veulent être le simple de l'Eau médicinale. J'ai l'honneur d'être avec la plus parfaite considération, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante, Sœur TRUDON DE SAINTE-JULIE, religieuse bénédictine.

N°. 178.

A Paris, ce 20 avril 1784.

Je soussigné, négociant à Lorient, certifie et déclare le fait suivant.

Une berceuse de mon fils ayant des maux d'estomac épouvantables, avec des suffocations et convulsions depuis quinze jours, après avoir pris en deux fois une dose de deux gros d'Eau médicinale qui lui fut administrée par ma femme, subit à la seconde prise un état de révolution plus considérable et si extraordinaire, que ma femme effrayée se détermina à envoyer chercher des personnes de l'art; mais dans l'intervalle et avant leur arrivée, sa surprise fut extrême de voir cette malheureuse rendre par la bouche, après de grands efforts, un ver long d'une aune et plus, et après avoir rendu cet animal, elle recouvra la plus parfaite tranquillité, et a joui depuis d'une très-bonne santé; en foi de quoi j'ai signé le présent certificat pour servir à telle fin que de raison. *Signé* M. MAZOIS.

Cet événement remarquable est arrivé à Lorient.

N°. 179.

Déclaration de R. P. procureur de l'abbaye de Barbaut, près Melun, du 20 avril 1784.

Le susnommé déclare que M. Laire, curé de Fontaine-le-Port, près de Melun, a éprouvé, au grand étonnement de toute sa paroisse et du voisinage, l'effet le plus heureux et le plus satisfaisant d'une seule prise de deux gros d'Eau médicinale, dans un violent paroxisme de goutte, lequel a été totalement dissipé en peu d'heures; il ajoute qu'il n'a pas eu le moindre accès depuis plus d'un mois, époque de cette seule expérience; que cependant M. Lair est depuis plus de six années sujet à de violens et très-fréquens accès de goutte, notamment vers le renouvellement de la saison; que plusieurs de ces accès l'ont retenu deux et trois mois au

lit ou à la chambre ; et que lui déclarant, se trouvoit dans la nécessité de remplir ses fonctions ministérielles plus ordinairement dans le Carême ; mais que cette année s'étant trouvé saisi dans le même tems d'une de ces violentes attaques, il a pu au moyen d'une seule prise d'Eau médicinale, vaquer par lui-même à toutes les fonctions curiales pendant la quinzaine, et que depuis il jouit de la meilleure santé.

No. 180.

CERTIFICAT DÉPOSÉ.

Je soussigné sieur Jean-Baptiste Reyssier, aîné, négociant à Mâcon, rivage de Crotay, déclare que depuis vingt ans j'ai été sujet à de fréquentes et violentes attaques de goutte, lesquelles me retenoient quelquefois pendant trois et quatre mois au lit avec les douleurs les plus aiguës, sans que les topiques et autres remèdes les mieux combinés et indiqués par la médecine aient pu, je ne dis pas me guérir, mais me soulager ; la multiplicité des accès de cette cruelle maladie avoit engorgé l'articulation en général, et singulièrement les genoux, de manière que ne pouvant me plier, ni m'appuyer sur les deux jambes, il en étoit résulté des nodus de la grosseur d'une pomme, accompagnés d'une douleur si excessive et déchirante, qu'il m'étoit impossible de supporter le drap de mon lit. C'est dans une de ces plus tristes circonstances, et après les vingt années de souffrance, que j'appris qu'il existoit un remède nouvellement découvert, qui avoit la singulière propriété de calmer en très-peu d'heures le paroxisme le plus violent ; je ne tardai pas de prendre à ce sujet les renseignemens convenables ; je fus entièrement convaincu par la lecture des brochures qui se sont répandues à Mâcon, que je pouvois faire avec sûreté usage de ce remède ; deux seules prises de ce remède, prises à trois jours de distance l'une de l'autre, ont enlevé les douleurs, fait cesser les suites du paroxisme, et dissipé les nodus, de manière qu'ayant évacué du haut et du bas sans tranchées, sans échauffement ni irratations (1), je me suis senti avec le plus grand étonne-

(1) M. Reissier observe qu'à l'époque de la connoissance de l'Eau médicinale, il avoit depuis long-temps renoncé à tous remèdes dans les attaques de goutte, leur action irritante sur lui l'exposant à des rétentions d'urine, ce qu'il n'a nullement éprouvé dans l'usage de l'Eau médicinale, ni après le traitement dans ce cas-là.

ment, en état non-seulement de quitter le lit, mais encore d'aller et venir et de vaquer à mes affaires, et d'entreprendre aussitôt le voyage de Paris, de la Normandie et d'autres provinces du royaume, à la grande surprise de toute la ville de Mâcon, qui a la connoissance la plus parfaite de mon ancien état, et de celui dont je jouis heureusement aujourd'hui; je le dois entièrement à l'efficacité miraculeuse, pour ainsi dire, de l'Eau médicinale dont je désire la plus grande célébrité, non-seulement par reconnoissance pour l'auteur d'un si excellent remède, mais encore pour le plus grand bien et soulagement de l'humanité; c'est dans cette vue que j'ai rédigé et souscrit le présent. A Mâcon, le 3 avril mil sept cent quatre-vingt-quatre. *Signé* REYSSIER, aîné. Au-dessous est écrit : contrôlé à Paris, ce vingt-un avril mil sept cent-quatre-vingt-quatre.

Signé LEZAN.

Il est ainsi audit écrit signé; paraphé et déposé à Me. Gibert l'aîné, l'un des notaires soussignés, par acte de cejourd'hui vingt-deux avril mil sept cent quatre-vingt-quatre. *Signés* LAMBERT, GIBERT.

N°. 181.

M. POLLISSARD.

Montricoux, le 23 avril 1784.

Monsieur, j'ai fait depuis peu une nouvelle expérience avec l'Eau médicinale sur un de mes gens, qui, à une gale invétérée et tenace, joignoit une petite maladie de galanterie; ces humeurs compliquées s'étoient jetées sur les jambes, qui étoient si enflées et si douloureuses qu'il ne sortoit plus de son lit. Trois jours après avoir pris la première prise d'Eau médicinale, il est sorti de la chambre, et il fait son service depuis huit jours. Je suis bien sincèrement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, MALARTIC, premier président du conseil souverain du Roussillon.

N°. 182.

AU MÊME.

Perpignan, le 26 avril 1784.

Monsieur, l'Eau médicinale prend ici très-grande faveur, l'on y désire fort un dépôt public où chacun puisse

s'en pourvoir à volonté; mais en attendant je vous prie de m'en faire passer encore trois douzaines de bouteilles par la même voie que ci-devant. J'ai l'honneur d'être, bien sincèrement, Monsieur, votre, etc. *Signé* RAYMOND, Intendant.

N°. 183.

DÉCLARATION *du sieur Hérault, l'un des employés de la manufacture royale des tapis de la Couronne, lieu dit la Savonnerie, faubourg de Chaillot. Du 27 avril 1784.*

Le susnommé déclare avoir éprouvé le soulagement le plus satisfaisant de l'Eau médicinale, à la suite d'une paralysie, qui, depuis plus de six mois, s'étoit fixée sur la poitrine, au point de lui intercepter la respiration: état dangereux qui le menaçoit de la mort, et dont il n'a été délivré que par l'usage de quelques prises d'Eau médicinale. Ce fait s'est opéré sous les yeux du sieur Duclos, chirurgien à Chaillot.

Le même déclare en faveur de la vérité, pour témoigner d'autant sa reconnoissance à l'auteur de l'Eau médicinale, et dans la seule vue du bien public, qu'il a connoissance, ainsi que toute la manufacture de la Savonnerie, du fait suivant, dont il donne ici le détail.

La nommée Noblet, ouvrière en linge et blanchisseuse de menus, jeune femme d'un des ouvriers de la manufacture, épileptique dès son bas âge, a essayé inutilement, avant comme depuis son mariage, de guérir, ou au moins adoucir son triste et dangereux état, qui, par de fréquens accès et des chûtes mortelles, l'exposoient à périr, surtout dans les grossesses; dans cette circonstance fâcheuse au commencement de l'année dernière, elle fut conseillée de se faire électriser; mais l'éloignement, le temps qu'il falloit employer à ce traitement, lui fit préférer l'usage de l'Eau médicinale qu'elle a pris une partie de l'été de 1783.

Dès les premières prises, les accès de cette cruelle maladie s'éloignèrent considérablement, et cessèrent absolument en moins de trois mois. Depuis le mois d'octobre dernier, et jusqu'à l'époque de la présente déclaration, elle ne s'est nullement ressentie de son épilepsie. Elle vaque à toutes les occupations laborieuses et très-fatigantes de son état, et sa santé se soutient. M. l'abbé Bourillon, aumônier de la manufacture royale de la Savonnerie, ainsi qu'un

très-grand nombre d'habitans du voisinage, et du faubourg de Chaillot, ont la plus parfaite connoissance de ce fait si intéressant.

N°. 184.

Du 4 mai 1784.

Un particulier chargé de la part de M. Sanlot, de lever six prises d'Eau médicinale pour les lui apporter à sa campagne, a déclaré que ce monsieur, réduit au plus pitoyable état à la suite de diverses maladies compliquées, et d'après les traitemens les mieux réfléchis et administrés inutilement par les plus habiles gens de l'art, a recouvré, par l'usage de ce remède, la santé dont il étoit privé depuis long-temps.

Plusieurs médecins, du nombre desquels MM. Bouvard, et autres personnes de l'art, n'ont point ignoré ce fait intéressant.

On ne donne point la demeure de M. Sanlot, ni de plus amples renseignemens sur ce fait. La personne envoyée de sa part ayant refusé de l'indiquer, a même témoigné du regret sur le récit qu'elle venoit de faire, en disant qu'on lui avoit expressément défendu d'en parler. On peut juger, d'après cette réticence, de combien de faits et de preuves triomphantes de l'efficacité du remède, son auteur se trouve privé.

N°. 185.

M. Pollissard.

Rouen, le 21 mai 1784.

Monsieur, j'ai bien reçu mercredi la caisse de cent fioles d'Eau médicinale que m'a annoncée l'honneur de la vôtre du 13 courant. Ce remède me soulage beaucoup, et je ne suis plus exposé aux violens accès auxquels j'étois sujet. Je désirerois savoir si l'Eau médicinale se conserve long-temps, et quel est le meilleur endroit pour la mettre. Qu'en disent ce que voudront les gens mal intentionnés, quant à moi, je m'en trouve très-bien.

C'est négligence de la part de M. David, s'il ne vous a pas écrit depuis long-temps : il n'est pas homme à recevoir des reproches ni à se repentir d'avoir approuvé le remède et d'en publier les faits ; au contraire, il fait bien connoître ses bons effets, et m'a fort promis de vous en écrire.

Je continue l'Eau médicinale ; j'en prends quand l'accès veut se manifester, et toujours avec succès.

Si effectivement M. Doré m'avoit indiqué ce remède quelques années plutôt, je ne fais aucun doute que j'aurois obtenu guérison complète. J'ai l'honneur d'être bien sincèrement, Monsieur, etc. *Signé* Marin le Quesné, premier administrateur de l'hôtel-dieu de Rouen.

No. 186.

Au même.

Paris, le 26 mai 1784.

M. de Saint-Michel, au bureau de la caisse de la grande Poste, a éprouvé l'effet le plus heureux de l'Eau médicinale dans un état des plus affligeans où l'avoit réduit les accès multipliés d'une goutte ancienne ; il a déclaré avoir passé en moins de trois heures, de l'état violent des plus cruelles souffrances à celui du calme et de la tranquillité dont il continue de jouir.

No. 187.

M. Husson.

Paris, le 1er. juin 1784.

Monsieur, voilà bientôt huit ans que j'ai fait connoissance avec votre incomparable découverte de l'Eau médicinale ; vous le savez, la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 26 janvier 1783, contient un détail exact de tous les bons effets que j'en avois éprouvés jusque-là. La dernière époque d'usage par moi fait étoit du 5 décembre 1782. L'hiver qui commençoit alors fut doux, et je n'en ressentis aucune altération de ma santé. Au commencement d'août 1783, je fus pris d'une humeur dans l'oreille gauche où il s'établit un suintement au-dedans très-chaud et incommode, parce que cela formoit des croûtes assez épaisses capables de me la boucher à ne pas entendre aisément de cette oreille. La continuité de cette humeur me détermina à recourir à votre Eau le 19 septembre. Elle fit très-bien son effet, toujours sans vomissement ni nausées, mais l'humeur ne fut pas évacuée ; elle ne se dissipa d'elle-même que très-peu à peu, et je n'en fus bien quitte qu'en décembre. Depuis je n'en ai eu aucun retour, quoique la dureté de l'hiver dernier m'ait causé plus d'une sorte d'in-

firmités qui m'ont tenu compagnie jusqu'à Pâques et même avec fréquens ressentimens depuis. Les varices que j'ai à la jambe gauche avoient tourné à inflammation. Cette jambe enfloit très-fort, et à deux reprises il s'y est établi un suintement par de petites ouvertures voisines de la cheville intérieure du pied ; enfin dans la nuit du mardi au mercredi de Pâques, ce pied enfla beaucoup, et l'orteil, ainsi que toute la partie de qui il dépend, se trouva à mon lever si douloureux, que je ne pouvois absolument poser dessus ; point de rougeur ni de tension reluisante, ni élancemens, ni chaleur qui indiquassent la goutte ; c'étoit le nerf seul qui étoit attaqué. Un emplâtre d'un baume vert, que j'ai, eut bientôt diminué cette douleur, et me rendit la liberté de poser sur ce pied; mais le jour de Quasimodo, ayant cru pouvoir me chausser pour assister à l'office à quarante pas de ma demeure, je fus obligé de m'en tenir à une messe basse et de rentrer chez moi pour quitter mon soulier, quoique très-large. Il faut vous dire que notre ami commun, M. Pollissard, vint me voir le mercredi de Pâques, jour où je souffrois le plus du pied, et me conseilla de prendre en altérant de votre Eau. Dès le jeudi 15 avril, je me fixai à prendre à mon lever, tous les matins, 25 gouttes de l'Eau, ce que j'ai continué sans interruption jusques et compris le dimanche 9 mai présent mois, que commencèrent des évacuations par bas; elles ont continué plusieurs jours en me donnant de grands malaises, sans avoir été très-abondantes; depuis je me suis tenu tranquille, à cause des fortes chaleurs.

Le motif qui me fait entrer avec vous, Monsieur, dans ce détail, minitieux peut-être, est le même qui dicta ma lettre du 26 janvier 1783. Les déclamations et colomnies contre votre Eau, reprennent plus que jamais, à l'occasion de la mort d'un homme public, un curé de Paris estimé. On l'impute à un demi-gros qu'il en avoit pris le lundi des Rogations, et la maladie mortelle se déclara le soir même, et tout de suite on recourut aux remèdes ordinaires. Quatre saignées, ou du bras ou du pied, ordonnées par les médecins, l'ont conduit jusqu'au samedi 22 ; et l'on ose débiter, avec la dernière injustice, que c'est un gros et demi d'Eau médicinale qui l'a mis au tombeau !

Vous pouvez, Monsieur, faire de ma lettre l'usage qu'il vous plaira. Je vous certifie que vingt-cinq jours de suite j'ai exactement pris vingt-cinq gouttes, ou ce qui est le

même, un demi-gros de votre Eau (1), et qu'à mon âge de bientôt soixante-onze ans faits, je sens de jour en jour le rétablissement de ma santé que la rigueur de l'hiver dernier avoit fort altérée par des courbatures fréquentes, douleurs de reins, dégoût, insomnies, humeur très-considérable dans les doigts, qui m'ôtoit souvent l'usage de mes mains; voilà, monsieur, l'état ou j'ai passé depuis les premiers jours de l'an jusqu'à Pâques; si quelque bonne occasion vous amenoit ici, j'en serois charmé, et sûrement à me voir vous ne penseriez pas tout cela, tant ma santé a repris avantageusement. Je suis bien déterminé à prévenir les accidens qui pourroient par la suite, ou me l'enlever, ou me la déranger par l'usage de temps à autre, surtout aux changemens de saisons, de votre salutaire remède, que j'espère que la calomnie ne parviendra pas à détruire. Comment en effet se méprendre sur les succès d'un remède qui a pour apologistes et pour défenseurs, les personnes qui par leur naissance, leur rang, leurs talens, méritent toute confiance et ne peuvent raisonnablement être suspects d'intelligence. Je suis avec reconnoissance, Monsieur, votre, etc. *Signé* GENTHON, intéressé dans les affaires du roi, rue Saint-Paul, Cloître Saint-Louis.

N°. 188.

M. POLLISSARD.

De Péronne, le 5 juin 1784.

Monsieur, j'ai reçu l'honneur de votre lettre en réponse à celle par laquelle je vous avois demandé une douzaine de bouteilles pour distribuer *gratis*, et afin d'en augmenter la réputation.

J'en ai envoyé encore hier une petite bouteille à un pauvre malheureux de la campagne, qui a la fièvre et chargé d'humeur. Je lui en porterai encore une lundi. Il va très-bien, malgré qu'en puissent dire MM. les...de Péronne. Le bon effet qu'il en résulte l'emporte. Tous ceux qui en ont pris ont guéri de la fièvre, et dans ce pays où elles sont communes à cause du mauvais air marécageux que l'on y respire. On doit vous en avoir demandé 40 bouteilles, il y a deux

(1) Preuve indubitable que l'Eau médicinale ne peut en aucuns cas produire d'effet dangereux, encore moins causer la mort.

à trois jours. C'est un de mes amis à qui j'avois donné votre adresse.

Je suis certain que si cette Eau continue, *ce qui doit être*, à produire d'aussi bons effets qu'elle a jusqu'alors produits, elle aura la plus grande vogue. Sur l'offre généreuse que vous m'en faites, vous voudrez donc bien en remettre au porteur ce qu'il vous plaira sacrifier, tant pour les malheureux indigens, que pour accréditer ce bon remède si intéressant pour l'humanité. J'ai l'honneur d'être très-parfaitement, Monsieur, etc. *Signé* CARBON, contrôleur des fermes du roi.

No. 189.

AU MÊME.

Saint-Lô, le 19 juin 1784.

Monsieur, je vous prie de remettre au porteur, quinze prises d'Eau médicinale de M. Husson. Je vous serai obligé d'y joindre les deux livres contenant les certificats de l'efficacité de ce remède. Je puis vous assurer, Monsieur, qu'il est très-bon pour la goutte, et qu'au moyen de trois petites bouteilles que j'ai prises dans deux attaques que je viens d'essuyer successivement, quoique pris dans tous les membres et dans le fort des douleurs, j'ai été en état de marcher dans ma chambre, et de sortir pour mes affaires. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. *Signé* FÉRON, commis à la recette particulière des finances.

No. 190.

AU MÊME.

A Mâcon, rivage du Crotay, le 7 juillet 1784.

Monsieur, grâces à Dieu, je suis de retour ici on ne peut mieux portant, quoique la goutte m'ait repris deux fois depuis Pâques, que j'ai eu l'honneur de vous voir; mais avec l'Eau merveilleuse de M. Husson, pour laquelle je prie Dieu et le prie de me la conserver, ainsi que vous. Vingt-quatre heures après l'avoir prise, j'ai toujours été à même de faire route, et jusqu'à ce moment je n'en ai pas le plus petit ressentiment.

Je suis bien sensible à l'honnêteté de l'auteur, qui a préféré de me faire l'envoi d'une boîte de son Eau merveilleuse, à l'emploi de la somme que j'avois destinée pour

faire imprimer mon certificat. Je l'en remercie bien sincérement, ainsi que vous, Monsieur.

J'ai été témoin, dans ma tournée, (1) de tous les bons et surprenans effets qu'a produit cette Eau miraculeuse; moi, mes confrères, mes concitoyens avons la plus grande raison de la nommer ainsi; depuis mon arrivée ici, ceux qui en ont fait usage lui rendent le même témoignage que moi, ensorte qu'il ne m'en reste plus. Nombre de malades ont consommé ce que j'en avois. Je vous prie, au reçu de la présente, de m'en faire passer 100 prises, vous en toucherez la valeur en un billet de même somme sur Paris. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé*, Reissier l'aîné, négociant à Mâcon.

No. 191.

Certificat.

Je soussigné Louis-Godefroy Houdiart, écuyer, seigneur en partie de Mareil sous Marly-le-Roy, déclare que d'après les bons témoignages et diverses expériences que j'ai sous les yeux, je me suis déterminé à administrer l'Eau médicinale de M. Husson, ancien officier au service du roi à Sedan, à mon épouse, dans un cas critique de forte indigestion qui paroissoit avoir les symptômes d'une fausse attaque de paralysie, à la suite de laquelle elle s'est trouvée dans un état de langueur assez inquiétant pendant l'espace de six semaines : ça été dans cette circonstance qu'elle s'est déterminée à faire usage de quelques prises de cette Eau, dont la première l'a rappelée à la vie, et les subséquentes ont consolidé son rétablissment : en foi de quoi j'ai certifié la présente déclaration pour servir et valoir à l'auteur d'une si excellente découverte, et pour le bien de l'humanité. Fait à Paris, ce 12 juillet 1784. *Signé*. Houdiart de Mareil, en son château de Grand-Champ sous Marly; et à Paris, maison de M. de Monbret, maître des comptes, rue Boucherat.

---

(1) On observera que M. Reissier étoit privé de faire aucun voyage depuis près de vingt-cinq ans.

N°. 192.

Hydropisie *désespérée guérie avec l'*Eau médicinale, *sous les yeux de plusieurs personnes de l'art.*

M. Bardin, ancien marchand de bois à Bony, près Montargis, réduit à l'extrémité par une hydropisie ancienne, enflé de la tête aux pieds depuis quinze mois, après tous les traitemens méthodiques les mieux réfléchis, désespéré, et les vésicatoires n'opérant rien, a guéri radicalement et promptement avec quelques prises d'Eau médicinale de deux gros chacune.

Cette cure si extraordinaire, a pour témoins particuliers, M. Gatellier, maire de la ville de Montargis, docteur en médecine, et associé-correspondant de la société royale de médecine;

M. Trioson, docteur en médecine, et médecin des camps et armées du roi, et médecin de monseigneur le comte d'Artois.

Le chirurgien du malade et son apothicaire, qui tous ont secondé de leurs conseils l'administration de l'Eau médicinale, dans une circonstance aussi grave.

On produit ci-après la lettre confirmative de cette expérience heureuse.

Lettre *de M. Tezenas, contrôleur des fermes du roi, à M.* Husson, *auteur de l'Eau médicinale, confirmative de la cure de M. Bardin.*

De Montargis, le 17 juillet 1784.

Aussitôt l'honneur de votre lettre, du 11 juillet, reçue, je me suis empressé, pour y satisfaire, de prendre les informations y relatives. Je me suis transporté chez un nommé Bardin, parent de celui qui a été attaqué d'hydropisie, et chez qui il s'est fait traiter. Ledit sieur m'a dit que le médecin me rendroit un compte plus exact de la maladie de son parent, ainsi qu'un apothicaire qui est fort expert, et qui a administré l'Eau médicinale à plusieurs malades, par l'idée que je lui en ai donnée, et celle qu'il a prise par vos prospectus. La réponse de M. Gatellier, médecin de ce pays, est que le sieur Bardin étoit plein d'eau des pieds à la tête, et absolument abandonné des médecins. On lui a appliqué les vésicatoires qui ne faisoient qu'un très-foible effet. On

a eu recours à l'Eau médicinale, qui par sa vertu lui a dégagé le ventre, et a coupé racine à la maladie en trois semaines de temps, au point que le susdit médecin a été dîner avec lui il y a huit jours, à un bien où il est, nommé Bony, près Briare, et l'a trouvé jouissant de la meilleure santé, et ayant très-bon appétit. Il ne se sent plus d'aucun malaise, et chante les louanges de l'Eau médicinale. Le sieur Roux, apothicaire, l'a aussi été voir pendant sa maladie. Comme partisan de l'Eau médicinale, il en a reconnu l'usage merveilleux, et l'emploie dans différentes maladies graves qu'il suit.

Ledit sieur Roux, homme bien domicilié et en réputation dans ce pays, m'a chargé de vous proposer sa maison pour dépôt de l'Eau médicinale. Elle paroît bien prendre ici, et je connois beaucoup de personnes disposées à en prendre par précaution, et dans le cas de maladie.

J'ai obligation de ma guérison à l'Eau médicinale, et en telle circonstance que ce soit, je vanterai toujours sa vertu.

M. Trioson, médecin de Paris, a vu le sieur Bardin. Il pourra vous donner quelques détails qui pourront servir à une plus ample instruction. Mais je vous donne la réponse de M. Gattellier, médecin, telle qu'il me l'a donnée, et l'on peut y ajouter foi, n'ayant, par sa place de maire de cette ville et son talent, nullement besoin de son état pour fonder sa réputation.

Je vous réitère, Monsieur, mes services pour tout ce qui pourra dépendre de moi; vous me verrez toujours disposé à vous convaincre des sentimens d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être sans réserve, votre, etc.

Signé TEZENAS, contrôleur des fermes du roi.

J'attends l'honneur de votre réponse relativement à M. Roux.

N.o 193.

M. POLLISSARD.

Péronne, 25 juillet 1784.

Vous voudrez bien, Monsieur, remettre au courier, porteur de la présente, 24 gros d'Eau médicinale de M. Husson. Je vous réitère et vous confirme les bons effets qu'elle opère. Depuis que ce remède est connu ici, je suis encore sans avoir entendu faire aucune plainte. Je

favorise la connoissance de ce remède avantageux de tout mon pouvoir.

Je crois vous avoir accusé la réception de l'envoi que vous m'avez généreusement fait pour en gratifier les malheureux. Si j'avois oublié à satisfaire à ce devoir de reconnoissance, je le fais. J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé CAMBON, contrôleur des fermes du roi.

No. 194.

De Paris, le 29 juillet 1784.

Je soussigné Dubois, marchand de chocolat, rue aux Ours, déclare que ma femme a été incommodée pendant plus de six mois de la suite d'une couche, d'un dépôt de lait qui lui étoit resté dans le côté droit, lui causoit des douleurs continuelles, et la menaçoit d'une hydropisie, pour lesquelles il a été employé des remèdes de tous genres, d'après les avis de personnes de l'art, sans que rien ait pu non-seulement la guérir, mais même la soulager. Le mal empirant, et ne sachant quel traitement lui faire, j'ai été décidé, par différentes personnes de ma connoissance, à lui administrer de l'Eau médicinale de M. Husson, de Sedan. Trois prises de deux gros chacune, lui ont occasionné d'abondantes évacuations, ensuite desquelles elle a été promptement rétablie d'une manière surprenante dans un état de santé parfaite, ce que je certifie véritable.

Signé DUBOIS.

No. 195.

Paris, ce 31 juillet 1784.

Monsieur Biély, agent de la communauté des marchandes de modes, résidant en leur bureau rue Baurepaire, a fait usage de l'Eau médicinale comme dernière ressource à l'occasion d'une éruption d'humeurs très-considérable à la peau, laquelle provenoit d'une acrimonie extrême, et d'un vice ancien de la lymphe. Cette maladie désagréable a été inutilement combattue par tous les moyens possibles sous les conseils de différentes personnes de l'art.

Le sang imprégné de ce vice acrimonique avoit singulièrement dirigé l'éruption sur tout le visage et le cou. M. Biély résolut d'avoir recours à l'Eau médicinale. Le succès du remède fut prompt. M. Trioson, médecin de Monseigneur le comte d'Artois, qui avoit été témoin de

son état, l'ayant rencontré chez une de ses malades, lui témoigna sa surprise, et lui demanda ce qu'il avoit fait pour faire disparoîrre cette éruption. M. Biély lui dit qu'il devoit ce changement à l'Eau médicinale.

M. Biély a declaré n'avoir éprouvé aucuns inconvéniens de l'usage de l'Eau médicinale, et qu'il s'est décidé à en suivre l'usage de tems en tems pour favoriser de plus en plus, et consolider tout le bien qu'il a obtenu par ce remède, malgré les fâcheuses insinuations de gens mal-intentionnés qui ont cherché à l'en détourner. Un des principaux moyens employés pour détruire ou diminuer sa confiance a été d'accuser le remède de nuire à l'estomac et d'en arrêter les fonctions; il a déclaré au contraire qu'il n'a rien remarqué de tel à son égard, qu'il a recouvré un bon appétit, et que ses digestions se font bien : avantages dont il étoit privé avant que de connoître l'Eau médicinale.

N°. 196.

Certificat de M. Hébert, demeurant à Paris, cour du Palais, maison de M. l'abbé d'Aubignan, chanoine de la Sainte-Chapelle.

Je soussigné, certifie les faits détaillés ci-après. Le dimanche 25 avril 1784, jour très-froid et pluvieux, mon épouse allant faire visite dans l'après-midi à une dame de ses amies, faubourg Saint-Germain, se trouva contrainte de se mettre à couvert sous une porte où elle essuya un vent très-froid; ayant continué sa route, elle arriva chez cette dame, transie de froid. Dans les 24 heures qui suivirent, elle fut saisie d'un point de côté très-violent avec étouffement et enflure considérable; il lui survint un crachement d'un sang très-clair dont elle remplissoit une jatte en peu de tems. Ces sortes d'accidens se sont renouvelés plusieurs fois le jour et la nuit pendant huit à dix jours. On opposa à cet état effrayant le traitement ordinaire et les boissons usitées en pareil cas. Le dégoût chez la malade étoit tel, qu'elle ne pouvoit rien prendre. Dans cette perplexité, je déterminai ma femme à essayer de l'Eau médicinale de M. Husson, de Sedan. Elle en prit deux gros. Ce remède ne commença à faire son effet que vingt heures après, et fit aller la malade huit fois à la garde-robe sans lui avoir causé de coliques, ni tranchées, ni vomissemens.

L'étouffement, le point de côté, ainsi que le crachement et l'enflure, parurent s'augmenter à un point que l'état de la malade paroissoit très-inquiétant. Dans cette circonstance j'étois déterminé à appeler auprès d'elle les gens de l'art les plus éclairés. Mais quel fut mon étonnement lorsque cette femme courageuse résista constamment à toutes mes sollicitations, à celles de mes parens et amis, et qu'elle nous déclara d'un ton décidé qu'elle n'admettroit d'autres traitemens que les lavemens et l'Eau médicinale, motivant sa résolution sur la crainte extrême qu'elle avoit des saignées; en conséquence elle prit, le premier mai dernier, pour la seconde fois, deux gros d'Eau médicinale qui lui procurèrent vingt-quatre selles toujours sans tranchées ni douleurs, ni vomissemens. Le vendredi 7 du même mois, elle prit, pour la troisième fois, deux gros d'Eau médicinale, qui lui procurèrent une tranquillité satisfaisante. La malade subit vingt-six évacuations : jusqu'alors les mêmes accidens, qui avoient toujours subsisté, diminuèrent tellement que la malade, qui n'avoit pu rester dans son lit ni jouir d'aucun sommeil, quitta le fauteuil où elle étoit depuis six jours, et a commencé à jouir d'un sommeil doux et bienfaisant. Enfin, le 13 du même mois de mai, la malade prit, pour la quatrième fois, deux gros d'Eau médicinale qui, sans vomissemens, sans coliques, tranchées, ni malaise, lui ont procuré vingt garde-robes, et c'est à cette époque que tous les symptômes fâcheux de cette maladie orageuse et si inquiétante ont été dissipés; le point de côté, le crachement de sang, et tous autres accidens, n'ont point reparu depuis. Son rétablissement a été très-prompt : elle s'est toujours bien portée jusqu'à ce jour. Ce que je certifie d'autant plus volontiers que le motif de la reconnoissance envers l'auteur de ce précieux remède et le bien de l'humanité l'exige. A Paris, ce 4 juillet 1784.

Signé HEBERT.

N°. 197.

M. Legrand, secrétaire de la ferme des postes, affligé d'une dartre affreuse sur le visage depuis dix ans, sans avoir éprouvé le moindre inconvénient de l'Eau médicinale, qu'il a cependant pris pendant toute la durée du traitement à la dose de quatre gros, ou double prise, a obtenu une guérison entière.

No. 198.

M. le comte de Vignol, rue Sainte-Foy, attaqué d'une forte paralysie, ayant une main et un bras privé de mouvement, et la bouche affreusement tournée, a pris de l'Eau médicinale. Cinq prises l'ont parfaitement rétabli; et dès la première prise les symptômes effrayans de cette terrible maladie ont été bientôt dissipés, et il jouit présentement de la meilleure santé.

Une personne, de la connoissance de M. et de Madame de Vignol, a obtenu guérison radicale d'un violent érésipèle, l'hiver dernier, avec trois prises d'Eau médicinale.

N°. 199.

L'épouse du sieur Bertin, suisse de la principale porte du jardin royal des plantes, a fait usage avec succès d'Eau médicinale, pour des maux d'estomac violens et des vomissemens continuels causés par l'usage d'une eau malsaine.

Indépendamment des lettres et certificats contenus en ce recueil, on pourra se procurer des renseignemens par les personnes ci-après dénommées qui ont administré, ou vu administrer et fait usage elles-mêmes, de l'Eau médicinale.

SAVOIR:

M. Gatellier, à Montargis, docteur en médecine, maire de ville.

Lefèvremesnil, apothicaire, à Mortagne.

Lavergne, apothicaire, à Lisieux.

Le chirurgien des pages, à Versailles.

M. Rey, ancien prévôt du collège royal de chirurgie, à Lyon.

M. Noé, chirurgien-accoucheur.

M. Baur, procureur du roi du siége présidial de Nantes, et quelques officiers dudit siége.

M. le marquis de Virieu.

M. le chevalier de Montfaucon, premier écuyer de Madame Adélaïde.

M. le comte de Narbonne, à Florac en Gévaudan.

Madame la duchesse de Melfort, à Saint-Germain-en-Laye.

M. Dejean, chanoine de Sainte-Opportune.

Le chevalier de la Rivière, officier des maréchaussées de France.

Dajoutot, pensionnaire du roi, à Versailles.

Madame la marquise de Beauregard.

Madame la comtesse de Mayenne, à Rouen.

M. Gloux, directeur de la régie générale des fermes du roi, à Perpignan.

M. de Montmor, dernier ambassadeur de Hollande.

M. le chevalier de Calbiac.

M. l'abbé de la Rochefoucault.

M. le vicomte de Vassan.

M. le secrétaire de l'hôtel royal des Invalides.

M. Grégoire de Rhumare, conseiller au parlement.

M. Hébert des Marlières, ancien négociant, rue des Martyrs, près celle de la Tour-d'Auvergne. Mademoiselle Sutaine et madame Barbaut, mêmes rue et maison.

M. Halbony, maître charpentier, rue de Paradis, près la barrière Sainte-Anne, pour expérience relativement à des enfans affligés d'humeurs froides.

L'Auteur de l'*Eau médicinale* croit avoir porté au plus haut point d'évidence les preuves de sa découverte, et avoir démontré que la plante dont elle est extraite, mériteroit une place distinguée dans la botanique parmi celles reconnues utiles.

Indépendamment des quatre collections qu'il a données au public, il pourroit produire un beaucoup plus grand nombre de témoignages. Si tant de preuves ne suffisent pas pour en imposer à la calomnie, il aura au moins la satisfaction d'avoir fait connoître un nouveau moyen efficace pour combattre des maladies rebelles, en guérir et soulager un grand nombre contre lesquelles les remèdes connus n'ont aucun pouvoir. Il déclare n'avoir jamais eu la folle prétention d'exclure les autres remèdes, et encore moins de suppléer seul aux traitemens admis par la médecine. Il ne propose sa découverte que comme une ressource de plus, et il verra avec la plus grande satisfaction les personnes de l'art s'en occuper pour le bien des malades, et les malades n'en user que d'après leurs avis.

NOTA. On a cru devoir rapporter ici les lettres suivantes, attendu que les deux lettres de madame la baronne d'Espagnac, paroissent plus particulièrement être du nombre de celles que l'anonyme de la diatribe insérée au Mercure, et les autres détracteurs ont élevé à leur égard un soupçon qui tendroit à les faire regarder dans le public comme étant supposées.

Lettre de mad. la baronne d'Espagnac à M. Vicq-d'Azyr, secrétaire perpétuel de la société royale de médecine, du 13 août 1783.

MONSIEUR, comme je suis bien persuadée que c'est dans de bonnes vues que la société royale de médecine a voulu exciter de la défiance dans le public touchant l'Eau médicinale ; je suis bien aise de contribuer autant qu'il est en moi à faire connoître un remède dont je me sers depuis huit ans avec succès. Je conviens que son usage doit être soumis aux lumières des gens de l'art, et c'est dans cette intention que madame la marquise de l'Escalopier et moi en fîmes faire l'analyse par MM. Cadet et Parmentier : ils nous assurèrent, comme ils l'ont mis dans leur rapport, que le remède ne leur avoit présenté dans la décomposition *aucunes substances dangereuses, et que nous pouvions continuer de nous en servir avec la plus grande confiance.* Depuis ce temps, M. Cadet m'a adressé lui-même des personnes qu'il avoit encouragées à se servir de ce remède, en leur assurant qu'il en avoit vu de bons effets. D'après cette conduite de sa part, j'ai lieu d'être surprise de la lettre qu'il a fait insérer dans le journal de Paris, du 7 de ce mois. Le manuscrit de son rapport existe ; il étoit libre quand il l'a fait ; ainsi il est difficile d'entendre ce qu'il veut dire, quand il se plaint qu'on a abusé de son nom. La réputation de M. Cadet, comme chimiste et comme honnête homme, nous avoit fait croire que nous ne pouvions pas choisir un meilleur garant. Où en seroit-on, si sur des matières aussi importantes on devoit s'attendre à trouver chez la même personne deux opinions, l'une pour le public et l'autre pour le particulier? La mienne, Monsieur, me

paroît justifiée par la santé dont je jouis depuis que je fais usage de l'Eau médicinale. Plusieurs personnes, qui s'en trouvent très-bien, ainsi que moi, désireroient qu'elle fût autorisée, étant persuadées que ce seroit un avantage pour l'humanité que l'usage de ce spécifique contre plusieurs maladies. J'espère de votre honnêteté, Monsieur, que vous voudrez bien m'indiquer quelques moyens d'obtenir la sanction d'un remède aussi utile. Rien ne pourra égaler ma reconnoissance que les sentimens d'estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

Signé la baronne D'ESPAGNAC.

Cette lettre est restée sans réponse.

Lettre de M. Cadet de Vaux, apothicaire, rue Saint-Antoine, à madame la baronne d'Espagnac.

Paris, le 13 août 1783.

Madame la baronne, je suis seul coupable dans l'affaire de l'Eau médicinale; et si mon frère n'eut pas réclamé, en son propre et privé nom, je l'eusse fait au mien, parce que je savois que l'*Académie, la Société et les médecins en général*, *ne jetoient tous qu'un cri contre l'analyse faite* par M. Parmentier et mon frère, et que je souffrois impatiemment d'en être supposé l'auteur. La lettre n'a pas été communiquée à M. Parmentier; mais il m'avoit fait part, dans le temps, du regret qu'il avoit de voir son nom affiché et distribué au coin des rues; ils ne savent pas à quel degré ils ont été compromis par leur condescendance, ou plutôt par l'abus qu'on en a fait; leur analyse, qui n'étoit que négative, a été déposée chez un notaire à leur insu; on en a fait une pièce de notoriété, on l'a imprimée sans leur attache. Je savois bien que vous protégiez ce remède; mais j'étois aussi bien convaincu que la réputation de mon frère et de M. Parmentier, vous étoit plus chère. Un charlatan n'a rien à perdre; ces deux messieurs ne sont pas dans ce cas, ils ont une réputation à conserver; et tel homme l'a perdue sans ressource, pour avoir été le fauteur des hommes à secret. Du reste, j'ai fait part à monsieur Lenoir de la publicité de cette réclamation, qui a été précédée comme vous avez dû le voir, de celle de la société.

Je me suis empressé de vous faire connoître les motifs de ma justification, convaincu que vous ne pourriez qu'applaudir aux motifs de ma conduite, qui étoient l'honneur

de mon frère, de mon corps, et le mien. Je suis avec un profond respect, madame la Baronne, votre très-humble serviteur. *Signé* CADET DE VAUX.

LETTRE *de madame la baronne d'Espagnac à M. Cadet de Vaux, apothicaire.*

Du 6 septembre.

Je suis bien éloignée, Monsieur, d'applaudir à la fausse démarche dans laquelle vous avez engagé M. votre frère : vous avez compromis sa réputation et son honneur, par la lettre que vous l'avez engagé à rendre publique. Le compte qu'il avoit rendu du résultat de l'analyse de l'Eau médicinale, n'étoit que l'exposé vrai et exact de ce qu'il avoit découvert. Madame la marquise de l'Escalopier désiroit savoir, *si l'Eau médicinale, des effets de laquelle elle étoit contente, ne contenoit point de minéraux et autres substances contraires à la santé.* M. votre frère, d'après l'analyse, répond que le remède dont il s'agit *ne renferme rien de métallique, ni de corrosif,* et que, *si madame la marquise de l'Escalopier est contente de ses effets, ainsi qu'elle l'assure, elle peut continuer d'en user avec la plus grande confiance.* On ne peut rien de plus précis que la question; *y a-t-il des minéraux ou des substances contraires à la santé?* La réponse l'est également, surtout quand elle est rapprochée de la question. *Le remède ne renferme rien de méttallique*, voilà pour la première partie de la question; *ni de corrosif*, voilà pour la deuxième; et ce qui lève toute équivoque, c'est ce qui suit: *elle peut continuer d'en user avec la plus grande confiance..*

Comment M. votre frère a-t-il pu dire depuis dans la lettre insérée au journal, que l'*Eau médicinale pouvoit être soupçonnée de tenir en dissolution les principes extractifs de plantes au moins suspectes;* c'est sans doute pour sauver cette contradiction qu'il s'est rendu coupable d'une infidélité bien répréhensible, en retranchant une partie de la question proposée par madame la marquise de l'Escalopier. *Cette demande, dit-il, se bornoit à s'assurer s'il existoit, ou non, une substance métallique:* il savoit bien cependant que la question portoit, *ou autres substances contraires à la santé.* Jugez à présent, Monsieur, si j'ai raison de dire que vous avez engagé M. votre frère, non pas simplement à une palinodie qui le compromet, mais encore à

une infidélité qui lui fait le plus grand tort dans l'esprit des gens honnêtes. Vous dites, Monsieur, que vous êtes *seul coupable* dans cette affaire; vous ne pensiez pas, sans doute, que cet aveu auroit des suites aussi fâcheuses pour vous : je vous conseille, Monsieur, de ne pas vous charger d'une pareille iniquité; laissèz porter le fardeau à celui qui est le vrai coupable, car M. votre frère ne se lavera jamais d'un pareil procédé : c'est contre sa conscience qu'il a inspiré de la défiance sur l'Eau médicinale, puisqu'il a écrit depuis la publication de la collection des expériences, une lettre dans laquelle il dit (1), *qu'il se réjouit de voir une ressource de plus aux maux de l'humanité.*

Ni lui, ni vous, Monsieur, n'êtes point excusés, parce que vous dites que l'*Académie, la Société et les médecins en général, ne jetoient tous qu'un cri contre l'analyse.* Si la vérité avoit dicté à M. votre frère l'exposé de cette analyse, rien ne devoit l'engager à s'en départir; et s'il y avoit eu de l'erreur dans son résultat, il devoit l'avouer simplement et sans détours, et ne pas avoir recours à un moyen aussi odieux, que celui de tronquer la question proposée par madame la marquise de l'Escalopier.

Ainsi, Monsieur, nous savons à présent le vrai motif de la palinodie de M. votre frère. Ce n'est pas l'amour du vrai, ni de l'humanité, c'est la crainte de déplaire aux médecins. Vous nous avez donné dans cet aveu le contre-poison de cette rétractation. Il faut que les médecins soient bien redoutables, puisqu'ils inspirent la terreur, au point de faire manquer à la vérité, à l'honneur et à la bonne foi. Je ne sais si les médecins seront fort satisfaits de cet aveu : au moins je suis bien sûre pour quelques-uns qu'ils sont très-mécontens qu'on les mette en jeu; et s'il y a des médecins ennemis jusqu'à la fureur de l'Eau médicinale, beaucoup d'autres plus vrais leur ont soutenu en face qu'on ne pouvoit contester les effets bienfaisans de ce remède : et dans la société de médecine, qui est plus intéressée à en empêcher le débit, plusieurs n'y trouvent d'autres inconvéniens que le secret gardé vis-à-vis d'eux sur la plante dont l'Eau médicinale est extraite.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur, que j'ai été étrangement surprise que M. votre frère ait fait parler

(1) Lettre à M. Pollissard, du 20 mai 1783.

M. Parmentier dans sa palinodie. *Nous croyons devoir ne pas laisser subsister....* C'est encore un faux bien marqué, parce que M. Parmentier n'a jamais donné pouvoir de parler en son nom, et encore moins de le faire recourir à des moyens aussi peu honnêtes, que ceux qu'on a employés; je sais qu'il en est très-grièvement blessé; il n'auroit jamais permis qu'on jetât le moindre soupçon sur la fidélité des distributeurs de l'Eau médicinale. M. votre frère a fait une injure grave au citoyen honnête et vertueux qui est dépositaire de cette Eau. Il sait très-bien que la distribution ne s'en fait que chez l'auteur en province, et à Paris chez un de ses amis, lequel, par reconnoissance et par l'intérêt de l'humanité, s'est chargé de la distribution. C'est donc de sa part une injure grave contre ce citoyen, que la précaution qu'il a prise d'avertir *qu'il ne garantissoit pas le remède que l'on prend chez les distributeurs.* Je ne crois pas que M. votre frère veuille le disputer en honnêteté, en probité, et en vertus, avec ce citoyen recommandable : je n'ai pu que ressentir de l'indignation de le voir ainsi traité, sans nécessité; car à quels propos prendre une telle précaution? Y a-t-il la moindre vraisemblance que l'analyse d'un remède soit regardée comme une annonce *qu'on ne peut compter sur l'exactitude de tous les distributeurs?* C'est donc dire une injure, pour avoir le plaisir d'injurier.

Vous avez raison, Monsieur, de dire que je prends intérêt à la réputation de M. votre frère; c'est pour cette raison, que j'ai été révoltée de la lettre qu'il a rendue publique, et que je vous ai fait part des réflexions qu'elle m'a fait naître.

La protection que vous dites que je donne à l'Eau médicinale, n'est pas chez moi l'effet de l'enthousiasme; elle est l'effet des nombreux succès qu'elle a eus sous mes yeux, et de la collection des expériences faites et attestées par des personnes distinguées par leur mérite et leurs vertus sociales. Quoiqu'en disent ceux qui voient avec peine ces succès; ils ne persuaderont jamais que des milliers de personnes, dont les uns ont eu la goutte la plus douloureuse, d'autres des dartres, ceux-ci des plaies scorbutiques, invétérées, avec inflammation, etc.; ils ne persuaderont, dis-je, jamais, que toutes ces personnes se soient accordées à dire qu'elles ont été guéries, si effectivement elles ne l'ont pas été. J'ai l'honneur, etc. BEYER, baronne d'Espagnac.

N°. 200.

M. Pollissard.

De Montbrison, le 1er. août 1784.

L'emplette de l'Eau médicinale, Monsieur, que je fis chez vous en mai de l'année dernière, quoiqu'assez considérable, n'a pas duré assez long-temps, eu égard à l'efficacité de ce remède, qui a fait merveille dans toutes les occasions où je l'ai employé, notamment pour un père de famille accablé de douleurs et presque impotent, qui, après l'usage de ce remède, s'est vu aussi bien portant qu'il ne l'eût jamais été de sa vie; et qui depuis n'a cessé de me prodiguer des bénédictions. Il s'agit de rétablir cette provision si nécessaire à la santé : en conséquence, je vous prie de m'adresser par la messagerie de Lyon, un petit flacon de cette Eau merveilleuse, contenant vingt à trente doses : qu'il soit bouché bien hermétiquement. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. *Signé* Richard, receveur des consignations.

N°. 201.

M. Husson.

Paris, ce 18 août 1784.

Mon cher Husson, l'intérêt que vous prenez au docteur de Brotonne, est une juste reconnoissance de la justice qu'il a toujours rendue, et qu'il ne cesse de rendre à l'excellence de votre Eau médicinale. Je voudrois pouvoir vous annoncer que sa santé se rétablit; mais il s'en faut beaucoup, car il dépérit de jour en jour. Il m'a confirmé une infinité de fois la haute opinion qu'il a de votre découverte, et le désir qu'il a toujours eu que la faculté l'approuvât (1). La dernière fois que je le vis, il m'avoua que sa maladie étoit de nature à ne pas espérer de guérison; qu'il n'avoit même amais attendu, dans sa position, de l'Eau médicinale, ni

(1) Ce médecin judicieux a consigné sa façon de penser sur ce remède, dans une lettre apologétique très-détaillée, qu'il a adressée au doyen de charge de la Faculté dans les premiers mois de l'année 1782, par laquelle il rend compte d'un grand nombre d'expériences faites sur les malades affligés de maux divers, avec succès.

d'aucun autre remède, que l'effet de calmer les douleurs, et de prolonger quelque temps son existence.

Aujourd'hui ni l'Eau ni aucun remède ne le soulagent. Il attend avec résignation sa dernière heure. Les dernières paroles qu'il m'a dites, sont : qu'il fait des vœux pour que les médecins soient convaincus, comme lui, qu'il n'y a pas de remède qui lui soit comparable.

Je ne serai pas surpris cependant, mon cher Husson, que l'on attribuât sa mort à l'Eau médicinale, quoique le malade soit sexagenaire et qu'il ait un engorgement au col de la vessie depuis deux ans, lequel a été causé par l'épanchement d'un flux hémorroïdal dans l'intestin rectum.

Il faut s'attendre à tout, mon cher Husson : il y a des gens à qui la calomnie ne coûte rien, mais elle ne réussira pas plus cette fois là que les autres. Votre remède, par la constance de ses heureux effets, fera sûrement taire la calomnie. Il faut du temps pour convaincre les hommes, mais il est rare que leur obstination ne cède pas à la continuité des faits et à l'expérience.

Quant à moi je ne vois que des personnes satisfaites de l'usage de l'Eau ; et si je voulois me prêter à toutes les demandes de dépôt, vous ne pourriez y suffire. Je viens de recevoir une lettre de Lorient, datée du 11 du courant, où on m'en demande 4000 gros pour un embarquement destiné pour l'Inde. Il y a peu de villes où on ait fait autaut d'expériences avec l'Eau médicinale. Si on se fût aperçu de ses effets dangereux, on n'en demanderoit pas une si grande quantité. Je suis, cher Husson, tout à vous.

Signé POLLISSARD.

N°. 202.

M. HUSSON.

Paris, le 16 août 1784.

Tous les hommes doivent former des vœux pour votre conservation, et remercier le ciel de l'hureuse découverte que vous avez faite de l'Eau médicinale.

Je ne l'administre point de fois qu'elle n'opère des effets admirables ; tant il est vrai de dire que la variété de ses procédés sur les malades, surpasse tout ce qu'on en pourrait attendre.

C'est pour la seconde fois qu'elle me rend mon fils, à qui je l'ai administrée contre l'avis de M. Jeanet Deslon-

grois, médecin, de la conduite duquel j'ai d'ailleurs tous lieu de me louer.

Je fixe toujours constamment mon domicile à Beaumont-le-Roger; c'est où M. Patris, maître de pension, place de l'estrapade, m'écrivit que mon fils (âgé de sept ans et demi), avoit été pris d'une fièvre assez violente; qu'il lui avoit fait donner, par l'ordre du médecin, et des lavemens et des bouillons purgatifs; qu'il n'hésitoit pas de m'instruire de son état, parce qu'il étoit convalescent, et qu'il alloit incessamment reprendre le cours de ses études.

J'arrivai donc à Paris, le 7 du présent mois; j'espérois trouver mon fils rendu à ses exercices ordinaires, mais ma surprise fut extrême de le trouver au lit.

M. Jeanet Deslongrois me dit qu'il convenoit de le purger; alors je déclarai à ce médecin, que mon intention étoit qu'il le fût avec l'Eau médicinale; il s'efforça de m'inspirer la plus grande défiance sur ce remède, en me disant qu'il étoit venu à sa connoissance que plusieurs personnes en étoient péries; et, pour preuve de son assertion, il me cita M. de Brotonne, docteur en médecine, son confrère, qui s'en trouvoit on ne peut plus mal.

Je ne fus jamais plus surpris, attendu que connaissant particulièrement ce docteur, et l'ayant consulté un très-grand nombre de fois pour moi et pour plusieurs personnes, relativement à l'Eau médicinale, il m'en a toujours dit le plus grand bien, et qu'il la considéroit comme un remède supérieur; et assurément je ne le crois pas capable de chanter la palinodie; s'il est à la mort, ainsi que M. Deslongrois me l'assure, on ne peut l'attribuer à l'usage qu'il a fait de l'Eau médicinale. Mais pourquoi plutôt à ce remède qu'aux autres, auxquels il a eu également recours?

Je viens d'apprendre, en m'informant de la vérité de ce propos, que sa maladie et son état actuel ont pour principe d'anciennes hémorroïdes, lesquelles ont occasionné un dépôt au col de la vessie; c'est un cas assurément qui est mortel de sa nature, par conséquent au-dessus des ressources humaines. L'art, comme l'Eau médicinale, n'y peuvent rien. Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins vrai que je puis vous confirmer la parfaite guérison de mon fils, qu'il a obtenu après sa seconde prise d'Eau médicinale.

Si j'en veux croire M. Deslongrois, il n'a plus que quinze mois à vivre; j'espère bien qu'il vivra davantage, et qu'à

l'échéance pronostiquée, mon fils aura l'honneur de vous écrire lui-même, afin de protester contre le terme fatal.

Votre remède est, dit-on, un corrosif, un poison, et enfin un ramas de gratiole, d'ésule, de belladonne, etc., le tout artistement amalgamé de vin d'Espagne.

Au surplus, Monsieur, les propos ridicules et indécens n'ont jamais prévalu contre des faits, et je bénis Dieu de connoître votre remède, et je le connois assez pour ne pas craindre de l'administrer en concurrence, ainsi que j'ai fait dans la province, à des malades en grand nombre; ils ont guéri et plus promptement et plus solidement qu'avec les remèdes connus.

J'ai l'honneur d'être, etc. TOUSTAIN, procureur du roi en l'hôtel-de-ville de Beaumont-le-Roger.

Nota. P. S. Il y a dans ma province, et peut-être à Paris comme ailleurs, des goutteux qui assurent que les accès se renouvelle plus fréquemment dans l'usage de l'Eau médicinale, en convenant toutefois de l'infaillibilité et de la promptitude du remède pour les dissiper. Je crois pouvoir en donner la raison, qui est que la plupart des goutteux ne cherchent uniquement qu'à se délivrer des douleurs, et qu'ils abusent du remède en n'observant pas le régime convenable, un grand nombre se livrant même avec plus de licence aux plaisirs, certains qu'ils sont par l'expérience d'en dissiper les accès, et de pouvoir le faire en quelque sorte impunément. Vous me feriez, Monsieur, le plus grand plaisir, au premier moment de loisir, de vouloir bien fixer mon opinion sur cette intéressante question; car je crois qu'un remède qui a le pouvoir de réprimer les fureurs d'une si cruelle maladie, doit avoir assez d'efficacité pour la guérir totalement et radicalement.

Nota. Mademoiselle....., fille d'un magistrat, à laquelle on a fait un traitement méthodique pour couper une fièvre tierce qui s'étoit réglée depuis le 30 juin dernier, et pour laquelle on a usé du quinquina, etc., elle a paru être guérie; mais il survint une suppression. La fièvre peu après s'étant rétablie, on a conseillé dans la circonstance, l'Eau médicinale, et à la première prise la fièvre a disparu. Voici le billet de la mère de la demoiselle à ce sujet, adressé à M. ***.

Du 18 août 1784.

L'avis suivi *incognito* dimanche au soir, a empêché la fièvre du lundi, a produit hier un bien-être que l'on n'avoit senti depuis long-temps, et qui se soutient aujourd'hui; ainsi voilà la fièvre chassée, etc. Le chirurgien n'y comprend rien. Dieu soit béni et M. Husson. Nous profitons du bien-être sans rien oser dire; mais je compte faire des cures à la campagne, et ensuite nous pourrons parler. Recevez nos doubles et triples remercîmens, et l'assurance de tous les sentimens de la mère et de la fille.

CERTIFICAT.

Je soussigné Savary, chirurgien à Paris, ancien chirurgien major des armées du roi, rue Dauphine, certifie qu'ayant été appelé au mois de juin dernier, à l'hôtel d'Orléans pour y voir M. de Fleury, chevalier, seigneur de la Rafinière, je le trouvai au lit le bras en écharpe, souffrant les douleurs les plus vives; qu'ayant ôté les linges qui couvroient la main et l'avant-bras, je vis à ces parties un gonflement inflammatoire considérable. Alors le malade me dit que c'étoit la goutte; que depuis plusieurs années il y étoit sujet, et que, quoiqu'il n'eût que quarante-cinq ans, il en étoit le martyr, l'ayant gardée il y a à peu près un an pendant trois mois aux pieds, sans y vouloir rien faire que le régime le plus scrupuleux; et que depuis cette époque ces parties étoient restées si sensibles, qu'à peine pouvoit-il marcher sans trébucher, ni porter des souliers que faits exprès.

Ayant eu l'occasion de voir, il y avoit peu de jours, deux malades infiniment soulagés de la goutte par deux prises seulement de l'Eau médicinale de M. Husson, qui auroient été totalement guéris, m'avoient-ils dit, s'ils eussent continué ce remède; je conseillai à M. de Fleury, que je regardai comme du même tempérament de ces deux malades, d'en faire usage. Le lendemain j'allai le voir; on l'en avoit détourné, en le prévenant contre ce remède. Je le rassurai sur sa terreur. Il prit une demi-prise; elle lui procura le même jour cinq selles bilieuses. Pendant la même nuit une légère sueur calma les douleurs. Il s'établit un petit dévoiement d'humeurs bilieuses, qui dura six jours: le quatrième, la main et l'avant-bras étoient entièrement dégonflés, l'inflammation étoit disparue, et le malade jouis-

soit tellement de cette extrémité, que je le trouvai se peignant lui-même, et s'en servant avec autant d'aisance que de l'autre ; la sensibilité des pieds étoient dissipée au point de lui permettre de se servir de souliers ordinaires, et de marcher hardiment. Mon étonnement et ma joie furent complets, étant l'auteur, pour ainsi dire, de sa guérison, en lui faisant vaincre le préjugé. Depuis ce fait et cette observation, si je n'en ai point fait faire usage, c'est que je n'en ai point trouvé l'occasion, n'ayant d'autre système que d'être utile à l'humanité souffrante aux dépens même de ma fortune.

Monsieur de Fleury, que j'ai l'honneur de voir souvent depuis son paroxisme, jouit de la meilleure santé, ce qui ne lui étoit pas arrivé depuis nombre d'années. En foi de quoi j'ai donné le présent certificat, pour valoir et servir en ce que de raison. A Paris, ce 17 août 1784.

Signé SAVARY.

LETTRE *de M. de Fleury, chevalier, seigneur de la Rafinière, à M.* POLLISSARD.

De Paris, le 18 août 1784.

Je vous envoie, Monsieur, comme chargé des affaires de M. Husson, auteur de l'Eau médicinale, un certificat qui lui est bien légitimement dû, et que je vous prie de lui faire passer, en l'engageant à le rendre public, comme le témoignage sincère de ma vive reconnoissance ; car je peux vous donner ma parole d'honneur qu'il n'y a rien que de vrai. Je souhaite qu'il puisse servir à détruire la calomnie et à dissuader ceux que le préjugé empêchent de rendre justice à un si admirable remède, dont les effets prompts tiennent du prodige. Le public, Monsieur, vous a particulièrement obligation de lui avoir fait connoître par l'assiduité de vos soins, une découverte aussi utile.

Le chirurgien qui a suivi ma maladie, et dont les sages avis ont prévalu sur la prévention que s'efforçoient de m'inspirer des personnes mal intentionnées, désireroit que vous puissiez lui procureur un certain nombre de brochures qui ont paru sur les expériences faites avec l'Eau médicinale. Son intention est d'en faire part à ceux que son état met à même de voir, et auxquels il en fera part, désirant faire connoître l'efficacité d'un remède qui ne peut être trop connu, et trop répandu. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc. *Signé* DE FLEURY DE LA RAFINIÈRE.

CERTIFICAT.

Je soussigné Messire Jean-Laurent Vignon, chevalier, comte de Servasca et de Vignoles, capitaine d'invalides, déclare avoir fait usage de l'Eau médicinale de M. Husson, ancien officier de Sa Majesté, après deux attaques de paralysie que ce remède a totalement dissipées, en quatre prises séparées, dans l'intervalle de vingt-quatre jours; et que depuis deux mois et demi que j'ai cessé l'usage de ce remède, ma santé se soutient très-bien; que j'ai repris l'embonpoint et l'appétit le plus satisfaisant. Je crois devoir dire que je n'ai ressenti, pendant l'effet de ce remède, ni coliques, ni irritations, et qu'au contraire j'ai joui depuis d'un bien-être et d'une légèreté dont j'étois privé depuis long-temps. J'ajoute encore, par reconnoissance envers l'auteur de ce remède, et pour faire connoître tout l'avantage de sa découverte, que mon épouse, réduite à toute extrémité, à l'occasion d'une grosse fièvre, accompagnée d'un grand feu et d'une constipation excessive, a guéri de cet état très-dangereux, qui l'avoit mise aux portes de la mort, avec deux prises d'Eau médicinale, dans les délais de huit jours; j'ai remarqué qu'elle n'a point eu de convalescence, et qu'elle a, à un peu de foiblesse près, passé tout à coup dans l'état de santé la plus complète. Ce que je certifie véritable pour servir et valoir à qui il appartiendra. A Paris, rue Sainte-Foy, porte Saint-Denis, ce 19 Auguste 1784.

Signé VIGNON DE VIGNOLES.

N°. 203.

M. HUSSON.

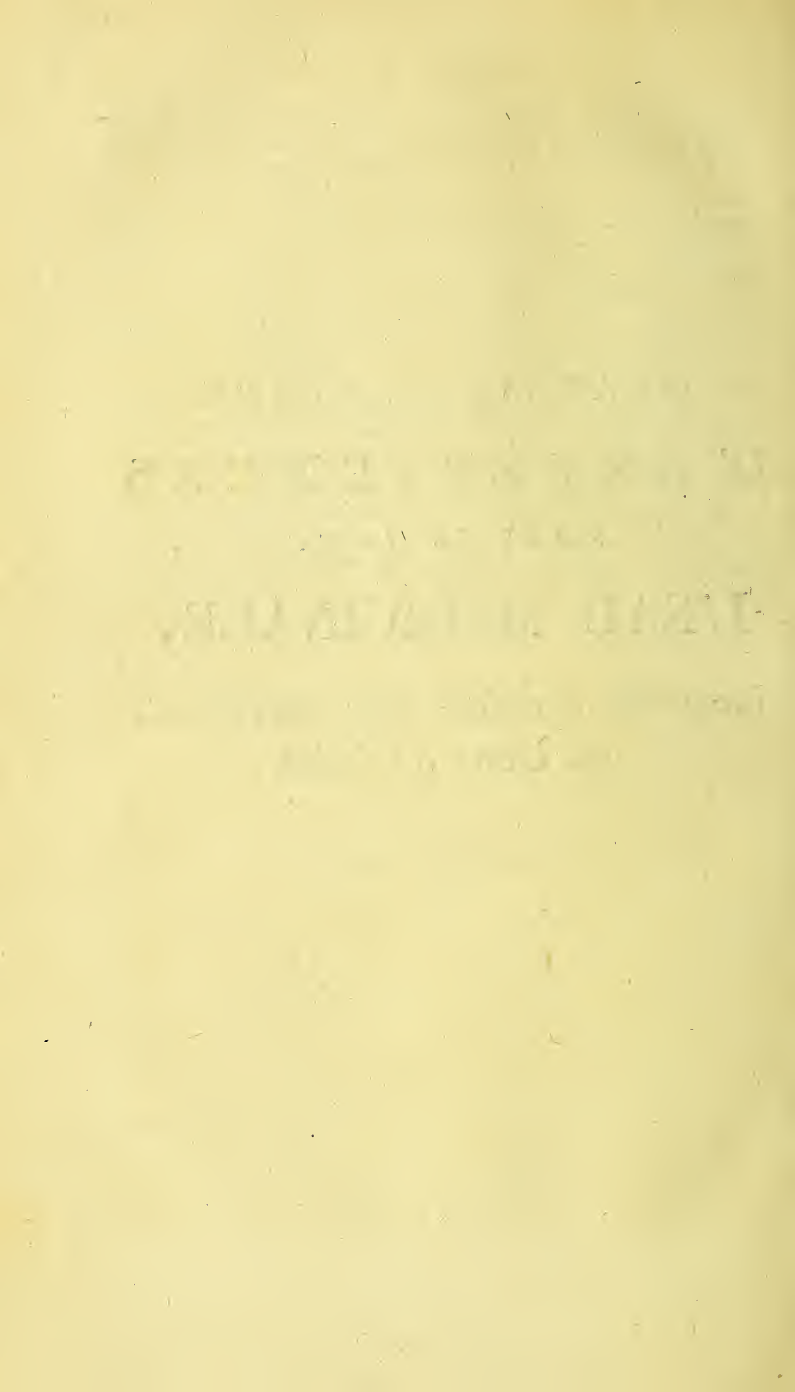
De Caen, le 22 août 1784.

Monsieur, je suis très-fâché que de tous les moyens que vous avez employés pour faire insérer ma lettre à l'auteur du Mercure, relativement à la diatribe sur l'Eau médicinale, aucun n'ait réussi. Je suis bien plus fâché que cet auteur donne aussi injustement place dans son ouvrage périodique, à des déclamations grossières, dont la source est honteuse, puisqu'elle ne se laisse point connoître, et qu'il refuse de rendre publique la justification de personnes recommandables et sans reproches, insultées publiquement par son entremise. C'est le propre du mensonge et de la calomnie de cacher leur face hideuse du voile le plus épais; la

vérité marche le front découvert, et brille jusques dans les ténèbres. Abandonnons la diatribe et son auteur au mépris, et ne nous en occupons plus.

Je ne puis cependant vous laisser ignorer un fait dont j'oubliai de vous faire part dans le temps. M. le comte Dubosc, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du roi, attaqué d'un fort accès de goutte, m'ayant fait prier de passer chez lui, me dit, qu'il avoit connu M. le comte de Beson, goutteux grabataire, lequel jouissoit depuis trois ans d'une santé bien meilleure et de l'usage de ses membres, avoit appris de lui qu'il devoit cet état satisfaisant à l'Eau médicinale ; que lui-même en vouloit faire usage, et qu'il me prioit de lui en administrer. Je lui présentai pour réponse le Mercure, qu'il traita de fatras et de sottises ; il a pris de l'Eau médicinale une demi-prise, dont il fut grandement soulagé ; une autre demi-prise qui le mit à même de vaquer à ses affaires. Je suis, Monsieur, votre, etc. *Signé* DEJEAN, professeur royal de médecine en l'université de Caen.

QUATRIÈME SUITE
D'EXPÉRIENCES
FAITES AVEC
L'EAU MÉDICINALE,
Laquelle contient des Certificats des Gens de l'Art.



QUATRIEME PRÉFACE.

Enfin, l'Eau médicinale semble avoir triomphé de ses ennemis. Tous sont réduits au silence; car il ne faut pas s'inquiéter des clabauderies d'un très-petit nombre, dont le nom ne fera sûrement pas époque dans l'histoire de la médecine.

Tel est l'ascendant de l'expérience contre les préjugés, et celui de la raison contre les sophismes et les déclamations.

L'Inventeur de l'Eau médicinale ne se flatte cependant pas de ne plus trouver de contradicteurs. Il sait bien que si le désespoir de répondre d'une manière satisfaisante à ses expériences et à ses raisons, a réduit ses ennemis au silence, ils espèrent encore lui nuire par ce silence même. Quelques-uns n'ont pas caché que le public s'occuperoit moins du remède, quand on ne l'attaqueroit pas, et que l'Eau médicinale, réduite à se répandre sans l'autorisation de la Société de Médecine, seroit plus facilement oubliée. Telle est la dernière ressource des détracteurs de l'Eau médicinale. Il n'y a pas d'apparence qu'ils espèrent réellement que les goutteux à qui elle rend de si importans services, l'oublient aisément, au moins tant que la médecine n'aura pas fourni d'autre moyen aussi prompt et aussi efficace pour faire cesser les spasmes les plus violens.

Mais, on ne craint pas de le dire, cette ressource ne fait pas honneur à ceux qui raisonnent ainsi. Ils font même, sans le vouloir, la critique la plus amère du droit sollicité et obtenu par la

Société de Médecine. En effet, il résulte de là que la Société de Médecine établie pour le progrès des connoissances qui la concernent, et surtout pour faciliter les nouvelles découvertes, ou des propriétés des simples, ou de remèdes composés, fait précisément le contraire de son institution. Elle étouffe le zèle et l'activité de ceux qui s'adonnent à cette étude, soit en les assujettissant à une servitude qui humilie le génie, soit en commandant la confiance qui ne se commande pas plus de la part des médecins, que de la part de tout autre individu.

Semblable aux Pharisiens qui, s'emparant de la clef de la science, disoient : *personne ne sera savant que par nous;* la Société de Médecine, non-seulement dit, mais encore fait ordonner que personne ne pourra faire de nouvelles découvertes en médecine sans elle, sans son aveu; car, en dernière analyse, on ne s'applique à ce genre d'étude que pour en faire usage et pour en tirer parti; et la société se présente partout pour empêcher toute épreuve faite sans son attache. Est-il rien de plus capable de déconcerter le génie, que de pareilles entraves?

D'ailleurs y a-t-il témérité, pour ne rien dire de plus, comparable à celle de gens qui font la loi impérieuse à un homme professeur d'un secret, d'avoir assez de confiance en eux pour le leur faire connoître? S'il n'y a pas de souverain au monde capable de commander la confiance, comment se trouve-t-il des gens capables de demander au souverain qu'il commande cette confiance en leur faveur?

Il n'est dans le pouvoir d'aucun souverain d'empêcher un de ses sujets de faire usage d'un remède qui lui procure du soulagement, d'un

remède auquel il a eu recours après avoir vainement éprouvé les autres. Comment seroit-il au pouvoir d'une société d'exercer un tel empire au nom du souverain? Ce seroit une honteuse usurpation sur la liberté des hommes. S'il n'existe pas d'homme assez déraisonnable pour dire : tel remède est bon : donc vous ne devez pas en faire usage; comment s'en trouve-t-il qui le soient assez pour dire : *tel remède est bon :* donc vous devez, avant d'en faire usage, me dire quel est le simple avec lequel il est fait.

Mais, dira-t-on, les médecins ne conviennent pas qu'il soit bon.

Eh! que me fait l'opinion des médecins; quand tant de faits si multipliés et si bien prouvés, en attestent la bonté? Est-ce que j'écouterois un médecin qui me diroit à midi, qu'il ne fait pas jour? Est-ce que j'écouterois patiemment un médecin qui, lorsque par l'usage d'un remède, j'aurois fait cesser cinquante fois les douleurs les plus aiguës de la goutte et de la colique, me diroit que ce remède n'est pas bon. Je dirois à un tel médecin : J'ai plus de preuves de la bonté de l'Eau médicinale, que vous n'en avez de celle de mille remèdes que vous ordonnez. Ainsi ce remède est bon aux yeux de tout homme sensé; le nombre et la qualité de ceux qui l'attestent doivent subjuguer un homme raisonnable.

Si ce remède est bon aux yeux de tout homme raisonnable, il est évident que le souverain lui-même ne peut pas me défendre d'en user. Il est évident qu'il ne peut pas me défendre d'en faire usage pour moi et pour mes amis, avant d'avoir dit préalablement mon secret à telle ou telle personne. Mon secret est à moi, est ma propriété.

La seule chose qui compète l'inspection du souverain est de savoir si le remède est bon.

Les médecins, objectera-t-on, ne doivent connoître la bonté d'un remède que par la connoissance de ce qui entre dans la composition du remède.

Les médecins n'ont d'autre ressource, pour connoître la bonté d'un remède, que l'expérience; il n'est pas donné aux hommes de la connoître autrement.

Tout ce que le médecin peut faire avant de faire usage d'un remède qu'il soupçonne être composé de plusieurs ingrédiens, est de le faire analyser pour connoître si chacun des ingrédiens que lui indique l'analyse, est nuisible ou non; du reste l'expérience seule peut lui faire connoître si le remède est bon, et à quoi il est bon.

Or, l'Eau médicinale est analysée. Deux chimistes habiles, auxquels on s'est adressé de bonne foi et avec toute la confiance possible, ont soumis le remède aux opérations les plus rigoureuses; ils ont déclaré par écrit à madame la marquise de l'Escalopier, *que si elle est contente des effets de l'Eau médicinale, elle peut continuer d'en user avec la plus grande confiance.*

Ces deux chimistes, en s'exprimant ainsi, conviennent implicitement, 1°. que la fonction du médecin est remplie, quand il est parvenu à connoître si le remède contient des ingrédiens nuisibles ou non; 2°. que les particuliers ont le même droit que les médecins de juger, par l'expérience, si le remède opère de bons effets dans telle ou telle maladie.

Ainsi la Société de Médecine n'a aucun prétexte raisonnable pour s'opposer à l'autorisation

du remède; et le privilége qu'elle s'est fait donner est une usurpation odieuse sur la liberté des hommes.

C'est pour la mettre de plus en plus dans son tort, et éclairer encore le public sur les avantages précieux qu'il trouvera dans l'Eau médicinale, que l'on donne aujourd'hui une cinquième collection d'expériences. Elle seroit beaucoup plus considérable, si les personnes qui ont été guéries par l'usage de l'Eau médicinale étoient toutes assez exemptes de certains préjugés pour permettre que leur nom et le détail de leur maladie fussent rendus publics : peut-être qu'avec le temps le préjugé cessera; alors nous serons à portée de faire mieux connoître, par toutes les circonstances par lesquelles passent les malades, l'action successive de l'Eau médicinale, et de suppléer à ce que l'opiniâtreté injuste et inhumaine de beaucoup de médecins refuse de faire, dans la crainte d'être obligés de revenir sur leurs pas.

A l'instant où on achève cette préface, paroît un *Cours de Chimie élémentaire*, par un auteur anonyme, qui se dit lecteur de monseigneur le duc d'Orléans. Cet auteur assure d'un ton très-décidé qu'il sait la manière de faire l'Eau médicinale. Suivant lui, c'est l'*extrait de gratiole*, et il ajoute que *la dose ordinaire est d'un demi-verre.*

Nous nous croyons obligés de relever cet auteur téméraire, qui, plus curieux sans doute de faire montre de beaucoup de science que d'en acquérir, ne craint pas d'exposer des hommes indiscrets sur sa périlleuse parole, à faire usage de l'extrait d'une plante qui pourroit leur nuire, dans la confiance que c'est réellement l'Eau mé-

dicinale qu'ils ont ouï dire être très-utile dans telle ou telle maladie.

Comment! ce *lecteur* en titre n'a-t-il pas lu dans l'annonce donnée par l'inventeur de l'Eau médicinale, que la dose ordinaire est deux gros, c'est-à-dire, six ou sept fois moindre que la dose qu'il déclare être ordinaire? L'erreur en ce genre est de la plus grande importance. Comment se permet-on une pareille légèreté, pour ne rien dire de plus?

Nous lui déclarons donc à lui et à tous autres, qu'ils ne connoissent point avec quelle plante est faite l'Eau médicinale, et qu'on les défie, avec leur prétendu extrait de gratiole, de produire les effets que produit journellement l'Eau médicinale. Par exemple, qu'ils fassent disparoître la goutte la plus douloureuse dans un court espace de temps; qu'ils guérissent le flux de sang, le vomissement, les coliques d'estomac, l'hydropisie, les obstructions, les fièvres putrides; qu'ils fassent cesser le danger de la petite vérole, disparoître le scorbut : voilà cependant les effets journaliers de l'Eau médicinale.

Depuis le temps que certains médecins ont opposé des effets fâcheux produits par cette Eau, on devroit les connoître dans le plus grand détail, savoir les noms des personnes qui en ont été les victimes, leur demeure, la maladie pour laquelle elles l'ont prise, comment elles en ont fait usage; en un mot, leur situation avant et après le remède. Il n'y a rien de si extraordinaire que ce défaut absolu de preuves avec des clabauderies si violentes et si multipliées.

Pour obvier à l'inconvénient très-fâcheux qui résulteroit de l'imprudence de ceux qui pourroient s'immiscer à vendre une Eau qu'ils qua-

lifieroient d'Eau médicinale, et qui n'en seroit pas, nous avons pris le parti de la distribuer dorénavant en bouteilles de deux gros, bien cachetées et enveloppées d'un papier qui la couvre en entier, et sur lequel le nom de l'Eau est écrit, de manière à rendre la contrefaçon difficile.

QUATRIEME SUITE

DES PIECES JUSTIFICATIVES

DES EXPÉRIENCES FAITES

AVEC L'EAU MÉDICINALE.

N°. 204.

Note donnée par M. de Porte, *docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, actuellement résidant à Mauriac, contenant différens traitemens de maladies qu'il a faits avec l'Eau médicinale, pendant son séjour à Paris, en* 1785.

Madame la baronne d'Espagnac ayant désiré que je fisse quelques essais de l'Eau médicinale, je me rendis à son invitation. Je joins ici quatre expériences qui me paroissent mériter l'attention du public et des médecins.

I. Un jeune homme étoit affligé depuis plusieurs années d'une dartre scrophuleuse à la jambe. On avoit tenté inutilement plusieurs traitemens analogues au mal. Je ne l'ai traité qu'avec l'Eau médicinale. La première prise ne lui a occasionné que des nausées et le malaise qui les accompagne. La seconde prise, donnée deux jours après, lui a procuré d'abondantes évacuations d'humeurs âcres et bilieuses. Je m'aperçus que la dartre étoit moins vive, et le malade commençoit déjà à ne pas tant souffrir. Huit jours après, une troisième prise a encore produit des évacuations considérables; la dartre disparoissoit sensiblement. Deux autres prises, données à quelques jours de distance, ont absolument guéri le malade, qui n'a pas tardé à reprendre ses forces, et même à acquérir de l'embonpoint.

II. Dans le même temps, j'ai traité avec l'Eau médici-

nale une fille de seize ans, attaquée de scorbut, ayant au pied droit un ulcère fongueux assez profond. Les différens traitemens qu'elle avoit subis auparavant, l'avoient réduite à un état de foiblesse qui demandoit de grands ménagemens. Quatre prises seulement d'Eau médicinale, données à différentes distances, l'ont guérie radicalement.

III. J'ai été appelé auprès d'une dame, demeurant au faubourg Saint-Marcel, laquelle avoit une humeur catarrheuse, rhumatismale, qui entreprenoit le côté droit, depuis le col jusqu'au genou, de manière que tout ce côté étoit engourdi. On me fit part de la manière dont elle avoit été traitée ; je fis tout cesser pour y substituer l'Eau médicinale. La première prise procura le sommeil dont la malade étoit privée depuis long-temps ; mais les évacuations n'eurent lieu que vingt-quatre heures après. L'engourdissement étoit déjà diminué de plus de moitié. Quatre prises, données à différentes distances, ont rendu la vie à tout ce côté malade.

IV. Un jeune homme avoit eu une violente attaque de colique néphrétique. Le sphincter de la vessie étoit engorgé. Je crus que l'usage de l'Eau médicinale feroit couler les urines. La première prise occasionna de fréquens vomissemens, mais les urines ne tardèrent pas à couler. Je remarquai que les matières étoient glaireuses, et de plus, sèches et recuites, ce qui me détermina à employer des boissons délayantes avant de donner la deuxième prise : ce qui a parfaitement bien réussi. A la seconde prise, l'engorgement a été dissipé, et à la troisième, le malade étoit entièrement rétabli.

Ces expériences m'ont rendu docile à croire les bons effets dont m'avoit parlé madame la baronne d'Espagnac, ainsi que plusieurs autres personnes. Je ne doute pas que ce remède ne doive être de la plus grande ressource entre les mains des gens de l'art.

(Depuis ce temps, M. Deporte a mandé qu'il avoit guéri son fils d'une fièvre putride et maligne par l'usage de l'Eau médicinale).

N°. 205.

Essais de l'Eau médicinale, par M. ENGUEHARD, *docteur en médecine.*

I. Madame l'Andry, rue Betizy, m'ayant fait appeler le

16 juillet 1786, pour une humeur moitié érysipélateuse et laiteuse, dont les croûtes en suppuration lui couvroient les deux mâchoires et les oreilles, mal qui résistoit aux efforts d'un chirurgien depuis quelque temps. Le 16 juillet au soir, je lui fis prendre un demi-gros d'Eau médicinale, de la manière indiquée par l'auteur. Le lendemain elle procura deux selles à la malade, et la tourmenta tout le jour par des envies de vomir et des malaises continuels.

Le 18 au soir, je donnai double dose à la malade; des évacuations abondantes en bile et en humeur laiteuse, des vomissemens bilieux eurent lieu du matin au soir le 19, avec coliques très-fortes. La malade, ainsi fatiguée par des effets aussi considérables, quoiqu'il y eût du mieux aux joues et aux oreilles, n'osoit continuer; mais l'ayant assurée que je rendrois les effets du remède plus doux, en l'enveloppant dans un véhicule plus convenable que celui conseillé par l'auteur; ce que je fis, et ce que je n'ai cessé de faire depuis ce moment avec succès.

Enfin deux doses, de deux gros chaque, que je fis encore prendre à la malade dans l'espace de huit autres jours, la guérirent radicalement.

On me demandera peut-être si les secours de la médecine, bien connus en pareil cas, n'auroient pas également guéri la malade? La chose étoit absolument possible; mais cet essai prouve aussi que l'Eau médicinale sait guérir.

II. Madame Doinville, épicière, faubourg St.-Martin, avoit les malléoles et les genoux fort enflés depuis long-temps, par une humeur rhumatismale, pour laquelle un chirurgien fort habile sans doute devoit lui appliquer 12 ou 15 sangsues aux parties malades. Je ne fus point de cet avis; il ne tenoit à aucun principe qu'à la mode ignorante qui abuse de tout. L'estomac me parut si sale, que je jugeai les humeurs la seule cause de l'état de la malade.

L'événement prouva mon pronostic; car deux gros d'Eau médicinale, pris en quatre jours différens, dans l'espace de douze jours, rendirent à la malade la bonne santé dont elle jouissoit auparavant, et dont elle jouissoit depuis un an.

Je n'entrerai point dans les particularités de l'effet du remède sur cette malade; je les donnerai au besoin.

III. La femme Péache, cordonnière, rue Chapon, eut,

au mois d'avril 1786, des coliques si violentes, qu'en six heures, elles mirent la malade à l'extrémité. Appelé au lit de la malade, le pouls et le compte qu'on me rendit ne me laissèrent aucun doute que les suites d'une indigestion cruelle étoient la cause de cet état presque mortel. Je connoissois assez les effets de l'Eau médicinale pour débarrasser impérieusement en pareil cas l'estomac et les intestins de matières crues; je l'ordonnai à la dose de deux gros : il y avoit *periculum in morâ;* les évacuations furent si promptes et si abondantes par haut et par bas, que la malade fut guérie deux jours après. Je remarquai à cet égard des effets qui peuvent intéresser relativement à la cause de la fièvre en pareil cas.

IV. La demoiselle Wogles, fille d'un hautbois de la comédie Italienne, eut, au mois d'octobre 1785, une fièvre maligne si considérable, que deux chirurgiens qui la traitoient, peu connoisseurs sur les effets épouvantables de ces sortes de fièvres, disoient publiquement qu'elle étoit attaquée d'une frénésie amoureuse, qu'il falloit la faire renfermer. Mon premier soin au lit de la malade fut de lui faire appliquer les vésicatoires; et comme je m'aperçus que la coction de l'humeur putride et pestilentielle fomentoit fortement, car elle étoit couverte de taches purpurines, les parotides et les lèvres gorgées et fort noires, je me hâtai de lui faire avaler de force un gros d'Eau médicinale : cette Eau m'ayant paru jusqu'alors tonique dans ses effets, des évacuations abondantes suivirent de près; je répétai cette dose tous les deux jours pendant huit jours. La malade reprit peu à peu ses idées et sa tête : elle dut aux moyens indiqués et à l'Eau médicinale, le bonheur d'échapper à la fièvre maligne la plus affreuse que j'aie jamais traitée.

V. Madame de Malleffard, rue Saint-Anne, eut, au mois d'octobre 1785, des coliques histériques, que plusieurs grands médecins jugèrent mortelles. Mes premiers soins parurent calmer la malade; mais, appelé à trente lieues de la capitale, pour traiter un seigneur de la petite-vérole, M. Dehorne, médecin de mérite, fut chargé de la malade pendant quinze jours. A mon retour, nous consultâmes ensemble sur l'état de la malade; il convint avec moi qu'il n'avoit nul espoir de sauver la malade. J'étois attaché depuis long-temps à cette famille : d'ailleurs, les sentences des gens de l'art n'effraient guère l'homme qui a vu beaucoup de malades. Je reconnus dans la maladie une cause laiteuse;

en conséquence, j'ordonnai vingt heures de bain en vingt-quatre heures, et cela pendant trois semaines. Dès que je vis l'humeur bien délayée, je jugeai l'Eau médicinale propre à débarrasser le bas-ventre et le vicère de la génération qui étoit le foyer de cette maladie; j'ordonnai donc l'Eau médicinale à la plus haute dose, parce qu'il falloit des effets relatifs à la quantité d'humeurs, qui étoit considérable. La malade rendit, dans l'espace de douze heures, au moins trois pintes d'une humeur moitié laîteuse et bilieuse. Je répétai, dans l'espace de douze jours, quatre fois la même dose du remède; j'eus toujours le même succès, et la malade fut parfaitement guérie, si j'en excepte l'usage de quelques tisanes apéritives dont elle fit usage pendant trois semaines.

Que doit-on conclure de cette cure? Que l'Eau médicinale est venue puissamment au secours des moyens employés par le médecin, pour détruire la cause de cette maladie; qu'un autre remède moins actif et moins tonique que l'Eau médicinale, eût pu échouer. Ce que je ferai connoître dans un ouvrage plus étendu sur l'effet de l'Eau médicinale, en résumant d'une manière complète mes observations.

Février 1787.

La minute de ces essais a été rendue au docteur Enguehard, le 18 avril 1788.

N°. 206.

M. Pollissard.

Amplepuis en Beaujolois, le 26 août 1784.

J'ai fait usage de l'Eau médicinale sur deux goutteux avec tout le succès possible, entr'autres, sur mon beau-père qui a marché le lendemain de la première prise, tandis qu'il en avoit les autres fois pour un mois et plus. M. Husson mérite, à tous égards, tous les éloges possibles sur l'heureuse découverte dont il est l'auteur. Soyez persuadé que j'y ai la plus grande confiance, et qu'en qualité d'ami de l'humanité, je l'ai déja annoncé dans toutes les bonnes maisons que je fréquente et qui m'honorent de leur confiance. J'aurai toujours soin de vous faire part des différentes cures que je ferai avec cet excellent remède........ J'ai l'honneur d'être. Mournand, maître en chirurgie.

No. 207.

M. Pollissard.

Amplepuis en Beaujolois, le 5 janvier 1785.

J'ai employé les vingt-quatre prises d'Eau médicinale que vous avez eu la complaisance de me faire passer dans le courant de septembre dernier; j'en ai eu tous le succès possible sur les goutteux auxquels je l'ai donnée. Je vous prie de vouloir bien, aussitôt la présente reçue, m'en faire passer..... J'ai l'honneur d'être. Mournand, maître en chirurgien.

No. 208.

M. Pollissard.

Caen, le 28 avril 1785.

Pardonnez, Monsieur, mon long silence : beaucoup d'affaires, les soins que j'ai donnés à ma femme, pendant une maladie qui m'a fait trembler pour ses jours, m'ont empêché de vous écrire. Tranquillisez M. Husson sur la palinodie que l'on prétend que je chante. Je n'ai jamais discontinué d'être persuadé des bons effets de l'Eau médicinale, et j'en suis de plus en plus convaincu par de nouvelles observations; mais je me tiens en garde contre les piéges. La demoiselle dont est question, me fit appeler : je n'ai point l'honneur d'être son médecin. Questionné sur l'Eau médicinale, je la renvoyai aux certificats; je lui dis qu'elle pouvoit en faire usage sans danger; elle entra elle-même dans le détail de ses succès à Sedan. Tant que je ne serai appelé que relativement à l'Eau médicinale, je me conduirai comme j'ai toujours fait; quand, au contraire, je serai appelé en raison de mon état, je profiterai de la confiance du malade pour faire un heureux usage d'un médicament avec lequel j'en ai beaucoup sauvé, et qui, sous mes yeux, vient encore de rendre à une jeune femme en couche, l'usage des extrémités inférieures dont elle étoit privée par un transport laiteux..... J'ai l'honneur d'être. Dejean, docteur en médecine de la Faculté de Caen.

N°. 209.

M. POLLISSARD.

De la Rochelle, le 28 novembre 1785.

Les succès multipliés de l'Eau médicinale m'engagent aujourd'hui à vous en faire une demande de .... Je vois avec plaisir que ce remède prend faveur dans cette ville, malgré la clameur et l'obstination de quelques opposans, qui seront bientôt convaincus de son efficacité. J'ai remarqué que l'Eau médicinale avoit un empire singulier sur la goutte, dont elle dissipe les accès avec une promptitude incroyable. Je l'ai toujours employée avec succès contre les maux d'estomac........ J'ai l'honneur d'être. NADAU, maître en pharmacie.

N°. 210.

M. POLLISSARD.

Haute-Bruyère, le 24 mars 1788.

Il y a quelques années que feu M. le curé de Jouar me procura l'Eau médicinale de M. Husson de Sedan. J'en fis usage pour une personne qui tomboit dans des accès de folie terribles : je m'aperçus que ce purgatif avoit procuré de si bons effets, que je parvins à éloigner les grandes secousses qu'éprouvoit la malade; je continuai, et je vis avec beaucoup de satisfaction la malade guérie; ce qui me fit donner un certificat à M. Husson. Je me trouve aujourd'hui dans le cas de faire l'essai de son remède pour un jeune homme maniaque depuis plusieurs mois. Je désire donc, Monsieur, avoir de l'Eau médicinale pour opérer cette guérison; je vous prie de vouloir bien m'en envoyer....... J'ai l'honneur d'être. LAVERGNE, maître en chirurgie.

N°. 211.

M. POLLISSARD.

De Courtavant, le 12 septembre 1784.

Je viens de recevoir, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je vous témoigne toute ma reconnoissance de l'envoi que vous avez bien voulu me faire; dans tout ce que j'ai pu dire ou écrire, relativement

à la découverte de M. Husson, je n'ai fait que rendre hommage à la vérité; et c'est par cela seul que je puis y avoir quelque mérite; aujourd'hui même je ne sais plus que rendre à l'Eau médicinale le tribut de reconnoissance que je lui dois, m'étant entièrement rétabli par son effet, de fièvres tierces qui m'ont duré ce printemps, près de 2 mois et demi, et qui m'ont repris à trois fois différentes; il est vrai qu'aux deux premières je n'avois point fait usage du remède de M. Husson, mais des remèdes ordinaires de la médecine, voulant éprouver par moi-même lequel de ces deux moyens de guérir étoit le plus efficace.

J'ajouterai qu'avant cette fièvre tierce, et depuis plus de dix-huit mois, j'étois sujet à des maux de tête violens, et presque journaliers, qui sont entièrement passés, depuis que j'ai fait usage de l'Eau médicinale. Je l'ai prise suivant ma méthode, c'est-à-dire, à très-petite dose, et je n'ai éprouvé ni vomissement ni fatigue. J'en ai pris en tout neuf gros. J'ai l'honneur d'être. MOREL DE VINDÉ, conseiller au parlement.

N°. 212.

M. POLLISSARD.

Avranches, le 10 avril 1788.

Comme vous êtes chargé de la distribution du remède de M. Husson, et qu'il nous en a envoyé au moins 20 à 25 bouteilles au régiment de Béarn, comme j'y étois chirurgien aide-major, et ce pour faire des épreuves qui nous ont bien réussi dans bien des cas, je vous serois obligé de me marquer le prix du remède; car j'en veux faire usage, en ayant éprouvé les propriétés sur beaucoup de personnes. J'ai l'honneur d'être. D'ARONDES, chirurgien major des vaisseaux du roi.

N°. 213.

M. Coulongeon, ancien sculpteur du roi, et directeur de l'académie de Saint-Luc, a connoissance du fait surprenant qui suit.

Paris, le 13 septembre 1784.

Vers la fin de juillet dernier, le nommé Saint-Germain, domestique de M. de Marigny, ancien caissier de la douane, affligé d'une courbature universelle depuis plu-

sieurs mois, sans appétit ni repos, avec une fièvre continue, après avoir fait usage de tous les remèdes, sous l'avis d'un médecin éclairé, sans éprouver de soulagement, a fait usage de l'Eau médicinale : deux prises seules l'ont rétabli. La première a paru le tourmenter et l'échauffer sans autre effet sensible. La seconde lui a fait rendre par le fondement une pierre très-dure, de la grosseur d'un œuf de moineau. Dans une évacuation qui a suivi de près, il a évacué par la même voie une surprenante quantité de sables et de graviers. A partir de cette époque, il s'est trouvé guéri solidement, au point que depuis il jouit de la plus parfaite santé.

M. de Marigny demeure rue Tiquetonne.

No. 214.

Paris, octobre 1784.

Dans le courant d'octobre 1784, deux enfans de M. de l'Etang, avocat au parlement, rue Saint-Martin, près celle Aubri-le-Boucher, furent attaqués d'une fièvre putride maligne avec petite vérole, et traités d'abord avec les remèdes usités en pareilles circonstances, sans aucun succès. Le mal empirant, on se dertermina à leur administrer l'Eau médicinale; quelques prises dissipèrent la maladie, et tous deux obtinrent une prompte guérison.

D'après cette expérience, M. Fadot, procureur au parlement, dont la fille cadette tomba dangereusement malade le samedi 30 octobre 1784, d'une petite-vérole très-mauvaise, à laquelle l'émétique et autres remèdes avoient été administrés sans succès. L'on se détermina à préférer l'Eau médicinale à tout autre remède. Elle fut très-promptement rétablie, ainsi que l'aîné des enfans qui étant tombé dangereusement malade le 11 novembre suivant, fut attaqué de la même maladie, et pareillement guéri avec quelques prises d'Eau médicinale.

No. 215.

M. Pollissard.

Lyon, le 9 octobre 1784.

Je dois à M. Alleon, mon parent, la connoissance de l'Eau médicinale; par toute autre voie, je n'y aurois pas mis sitôt ma confiance. Sur le succès de son efficacité, dont il s'est loué, je n'hésitai point d'en faire une provision que

j'emportai l'automne dernier dans ma terre du Dauphiné, et je fus obligé de m'en servir en arrivant, sur quelques personnes attaquées de violentes fièvres, que je parvins bien vîte à arrêter et détruire. Ce succès flatteur me mit dans le cas d'écrire à M. Husson, non-seulement pour m'insrruire si dans une complication de maux, surtout chez les femmes, je ne devois point m'arrêter, mais encore pour lui proposer de former ici un dépôt de cette Eau admirable, dont j'ai tant à me louer, comme vous le verrez après.

Vous devez juger à quel point j'ai donné ma confiance à cette Eau incomparable; avec elle je me moque de la Faculté; quoiquelle en puisse dire, c'est de guérir trop tôt pour elle, et en voici la preuve à mon égard.

Tout le mois de mars de cette année, je fus en course et fatigué dans le Dauphiné. Rentré ici le veille de Pâques, le lendemain je fus saisis d'une si violente et longue colique, que je ne savois plus à quel Saint me vouer; mon Esculape m'ordonna des lavemens; j'en pris quatre dans la même jonrnée, sans en rendre aucun. Sur le soir, et fort ennuyé de ma situation, je pris un demi-lavement avec deux gros de cette Eau; deux heures après je fus dégagé, et ma colique disparut.

Le 5 août dernier je pris la fièvre tierce dont les accès devenoient de plus en plus violens, me livrant à la méthode médicinale. Je résolus d'attendre le sixième accès pour entreprendre de l'arrêter; je ne voulus voir aucune espèce de médecin : cependant il en vint un au sixième accès, par hasard ou par visite d'amitié; il me prescrivit l'ordinaire méthodique que j'écoutai sans projet de la suivre; le moment d'après son départ, je pris deux gros, et je m'attendois bien qu'ils ne suffiroient pas. A mon grand étonnement, la fièvre fut coupée, mes forces rétablies très-promptement, au point que deux jours après je sortis et étonnai tous ceux que je rencontrois, et entr'autres mon Esculape, qui s'empressa de me demander comment j'avois pu faire; lui en ayant rendu compte, il m'avoua qu'il comptoit que j'en aurois au moins pour six mois, comme effectivement les personnes qui l'ont prise en même-temps que moi, quoiqu'entourées de médecins, ne sont pas encore parvenues à une convalescence assurée.

Voilà, Monsieur, l'assertion et le témoignage que je puis donner au spécifique de cette Eau, que l'ange tutélaire

de l'amour de l'humanité a permis de découvrir, en se servant des connoissances scientifiques de M. Husson.

M. Bonnet, négociant de cette ville, et mon voisin, qui vous remettra la présente, a été témoin de ma maladie et de ma guérison. *Signé* DUVILLARS.

N°. 216.

POLLISSARD.

Montricoux, le 11 octobre 1784.

.... Je vous dirai avec plaisir que votre Eau médicinale a acquis beaucoup de crédit en Roussillon d'où j'arrive : comme le docteur Bonafox vous en instruit, je ne vous répéterai pas tout ce qu'il vous en dit.

Je suis, Monsieur, etc. *Signé* MALARTIC, premier président du conseil souverain du Roussillon.

N°. 217.

M. POLLISSARD.

Lyon, le 2 novembre 1784.

Le jeudi 27 octobre, une de mes ouvrières qui devoit me rendre le matin des filets d'or que je lui fais fabriquer, ne vint que l'après-dînée ; je la grondai de ce qu'elle n'étoit pas venue le matin : elle s'excusa en me disant qu'une sœur de son mari étant dangereusement malade, son mari avoit été occupé la veille à donner du secours à sa belle-sœur, qui est une fille âgée d'environ 40 ans, à qui il étoit arrivé un accident, causé par un pot de terre qui lui étoit tombé sur la tête ; que la frayeur lui avoit occasionné une fièvre maligne ; que depuis plusieurs jours on ne savoit qu'en faire ; que les autres parens de son mari l'avoient fait conduire à l'Hôtel-Dieu, où on ne l'avoit pas voulu recevoir que pour les petites chambres basses, et qu'il falloit le consentement de son frère. Heureusement celui-ci étant averti, s'y opposa et voulut que sa sœur fût traitée chez elle. Je dis à cette femme d'attendre jusqu'au lundi 31 octobre, que je devois recevoir de Paris un remède qui la guériroit : je reçus votre caisse ce jour-là. Le même soir, la malade bien préparée par des tisanes et des lavemens, prit un tiers de prise qui lui fit vomir, à une heure après minuit, quantité de glaires ou bile, et la malade reprenant la connoissance, dit :

ah ! que je me trouve bien ! Le remède la purgea ensuite jusqu'à sept heures, et à onze heures elle fut à la messe : c'étoit le jour de la Toussaint. Depuis, elle a pris les deux autres tiers qui l'ont purgée sans en être fatiguée, et elle se porte bien. J'ai l'honneur d'être. *Signé* Pierre Vernier, négociant à Lyon.

N°. 218.

Lettre de M. Dubois de Courval, avocat au parlement, contenant diverses expériences faites avec l'Eau médicinale, adressées à M. Pollissard à Paris.

Pinon, le 15 novembre 1784.

Je vous suis très-obligé, Monsieur, des brochures que vous m'avez envoyées ; j'en ferai avec grand plaisir la distribution. J'ai si bien opéré, qu'il ne me reste plus d'Eau médicinale, et je vous prie d'en remettre 24 fioles au porteur qui a déjà été chez vous ; il me les fera passer le plus promptement possible ; car je n'en ai plus. Je m'étois senti quelques légères douleurs de goutte ; j'en ai pris une bouteille en deux fois, et la troisième fois une dose entière : cela m'a purgé très-doucement, et mes douleurs se sont dissipées.

J'en ai donné à un Prémontré entrepris dans tous ses membres, au point de ne pouvoir sortir de sa chambre, et qui ressentoit de vives douleurs à tous les changemens de temps ; il a été tranquillisé dès la première prise, et ce n'est qu'à la quatrième ou cinquième qu'il a commencé à être purgé ; il en continue l'usage.

J'ai entrepris un goutteux tourmenté depuis long-temps. A la première prise, il a recouvert le sommeil, quoiqu'il n'eût pris que la moitié de la dose. Il continue, et commence à être purgé.

J'en ai donné une prise et demie à un maçon de cinquante ans, qui étoit devenu tout enflé. L'enflure a été entièrement dissipée, même en travaillant.

Une femme toute couverte de clous, et qui nourrissoit son enfant, est venue me trouver. Elle étoit sans appétit. Je lui ai donné une demi-prise ; elle lui a fait percer un abcès sous l'aisselle ; l'enfant a été purgé comme je le lui avois annoncé : à peine avoit-elle du lait ; il lui est revenu comme si elle ne venoit que d'accoucher.

Le hasard me fait entrer chez une personne dont la mère

malade depuis très-long-temps, d'un poids sur l'estomac. Sa fille avoit depuis trois mois une fièvre violente, un grand mal de reins et de gorge, et son frère la fièvre, qu'il traînoit depuis trois mois. La mère et le fils ont été guéris avec une demi-prise chacun, et la fille par une prise entière, que je lui ai fait prendre dans un lavement : en deux heures elle a été guérie, comme avec la main.

J'en ai donné aussi une demi-prise à une femme très-tourmentée d'un rhumatisme ; elle a été très-purgée et soulagée.

Je vous instruirai exactement de la suite de mes traitemens. *Signé* DUBOIS DE COURVAL, conseiller de Grand'-Chambre.

No. 219.

M. POLLISSARD.

Lyon, le 25 novembre 1784.

Une heureuse expérience sur le sieur Armand, courier de Rome, qui se trouvoit arrêté par la goutte, et qui, d'après les conseils de M. Lemarié, parent de M. Husson, en a fait usage, s'est trouvé en 24 heures en état de partir, a fait ici beaucoup de sensation ; et M. Linsolas, chanoine de l'église de Saint-Nizier de Lyon, homme de mérite et zélé pour le bien de l'humanité, en a fait usage sur plusieurs sujets ; il a toujours bien réussi : il se propose de vous en envoyer le mémoire. Ces différens succès me donnent les plus heureuses espérances qu'enfin ce précieux et divin remède viendra soulager l'humanité souffrante, et nous arrachera des mains et de la rapacité des membres du collége. J'ai l'honneur d'être, ALLÉON.

No. 220.

LETTRE de M. Dubois de Courval, contenant diverses expériences faites avec l'Eau médicinale, adressée à M. Pollissard.

A Pinon, le 8 décembre 1784.

J'ai reçu, Monsieur, les différens envois de l'Eau médicinale que vous m'avez faits. Je n'en ai éprouvé aucune disgrace jusqu'à présent. Je vous remercie des brochures que vous m'avez fait passer, que je distribue à mes curés et à mes amis. Il y en a déjà plusieurs qui, sur cette lec-

ture, sont dans le cas d'en faire usage, et de la conseiller à plusieurs de leurs amis.

Le Prémontré totalement podagre depuis sa plus tendre jeunesse, et âgé de cinquante ans, qui ne pouvoit faire aucun usage de ses jambes, et dont les mains sont toutes racornies et remplies de nodus, ainsi que ses doigts, au point de ne pouvoir marcher dans sa chambre qu'à l'aide d'une chaise, trouve que, depuis qu'il a fait usage de ce remède, il ne souffre plus aux changemens de temps comme autrefois, et qu'il commence à s'appuyer et à se soutenir un peu sur ses jambes, ce qu'il ne pouvoit pas faire jusqu'à présent.

Il se plaignoit aussi continuellement du mal au foie; actuellement il n'en souffre plus; il repose tranquillement la nuit, ce qu'il ne faisoit pas depuis long-temps: les brouillards ne l'inquiètent plus. Je l'exhorte à en continuer l'usage, d'autant plus qu'il commence à sentir un peu plus de flexibilité dans les nerfs. L'Eau médicinale jusqu'à présent ne l'a cependant purgé que très-peu.

J'ai un de mes amis à qui j'en ai fait prendre pour des ardeurs d'urines; il n'en a pas encore été purgé, quoiqu'il en ait pris plusieurs prises; mais malgré cela il se trouve beaucoup plus léger et plus à son aise.

Je vous instruirai exactement, cher ami, de ce qu'éprouveront les autres malades. J'en ai fait donner à plusieurs goutteux. *Signé* DUBOIS DE COURVAL, conseiller de Grand'chambre.

No. 221.

À la Rochelle, le 3 janvier 1785.

Je soussigné certifie que le 9 novembre, j'ai été guéri d'une violente attaque de goutte par l'Eau de M. Husson; que cinq jours après, la seconde prise m'a enlevé toute douleur. En foi de quoi, je signe ce présent certificat pour servir au besoin.

Fait à la Rochelle, ce 3 de l'an 1785. *Signé* MATHIAS, capucin, prêtre.

No. 222.

M. POLLISSARD.

Londres, le 4 janvier 1784.

J'ai éprouvé sur moi-même, Monsieur, et j'ai vu sur

plusieurs personnes les bons effets de votre Eau médicinale. Une jeune personne âgée de treize ans, et tourmentée depuis l'âge de six ans par une humeur qui lui couvre de plaies différentes parties du corps au renouvellement du printemps, me fait regretter de n'avoir pas ici ce remède bienfaisant, et cette première réflexion en a fait naître une seconde que je soumets à vos lumières et à votre amour pour l'humanité souffrante. La manière de vivre des Anglois engendre beaucoup d'humeurs, et dans un âge même peu avancé, ils sont sujets à différentes maladies, entre lesquelles les rhumatismes et la goutte sont les plus ordinaires. D'après cette observation, appuyée du témoignage d'un homme qui par état a passé sa vie, et la passe encore à suivre le cours des maladies, je suis persuadé que l'Eau médicinale auroit le plus grand succès. *Signé* DUHAVI.

N°. 223.

M. POLLISSARD.

Lorient, le 2 février 1783.

Les effets salutaires de l'Eau médicinale de M. Husson sont si généralement connus, que je suis chargé par plusieurs de mes amis de vous en faire demander douze cents fioles. Cette expédition demande la plus grande célérité. J'ai l'honneur d'être. *Signé* JOURDANET, fils, caissier de la compagnie des Indes.

N°. 224.

M. POLLISSARD.

Au château d'Obris par Bavay, ce 10 mars 1785.

Ne perdez pas de temps, je vous en conjure, pour m'envoyer une caisse de 250 gros : il ne m'en reste plus que dix, et je suis pressé vigoureusement par le besoin de continuer scrupuleusement deux aveugles, qui, à l'aide de ce remède, et d'un autre que je leur mets dans les yeux, commencent à voir passablement, c'est-à-dire, l'un distingue les couleurs et l'autre commence à lire. J'ai été obligé de donner la majeure partie à des pauvres gens qui avoient la dissenterie; ils commencent à mieux aller. Je suis, etc. *Signé* Le comte DE POLERÉESKI.

N°. 225.

M. Pollissard.

Paris, le 15 mars 1785.

Un capitaine de vaisseau, arrivant de l'Amérique, sa patrie, à Lorient, ne pouvant marcher par de cruels rhumatismes, en fut guéri par deux doses d'Eau médicinale que lui céda M. Grubb, mon correspondant, de celles que je l'engageai à prendre chez vous à son dernier voyage à Paris. M. Grubb m'écrit, sous la date du 11 du courant, que je lui en expédie 36 fioles par la première diligence qui partira pour Lorient. J'ai l'honneur d'être, etc. La Marque, négociant.

N°. 226.

M. Pollissard.

Lyon, 21 mars 1785.

J'ai des graces infinies à rendre à la bienfaisance de M. Husson. Son Eau précieuse vient de me servir à sauver mon épouse d'une cruelle et des plus dangereuses maladies. Gloire lui soit rendue à jamais. J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé Alléon, négociant.

N°. 227.

M. Pollissard.

Paris, 31 mars 1785.

Tout ce qu'on écrit, Monsieur, et que l'on débite contre l'Eau médicinale de M. Husson, ne peut faire sur moi d'impression; après le nombre d'expériences que j'en ai faites de différens genres depuis plusieurs années, et le bien que j'en ai éprouvé moi-même, fait que je ne veux être sans en avoir. C'est pourquoi je vous prie d'en remettre au porteur vingt bouteilles. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* Courtin, comte d'Ussy.

N°. 228.

M. Pollissard.

Aux Sables d'Olonne, le 1er. avril 1785.

M. de la Rochefoucault-Bayers, abbé de Breuil-Herbaud, qui demeure hôtel de Conflans, rue Saint-Domini-

que, faubourg Saint-Germain à Paris, duquel j'ai l'honneur d'être procureur fiscal, eut la bonté de m'envoyer en janvier dernier, pour vingt-quatre livres d'Eau médicinale de M. Husson. Les biens que ce remède fait journellement, tant sur moi, que sur une infinité d'autres goutteux, ont attiré beaucoup de personnes qui s'en faisoient besoin chez moi; de manière que je n'en ai plus, si on peut le dire, de ce divin remède; c'est pourquoi je vous prie de m'en envoyer une autre caisse. Il seroit à présent superflu de vous faire des détails de l'efficacité de ce remède; il est, je crois, connu dans toutes les parties du monde; je vous dirai pourtant que le père de ce seigneur abbé, qui demeure à son château du Puits-Rousseau, paroisse de la Garnache, évêché de Luçon, fut attaqué de la goutte depuis long-temps; que s'étant procuré de cette Eau, il en prit une dose de la manière indiquée. Le lendemain la goutte disparut; il descendit seul de sa chambre, et dîna avec sa famille.

Le père Dupuis, cordelier aux Sables d'Olonne, avoit l'an dernier la goutte aux pieds et aux mains; il ne marchoit dans sa chambre qu'à l'aide d'un bâton, encore étoit-ce avec beaucoup de peine. Je lui parlai de M. Husson; il ignoroit son remède : j'en avois seulement une dose; le lendemain il fut dîner en ville à pied. A trois fois différentes, ce remède a fait le même effet sur moi.

Plusieurs bourgeois d'Aizenais, à deux lieues d'ici, s'en sont trouvés supérieurement bien; aussi M. le Marquis d'Anière, seigneur d'Aizenais, en a-t-il fait provision, qu'il a envoyée à M. Jullien, son régisseur, pour soulager le public, et notamment les gens à ses ordres. Je vois dans une brochure de M. Husson, que M. le marquis d'Anière s'en est bien trouvé pour des obstructions.

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* Gautreau, notaire royal, procureur fiscal de la Motte-Achard, Bas-Poitou, évêché de Luçon, route de Nantes, aux Sables d'Olonne.

N°. 229.

M. Pollissard.

Batterau, le 7 avril 1785.

J'avois bien ouï raconter par mes amis des choses miraculeuses de l'Eau médicinale de M. Husson, mais je n'avois rien vu encore de mes propres yeux. Fort curieux et fort empressé de m'en convaincre, j'ai saisi une

occasion qui se présentoit; j'en ai été si satisfait, que, désirant de tout mon cœur finir une guérison que j'ai commencée, je vous prie, monsieur, de m'en envoyer six prises.

Une pauvre fille malade dans ma paroisse depuis fort long-temps, abandonnée, désespérant d'elle-même, dans un état pitoyable, la regardant moi-même comme une fille qui alloit périr sous peu de jours. Fâché de la voir mourir sans secours, je me transportai chez M. Jacquin, bourgeois de Gray, où je le priai à mains jointes de me remettre quelques bouteilles de cette Eau; j'eus beau dire et beau faire, je ne pus en obtenir que trois prises. Revenu de la ville, d'où je ne suis éloigné que d'une promenade, je lui fis prendre seulement une demi-prise, n'osant en hasarder une entière. Il étoit dix heures du soir; un moment après, elle dormit du plus profond sommeil, ce qui dura jusqu'à cinq heures du matin. Elle fut réveillée par des envies de vomir; elle jeta quelques paquets de glaires, et n'alla qu'une seule fois à la garde-robe; mais elle se leva, et resta levée toute la journée. Le soir elle prit à la même heure l'autre moitié; elle dormit bien, et l'Eau ne fit pas plus d'effet que la veille. Mais non-seulement elle se leva, mais elle alla à une lieue du village par un froid excessif, assista à l'enterrement de son père, revint le lendemain sans aucun accident. Depuis ce moment, elle a fait les ouvrages domestiques de la maison où elle reste : l'appétit commence à lui revenir; elle continue à bien dormir. Auparavant elle ne mangeoit point, ne dormoit point, ne quittoit point le lit. Elle a pris les deux dernières prises en quatre jours sans aucune évacuation; cependant elle s'est trouvée beaucoup mieux. A la dernière prise, les mois perdus se sont retrouvés abondamment. Je crois, Monsieur, faire vraiment une bonne action que de la rendre à la vie, et lui faciliter les moyens de la gagner..... J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* frère BONNET, pasteur de Batterau.

N°. 230.

M. HUSSON.

Paris, le 19 novembre 1785.

Je vous ai annoncé, monsieur, que je n'étois pas sans inquiétude sur l'état de ma fille. Une fièvre lente et un

accablement universel sembloient annoncer une maladie grave dont elle étoit menacée. Deux gros d'Eau médicinale que je lui donnai, ont déclaré promptement la nature de la maladie ; car dans les vingt-quatre heures, une petite vérole miliaire a paru. La fièvre est devenue très-forte, et accompagnée de délire.

Ne voulant rien risquer en pareil cas, j'ai cru qu'il étoit plus prudent d'appeler un médecin; j'appelai aussi mon chirurgien, et ai proposé à l'un et l'autre d'employer l'Eau médicinale, vu que j'avois été témoin de ses bons effets dans une semblable maladie, dont une de mes nièces avoit été guérie. Tous deux me conseillèrent de préférer le traitement ordinaire ; j'y consentis à regret. Au bout de trois jours, l'éruption n'étoit pas plus avancée. La fièvre avoit acquis un caractère de malignité : le délire étoit continuel. Ma femme et moi étions dans la plus vive inquiétude ; et après nous être communiqué nos alarmes réciproques, nous avons pris le parti d'administrer l'Eau médicinale. Le médecin à qui nous avons fait part de notre résolution, voyant l'inutilité des remèdes employés jusqu'alors, n'a pas osé s'y opposer. Il fut convenu seulement qu'on donneroit demi-dose ; ce qui a été exécuté. En peu d'heures le délire a cessé : la petite-vérole a paru devenir plus bénigne, et en 24 heures l'éruption a été complète. Comme la malade avoit eu 5 à 6 évacuations, le médecin nous a conseillé de mettre un jour d'intervalle pour donner le second gros d'Eau médicinale. Ce qui a été suivi exactement pendant huit jours. Avant ce terme, la malade étoit hors de danger. La petite-vérole a séché promptement, parce que les évacuations soutenues ont suppléé à la suppuration qui sans cela auroit été plus abondante.

Aucun des accidens qui suivent fréquemment ces sortes de maladies n'a eu lieu.

Vous pouvez, monsieur, ranger cette cure au nombre des plus extraordinaires qu'ait produit votre excellent remède. Je suis, etc. *Signé* POLLISSARD.

N°. 231.

M. HUSSON.

Paris, 7 janvier 1786.

Je vous annonce encore, monsieur, un nouveau prodige de votre excellent remède. Le fait s'est passé chez

moi. Mon garçon de magasin, homme fort et robuste, âgé de 30 ans, étant à la messe dimanche dernier, fut surpris d'une violente colique. Rendu avec peine à la maison, qui est fort peu distante de la paroisse, il tombe évanoui et sans connoissance; et malgré tous les secours qu'on put lui administrer en pareil cas, il fut plus de trois quarts d'heure dans cet état effrayant. Une sueur froide, dans les accès de douleur, lui couloit du visage. Le chirurgien appelé promptement jugea que c'étoit une colique néphrétique; le malade poussoit des cris effrayans, se rouloit par terre, ses membres se roidissoient, tout son corps étoit dans une convulsion terrible. La potion calmante, l'éther qu'on lui avoit donné ne diminuant point les douleurs du malade, ni les symptômes effrayans, le chirurgien lui fit avaler trois gros d'Eau médicinale : au bout d'un quart d'heure le malade est devenu plus tranquille; il a pu se tenir dans un fauteuil, et au grand étonnement de tous les spectateurs, il s'est endormi, et ne s'est réveillé qu'environ une heure après, sans aucune douleur. Pendant la nuit, et le jour suivant, il a eu d'abondantes évacuations, et depuis ce temps, il a joui d'une très-bonne santé. Voilà, monsieur, ce dont nous avons tous été témoins. J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé POLLISSARD.

N°. 232.

M. POLLISSARD,

Paris, le 15 janvier 1786.

J'ai l'honneur de vous écrire pour vous témoigner tout mon bonheur d'avoir trouvé, par le plus grand hasard, une brochure de l'Eau médicinale. D'après cela, j'en ai fait prendre chez M. HUSSON, qui m'a envoyé une observation qui m'indique votre adresse, où depuis ce temps j'en ai fait prendre chez vous 18 prises, dont j'ai fait usage pour la goutte, ce qui m'a réussi à merveille; car j'étais ordinairement six semaines, deux mois sans sortir de ma chambre; au lieu qu'ayant fait usage de l'Eau médicinale, j'ai descendu le surlendemain et ai fait mes affaires comme auparavant, malgré l'attaque qui étoit des plus fortes.

J'en ai envoyé aussi à d'autres goutteux, qui s'en sont bien trouvés comme moi, et qui m'ont fait les plus grands

éloges de cette Eau. J'aurai l'honneur d'écrire à M. HUSSON ; c'est mon pays ; je suis d'auprès de Sedan.

J'ai donné les deux brochures que vous m'avez envoyées à un médecin qui, je crois, vous demandera de l'Eau, d'après ce que je lui ai dit de l'état où j'étais, et du bien que j'en ai éprouvé.

Envoyez-moi, je vous prie, quelques observations pour distribuer. S'il étoit possible d'y joindre la première brochure, je vous serois bien obligé. Adressez-les à mon nom à la Chancellerie, place Vendôme, à Paris.

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* LAMBERT, maître d'hôtel de M. le Chancelier.

N°. 233.

M. POLLISSARD.

Aumale, le 21 février 1786.

J'ai fait usage trois fois de l'Eau médicinale pour la goutte, dont j'ai été soulagé, et tellement soulagé, que j'ai été en état de marcher dès le lendemain de la médecine ; au lieu que dans mes autres accès de goutte, je restois trois semaines et un mois sans pouvoir marcher. Un curé de nos cantons a eu la bonté de me faire présent de trois petites bouteilles qui m'ont rendu la santé. J'ai recours à vous, et vous prie de m'en faire passer six bouteilles.....

Je suis, etc. *Signé* F. MARTIAL, vicaire des religieux pénitens de Saint-François d'Aumale.

N°. 234.

Lettre de M. Marcha de Saint-Pierre, contenant diverses expériences faites avec l'Eau médicinale, adressées à M. HUSSON.

M. HUSSON.

Toul, le 9 mars 1786.

Je me félicite, Monsieur, de vous avoir fait demander de vos Eaux médicinales, par M. de la Barolliere, major de dragons, quoique la personne à qui elles étoient destinées n'en ait encore fait aucun usage.

Le sieur Gaudry, garde de l'artillerie de cette place, étoit infirme depuis long-temps ; tous les jours, en se levant, il avoit des éblouissemens, des suffocations, des douleurs

d'estomac, un grand dégoût. Ajoutez à tout cela qu'il lui arrivoit fréquemment d'éprouver un frémissement qui se communiquoit de la tête au pied droit, lui rendoit ce côté incapable de mouvement : le voyant dans un état si critique, je lui donnai une demi-bouteille de 4 gros de vos Eaux médicinales; il en prit la dose ordinaire de 2 gros, en observant le régime et la conduite que vous prescrivez dans vos brochures.

Après cette seule épreuve, il obtint plus de liberté dans tout son corps, et il me dit le surlendemain, en admirant l'effet du remède, que n'ayant fait confidence à personne, que depuis trois ou quatre mois il souffroit beaucoup d'une rétention d'urines, ces Eaux l'avoient infiniment soulagé, en lui faisant rendre une quantité de sable. Le sieur Gaudry ayant pris confiance au remède, continua d'en prendre la même dose à huit jours d'intervalle pendant six semaines, et ce fut avec tant de succès, que depuis, vers le mois de juin dernier jusqu'à ce jour, il n'a plus senti de douleurs en urinant. Tous les symptômes de paralysie du côté droit ont disparu; il a des forces, de l'appétit, et se livre à l'espérance qu'en prenant de temps en temps de vos Eaux, il conservera la bonne santé dont il jouit.

Enhardi par ce succès, je n'hésitai point, Monsieur, à donner une fiole qui contenoit environ six gros, au nommé Philippe Gourset, habitant du village de Vanes, pour en faire prendre à la dose d'un gros à son fils, âgé de huit ans, qui, depuis plusieurs mois, avoit la plus grande peine à uriner, rendoit tantôt du sang, tantôt de la matière, et souffroit beaucoup dans toutes ses opérations. Vos Eaux médicinales ont fait encore cette cure depuis le milieu de juillet dernier jusqu'au premier septembre suivant, sans avoir purgé l'enfant, et en le faisant beaucoup uriner sans douleurs; son père et sa mère m'ont encore assuré, il y a une quinzaine de jours, qu'il étoit radicalement guéri.

Ayant appris, vers le 15 décembre dernier, qu'un militaire de cette ville, qui ne veut pas être nommé ici, souffroit cruellement d'une rétention d'urines depuis environ trois semaines, qu'il étoit sondé quatre fois par jour, je fus lui raconter ce que vos Eaux avoient opéré sur le sieur Gaudry et le fils de Gourset. Votre brochure lui fut laissée pour le mettre au fait du régime et de la manière de faire usage de vos Eaux médicinales. Il se décida à en prendre seule-

ment un gros la première fois, et lendemain il n'eut besoin d'être sondé qu'à neuf heures du soir. Quatre jours après, il prit la dose entière de deux gros; il commença à uriner pendant la nuit avec facilité, et depuis ce temps il n'a plus été sondé.

Cette personne ayant rendu une grande quantité de glaires par la voie des urines; le sieur Gaudry ayant rendu beaucoup de sables par la même voie; tous les deux ayant été guéris d'une rétention d'urines, qui, dans chaque individu, paroît avoir une cause différente, on peut conclure, à l'avantage des Eaux médicinales, qu'elles sont un spécifique merveilleux pour cette maladie.

Je suis charmé de pouvoir vous offrir ces témoignages, en vous laissant maître d'en faire l'usage qui vous conviendra. *Signé* MARCHA DE SAINT-PIERREVILLE, capitaine au corps royal de l'artillerie.

N°. 235.

M. HENNECART.

Beauvais, le 12 mai 1786.

Cette Eau merveilleuse procure toutes les nuits des sueurs abondantes à mon frère, que nous pensons qui pourront le soulager, ainsi que notre petite domestique paralytique, qui en a fait usage avec un grand succès. Cela lui procure un mieux marqué, ainsi qu'à plusieurs autres personnes de notre connoissance très-affligées, qui, pour ainsi dire, du lit de la mort reviennent à la vie; le tout procuré et administré avec une sagesse et une prudence inappréciables par M. de Changi, chevalier de Saint-Louis, officier de dragons, qui donne tout son temps à voir les infirmes avec une grande complaisance et le plus grand désintéressement.

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* DEHARMES, négociant.

N°. 236.

M. POLLISSARD.

Beauvais, le 2 juin 1786.

...... J'ai fait ici des miracles avec l'Eau médicinale; j'ai enlevé à la mort deux personnes que les médecins *n'avoient pu guérir*.

La première mouroit d'hydropisie, et avoit été administrée la veille; en trois semaines je l'ai remise sur pied.

La seconde avoit la goutte dans la poitrine; on l'avoit

saignée deux fois; elle avoit été à toute extrémité. Un gros a suspendu le danger; j'ai continué un grand lavage, parce que ce sujet est un pot fêlé, la plus mauvaise poitrine du monde; elle est maintenant sans danger. La fièvre est peu de chose, et l'expectoration, aidée par un peu de lok, se fait bien. Son médecin me regarde faire, et applaudit aux effets du remède. Pour le médecin de mon hydropique, il a continué à le voir trois jours; et quand il a été bien sûr qu'il ne mourroit pas, il n'est plus revenu.

J'ai donné avant-hier au charron de Moricelle, village tenant à Beauvais, deux gros d'Eau médicinale pour la goutte dans la poitrine. Il avoit été à l'extrémité la veille. Le ventre, les jambes étoient enflés; la fièvre très-forte, le râle établi. Je suis retourné le voir hier au matin; il avoit vomi une fois, évacué sept, et il s'étoit levé tout seul au coin de son feu. Le village étoit la bouche béante. J'en ai fait autant; car je ne crois pas qu'on puisse citer rien de pareil. Ce charron s'appelle Jean Chatel, et a trente ans. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* le comte DE CHANGI, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons.

No. 237.

M. POLLISSARD.

Beauvais, le 27 juin 1786.

Je fais ici des miracles avec l'Eau médicinale, mais il m'a fallu devenir médecin; car il y a des gens intéressés à crier contre un remède qui guérit trop vîte.

Je vous rendrai compte de la cure miraculeuse d'une mademoiselle Langlet, qui, malade depuis vingt ans, n'avoit pas bougé de son lit depuis deux ans et demi. Cette pauvre fille, âgée de 41 ans, la plus maigre et la plus frêle, me fit demander de la voir; elle me rendit compte de son état dans le plus grand détail, et de tous les remèdes qu'elle avoit pris. Je n'osai lui donner l'Eau médicinale qu'à la dose de deux gros dans une pinte d'eau, un verre à prendre tous les jours. Le premier verre a fait cesser un froid nerveux qui ne la quittoit pas. Le second lui a facilité de remuer un peu les jambes. Le troisième, elle s'est soutenue avec un bras. Le quatrième, elle a marché seule, et depuis ce temps elle va comme tout le monde. Les règles sont venues dans cette circonstance; elle étoit dans l'habitude

d'avoir la fièvre neuf jours à la suite de chaque évacuation menstruelle, la fièvre n'est pas revenue. Ceci paroît une plaisanterie; mais toute la ville, grands et petits, déposeront de ce fait, qui s'est passé il y a quinze jours. Je ferai un détail des autres cures, et je vous enverrai le tout, quand il y aura de quoi faire une brochure. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* le comte DE CHANGI, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons.

N°. 238.

M. POLLISSARD.

Beauvais, le 26 juillet 1786.

Je suis fort aise, Monsieur, que l'Eau médicinale qui vous a tant d'obligations, vous ait rendu le service de vous tirer de l'état fâcheux dans lequel vous vous êtes trouvé. Elle vient encore de faire ici un de ses tours.

La femme Moreau, cordonnier, rue Saint-Jean, est accouchée il y a deux mois, et son lait n'avoit coulé que deux jours. Il étoit arrêté dans le bas-ventre, et partie s'étoit portée sur la cuisse; elle ne pouvoit pas marcher, malgré les apozêmes et les purgations réitérées; elle a pris un gros d'Eau médicinale, il y a eu samedi huit jours. Le dimanche, il y a eu cinq évacuations, et elle s'est promenée comme si de rien n'étoit l'après-midi. Le mardi elle a pris, ainsi que le mercredi, l'Eau médicinale en grand lavage, un verre le matin. La nuit du mercredi au jeudi son lait a repris son cours par les voies de la couche; de manière qu'elle s'est trouvée à la nage, sans avoir éprouvé ni mal ni douleurs; depuis ce temps il a continué toujours en diminuant. Elle a pris l'Eau médicinale, à la dose d'un gros, lundi dernier; il y a eu des évacuations toutes laiteuses : une jambe qui avoit enflé, à ce qu'il me semble, par l'effet de la portion de lait épanchée dans la cuisse, et qui avoit descendu, cette jambe est absolument débarrassée par l'effet de la dernière prise d'Eau médicinale; elle en prendra encore une fois, et je pense qu'elle sera totalement débarrassée. Cette cure opérée en quinze jours, au su de toute la ville, aura consommé sept à huit gros d'Eau médicinale. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* le comte DE CHANGI, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France.

N°. 239.

Lettre *de M. le comte de Changi, contenant diverses expériences faites avec l'Eau médicinale, adressée à M. Pollissard.*

M. Pollissard.

Beauvais, 25 juillet 1786.

La satisfaction que j'éprouve, Monsieur, à faire du bien, me suffit, et je désire même que les petits secours que je procure à l'humanité soient ignorés. Pour rassurer sur la violence de l'Eau médicinale, vous pouvez dire, d'après mon expérience, qu'elle fait sur les enfans des effets aussi merveilleux que sur les adultes.

La fille du charron de Maricelle-lès-Beauvais, enfant de trois ans, étoit prise d'une fluxion, ou rhumatisme, qui avoit relâché les ligamens de l'humérus, au point qu'il paroissoit être sorti de la cavité. Après m'être assuré qu'il n'en étoit rien, l'enfant souffrant beaucoup, je lui administrai six gouttes d'Eau médicinale dans une cuillerée d'eau. L'enfant a eu le lendemain cinq petites évacuations, et a commencé à remuer son bras; le soir elle ne souffroit plus. Le père de cet enfant étoit payé pour croire aux bons effets de l'Eau médicinale, puisque c'est lui dont je vous ai cité la cure si prompte.

Un garçon de trente mois, appartenant à Louis Girardot, maçon, demeurant à Saint-Antoine de Maricelle, sur le chemin de Beauvais à Bresle, avoit depuis trois semaines la fièvre continue, avec un redoublement tous les jours, pendant lequel il étoit tourmenté d'une toux convulsive; le visage, les mains, le ventre et surtout les pieds étoient enflés. Il avoit un flux de matières vertes comme de l'oseille, et un chirurgien consulté n'avoit pas osé tenter le moindre secours. Je lui ai administré quatre gouttes d'Eau médicinale dans une cuillerée d'eau et un peu de sucre. Le lendemain j'ai donné deux gouttes de plus, parce que la première prise n'avoit produit aucun effet : il étoit huit heures du matin. Quatre heures après cette seconde prise, l'enfant s'est trouvé plus calme. Sur les quatre heures du soir, les matières ont repris une teinte plus jaune : je m'en suis rapporté alors à la nature. L'enfant, au bout de huit jours, s'est trouvé comme s'il n'eût jamais été malade. Je

l'ai vu hier jouant devant la porte de son père. Comme il y a plus d'un mois que ces deux enfans sont guéris, et qu'ils continuent à se bien porter, je puis assurer leur guérison.

L'Eau médicinale vient encore de produire un effet qu'on ne peut attendre que d'elle.

La femme Oudail, marchande de modes de cette ville, étoit depuis long-temps tourmentée de maux d'estomac et d'une fièvre lente. Elle a pris un gros d'Eau médicinale; et deux jours après un second gros, sans autre effet que d'avoir rétabli sous les bras une transpiration dont elle étoit privée depuis long-temps. Son estomac est à merveille; la fièvre est disparue, et cette femme se trouve, suivant elle, mieux qu'elle ne s'est jamais portée. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* le comte DE CHANGI, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons.

N°. 240.

Lettres de M. Mancel, contenant diverses expériences faites avec l'Eau médicinale, adressées à M. Pollissard.

M. POLLISSARD.

Au château de Corméré près Blois, le 26 septembre 1786.

Comme c'est en quelque sorte contribuer au bien de l'humanité, que d'ajouter à la célébrité d'une découverte utile, je m'empresse de vous faire part des différentes guérisons opérées par l'usage de l'Eau médicinale.

La première guérison est frappante.

Un malheureux terrassier employé ici au service de M. le comte d'Espagnac, annonçoit tous les symptômes d'une mort prochaine : fièvre continuelle, dégoût entier de tout aliment, foiblesse extrême, marasme, vertige. Sept gros d'Eau médicinale qui lui ont été administrés en différentes fois par madame la baronne d'Espagnac, et dont les trois derniers lui ont procuré la plus abondante évacuation, l'ont sauvé comme par miracle, et il est actuellement en pleine convalescence.

La seconde guérison offre un exemple de la célérité avec laquelle ce remède agit.

La femme du nommé Cordelet, habitant d'une paroisse voisine de celle-ci, avoit la fièvre tierce depuis plusieurs mois, et son enfant qu'elle allaite étoit miné par une fièvre quotidienne qui paroissoit devoir le conduire au tombeau.

Un gros et demi donné à la mère et un demi-gros à l'enfant, ont fait disparoître tout à coup la fièvre, et ont procuré à l'un et à l'autre la plus parfaite santé.

Je suis l'objet de la troisième guérison. Accablé depuis plus de dix ans par une fièvre quarte qui a résisté à tout le quinquina que j'ai pris, préparé de diverses manières, j'ai été parfaitement guéri par trois gros et demi de l'Eau médicinale, pris en deux fois, et qui ne m'ont cependant procuré aucune évacuation.

Je regarde, monsieur, la découverte de ce précieux remède comme la plus importante qui ait été faite dans un siècle distingué par les nouvelles lumières répandues sur la marche de la nature par tant d'hommes justement célèbres, et je vous prie de faire agréer à M. HUSSON ma portion de la reconnoissance universelle qui lui est due. Agréez aussi pour vous-même celle que mérite votre coopération à ce bienfait. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* MANCEL, avocat en parlement.

N°. 241.

M. POLLISSARD.

Auxerre, ce 30 septembre 1786.

L'Eau médicinale, monsieur, a fait fortune dans ce pays-ci. M. le comte de Sparre vient d'en éprouver des effets merveilleux dans une dixième attaque de sciatique, et cet étonnant succès détermine une dame âgée d'environ quarante ans, et violemment tourmentée d'âcreté dans le sang, à en faire usage; pour cet effet, je vous prie d'en mettre une caisse à la première diligence à mon adresse.....

Signé SOUFLOT, huissier de la chambre du roi.

N°. 242.

AU MÊME.

De Beauvais, le 14 avril 1787.

J'ai fait ici, monsieur, une assez forte consommation d'Eau médicinale, et vous avez eu un homme qui a dû vous en prendre dernièrement 24 gros pour envoyer ici à de très-gros négocians. L'un des deux frères en use, d'après mon conseil, pour un rhumatisme qui le rendoit impotent. Je lui en ai fait prendre d'abord à la dose de deux gros, sans jamais qu'il en ait éprouvé d'effet sensible. Une dou-

leur au haut du sternum, sur les vertèbres du cou et dans tous les muscles de la tête, rendoit immobile cette partie, et son menton collé sur sa poitrine, lui causoit une grande difficulté et une douleur très-vive, lorsqu'il vouloit prendre des alimens qui exigeoient la mastication. Il n'avoit point de sommeil: il falloit le tirer plusieurs fois la nuit de son lit, et cette opération ne se faisoit qu'à force de bras. Depuis 15 jours qu'il prend l'Eau médicinale, d'abord à deux gros, ensuite par demi-gros, et en lavement, des sueurs considérables qui lui prenoient la nuit sont cessées, et ont été remplacées par de petites transpirations dans les parties souffrantes; il a dormi cinq heures plusieurs nuits. La douleur au haut du sternum est disparue: celle des vertèbres du cou est beaucoup moindre. La tête se meut bien plus aisément; le menton est détaché de plus de six pouces de la poitrine; et, ce qu'il y a de mieux, c'est qu'il se lève tout doucement seul de son fauteuil, et marche dans sa chambre sans personne pour le soutenir. Le nommé Dufossé, chirurgien de cette ville, qui le voyoit, l'avoit condamné, et lui avoit conseillé de ne faire aucun remède. J'ai entendu parler de son état, et le désir de soulager l'humanité souffrante m'a porté à proposer l'Eau médicinale..... *Signé* le comte de CHANGI, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons.

N°. 243.

AU MÊME.

Rennes en Bretagne, le 2 mai 1787.

Il y a un mois que je fis prendre chez vous 30 petites fioles d'Eau médicinale, que l'on m'avoit dit être admirable pour se maintenir en parfaite santé. J'en ai fait l'épreuve avec le meilleur succès. J'ai eu la fièvre depuis le mois de septembre dernier, fièvre putride jusqu'au mois de mars, avec des ardeurs d'urine, rendant des glaires qui me causoient des maux cruels dans le bas-ventre. Deux petites bouteilles de votre Eau m'ont rétabli en parfaite santé; de plus, j'en ai cédé à plusieurs personnes qui s'en sont bien trouvées, qui m'en redemandent. Je n'en ai plus, et ne veux jamais en manquer; elle est trop nécessaire au corps humain pour n'en pas toujours avoir chez soi. J'en ai cédé une petite bouteille à une demoiselle qui étoit toujours languissante:

cela lui a fait rendre trois vers qui avoient chacun un pied de long ; elle se porte bien maintenant.

Une autre à une dame qui étoit enflée comme une tonne : le lendemain matin je fus la voir ; je la trouvai levée. Il y avoit huit jours qu'elle étoit au lit, et on la regardoit comme morte. Elle me dit que je lui avois sauvé la vie. Je lui en ai fait prendre une autre bouteille ; elle se porte très-bien présentement, et est tout-à-fait désenflée. L'Eau médicinale lui a fait rendre des horreurs ; elle m'a bien prié de vous demander de cette Eau admirable. Je vous prie donc, monsieur, de m'en envoyer vingt petites bouteilles. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* GRENON, garde du magasin général des effets du roi à Rennes.

No. 244.

Lettre de M. Grenon, contenant diverses Expériences faites avec l'Eau médicinale, adressées à M. Pollissard.

M. POLLISSARD.

Rennes, le 14 novembre 1787.

Je vous ai promis le récit des bons effets de l'Eau médicinale de M. Husson. Les voici :

J'ai eu l'hiver dernier une fièvre près de cinq mois. Mon médecin m'a donné cinq fois l'émétique, et fait prendre 36 médecines, sans que la fièvre ait cédé. J'appréhendois l'usage de l'Eau médicinale par l'opposition que des gens prévenus m'avoient inspirée, et encore davantage pour ne pas donner d'inquiétude à ma femme, ennemie déclarée de tous remèdes inconnus. Enfin, j'en pris une demi-fiole ou un gros le soir, sans rien dire à personne. Le lendemain la fièvre n'a pas eu lieu : il est bon de vous observer qu'elle étoit continue. Vingt-quatre heures après cet effet, je repris l'autre moitié, et j'obtins l'entière suppression de cette terrible fièvre, sans avoir éprouvé d'effets sensibles. J'étois cependant grabataire, accablé de douleurs universelles, surtout dans les cuisses et les jambes. Je puis vous assurer que ce remède surprenant m'a remis dans l'état de santé le plus satisfaisant, et que je me trouve aussi bien portant que si je n'avois que vingt ans. Voilà, monsieur, l'heureux effet qu'a produit l'Eau médicinale pour laquelle j'ai bien de la vénération ; elle est pour moi miraculeuse.

Un avocat de cette ville et son épouse avoient une fièvre

quarte depuis un an ; elle étoit tellement acharnée sur eux, que tous les traitemens méthodiques n'y avoient rien pu faire. Je leur ai cédé de l'Eau médicinale ; par son usage la fièvre a disparu.

Enfin, d'après cet événement, plus de vingt personnes qui étoient prévenues de pareilles fièvres, y ont eu recours, et ce remède les a totalement guéries.

Un père Jacobin de cette ville, qui avoit un abcès dans la tête, l'a évacué au moyen d'une seule prise d'Eau médicinale. Il a guéri parfaitement, et il jouit de la meilleure santé.

Un cavalier de la maréchaussée, attaqué d'une hydropisie de poitrine, maladie mortelle, a été traité avec l'Eau médicinale. Ce remède lui a fait rendre une très-grande quantité d'eau par les vomissemens, et il a rendu en même temps un sac ou une poche qui renfermoit cette eau, et depuis il se porte à merveille.

Un négociant de cette ville, sujet à de violens maux de reins et à des douleurs aiguës, perclus, pour ainsi dire, et obligé de garder le lit huit et dix jours de suite, est aujourd'hui parfaitement guéri par l'usage de l'Eau médicinale que je lui ai cédée.

Le jardinier de M. l'évêque, malade au lit depuis huit jours, excédé de cruelles douleurs de goutte, a pris dans cet état fâcheux une seule prise d'Eau médicinale qui l'a mis en état dès le lendemain de se transporter dans son jardin, pour y inspecter des ouvriers. La goutte ne l'a pas repris depuis, et voilà le septième mois écoulé depuis cette heureuse expérience.

Enfin, monsieur, si j'entreprenois de vous faire le récit des maladies que cette Eau a guéries, j'aurois au moins quatre pages d'écriture à remplir.

Je suis très-content d'avoir connu ce remède et toute sa vertu : je vous assure que c'est le seul dont je me servirai dans le cas de maladie qui pourroit me surprendre, et je suis assuré par son moyen de me tirer d'embarras, et de prolonger ma carrière. Je suis bien sincèrement, etc. *Signé* Grenon, garde-magasin principal des effets du roi, à Rennes.

N°. 245.

Au même.

A Ligny en Barrois, le 31 décembre 1787.

J'ai l'honneur de prier M. Pollissard, négociant à Paris, de remettre au porteur de la présente neuf bouteilles d'Eau médicinale pour achever avec une ou deux doses la guérison de mon épouse, attaquée depuis près de deux ans d'une hydropisie ascite, à la suite de laquelle elle a déjà essuyé trois ponctions, et qui, sans le secours de cette Eau, en auroit déjà essuyé une quatrième. Quatre prises de cette Eau, de deux jours en deux jours, ont déjà beaucoup diminué l'enflure qui augmentoit de jour en jour depuis la dernière ponction faite le 15 du présent, et débarrassé la poitrine; en sorte qu'il y a tout lieu d'espérer qu'après quelques prises réitérées comme ci-dessus, l'hydropisie se dissipera, ainsi qu'un rhumatisme goutteux universel dont elle est attaquée depuis 25 ans, des attaques duquel il donnera le détail, ainsi que des admirables effets que lui auront procuré cette Eau divine. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* Remion, ancien lieutenant d'infanterie au service de France, conseiller et receveur de l'hôtel-de-ville de Ligny en Barrois.

N°. 246.

Au même.

Paris, le 12 mars 1788.

Il y a dix-huit mois, monsieur, que j'ai adressé à M. Husson à Sedan une lettre ostensible sur les effets miraculeux que j'ai éprouvés de l'Eau médicinale, et depuis ce temps-là je l'ai continuée avec succès, et l'ai indiquée à beaucoup de monde de ma connoissance. Je regarde ce remède comme le seul propre à dissiper les douleurs de la goutte, et à en éloigner les accès. Je désire, monsieur, que tous les goutteux soient aussi persuadés que moi de la bonté de l'Eau médicinale. Je vous en rends avec plaisir le témoignage le plus favorable. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* le comte Alexandre de Sparre.

No. 247.

M. Husson.

De Paris, le 1er. avril 1788.

Vous ne devez pas, Monsieur, apprendre par d'autres que par moi une nouvelle preuve de l'excellence de votre Eau, dont je viens d'être témoin. La fille de chambre de ma femme, âgée de 40 ans, languissoit depuis quelques mois; privée presque totalement du sommeil, mangeant avec dégoût, et rejetant par fois les alimens sitôt qu'elle les avoit pris; le teint jaune, une tristesse sombre : c'en étoit bien assez pour avoir de l'inquiétude sur son état. Je lui ai déclaré que je voulois qu'elle se décidât à prendre quelques remèdes pour faire cesser cet état, lui laissant le choix d'appeler le médecin, ou de recourir à l'Eau médicinale. Elle a préféré l'Eau médicinale aux traitemens ordinaires. Les deux premiers gros ne lui ont occasionné que des nausées et un malaise, et le surlendemain une lassitude qui l'inquiétoit. Le troisième jour elle a pris une seconde dose qui a procuré quelques vomissemens, et pendant la nuit des évacuations abondantes, dans l'une desquelles elle a aperçu un ver de sept à huit pouces. L'appétit et le sommeil ont reparu : une troisième dose lui a rendu une belle santé dont elle continue à joüir. Je suis, etc. *Signé* Pollissard.

No. 248.

M. Pollissard.

Paris, le 3 avril 1788.

Je déclare qu'étant à Lorient à la fin de l'année 1786, et dans les premiers mois de l'année 1787, c'est-à-dire, dans le temps où les fièvres les plus malignes ont fait dans cette ville les plus grands ravages, je me trouvai attaqué de ces fièvres le 15 d'avril. La fièvre ne me quitta point jusqu'au jour de mon départ pour Paris, où j'arrivai au commencement de Mai; elle redoubla de force immédiatement après; je perdis entièrement l'appétit et le sommeil, et je me trouvai hors d'état de m'occuper d'aucune affaire. Cet état de maladie et de fièvre continue me tint pendant environ cinq mois, et ne me laissa aucun repos ni relâche. Je pris les remèdes qui me furent administrés par les mé-

decins les plus habiles de la capitale. Le quinquina et l'émétique furent les principaux remèdes dont je fis usage, mais sans en recevoir aucun soulagement. Je crus que l'air et la campagne pourroient améliorer mon état; je me fis transporter près de Blois, sur les bords de la Loire; j'y restai pendant un mois, et passai à la campagne plusieurs semaines; mais tout fut inutile : le mal n'alla qu'en augmentant : je dépérissois à vue d'œil. La privation continuelle du sommeil et de l'appétit m'enlevèrent insensiblement toutes mes forces, et je me vis menacé d'une entière et prochaine destruction.

J'étois dans cet état cruel, lorsqu'un de mes amis me conseilla l'usage de l'Eau médicinale que je connoissois déjà pour l'avoir employée utilement, il y a quelques années, dans une occasion particulière. Je me déterminai à faire usage de ce remède, et je commençai d'en prendre une fiole de deux gros; j'en éprouvai dès la première nuit un soulagement notable, puisque j'eus six heures de sommeil non interrompu, et d'autant plus satisfaisant, que depuis cinq mois j'en avois été entièrement privé. Je me trouvai bien le lendemain; je continuai pendant trois mois l'usage de l'Eau médicinale. J'en consommai douze fioles dans cet espace de temps, c'est-à-dire, huit prises de deux gros chacune de suite, à quatre jours de distance l'un de l'autre, et les quatre dernières fioles à des distances plus éloignées.

Ces douze fioles d'Eau médicinale ont suffi pour me rendre la santé; dès la première la fièvre me quitta, et ne reparut plus; j'eus toujours un sommeil réglé : l'appétit revint insensiblement. Je repris peu à peu mes forces, et depuis environ trois mois que j'ai cessé l'usage de l'Eau médicinale, j'ai la satisfaction de voir ma santé parfaitement rétablie.

Je dois ajouter encore comme une chose des plus essentielles que, depuis bien des années, j'étois attaqué d'un mal au côté gauche que je sentois habituellement, et qui m'avoit mis dans le cas de ne pouvoir dormir que sur le côté opposé. Ce mal m'avoit toujours tourmenté et extrêmement fatigué : c'étoit une obstruction complète; les médecins que j'avois consultés n'avoient pu m'indiquer d'autre remède que d'aller prendre sur les lieux des eaux minérales; mais diverses circonstances m'ayant retenu, je n'avois point suivi leur ordonnance, et je dois m'en féliciter, puisque l'usage de l'Eau médicinale y a entièrement suppléé. Elle

m'a tout-à-fait délivré du mal de côté et de l'obstruction, ne sentant plus aucun mal, et pouvant maintenant dormir aussi librement d'un côté que de l'autre.

Je certifie tous les faits ci-dessus comme un hommage que je dois à la vérité. *Signé* GOURLADE, administrateur de la compagnie des Indes.

N°. 249.

M. POLLISSARD.

Paris, le 8 avril 1788.

Je soussigné Turet de la Boulay, directeur des postes à Lieurai en Normandie, élection de Lisieux, certifie que M. Hain, curé dudit Lieurai, ma résidence, sujet à de violentes attaques de goutte qui le retenoient au lit pendant trois à quatre mois, depuis plus de dix ans, a cessé d'être dans ce malheureux état depuis trois ans qu'il fait usage de l'Eau de M. HUSSON de Sedan, dite Eau médicinale, et que singulièrement, dès la première prise de cette Eau, les douleurs d'une attaque des plus violentes cessèrent en moins de trois heures, et que l'effet que produisit cette prise d'Eau médicinale fut de lui procurer le sommeil doux et tranquille, d'après lequel il s'est trouvé absolument libre des membres. Il a subi dans les vingt-quatre heures beaucoup d'évacuations, sans tranchées ni douleurs; que depuis il a pareillement usé de ce remède avec le même succès, et n'est plus sujet à des crises qui l'interrompent dans les fonctions de son état. Ce que je certifie, tant au nom de M. le curé qu'au mien, pour rendre hommage à la vérité. *Signé* TURET DE LA BOULAY.

Paris, le 6 mai 1788.

Je soussigné Adam-Remi Regnault, chevalier, seigneur de Maisoncelle, le Châtelet et autres lieux, ancien officier d'infanterie, demeurant à Lemuid, près Assigny en Champagne, certifie qu'étant à Paris à la fin du mois de mars 1770, je fus attaqué d'un violent accès de goutte aux deux pieds successivement, avec des douleurs les plus aiguës. Les deux pieds et les deux jambes me devinrent enflés jusqu'aux genoux. Je souffrois tellement, que je ne pouvois prendre aucun repos; ce ne fut que le douzième jour que l'enflure commença à diminuer. Les douleurs se calmèrent peu à peu; je ne pus mettre de chaussures que le quinzième jour, et

marcher. Je n'eus que quelques ressentimens de goutte au printemps 1771 : et la petite-vérole dont je fus attaqué dans mon château de Montgon , mon ancien domicile , au mois de septembre de la même année , m'ayant mis aux portes de la mort , j'espérois que cette cruelle maladie m'auroit garanti de celle de la goutte ; mais quelques années après , j'en essuyai plusieurs attaques assez longues , surtout dans les printemps et les automnes ; mais la plus violente attaque que j'aie éprouvé fut dans l'été 1783. Depuis le 15 juin jusqu'à la fin d'août, je fus surtout pendant six semaines consécutives dans l'état le plus déplorable, ne pouvant faire usage de mes pieds ni de mes jambes qui étoient fort enflés, et souffrois des douleurs inouies , sans pouvoir prendre aucun repos, ni aller qu'où on me portoit; ne sachant quel remède apporter à des maux si cruels, je fis usage de cataplasmes et compresses d'Eau végéto-minérale qui calmèrent un peu les douleurs , mais qui n'opéroient pas ma guérison. Ce fut dans l'hiver 1784, que j'entendis parler des bons effets que l'Eau médicinale de M. Husson de Sedan opéroit sur différentes maladies, et principalement sur celle de la goutte; j'en demandai à M. Husson qui m'en envoya plusieurs prises , en m'adressant nombre de certificats imprimés de plusieurs personnes de considération qui s'étoient trouvées ou soulagées ou guéries de la goutte et autres maladies par l'usage de l'Eau médicinale. La première prise, quoiqu'ayant observé le régime prescrit, ne me fit aucun effet; mais en ayant pris une seconde le quatrième jour , elle me procura d'abondantes évacuations par haut et par bas, et ne ressentis depuis que de légers ressentimens de goutte dans le mois de mars 1786, desquels je fus quitte pour une seule prise d'Eau médicinale. Depuis lequel temps j'en pris deux prises par an pour prévenir les attaques. Arrivé à Paris le dimanche 20 avril 1778 , fort fatigué du voyage , le lendemain lundi , je me ressentis de la goutte au pied gauche, dont l'enflure, accompagnée de douleurs assez vives, me priva du sommeil toute la nuit, et ne me permit plus le lendemain mardi matin de mettre de chaussures : j'envoyai sur-le-champ chercher trois prises d'Eau médicinale chez M. Pollissard; j'en pris une seule prise le même jour à dix heures du matin ; dès deux heures après midi je sentis du soulagement, et quoiqu'elle ne me procurât que deux évacuations assez abondantes par haut et une seule par bas sur le soir, les douleurs me quittèrent le même jour et la nuit

suivante, au point que dès le jeudi après midi je fus en état de me chausser, et sortir pour aller rendre visite depuis quatre heures jusqu'à sept heures du soir; le lendemain vendredi et samedi 26 avril, je fis plusieurs courses et visites que je peux évaluer à plus de quatre lieues chaque jour. Depuis cette époque, le peu d'engorgement qui m'étoit resté dans le bas de la jambe s'est totalement dissipé, sans avoir fait usage d'une seconde prise, et n'ai eu depuis aucun ressentiment de goutte, quoique chaque jour j'aie fait plusieurs courses fort longues à pied. M'empressant de rendre témoignage à la vérité, et convaincre le public de l'efficacité d'un remède aussi précieux, dont M. Husson a fait la découverte pour le soulagement de l'humanité souffrante, j'atteste tout le contenu au présent sincère et véritable.

Donné à Paris, à l'hôtel du Saint-Esprit, près Saint-Jean-en-Grève, le 6 mai 1788. *Signé* REGNAULT DE MAISONCELLE.

N°. 250.

Lettre de M. de Gourlade, administrateur de la compagnie des Indes, adressée à M. Pollissard, négociant à Paris.

Paris, le 28 mai 1788.

Monsieur et ami, ayant éprouvé les plus salutaires effets de l'usage de l'Eau médicinale qui m'a procuré une guérison complète, suivant le témoignage et certificat que j'en ai donné, je m'empresse de vous faire part des plus heureux effets que vient de produire ce remède admirable dans la personne de madame Lami, épouse de M. Lami, médecin du roi dans l'Inde.

Elle étoit attaquée depuis plus d'un an hydropisie qui avoit résisté à tous les remèdes et à tous les secours de la médecine; elle étoit devenue enflée au point qu'on l'avoit entièrement abandonnée, et qu'elle étoit regardée comme menacée de la mort la plus prochaine.

M. Lami son mari, étant médecin lui-même, avoit exercé la médecine et chirurgie pendant plus de trente années, et étoit passé dans l'Inde en qualité de médecin et chirurgien pour le roi, à Chandernagor, où il a rempli son état sous mes yeux, et pendant tout le temps que j'y ai resté moi-même.

Tous ses soins envers son épouse ont été inutiles, et elle

se trouvoit dans l'état tout à fait désespérant dont je viens de vous parler, lorsqu'on a pris le parti de lui faire prendre de l'Eau médicinale : les premières prises ont suffi pour la soulager et la dégager considérablement ; l'usage qu'elle a continué d'en faire a insensiblement produit le dégorgement et l'évacuation de toutes les eaux, et enfin lui a procuré une solide et entière guérison, de manière que, depuis quatre mois, elle se trouve délivrée de la plus cruelle des maladies, et jouit maintenant de la santé la plus parfaite.

M. Lami ne tardera pas à donner lui-même son certificat d'une guérison aussi étonnante, aussi inattendue, et vraiment miraculeuse ; mais en attendant, j'ai cru devoir vous certifier par moi-même la connoissance que j'en ai. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* DE GOURLADE.



CINQUIÈME SUITE
D'EXPÉRIENCES
FAITES AVEC
L'EAU MÉDICINALE,

Laquelle contient des Certificats des Gens de l'Art.

CINQUIÈME PRÉFACE.

De tous les obstacles qui nuisent et éloignent le progrès des découvertes utiles, comme de leur publicité, la jalousie, l'intérêt et la mauvaise foi sont les plus difficiles à surmonter. Les auteurs et les inventeurs n'ont à opposer à leurs efforts que l'expérience, le temps et la patience : c'est ce qu'a constamment pratiqué l'auteur de l'Eau médicinale.

Depuis trente-cinq ans qu'il a produit sa découverte, il ne l'a proposée que comme une ressource pour le plus grand bien et soulagement de l'humanité souffrante ; son intention ne fut jamais de la donner comme exclusive des autres remèdes, encore moins a-t-il voulu blâmer ou critiquer les méthodes curatives et les traitemens sagement institués. Il a désiré que l'Eau médicinale, munie de tant de suffrages imposans d'après l'expérience, fût au moins avouée comme un bon remède, et admise à concourir surtout dans les cas difficiles, et lorsque l'insuffisance de vertu et d'efficacité des remèdes usités est évidemment démontrée; et il étoit fondé dans cette espérance d'après l'application qui en a été souvent faite sur différentes maladies par des médecins et autres personnes de l'art, même dans des cas extrêmes et des positions désespérées, et dont le succès a été tel qu'ils se sont

hautement prononcés en faveur de cette ressource pour l'admettre. L'intention sans doute des ennemis de ce remède est de le faire rejeter, employant la calomnie pour lui enlever toute confiance. Pour rassurer les personnes dégagées de préventions, il leur suffira d'avoir sous les yeux les réflexions qui suivent, sur l'origine de l'Eau médicinale.

De tous temps des médecins habiles observateurs, convaincus de l'insuffisance de la plupart des traitemens méthodiques, ont désiré un remède simple pour le plus prompt soulagement et la guérison des diverses maladies, qui pût suppléer l'administration des remèdes généraux, dont l'énergie puisse seule triompher de l'opiniâtreté des humeurs, et surmonter leur adhérence et malignité, sources et principes des diverses maladies qui assiègent l'humanité, et auxquelles il a été donné autant de dénominations particulières qu'elles affectent les différentes parties du corps. Ces hommes, aussi éclairés que généreux, ont désiré cette ressource de préférence dans le règne végétal, comme le plus analogue aux lois du physique humain. Ils n'ont pas désespéré qu'avec le temps on ne parvînt à ce but si salutaire et si désirable.

Entre tous les moyens curatifs employés pour combattre les humeurs et les maladies, les saignées, les bains, les purgatifs ont toujours été le plus en usage. Les traitemens méthodiques les plus sagement réfléchis et les mieux combinés sont souvent incertains, et la durée de leur administration est souvent prolongée par le défaut de succès, qu'injustement on attribue à l'homme

de l'art, mais dont la cause est le peu d'effet des divers médicamens que les amalgames et les combinaisons contrarient et affoiblissent. Pour suppléer à ces inconvéniens, on a eu recours à des opérations secondaires, telles que les cautères, les sétons, les vésicatoires et autres, qui, réussissant peu, deviennent pour la plupart des malades un assujétissement pénible, dont souvent la plupart ne voient ni le terme ni la fin. Cette perplexité a donné lieu à l'émulation; des hommes dont les noms sont célèbres par les succès de leurs recherches dans le règne végétal, ont procuré de grandes ressources en médecine. La considération dont jouissent quelques-uns les a rendu victimes de la jalousie de leurs contemporains; la cupidité de quelques autres leur a fait abuser de la confiance; mais ni les uns ni les autres n'ont connu les propriétés de la plante dont l'extrait simple constitue l'Eau médicinale. Son auteur est entré comme eux dans la carrière des recherches; il s'est dévoué aux mêmes travaux, avec cette différence que seul il a atteint le but tant désiré, et que le remède qu'il a annoncé est autant que possible, dans toute sa perfection, doué d'une énergie, d'une efficacité sur les humeurs qui le rend applicable à tous les désordres du physique animal et à un grand nombre de maladies qui affligent l'humanité; mais surtout dans les cas où les remèdes connus et généralement usités sont insuffisans. Pour se convaincre de cette importante vérité, il suffit de consulter les nombreux témoignages donnés depuis plus de trente-cinq ans; ils sont appuyés de preuves incontestables, par des gens de l'art en partie, et par des per-

sonnes distinguées dans les différentes classes de la société.

M. Husson, auteur de ce remède, avant que d'annoncer cette importante découverte, s'est assuré de ses propriétés, de ses effets. Alors, et d'après l'expérience, il a dit, il a écrit et affirmé que l'Eau médicinale est l'extrait simple d'une plante dont les propriétés ont été ignorées des anciens comme des modernes. Cette surprenante assertion a tout aussitôt excité la jalousie et l'animosité : un cri général s'est fait entendre ; on a été jusqu'à solliciter auprès du gouvernement la proscription du remède. Mais les expériences faites aux Invalides, sous les yeux des personnes de l'art, d'après les ordres de M. le maréchal de Mouis, alors ministre de la guerre, en présence de M. le baron d'Espagnac, gouverneur, et les essais qui se faisoient concurremment dans le public, avec l'Eau médicinale, confirmoient son efficacité : depuis cette époque un très-grand nombre de preuves ont encore ajouté en sa faveur, et l'auteur a été pleinement justifié de l'imputation de charlatanisme.

C'est dans ces circonstances que parut dans le public l'analyse célèbre de MM. Cadet et Parmentier. Ce jugement solennel a confirmé l'assertion de l'auteur : comment se refuser à de telles preuves? Au surplus, que peuvent les efforts de l'intérêt et de l'entêtement contre l'expérience. Quant à ceux de ces incrédules qui ne veulent admettre de remèdes qu'autant qu'ils garantissent de la mort, on ne prétend ni les convertir, ni les persuader ; la seule réponse à leur faire est l'axiome connu :

Damus medicamentum, non damus immortalitatem.

On ne peut donc raisonnablement révoquer en doute tout ce qui a été attesté et publié sur les effets de l'Eau médicinale.

Ce remède, simple dans sa formation, ne perd rien de son action par l'ancienneté : toujours le même, il est d'un usage facile, et, en petite quantité, il n'exige ni n'assujettit à de longues préparations. L'Eau médicinale dispense des moyens rigoureux ; l'intempérie des saisons n'est pas un obstacle : en tous temps, en toutes circonstances, elle s'administre sans dangers ni inconvéniens. Elle est surtout d'une grande ressource dans les cas critiques et difficiles ; son efficacité opère très-souvent, dans ces circonstances, des guérisons inespérées.

Ce remède n'est pas uniquement purgatif ; il a de plus la propriété, sans purger, de rétablir l'équilibre, si essentiel au maintien de la santé, entre les fluides et les solides, et de remédier même à des vices et maladies de constitution : nombre d'expériences prouvent sa puissance contre les poisons de tous genres.

L'auteur a toujours regardé sa découverte comme un bienfait signalé de la Providence ; et reconnoissant de cette faveur, il n'a rien tant désiré que de la faire connoître ; il l'a offerte à ses semblables comme un puissant curatif, une ressource de plus en médecine, pour les personnes de l'art que leurs connoissances et leurs lumières mettent à même d'employer utilement, surtout dans le cas de maladies rebelles

aux remèdes usités, et particulièrement pour la classe des malades qui n'ont ni le temps ni les facultés de suivre de longs traitemens, que l'administration de ce remède rendra promptement à eux-mêmes, à leurs occupations et à la société.

CINQUIÈME SUITE
DES PIECES JUSTIFICATIVES
DES EXPÉRIENCES FAITES
AVEC L'EAU MÉDICINALE.

N°. 251.

M. HUSSON.

Maubeuge, le 18 décembre 1776.

J'ai reçu, monsieur, la bouteille d'Eau médicinale que vous avez eu la bonté de m'envoyer; je vous en fais mes remercîmens. Je vous serois bien obligé de me dire combien je vous suis redevable. M. de Blacquetot, qui est avec M. le chevalier de Robien, compte lui remettre ladite somme pour vous la faire passer. N'y aurait-il pas d'indiscrétion, monsieur, de vous prier d'en envoyer encore à Maubeuge? Il y a trois personnes à qui j'en ai donné, qui s'en sont si bien trouvées, qu'elles en désireroient chacune une petite fiole environ de 6 liv. pièce. Vous m'obligeriez beaucoup, je vous assure. L'adresse seroit à madame Cape, en sa maison, à Maubeuge. Je compte assez dessus votre désir d'obliger, pour ne pas douter que vous voudrez bien faire l'envoi. Je vous ferai remettre cet argent par madame de Gironne ou madame de Crancé. Vous voudrez bien aussi, monsieur, mettre un petit mot dans la boîte dans laquelle vous mettrez les petites bouteilles.

Je suis, etc. *Signé* THIERRY DE BLACQUETOT.

J'ai la plus grande obligation à votre Eau : elle m'a rendu la santé. Cependant je ressens encore quelquefois des douleurs dans le ventre, du côté où j'avois des obstructions; je prends de temps en temps des Eaux pour les détruire.

N°. 252.

M. Husson.

De Metz, le 10 juin 1777.

Monsieur, sur le rapport que j'ai fait à M. le comte d'Ymecourt, colonel du régiment Royal-Cavalerie, de l'efficacité de votre Eau médicinale, et de l'administration faite, à différentes maladies, l'été dernier, par M. Brugière, mon confrère, de Béarn, en ma présence, a obligé M. le comte d'Ymecourt, ami de l'humanité, de vous écrire pour vous prier de lui envoyer, en payant, une bouteille ; ce que vous avez fait sans rétribution. Elle m'a été remise pour en faire l'administration, suivant vos formules, sur quelques personnes attaquées de différentes maladies d'humeurs, où aucun remède n'a pu vaincre ces maladies.

En conséquence, je l'ai fait prendre à trois personnes attaquées de différentes maladies. Premièrement, à une fille de quatorze ans, qui depuis l'âge de trois ans, et à la suite de la petite-vérole, s'est jeté une humeur dartreuse sur toute la surface de la joue droite et sur la lèvre supérieure. Depuis ce temps-là, elle a fait usage continuellement de différens remèdes ordonnés par plusieurs médecins, ainsi que par des charlatans. Depuis le commencement du traitement, jusqu'à cette époque, il y a onze ans qu'elle prend des remèdes; elle étoit à présent au sublimé corrosif, qu'un frère de la Charité de Metz lui faisoit prendre depuis six mois. Je lui ai fait abandonner ce remède dangereux, qui ne lui faisoit aucun effet, pour lui faire prendre de votre Eau médicinale. Quatre prises ont totalement changé en bien la maladie. Les règles, qui étoient en petite quantité, et le sang très-noir, sont, à ce que sa mère vient de me dire, plus abondantes et le sang plus vermeil. Malgré les lotions vitrioliques et dessicatives que l'on mettoit sur la joue, cela suintoit toujours, et depuis qu'elle a fait usage du vôtre, il n'y a eu aucune humidité, et la joue reprend, en différens endroits, la couleur naturelle : ce qui me fait espérer une guérison parfaite.

J'ai un cavalier du régiment qui fait usage de votre Eau pour une humeur chancreuse à la lèvre inférieure, pour qui, depuis trois ans, on a employé tous les remèdes possibles, tant dans les hôpitaux qu'au régiment, sans qu'il en fût soulagé, quatre prises lui ont calmé la douleur et les

fortes démangeaisons qu'il avoit dans cette partie. Ainsi, monsieur, dans son temps, je vous instruirai en rendant justice à la vérité; mais comme je crains n'en avoir point assez pour la continuation du traitement, je voudrois vous prier de m'en envoyer quelques bouteilles, soit en payant, ou autrement. Malgré cela, je n'en tirerai aucun bénéfice, mais seulement pour faire essais sur différentes maladies dont cette ville est affligée, par des maladies dégénérées. Je désirerois, monsieur, pouvoir accréditer votre remède et lui rendre la justice qui lui est due. Je vous rendrai un compte très-exact de l'efficacité de votre remède en différentes maladies auxquelles je l'administrerai

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* BOUCHEREAU, chirurgien-major du régiment Royal-Cavalerie.

N°. 253.

Lettre de M. Delaville, docteur en médecine à Cherbourg à M. Husson.

Cherbourg, le 11 mai 1778.

Monsieur, c'est pour rendre justice à l'efficacité de votre remède, que j'ai l'honneur de vous écrire et vous informer que je l'ai administré, l'hiver de 77, à monsieur de Caux, brigadier des armées du roi et directeur des fortifications. Attaqué depuis long-temps d'une goutte vague et des plus violentes, qui se portoit tantôt sur les articulations, tantôt sur le bas-ventre, réduit à un état affreux et dangereux, il s'est déterminé à prendre votre remède, avec les précautions que vous indiquez. Peu de semaines après, il a été en état de se rendre, en voiture, à Versailles, delà à Brest, où il a fait travailler tout l'été dernier. Observant toujours le régime et continuant ce médicament, il est revenu en bon état, bon teint, bonne carnation, et est reparti pour la cour, et de là pour Brest, où il a continué à jouir d'une meilleure santé, qui se fortifie de jour en jour.

M. Dozouville de Bezenval, écuyer, demeurant en cette ville, goutteux depuis bien des années, en a commencé l'usage. La première fois il lui étoit impossible de remuer les mains, ni les doigts; le lendemain j'ai été le voir, et j'ai été très-surpris de lui voir jouer sa partie, remuer les doigts, et me dire qu'il pouvoit aisément *toucher le cla-*

vecin, ce sont ses termes. Je manquerois à ce que je dois à la vérité, si je ne rendois ce témoignage authentique des bons effets que ce médicament a opérés sous mes yeux et administration. En conséquence, si vous voulez m'en faire passer quelques fioles d'une once chaque, je les distribuerai de votre part, et vous ferai passer votre argent à mesure que je les aurai débitées. Vous aurez la bonté, si vous acceptez ce parti, de marquer le prix de l'once.

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* Delaville, docteur-médecin de l'hôpital militaire et maritime de Cherbourg.

N°. 254.

M. Husson.

Paris, le 23 décembre 1778.

J'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous annoncer par ma dernière, que j'aurois celui de vous faire le détail de la situation très-avantageuse dont je jouis maintenant, d'après l'usage de votre précieux spécifique.

A compte de douze lustres accomplis, j'ai passé les trois premiers dans les tortures de noué les plus affreuses. Je ne dois mon existence qu'à plusieurs peaux de moutons sortant chaudes de dessus l'animal, et dans lesquelles j'étois enveloppé chaque jour. Ce traitement a duré deux années.

Depuis quarante-huit ans, j'ai conservé une fort grande maigreur et des douleurs dans toutes les articulations et dans les nerfs, qui interrompoient mon sommeil. Pendant dix années j'ai eu des maux de tête qui n'ont été appaisés qu'avec la poudre de M. de Saint-Ange, qui se distribue en cette ville. Les yeux, depuis cinq ans, très-affectés de cuissons et brouillards, fruits de trente-six années de travail de bureau; des étourdissemens à chaque renouvellement de saison; des crispations dans tous les membres, notamment dans les cuisses; des nodus à différens doigts; enfin, un effort que je fis il y a quatre ans, dans l'aine droite, caractérisé hernie inguinale : cet accident est infiniment diminué depuis deux mois que je fais usage de votre Eau médicinale.

J'ai retrouvé dans ce spécifique le baume qui me manquoit : je dors actuellement jusqu'à six et sept heures du matin, ce qui ne m'est jamais arrivé; c'est tout au plus

si j'en gagnois trois chaque nuit. Je ne ressens plus de douleurs, ni crispations.

Mon unique repas étoit le dîner; actuellement j'en fais trois. Les fonctions ordinaires, qui ne se faisoient que tous les huit jours, se font à un ou deux jours près; mes étourdissemens sont entièrement cessés; mes yeux sont plus tranquilles; enfin les esprits animaux sont revivifiés, malgré des vicissitudes de différentes espèces que j'ai supportées depuis plusieurs années, qui m'avoient cruellement affecté l'ame et inondé le cœur: c'est communément le produit de l'injustice d'une espèce d'hommes peu délicats en ce qui concerne la fortune et le droit des gens. Mais ni vous, ni moi, cher protecteur de l'humanité, ne trouverons d'antidote pour évacuer cette espèce incurable.

La sécurité dont je jouis actuellement, et dont vous êtes le restaurateur, écarte de mon imagination tous les objets noirs qui l'enveloppoient; elle a mis un baume tranquille dans toutes les parties internes qui en étoient violemment affectés, en sorte que je me trouve dans un si parfait équilibre, que j'en rends chaque jour mille actions de graces à l'Etre suprême, et à la préférence qu'il vous a donnée en vous confiant cette précieuse découverte; c'est une preuve ineffable de la satisfaction que tous les preneurs de cette Eau divine vous devront, et moi en particulier.

Nous jouissons ici d'une double satisfaction : c'est de trouver, en M. et madame Pollissard, deux seconds vous-mêmes; ils vous sont intimement attachés. Que Dieu couronne vos œuvres et éternise vos jours, et surtout les nouveaux dans lesquels nous allons entrer! C'est tout ce qui me reste à désirer. Ces sentimens sont en moi, ils vous étoient réservés. Je vous prie d'être persuadé de l'attachement très-sincère et inviolable avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* JEUNEUX, chef de division des ponts et chaussées.

No. 255.

M. HUSSON.

Troyes, le 6 février 1783.

Monsieur, j'ai reçu, avec toute la sensibilité possible, celle du 29 janvier dernier, dont vous avez bien voulu m'honorer, et je reçois dans le moment l'envoi salutaire de votre bienfaisance et munificence, en deux demi-bouteilles, dont une va être envoyée à M. Collet.

J'en fais mon respectable sauveur, d'autant plus pénétré de reconnoissance que je ne mérite rien, puisque je vous dois la suite de mon existence sur la terre ; puisque je vous dois tout et à M. Pollissard. Soyez donc bien persuadé que je me suis toujours proposé, et que je ne perdrai jamais de vue toutes les occasions que je pourrai avoir de vous témoigner, et à l'univers les obligations que je vous ai, et l'excellence du remède que la providence vous a procuré pour le soulagement de l'humanité. Je vais me servir *gratis* de votre cadeau, sous les auspices de M. Collet, et j'espère faire quelques cures marquées et *gratis*: on ne pourra rien dire.

Comme M. Pollissard vous fera part de tout ce que j'ai obtenu de notre docteur, je n'entrerai dans aucun détail.

Soyez à jamais béni, honoré et écouté comme vous le méritez, et bien assuré du désir sincère où je serai toujours de vous prouver toute ma sensibilité, ma vive reconnoissance et le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* ALLÉON, chanoine de la congrégation de France.

No. 256.

M. POLLISSARD.

Ce 25 août 1783.

Monsieur, je profite de l'occasion pour vous apprendre que l'eau médicinale se combine et s'assimile parfaitement avec les autres purgatifs. Je vous en ai déjà parlé, mais j'en ai maintenant plus de certitude. On en peut mettre un gros, un gros et demi, et même deux gros dans une médecine, suivant les circonstances et les tempéramens ; mais vous comprenez bien qu'il faut diminuer les autres drogues à proportion. Je suppose un homme, à qui il faut une médecine de deux gros de follicules, deux gros de sel de glauber, un gros de rhubarbe et deux onces de manne; alors on retranche un gros de follicules, un gros de sel, et on ajoute en place un gros et demi d'Eau médicinale lorsque la médecine est faite. Si on retranchoit aussi la rhubarbe, on mettroit deux gros d'Eau médecinale. Cette manière est très-bonne pour ceux à qui l'Eau méde-

cinale fait trop d'effet, parce que, de cette manière, ils ne vomissent pas. Votre serviteur, etc.

Signé DE BRETONNE.

No. 257.

M. HUSSON.

De Toul, le 3 mars 1786.

Le quartier-maître trésorier du régiment des Vosges, à dû, monsieur, vous remettre le prix de trois bouteilles d'Eau médicinale que vous avez eu la bonté de m'envoyer sur la demande de M. de la Barouillìere. J'ai une nouvelle grace à vous demander, c'est de m'en envoyer douze bouteilles et d'y joindre les quatre petites brochures qui traitent des différentes cures faites par cette Eau ; j'y ai la plus grande confiance par le bien-être que je commence à en éprouver : cela donne envie à plusieurs personnes d'en prendre. Je ferai mes observations sur les différens effets qu'elle aura produits, et je me propose, si cela vous est agréable, de vous envoyer des notes et des certificats pour ajouter à tous ceux que vous avez déjà. Votre Eau jouit d'une assez grande réputation pour n'en avoir pas besoin ; mais je pense que cela n'y nuira point. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* BICQUILLY, major de la place de Toul.

Je vous prie de me faire passer les bouteilles, comme la première fois, à l'adresse de M. Dauvergne, directeur-général des fermes, pour me les faire tenir à Toul. Le quartier-maître trésorier du régiment des Vosges vous en remettra le prix lorsque je les aurai reçues.

N°. 258.

M. HUSSON.

Montfort, le 4 octobre 1786.

J'ai différé, monsieur, de vous accuser l'Eau médicinale que vous avez eu la bonté de m'envoyer, voulant en même temps vous mander l'effet qu'elle m'a occasionné ; et l'espérance qu'elle me laisse. Il y a un an passé, qu'à la suite de deux attaques de goutte consécutives, il me resta une sciatique sur tout le côté droit, depuis la hanche jusqu'au talon, au point de marcher avec de grandes difficultés, et le corps tout jeté du côté gauche. Etant à Regenne,

chez M. l'évêque d'Auxerre, mademoiselle de Cicé, sa sœur, peinée de me voir dans cet état, me conseilla l'Eau médicinale, comme souveraine pour tout ce qui s'appelait goutte et rhumatisme. Elle me donna vos imprimés de toutes les cures faites; et après m'être convaincu de tout le bien qui en étoit résulté, elle me donna deux prises de cette Eau qui, après quinze jours, me mit en état de marcher, de n'avoir plus de douleur; le sommeil est revenu; et je suis, graces à votre Eau médicinale, dans le premier état de ma meilleure santé. Je vais continuer à en prendre tous les mois par précaution. Je viens d'en faire prendre à un de mes vignerons, qui avoit une fièvre quarte et des embarras au foie. La fièvre a quitté tout de suite, et il se trouve très-bien de toute façon.

J'ai remis, suivant vos intentions, le montant de votre envoi au maître de la poste aux lettres, et vous fais mes remercîmens bien sincères, et ma reconnoissance, si, comme je l'espère, ma guérison se soutient. Je vous prie de faire part à M. Duchesne de Reuvillé, de l'effet de votre remède et de lui faire mille complimens de ma part.

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* le comte ALEX. DUPART.

N°. 259.

M. POLLISSARD.

Au Ménil-Montant, le 25 décembre 1785.

J'ai eu l'honneur de converser avec vous sur les qualités de l'Eau médicinale de M. Husson, monsieur. J'en ai déjà fait usage avec succès; je suis prêt de l'administrer à une fièvre maligne, dont les symptômes sont effrayans. Veuillez bien m'envoyer deux bouteilles par le porteur, qui vous remettra 4 francs. Il est inutile d'y joindre des prospectus, j'en ai assez. Enveloppez-les bien.

Je suis, etc. *Signe* GIOT, officier de santé au grand Charonne.

N°. 260.

M. POLLISSARD.

Paris, le 18 septembre 1788.

Votre remède vient de me promettre un nouveau succès sur une femme abandonnée; elle va mieux. Aussitôt la cure et l'observation faites, j'aurai le plaisir d'aller vous

trouver. J'ai à cœur que cet ouvrage soit triomphant. Déjà on me prie de ne pas le mettre au jour, mais je tiens à l'amour du bien et de l'humanité.

ENGUEHARD, docteur en médecine.

N°. 261.

M. POLLISSARD.

Du 22 avril 1789.

Au mois de janvier 1789, j'ai entrepris de guérir avec l'Eau médicinale une femme âgée de 40 ans, que j'ai prise à mon service. Elle étoit malade depuis bien long-tems. J'ai commencé par lui donner deux gros d'Eau médicinale, qui n'a produit aucun effet; j'ai répété la même dose deux jours après : le lendemain elle vomit plusieurs fois; et le surlendemain elle vomit deux vers, un petit d'un quart d'aune, et le second, d'une demie, qui étoit mort. Ce ver s'appelle le ténia. Quelques jours après, je lui donnai deux gros, qui lui ont fait rendre par les selles quelque chose de blanchâtre, qui avoit l'air d'être des petits vers en paquet. Depuis treize ans, cette femme n'avoit plus ses règles; elles sont reparues deux fois. Etant fort fatiguée, j'ai cessé quelque temps à lui donner de ce remède. Environ un mois, je lui en ai donné deux fois. La première dose l'a fait évacuer par le bas, et la seconde dose l'a fait vomir six fois de la bile jaune et verte. Le lendemain elle a été une douzaine de fois à la garde-robe. Depuis ce moment, elle se porte beaucoup mieux. J'en ai donné à un de ses enfans, qui avoit deux ans, un autre de cinq et de onze, et une fille de quatorze ans et demi, à qui ses règles sont venues. Plusieurs de ses enfans ont rendu des vers; à présent ils sont bien portans. Je suis occupé à faire des cures sur quatre autres enfans, dont je vous enverrai le certificat de père et mère et d'un médecin très-habile. J'espère, monsieur, que d'après ces expériences que je fais tous les jours, ce remède sera goûté dans mon pays.

Le soussigné médecin à Bruxelles, certifie avoir vu et suivi ce traitement par madame la baronne d'Espagnac, avec le succès y mentionné. Je déclare, en outre, avoir employé l'Eau médicinale de M. Husson, sans qu'il en soit résulté d'accident, et avoir parfaitement réussi dans

d'autres cas. Madame la baronne traite actuellement un malade attaqué depuis quatre ans d'une maladie vénérienne, qui n'ayant pris que huit gros de l'Eau médicinale avec tant de succès, qu'on espère une guérison radicale, dont je donnerai une attestation quand il sera parfaitement guéri. *Signé* A. J. GOGELS, méd.

N°. 262.

M. POLLISSARD.

A Auvillars, le 27 septembre 1789.

Monsieur, j'ai fait usage de l'Eau médicinale inventée par M. Husson, tant vantée à juste titre pour le soulagement des goutteux. Je suis attaqué depuis plus de trente ans de la goutte : je n'ai jamais trouvé de remède plus efficace et plus prompt que l'Eau médicinale dont je viens de faire usage pendant le cours de cette année. Plût à Dieu que je l'eusse su plutôt. Je vous prie, monsieur, de m'en envoyer douze bouteilles, je m'en trouve déjà dépourvu ; il ne m'en reste qu'une. Je croirois n'avoir rien dans ma maison, si je me sentois tout à fait démuni d'un remède si efficace. En conséquence, je viens de remettre vingt-quatre livres à la poste, dont vous trouverez la reconnoissance incluse.

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* COUDERC.

Je vous prie de ne pas m'envoyer les certificats, je les ai depuis l'envoi dernier.

N°. 263.

M. POLLISSARD.

Bruxelles, le 27 août 1789.

Je déclare et certifie qu'une nommée Jeanne qui sert madame la baronne d'Espagnac, étant remplie de vers, a été guérie par l'usage d'Eau médicinale ; il est à remarquer que cette femme n'ayant pas été réglée pendant onze ans, et ayant pris beaucoup d'autres remèdes qui, cependant, n'ont pas opérés, il n'y a que l'Eau médicinale qui a fait son effet ; elle rend beaucoup de vers par en haut et par en bas, dont quelques-uns d'une demi-aune rendus par la bouche ; elle se porte aujourd'hui très-bien,

et ses règles continuent de paroître selon le cours de la nature. *Signé* H. J. Cogels, docteur-médecin.

No. 264.

M. Pollissard.

Feuquières, ce 24 novembre 1790.

Monsieur, je vous prie d'avoir la bonté de remettre au messager de Feuquiers, présent porteur, trois prises de l'Eau médicinale de M. Husson, il vous en paiera la valeur. Celles que vous m'avez envoyées précédemment m'ont fait tout le bien possible, mais ne m'ont pas entièrement guéri de ma goutte, et cependant je puis vous assurer que cette Eau fait cesser les accès de goutte, tels violens qu'ils soient, ainsi que je l'ai observé moi-même. Et j'espère qu'avec les trois prises que je vous demande, je serai, sinon entièrement guéri, au moins exempt pour long-temps de cette même goutte.

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* Bourdon.

N°. 265.

M. Pollissard.

Bruxelles, 20 juillet 1790.

Le soussigné licencié en médecine, certifie que madame la baronne d'Espagnac a été guérie d'une fièvre putride bilieuse, occasionnée en grande partie par un rhume négligé, par l'Eau médicinale. L'efficacité de cette Eau est d'autant plus vérifiée, que madame n'a pris d'autre remède, et a été guérie plutôt que plusieurs malades que j'ai traités en ce temps de la même maladie par des remèdes ordinaires. *Signé* H. J. Cogels, docteur en médecine.

No. 266.

M. Pollissard.

Versailles, le 13 avril 1790.

Monsieur, je vous prie de vouloir bien donner au présent porteur trois bouteilles d'Eau médicinale, et d'y joindre, s'il est possible, la première collection des expériences, ou la quatrième. Voilà déjà 12 bouteilles que j'emploie, tant pour moi que pour mes enfans, *qui ont eu des*

fièvres putrides et très-mauvaises, et l'Eau médicinale *les a guéris*; j'ai présentement une fille *de 13 ans qui, depuis deux jours*, a une fièvre violente qui ne la quitte pas, et qui a tous les symptômes de la fièvre putride; quant à moi je suis attaqué de la goutte depuis plus de 12 ans; elle est héréditaire dans ma famille.

Je ne vois pas encore beaucoup d'effet du remède; j'en ai pris en premier lieu deux bouteilles en trois fois, à trois et quatre jours de distance, et après deux bouteilles en huit jours de distance, et j'ai fini la semaine passée par en prendre en altérant; et avant-hier j'ai pris un gros et demi pour purger: je n'ai encore eu aucune évacuation, sinon des lavemens que j'ai pris d'herbes émollientes. Je vous prie, monsieur, si vous voulez bien m'indiquer quelques observations que vous jugerez à propos pour ma situation; j'ai bien besoin de travailler, j'ai une grande famille, et je n'ai que mes bras pour la soutenir, et me trouve bien dans la peine, depuis trois mois que je ne peux pas vaquer à mes affaires.

Je vous observe aussi que j'ai 44 ans.

Je suis, Monsieur, avec respect, etc. *Signé* Foré.

N°. 267.

M. Pollissard.

Feuquières en Beauvoisis, le 4 décembre 1791.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien donner au présent porteur six bouteilles de votre bonne Eau médicinale, qui vous remettra le montant. Je publie à tout un chacun la vertu et l'efficacité de cette Eau. J'ai eu des accès de goutte: une bouteille a emporté la douleur en moins de 24 heures. C'est de la part de M. Bourdon, notaire à Feuquieres, qui a été guéri de la goutte. Monsieur, j'espère de vous la satisfaction que vous obligerez votre serviteur qui a l'honneur d'être, etc.

Signé Berquier.

N°. 268.

M. Pollissard.

A Blois, ce 7 octobre 1791.

Ma sœur, madame Baron, vous a écrit, il y a un mois, Monsieur, pour vous prier de lui envoyer 12 bouteilles

d'Eau médicinale, que mon frère, étant à Paris, lui a fait passer. Elle a malheureusement été obligée d'en faire usage très-promptement, ayant été attaquée d'un rhumatisme très-violent sur un bras : le bon effet qu'elle en a éprouvé, engage plusieurs personnes de notre connoissance d'en faire venir. Je vous aurai donc beaucoup d'obligation, monsieur, de vouloir bien remettre à mon frère ou à la personne qu'il enverra chez vous, une boîte contenant 30 bouteilles de cette Eau, et de vouloir bien y ajouter quelques instructions pour prendre ledit remède, parce que c'est pour différentes personnes, et aussi un exemplaire des certificats. Mon frère vous fera remettre le montant en faisant prendre ladite boîte qu'il doit me rapporter lui-même. J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé GERMONNIÈRE DE LA GAUDINAYS.

N°. 269.

M. POLLISSARD.

A l'abbaye de S. Père-de-Chartres, le 28 septembre 1791.

Monsieur, je n'ai probablement pas l'honneur d'être connu de vous; mais madame Pollissard doit se souvenir qu'un bénédictin de la connoissance de madame la baronne d'Espagnac, a été plusieurs fois chez elle pour entendre de sa bouche le récit de sa guérison miraculeuse, et que j'ai conduit chez elle plusieurs de nos messieurs, qui sont devenus, comme moi, de zélés partisans de l'Eau médicinale de M. Husson. Depuis ce temps, je n'ai pas cessé d'en conseiller l'usage à toutes les personnes de ma connoissance qui ont tenté inutilement le secours de la médecine ordinaire. J'en ai administré moi-même à plusieurs personnes, qui s'en sont très-bien trouvées; mais les cures n'ont pas été assez remarquables, pour que j'aie pu contribuer à grossir le recueil des miracles opérés par cette Eau bienfaisante. Je la fais prendre actuellement à une femme qui est dans son lit depuis quatre ans, et qui a épuisé toute la science de nos docteurs, sans éprouver le moindre soulagement. Si je réussis à la guérir, comme je l'espère, cette cure méritera une place distinguée dans votre collection, et je m'engage d'avance à vous fournir le détail le plus circonstancié de la maladie et des bons effets du remède salutaire que vous distribuez au public;

Sans oser encore chanter victoire avant le temps, je puis vous assurer que la malade éprouve déjà un mieux très-sensible, quoiqu'elle n'ait pris que trois fioles de cette Eau, qui mériteroit mieux d'être appelée *sans pareille*, que celle qui se débite sous ce titre fastueux. Vous n'avez pas d'idée de toutes les horreurs qui sont sorties du corps de cette pauvre femme depuis trois semaines. Elle évacue tous les jours des matières de toutes sortes de couleurs; des glaires de toutes les espèces, et surtout une quantité étonnante de petits vers qui ne sont pas plus longs, ni plus gros que de petites épingles. Il est probable que c'étoit-là la principale cause des foiblesses et des vomissemens presque continuels qu'elle éprouvoit depuis quatre ans. Ces symptômes effrayans ont déjà disparu, et elle se sent l'estomac bien dégagé; mais il reste toujours une grande foiblesse : ce qui n'est pas surprenant, le sujet étant épuisé par les pertes et les vomissemens de sang qui ont été considérables pendant toute sa maladie, et peut-être encore plus par les différens remèdes qu'on lui a administrés en conséquence. Sa situation est tellement changée en bien, que ceux qui la connoissent, crient déjà au miracle, et qu'une femme du voisinage attaquée, depuis plusieurs années, d'étouffemens, et tombée dans un marasme épouvantable à la suite d'une maladie très-grave, s'est décidée sur-le-champ à se mettre à l'usage de l'Eau médicinale. Elle doit en faire prendre chez vous la semaine prochaine par son frère qui part pour Paris dimanche prochain. Je profite de son occasion pour en faire revenir encore douze petites bouteilles, qu'un de mes amis ira prendre chez vous, n'en ayant bientôt plus de celles qu'il m'a envoyées dans le mois d'avril dernier. J'espère qu'avant peu je vous procurerai du débit de votre précieuse marchandise.

Si j'osois, monsieur, je vous proposerois un moyen bien facile de l'accréditer de plus en plus dans la capitale; mais pour cela, il faudroit que madame Pollissard eût la complaisance d'aller voir une pauvre petite belle-sœur que j'ai à Paris, et qui demeure près Saint-Sulpice, dans la rue des Fossoyeurs, n°. 6; elle s'appelle madame Delaunay. Sa situation est des plus affligeantes, et me fait d'autant plus de peine, que je ne suis plus à portée de la déterminer à donner sa confiance au spécifique de M. Husson. S'il étoit possible que madame votre épouse voulût bien me rendre le service signalé de lui ra[illegible] l'expérience qu'elle

a faite sur elle-même de l'efficacité de ce remède, je ne désespérerois pas de la voir revenir de la mort à la vie ; mais à quel titre pourrois-je exiger une pareille démarche de madame Pollissard? Je ne pourrois offrir à sa sensibilité que les intérêts de l'humanité souffrante. Et quelque puissant que soit ce motif pour des cœurs comme les vôtres, je n'ose pas insister autant que la tendre amitié que j'ai pour cette chère petite belle-sœur, semble l'exiger de mon cœur, parce que je crains d'abuser de votre complaisance. Soyez persuadé, monsieur, que si vous daignez l'un ou l'autre me rendre un service aussi essentiel, j'en conserverai toute ma vie la plus vive reconnoissance. J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé F. G. BOURDON DELAUNAY, religieux bénédictin de Saint-Maur.

N°. 270.

M. POLLISSARD.

Creil-sur-Oise, le 1er. avril 1791.

Je soussigné Jean-Louis Denis, citoyen de Creil-sur-Oise, et trésorier de la municipalité, déclare, dans la vue du bien général, par reconnoissance et pour rendre justice à l'heureuse découverte connue sous le nom d'Eau médicinale de M. Husson, ancien officier des troupes de France, résidant à Sédan, qu'il y a près de deux ans que, procédant à une expérience d'électricité sur un paralytique, je suis entré dans un état de moitteur extraordinaire auquel s'est joint une foiblesse et un anéantissement inexprimables. Cet affaissement universel s'est particulièrement fait sentir dans l'estomac et aux mains, et je suis resté dans l'état le plus triste, ne pouvant garder aucune nourriture. Il me survint une violente douleur à l'une des cuisses, qui m'empêchoit de me soutenir et de marcher. Dans cette fâcheuse position, j'ai appelé, vu et consulté les plus habiles gens de l'art, et employé, d'après leurs avis, divers traitemens et remèdes, sans aucun succès. Alors j'ai été conseillé de faire usage de l'Eau médicinale. J'en ai pris trois prises, de deux gros chacune, à huit jours de distance, et que, par ce seul moyen, j'ai obtenu l'entier rétablissement de ma santé, sans depuis avoir ressenti des suites de mon ancien état. J'observe encore que je ne me suis déterminé

à faire usage de ce remède, que d'après les témoignages avérés de personnes dignes de foi, qui en avoient éprouvé les plus satisfaisans effets; et si j'ai différé jusqu'à ce jour ma déclaration, ça été pour m'assurer davantage de la solidité de ma guérison et pour la donner à l'auteur du remède, comme au public, avec plus de certitude, désirant par là faire connoître davantage l'efficacité d'un remède qui peut être de la plus grande utilité pour toute l'humanité.

Fait à Creil-sur-Oise, le premier avril 1791.

J'approuve ledit écrit, cejourd'hui ici, contenu.

Signé J. L. Denis, Tr.

N°. 271.

M. Pollissard.

Ligny (Meuse), le 1er. thermidor an 3.

Citoyen, il ne me reste plus qu'une demie petite bouteille d'Eau médicinale, parce que deux de mes amis que j'avois chargés de m'en rapporter, sont convenus l'un et l'autre l'avoir oublié, par rapport à une occasion favorable pour leur retour. J'ai chargé un troisième de m'en rapporter 50 bouteilles; crainte d'essuyer un oubli pour une troisième fois, je vous prie, citoyen, de m'en adresser, par la diligence, pour le montant d'un assignat de 125 liv., ci-inclus, déduction faite du prix de la boîte et du paiement du commissionnaire, qui remettra la boîte au bureau de la diligence; vous voudrez bien y joindre trois ou quatre feuilles d'observations. J'ai les cinq collections, au moyen des deux qui me manquoient et que vous avez bien voulu mettre dans la dernière boîte que j'ai reçue par un de mes amis. S'il y en a une sixième, vous me ferez grand plaisir de me la procurer.

Je ne serois pas fâché de recevoir encore les 50 bouteilles que j'ai chargé un de mes amis de me rapporter. Cette Eau salutaire acquiert ici beaucoup de réputation (au grand dépit de nos docteurs qui la méprisoient) *depuis la cure merveilleuse d'un épanchement de lait* qui avoit réduit dans un état affreux la femme de mon boucher, que ces mêmes docteurs avoient abandonnée, et qui est parfaitement guérie après six prises d'un demi-gros chacune, n'ayant osé la conseiller à plus forte dose à cause de l'épuisement de la malade, à qui il ne reste d'autre regret que d'avoir beaucoup dépensé en faisant traîner en longueurs

et en souffrances son mal entre les mains de ces doctes Esculapes.

Je vous prie de ne mettre aucun retard à cet envoi ; de m'en donner lettre d'avis, et de me croire, etc.

Signé REMION.

N°. 272.

M. HUSSON.

Paris, le 17 pluviose an 10.

Monsieur, j'ai pris votre bouteille tout d'une fois dans une cuiller de thé : j'étois attaqué de la goutte des deux pieds et des deux mains, sans pouvoir m'en aider. A présent je me sers de mes pieds et de mes mains ; mais il me reste encore des enflures aux mains, et je ne puis les fermer à l'ordinaire. J'en envoie chercher une autre pour finir la maladie que j'ai. Mais en vingt-quatre heures, votre petite bouteille m'a fait le plus grand bien du monde. Je crois recommencer demain décadi au soir, vu que je l'ai prise le 26 au soir, et cela, en deux fois. Si vous voulez seulement mettre pour deux ou trois fois ou en une fois, il me sera satisfait. Je suis, etc. *Signé* MARVILLE, rue Guénégaud.

N°. 273.

M. POLLISSARD.

Agen, le 20 floréal an 7.

Les effets merveilleux que j'ai éprouvés de l'Eau médicinale de M. Husson, me forcent à ne pas vous taire plus long-temps, que je n'ai jamais trouvé de remède plus efficace pour les attaques de goutte, que je repousse depuis plus de deux ans avec les plus heureux succès, par l'usage de ce remède. La première fois que j'y eus recours, j'avois la goutte très-forte depuis trois mois, et je souffrois cruellement ; on me couchoit et on me levoit comme un enfant ; la première fiole que je pris vers dix heures du soir, calma mes douleurs et me fit dormir cinq heures, ce que je n'avois pas fait depuis long-temps ; la deuxième, quatre jours après dissipa mes enflures aux pieds, aux genoux et aux mains ; la troisième, me mit en état de marcher sur le pavé, et d'aller remercier un ami qui, pour me soulager plutôt, m'en avoit fait venir quatre fioles de Poitiers. Depuis ce temps-là, toutes les fois que la goutte s'est annoncée, j'ai

eu recours à mes fioles, dont j'aime à être pourvu, et j'en ai toujours obtenu, sans le plus petit inconvénient ce que j'en attendois; j'ai fait part de mon remède à plusieurs goutteux qui, comme moi, s'en sont bien trouvés.

J'ai encore tiré des portes de la mort, avec quelques fioles de cette Eau médicinale, une respectable citoyenne qui avoit un lait répandu à tel point qu'elle en étoit enflée jusqu'au bout des ongles, et qu'elle crioit sans cesse à hauts cris; à peine vouloit-elle qu'on approchât de son lit pour la panser et pour ses autres besoins. Je ne dois pas taire que tous les remèdes de ses médecins et chirurgiens avoient été sans effet, et qu'elle ne commença a éprouver un mieux bien sensible, qu'après l'usage de la deuxième fiole, et de là en avant; elle en a pris huit à dix, et a rattrapé son premier point.

Je crois vous devoir de même qu'à M. Husson, tous ces détails, si vous voulez les faire connoître à l'humanité souffrante; j'en aurai un vrai un plaisir, et en certifie bien la vérité. D'après donc la confiance que j'ai en ce remède, il est naturel que je n'en sois pas dépourvu; je suis forcé d'en faire part très-souvent; aussi je profite de toutes les commodités que je trouve pour m'en procurer; veuillez donc en remettre au porteur de ma lettre, une boîte de douze fioles, qu'il vous paiera de suite. Agréez mes salutations, etc. *Signé* J. Ch. Rangouse, aîné.

N°. 274.

M. Husson.

Bayeux, le 23 août 1800.

Monsieur, l'effet du hasard vient de me procurer la connoissance de votre Eau médicinale; sur l'éloge de ses vertus, je n'ai point balancé à la conseiller à une femme hydropique, abandonnée des médecins, qui envoya sur le champ à Caen, où il devoit y avoir un de vos dépôts; mais cette Eau étoit si ancienne qu'elle ne lui fut d'aucun secours; alors je déterminai cette malade à en faire venir de Paris; mais elle périt avant que l'Eau fût arrivée: cette Eau me fut remise par ses parens, et peu de temps après j'eus le plaisir de leur prouver que je ne les avois pas induits en erreur, en l'administrant à un d'eux qui avoit eu une chute cruelle et négligée, laquelle lui fit rendre un dépôt

considérable, et l'a arraché d'une mort inévitable. Je m'efforce pour le bien de l'humanité de faire connoître l'efficacité de ce remède, et pour lui donner tout le succès qu'il mérite; craignant les contrefaçons, je m'adresse à vous pour tenir de cette Eau, et l'administrer dans le cas où elle convient; mais j'ignore la quantité qu'il faut prescrire en altérant; de même je vous prie, Monsieur, de me marquer le prix de la bouteille de deux gros, afin de vous faire passer des fonds pour une douzaine ou deux de petites bouteilles, désirant avant que de m'en charger d'une plus grande quantité, voir de quelle manière il sera accueilli dans un pays où il paroît qu'il est ignoré. Ma reconnoissance égalera le respect avec lequel je suis, Monsieur, votre, etc.

Signé DE BLEZOT, le jeune.

N°. 275.

M. POLLISSARD.

Beauregard, 18 mai 1805.

Monsieur, il y a quelques années que j'eus l'honneur de vous écrire, pour vous faire part des heureux succès que j'avois obtenus de l'Eau médicinale de M. Husson, contre les fréquentes attaques d'une goutte héréditaire dont je suis atteint depuis l'âge de 35 ans. Depuis ma dernière lettre je n'ai cessé d'avoir recours à ce merveilleux remède, et voilà enfin neuf ans révolus que j'en fais usage, non-seulement sans le moindre désagrément, mais bien avec la plus grande satisfaction. De podagre que j'étois, je suis assez heureux pour aller et venir, monter à cheval de terre à terre, et enfin pour pouvoir vaquer à toutes mes affaires domestiques, et présider à mes travaux de campagne. Si la goutte s'annonce le soir, j'incorpore une fiole, je dors cinq ou six heures pendant la nuit, et ordinairement huit heures après l'avoir prise dans deux cuillerées d'eau fraîche; elle me purge par des vomissemens qui emportent la bile, et les glaires qui tapissent mon estomac, me fait aller à la selle trois ou quatre fois sans coliques, et me voilà dégagé d'une maladie qui jadis me retenoit trois mois dans mon lit ou sur ma chaise longue. J'ai éprouvé deux ou trois fois des surperpurgations en vomissemens, un peu fortes avec des nausées désagréables; mais avant les vingt-quatre heures, du thé léger les a fait cesser; j'ai vomi dans deux occa-

sions trente-trois fois, et toujours de la bile et des glaires étoient entraînées avec le thé. Mon médecin étant venu me joindre ce jour-là, fut effrayé de la longueur de mes vomissemens, et voulut les arrêter avec de la thériaque, de la fleur d'orange, etc.; un demi-quart d'heure après, ce secours inutile fut rejeté par l'Eau médicinale, qui voulut avoir seule le mérite de l'expulsion de ma bile et de l'attaque de goutte. Je dois ajouter que mes attaques sont moins fréquentes et s'annoncent moins fortes depuis l'usage constant que je fais de ce remède dès que la douleur s'annonce, et le lendemain je ne l'ai plus. Mon frère puîné, archidiacre, et vicaire général d'Agen, qui dans le principe eut recours, quasi en même-temps que moi, à l'Eau médicinale, se trouva assez bien des six premières fioles qu'il prit; et parce que la septième ne lui emporta pas l'attaque survenue de nouveau, et que son médecin ne lui conseilla pas de prendre la huitième, se laissa reprendre par une attaque générale qui s'est renouvelée depuis huit ans trois ou quatre fois par an, de telle manière que la poitrine, l'estomac et les entrailles, la tête même en ont été souvent affectés, et enfin se trouvant dans un péril imminent, à force de sollicitations, je le décidai à recourir encore à ce remède qui opéroit si bien chez moi; je le décidai: tous les dangers disparurent de suite, les douleurs cessèrent, son attaque disparut à la troisième fiole, mais se renouvela bientôt après; enfin sa confiance en l'Eau médicinale est revenue: voilà près de vingt fioles qu'il en a pris; et avec de la persévérance, je ne doute pas qu'il ne fût bientôt au même point où j'en suis, si le travail de son cabinet concernant l'administration du diocèse, lui permettoit un peu d'exercice, et de prendre l'air de la campagne; mais il est de fait que ses douleurs ne sont plus les mêmes, et que chaque fiole emporte la nouvelle attaque qui vient.

Je dois encore vous dire que deux asthmatiques qui souffroient énormement, qui rejetoient une grande partie des alimens qu'ils prenoient, et passoient leurs nuits sur des fauteuils pour éviter les étouffemens qui les désoloient, ont obtenu les meilleurs effets de ce remède qu'ils ont pris en altérant, pendant sept à huit jours de suite en se couchant. Ils ont commencé d'abord par le quart d'une fiole, et puis par le tiers; ils viennent de me remercier de la manière la plus sensible de leur avoir conseillé, et fait part

de ce remède qui a totalement amélioré leur état, et qu'ils continuent.

Un de mes métayers atteint d'une diarrhée affreuse, accompagnée de coliques, maux de tête et vomissemens, avec le secours d'une seule fiole, que je lui fis prendre le soir dans deux cuillerées d'eau, fut si bien purgé par haut et par bas le lendemain matin, que tout son mal disparut, et le surlendemain il reprit ses travaux des champs.

Un autre paysan de mon voisinage, attaqué d'un rhumatisme qui le retenoit dans son lit avec des douleurs extrêmes, abandonné des médecins qui croyoient sa mort fort prochaine, a été guéri par deux fioles; il va à l'église et a repris ses travaux. S'il avoit voulu avaler une troisième fiole, il eût été plutôt remis; mais il les trouva trop chères à 40 sols.

Je m'aperçois que ma lettre est un peu trop longue pour pouvoir la faire connoître à l'humanité souffrante; mais je vous supplie de la faire donner par extraits: vous pouvez mettre ma signature au bas de chacun, je vous y autorise, et vous prie en grace de me faire passer le plutôt possible, une boîte de ce précieux remède, renfermant 25 fioles.

J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* J. Ch. Rangouse de Beauregard, âgé de 57 ans.

N°. 276.

M. Husson.

Paris, ce 9 juin 1805.

Deux cures que j'ai faites avec votre remède, m'engagent à vous en demander chez moi un dépôt. Votre moyen est surtout commode pour purger les concrétions. Vous aurez la bonté de m'envoyer un imprimé et de me faire des conventions de manière à ce que je puisse l'employer aux pauvres gratuitement : cette voie est seule propre à accréditer un remède. J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé Gerlet, méd.

N°. 277.

Paris, le 18 septembre 1806.

Je soussigné certifie que j'ai conseillé à M. Solvet, libraire, rue des Noyers, de faire prendre de l'Eau médicinale à son fils, attaqué d'une fièvre violente et opiniâtre depuis plusieurs mois, et qui avoit résisté à diffé-

rens remèdes. Trois prises de cette Eau, administrées dans l'espace de quinze jours, l'ont totalement délivré de cette maladie, et huit jours après il est retourné à sa pension, jouissant d'une bonne santé.

Signé T. VALLETEAU DE CHABRETY, jeune.

N°. 278.

M. POLLISSARD.

Paris, le 15 décembre 1806.

J'ai une confession à vous faire relativement à une petite infidélité que j'ai faite à l'Eau médicinale : je l'ai bien payée. Mon sincère repentir m'a heureusement fait rentrer dans ses bonnes graces, et elle a été assez généreuse pour ne pas conserver de la rancune contre moi : c'est une qualité de plus à faire valoir dans ce remède souverain pour les goutteux. J'ai encore à vous apprendre que j'ai converti en sa faveur un fameux médecin de Paris, qui a écrit sur la goutte, et dont tous les talens et pratiques se sont trouvés en défaut vis-à-vis de moi. Je lui ai donné, à sa demande, un de vos imprimés; il a voulu flairer la fiole que j'ai vidée avant-hier; et après m'avoir vu aujourd'hui si différent de ce que ses conseils avoient opéré sur moi, il a été forcé de se rendre à l'évidence, et de me conseiller de continuer mon remède, avec lequel il m'a assuré qu'il alloit faire connoissance. Je n'ai plus de douleurs; mais la foiblesse de mes articulations s'oppose à ce que j'aille encore vous renouveler l'attachement respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

Signé J. CH. RANGOUSE, père.

N°. 279.

M. CHARDRON.

Clermont-sur-Oise, le 25 août 1807.

Monsieur, je crois devoir, pour le bien public, vous faire part de la cure surprenante qu'a opéré l'Eau médicinale de M. *Husson*, de Sedan; elle est notoire ici. Je vous fais passer le récit succinct de cette Eau étonnante, dont j'ai été le témoin, et qui d'ailleurs est certifié par des personnes dignes de foi et en place. Je n'ai d'autres in-

tentions, en vous faisant connoître cet heureux événement, que le bien de l'humanité souffrante. Je suis, etc.

Signé Comynet.

Mademoiselle *Thiébault*, habitante de la ville de Clermont-sur-Oise, âgée de 37 ans, tourmentée depuis l'âge de 11 ans, d'un ténia armé, connu vulgairement sous le nom de ver solitaire, n'avoit cessé de le combattre avec les remèdes et traitemens usités, par les soins et sous la conduite des personnes de l'art les plus expérimentées. En 1790, cette demoiselle vint à Paris, pour consulter les médecins les plus en réputation. Elle se soumit exactement aux régimes et médicamens divers qui lui furent prescrits, et toutefois sans succès. Dans cette triste position, n'espérant plus de guérison, elle s'est bornée à se procurer du soulagement ou quelque relâche. Alors la malade fut conseillée de faire usage de l'Eau médicinale de M. Husson de Sedan : elle s'y décida au mois de janvier 1807, ne croyant pas que ce remède eût plus d'efficacité que tant d'autres dont elle avoit inutilement fait usage. Les premières prises déterminèrent des évacuations considérables d'humeurs : on y distinguoit des pelotons du ver. Les prises subséquentes procurèrent les mêmes effets ; à la septième prise du remède le *ténia* s'est agité avec violence ; des évacuations abondantes se suivirent de près, amenèrent des matières qui avoient la forme de bandes et de lacets en partie brisés, qui annonçoient la rupture du cruel animal que contenoit la malade. Elle subit aussitôt une forte révolution, causée par des douleurs internes qui lui firent perdre connoissance ; ce fut alors que s'opéra l'expulsion de ce *ténia* armé, et peu après la malade fut rappelée à la connoissance. Depuis l'heureux moment de sa délivrance, en peu de jours elle a été parfaitement rétablie ; elle jouit depuis six mois de la meilleure santé, et a repris de l'embonpoint. C'est ainsi que mademoiselle Thiébault a été délivrée d'une maladie qui a menacé ses jours pendant 26 années, et qui auroit incessamment terminé sa vie.

Certifié véritable, à Clermont-sur-Oise, le 25 août 1807.

Signé Comynet.

Je soussigné, juge de paix de la ville et du canton de Clermont, département de l'Oise, certifie que j'ai connu

depuis plus de 15 années, mademoiselle Thiébault dangereusement malade, par des souffrances presque continuelles, occasionnées par l'existence du ver solitaire, et qu'il est de notoriété publique dans cette ville, qu'elle doit sa parfaite guérison à l'usage de l'Eau médicinale de M. Husson, de Sedan, ainsi qu'il est détaillé au certificat de M. Comynet, en date du 25 août dernier.

A Clermont (Oise), le 11 septembre 1807.

Signé CASTOUL.

Je soussigné Ducoudray, receveur à vie des contributions directes de la ville de Clermont, département de l'Oise, certifie qu'ayant été témoin du traitement et de la guérison complète de mademoiselle Thiébault, et de l'expulsion du ver solitaire qui la tourmentoit depuis longues années. J'ai eu tellement confiance dans l'Eau médicinale de M. Husson, que j'ai conseillé à ma femme de faire usage de ce remède, contre une plénitude d'humeurs et de violentes coliques qui avoient très-altéré sa santé depuis plusieurs mois, et qu'elle a éprouvé, après trois prises de cette Eau médicinale, le résultat le plus satisfaisant pour le recouvrement de sa santé.

Clermont (Oise), ce 23 octobre 1807.

Signé DUCOUDRAY.

Je soussigné, propriétaire d'une maison attenant à la ville de Clermont, département de l'Oise, témoin de la guérison attestée par les certificats de messieurs Castoul et Comynet, habitans de ladite ville, certifie que depuis que mademoiselle Thiébault est, grace à l'Eau médicinale, délivrée du ver solitaire qui la tourmentoit depuis nombre d'années, elle jouit de la meilleure santé.

A Clermont-Oise, ce 20 octobre 1807. DE CORMEILLE.

N°. 280.

M. HUSSON.

Paris, le 27 janvier 1807.

Monsieur, la célébrité que votre remède acquiert tous les jours, m'a décidé à en faire usage pour des fièvres rebelles à tous les remèdes que j'ai employés. Quelques prises de votre Eau médicinale m'en ont débarassé, et depuis plusieurs années je jouis de la plus parfaite santé.

J'ai éprouvé également les bons effets de votre remède pour une éruption cutanée qui m'étoit survenue sur la partie supérieure de la tête. Deux prises seulement de votre Eau m'ont totalement délivré de cette incommodité et m'ont fait rendre une quantité considérable de bile et de glaires.

Mon domestique, âgé de 24 ans, a fait, il y a environ deux mois, une chute violente. Il a souffert pendant plus de quinze jours consécutifs des maux de tête insupportables.

A la première prise d'Eau que je lui ai fait prendre, il a rendu du sang extravasé par la bouche et par les narines ; et à la seconde prise il s'est trouvé entièrement guéri. Depuis cette époque il jouit de la meilleure santé possible.

Il me reste à vous féliciter, Monsieur, d'une découverte aussi précieuse pour l'humanité souffrante. J'ai l'honneur d'être, etc. *Signé* T. VALLETEAU DE CHABREFI, le jeune, ancien ingénieur-géographe.

N°. 281.

Je soussigné Pierre Bouhey, maître charpentier, résidant à Arnonville, déclare et certifie que depuis six ans j'étois fréquemment assailli d'attaques de goutte, qui me retenoient des mois entiers sans pouvoir agir ni vaquer à mes affaires, et dans des souffrances atroces. Je déclare qu'un ami attaché à M. le comte ci-devant d'Arnonville, m'ayant proposé de prendre de l'Eau médicinale de M. Husson, de Sedan, je suivis son bon conseil ; que huit heures après en avoir pris deux gros, je me suis réveillé d'un sommeil doux et tranquille, libre de mes membres et sans douleurs ; et que pendant la journée qui a suivi, ce remède m'a fait abondamment évacuer des humeurs âcres et très-ardentes. Je déclare encore que deux autres prises m'ont tellement rétabli, que j'ai pu faire mes affaires et me livrer aux ouvrages de charpenterie, et me transporter dans les différens ateliers où m'appellent les ouvriers de mon état. Je ne puis que donner des marques de reconnoissance à l'auteur d'un si admirable remède ; ce que je certifie dans la plus grande vérité.

Fait à Arnonville, ce 10 octobre an 1807.

Signé BOUHEY.

N°. 282.

M. Husson.

Nanci, le 28 novembre 1807.

Monsieur, au moment où je reçus votre lettre, je partois pour un petit voyage, et à mon retour je ne vous croyois plus à Paris. C'est cette raison qui m'a empêché de vous renouveler les éloges que je dois à votre Eau médicinale, dont j'éprouve toujours les mêmes succès chaque fois que la goutte veut me tourmenter. Je ne me lasse point de la prôner à tous ceux que je connois attaqués de cette cruelle maladie; ils ont presque tous joui des mêmes avantages. Je n'ai jamais eu besoin d'une seconde dose pour guérir le même accès; et j'atteste avec reconnoissance pour cette Eau merveilleuse, que loin d'en rapprocher les attaques, elle les a même éloignées. J'ai l'honneur d'être très-sincèrement, Monsieur, votre très-humble serviteur.

Signé Charles de Marigny, commandeur de Malte.

N°. 283.

M. Husson.

Toul, le 28 novembre 1807.

C'est avec plaisir, monsieur, que je rends justice aux bons effets que produit l'Eau médicinale. Elle me soulage promptement dans mes violentes douleurs de goutte; elle m'a guéri d'une fièvre tierce, ainsi que ma fille, à qui j'en ai fait aussi prendre, lorsque je m'aperçus qu'elle alloit avoir la rougeole, et qui s'en est parfaitement bien trouvée. J'ai conseillé l'usage de cette Eau à un de mes amis, qu'une forte dartre vive au bras incommodoit beaucoup, et que trois prises ont radicalement guéri, et il y a de cela cinq ans. Elle n'a pas reparu, cette dartre qui s'agrandissoit avec une promptitude étonnante. Cet ami est venu me voir, il y a quatre jours (il demeure à Metz), et m'a dit qu'il s'étoit guéri, il y avoit quelques jours, d'une très-incommode fièvre quarte, avec deux prises d'Eau médicinale. J'ai fait prendre de cette Eau à un particulier qu'un rhumatisme dans les reins courboit en deux, et qu'aucun re-

mède ne soulageoit. Trois prises l'ont parfaitement guéri, et depuis deux ans il n'a eu nul ressentiment de ce mal. Il prenoit la prise en deux fois, à deux jours d'intervalle. Un autre monsieur, depuis plus d'un an étoit au lit et absolument impotent; il avoit épuisé tous les remèdes sans succès : l'Eau médicinale l'a radicalement guéri. Depuis dix-huit mois, il a retrouvé ses forces et ses jambes, et n'a éprouvé aucune incommodité. Il y a deux ans qu'on me pria d'aller voir une dame qui depuis dix-huit mois étoit au lit, souffrant des douleurs cruelles, qu'elle imaginoit occasionnées par la goutte. Elle avoit épuisé tous les remèdes en vain. Je la trouvai dans un état affreux de souffrances. Ses mains étoient enflées et d'un rouge ressemblant assez à celui qu'occasionne la goutte; depuis bien longtemps elle étoit privée de sommeil, et ne pouvoit sortir du lit. Quoique tous ces symptômes approchassent de ceux de la goutte, une expérience de vingt ans me fit attribuer ses douleurs à une autre cause. Quoique je ne sois rien moins que médecin, je pensai que son mal devoit provenir en grande partie d'un lait épanché, et lui fit part de ma réflexion. Elle me dit que les médecins l'avoient effectivement soupçonné, et traitée en conséquence, mais sans succès, ce qui lui faisoit croire que c'étoit la goutte qui la tourmentoit. Comme elle avoit appris que l'Eau médicinale me soulageoit beaucoup dans mes violens accès, elle me demanda si elle en devoit faire usage. Je le lui conseillai, et vu son état de foiblesse, je lui dis de prendre la bouteille de deux gros en deux fois; elle en prit le soir même, et dormit; le lendemain, elle rendit un pot plein de lait. Deux jours après, elle prit la seconde dose, qui contribua à lui rendre le sommeil, la mit en état de se lever, lui ôta ses douleurs, et lui fit encore rendre beaucoup de lait. Elle a continué l'usage de son Eau jusqu'à parfaite guérison; et cette guérison s'est opérée après trois ou quatre semaines de traitement. Cette dame a joui depuis de la meilleure santé; ses règles ont reparu, car depuis qu'elle avoit été forcée de garder le lit, elle n'avoit rien vu; et chaque jour elle se félicite d'avoir fait usage de l'Eau médicinale. J'ai guéri, avec cette Eau, mon serrurier, d'une fluxion de poitrine qui s'annonçoit sous les symptômes les plus fâcheux. Le sujet étoit foible. Il avoit un point de côté et un mal de tête affreux. Le médecin avoit ordonné saignée et émétique. J'arrivai à temps pour faire éluder l'ordonnance : je

lui donnai une demi-prise d'Eau médicinale, qui lui procura un bon sommeil, et le fit évacuer douze à quinze fois. Deux jours après, la seconde dose opéra le même effet, et enleva maux de tête et de côté. Il prit encore une seconde prise en deux fois, et le neuvième jour il étoit à sa forge. Il est à noter que cet homme, étant apprenti, et jouant, il y a quatorze à quinze ans, avec ses camarades, étoit tombé sur sa tête. Il souffroit depuis ce temps des maux de tête que le feu de la forge rendoit souvent insupportables. Depuis la guérison de sa fluxion de poitrine par l'Eau médicinale, ces maux de tête sont disparus, et depuis plus de trois ans, époque de sa maladie, il n'en a pas ressenti du tout. Je pris, il y a trois ans, un domestique qui, en entrant chez moi, avoit depuis plus de six mois la fièvre quarte : l'Eau médicinale l'a guéri. J'ai vu nombre de personnes faire usage de cette Eau, et s'en bien trouver. Voilà, monsieur, un hommage que je rends à la vérité, et vous prie de me croire bien sincèrement, etc.

Signé Deguilly Gouvion.

FIN.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des guérisons opérées par l'Eau médicinale, et des pièces qui les constatent.

26

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

R



TROISIEME COLLECTION ET SUITE D'EXPÉRIENCES FAITES AVEC L'EAU MÉDICINALE:

LAQUELLE contient des Certificats des Gens de l'Art, & une Réponse aux Observations de M. Petit, Médecin, insérée dans la Gazette de Santé, dans le Journal de Paris, & autres Critiques.

AVERTISSEMENT.

L'AUTEUR de l'Eau Médicinale étoit bien éloigné de prévoir, quand il a offert à l'humanité ce nouveau bienfait de la Providence, qui a été le fruit de longs & pénibles travaux, que sa récompense seroit un combat perpétuel contre le préjugé, la cabale, la mauvaise foi, la calomnie, & tout ce que peut enfanter l'intérêt trompé dans ses calculs, & irrité de la force des moyens & de l'évidence des faits auxquels il ne peut rien opposer de solide.

Obligé d'opposer l'expérience à l'espece d'inquiétude qu'excite immanquablement toute nouveauté en fait de remede, il a cru devoir rassembler un certain nombre de témoignages des premiers succès de son Remede dont il n'a présenté que les plus authentiques.

A l'appui des pieces qui forment la premiere Collection de faits & d'expériences sur les effets de l'Eau Médicinale, il a donné copie du Procès-verbal d'analyse qui en a été faite par MM. Cadet & Parmentier. Les expressions de ce procès-verbal étoient tellement apologétiques du Remede, qu'il ne lui étoit pas permis de prévoir que cette piece pût un jour éprouver la sorte de palinodie par laquelle M. Cadet, contre le vœu de son Associé, a cherché à l'affoiblir par sa Lettre insérée dans la Feuille du Journal de Paris, du 7 Août dernier.

La franchise avec laquelle Madame la Marquise de l'Escalopier a demandé l'analyse de l'Eau Médicinale,

& la bonne foi qui en a dicté le rapport, n'ont pas permis à l'Auteur d'héſiter à le rendre public pour le bien de l'humanité; comment ſe peut-il qu'on lui en faſſe un crime, & n'a-t-il pas dû rechercher les motifs de cette eſpece de rétractation? Madame la Baronne d'Eſpagnac a vengé ſur ce point le Remede, l'Auteur & le Public (1).

Un intérêt plus preſſant, & d'une conſéquence bien plus importante, le contraint aujourd'hui de rentrer ſur la ſcene.

Sans s'occuper à repouſſer de groſſieres injures & des propos multipliés à l'excès pour faire quelqu'impreſſion, il doit détruire juſqu'au moindre doute ſur de prétendus faits haſardés avec l'aſſurance de la vérité, & dont le but n'eſt que de répandre la terreur dans l'eſprit du grand nombre qui ne peut ſe livrer à un examen ſuivi.

Il doit démaſquer l'animoſité & l'intention de nuire. L'offenſe portée à ſon honneur & à la droiture de ſon intention, la conviction intime de la bonté de ſon Remede, appuyée ſur douze ans d'expériences ſans aucun échec, & réitérées dans quantité de maladies, & ſur des individus dont la complexion eſt auſſi variée que les noms, ne lui permettent pas de laiſſer plus longtems ſubſiſter l'accuſation de malfaiſance qu'un homme de l'Art a cru pouvoir ſe permettre contre l'Eau Médicinale; accuſation que le Journal de Paris, dans ſa Feuille du 10 Novembre dernier, a recueilli d'une Feuille de la Gazette de Santé, que le Rédacteur, ſans avoir égard à l'ordre naturel des dates, a placée

(1) Voyez à la fin la Lettre de Madame d'Eſpagnac à M. Cadet de Vaux.

dans la Feuille qui porte la date du 4 Mai dernier; pendant que l'extrait mortuaire de la dame de la Mothe (1) eſt du 30 Juin ſuivant (2).

Tels ſont les motifs qui ont forcé l'Auteur à donner cette troiſieme collection de faits.

L'Auteur a tout lieu d'en eſpérer deux avantages bien précieux aux amis de l'humanité, celui d'écarter toute prévention, de détruire entiérement l'effet de la calomnie, & d'encourager ceux des gens de l'Art qui ſont aſſez ſages pour adopter les découvertes vraiment utiles, quoiqu'elles n'ayent pas pris naiſſance parmi eux.

On y verra l'hommage que des Profeſſeurs, Doyen de College, Docteurs en Médecine, Chirurgiens, Apothicaires, & nombre de perſonnes conſtituées en places honorables & d'un caractere irréprochable, n'ont pas craint de rendre à la vérité. Que ceux à qui il faudroit des autorités pour contre-balancer le léger ſuffrage de M. Petit, peſent d'un côté les obſervations d'un homme qui n'a ni adminiſtré, ni vu adminiſtrer l'Eau Médicinale, & de l'autre les expériences ſuivies de gens habiles, éclairés, honorés de la confiance publique, qui ont donné eux-mêmes l'Eau Médicinale, qui l'ont doſée à rai-

(1) Voir les Regiſtres de la Paroiſſe Saint Roch.

(2) L'obſervation que l'on fait ici de ce défaut d'ordre de dates, n'a pour but que de mettre dans la plus grande évidence l'impatience des Détracteurs du Remede à ramaſſer ce qui eſt capable de lui nuire. On ſait que cela ne prouve rien ſur le fond de l'accuſation de gangrenne intentée contre l'Eau Médicinale par le Docteur Petit, qui n'eſt pas le célebre Médecin du même nom. Cette accuſation eſt abſolument détruite par les pieces qui ſuivent cet avertiſſement.

ſon des forces du malade & de la nature de la maladie. Puiſſe le courage de ces perſonnages reſpectables ſervir d'exemple à ceux qui n'oſent publier ce qu'ils ont vu, parce que redoutant les clameurs, ils craignent de partager l'imputation infamante d'une *baſſe cupidité*, que l'envie & la méchanceté n'ont pas manqué d'attribuer à des témoignages qui ne ſont que l'eſſor de la vérité & de la conviction.

C'eſt ici qu'il doit être permis à l'Auteur de publier les premiers voeux qu'il a formés, les premieres eſpérances qu'il a oſé concevoir en faveur de l'humanité lorſque ſes travaux lui ont dévoilé l'utilité de ſa découverte, & que les expériences lui en ont confirmé toute l'importance.

Il avoit oſé la conſidérer comme devant fixer l'époque d'une marche plus hardie, à laquelle le vœu des nations ne ceſſe de porter ceux qui ſe livrent à l'étude de la Médecine. Il s'étoit flatté que ce qui compoſe la claſſe honorable des Médecins, dans les circonſtances critiques & malheureuſement trop fréquentes où les reſſources de l'art étant épuiſées, leur ſenſibilité miſe à la dernière épreuve, ne dédaigneroit pas de recourir à un nouvau Remede dont les ſuccès moins rares qu'on n'auroit oſé l'eſpérer, aſſurent de nouvelles richeſſes à la Médecine.

Ce n'a point été à la multitude qu'il a prétendu offrir ſa découverte & ſes premiers ſuccès, ç'a été à ces hommes diſtingués par leurs longs travaux & par leur ſavoir, par cette confiance univerſelle, & cette haute conſidération attachée au vrai mérite. Il ne doutoit pas que le ſage, le vrai

ſavant ne vînt à regarder comme de ſon domaine une découverte qui a eu des ſuccès évidens & ſenſibles. Il étoit bien loin de prévoir que ces mêmes hommes ſe contenteroient, en rendant juſtice aux faits, d'en demeurer tranquilles ſpectateurs, au lieu de ſaiſir avidement l'occaſion de multiplier les expériences, & d'aſſurer un nouveau ſecours à l'humanité ſouffrante.

Si l'eſpoir de l'Auteur n'a point été rempli ſur ce point, ſi même il ne lui eſt pas permis de ſe diſſimuler que les plus fortes contradictions que ſon Remede éprouve journellement viennent de la part de quelques perſonnes de l'art, il ſe gardera bien de confondre parmi ſes détracteurs, ceux auxquels il vient de rendre la juſtice qui leur eſt ſi légitimement due. Il les prie de regarder cette obſervation, plutôt comme une invitation que comme un reproche.

C'eſt à ce qu'on peut appeller *le peuple Médecin*, qu'il adreſſe ſes reproches. C'eſt à celui qui a dit avoir vu périr cent victimes de l'Eau Médicinale & à qui on a répondu qu'il avoit à ſe reprocher la mort de 99 de ces prétendues victimes, puiſqu'en donnant au Magiſtrat la preuve convaincante de la véritable cauſe de mort de la premiere, il étoit aſſuré de ſauver le ſurplus. C'eſt à celui d'une claſſe inférieure qui a oſé adreſſer dans les termes les plus malhonnêtes à des perſonnes d'une naiſſance & d'un rang diſtingué le reproche d'avoir pris hautement la défenſe d'un Remede, dont elles avoient éprouvé les plus heureux effets, qui a oſé dans ſes écritures privées leur prodiguer les qualifications de croupiers, de fauteurs, d'adhérants au charlataniſme, d'intéreſſés

à la chose. La mauvaise foi peut-elle se trouver accompagnée de plus d'audace & d'indécence. ? C'est . . . .

L'auteur n'entreprendra point de réfuter toutes les absurdités qui ont été débitées à l'occasion de son Remede, il les livre à leur sort naturel. . . . .

Il doit s'attendre à d'autres persécutions ; il sait qu'on lui en prépare ; il est même surpris de leur lenteur à se montrer. Il sait que des événemens qui sont absolument étrangers à son Remede doivent cependant lui être imputés & servir ainsi d'aliment à la malignité des gens mal-intentionnés.

Telle, par exemple, pourra être la mort de M. de Boislogé, Capitaine au Corps d'Artillerie, dont on a rapporté plusieurs lettres dans la premiere collection de faits. Guéri en 1776 par l'usage de l'Eau Médicinale d'une maladie hypocondriaque, d'obstructions, d'une chûte de fondement, d'hémorroïdes internes & externes, enfin d'un état de marasme des plus effrayans, il avoit donné à cette Eau une confiance portée jusqu'à l'enthousiasme ; se fiant sur la force de son tempérament, il avoit fait, malgré les représentations de l'auteur, de nombreux essais des plus fortes doses où il seroit possible de porter ce Remede. Dans l'intention, écrivoit-il à l'auteur, de s'assurer si ce Remede étoit capable d'opérer une superpurgation dangereuse, il en avoit pris jusqu'à 8 gros, sans en avoir éprouvé d'autre effet que d'être beaucoup purgé par haut & par bas, mais sans aucune suite fâcheuse. L'été dernier, cet Officier qui, d'ailleurs observoit un régime fort différent de celui

qu'auroient exigé ſes anciennes infirmités, ſouvent prêtes à renaître, fut attaqué de nouveau d'hémorroïdes qui fluoient abondamment. Ce nouvel accident ayant ulcéré le gros boyau, on s'eſt vu contraint d'y apporter le fer. Une hémorragie conſidérable fut la ſuite de l'opération. M de Boiſlogé crut qu'il parviendroit à l'arrêter par le ſecours de l'Eau Médicinale, il en prit une doſe trois fois plus forte, mais elle fut impuiſſante, comme elle devoit l'être dans ce cas, & par épuiſement il ſuccomba peu de jours après l'incorporation de l'Eau.

Voilà pour les détracteurs de l'Eau Médicinale, une occaſion qu'ils ne laiſſeront point échapper de lui attribuer un accident dont aſſurément elle ſera parfaitement innocente. Cependant il ſera poſſible que l'on voie un jour ſe produire le procès-verbal des gens de l'art, (Voyez le N°. 24, page 51.) où l'Eau Médicinale ne manquera pas de jouer le premier rôle, & le Journal de Paris d'en faire ſa pâture.

Il ſera poſſible encore qu'on recueille le témoignage de certaines Perſonnes craintives, qui effraiées des mal-aiſes, des nauſées, des vomiſſemens, appellent un Médecin, lequel, ne connoiſſant pas le Remede, augmente l'inquiétude du malade & contrarie l'effet toujours lent de l'Eau Médicinale dans les maladies d'humeurs abondantes, ou d'obſtructions; cependant il n'eſt point de malades qui ne conſentent à un régime de pluſieurs mois pour en guérir, & l'on s'épouvante d'un Remede qui n'exige d'être pris que tous les huit jours pendant

quelques ſemaines ſeulement, par la ſeule raiſon qu'il cauſe des mal-aiſes. On ne peut que plaindre une telle inconſéquence de leur part ſur un objet qui les intéreſſe tant, &c.

Combien d'autres évênemens pourront donner lieu à des récits qui ne pourront qu'être effrayans, ſoit par un laconiſme réfléchi, ſoit par un préambule d'amour du bien public, ſoit encore par ces réflexions courtes, mais ſerrées, qui pénétrent les gens ſuperficiels : cependant l'auteur qui vit éloigné de la Capitale, n'apprendra le nouveau reproche fait à ſon Remede que par la rumeur qui en ſera une ſuite néceſſaire & ſans avoir, pour rétablir la vérité & faire parvenir ſa juſtification, la facilité d'une feuille journaliere qui ne ſera point empreſſée, qui, peut-être même, refuſera de ſe charger de ſa défenſe.

Comment pourroit-il ſe flatter de faire parvenir en même nombre ; aux mêmes individus, & en auſſi peu de tems que le fait le journal de Paris, la réfutation des faits dont on inculperoit ſon Remede ; & d'ailleurs une juſtification entraîne bien d'autres détails qu'une accuſation.

Il en réſultera donc que s'il garde le ſilence on le tiendra pour convaincu, & s'il fait une réponſe, elle ne pourra paroître que long-tems après, & parviendra très-difficilement, pour ne pas dire point du tout, aux mêmes perſonnes qui auront connu l'accuſation.

Cette facilité de pouvoir donner tout ſon effor à l'animoſité & à l'envie de nuire ſe montre dans toute ſon évidence par la digreſſion qu'on s'eſt per-

mis d'inférer dans une autre feuille du journal de Paris, qui a suivi de peu de jours la distribution de la seconde collection de faits que l'auteur a cru devoir donner au public.

Il y affirmoit de nouveau que le simple, qui seul forme l'Eau Médicinale, n'étoit aucun de ceux qu'on s'efforçoit d'offrir à la crédulité publique, comme le *Tithymale*, la *Belladona*, la *Gratiole*; il y renouvelloit son assertion constante & dont il ne se départira point, que son *Eau Médicinale est l'extrait d'un simple dont les propriétés ont été ignorées des anciens comme des modernes.* Croiroit-on que le journaliste de Paris, que l'on peut assurer avoir eu connoissance de la nouvelle collection, qui renfermoit cette assertion exprimée, comme elle l'est ici, dans les termes les plus clairs, les plus précis, se soit permis peu de jours après la publicité de cette collection d'inférer dans une feuille du journal les mêmes rêveries sur la prétendue découverte de ce simple. Quel a pu être le motif de cette opiniâtreté, si ce n'est celui de détruire une confiance trop bien fondée en un Remede qu'il importe beaucoup à certaines gens de voir tomber dans l'oubli.

Et en effet, qui pourra se méprendre à ce motif lorsqu'on aura suivi un moment la marche du journaliste de Paris.

Il a commencé au mois d'Août dernier par mettre en avant la Société Royale de Médecine, qui parmi nombre de remedes, dont la plûpart est aujourd'hui absolument inconnu, fait mention de l'Eau Médicinale. Le lendemain, il a encore reproduit l'Eau Médi-

cinale, en rapportant, une lettre isolée de M. Cadet, qui donne à son très-véridique procès-verbal d'analyse commun avec M. Parmentier, tout l'affoiblissement qu'il a pu lui donner ; peu de tems après il a avancé, quoiqu'il ne lui fût plus permis d'y croire, que le secret si profondément gardé n'en étoit plus un, & que la base de l'Eau Médicinale n'étoit, à coup sûr, que la Gratiole. Enfin ce même journaliste, instruit de l'inutilité de tous ses efforts, s'est flatté d'atteindre plus sûrement à son but, s'il pouvoit parvenir à répandre l'effroi dans les esprits : c'est ce qui lui a dicté l'emploi qu'il a fait dans la feuille du 10 Novembre dernier, de l'article de la gazette de santé du 4 Mai, où le docteur Petit paroît rendre compte tout bonnement, tout innocemment de la mort de la dame de la Mothe arrivée le 29 Jüin suivant, occasionnée dit-il, dans sa lettre sans date (1), par une double dose d'Eau Médicinale.

Mais le Journaliste aura encore besoin de faire jouer d'autres ressorts, s'il prétend anéantir la confiance d'un public trop judicieux pour se persuader que ce qui guérit l'un empoisonne l'autre, & qu'un remede capable de détruire en six heures de tems l'effet d'un poisson & plus de verd de gris dans deux

(1) On a peine à ne regarder ce défaut de date que comme un simple oubli. Le fait consigné dans cette lettre étoit assez grave pour devoir y assigner une date. Cette réticence n'auroit-elle pas eu pour objet de se réserver à publier le prétendu meurtre dans la circonstance que l'on auroit jugé la plus favorable pour lui acquérir plus de poids. C'est une conjecture que l'on propose aux personnes qui savent apprécier les choses. D'ailleurs, comment faire cadrer un événement du 29 Juin avec la feuille de la Gazette de Santé, du 4 Mai précédent ? Mais rien n'embarrasse les Gens d'esprit.

enfans en très-bas âge (1) puisse porter la gangrenne dans une femme âgée de 33 ans. *

D'après ce qui vient d'être dit, les personnes sensées, & qui depuis la publicité de cette découverte ont daigné s'en occuper avec une certaine attention, ne reprocheront-elles pas à l'auteur de s'arrêter à répondre à une objection puérile & misérable ? Il le fera cependant, parce qu'elle se renouvelle.

Vous nous avez annoncé l'Eau Médicinale, lui dit-on, comme devant suppléer à l'insuffisance des Remedes généraux, & cependant elle n'a pu soustraire à la mort nombre de personnes qui en avoient fait usage.

A cette objection l'Auteur n'opposera que la réponse qu'il a déja faite, qu'en offrant à l'humanité le secours de l'Eau Médicinale, il n'a pas prétendu lui apporter un préservatif assuré de sa destruction. Qu'il n'a point eu l'ineptie d'attribuer à son Remede cette infaillibilité qu'il seroit souverainement injuste de vouloir en exiger ; qu'il n'a jamais dissimulé qu'il n'eût ses écueils comme tous les autres médicamens, & que ses effets, telle supériorité qu'il soit en droit de lui attribuer, ne tiendront pas contre des obstacles insurmontables.

Si, par exemple, il avoit eu l'imbécillité d'avancer que son Remede avoit la propriété de restituer un viscere détruit, consommé par les humeurs, il ne seroit point embarrassé pour deviner le logement qui lui conviendroit. S'il avoit prétendu rappeller à

---

(1) On a cru devoir faire entrer de nouveau, dans cette Collection, le Certificat & l'Extrait qui attestent ce fait.

Voyez les pages 37, 38 & 39, Nos. 12 & 13.

* Voir les deux Extraits sous le N°. 12, ci-après.

la vie avec un gros ou deux d'Eau Médicinale, toute eſpece d'individu qui, épuiſé par la violence & la complication des maladies ou par la multiplicité & la variété des Remedes ſouvent auſſi deſtructeurs que le mal, ſe verroit prêt à rendre le dernier ſoupir, encore une fois les petites maiſons ſeroient la véritable récompenſe qui lui ſeroit due.

Ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il place ici ces dernieres ſuppoſitions; car elles ont effectivement fait la matiere de reproches qu'il a eu a eſſuyer.

Il défie donc ſes ennemis les plus acharnés de citer une ſeule expreſſion qui ait pu donner à entendre rien qu'il fût poſſible d'interprêter dans un ſens relatif à toutes ces aſſertions.

Il a ſeulement dit que, par le réſultat des expériences les plus multipliées, il pouvoit aſſurer que ſon Remede, bien loin de contenir rien de nuiſible au corps humain, ne renfermoit au contraire que des propriétés ſalutaires, & juſqu'à préſent inconnues dans les autres Remedes, telles que celles de procurer ſans inconvéniens un ſoulagement inexprimable aux douleurs aigues de la goutte. Il a mis à portée de s'aſſurer de la vérité de ſon aſſertion, *que l'on avoit vu une infinité de ſujets déſeſpérés ne devoir le retour à la vie qu'à l'uſage de ſon Remede*, en produiſant des écrits dictés par l'effuſion de la reconnoiſſance. Jamais il ne s'eſt élevé à la prétention d'exclure les remedes ordinaires, il a au contraire déclaré poſitivement, comme il le déclare encore, que ſon Remede n'eſt point excluſif des autres médicamens. Bien loin d'engager à éloigner la pré-

ſence des Médecins, il a au contraire témoigné le deſir le plus vif qu'ils vouluſſent bien jetter un regard ſur ſa découverte, bien aſſuré que s'il en obtenoit cette faveur, ils n'en détourneroient pas la vue ; ſon ſouhait le plus ardent a conſtamment été, que les malades n'en fiſſent uſage que ſous leurs yeux & par leurs avis.

Quel avantage en effet ne pourroit-il pas réſulter de cette découverte ſi un œil attentif & éclairé daignoit ſe fixer ſur ſes effets, ſi une main ſûre & habile s'attachoit à en diriger la marche, ſi enfin l'amour ſeul du bien public, cette paſſion des grandes âmes, en oubliant le nom de l'Auteur, ne voyoit qu'un moyen de plus de procurer à l'homme ſouffrant un adouciſſement à ſes maux, en faiſant ſuccéder à ces atteintes de douleurs cruelles & déchirantes le calme d'un ſommeil paiſible, en reſtituant à des membres languiſſans & ſans action ce mouvement, cette activité qu'ils auroient peut-être perdus ſans retour, en dégageant plus promptement, plus efficacement cette maſſe d'humeurs ſi variées qui gênent, qui embarraſſent toute l'économie animale en détruiſant entiérement les funeſtes effets de ces vapeurs homicides, de ces exhalaiſons meurtrieres qui nous raviſſent une multitude d'hommes dont les talens ſont conſacrés à la perfection des Arts utiles ou de ſimple cure (1) ; ſi enfin ce même amour du bien public y découvroit la poſſibilité d'éloigner pour un ſeul inſtant le dur ſacrifice de la vie, ſouvent même de ſauver la victime

---

(1) Voir le Certificat de M. Aſſier Périca, conſtructeur des Barometres du Roi, page 57, & de M. l'Abbé Rougeault, concernant la Dame Petit, page 60.

qui paroiſſoit devoir être dévouée à jamais à la mort?

S'il étoit permis à l'Auteur d'étendre ſes conjectures, il pourroit ajouter que ce ſeroit encore pour le Médecin un abri contre l'injuſtice du reproche que l'on ne voit que trop ſouvent ſe ſubſtituer aux expreſſions de la reconnoiſſance uniquement due à ſa ſollicitude & à ſes ſoins.

Tel eſt le langage que l'Auteur n'a ceſſé de tenir dès l'inſtant qu'il a cru ſa découverte en état de voir le jour.

Comment, d'après une conduite ſi ſage, ſi meſurée, a-t-on oſé ſe permettre de le ranger dans la claſſe des charlatans & des empyriques? Quel eſt le charlatan, l'empyrique, l'homme à ſecret qui invoque pour témoin de ſes ſuccès l'homme éclairé, celui qui, par la ſainteté de ſes fonctions, a droit à nos reſpects & à nos hommages, qui réclame ſon ſuffrage, ſon concours, qui n'a rien tant à cœur que de le voir diriger ceux qui conſentent à faire uſage du Remede, qui les engage à ſolliciter leurs lumieres & les prendre pour guides?

Comment M. Cadet Devaux, Apothicaire, a-t-il pu écrire à Madame la Baronne d'Eſpagnac dans ſa lettre du 13 Août dernier, rapportée dans la ſeconde collection, que M. Parmentier lui avoit fait part du regret qu'il avoit de voir ſon nom affiché & diſtribué au coin des rues, lorſqu'il eſt conſtant que l'Auteur trop attaché à la dignité de ſon exiſtence pour l'expoſer à une pareille célébrité, n'a jamais rien affiché ni diſtribué, & qu'il n'a conſigné ſa découverte que dans un très-court imprimé ſur la conduite à tenir dans l'adminiſtration de l'Eau Médicinale qui

ne ſe délivre qu'avec le Remede, & dans les deux Collections de faits qui n'ont point eu beſoin d'affiches pour être connues & deſirées ? Mais il falloit encore chercher à répandre un vernis d'abjection ſur l'Eau Médicinale, & en lui prêtant la marche de charlataniſme dont l'Auteur a cependant toujours cherché à ſe garantir juſqu'au point de s'interdire l'impreſſion de l'adreſſe indicative du dépôt ; ce moyen, quoique fondé ſur une infidélité, lui a paru propre à remplir ſon objet.

Quant au ſecret que l'Auteur perſiſte à garder ſur le nom du ſimple qui ſeul forme l'Eau Médicinale ainſi que la préparation qu'il y donne, ſi on lui objecte que cette réticence ſuffit pour nuire à cette confiance générale après laquelle il aſpire, parce qu'on n'eſt pas obligé de croire à tout ce qu'il avance, il demandera s'il eſt poſſible de lui ſuppoſer une impudence dont il peut d'un inſtant à l'autre ſe voir contraint de mettre à découvert toute la ſtupidité. Dans le cas où le Gouvernement convaincu de la bonté du Remede ſeroit tenté de ſe l'approprier, ce ne pourroit être que d'après les offres avantageuſes qu'il daigneroit faire à l'Auteur qui ſeroit tenu d'indiquer le nom du ſimple & la préparation qu'il y donne. Or, ſi à ce moment critique, au lieu de ce ſimple unique qu'il annonce depuis plus de douze ans former l'Eau Médicinale, il n'avoit qu'un composé, un réſultat de pluſieurs ingrédiens à indiquer, à quel mépris ne devroit-il pas être dévoué, & quel traitement pourroit égaler une effronterie ſi répréhenſible ? Il n'eſt donc pas poſſible, à moins de lui

ſuppoſer une audace qui n'auroit point d'égale ; de révoquer en doute la vérité de ſon aſſertion. Et s'il eſt une fois établi que ce ſimple bien loin d'être malfaiſant n'eſt que ſalutaire & bienfaiſant, qu'importe ſon nom ? Cette connoiſſance acquiſe apportera-t-elle quelque changement à ſa nature, à ſes effets ? pourra-t-elle faire enfin qu'il ſoit adopté ou rejetté ?

Une découverte auſſi importante, dont l'Auteur croit avoir démontré l'utilité avec la derniere évidence, n'a point été révélée à l'Auteur pour ſa propre & ſeule utilité ; elle ne lui a été confiée que pour en faire jouir ſes ſemblables ; elle n'eſt entre ſes mains que comme un fidei-commis qu'il doit tranſmettre aux hommes pour s'acquitter dignement de cette dette ; il n'eſt point d'efforts, point de degrés de conſtance qu'il ne ſoit déterminé à oppoſer aux perſécutions qu'on pourra lui ſuſciter, aux obſtacles qu'on pourra lui oppoſer. Si, pour le malheur de ſes concitoyens, ce qu'il eſt loin de prévoir, l'autorité ſurpriſe arrêtoit le cours de ſon Remede, alors il réuniroit toutes ſes forces, il emploieroit toute ſon énergie à perſuader au Gouvernement qu'en voulant oppoſer une barriere au charlataniſme, ſans avoir eu l'intention de décourager les Auteurs qu'un zele louable porteroit à découvrir de nouvelles reſſources avantageuſes à la perfection de la Médecine, il ſeroit cependant vrai que les plus belles découvertes ſeroient en danger de rentrer dans leur néant, par la ſeule raiſon qu'il leur refuſeroit une protection qui, ſans égard pour leur utilité réelle, ne leur ſeroit offerte qu'au prix de leur ſecret.

N°. 1.

*Lettre de M. Pollissard, par laquelle il rend compte à M. Husson, auteur de l'*Eau Médicinale, *de l'événement arrivé à Madame de la Motthe.*

De Paris le 3 Juillet 1783.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, mon cher Husson, un événement qui sera saisi avidement par les ennemis de votre Eau Médicinale.

Le samedi 29 juin dernier, sur les onze heures du matin, s'est présenté chez moi un commissionnaire, lequel m'a demandé six gros de votre Eau Médicinale, en me disant qu'il s'acquittoit d'une commission surprenante; que la personne qui l'envoyoit devoit en prendre le soir deux gros; qu'elle l'avoit conseillée à une Dame qu'on croyoit en être morte, & qui devoit être enterrée dans l'après-dîné. Ce récit, cher Husson, m'affecta singuliérement; j'ai répondu à ce commissionnaire qu'il falloit que son commettant fût persuadé du contraire, puisque sa confiance étoit toujours la même ; cependant, réflexions faites, j'ai cru devoir lui donner le billet dont voici la copie.

« J'apprends, Monsieur, avec la plus grande peine le triste événement arrivé à la personne à laquelle vous avez cru devoir conseiller l'Eau Médicinale. Vous n'avez pas de tems à perdre; voyez je vous prie M. de Brotonne, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine; il demeure rue Lévêque, c'est dans votre quartier; prenez son avis pour faire l'ouverture du cadavre, car cet événement peut avoir des conséquences, soit pour le présent, soit pour l'avenir, & vous pourriez être compromis. Je suis, M. &c. »

En remettant ce billet, j'engageai le commissionnaire à m'instruire du succès de ma lettre; mais la journée, celle du lendemain se passerent sans aucunes nouvelles. J'appris seulement sur le soir par M. Stoucrad, ancien Capitaine de Ca-

valerie, l'hiſtoire de la maladie & de la mort de la Dame de la Motthe. Cette Dame ne demeuroit pas avec ſon mari. Elle tenoit une échoppe dans le jardin des Tuileries ; ſa réſidence étoit dans la maiſon d'un Fayancier, vis-à-vis les Capucins, rue Saint-Honoré. Elle étoit ſujette à de violens accès d'aſthme. M. Stoucrad me propoſa l'entrevue de deux perſonnes entr'autres, qui avoient propoſé & donné l'Eau Médicinale à cette Dame. J'acceptai ſon offre : & le lendemain je trouvai en maiſon tierce ces deux particuliers en ſa préſence. L'un d'eux, m'adreſſant la parole, me dit qu'il étoit perſuadé que la Dame de la Motthe avoit été la victime de l'effet de l'Eau Médicinale dont elle avoit pris double doſe ; qu'elle avoit ſuccombé à la ſuite de violentes tranchées dont elle avoit été travaillée près de trois jours ; que cette Eau étoit un poiſon ; que M. Petit, Médecin, (ce n'eſt pas le célebre Médecin du même nom, & je ne le vois pas même ſur le tableau des Docteurs-Régents de la Faculté de Paris,) le lui avoit aſſuré. Il s'étendit en déclamations ſur la perte de cette Dame, de la famille de laquelle il ſe trouvoit aujourd'hui chargé : que quant à lui il ne tenoit plus à rien après un ſi funeſte accident ; qu'il alloit inceſſamment faire connoître tout le danger de ce Remede, & interpoſer l'autorité du Gouvernement pour le faire ſupprimer. A des propos auſſi vagues & ſi peu concluans, j'oppoſai les réflexions ſuivantes :

1°. Que la mort de la Dame de la Motthe pouvoit avoir une toute autre cauſe que celle qu'il lui attribuoit.

2°. Que ſi l'Eau Médicinale étoit meurtriere, les plaintes ſeroient générales.

3°. Que depuis dix ans que ce Remede eſt connu, & d'un grand uſage, on a à peine cité deux faits de cette eſpece, ſans les avoir démontrés.

4°. Que ce Médicament reconnu ſalutaire, & d'une grande reſſource ſur-tout dans les cas critiques déſeſpérés, ne pouvoit être réputé un poiſon, parce qu'il étoit prouvé être lui-même un puiſſant contre-poiſon.

5°. Que les gens de l'art ont rendu témoignage que l'admi-

niſtration pouvoit s'en faire ſans danger, & qu'elle pouvoit être priſe avec la plus grande confiance.

6°. Que l'analyſe de MM. Cadet & Parmentier; les certificats de Docteurs en Médecine de la Faculté de Paris, de celle de Montpellier, & autres, ne laiſſoient pas le moindre doute ſur l'efficacité de ce Remede.

7°. Que ce Spécifique n'a d'effets violens en apparence, qu'à raiſon de l'adhérence & tenacité des humeurs; & qu'indépendamment de ces effets apparens, la ſuite en étoit ordinairement heureuſe.

8°. Que ce Remede pris même à grande doſe, n'a jamais occaſionné la mort de qui que ce ſoit, ainſi qu'il eſt prouvé par les expériences réitérées de gens de l'art, & de nombre de particuliers.

9°. Qu'il étoit auſſi injuſte que ridicule d'exiger qu'un Remede fût ſupérieur à tous obſtacles, & qu'il guériſſe infailliblement.

J'ajoutai encore aux précédentes obſervations celle-ci : que quoique l'adminiſtration de l'Eau Médicinale, à la Dame de la Motthe, n'ait été faite que d'après l'expérience heureuſe qu'en avoit fait celui ou ceux qui l'ont conſeillée, cette adminiſtration étoit repréhenſible, en ce que d'une part on avoit excédé la doſe preſcrite, & encore davantage de ce qu'après l'événement de mort, on avoit négligé d'en conſtater la véritable cauſe par l'ouverture du cadavre, ſur-tout en ayant été requis. Que ſi cette précaution eût été priſe, elle auroit vraiſemblablement non-ſeulement juſtifié le Remede, mais encore les perſonnes qui l'avoient conſeillé & adminiſtré.

A la ſuite de ces obſervations la perſonne eſt convenue qu'effectivement elle avoit fait uſage de cette Eau Médicinale à la doſe de 6 à 7 priſes pour une affection dartreuſe ſans danger, mais auſſi ſans guériſon totale; qu'elle penſoit n'avoir échappé aux inconvéniens, qu'à raiſon de ſa forte conſtitution. Ayant remarqué M. Stoucrád & moi que pendant tout cet entretien, il n'avoit été nullement queſtion du mari de la défunte, non plus que des parens, j'en fis l'obſervation; il a été répondu que ces Meſſieurs ne ſe mêloient de rien.

Voilà, mon très-cher Hufſon, quel a été le réſultat de notre viſite & converſation avec la perſonne qui paroît principalement avoir conduit l'adminiſtration de votre Remede dans la triſte circonſtance dont je vous rends compte.

Si un jour à venir vous vous trouviez dans le cas de juſtifier votre Remede ſur une inculpation auſſi grave, cette lettre vous fournira les renſeignemens néceſſaires pour y parvenir. Ceux qui auront connoiſſance de ce fait & de ſes circonſtances, ſauront en apprécier la valeur. Les perſonnes ſenſées qui réfléchiſſent ne ſeront certainement pas la dupe de pareilles déclamations.

D'ailleurs qu'eſt-ce que deux ou trois faits en dix ans, & invraiſemblables, qui ſe ſeront paſſés dans l'obſcurité, ſi on les compare avec des milliers de faits tous plus admirables les uns que les autres, certains & atteſtés par des perſonnes irréprochables ? Tout précieux qu'eſt votre Remede, cher Huſſon, il ne donne pas l'immortalité. Il n'opere que le poſſible dans l'économie animale : il a, il aura ſes écueils, comme tous les Remedes les plus connus & les plus eſtimés, parce que

Contrà vim mortis, non eſt medicamen in hortis.

Vous connoiſſez les ſentimens que je vous ai voués, & avec leſquels je ſuis, cher Huſſon, votre ami : POLLISSARD.

N°. 2.

Lettre de M. Collet, Docteur en Médecine, à M. Petit, Médecin.

De Troyes le 29 Décembre 1783.

Monſieur, j'ai lu votre obſervation inſérée dans le Journal de Paris, en date du 10 novembre. Je ne doute point de la ſupériorité de vos talens dans l'art de guérir. J'applaudis beaucoup à la réputation qu'ils vous ont méritée, mais vous trouverez bon que je ne ſois point de votre avis ſur la cauſe de la mort de Madame de la Motthe. Je connois l'Eau Médicinale, je l'adminiſtre ſouvent, & pour entrer dans les vues ſages du Gouvernement, je me ſuis fait un devoir d'en obſerver ſcrupuleuſement les effets. Lorſqu'il ſera tems, j'en écrirai à la Société Royale de Médecine...... Ce n'eſt point un

poiſon, une préparation dangereuſe, c'eſt un précieux médicament; il veut être manié ſagement, & l'adminiſtration doit en être confiée aux gens de l'art.

Qui peut préſumer que l'Auteur, homme de génie, rempli de connoiſſances utiles, après avoir ſervi ſon Roi en brave Officier, s'aviliſſe à faire le charlatan & à tromper le peuple. A travers les efforts que vous faites pour jetter l'effroi dans les eſprits, il eſt aiſé de voir qu'on voudroit prévenir le public contre M. Huſſon & ſon remede ; ce qui a fait dire que votre obſervation avoit tout l'air d'un enfant trouvé qui a été baptiſé ſous votre nom par l'eſpoir d'en tirer parti.

Madame de la Motthe étoit cependant ſujette à des accès d'aſthme qui lui prenoient de tems en tems ; devenus alors plus violens, on vous fit appeller. *In aſthmate quo frequentior & ſeverior acceſſio, eo pejus.* Voilà une cauſe de mort; à quoi bon l'aller chercher dans une priſe de l'Eau Médicinale ? Je ne prétends pas que ce Remede empêche de mourir. Aucuns n'en empêchent. *Medicamenta damus, immortalitatem autem non damus.* Mais je poſe en fait que ſi Madame de la Motthe avoit pu avoir guériſon, à l'excluſion même des lavemens adouciſſans & d'autres remedes convenables dans la circonſtance, l'Eau Médicinale la lui auroit donnée infailliblement. Votre malade y avoit une confiance pleniere, puiſqu'ayant déja la mort ſur les levres, elle n'a point craint de doubler la doſe : *contrà vim mortis, non eſt medicamen in hortis.*

Loin d'être incendiaire, de porter le trouble & le déſordre dans toute l'économie animale, cette Eau a la vertu de calmer les grandes douleurs d'eſtomac, des inteſtins, d'arrêter les vomiſſemens fréquens, les envies d'aller trop ſouvent à la garde-robe, &c. Je l'ai donnée la ſemaine derniere à une jeune fille aſthmatique, elle ſe trouve ſoulagée. Je l'ai oppoſée victorieuſement aux progrès rapides de la gangrenne.

Diſons, Monſieur, diſons avec vérité, que c'eſt l'aſthme qui a hâté le trépas de Madame de la Motthe. Aux yeux du petit peuple, le dernier médicament adminiſtré paroît être toujours celui qui tue. Graces à la ſeconde priſe d'Eau Médicinale vous

avez échappé à la glose des commeres ; on auroit publié *que les lavemens adoucissans, les autres remedes convenables dans la circonstance* avoient produit l'effet que vous attribuez au Remede de M. Husson : *Post hoc ergo, propter hoc.* Enfin vous seriez l'auteur de la mort de Madame de la Motthe. Le Journal n'en auroit rien dit. Vous avez demandé à faire ouvrir le cadavre, les parens n'ont pas voulu. c'est une grande malhonnêteté de leur part : quand ils y auroient consenti ; quand après l'ouverture vous eussiez été aussi sûr de votre prognostic que vous avez cru l'être avant, il est vrai de dire qu'on ne pourroit asseoir aucun jugement & conclure contre l'Eau Médicinale.

En justice votre observation isolée & dénuée des formalités requises seroit nulle & de nulle valeur, mise en opposition avec une foule de succès (voyez la collection des faits, &c.) plus authentiques les uns que les autres : elle ne peut jouer qu'un petit rôle. Le paralogisme est un argument à-peu-près fait pour en imposer aux sots : c'est une trop foible arme pour attaquer. *Cur turbulentam fecisti aquam.*

Je me flatte, Monsieur, d'être aussi zelé que vous à défendre les intérêts de l'humanité souffrante. Soyez sûr que si j'avois eu moins de preuves de l'efficacité du Remede de M. Husson, dans le traitement de différentes maladies graves, je me serois déja rapproché de ceux qui veulent lui déclarer la guerre ; mais comme avec tant d'autres propriétés il reunit encore celle de guérir *citò, tutò & jucundè*, par état je me crois obligé de l'accréditer pour être classé parmi nos meilleurs Remedes. Il lui manque la sanction de la Société Royale de Médecine. Il l'aura. J'ai l'honneur d'être votre, &c. *Signé* COLLET, D. M. M.

N°. 3.

ABRÉGÉ des observations de M. Collet, Docteur en l'Université de Médecine de Montpellier, Doyen des Médecins de Troyes ; Associé-Correspondant de la Société Royale de Médecine, sur les effets de l'Eau Médicinale ou l'Eau de M. Husson.

J'AI été appellé depuis peu chez le nommé Tatin, âgé de

trente-cinq ans ou environ, Marchand Tabletier proche la porte de Bellefroy ; lorſque j'arrivai auprès de lui, je le trouvai ſans pouls ; les extrêmités étoient froides, il ſe plaignoit de violens maux de tête, d'eſtomac, il avoit des nauſées & ſouffroit conſidèrablement du bas ventre ; après avoir inutilement employé les délayans, les calmans indiqués dans la circonſtance, je me décidai, enfin le cas étoit urgent de lui adminiſtrer un gros d'Eau Médicinale, j'en porte toujours avec moi ; au bout d'un quart d'heure, quoique l'Eau Médicinale ne ſoit pas décidément émétique, il vomit ſans efforts, alla pluſieurs fois à la garderobe & s'endormit, il étoit cinq heures du matin quand je me retirai ; le même jour je fis ma viſite ſur les onze heures & le malade me remercia ; en diſant qu'il n'avoit plus beſoin de mon miniſtere, que l'Eau que je lui avois donnée avoit abſolument calmé tous les accidens, qu'il étoit guéri.

Dans le mois d'Avril dernier, on me manda pour aller voir à Saint-André-lès-Troyes, le nommé Germain, Vigneron ; il étoit alité, lié par les pieds & les mains, il jettoit des cris horribles, à peine oſoit-on l'approcher ; ſon viſage étoit enflammé, le pouls extrêmement élévé, la fievre des plus ardentes, dans un délire maniaque, il briſoit tout, &c. Après avoir mis en uſage, à l'exception de la ſaignée, tous les remedes uſités en pareil cas, lui avoir donné les bains d'eau de puits très-froide, &c. je lui adminiſtrai l'Eau de M. Huſſon à haute doſe ; au grand étonnement de ſes voiſins qui le regardoient comme un homme perdu. En moins de huit jours la raiſon lui eſt revenue ; il eſt aujourd'hui parfaitement rétabli, & ne reſſent de ſa maladie d'autres atteintes qu'un léger engourdiſſement dans une main qui avoit été trop ſerrée.

Mademoiſelle..... âgée de cinquante ans, faiſant ſa réſidence dans une maiſon de campagne à ſix lieues de Troyes, devint folle à lier à la ſuite de ſon tems critique ; on me l'ammena pour *la traiter* & pour *la guérir s'il étoit poſſible* ; après avoir épuiſé tous les ſecours de l'art, les bains froids à la glace, les douches à la glace, on lui en donnoit quelque-

fois deux par jour; les saignées du pied, les antispasmodiques les plus décidés, les plus purgatifs, &c. &c. Mademoiselle..... trouvoit à peine du soulagement; elle a pris de l'Eau Médicinale à haute dose, & il est notoire qu'en moins d'un mois elle a été guérie; il y en avoit déja trois qu'elle étoit dans les remedes.

Monsieur..... Maître Boucher, est tombé dans un délire maniaque, sans autre médicament que l'Eau de M. Husson, en moins de quinze jours la tête s'est débarassée; il a été parfaitement rétabli.

Monsieur Rabiez pere, Bourgeois de cette Ville, doit sa guérison à l'Eau Médicinale; il seroit trop long de détailler l'état affreux où il s'est trouvé à la suite d'une fievre quarte compliquée.

Mademoiselle Rabiez attaquée l'été dernier d'une fievre continue avec redoublement, ne s'est trouvée soulagée & guérie qu'après avoir fait usage de l'Eau Médicinale.

Le nommé Toussaint, Marchand Fabriquant, vint un jour me consulter sur son état; il avoit les jambes grosses comme des solives, & le bas ventre paroissoit menacé d'hydropisie; je lui fis mettre de côté les tisannes, les sels, &c. qu'on lui avoit prescrits, j'y substituai l'Eau de M. Husson, à la troisieme prise l'enflure a disparue; de tems en tems, il en fait encore usage quoique bien guéri.

Les trois enfans de Monsieur Vaudé, Maître d'Ecriture, demeurant actuellement à Nogent-sur-Seine, furent attaqués l'été dernier d'une fievre rouge, d'un caractere malin, les vers étoient de la partie; ces enfans souffroient de l'estomac, du bas ventre; ils avoient des aphtes dans la bouche, des chancres, avec une grande difficulté d'avaler, &c.; j'ai eu recours à l'Eau Médicinale; ils ont rendu une quantité de lambricaux, peu à peu les symptômes ont diminué en raison des évacuations, & tous trois ont été sauvés.

Madame..... demeurante dans un bourg à six lieues de Troyes, m'ayant consulté sur son état, les fleurs blanches jointes à un grand mal d'estomac l'incommodoient beaucoup;

je lui indiquai l'Eau Médicinale comme un remede unique dans la circonſtance ; elle en a fait uſage ; elle m'a écrit dernièrement qu'elle étoit bien ſoulagée.

La femme du nommé Charles, Manouvrier, à Saint-André-lès-Troyes, menacée d'hydropiſie à la ſuite d'une fievre quarte qui duroit depuis trois mois, a été guérie par l'Eau Médicinale.

Perſonne n'ignore ici l'état déplorable où s'eſt trouvé, en 1781, au mois de Septembre, Monſieur Tezenas l'aîné, Négociant, Officier de la Monnoie : chacun ſembloit me jetter la pierre de ce que je le gorgeois, diſoit-on, d'Eau Médicinale ; il étoit déſeſpéré, abandonné, &c. Qui l'a guéri ? L'Eau de M. Huſſon, bien adminiſtrée.

Le même, en 1782, éprouva une maladie grave, la fievre étoit quarte, les accès étoient quelquefois de vingt-quatre heures & très-violens, la jambe droite, le pied droit étoient gangrénés ; on parloit déja de l'amputation, &c. L'Eau Médicinale ſecondée des remedes chirurgicaux, l'a encore ſauvé. Monſieur Tezenas ſe porte bien.

La nommée..... demeurante rue du Bois, tombe dans un délire maniaque ; auſſitôt on emploie les remedes indiqués, mais en vain ; appellé, je lui fis prendre de l'Eau Médicinale, au bout de huit jours tous les ſymptômes effrayans ſe ſont calmés ; elle a joui depuis de toute ſa raiſon ſans aucune altération.

Appellé dernierement dans la petite Tannerie pour la nommée... qui ſouffroit beaucoup d'une colique violente occaſionnée par la ſuppreſſion des regles, je lui fis donner un demi gros d'Eau Médicinale, les regles ont reparu & la colique a ceſſé.

Dans la Carterie, la nommée..... accouchée depuis deux jours, me fit appeller ; je la trouvai ſans pouls, très-oppreſſée ; les lochies étoient ſupprimées ; elle ſe plaignoit de l'eſtomac, du bas ventre, de maux de tête violens, &c. ; à l'aide de

l'Eau Médicinale combinée avec d'autres remedes appropriés ; la malade a échappé au plus grand danger.

Le nommé Joachim, Mouleur au Moulin-Brûlé, a été guéri d'une fievre putride continue avec redoublement, &c., par l'Eau de M. Husson.

Les hydropisies confirmées ne doivent pas attendre grand secours de l'Eau Médicinale, si elle n'agit que très-difficilement dans l'eau, elle ne fait aucun effet sur le parchemin.

Mademoiselle..... âgée de vingt-cinq ans, avoit le visage couvert de boutons dartreux, le corps ne faisoit qu'une plaie ; après plusieurs prises d'Eau Médicinale, données de loin en loin, à petite dose, & ensuite à la dose indiquée dans la brochure, le tout secondé par des bouillons & des tisannes appropriées, Mademoiselle..... sans être absolument guérie, ne ressent plus que quelques démangeaisons légeres.

Madame Robin, Marchande, vis-à-vis le petit cimetiere de Saint-Jean, à la suite d'une de ces fievres qui ont regné cette année, a eu les jambes & les cuisses enflées avec des douleurs considérables dans les os ; je l'ai purgée plusieurs fois avec l'Eau Médicinale : elle n'est pas encore guérie, mais elle se trouve beaucoup mieux.

La nommée..... rue de la Pie, avoit une violente colique de bas ventre qui la tourmentoit depuis plusieurs jours ; appellé pour la soulager, je lui donnai d'emblée un gros & demi d'Eau Médicinale, elle a rendu six lambricaux par la bouche & autant par le bas. J'ai réitéré la même dose deux jours après, elle en a rendu quinze. Elle n'a été rétablie qu'au bout de quinze jours ; les évacuations l'avoient extrêmement affoiblie ; le défaut de régime chez ces sortes de personnes retarde souvent leur guérison.

Je pourrois, Monsieur, vous donner d'autres observations qui ne prouveroient pas moins l'efficacité de l'Eau Médicinale, mais :

Claudite jam rivos pueri sat prata biberunt.

N°. 4.

M. POLLISSARD.

De Caen le 25 Novembre 1783.

Monſieur, je viens de lire dans un journal de Paris, une obſervation fournie par un M. Petit, Médecin de Monſeigneur le Duc d'Orléans, ſur une mort occaſionnée par l'Eau Médicinale. Je ne puis concevoir un pareil fait, & l'auteur de l'obſervation eſt bien hardi de donner ainſi un démenti public à un nombre ſi conſidérable de gens honnêtes de tous états. Je ſuis d'autant plus ſurpris qu'une pareille quantité de l'Eau ait produit un tel événement, qu'il m'eſt arrivé, nombre de fois, d'en adminiſtrer deux gros ſans procurer une ſeule évacuation, chez des ſujets foibles. Ma femme eſt de ce nombre; mon fils âgé de quinze ans, & pluſieurs autres perſonnes du même âge & de foible conſtitution. Un de mes enfans âgé de ſix ans, attaqué d'une fievre quotidienne, dont il eſt abſolument guéri, n'a pas pris d'autres médicamens qu'un gros de cette Eau, répété ſept ou huit fois; ſes évacuations n'ont point été au-delà de quatre. J'en ai pris moi même au moins trois gros ſans effet; j'ai vu à la vérité chez des malades où la ſurcharge humorale étoit abondante, des évacuations copieuſes, mais toujours ſuivies du plus grand ſoulagement. Je ne puis penſer qu'un homme qui s'eſt conſacré au bien public, dans un état qui exige plus qu'aucun autre de la droiture & de la vérité, ait conſenti à devenir l'organe du préjugé & de l'acharnement. Trompé lui-même, il trompe le public avec le deſir de l'éclairer. Malgré tout, les hommages dus à M. Huſſon ſe multiplient, les goutteux ſur-tout baiſent la bouteille qui contenoit la précieuſe liqueur, & regardent ſon auteur comme l'envoyé de Dieu pour les ſouſtraire à la douleur; je n'en ai encore vu aucun qui n'en ait éprouvé d'heureux effets. J'ai l'honneur d'être votre, &c. *Signé* DEJEAN, D. M. M. & Profeſſeur Royal en l'Univerſité de Caen.

OBSERVATIONS de M. DEJAN, *Professeur royal en Médecine en l'Université de Caen, sur les effets de l'Eau Médicinale.*

Je puis attester qu'aucuns goutteux n'a fait usage sans succès de l'Eau Médicinale.

Qu'entre les malades que j'ai vus, auxquels je l'ai administré, j'ai eu lieu d'être étonné de son heureux effet dans le cas suivant :

Une dame, sœur d'un jeune Médecin de mes amis, ayant le foie, la rate d'un volume prodigieux, & extrêmement dur; le reste du bas-ventre dans un état d'empâtement; la fievre quarte depuis un an.

Seize gros par demi prises ont fait disparoître la fievre, & presque anéanti les obstructions. Un enfant de sept ans étoit à l'extrêmité d'une fievre violente; vingt & quelques jours après une petite vérole confluente; le ventre très-tendu & douloureux; les levres & la langue noire & seches : ce petit malade se refusoit à tous secours; une demi-prise d'Eau Médicinale donnée dans du cidre, fut rendue par haut sans effet; une autre demi-prise le jour suivant, procure l'évacuation de matieres noires & fétides, rendit à la bouche une partie de sa fraîcheur; la troisieme demi-prise procura un état de bien-être non-équivoque; deux gros de follicule dans une décoction de pruneaux donnés deux jours après, entraînerent tout ce qui pouvoit exister encore de matieres nuisibles; la santé de l'enfant est parfaite; réduit presque au marasme, il a pris depuis sa convalescence un embonpoint étonnant. Une dame malade d'une fievre quarte depuis plusieurs mois, attaquée en outre d'affections vaporeuses effrayantes, hurloit & aboyoit; elle souffroit de violentes douleurs dans toutes les parties du corps; la veille du jour où je fus appellé, elle avoit été administrée & jugée être à son dernier instant.

Je la trouvai dans une expression de douleurs caractérisées, par des grincemens & une agitation générale; le ventre, le

foie & la rate empâtés ; tendus & douloureux ; une demi-prise d'Eau Médicinale donnée le soir même, calma tout, comme par enchantement ; la malade, qui ne dormoit pas depuis cinq mois, reposa six heures ; il y eut plusieurs évacuations de matieres noires ; le surlendemain la malade se leva, mangea même avec plaisir ; & quoiqu'elle se soit bourrée de poires en pâte, elle n'en éprouva point de mal-être ; plusieurs prises à différentes intervalles, ont perfectionné le bon état de la malade ; les trois premieres ont soutenu l'évacuation de cette matiere dont j'ai parlé ci-dessus ; les deux dernieres ne produisent rien (1) ; les douleurs ont absolument cessé, & n'ont point reparu ; le ventre a repris son état naturel. La malade ayant affaire chez elle, s'y est fait conduire, à près de quatre lieues d'ici, sans éprouver de fatigues, se sentant de la force, de l'appetit. J'observe qu'avant son départ, elle se permettoit chaque matin de manger douze huitres, avec un verre d'eau-de-vie ; ce dont je n'ai été informé qu'après son départ.

Un autre malade, non-moins intéressant, souffrant depuis six mois de violens maux d'estomac ; couché depuis six semaines ; se plaignant que ces alimens ne passoient point, ou rarement, qu'après un très-long-temps ; les hyppocondres étant tendus, le ventre très-empâté. Tous les moyens de l'art les plus relatifs à son état, avoient été inutilement tentés ; on en étoit aux bols de camphre & de musc, sans aucun succès. Je débutai par une demi-prise d'Eau Médicinale ; le malade voyant l'état de tranquillité où cette dose l'avoit établi, prit de lui-même le lendemain l'autre demi-prise. Elle fut suivie d'évacuations nombreuses qui l'inquiéterent, quoiqu'il n'éprouva point de douleurs. Il faut observer que ce malade n'alloit jamais à la garde-robe avant ce remede, sans subir des quintes violentes ce jour-là, & tous ceux qui ont suivi depuis. Il n'en a ressenti aucunes ; après des évacuations nombreuses de matieres noires ; le malade a été de mieux en mieux. Il a observé que depuis

(1) L'Eau Médicinale ne purge qu'autant que le besoin l'exige.

long-temps, faisant usage de lunettes, sa vue s'étoit éclaircie au point qu'il pouvoit s'en passer; le mauvais état du bas-venrre & de l'estomac, influoit sans doute sur l'énergie de cet organe. Un malheureux ayant une œdématie générale, avec épanchement sensible dans le bas-ventre, & fievre-quarte, deux gros du remede ont vuidé la cavité du bas-ventre, & rendu les parties externes à leur état naturel; il n'y avoit plus que la fievre à vaincre, & quelques embarras au foie. Lorsque le malade se sentant de l'appétit, s'est livré sans discrétion à un appétit vorace. Je me suis déterminé à l'abandonner, l'ayant surpris dans ma derniere visite, se bourrant d'une écuellée de bouillie, de sarazin, & de bled-noir. J'ai administré à un grand nombre de malades de cette Eau Médicinale; la quantité devroit produire une collection nombreuse d'observations; mais la plupart ne m'ont point rendu compte des effets, & n'ont point reparus. D'autres ont cessé d'en faire usage; d'autres enfin n'éprouvant point le soulagement prompt qu'ils espéroient. J'ai vu des sujets dartreux, d'une complection assez délicate, n'éprouver guerres d'autres changemens qu'un peu moins de tension, quoiqu'ils en prissent jusqu'à trois gros. Un vieillard attaqué d'un ulcere dans les reins, avec ardeur d'urine, qui lui faisoit jetter les hauts cris; la premiere prise l'a calmé, & produisit plusieurs évacuations; les urines plus douces, n'offensoient point au passage, mais voiturant beaucoup de pus; après quelques demi-prises, sans augmentation de bien-être sensible; je donnai une prise entiere, elle procura de nombreuses évacuations de matieres blanchâtres, semblables à un dépôt. La foiblesse du malade ne me permit pas de continuer la dose ordinaire; j'ai rendu le malade aux remedes indiqués par nos auteurs, le purgeant de temps en temps avec demi-prise d'Eau Médicinale; mais l'ulcere fournit toujours du pus, & depuis trois mois que je vois mon malade chaque jour; je suis forcé de dire, avec notre excellent Hipocrate; sect. 6, aph. 6. *Renum, & vesicæ mala difficile in senioribus sanantur.*

Signé DEJAN.

N°. 5.

Lettre de M. Archbold, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, Associé-Correspondant de la Société Royale de Médecine, à M. Collet, &c. &c.

A Bordeaux, le 13 Septembre 1783.

Monsieur & très-cher Confrere, je n'ai d'autres titres pour m'adresser à vous que d'exercer le même art, & de tenir à la Société Royale de Médecine. J'ose croire pourtant qu'ils seront suffisans, & qu'ils meriteront votre réponse aux renseignemens que j'ai l'honneur de vous demander. Il s'agit, Monsieur, de l'Eau Médicinale de M. Husson. Il y a quelques jours qu'une de mes malades me demanda si je connoissois l'Eau Médicinale, & si je croyois qu'elle en pût faire usage. Je lui répondis que je ne connoissois point ce remede, qu'il n'étoit point dans le catalogue de ceux approuvés par la Société Royale de Médecine, & que vraisemblablement il devoit être confondu avec cette foule de drogues que la charlatanerie offre tous les jours au Public au coin de nos rues, & avec lesquels il est grossiérement trompé. Le lendemain la même Dame m'envoya une brochure sur les propriétés, les effets, l'usage de l'Eau Médicinale, le tout couronné par un bon nombre d'observations heureuses, & les certificats les plus authentiques. Les vôtres, Monsieur, me frapperent, & je revins, en les lisant, de l'idée que j'avois eu la veille, de l'Eau de M. Husson. Ma réponse fut jour-là très-différente, & eût pu satisfaire tout Partisan du remede. Cependant, Monsieur, il est bien difficile de croire à un remede applicable à-peu-près dans toutes les maladies, & à tous les tempéramens. D'ailleurs, s'il faut en croire l'assertion de M. Freenhard, (voyez la Gazette de Santé, du 2 Février 1783) l'Eau Médicinale tire sa vertu de la Gratiole, & le nom seul de cette plante est fait pour faire trembler. Toutes ces considérations m'ont arrêté & m'ont fait suspendre l'emploi du remede auquel il paroît que ma malade tient beaucoup. Je le lui donnerai pourtant si vous croyez qu'on puisse le faire sans

inconvénient chez une malade affectée de douleurs rhumatiques très-anciennes, & douée d'une conſtitution irritable à l'excès. Je vous demande mille pardons de la liberté que je prends, & de la peine que je vous donne. Je ſerai infiniment ſenſible & reconnoiſſant des renſeignemens que vous voudrez bien m'envoyer, & je deſirerai bien vivement de trouver des occaſions à vous manifeſter les ſentimens diſtingués de vénération & de reſpect avec leſquels je ſuis, Monſieur & très-honoré Confrere, votre, &c. *Signé* ARCHBOLD. D. M. M. rue Saint Remy.

N°. 6.

Réponſe de Monſieur Collet, Doyen des Médecins de Troyes, &c. à la lettre de Monſieur Aichbold, qui lui demandoit des éclairciſſemens ſur les effets de l'Eau Médicinale.

A Troyes le 19 Septembre 1783.

Monſieur & très-cher honoré Confrere, je m'empreſſe de répondre à votre lettre honnête & obligeante. L'Eau Médicinale de M. Huſſon eſt un bon remede ; je l'aſſure d'après les effets étonnans qu'elle a produits ſous mes yeux, quoiqu'elle ne ſoit pas revêtue de la ſanction de la Société Royale de Médecine ; loin de la confondre dans cette foule de drogues que la charlatannerie débite tous les jours au coin des rues pour amuſer & tromper le public ; j'en ai, ſauf l'aſſertion haſardée de Monſieur Freenhard, toute l'idée que doit avoir un Médecin obſervateur avant que d'en faire uſage auprès des malades ; j'ai agi comme vous ; comme vous, j'ai héſité ; mais inſtruit & raſſuré par des ſuccès répétés, j'en ſuis devenu l'apôtre.

Quel que ſoit le regne dont on veut qu'elle ſoit tirée, quelle que ſoit ſa préparation ſimple ou compoſée ; qu'elle tienne ſa vertu de la gratiole ou d'autres analogues, &c. &c. ; qui font trembler les Médecins, dont la pratique eſt craintive & puſyllanime ; ce n'eſt point un médicament dangereux, il n'empêche point de mourir. Les minoratifs, les draſtiques, &c. aucuns n'en empêchent ; mais ſon énergie eſt telle, que là où ſouvent nos remedes les meilleurs, les plus eſtimés, les plus

connus

connus ont échoués, l'Eau Médicinale triomphe & guérit; je pourrois vous en citer plusieurs observations.

Je l'ai donnée seule; je l'ai associée avec différentes préparations; toujours ayant égard au tempérament, aux forces du malade, au caractere de la maladie; j'ai commencé par des gouttes, j'ai fini par des gros; comme il est une infinité de circonstances où il convient d'altérer, de dépurer, d'évacuer les humeurs, & qu'elle remplit parfaitement toutes ces indications, vous ne devez pas être surpris qu'elle ait été appliquée, qu'elle soit applicable dans le traitement de tant de maladies différentes; mal-à-propos voudroit-on la regarder comme selle à tous chevaux.

Oui, Monsieur, vous pouvez en faire prendre avec sécurité à votre malade; comme elle a la fibre délicate & irritable à l'excès, commencez par des gouttes, vingt, trente, &c. Enfin, peu à peu vous arriverez à la dose énoncée dans la brochure, *& benè tibi erit;* dans un lavement, demi lavement; j'en ai employé jusqu'à deux & trois gros.

Un Médecin n'est point un Charlatan pour avoir suivi pas à pas l'action d'un remede nouveau; la Pharmacie, tant chymique que galénique, doit ses richesses à l'observation.

J'ajoute, qu'étant anti-émétique, qu'agissant à petite dose & dans un petit volume, de liqueur quelconque, on peut en tirer de grands avantages dans les maladies des enfans qui ont beaucoup de répugnance pour les remedes. Vous observerez, Monsieur, qu'avant de faire son effet, quelquefois même après, elle procure aux malades un sommeil doux & tranquille.

Je serai satisfait si j'ai pu vous être utile & vous prouver les sentimens distingués, d'estime & de respect, avec lesquels je ne cesserai d'être, Monsieur & très-honoré Confrere, votre, &c. *Signé* COLLET, D. M. M.

N°. 7.

M. POLLISSARD.

De Valence en Dauphiné le 20 Septembre 1783.

Les heureux succès, Monsieur, qu'a eu sous mes yeux

l'Eau Médicinale de M. Husson, me porte à vous faire passer la somme de trente livres, pour que vous ayez la bonté de m'en envoyer, afin qu'un plus grand nombre d'expériences me confirme dans la bonne opinion que j'en ai. J'espere que vous voudrez bien donner vos soins pour qu'elle m'arrive bien conditionnée par la voie de la Messagerie. J'ai l'honneur d'être avec considération, Monsieur, votre, &c. *Signé* BELHOMME, Docteur en Médecine.

N°. 8.

CERTIFICAT.

Nous soussigné, Docteur & Professeur Royal aux Ecoles de Médecine en l'Université de Caen, certifions nous être servi de l'Eau Médicinale de M. Husson, dans le traitement de diverses maladies avec succès, & de l'avoir employée même dans des cas critiques sans qu'il en soit résulté d'accidens. Nous déclarons, en outre, que ce remede a le plus grand empire sur la goutte, dont il fait cesser le paroxisme sous peu d'heures, & que l'administration de quelqües prises rend aux grabataires de plusieurs années, l'usage de leurs membres. A Caen le 23 Octobre 1783. *Signé* DEJEAN.

N°. 9.

CERTIFICAT.

Je soussigné, Prieur-Curé de la Paroisse de Saint-Nicolas de Clairefontaine, Diocèse de Chartres, Généralité d'Orléans, certifie à tous qu'il appartiendra, que tourmenté par de violentes convulsions de nerfs, & réduit à un état de dépérissement par les mauvaises digestions de mon estomac, affoibli par la multiplicité des remedes qui m'avoient été ordonnés pendant le cours d'une fievre putride, qui m'a rendu grabataire l'espace de plus de trois mois, j'ai recouvré l'appétit & la santé par l'usage de l'Eau Médicinale du sieur Husson. Certifie aussi que cette même Eau Médicinale m'a entiérement guéri des obs-

tructions, reliquats de la maladie violente dont j'ai été tourmenté pendant les mois de Septembre, Octobre, Novembre & Décembre de l'année derniere, que je n'ai joui d'une bonne ſanté que par le moyen des quatre bouteilles de ladite Eau Médicinale, & qu'aujourd'hui je ne reſſens aucun mal au foie, & que mon eſtomac fait ſes digeſtions ſans peine. En foi de quoi j'ai donné le préſent Certificat à Clairefontaine ce 20 Octobre 1783. *Signé* F. CH. FRANÇOIS VACOSSIN, Prieur-Curé de la Paroiſſe de Clairefontaine, au Diocèſe de Chartres.

N°. 10.

CERTIFICAT.

Certificat de M. Jean-Baptiſte Chevalier, Brigadier des Armées du du Roi, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, & ancien Commandant des Etabliſſemens François dans le Bengale, ſur la vertu de l'Eau Medicinale.

Je ſouſſigné certifie que le nommé Pierre, Indien, mon Cuiſinier, réduit, par une ſuite de débauche, à l'état le plus affreux, a fait uſage avec le plus grand ſuccès de l'Eau Médicinale de M. Huſſon. Depuis long-temps atteint d'une maladie vénérienne qui avoit réſiſté à tous les remedes connus, il avoit le corps couvert de puſtules galleuſes & de dartres qui le faiſoient beaucoup ſouffrir. Il éprouvoit dans toutes ſes jointures un engourdiſſement douloureux qui l'empêchoit de marcher, & qui l'avoit privé preſque de l'uſage de ſes bras. Ses yeux enflés & chargés d'une inflammation très-dangereuſe, pouvoient à peine s'ouvrir à la lumiere. Il avoit employé ſans ſuccès les purgations mercurielles, & tous les traitemens en ce genre. L'uſage de dix priſes de l'Eau Médicinale à différens temps, avec ménagement & intelligence, l'ont parfaitement rétabli en moins de ſix ſemaines, ſans que depuis il ait rien reſſenti. En foi & témoignage de quoi j'ai délivré le préſent Certificat pour ſervir & valoir ce que de raiſon. A Paris, le 20 Septembre 1783. *Signé* CHEVALIER.

N°. 11.

CERTIFICAT.

Nous, de Barrés, Chef des Divisions des Canoniers-Gardes-Côtes de Narbonne, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Seigneur de Pouzolles, certifie à tous ceux qu'il appartient, que je suis attaqué depuis 1757 d'une goutte des plus fortes, & que depuis 1780 les accès étoient si fréquens que je ne pouvois plus sortir de ma maison, & étois obligé de me faire porter sur un sopha, & que le moindre accès me duroit deux ou trois mois, étendu dans mon lit, où je ne pouvois me remuer qu'à l'aide d'un drap. Ayant vu dans les nouvelles publiques que M. Husson, ancien Officier au Service du Roi, résidant à Sédan, avoit découvert un remede, & las de vivre dans ce triste état, je priai M. Bouchet, Colonel dans le Corps Royal du Génie, de m'en faire venir; ce qu'il eut la bonté de faire pour moi & pour M. de Lunaret, Avocat au Parlement. Le 17 Septembre 1783 l'accès s'annonça des plus violens, je fut pris par les pieds, les genoux, la main gauche, & le col du côté gauche, & un mal à la tête affreux. Je me déterminai à prendre deux cuillerées à café d'Eau Médicinale à dix heures & demie du soir, & me fis porter dans mon lit. Je passai une assez bonne nuit. A six heures & demie du matin, huit heures après l'avoir pris, j'eus besoin d'aller à la garde-robe; quelle fut ma surprise quand mes Domestiques furent venus pour me lever, de trouver ma main gauche désenflée, & remuer mes doigts. Je me fis mettre sur la garde-robe, & me levai seul à l'aide de ma canne, & ne sentis aucunes douleurs. Le 25 Septembre j'en pris pareille dose, & depuis ce temps je me leve seul à l'aide de ma canne. Je fus le premier Octobre à ma campagne, & me promenai dans mon jardin pendant une heure. J'en fis un peu plus le lendemain, & je me trouvai en état d'aller à ma Terre, à trois lieues de Béziers. Le remede m'a très-bien mené sans coliques ni vomissemens. La premiere prise m'a mené pendant trente-six heures; il est vrai qu'il y avoit six mois que je n'avois pas été purgé. La nuit du 16 Sep-

tembre je me levai deux fois la nuit, sans l'aide des Domestiques. La deuxieme prise m'a moins mené, mais a fait tout l'effet que je pouvois desirer. En foi de quoi je certifie le présent Certificat véritable. A Béziers en Languedoc, le 4 Octobre 1783. *Signé* BARRÉS DE POUZOLLES.

Certificat.

Nous soussignés certifions le Certificat ci-dessus véritable; & déclarons avoir vu M. de Barrés dans l'état le plus triste, & l'avoir vu actuellement marchant, & dans un bon état. A Béziers le 8 Octobre 1783. *Signés* GOS, Maître en Chirurgie; GAYET, Coëffeur de Femmes; BASSIERES, Avocat au Parlement; DE SOREL, l'aîné; l'Abbé MARTIN, Prêtre de l'Eglise Cathédrale de Béziers.

N°. 12.

Extrait du deuxieme Recueil de Collections.

En 1780 le nommé Dubois, maître Jardinier, vendant vin, rue & vis-à-vis Saint-Victor, sa femme, ses enfans & ses domestiques eurent le malheur d'être victimes des empoisonneurs publics qui s'étoient répandus à Paris & dans les Provinces. Quelques-uns de ces scélérats étant entrés chez ce Jardinier, pour y faire ce qu'ils appelloient un écot, jetterent du poison sur un plat de viande. Quand ils se furent retirés, Dubois & toute sa famille mangerent de ce plat qui leur étoit resté : ils ne tarderent pas à ressentir les effets du poison. Malgré les secours qu'on leur donna, ils tomberent dans un état de langueur accompagné de syncopes presque continuelles. On leur conseilla l'Eau Médicinale : quelques prises firent cesser tous les accidens & rétablirent en peu de tems leur santé.

Dubois & sa femme ont consigné ce fait dans un mémoire qu'ils ont présenté à M. le Lieutenant de Police.

Lettre extraite du premier Recueil de collections, N°. 13.

Je soussigné, Entrepreneur de la Manufacture privilégiée de Toiles peintes, fauxbourg du Temple, certifie que la nuit du 2 au 3 Septembre dernier, deux enfans, garçon & fille, le pre-

mier âgé de cinq ans, le deuxieme de dix ans, appartenans aux Sieur & Dame Joubert, Peintre employé dans ma Manufacture, auroient, étant dans une chambre séparée, bu entr'eux deux la quantité d'un poisson & plus de verd-de-gris qui avoit été laissé par mégarde, dans une bouteille; que la fille vraisemblablement en ayant pris davantage, a ressenti la premiere les douleurs les plus vives; qu'appellant sa mere à son secours, elle étoit aussitôt tombée dans de fortes convulsions; que son frere fut surpris peu après du même état violent; qu'ils avoient les membres contournés; qu'à cet aspect la mere abandonnant les enfans à son mari, elle vint toute éplorée me trouver pour me prier de leur prêter du secours, s'il étoit dans mon pouvoir; qu'aussitôt je me suis muni d'une dose d'Eau Médicinale de M Husson, que j'ai toujours chez moi. Je mêlai cette prise dans un gobelet d'eau naturelle que je donnai, avec proportion, aux deux enfans; que peu de minutes après l'incorporation, les effets du Remede se manifesterent par des vomissemens; que les enfans rendirent d'abord la nourriture de leur souper, imprégnée de verd-de gris, & que les matieres verdâtres ont continué en s'évacuant de haut & de bas abondamment. J'ai observé que, dans l'effet, la fille a été délivrée de convulsions dans les trois heures qui ont suivi l'administration du Remede: mais que le petit garçon a été cinq heures dans cé triste état, évacuant considérablement; que sur les deux heures après minuit les deux enfans se sont endormis, ont reposé très-paisiblement jusqu'à plus de neuf heures; que ma surprise a été extrême de voir ces deux enfans dans ma cour, très gais, allant, venant dans mon attelier en mangeant de très bon appétit. Ce que je certifie véritable, ainsi que le pere & la mere, desirant que cette heureuse expérience ait la plus grande publicité pour le bien de l'humanité, & qu'il soit notoire que l'Eau Médicinale est un contre-poison assuré.

Fait à Paris, ce 25 Janvier 1783. *Signé* STOUCRAD. LOUIS-FRANÇOIS JOUBERT. ARMAND JOUBERT. NEE NICAISE.

N°. 13.

M. HUSSON.

De Paris le 5 Octobre 1783.

Monſieur, votre Eau Médicinale eſt déjà très-connue à Paris & beaucoup vantée. C'eſt une juſtice qu'on lui rend, car un remede auſſi ſalutaire mérite d'être connu de tout l'Univers. Voici, Monſieur, une cure dont j'ai été témoin; une perſonne diſtinguée à qui je fournis des bandages, m'ayant fait confidence au mois de Juillet dernier, qu'en 1781 elle avoit eu le malheur d'attrapper une ch. . . . . dont elle fut traitée par un Médecin très-habile, tous les ſymptômes diſparurent; à part un léger mal de tête qu'elle éprouvoit tous les ſoirs & qui a augmenté au point qu'il eſt devenu continuel; elle m'a aſſuré avoir fait une infinité de remedes ſans éprouver le moindre ſoulagement. Je lui ai conſeillé votre Eau, d'après les grands éloges que j'en avois entendu faire par des perſonnes qui en avoient fait uſage. Je fus aſſez heureux pour lui inſpirer la confiance qu'il mérite; le même ſoir elle en prit une cuillerée à bouche, dormit très-bien; mais jugez, Monſieur, de ſa ſurpriſe; lorſqu'à ſon reveil elle s'apperçut d'un écoulement virulent d'une nature plus mauvaiſe que celui qu'elle avoit avant ſon premier traitement; elle vint le lendemain m'en faire part; je l'en félicitai, & lui conſeillai de continuer, ce qu'elle a fait pendant dix jours, au bout deſquels elle s'eſt trouvée parfaitement bien portante. L'écoulement & les maux de tête ont diſparus; il lui eſt reſté un appétit dévorant. Permettez, Monſieur, que je vous rende les millions de remerciemens qu'elle m'a fait comme n'appartenant qu'à vous ſeul. Et quoique je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, faites-moi celui de me croire, votre &c. *Signé* GIRARD, Maître-ès-Arts de la Faculté de Paris, reçu à Saint-Côme pour la guériſon des deſcentes, rue de la vieille Monnoie près celle des Lombard, à Paris.

N°. 14.

AU MÊME.

Paris le 16 Octobre 1783.

Je ne me trompois pas, cher Husson, lorsque je vous disois que vos ennemis saisiroient avidement l'histoire de la feue dame de la Motthe. M. Petit, Médecin, du Palais Royal, dont la lettre d'observation a été rendue publique, n'oublie pas les occasions de signaler son zèle *per vicos & compita.* Il y a environ deux mois qu'il fit la rencontre de M. Doré, mon parent, dans le Palais Royal. Vous le connoissez. M. Petit n'eut rien de plus empressé que de lui faire part de l'événement de la mort de la dame de la Motthe. Comme M. Doré est de la classe de ces hommes sages & réfléchis, qui ne se laissent pas surprendre par des mots, ce Docteur a échoué net dans son dessein de lui faire peur. Sa réponse a été toute simple : la voici. Un remede qui a mérité par ses bons effets, tant & de si beaux suffrages que ceux dont l'Eau Médicinale est favorisée, ne peut être meurtrier, & il lui confirma aussi-tôt les surprenantes guérisons opérées sur sa cousine mon épouse, dans les années 1775 & 1782.

Peu de tems après, ce même M. Petit fit la rencontre de M. Chandelet, Docteur en Médecine, auquel il fit pareillement le détail de ses observations, attribuant à l'énergie de l'Eau Médicinale la mort précipitée de sa malade. Ce Médecin, de bonne foi, répondit qu'il ne reconnoissoit pas dans ce récit les effets de l'Eau Médicinale; qu'il seroit difficile de persuader que ce remede fût aussi dangereux; que différentes personnes de l'art qui en avoient suivi les procédés, avouoient que c'étoit un bon remede.

J'ai reçu, il y a quelque tems la visite d'un Docteur de la Faculté de Paris; il ne s'est pas nommé : il m'assura être de bonne foi, & que des personnes dignes de confiance l'avoient convaincu de l'efficacité de l'Eau Médicinale; qu'il se proposoit d'en faire personnellement l'expérience, & en feroit l'essai sur une pauvre malade de plusieurs années, cruellement tourmentée de douleurs sciatiques, qui avoient résisté à tous remedes. Il me demanda quatre prises de votre Eau Médicinale,

cher Huſſon, avec diminution de prix en faveur de la malade. J'ai cru devoir l'en gratifier, & n'ai rien voulu recevoir. Ce Médecin me promit ſon Certificat, mais je ſuis ſans aucunes de ſes nouvelles. Il aura eu peur de la Sinagogue : *Petrus ſequebatur à longè ut videret finem.* J'ai appris ſeulement que ce Docteur étoit particuliérement connu de M. Dumont de Valdajoux, dont vous connoiſſez le zèle à publier votre importante découverte. Je ſuis tout à vous, votre ami. *Signé* POLLISSARD, Négociant, rue Geoffroy-l'Aſnier, N°. 39.

N°. 15.

M. POLLISSARD.

De Montargis le 20 Octobre 1783.

Monſieur, mon pere eſt très-bien portant. Je le poſſede, graces à l'Eau Médicinale qui nous l'a rendu. Elle fait ici de belles cures. Un de nos Meſſieurs, attaqué depuis un mois de la fievre quarte, la premiere doſe a retardé ſa fievre de cinq heures ; la ſeconde la lui a ôté ; il n'y a que notre Directeur à qui trois priſes conſécutives n'ont fait aucun effet. Il ſe plaint toujours de ſes démangeaiſons de boutons. Il s'eſt décidé à reprendre une médecine d'Apothicaire. Je vous réitere mes remerciemens de vos bontés pour moi, & vous prie de me croire avec une reconnoiſſance ſans bornes, Monſieur, &c. *Signé* TEZENAS, fils.

N°. 16.

M. HUSSON.

Paris le 22 Octobre 1783.

Monſieur, j'ai reçu avec le plus grand plaiſir la bouteille d'Eau Médicinale que vous avez eu l'honnêteté de m'envoyer. Je vous prie, Monſieur, d'agréer mes ſinceres remerciemens, j'y aurai recours dans le beſoin, avec la plus grande confiance. Les effets ſalutaires & ſurprenans que je lui ai vu produire ſur pluſieurs ſujets, vous doivent faire autant de partiſans qu'il y a d'hommes amis de l'humanité, & ſi une découverte auſſi intéreſſante trouve des détracteurs, ils ne peuvent être que dans la claſſe des ames viles qui ne déclament contre les

bonnes chofes que parce qu'ils font jaloux des avantages qu'en retire leur auteur, & que lui feul mérite. J'ai l'honneur d'être, Monfieur, votre, &c. *Signé* GIRARD, Chirurgien, rue de la vieille Monnoie près celle des Lombards.

N°. 17.

M. POLLISSARD.

De Caen le 23 Octobre 1783.

Monfieur, je n'ai guere fait ufage de l'Eau Médicinale que dans des cas défefpérés; je l'ai cependant adminiftrée à un de mes enfans âgé de fix ans; attaqué d'une fievre quotidienne, il en a pris fix gros en fix prifes; il a été purgé doucement; l'enfant eft devenu on ne peut plus foible; fes forces paroiffent reprendre; mais la fievre ne l'a pas encore quitté abfolument; je l'ai adminiftrée à deux autres malades d'une fievre du même genre, fans plus de fuccès. Il eft vrai qu'à l'un, je n'en ai donné que deux demi-prifes, à l'autre quatre; je voudrois favoir de quelle maniere en faire ufage comme fébrifuge; peut-être faut-il des dofes plus fortes, plus répétées? Le nouveau recueil d'obfervations m'inftruira peut-être fur ce point. Je crois pouvoir affurer que je dois la vie d'un enfant de fix ans à une demi-prife de l'Eau. Cet enfant couché dans la chambre de fon pere, malade d'une fievre maligne milliaire, fut attaqué de la même maladie. Depuis fix jours la fievre étoit violente, la tête abforbée, la peau feche, la langue, les levres noires, il paroiffoit fur la poitrine quatre ou cinq grains de milliaire criftaline; on ne pouvoit adminiftrer aucun médicament, quelques cuillerées de cidre étoient tout ce qu'on pouvoit faire paffer; j'y ajoutai un gros de la liqueur. Après quelques heures d'un peu d'agitation le ventre s'ouvrit; il y eut une évacuation abondante & folide; la fueur furvient accompagnée d'une éruption générale; la langue s'humecta, laiffa tomber fa croute ainfi que les levres; la tête fut libre le lendemain; l'enfant demanda des alimens; ça été le feul médicament employé. . . . .

L'article des goutteux eft des plus pofitifs. Un Juge de notre Ville, goutteux depuis bien des années, en a éprouvé le plus

grand ſoulagement, & je certifie d'après lui, qu'il n'en a jamais fait uſage ſans voir le paroxiſme diſparoître. Un autre goutteux de mes amis a vu, par deux priſes, diſparoître l'accès qui le retenoit quelquefois plus de ſix ſemaines. J'ai été réclamé pour un malheureux grabataire de vingt & quelques mois, qui ne changeoit de place que quand on le portoit; je jouis du plaiſir de le voir marcher ſeul & s'éloigner un peu de ſon domicile. Ces jours derniers une de ſes mains devint comble avec des douleurs aiguës; une heure après l'incorporation de la liqueur il s'endormit paiſiblement, ſe réveilla ſans douleurs & ſans enflures; il eut pluſieurs évacuations enſuite, dans leſquelles il rendit du ſang pur. Sur la demande que je lui fis s'il n'avoit point eu autrefois des hémorroïdes, m'ayant répondu affirmativement, je le tranquilliſai. Par ſes évacuations il s'eſt trouvé ſoulagé de maux de reins violens. Une dame de quelques lieues d'ici, ayant la fievre depuis quinze mois, la ratte, le foie d'un volume & d'une dureté énorme, a fait uſage de l'Eau. Huit priſes faiſant ſeize gros, ont anéanti, (m'a-t-on écrit) la fievre & rendu les viſceres à leur état naturel à-peu-près : j'attends la confirmation abſolue pour vous l'atteſter : cette cure mériteroit bien une place dans la liſte. J'ai l'honneur d'être votre, &c. *Signé* DEJEAN, D. M. M. & Profeſſeur Royal en Médecine.

N°. 18.

AU MÊME.

De Montereau le 26 Octobre 1783.

Je vous avoue, cher ami, que malgré mon zèle pour le remede de M. Huſſon, j'ai été obligé de me paſſer de ſon Eau pour détourner les perſonnes qui s'adreſſoient à moi pour en avoir, & les engager à en faire venir de chez vous. On s'eſt imaginé que je devois la donner gratis. Tout le monde en a voulu avoir, & perſonne ne m'a payé. quoiqu'ils ayent été tous guéris. Je n'ai pas voulu en refuſer dans cette circonſtance critique, où tous les malades qui n'en ont pas uſé ont été, on ne peut pas plus mal, tandis que les buveurs d'Eau Médicinale ſe

viroient d'affaire & très-promptement. Il y a long-temps que j'en manque & j'en ſuis déſeſpéré, parce que nous avons dans ce Pays-ci une quantité prodigieuſe de malades qui ſentent aujourd'hui la néceſſité d'avoir recours à un remede qui a ſi bien réuſſi à d'autres attaques de la même maladie. J'ai promis d'en faire venir, à condition que je n'en donnerois à qui que ce ſoit que pour ſon argent. On en eſt affamé, & je crois qu'on en ſentira maintenant plus que jamais la néceſſité d'en faire uſage. Si vous jugez à propos de m'en envoyer vingt-quatre gros, je ne les diſtribuerai qu'à ceux qui voudront les payer, & je vous en enverrai l'argent pour en r'avoir d'autres ſous la même condition.

J'ai reçu des nouvelles de M. de Bonniſſant de Vertus en Champagne. Il me marque que Madame ſon épouſe continue à ſe bien porter, & qu'elle n'a pas le moindre reſſentiment de ſa malheureuſe maladie d'épilepſie, qu'elle avance fort dans ſa groſſeſſe. J'attends qu'elle ſoit accouchée pour vous envoyer le détail de ſa guériſon opérée par l'Eau Médicinale. Pluſieurs goutteux, fievreux ont été très-bien guéris à Vertus, & M. de Bonniſſant me marque que tout le monde veut avoir de l'Eau Médicinale, & que mon nom eſt en bénédiction dans ce Pays-là pour la leur avoir indiquée.

Madame de Saint-Méant, ainſi que Madame ſa mere, qui en ont fait venir de chez vous de ma part, ſont totalement guéries des maux affreux qu'elles éprouvoient depuis long-temps à l'eſtomac; elles crient miracle, & vont de porte en porte pour annoncer à tout le monde le prodige de leur guériſon. Adieu mon cher ami, croyez-moi toute la vie votre, &c. *Signé* THUIN, Curé de Saint-Maurice de Montereau.

N°. 19.

AU MÊME.

De l'Orient, le 27 Octobre 1783.

Je dois à l'Eau Médicinale de M. Huſſon la vie de mon fils aîné, enfant âgé de quatre ans ſeulement, mais bien conſtitué, abandonné de la Médecine après trois mois de fievres, à la

ſortie d'une fievre écarlatine, ayant une boufiſſure générale avec épanchement dans le tiſſu cellulaire, dans un état à ne s'en rien promettre; après avoir épuiſé les ſecours de l'art, déſeſpéré de ſon état, & ne ſçachant plus à quel Saint me vouer, un de mes amis me conſeilla de lui faire faire uſage de l'Eau Médicinale qu'il avoit apporté de Paris, qui priſe à petite doſe ne pouvoit produire que de bons effets : je tentai ce dernier moyen qui me réuſſit au-delà de mes eſpérances. Un demi-gros que je lui paſſai le ſoir, lui procura pluſieurs ſelles le lendemain, & lui fit rendre un grand ver vivant, ſur les onze heures du matin, accompagné de bile jaune, verdâtre : cette première doſe diminua de beaucoup la boufiſſure du viſage & des mains. Quatre jours après, la même doſe fut répétée, ce qui lui procura pluſieurs ſelles : la journée ſuivante diminua ſenſiblement la boufiſſure, lui rendit un peu de coloris à la peau & le fit encore vomir une fois, le ſur-lendemain à quatre heures du matin, il rendit encore un très-grand ver vivant. La fievre, quoique moins forte, perſiſtoit toujours. Quatre jours après je lui repétai une troiſième & même doſe, elle ne me parut faire d'autre effet ſenſible que de lui tenir le ventre libre, lui procurant de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, deux ſelles ſeulement en raiſon des alimens que cet enfant prenoit toujours, quoiqu'en petite quantité. Peu content de l'effet de cette priſe, le troiſieme jour ſuivant je lui en fis prendre un gros. La nuit fut paiſible; à quatre heures du matin il eut une ſelle qui fut ſuivie de huit à neuf dans le courant de la journée, deux à trois la nuit ſuivante où il rendit encore un très-grand ver par le haut, mais ſans vomiſſement; l'enfant l'ayant ſaiſi dans ſa gorge avec le doigt. Le lendemain & la nuit ſuivante, les évacuations ſe ſuivirent au point que l'enfant a ſubi trente-deux évacuations en trois jours & trois nuits ſans interruption, ce qui nous inquiéta prodigieuſement, quoique l'enfant n'en parut pas plus affoibli, repoſant tranquillement après chaque évacuation. (*Nota.* Que le ſecond ou troiſieme jour il fut pris d'une hémorragie d'un ſang ſereux qu'il rendit du cerveau, qui dura au moins deux heures, & dans laquelle

il baigna cinq mouchoirs sans discontinuation, ce qui nous inquietta singuliérement.) La fievre se trouva dissipée, ainsi que la bouffissure générale & l'épanchement. L'enfant fut pris d'un appétit dévorant que l'on avoit peine à modérer, obligé de lui faire faire des six à huit repas par jour; à peine avoit-il avalé le dernier morceau qu'il falloit lui promettre de lui apporter bientôt quelqu'autre chose. Huit jours se sont passés ainsi sans fievre, au bout desquels elle a reparu en renouvellant nos inquiétudes. Je pris le parti de l'envoyer à la campagne, me flattant que le changement d'air lui seroit favorable; je le purgeai doucement avec une médecine ordinaire, mais la fievre persistant & le ventre se météorisant, je pris le parti de lui donner le suc de limon joint au café pur, à la dose d'une cuillerée à bouche, cela lui enleva la fievre à la premiere dose, qui fut continuée trois jours de suite; mais la fievre ayant reparu nous répétâmes votre remede pendant trois jours, ce qui détruisit la fievre. Depuis ce temps-là l'enfant s'est bien porté, a repris des forces & de l'embonpoint, le ventre seulement a resté tendu médiocrement, mais sensiblement pendant près de trois mois, & aujourd'hui elle est absolument disparue; desorte qu'il jouit de la meilleure santé possible, ce dont je vous prie de faire part à M. Husson, à qui le succès répété de son Eau doit faire plaisir. Je suis, Monsieur, &c. *Signé* GENTHON, Apothicaire de l'Amirauté.

N°. 20.

AU MÊME.

De Tanqueux le 28 Octobre 1783.

Tout ce que l'on m'a mandé de Paris, Monsieur, contre l'Eau Médicinale, ce qui a été mis dans le Journal de Médecine & autres, m'avoit occasionné la plus grande frayeur sur l'usage de cette Eau, dont cependant j'avois éprouvé de bons effets. Je n'osois plus en donner à personne, de peur de devenir homicide dans le fait, de gens que j'avois intention de guérir: cependant je me suis enhardi dans deux circonstances que je veux vous raconter. Deux enfans étoient malades dans la même maison; l'un étoit à moi, & l'autre étoit son frere de

lait. Le Curé de Chamigny, qui eſt un homme qui a beaucoup de connoiſſances en maladie, & qui les voyoit l'un & l'autre, m'aſſuroit que mon fils ſe tireroit de ſa maladie, mais que l'autre ne pouvoit pas en revenir; & la mort de cet enfant qui m'étoit étranger, paroiſſant aſſurée & prochaine, je crus pouvoir riſquer à cet enfant un gros de l'Eau Médicinale. Le combat fut violent entre cette eſſence de vie & le germe de mort; mais la victoire demeura à l'Eau Médicinale. Une ſeule priſe a guéri l'enfant; & le mien qui étoit ſuivi par un bon & très-bon Chirurgien, & par le Curé, a été emporté par le mal, malgré tous les ſecours (le trois Septembre dernier).

La deuxieme circonſtance a été ſur une Domeſtique que j'avois chez moi, qui avoit complication de maux, fievre putride, mal de tête violent depuis trois mois, mal réglée, étouffement, vapeurs, &c. Pour cela le Chirurgien l'avoit ſaignée du pied; mais le mal de tête continuoit toujours, & l'étouffement étant devenu plus conſidérable, j'envoyai à la Ferté ſous-Jouarre pour avoir un Médecin ou Chirurgien, & voir quel ſecours on pourroit donner à cette fille. La quantité de malades qui étoient alors dans la campagne, fit qu'on ne trouva perſonne. Dans cette circonſtance je dis: je vais donner deux gros d'Eau Médicinale, je ne laiſſerai pas mourir cette fille ſans eſſayer cette Eau. Je lui fis avaler, il étoit trois heures après-midi. Sur les cinq heures arriva le Chirurgien: je lui dis l'alarme que j'avois eu, ainſi que toute ma maiſon. Je le prévins que j'avois fait prendre deux gros de cette Eau, pour qu'en conſéquence il ne lui fit rien prendre. Il ordonna de la mettre dans le bain, cela fut exécuté. Mais le bain n'empêcha pas l'effet du remede; elle eut un vomiſſement dans lequel elle rendit trois vers tous vivans, longs de huit à dix pouces, & enſuite en rendit par en bas des paquets & des humeurs affreuſes: depuis elle a été de mieux en mieux; & au bout de dix à douze jours elle a été en état d'aller à ſon Pays, à Clermont en Argonne, par la diligence, où nous ſçavons qu'elle eſt arrivée en fort bonne ſanté.

J'ai fait un petit voyage à Paris ce mois-ci, & le lendemain de mon arrivée je fus pour aller voir M. le Comte de la Femas,

mon cousin, qui nouvellement arrivé de Moulins, étoit logé à l'Hôtel d'Espagne, rue Dauphine. C'étoit le Mercredi 15; on me dit qu'il repartoit le Vendredi. Sur le regret que je témoignai chez lui de ne pouvoir le voir, on me dit qu'il étoit allé chez M. Cadet, Apothicaire, rue Saint-Honoré, pour voir des curiosités; j'y fus. Dans la boutique on me dit que je trouverois M. de la Femas avec des dames au premier. Je montai tout de suite. Je trouvai madame Cadet, qui me dit que M. de la Femas étoit parti. Je contai par occasion que sur le vû du Certificat que M. Cadet avoit donné à madame de l'Escalopier au sujet de l'Eau Médicinale, j'en avois fait plusieurs expériences avec succès. Sur ce elle me dit, c'est donc de l'ancienne que vous avez eu, car la premiere étoit très-bonne, & M. Cadet a certifié qu'il n'y avoit rien de malfaisant; mais on l'a gâtée, & elle est très-dangereuse. Je lui dis Madame c'est depuis six semaines que j'en ai fait des expériences, entr'autres à une fille chez moi, que l'on croyoit qui alloit mourir. Je lui en ai donné une prise; cela lui a fait rendre des vers & des horreurs épouvantables, & elle a été guérie; là-dessus elle dit pour des vers je le crois bien, c'est l'effet du mercure; il n'y a rien qui les chasse comme le mercure (1). Mais M. Cadet, depuis qu'il l'a décomposée en dernier, a trouvé que cette Eau étoit dangereuse & très-mauvaise, & qu'elle ne ressemble point du tout à la premiere.

A qui M. & Madame Cadet persuaderont-ils qu'un homme qui a été assez heureux pour faire la decouverte d'un excellent remede, iroit lui-même le gâter, & s'exposer à perdre tout le fruit de ses recherches & son bien être? Il est plus sensible que les...... sont intéressés à le décrier, & que le mercure & autres choses malfaisantes que M. Cadet a trouvé dans la derniere analyse de cette Eau, y ont été insérées par ceux qui ont, aux dépens de l'humanité, le vil intérêt de la décrier. Je viens d'en éprouver l'efficacité ces jours-ci sur la femme d'un Compagnon Maçon de mon Village. On la disoit très-mal

(1) L'invraisemblance de cette assertion est prouvée sans réplique; voir ci-après, page 57, la déclaration de M. Assier Périca, & celle de la Dame Petit, page 60.

Dimanche.

Dimanche. Son fils vint à huit heures du ſoir de la part du Curé de Chamigny, me demander une driſe pour elle : c'étoit une fievre putride. Elle a eu une évacuation très-avantageuſe, & le mari eſt venu le matin me remercier, me diſant qu'il me devoit la vie de ſa femme, qui n'a preſque pas de fievre, & qu'on regarde comme guérie. J'ai un Domeſtique incommodé qui en doit prendre ce ſoir, & la façon dont m'a parlé Madame Cadet de cette Eau, fait que j'ai plus de confiance que jamais en la prenant directement chez vous. J'ai cru vous faire plaiſir, Monſieur, en vous mandant ce détail, & je vous prie de me croire votre, &c. *Signé* COURTIN, Comte d'Uſſy. Du Château de Tanqueux, près la Ferté-ſous-Jouarre ; & à Paris en ſon Hôtel, rue neuve Saint-Paul.

N°. 21.

AU MÊME.

De Chablis le 28 Octobre 1783.

Monſieur, l'Eau Médicinale a fait des biens infinis aux perſonnes à qui j'en ai donné ; parmi celles qui en ont fait uſage ſe trouve ma belle ſœur, qui eſt guérie & bien rétablie d'un dévoiement qui la tenoit depuis huit mois. Je vous prie de m'en procurer & envoyer vingt-quatre priſes en petites bouteilles que vous voudrez bien faire arranger dans une boîte, & la faire mettre au Carroſſe de Dijon qui paſſe à Tonnerre, à l'adreſſe de Monſieur Feuillebois de Liſle, Négociant à Tonnerre. Vous obligerez, Monſieur, votre, &c. *Signé* FEUILLEBOIS.

N°. 22.

AU MÊME.

De Conflans le 5 Novembre 1783.

Monſieur, j'ai l'honneur de vous faire mes remerciemens de l'incomparable écrit que vous avez eu la bonté de joindre aux bouteilles que j'ai envoyé chercher chez vous. Je me ſerois acquitté de ce devoir auſſitôt la réception, ſi je ne m'étois propoſé d'y ajouter l'effet du remede, il a eu ſon efficacité ; la malade à qui on l'a adminiſtré pour des violentes attaques de goutte qui la retenoient percluſe depuis Pâques, marche très-bien, dort bien, a grand appétit quoiqu'elle n'ait pas eu de

nombreuſes évacuations, il ne lui reſte de tous ſes maux qu'une petite roideur dans une épaule ; mais comme depuis ſa derniere priſe d'Eau Médicinale, qui étoit la ſurveille de la fête de tous les Saints, elle a de petites purgations, l'on eſpere que le miracle ſera complet : cette fille qui eſt une de nos Sœurs converſes âgée de ſoixante ans, eſt goutteuſe depuis plus de dix ans. Le Peré Bazile me charge de vous faire ſes complimens & ſe porte très-bien ; la malade eſt venue lui faire ſes remerciemens avant la troiſieme priſe ; je n'ai pas manqué de lui faire les miens pour avoir donné à notre Maiſon la connoiſſance de ce ſpécifique, qui eſt un nouveau bienfait du Créateur, & une marque évidente que ſon eſprit repoſe ſur l'Auteur. Tous bons patriotes doivent faire des vœux pour ſa conſervation & pour la vôtre, Monſieur, qui n'oubliez rien pour en faire connoître la précieuſe valeur.

J'ai lu avec bien du plaiſir la ſeconde collection que le Pere Bazile m'a apporté, il n'eſt pas difficile de voir que l'on n'en veut qu'au ſecret de M. Huſſon. La baſſe jalouſie de ceux qui s'efforcent d'arrêter le progrès de la publicité des merveilles qu'il opere, ne peut tourner qu'à leur confuſion vu le grand nombre de témoins dignes de foi qui lui ſont redevables de leur exiſtence ; quant à moi, je me ferai un devoir de religion de le conſeiller à toutes les perſonnes de ma connoiſſance. J'ai l'honneur d'être, Monſieur, votre, &c. *Signé* Sœur TRUDON dite SAINTE-JULIE, Religieuſe de Confians-l'Archevêque.

N°. 23.

AU MÊME.

Paris 7 Novembre 1783.

J'atteſte que me trouvant attaqué d'une violente colique d'eſtomac & d'entrailles, laquelle, au dire d'un Chirurgien habile, tendoit à l'inflammation de bas-ventre, après avoir pris tous les remedes indiqués, les douleurs étant toujours les mêmes, c'eſt-à-dire, ſi atroces qu'elles me faiſoient tomber du front une ſueur abondante & froide qui effrayoit les perſonnes préſentes ; dans cette ſituation cruelle je me déterminai à pren-

dre deux gros d'Eau Médicinale ; quelques heures après les douleurs se ralentirent, & successivement se calmerent après quelques évacuations.

Le même Chirurgien étant survenu, ne put s'empêcher de me témoigner sa surprise, me déclarant, ainsi qu'il l'avoit fait à toutes les personnes de ma famille, qu'il m'avoit vu dans le danger le plus imminent.

Mon domestique, nommé Lacourroie, eut une diarrhée qui avoit dégénéré en flux de sang ; il éprouvoit de violentes douleurs d'entrailles qui lui occasionnerent la fievre : d'après ma propre expérience je ne balançai pas à lui faire prendre deux gros de l'Eau Médicinale, & l'effet n'en a pas été moins heureux ni moins prompt. Enfin, Monsieur, le mois de Septembre dernier, étant à Auxerre, un autre domestique à moi, nommé *Subtil*, fut atteint d'une fievre dont les accès étoient longs & violens ; je n'avois pas eu la précaution de me munir d'Eau Médicinale, il fallut donc avoir recours aux secours ordinaires qui, après un mois, parvinrent à le mettre en état de supporter la route, mais le mal-aise subsistoit toujours. Il n'avoit point d'appétit & étoit de la plus grande foiblesse ; de retour à Paris la fievre l'attaqua de nouveau, alors je lui administrai deux gros d'Eau Médicinale, & le lendemain il éprouva de l'appétit, se rétablit très-promptement, & jouit de la meilleure santé.

Je desire, Monsieur, que ces faits, que l'intérêt seul de l'humanité me porte à publier, puissent ajouter à la confiance que mérite la précieuse découverte de M. Husson & pouvoir le convaincre, ainsi que vous, des sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, &c. *Signé* DE LISLE, Capitaine d'Infanterie, rue du Fauxbourg Saint-Jacques, N°. 64.

N°. 24.

AU MÊME.

De Troyes le 12 Novembre 1783.

Monsieur, laissez fermenter les têtes, l'Eau Médicinale ne peut s'accréditer qu'autant qu'elle aura des adversaires ; les préparations antimoniales, la poudre d'Helvétius, & tant d'autres médica-

mens héroïques ont eu les leurs ; aujourd'hui ils tiennent le premier rang dans les Pharmacopées, &c. Le gazetier de ſanté, les journaux clabauderont, bavarderont, fulmineront ; plus ils feront de bruit (ils ne peuvent faire que cela), plus ils exciteront, piqueront la curioſité, donneront envie de faire connoiſſance avec l'Eau Médicinale, *nitimur in vetitum.* L'Eau Médicinale prouvée ſalutaire, efficace par des faits, des obſervations, prendra le deſſus, & les mal voulans ſeront bientôt confondus. Que peut faire le procès verbal d'ouverture de cadavre ? Rien de ſi équivoque que cette maniere de procéder pour décrier un remede quelconque, & comme vous dites fort bien, a beau mentir qui vient de loin : quand même Me . . . . . jadis mon diſciple à Montpellier, *novi hominem ;* que répondra-t-il à des certificats authentiques ? Si la liſte, le détail des malades tués par l'Eau Médicinale, n'eſt pas mieux travaillée que celle dont nous menaçoit M. Petit fils, je ne lui conſeille pas de la produire. *Signé* COLLET, D. D. en Médecine.

N°. 25.

AU MÊME.

De Saint-Omer en Artois le 20 Novembre 1783.

Monſieur, l'Eau Médicinale de M. Huſſon, dont vous avez le dépôt, produit dans la Province d'Artois & dans la Ville de Saint-Omer, les meilleurs effets : pluſieurs perſonnes qui en ont fait uſage pour des maladies longues & déſeſpérées en ont obtenu une parfaite guériſon. Je vous prie, Monſieur, de donner à mon commiſſionnaire qui eſt chargé de vous payer, vingt-quatre onces de cette Eau Médicinale dans de petites bouteilles de quatre onces, avec le livre qui enſeigne l'uſage. . . . . Ne pourriez-vous point, Monſieur, pour la commodité du public établir à Saint-Omer un bureau de diſtribution, je vous aſſure que l'Eau Médicinale s'accrédite de jour en jour ; il ſeroit fâcheux qu'elle ſe trouvât contrefaite par des charlatans intéreſſés & mal-intentionnés ; jugés de tous les maux qui en réſulteroient. J'ai l'honneur

d'être, Monſieur, votre, &c. *Signé* MOORIN DE BOMICOURT.

N°. 26.

M. HUSSON.

De Troyes le 7 Décembre 1783.

En multipliant, Monſieur, les autorités, l'Eau Médicinale s'accréditera. Je ſuis enchanté que vous ayez le ſuffrage de M. Dejean; la faculté de Caen eſt célebre. Vous ſemblez avoir à cœur la déſertion du S[r] . . . ., il n'a pas aſſez de célébrité pour faire une ſenſation préponderante; s'il ſe réunit aux adverſaires c'eſt un . . . . qu'ils auront de plus pour eux; de pareils perſonnages ne ſont point à redouter; & ce remede a pour lui des cures ſurprenantes, des miracles, *ſi ratio pro nobis, quis contrà nos?*

Nous avons ici un Chevalier de Saint-Louis (M. Bourgeoin, il réſide ordinairement à Paris), qui eſt grand partiſan de l'Eau Médicinale, & en a éprouvé des effets admirables; il lui doit, à ce qu'il dit par-tout, la guériſon de pluſieurs maladies. Me trouvant dernierement en compagnie avec lui, il en fit beaucoup d'éloges, &, ſans me connoître, m'engagea beaucoup à en faire prendre à ma malade, la maîtreſſe de la maiſon; vous parlez à un converti, à un apôtre, lui dis-je; Madame en a déjà pris deux priſes dont elle ſe trouve à merveille. Agréez mon reſpect. *Signé* COLLET, D. M. M. Doyen du College de Médecine à Troyes.

N°. 27.

AU MÊME.

Paris le 9 Décembre 1783.

Voici, mon cher Huſſon, un fait opéré par votre Eau Médicinale, bien intéreſſant & digne de l'attention des perſonnes de l'art.

Antoine Jullien, Compagnon Charpentier, & Marguerite Bordelet ſa femme, Ouvriere pour les Chapeliers, ont une fille âgée de douze ans, qui a été long-temps malade d'une rétention d'urine rebelle à tous remedes; ils ont donné à leur fille l'Eau Médicinale à la doſe de deux gros; trois priſes de ſemaines en ſemaines. L'enfant n'en a point été purgé; mais l'effet du re-

mede s'eſt porté vers l'eſtomac & le bas-ventre, & il y a excité un travail interne conſidérable. Le peu d'aiſance des pere & mere ne leur permettant pas de continuer l'uſage du remede, l'enfant a ceſſé le traitement environ dix à douze jours, après lequel délai la petite fille a ſubi une évacuation de matiere purulente, à la ſuite de laquelle elle a rendu par la voie des urines une pierre oblongue de ſept lignes de longueur ſur huit à neuf d'épaiſſeur. J'ai obſervé que cette pierre eſt un peu minée & friable dans la partie la plus épaiſſe qui m'a paru en être le noyau : elle eſt de couleur tirant ſur un gris foncé. (D'où penſez-vous que pourroit venir cette incavation ?) L'enfant a repris auſſi-tôt des couleurs, de l'appétit ; les urines, à dater de cette époque, ont coulé librement & abondamment ; ſa ſanté ſe ſoutient ; la pierre rendue eſt entre les mains des pere & mere. Leur demeure eſt rue du Poirier, Quartier Saint-Merry, près celle Pierre-au-Lard, maiſon d'un Mercier. Ce fait remarquable a eu lieu dans les derniers jours du mois dernier. J'en ai informé pluſieurs perſonnes de l'art, entr'autres le R. P. Potentien & divers Religieux de la Charité, & autres qui ont vu l'enfant avant cet événement, & qui ont pu s'aſſurer de la vérité du fait. Ainſi, cher Huſſon, votre inclination à deſirer plus particuliérement le ſoulagement, la guériſon des perſonnes peu accomodées de fortune, ſe trouve pleinement ſatisfaite par une expérience auſſi heureuſe, ce qui doit ſoutenir votre courage dans le but que vous vous êtes propoſé de faire jouir l'humanité de votre découverte. Les Médecins vraiment eſtimables & qui jouiſſent d'une réputation juſtement méritée, loin de combattre votre remede, conviennent des faits, deſirent que le principe en ſoit connu, & qu'il ſoit adminiſtré par les perſonnes de l'art. Vous connoiſſez, cher Huſſon, les ſentimens d'amitié avec leſquels je ſuis, votre ami. *Signé* Pollissard, Négociant, rue Geoffroy-l'Aſnier, N°. 39.

N°. 28.

M. POLLISSARD.

Paris, le 28 Décembre 1783.

Monſieur, j'ai emporté à la campagne les différentes bou-

teilles d'Eau Médicinale que j'avois prifes chez vous avant mon départ. Je les ai remifes à une perfonne à qui je les deftinai, & dont j'ai eu l'honneur de vous parler, mais ces perfonnes n'ont pu en faire ufage faute d'inftructions fur la maniere de les employer, que j'ai égarée. Parmi ces bouteilles il y en a fix que je deftinois à mon pere qui a 77 ans ; il eft d'un tempérament bilieux qui l'oblige de fe purger fouvent. L'année derniere, au mois de Novembre, il eut une maladie furieufe dont il manqua mourir. Avant cette maladie il éprouva des douleurs dans le bas-ventre & au côté gauche, avec des étourdiffemens fréquens. Dans un de ces étourdiffemens, il tomba à la renverfe & fans connoiffance. Il refta fans connoiffance pendant quatre heures, malgré les fecours qu'il reçut. Il fe rompit en tombant quelques vaiffeaux dans le corps, qui lui firent rendre par le fondement une quantité confidérable de fang clair, comme celui qu'on tire dans une faignée. Son Chirurgien prétendit que ce fang provenoit de vaiffeaux rompus. Le Médecin prétendit au contraire qu'il provenoit d'un dépôt qui s'étoit formé dans le corps : en conféquence, il ne le purgea que très-foiblement, & lui laiffa le fond de l'humeur qui avoit occafionné la maladie. Au mois d'Octobre dernier, les mêmes fymptômes reparurent, il s'y joignit un rhume des plus foret, qui me faifoit beaucoup craindre une fluxion de poitrine & de la fievre. J'étois chez lui dans ce moment. Je lui confeillai l'Eau Médecinale. Il s'y détermina. Ce fut moi qui la lui adminiftrai, & voici comment je m'y fuis pris pour lui rendre la fanté en peu de tems. Comme je voyois beaucoup de danger pour fes jours fi la premiere médecine ne faifoit pas un grand effet, & que toutes mes bouteilles avoient éprouvées de l'évaporation dans la route, je remplis exactement la bouteille que je deftinois pour la purgation. Je lui donnai enfuite à petites dofes le matin, pendant cinq jours, ce qui me reftoit de la bouteille qui avoit fervie à remplir, & une autre bouteille entiere. Dès le premier jour, le rhume qui étoit très-fec, devint plus bénin, & la fievre fut moins forte. Le lendemain les crachats commencerent à aller très-abondam-

ment, ce qui a continué pendant les 5 jours, au bout desquels voyant que la poitrine n'étoit plus embarrassée, je lui donnai le soir sur les 10 heures, la bouteille que j'avois remplie. A 6 heures, il commença à aller à la selle, cela continua pendant trois jours, de loin en loin, sans douleur & sans le fatiguer; il rendit pendant tout ce tems une quantité considérable de bile noire qui infectoit. Le premier jour sur les 2 heures après-midi, il éprouva pendant quelques heures des envies de vomir, il ne vomit pourtant pas. Mais il commença ensuite à rendre une quantité considérable de bile & de gravier par les urines, ce qui a duré pendant le reste de l'effet de la médecine, à la fin de laquelle il se trouva débarrassé de toutes ses douleurs, & plus qu'il n'avoit jamais été à la suite d'une médecine. La fievre n'a plus reparue, le rhume a achevé de se dissiper quelques jours après, & l'appétit est revenu aussi-tôt l'effet de la médecine cessé. Voilà, Monsieur, l'usage que j'ai fait d'une partie de vos bouteilles, & un témoignage que je dois à la vérité. J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de reconnoissance, Monsieur, votre, &c. *Signé* GASSELIN, Bourgeois de Paris, rue Payenne, au Marais.

N°. 29.

A M. HUSSON.

Paris le 4 Décembre 1783.

Mon cher Husson, la lettre de M. Petit, insérée d'abord dans la Gazette de Santé, & depuis peu dans le Journal de Paris, & autres observations qui ont paru dans différens journaux, n'ont réellement fait d'impression que sur des gens superficiels; ceux qui réfléchissent n'en sont pas la dupe; *sunt verba & voces, prætereaque nihil.* Et en effet, comment un remede susceptible d'occasionner la gangrenne chez un sujet, ne la procureroit-il pas à une infinité d'autres? Du moins l'exemple ne seroit pas unique, sur-tout depuis dix ans que votre Eau Médicinale est connue. Mais il est bon de vous munir d'une preuve du contraire qui pourra vous servir un jour; la voici :

Madame Panchin, jeune femme d'un tempérament délicat, épouse d'un Trésorier & Payeur des rentes rue du Sentier, a

pris au commencement de cette année environ vingt prises de deux gros, dont quelques-unes de trois, de votre Eau Médicinale pour un mal de tête rebelle à tous remedes les plus ſavamment adminiſtrés ; Madame Panchin a pour Médecin M. de la Motte, Docteur-régent de la Faculté de Médecine de Paris, qui a ſuivi l'Eau Médicinale dans ſes effets ; ce Médecin ſage & éclairé, d'un mérite reconnu, n'a point remarqué que l'Eau Médicinale ait donné la gangrenne à ſa malade ; il ne s'eſt pas même apperçu du plus petit inconvénient ; Madame Panchin a au contraire obtenu un mieux ſenſible ; ſa guériſon finale n'a point eu lieu à la vérité ; & c'eſt une expérience qui, en juſtifiant l'Eau Médicinale contre l'aſſertion haſardée de M. Petit, prouve ſeulement que votre découverte, toute ſupérieure qu'elle eſt, aura ſes écueils. Je pourrois, mon cher Huſſon, vous citer une infinité de perſonnes qui ont pareillement pris votre Eau Médicinale en maladies rebelles aux remedes connus, & qui n'ont rien éprouvé de dangereux. Je ſuis tout à vous, cher Huſſon. *Signé* POLLISSARD, Négociant, rue Geoffroy-l'Aſnier, N°. 39.

DÉCLARATION de M. ASSIER-PÉRICA, *Ingénieur du Roi, & bréveté par Sa Majeſté pour les inſtrumens de phyſique expérimentale, demeurant à Paris, rue Geoffroy-l'Aſnier, près la rue Saint-Antoine.*

M. Périca expoſe que depuis 30 ans il travaille à la conſtruction des inſtrumens de phyſique, & notamment à la compoſition des barometres & thermometres, ce qui le met dans la néceſſité de travailler continuellement le mercure. Il a obſervé, par expérience habituelle, que ce n'eſt pas, à proprement parler, le mercure en ſoi qui occaſionne les accidens fréquens & dangereux qu'éprouvent tous ceux qui le travaillent, mais que ces accidens ſont occaſionnés principalement par les vapeurs qui s'échappent de ce métal lorſqu'on le travaille au feu ; ce ſont ces vapeurs preſque inſenſibles qui s'introduiſent dans le corps humain, par la reſpiration, par l'odorat & par tout les pores, ce qui occaſionne des coliques violentes, des

maux de reins, des tremblemens, des affections nerveuſes & autres maux indéfiniſſables, à tous ceux qui travaillent en ce genre.

Que s'étant particulierement appliqué en 1780 & 1781, à perfectionner les barometres & thermometres, il s'eſt vu dans la néceſſité de chercher à purifier le mercure, afin de connoître la condenſation & dilatation, tant du mercure que du verre. Il étoit obligé de mettre le mercure dans de petites bouillottes de verre, de placer ces bouillottes ſur des bains de ſable, de prendre enſuite ce mercure pour l'introduire dans des tubes de verre, & de les faire enſuite bouillir ſur le feu de charbon ardent. Delà il eſt arrivé ſouvent que ces tubes remplis de mercure, & ainſi mis en ébullition ſe caſſent, que le mercure s'eſt exhalé & a diſſipé ces vapeurs; il a même éprouvé qu'un tube contenant quatre livres de mercure deſtiné pour le cabinet du Roi, ayant caſſé dans l'ébullition qui avoit pour objet de le purger d'air, le mercure s'eſt totalement évaporé de telle ſorte, qu'on n'a plus apperçu qu'une eſpece de vapeur blanche, dont on n'a pu rien conſerver, ni recueillir. Cette circonſtance a fait que dans l'opération, il s'eſt trouvé pénétré d'une doſe conſidérable de l'évaporation du mercure, ce qui lui a occaſionné les plus grandes incommodités, notamment des maux de reins & des coliques affreuſes, un tremblement conſidérable, d'agitations prodigieuſes de nerfs, & une jauniſſe univerſelle. Il fut malgré cela obligé de ſe rendre à Verſailles par ordre du Roi, le 5 Septembre; quelques jours avant le départ de Sa Majeſté pour Fontainebleau; mais il ſe trouva ſi prodigieuſement incommodé des vapeurs du mercure qu'il avoit travaillé, qu'il fut obligé de revenir à Paris pour y chercher le remede à ſes maux, qui lui donnoient la plus grande inquiétude, & cela ſans avoir pu faire à Verſailles les opérations pour leſquelles il étoit mandé.

Ce fut alors qu'il apprit que l'Eau Médicinale étoit le moyen le plus propre à lui procurer ſa guériſon; il n'eut point de peine à ſe déterminer à en prendre, d'après la bonne réputation de ce remede, & les atteſtations multipliées de ſes bons effets.

Il n'en a pris néanmoins qu'une ſeule doſe de deux gros, mais l'effet qu'ils ont produit ſur lui eſt trop important & trop remarquable pour qu'il puiſſe ſe diſpenſer d'en faire part au public. En effet, ayant pris la doſe dont il s'agit, le 7 Septembre 1783, il a été purgé abondamment pendant deux jours conſécutifs, ſans tranchées, ni douleurs, & ſans éprouver aucunes incommodités; les maux de ventre, de poitrine & de reins ſe ſont entiérement diſſipés; les tremblemens ont diſparus, ainſi que la jauniſſe; & ce qu'il y a de particulier, c'eſt que ledit ſieur Aſſier Périca a trouvé le mercure en nature dans les ſelles qu'il a produites; il a même remarqué que le mercure ſortoit ſenſiblement par ſes pores, notamment entre ſes ongles & ſa peau, quoiqu'il n'eût point travaillé le mercure tant qu'à duré l'opération du remede qui lui étoit adminiſtré. Il doit même dire que pour s'aſſurer de l'effet de ce remede, & pour vérifier s'il étoit vrai que c'étoit du mercure qui lui ſortoit des pores de la main; il prit une piece d'or, la frotta pendant un peu de tems, & s'apperçut que cette piece blanchiſſoit d'une maniere ſenſible, ce qui ne lui permit pas de douter de la vérité de ſon aſſertion. Il avoit deſſein de prendre une ſeconde & une troiſieme doſe d'une eau auſſi merveilleuſe; mais s'étant ſenti gueri dès la premiere, ayant repris ſa gaieté & ſon embonpoint, ayant vu conſidérablement dégroſſir ſon ventre, & la jauniſſe dont il étoit couvert ayant totalement diſparue, il s'eſt contenté de la premiere doſe, & n'a pas éprouvé depuis la moindre incommodité.

Cette expérience eſt trop-remarquable ſans doute, pour ne point mériter la plus ſérieuſe attention; tous ceux qui travaillent le mercure, & qui en éprouvent les dangereux effets, ont le plus grand intérêt, ſans doute, de connoître un remede auſſi précieux, & ne peuvent trop ſe hâter d'en faire uſage pour leur guériſon.

L'Academie a promis des prix & des récompenſes à ceux qui donneront des mémoires, ou qui produiront des expériences propres à rendre les opérations des arts mécaniques moins mal-ſaines & moins dangéreuſes; il eſt louable, ſans

doute, de s'occuper de ces moyens intéreſſans ; mais il n'eſt pas moins important de trouver des remedes ſimples, faciles & efficaces contre les ravages trop fréquens & trop funeſtes que les opérations des arts mécaniques occaſionnent ; & l'expoſant oſe atteſter avec vérité & avec confiance que l'Eau Médicinale eſt le plus grand ſpécifique poſſible contre les maux que la manipulation du mercure occaſionne ; & il ne doute pas, d'après l'expérience qu'il a faite, que ce remede ne ſoit également puiſſant contre toutes les maladies des Miroitiers, Peintres, Doreurs ſur métaux, Broyeurs de couleurs, & autres dont il eſt parlé dans le proſpectus du nouveau prix extraordinaire propoſé par l'Academie des Sciences pour 1783. *Paris, ce 30 Décembre 1783. Signé* ASSIER PÉRICA.

M. l'Abbé Rougeault, Vicaire de St. Euſtache, a conſeillé l'uſage de l'Eau Médicinale, & en a ſuivi les effets dans la maladie grave dont on va donner le détail (1).

La dame Petit, épouſe du ſieur Petit, maître Doreur ſur métaux, rue Grenier St. Lazare, maiſon d'un Fondeur, d'une complexion très-délicate, maladive par tempérament, ſujette à des attaques de nerfs fréquentes, avoit encore à la ſuite de couches été expoſée à des accidens de lait : ſon état après une infinité d'eſſais en remedes différens ſans aucuns ſuccès, avoit dégénéré en ſpaſmes & ſincopes ſi fréquens, qu'elle ſubiſſoit pluſieurs fois dans la journée des évanouiſſemens ſuivis quelquefois de convulſions ; ces ſortes d'états lui prenoient dans les rues, à l'égliſe, à table, & même dans le lit ; les traitemens de tous genres n'ayant rien pu faire ſur cette Dame, elle étoit décidée ainſi que ſon mari à n'en plus faire, lorſque dans les premiers jours de Novembre, cette Dame ſe trouvant dans l'Egliſe de St. Euſtache, elle tomba évanouie avec convulſions ; M. l'Abbé Rougeault dont elle venoit d'entendre la Meſſe, la fit porter à la Communauté des Prêtres, & aver-

(1) Ce récit eſt rendu public ſur une permiſſion expreſſe de M. l'Abbé Rougeault.

tit ſon mari. Il lui recommanda expreſſément de donner de l'Eau Médicinale à ſon épouſe, ce qui fut exécuté ſur le champ; un gros calma en très-peu de tems l'agitation de la malade, elle vomit extraordinairement des humeurs de toutes eſpeces, d'une conſiſtance qui étonnerent les perſonnes qui avoient ſoin de la malade. L'embarras de l'eſtomac que la dame Petit exprimoit par le terme d'une *barre*, fut diſſipé dès les premiers vomiſſemens, les ſelles ſuccéderent aux évacuations du haut; enfin l'effet du remede étant ceſſé, on laiſſa repoſer la malade quelques jours, avant que de réitérer le remede; comme il reſtoit environ un gros d'Eau Médicinale de la priſe entamée, il fut partagé en deux, & donné de deux jours l'un, à la malade, pour lui éviter les évacuations trop conſéquentes; mais ces deux demi-gros ainſi diviſés & donnés, n'opererent aucun effet ſenſible, ſinon quelques mal-aiſes ou nauſées; la malade éprouva à la ſuite un mieux très-ſatisfaiſant; l'eſtomac fut fortifié, les digeſtions ſe firent très-bien; en un mot, cette Dame a été en peu de tems abſolument rétablie, & depuis près de deux mois, elle n'a rien reſſenti de ſon ancien état, elle a repris les travaux de ſa profeſſion, malgré la quantité d'inconvéniens auxquels elle eſt ſujette à cauſe des vapeurs arſénicales, mercurieles & cuivreuſes. M. Marcadier, Chirurgien de la malade, n'a pas ignoré ce fait ſi remarquable, ainſi qu'un grand nombre de voiſins, amis & parens. M. Badoullaut, ancien Epicier-Droguiſte, en a été témoin.

Cette obſervation eſt de la plus grande importance pour les Artiſtes en métaux, dorures & peintures.

DÉCLARATION de M. Hebert, Régiſſeur des vivres de la Marine à Toulon, de préſent à Paris, logé rue Montmartre, au coin de celle du Croiſſant, maiſon de M. de Saint-Marc, du 26 Décembre 1783.

Madame de Beaurepaire, épouſe d'un Capitaine de vaiſſeau du Roi à Toulon, affligée d'une maladie ancienne très-compliquée, & dont les ſymptômes & autres circonſtances n'of-

froit aux gens de l'art aucun caractere décidé, après un long & très-rigoureux traitement, ayant les véficatoires en différentes parties du corps, s'eft trouvée enfin réduite à la derniere extrêmité. Dans cet état abfolument défefpéré, abandonnée des perfonnes de l'art, fans reffources & l'agonie fonnante, un Chanoine de la Cathédrale, informé de l'état de la malade, & qui alloit pour confoler les pere & mere de cette jeune Dame, fut averti en entrant dans la maifon, qu'il feroit affez inutile qu'il entrât, parce que la malade alloit expirer; il monta néanmoins dans la chambre de la malade: elle avoit le râle, fes yeux étoient renverfés fans mouvement ni connoiffance. Cet Eccléfiaftique pénétré de la plus vive douleur à l'afpect d'une fi affligeante fituation, pria avec inftance qu'on lui permît d'adminiftrer l'Eau Médicinale à la malade; que puifqu'il n'y avoit plus de reffources, ce ne feroit point un reproche à fe faire fi ce remede n'opéroit pas fur la malade le bien qu'il étoit affuré qu'il y pourroit faire; qu'au contraire, on en auroit un fondé à fe faire de ne point employer cette reffource déja prouvée par un grand nombre d'expériences fupérieures à tous les remedes connus. L'affemblée y confentit. En conféquence, on courut promptement chez M. Boucher, Colonel du génie, que l'on favoit avoir toujours une provifion de cette eau chez lui: on en divifa deux gros en trois parties qui furent données de force à la malade, les dents étant très-ferrées; on obferva dans l'adminiftration des diftances égales; l'effet fe déclara d'abord pendant la nuit par des vomiffemens, & la malade rendit du lait en abondance. Les felles fe déclarerent enfuite par une femblable évacuation; à la différence que dans celles-ci on y remarqua non-feulement du lait, mais encore des humeurs affreufes & des glaires amoncelés; la malade reprit bientôt connoiffance; tous les fimptômes de mort difparurent: à un deuil & à une trifteffe générale, fuccéda en moins de 24 heures, une joie inexprimable. Ce fait eft à la connoiffance de toute la ville de Toulon.

DÉCLARATION de M. Sellier, Horloger, hôtel de Calais, rue Mauconſeil, du 31 Décembre 1783.

M. Sellier expoſe qu'il a un fils âgé de dix-huit ans, qui étoit ſujet dans ſon enfance à des humeurs & des gourmes abondantes qui dégénérerent en noueure, ou rachitis, avec maraſme.

Cet état a été ſuivi de mouvemens convulſifs périodiques avec léthargie dont l'enfant s'eſt trouvé fréquemment ſurpris, & d'où il ne ſortoit qu'avec une abſence d'eſprit & un extérieur d'imbécillité très-affligeant; il étoit ordinairement quinze jours dans cette triſte ſituation. Un de ces états des plus extraordinaires, eſt celui dont il fut ſaiſi il y a environ neuf mois. Il ſortit un matin ayant la tête abſolument perdue, prit la route d'Orléans, marchant avec précipitation pendant un jour & une nuit. Arrivé dans la forêt d'Orléans excédé de fatigue, il revint à lui, & reprit entiérement connoiſſance. Il pourſuivit ſon chemin & ſe rendit à Orléans, où, après avoir reſté quelques heures ſeulement, il reprit la route de Paris. L'Expoſant dans la derniere inquiétude, ainſi que la Dame ſon épouſe, firent, tant à la Police qu'à l'Archevêché, toutes les démarches néceſſaires afin d'obtenir des ordres pour la recherche de leur fils. Il conſigna ſon ſignalement dans les papiers publics. Au retour de ce jeune homme, on eſſaya en vain de le guérir; entr'autres accès de cette nature qu'il a ſubis depuis, il lui en ſurvint un il y a environ trois mois, qui fut accompagné des ſymptômes ſuivans. On remarqua qu'étant occupé aux ouvrages d'horlogerie, ſes yeux s'égarerent, & qu'ils reſtoient fixés ſur un ſeul objet; qu'ils étoient très-faillans; que ſon viſage pâliſſoit, devenoit jaune, & finalement d'un morne plombé. Les bras, les cuiſſes & les jambes ſe roidirent, & devinrent avec tout le reſte du corps, inflexibles. L'Expoſant & ſon Epouſe pénétrés de la plus vive douleur de voir leur fils dans une ſi triſte poſition, ne ſachant quel remede lui donner utilement. Dans cette indéciſion, ils furent conſeillés de lui donner de l'Eau Médicinale, ce qu'ils exécuterent ſans délai. On lui donna deux gros qui parurent ne rien opérer, du moins extérieurement. Le lendemain on adminiſtra un troiſieme gros d'Eau Médicinale qui n'eut point d'effet ſenſible, mais on s'apperçut que le viſage reprenoit ſa couleur naturelle, que la vue étoit moins fixe: alors les levres ſe deſſerrerent, ainſi que les dents. L'inflexibilité & la roideur des membres diminuerent ſenſiblement, & ceſſerent abſolument. Enfin ce jeune homme revenu à lui-même, interrogea ceux qui l'environnoient, & leur demanda ce qu'ils lui avoient donné; que c'étoit à l'agitation extraordinaire interne qu'il avoit reſſenti dans le bas-ventre qu'il devoit ſon réveil; qu'il lui ſembloit avoir dormi un tems infini, ou plutôt avoir ceſſé de vivre. A dater de

cette époque l'état de rachitis, ou de marasme, a diminué progressivement, & enfin le jeune homme a repris de l'embonpoint, des couleurs, des forces, en un mot; il n'a pas subi de rechûtes, ni le moindre ressentiment de son ancien état.

La maladie dont on vient de donner le détail, a été connue en partie par *M. Gastines*, Maître en Chirurgie ; & *M. Salomé*, Maître en Pharmacie, rue & vis-à-vis Saint-Paul.

Nota. Au moment où se termine l'impression de ce Recueil, une Dame, parente de M. de la Motthe-Piquet, Lieutenant-Général des Armées Navales de Sa Majesté, donne avis à l'Auteur de l'Eau Médicinale, que cet illustre Commandant vient de faire sur lui-même l'expérience la plus heureuse de son Remede dans un violent accès de goutte.

M. le Chevalier de Bevy, Major du Régiment de Picardie, mande de Saint-Omer à M. le Houx, Inspecteur de Police, qu'il a pris dans une maladie grave l'Eau Médicinale à petite, moyenne & haute dose, toujours sans le moindre inconvénient.

Il observe de plus l'avoir fait donner à un Soldat du Régiment, qui étoit fou, & qu'aucun remede n'a pu soulager. Il a recouvré le bon sens à la neuvieme prise, & il jouit d'un jugement sain.

M. le Chevalier de Bevy rendra son Certificat public, appuié d'un récit détaillé de la maladie de ce Soldat, par le Chirurgien du Régiment, ainsi que du traitement fait avec la seule Eau Médicinale.

Observation intéressante.

M. le Baron d'Espagnac a un fort beau chien de chasse auquel il étoit survenu une maladie des plus singulieres, qui paroissoit provenir d'une très-grande âcreté de sang. Elle s'est manifestée par une maladie de peau très-douloureuse, avec éruption de gros boutons suppurans. L'animal perdit tout son poil, il avoit la chair d'un rouge de feu, il souffroit au point d'hurler presque continuellement. M. le Baron d'Espagnac fit avertir un Guérisseur d'animaux qui l'ayant examiné, jugea la maladie des plus dangereuses, déclara qu'elle exigeoit un traitement méthodique, comme la saignée, des boissons, lavemens, &c. & il demandoit un louis d'or pour les frais, sans garantir la cure. M. le Baron convaincu de l'efficacité de l'Eau Médicinale, fit donner à ce chien trois gros en trois jours. L'animal fut purgé convenablement. Les douleurs cesserent dès la premiere prise, & l'espece de farcin dont il étoit couvert, fut dissipé ; il reprit le plus beau poil, & en très-peu de tems. On a vu ce chien aussi gai, aussi vif & bien portant qu'avant sa maladie.

Cette observation est une nouvelle preuve de l'utilité de l'Eau Médicinale dans les maladies des animaux, & qu'elle seroit d'un très-grand secours pour leur conservation.

Indépendamment des Lettres & Certificats qui forment ce supplément, on pourra se procurer un plus grand nombre de témoignages de l'efficacité de l'Eau Médicinale, par les personnes ci-indiquées qui l'ont éprouvé elles-mêmes, qui l'ont administré à d'autres, ou qui en ont été témoins.

SÇAVOIR;

M. Barbette, premier Médecin de la Marine Royale à Toulon, a fait diverses expériences avec l'Eau Médicinale; sa satisfaction est telle qu'il en prescrit fréquemment l'usage.

M. Rolland, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, Médecin des Hôpitaux Militaires de l'Armée de Bretagne, pour diverses expériences.

M. Loiseau, habitant la ville de l'Orient, résidant actuellement à Paris, où il s'est transporté depuis plus de trois mois pour s'y faire traiter d'une hydropisie ancienne avec complication de goutte & obstructions qui ont résisté aux traitemens méthodiques les mieux réfléchis; ce malade a été conseillé de faire usage de l'Eau Médicinale dont il a éprouvé les effets les plus satisfaisans. L'hydropisie & les accessoires ont tellement cédés à l'action de l'Eau Médicinale, que la guérison seroit très-avancée sans les contre-tems de la saison. On a observé que l'Eau Médicinale a fait évacuer des humeurs en si grande quantité, & d'une nature si extraordinaire, qu'il y a tout lieu de croire que le malade contenoit plusieurs obstructions, & que les remedes administrés précédemment, n'avoient point attaqués ces humeurs foncieres & primitives. M. Bellier, Chirurgien vis-à-vis le Temple, a suivi le traitement.

M. Ravel, Chirurgien, rue des Mauvais Garçons, fauxbourg St. Germain, a connoissance de divers faits remarquables opérés par l'Eau Médicinale.

M. Girard, Chirurgien Herniaire, a vu & suivi les effets de ce remede sur différentes personnes.

M. Clément, ancien Officier, chef des Fourriers du Roi, rue du fauxbourg St. Denis; pour un traitement à l'égard de son Domestique, d'après les avis & conseils de M. Dumont de Valdajoux, dont il a obtenu le plus grand succès.

M. de Sommer, Grand-Bailli de St. Vaaſt à Arras, pour diverſes expériences.

M. de Toulorge, Doreur-Argenteur, d'un tempérament foible, ſujet à des maladies fréquentes, que ſon état ſembloit multiplier, & dont la ſuite a été un ſcorbut conſiderable, lequel a réſiſté aux remedes les mieux combinés, a pris dans cette circonſtance l'Eau Médicinale. Quelques priſes ont diſſipé cette fâcheuſe maladie; il eſt connu de M. la Motte, rue de la Verrerie, près celle St. Bon, qui a conſeillé le remede.

M. Duchemin, maître Maçon, entrepreneur de bâtimens près la rue du vieux Colombier & de l'ancien noviciat des Jéſuites, a éprouvé les effets les plus ſalutaires de l'Eau Médicinale, à la ſuite d'un traitement méthodique inutile à ſon égard, pour une paralyſie ſur la langue, dont l'Eau Médicinale a diſſipé les plus fâcheux ſymptômes, en lui rendant la parole aſſez libre.

La dame veuve Cornelle, maîtreſſe Paveuſe, rue des Juifs, au Marais, affectée d'un ſcorbut ancien qu'aucuns remedes n'a pu enlever, a pris l'Eau Médicinale d'après les avis de M. Balbi, ancien Apothicaire, elle a obtenu une prompte guériſon tant du ſcorbut que des ulceres internes dans le goſier, qui provenoient ſans doute du même principe. Le Chirurgien de la malade a eu connoiſſance de ce traitement.

Le R. P. ex-Supérieur général des Minimes. Le P. Infirmier & autres tant de la maiſon de Paris, que de Paſſy. Le R. P. Infirmier des Convaleſcens de la Charité.

Le R. P. Chaumit, Procureur général des Cordeliers, maiſon de l'Ave-Maria, a éprouvé un effet prompt & très-ſatisfaiſant de l'Eau Médicinale dans une violente attaque de goutte dont le paroxiſme a été diſſipé en peu d'heures; & quoique cette goutte ſoit très-ancienne, il n'en a point reſſenti d'accès, & il jouit depuis de la meilleure ſanté. Pluſieurs Religieux de la même maiſon lui le vû de cette heureuſe expérience, ont pris de l'Eau Médicinale pour différentes cauſes, ils en ont pareillement éprouvé les bons effets.

Dom Soubreux, Bénédictin à l'Abbaye de Bonneval.

M.

M. le Curé de Barbault, près de Melun.

M. l'Abbé Thomé, Prieur de Nemours.

Plusieurs Religieux de la Maison des Capucins, rue St. Honoré.

M. le Baron du Roncerait.

Madame la Comtesse de Lossan.

Madame la Marquise de Gourgues, rue neuve St. Paul.

M. le Marquis de Montilly.

M. le Marquis de St. George.

MM. les Chevaliers de Berry & de Bomicourt, à St. Omer.

M. Badoullaut, ancien Epicier-Droguiste, rue Chapon.

M. Raymont de St. Sauveur, Intendant de Perpignan.

M. le Comte de Malartic, premier Président du Conseil supérieur de Roussillon, pour diverses expériences.

M. Romain, premier valet-de-chambre de S. A. S. Mgr. le Duc de Chartres.

M. Benezet, Agent général des Etats de Languedoc.

M. Parmentier, marchand Epicier, rue de Richelieu.

M. Dumotait, hôtel de Charny, rue du Petit Musc.

M. le Bailli de la Ferté.

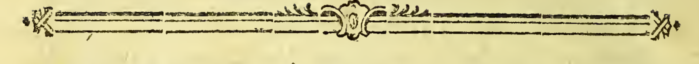
Le sieur Meunier, Fermier à Compan, route de Meaux, près Claie, guéri avec quelques prises d'Eau Médicinale, d'une humeur très-âcre répandue sur tout le corps, de maux de jambes avec ulceres. Son état étoit désespéré, tous les remedes les mieux combinés ayant échoués, le Chirurgien du lieu a suivi le traitement.

Le valet-de-chambre de M. de Baujon, fauxbourg St. Honoré.

M. Pelletier, Banquier, vieille rue du Temple près celle des Rosiers, a éprouvé sur lui, ainsi que sur Madame son épouse, les effets les plus satisfaisans de l'Eau Médicinale, & ils ont eu connoissance des guérisons qu'elle a opérée sur beaucoup d'autres à qui ils ont conseillé ce remede.

M. Brunault, même rue & maison.

Le premier Valet-de-Chambre de M. le Lieutenant de Police.



OBSERVATIONS

SUR les propriétés de l'Eau Médicinale, découverte par M. HUSSON, ancien Officier au Service du Roi résidant à Sedan.

L'EAU Médicinale est l'extrait simple d'une plante dont les propriétés ont été ignorées des anciens comme des modernes. Cette découverte a été faite il y a douze ans; depuis cette époque, les expériences en ont constamment prouvé l'efficacité & l'utilité.

La vertu principale de cette Eau est de purifier complettement la masse du sang & de se porter directement sur le local affligé; c'est ainsi qu'elle opere la guérison de maladies contraires.

Ce remede leve les obstructions, dissipe les maladies de congestion, comme la goutte, la sciatique, le lait répandu, & généralement toutes les maladies qui procedent du vice du sang ou des humeurs, sur-tout lorsque ces maladies ne sont point trop invétérées, & que la nature, dans le malade, est encore assez forte pour agir conjointement avec le remede.

Les effets de cette Eau sont toujours en raison de la qualité plus ou moins viciée de l'humeur, de sa

ténacité & de ſon ancienneté. Son action eſt plus ou moins vive, ſes effets plus ou moins prompts dans de certains ſujets que dans d'autres.

L'Eau Médicinale eſt d'une grande reſſource dans les cas difficiles, critiques, & lorſque les remedes connus ſont impuiſſans. * Une priſe ou deux font ſouvent ceſſer les dangers qui réſultent des fièvres putrides inflammatoires, des Petites-Véroles & des maladies compliquées, qu'elle prévient & dont elle diſſipe les dépôts.

Cette Eau n'eſt point émétique, encore qu'il y ait des cas où elle faſſe vomir; elle ſupprime les vomiſſemens, même le *Cholera-Morbus*. Amie de la nature, elle n'attaque point les ſolides, mais ſeulement les liquides ſuperflus : elle découvre des maladies ignorées, & qui échappent ſouvent à la connoiſſance des Médecins les plus habiles.

L'Eau Médicinale, indépendamment de ſa vertu purgative, a encore la propriété de guérir, en certains cas, ſans évacuer, ſur-tout lorſqu'elle eſt adminiſtrée en *altérant*. On obſerve que cette Eau n'eſt point propre aux Pulmoniques & ne peut guérir la Paralyſie fixée; elle fait périr les vers, notamment le *Tænia* connu ſous le nom de Ver ſolitaire. N'agiſſant que ſur les fluides, elle ne peut guérir les Polypes, les Squirres, & autres excroiſſances internes.

Pluſieurs expériences prouvent que l'Eau Médicinale guérit l'Epilepſie & la folie accidentelle & récente, qu'elle éloigne & modere les accès de celles invétérées.

* *Voir le Certificat ci-après.*

Nota. Diverſes expériences ont conſtaté l'efficacité de l'Eau Médicinale dans les Epidémies, les Epizooties & la rage.

Elle a le même empire ſur les maladies pédiculaires & fievres vermineuſes, ainſi que ſur le ſcorbut.



Conduite & régime à obſerver dans l'uſage de l'Eau Médicinale.

LES perſonnes d'un tempérament échauffé, & difficiles à émouvoir ſe prépareront à l'uſage de ce remede, par un régime qui conſiſte à éviter les alimens mal-ſains, comme les ragoûts, pâtiſſeries, ſucreries, les laitages, les liqueurs, le café, le chocolat, les viandes noires, *notamment les œufs ;* il faut faire concourir ce régime avec quelques boiſſons délayantes & les lavemens. L'Eau Médicinale ſe prend le ſoir, en ſe mettant au lit, à la doſe de deux gros, ou deux cuillerées à café, dans deux cuillerées à bouche d'eau commune froide, ſans avoir ſoupé, ou trois heures après un léger repas; ce remede n'agit ordinairement que huit heures après l'avoir incorporé. Le lendemain, dès que l'effet de ce remede ſe manifeſte, à chaque évacuation il faut boire du thé léger, ou du bouillon aux herbes, ou une limonade cuite, *au choix & au goût du Malade.* Si à l'occaſion de l'effet du remede, on éprouve *des nauſées, des malaiſes, vo-*

missemens, abondantes évacuations, ou des révolutions; il ne faut nullement s'en inquiéter, ces sortes d'états, suite ordinaire de l'embarras dans les premieres voies, durent au plus vingt-quatre heures, & arrivent rarement, après lequel tems, on éprouve du soulagement. Les sujets échauffés & nerveux subissent ordinairement des révolutions, sur-tout lorsqu'ils ne sont pas assez préparés. Mais dans tous les cas, sans aucun danger, les superpurgations ne sont pas à craindre.

Si, à la premiere prise de cette Eau, on n'est pas, ou si on est peu purgé, alors il faudra reprendre une même dose quatre jours après au soir : si au contraire ce remede a convenablement purgé, on attendra huit jours, avant que de réitérer & l'on continuera ainsi, de huit jours en huit jours, jusqu'à parfaite guérison.

Les tempéramens faciles à émouvoir, pourront prendre ce remede sans aucune préparation, en se conduisant, comme il vient d'être dit. Dans les cas subits d'apopléxie, léthargie, catalepsie, paralysies, accès de goutte, colique d'estomac & d'entrailles & néphrétiques, d'indigestions, fiévres violentes, tremblemens, irritations de nerfs causées par la vapeur du mercure, du plomb, & du broyement du verd-de-gris, de céruse & autres poisons, on doit administrer deux ou trois cuillerées à café, suivant l'âge, la force & le tempérament du malade, sans égard si le sujet a mangé ou non, & le laisser tranquille. Les enfans à la mamelle seront purgés si l'on fait prendre l'Eau Médicinale aux nourrices. Quant aux enfans sevrés jusqu'à 12 ans, ainsi que les personnes exté-

nuées & très-délicates, on leur fera prendre le remede depuis une demi-cuillerée à café, jusqu'à une cuillerée & demi au plus ; les femmes enceintes pourront faire usage de ce remede au commencement & dans tout le cours de leur grossesse : elles éviteront les maladies de leur état, l'accouchement sera moins douloureux & moins laborieux. Cette Eau peut être prise pendant le tems des regles qu'elle favorise, ainsi que dans le tems critique, dont elle prévient & écarte les dangers. L'expérience prouve qu'elle est spécifique contre *les fleurs blanches*; les dartres, les écrouelles, dans les maux vénériens.

L'Eau Médicinale se prend en *altérant*, c'est-à-dire, à très-petites doses de demi-cuillerée, le matin à jeun ou le soir deux heures après un souper léger, dans un peu de vin, de bouillon, ou de thé, plusieurs jours de suite. Cette maniere d'en user convient aux personnes difficiles à émouvoir pour se préparer à se purger, ainsi qu'à ceux que les affaires privent de tout loisir, dans les cas d'épuisement, de convalescence, de pertes, de dyssenterie, d'hydropisie & d'asthme, dans les affections nerveuses, les dérangemens d'estomac, ainsi que les infirmités de le vieillesse. Dans tous ces cas si l'on est purgé sensiblement, on mettra quelques jours d'intervalle.

Cette Eau se donne encore avec succès en lavement, dans les cas de constipations, d'ardeurs d'entrailles & dans les maux de reins. On doit avant prendre un lavement d'eau naturelle ; après l'avoir rendu, on mettra dans un demi-lavement deux ou trois gros d'Eau Médicinale, que l'on gardera à peu

près une demi-heure : cette maniere d'en uſer, eſt dans tous les cas une reſſource de plus pour les perſonnes qu'une répugnance invincible empêchent de ſe purger autrement.



Lettre de M. CADET, *de l'Académie des Sciences, Apothicaire, à Madame la Marquiſe de l'*ESCALOPIER, *contenant le rapport de l'analyſe de l'*Eau Médicinale.

MADAME LA MARQUISE,

J'AI l'honneur de vous adreſſer l'analyſe que vous avez deſirée de M. Parmentier & de moi, vous pouvez être sûre, que nous y avons porté l'un & l'autre la plus grande attention.

Je ſuis avec reſpect ; &c. &c.

Madame la Marquiſe de l'E. . . . . deſirant ſavoir ſi un remede dont elle dit être contente des effets, ne contient point de minéraux ou autres ſubſtances contraires à la ſanté, a chargé MM. Cadet & Parmentier de l'examiner, & de lui en donner leur avis.

Ce remede eſt une liqueur tranſparente, de couleur de Bierre un peu foncée, dont l'odeur & le goût reſſemblent beaucoup au Vin d'Eſpagne, mais ayant une ſaveur amere, qui annonce la préſence d'une matière extractive végétale obtenue par la voie de l'infuſion.

Nous avons employé enſuite les réactifs les plus puiſſans en chymie pour tâcher d'y découvrir des matieres métalliques, telles que préparations mercurieles, arſénicales, cuivreuſes, antimoniales, &c.

La maniere rigoureuſe dont nous avons procédé, tant ſur la liqueur que ſur celle rapprochée par l'évaporation, nous fait prononcer affirmativement qu'elle ne contient rien de ſemblable.

Quant à la ſubſtance amere végétale, dont participe cette liqueur, qui paroît avoir un vin d'Eſpagne pour baſe, il eſt impoſſible à l'Art de pouvoir déterminer la plante, ou les plantes dont elle a été extraite.

Il réſulte de cette analyſe, que le remede dont il s'agit, ne renferme rien de Métallique ni de corroſif, & que ſi Madame la Marquiſe de l'E····· eſt contente de ſes effets, ainſi qu'elle l'aſſure; elle peut continuer d'en uſer avec la plus grande confiance.

Fait à Paris, ce 24 Mai 1782.

Signé, Parmentier & Cadet.

Je déclare que la liqueur mentionnée au préſent rapport d'analyſe de MM. Cadet & Parmentier, eſt le remede de M. HUSSON, ancien Officier, réſidant à Sedan, connu dans le public ſous le nom d'*Eau Médicinale*.

Fait à Paris, ce 24 Mai 1782.

Signé, D......P...... l'E.....

Nous ſouſſigné Jean-Marie Collet, Docteur en

Médecine de l'Université Ludovicée de Montpellier, ancien Professeur Royal de Physique en ladite Université, Conseiller du Roi, son Médecin ordinaire aux Bailliage & Siége Présidial de Troyes, Doyen du Collége de Médecine de la même ville, Associé & Correspondant de la Société Royale de Médecine, certifions que depuis plusieurs années, nous serions usage de l'Eau Médicinale de M. Husson, dans le traitement de différentes maladies ; que loin de nous être apperçu d'aucuns effets contraires & dangereux, nous l'aurions donnée & vu donner aux malades avec le plus grand succès, dans des cas graves & même désespérés, ainsi qu'en temps & lieux, nous le ferons apparoître par le détail de nos observations multipliées.

A Troyes, le 6 Janvier 1783.

Signé, COLLET, D. MM.

LETTRE de Madame la Baronne D'ESPAGNAC à M. Cadet de Vaux, Apothicaire.

Du 6 Septembre.

Je suis bien éloignée, Monsieur, d'applaudir à la fausse démarche dans laquelle vous avez engagé M. votre frere : vous avez compromis sa réputation & son honneur, par la lettre que vous l'avez engagé à rendre publique. Le compte qu'il avoit rendu du résultat de l'Analyse de l'Eau Médicinale, n'étoit que l'exposé vrai & exact de ce qu'il avoit découvert. Madame la Marquise de l'Escalopier desiroit sçavoir, *si l'Eau Médicinale, des effets de laquelle elle étoit contente, ne contenoit point de minéraux & autres substances contraires à la santé.* M. votre frere, d'après l'Analyse, répond que le Remede dont il s'agit *ne renferme rien de métallique, ni de corrosif,* & que, *si Madame la*

Marquise de l'Escalopier est contente de ses effets, ainsi qu'elle l'assure, elle peut continuer D'EN USER AVEC LA PLUS GRANDE CONFIANCE. On ne peut rien de plus précis que la question ; *y a-t-il des minéraux ou des substances contraires à la santé?* La réponse l'est également, sur-tout quand elle est rapprochée de la question. *Le Remede ne renferme rien de métallique*, voilà pour la premiere partie de la question ; *ni de corrosif*, voilà pour la deuxieme ; & ce qui leve toute équivoque, c'est ce qui suit : *elle peut continuer d'en user avec la plus grande confiance.*

Comment M. votre frere a-t-il pu dire depuis dans la lettre insérée au Journal, que *l'Eau Medicinale pouvoit être soupçonnée de tenir en dissolution les principes extractifs de plantes au moins suspectes ;* c'est sans doute pour sauver cette contradiction qu'il s'est rendu coupable d'une infidélité bien répréhensible, en retranchant une partie de la question proposée par Madame la Marquise de l'Escalopier. *Cette demande, dit-il, se bornoit à s'assurer s'il existoit, ou non, une substance métallique :* il sçavoit bien cependant que la question portoit, *ou autres substances contraires à la santé.* Jugez à présent, Monsieur, si j'ai raison de dire que vous avez engagé M. votre frere, non pas simplement à une palinodie qui le compromet, mais encore à une infidélité qui lui fait le plus grand tort, dans l'esprit des gens honnêtes. Vous dites, Monsieur, que vous êtes *seul coupable* dans cette affaire ; vous ne pensiez pas, sans doute, que cet aveu auroit des suites aussi fâcheuses pour vous : je vous conseille, Monsieur, de ne pas vous charger d'une pareille iniquité ; laissez porter le fardeau à celui qui est le vrai coupable, car M. votre frere ne se lavera jamais d'un pareil procédé : c'est contre sa conscience qu'il a inspiré de la défiance sur l'Eau Médicinale, puisqu'il a écrit depuis la publication de la collection des expériences, une lettre dans laquelle il dit (*), *qu'il se réjouit de voir une ressource de plus aux maux de l'humanité.*

Ni lui, ni vous, Monsieur, n'êtes point excusés, par ce que vous dites que *l'Académie, la Société & les Médecins en général*,

(*) Lettre à M. Polliffard, du 20 Mai 1783.

ne jettoient tous qu'un cri contre l'analyse. Si la vérité avoit dicté à M. votre frere l'exposé de cette analyse, rien ne devoit l'engager à s'en départir ; & s'il y avoit eu de l'erreur dans son résultat, il devoit l'avouer simplement & sans détours, & ne pas avoir recours à un moyen aussi odieux, que celui de tronquer la question proposée par Madame la Marquise de l'Escalopier.

Ainsi, Monsieur, nous sçavons à présent le vrai motif de la palinodie de M. votre frere. Ce n'est pas l'amour du vrai, ni de l'humanité, c'est la crainte de déplaire aux Médecins. Vous nous avez donné dans cet aveu le contre-poison de cette rétractation. Il faut que les Médecins soient bien redoutables, puisqu'ils inspirent la terreur, au point de faire manquer à la vérité, à l'honneur & à la bonne foi. Je ne sçais si les Médecins seront fort satisfaits de cet aveu : au moins je suis bien sûre, pour quelques-uns, qu'ils sont très-mécontens qu'on les mette en jeu, & s'il y a des Médecins ennemis jusqu'à la fureur de l'Eau Médicinale, beaucoup d'autres plus vrais leur ont soutenu en face qu'on ne pouvoit contester les effets bienfaisans de ce Remede : & dans la Société de Médecine, qui est plus intéressée à en empêcher le débit, plusieurs n'y trouvent d'autres inconvéniens que le secret gardé vis-à-vis d'eux sur la plante dont l'Eau Médicinale est extraite.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monsieur, que j'ai été étrangement surprise que M. votre frere ait fait parler M. Parmentier dans sa palinodie. *Nous croyons devoir ne pas laisser subsister*........ C'est encore un faux bien marqué, parce que M. Parmentier n'a jamais donné pouvoir de parler en son nom, & encore moins de le faire recourir à des moyens aussi peu honnêtes, que ceux qu'on a employés ; je sçais qu'il en est très-grièvement blessé ; il n'auroit jamais permis qu'on jettât le moindre soupçon sur la fidélité des distributeurs de l'Eau Médicinale. M. votre frere a fait une injure grave au citoyen honnête & vertueux, qui est dépositaire de cette Eau. Il sçait très-bien que la distribution ne s'en fait que chez l'auteur en Province, & à Paris chez un de ses amis : lequel, par reconnoissance & par l'intérêt de l'humanité, s'est chargé de la distribution. C'est

donc de sa part une injure grave contre ce citoyen, que la précaution qu'il a prise d'avertir *qu'il ne garantissoit pas le remede que l'on prend chez les Distributeurs*. Je ne crois pas que M. votre frere veuille le disputer en honnêteté, en probité, & en vertus, avec ce citoyen recommandable : je n'ai pu que ressentir de l'indignation de le voir ainsi traité, sans nécessité ; car à quels propos prendre une telle précaution ? Y a-t-il la moindre vraisemblance que l'Analyse d'un remede soit regardée comme une annonce *qu'on ne peut compter sur l'exactitude de tous les Distributeurs ?* C'est donc dire une injure, pour avoir le plaisir d'injurier.

Vous avez raison, Monsieur, de dire que je prends intérêt à la réputation de M. votre frere ; c'est pour cette raison, que j'ai été révoltée de la lettre qu'il a rendue publique, & que je vous ai fait part des réflexions qu'elle m'a fait naître.

La protection que vous dites que je donne à l'Eau Médicinale, n'est pas chez moi l'effet de l'enthousiasme ; elle est l'effet des nombreux succès qu'elle a eus sous mes yeux, & de la collection des expériences faites & attestées par des personnes distinguées par leur mérite & leurs vertus sociales. Quoiqu'en disent ceux qui voient avec peine ces succès, ils ne persuaderont jamais que des milliers de personnes, dont les uns ont eu la goutte la plus douloureuse ; d'autres des dartres ; ceux-ci des plaies scorbutiques, invétérées, avec inflammation, &c. ils ne persuaderont dis-je, jamais, que toutes ces personnes se soient accordées à dire qu'elles ont été guéries, si effectivement elles ne l'ont pas été. J'ai l'honneur, &c. BERGER, Baronne D'ESPAGNAC.

A BOUILLON, DE L'IMPRIMERIE
DE J. BRASSEUR.

